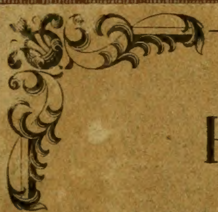


HISTOIRE GÉNÉRALE
CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit hoc et ipse velim; si autem minus dignè concedendum est mihi.

II. MACHAB., XV, 39.

TOME PREMIER

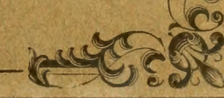


FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1885





HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU

HISTOIRE GÉNÉRALE
CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit,
hoc et ipse velim ; si autem minus dignè,
concedendum est mihi.
II. Machab., xv, 39.

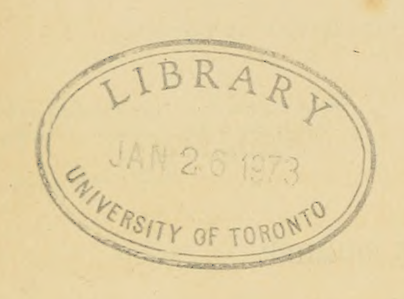
TOME PREMIER



FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1885


LIBRARY
JAN 26 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

A MONSIEUR GOURAUD

MON ÉDITEUR

SUR LA VIGNETTE PLACÉE PAR LUI AU TITRE DE CE LIVRE

Honorable Gouraud, ta main loyale et sage
A bien choisi pour moi l'intelligente image
Que tu vas, simple essai d'un gracieux tableau,
Attacher au fronton de mon livre nouveau.
Il semble qu'en ces traits d'un crayon sympathique,
Ma vie humble et sans bruit se déroule et s'explique.
J'y vois les attributs de ce monde idéal
Où mon seizième lustre aboutit sans encombre,
Où j'ai toujours goûté, sous un soleil sans ombre,
Le silence, la paix, le sourire amical
De ces bons cœurs en petit nombre
Dont je me suis fait le féal!
J'y vois ce *Luth* original
Qui redisait les chants de mon cher ERMITAGE;
Ces *Bouquins* vénérés dont le naïf langage
De l'historiographe a fait l'apprentissage;
Ces *Cahiers* où ma plume erre jusqu'à minuit,
Et *ma Lampe* qui brille, et *mon Sable* qui fuit
Pour marquer mes travaux du jour et de la nuit,
O symboles encor si doux à mon vieil âge,
Dernier charme d'un pauvre auteur,
Que vous figurez bien aux yeux de mon lecteur!...

Ouvrez-lui les accès de ces pages riantes
Où l'œil de mon artiste a si bien agencé
Et la typographie et ses beautés récentes,
Et ses *Vignettes* du passé !
Pour le livre, peut-être assez mal esquissé,
D'un public difficile implorez l'indulgence,
Et que notre peu de science
Par l'art du moins s'y trouve compensé !

C. A.

Poitiers, 18 juin 1885.

DE CE LIVRE ET DE SON OBJET

I

L'historien qui entreprend un livre dont la matière fut déjà plusieurs fois traitée, ne s'expose-t-il pas à quelque reproche de témérité présomptueuse? Oui, s'il a des devanciers d'une habileté reconnue, dont les livres se soient imposés comme des chefs-d'œuvre, dont les pages décisives aient donné le dernier mot sur des questions difficiles, éclairé des routes obscures, et laissé enfin, comme preuves d'une sagacité inouïe, un monument que chacun aime à interroger sans crainte de se fourvoyer ou de se perdre.

Mais s'il en est autrement, si dans le cadre donné d'une histoire quelconque on ne trouve jusqu'ici que des ressources bornées et des notions incomplètes ; de vagues souvenirs de faits à peine développés et dont on ne voit ni la cause ni la fin, froide narration qui laisse le lecteur sans émotion et l'humanité sans enseignements, ne viendra-t-il à personne que ce qui fut ainsi raconté soit à refaire, et qu'on peut donner à tant de drames un cadre nouveau plus digne d'eux et dont l'étendue se prête mieux à toutes les perspectives du passé?

Que d'histoires n'a-t-on pas vues où tout se borne à une foule d'anecdotes capables tout au plus de garnir des imaginations désœuvrées, où de vagues données sont redites une fois de plus sans liaison logique avec le caractère des hommes ou des événements? Ne préférerait-on pas à

des banalités qui s'installent partout et qui n'instruisent de rien, une méthode expérimentale qui prît dignement la marche des choses, exposât avec ordre et précision le grand tableau de l'existence physique et morale d'un peuple, en évitant dans le parcours d'un grand nombre d'années les sentiers tortueux ou détournés pour arriver en droite ligne à des stations où le grand jour éclate par une chronologie aussi sûre que possible, et par toutes les indications topographiques dont une histoire ne peut jamais se passer ?

L'écrivain qui aura compris ce côté trop dédaigné d'un travail historique devra aussi, semble-t-il, dessiner le véritable caractère de ses héros, honnêtes ou non (car il y a des *héros* qui ne le sont pas), leur donner les traits propres de leurs visages, ou en faire ressortir l'expression telle que la lui ont donnée les événements de sa vie calme ou aventureuse. De la sorte, on laissera de chacun d'eux une idée plus exacte que n'ont pu se la faire, en la voyant passer rapidement et à peine esquissée, ceux qui, grâce à des abrégés informes, n'avaient pu jusqu'ici l'apprécier qu'imparfaitement et à moitié.

On raconte qu'un méchant poète, qui voulait éditer ses pauvres vers en dépit de leurs trop fréquentes infractions aux règles de la poésie et du bon sens, commença par exposer dans une préface plus ou moins lumineuse sa théorie personnelle sur les régles de la versification, émettant ainsi certaines idées qu'il s'était faites et qu'il préférait à d'autres, quoique celles-ci, au jugement de tous, valussent mieux que ses inventions. Nous avouons modestement ici que le péril d'être assimilé à un pareil type ne nous embarrasse guère. Ce que nous venons de dire ne date pas d'aujourd'hui sous notre plume, et nous avions médité ainsi la tâche de l'historien bien longtemps avant de

savoir si nous arriverions à publier un jour des récits que nous voulions élaborer avec autant de lenteur que de maturité. Notre *Etude sur les Historiens du Poitou* (a) en ferait foi au besoin aussi bien que certains juges compétents qui furent alors ouvertement de notre avis. C'est en considérant cet état de choses que nous crûmes voir la nécessité de revenir sur le passé de notre province. Nous nous étions convaincu qu'en réalité il n'y avait pas d'*Histoire du Poitou*. Nous le croyions d'autant plus fermement après avoir lu, non sans nous extasier, un livre édité à Poitiers en 1838, qui n'avait osé s'intituler *Histoire générale* que pour dérouler à la hâte, en deux volumes, une narration affublée de tous les caractères d'un roman où s'étale la vraie philosophie de Voltaire, et qui se frayait un sentier à des succès d'un moment par un grand étalage de faux principes, de calomnies sur les saints, de jugements vicieux et hasardés sur beaucoup de personnes et de choses. Si vous ajoutez à ces grands traits l'absence à peu près totale des dates, l'oubli de tout ce qui regarde les mœurs publiques ou les habitudes domestiques des diverses époques, vous aurez une idée assez complète de ce fouillis mal agencé.

Quand on a feuilleté de tels livres qui n'apprennent rien de plus que ce que l'on savait, lorsqu'on savait déjà si peu, on se sent encouragé à écrire autrement de ces mêmes choses. Nous l'avons entrepris, persuadé pourtant qu'on pouvait faire mieux sans réussir complètement, mais comprenant que c'était beaucoup pour éviter tant de fautes de les avoir comprises et de les signaler.

Et pourtant cela ne suffirait pas encore pour qui se livre à une œuvre littéraire. N'y a-t-il pas ce *mens divinior* que

(a) *Etude sur les Historiens du Poitou, depuis son origine jusqu'au milieu du XIX[e] siècle.* In-8°, Niort, Clouzot, 1871.

les anciens ne vantaient pas sans raison, cette inspiration qui le rend apte à saisir sa matière et à l'élaborer non pas seulement par la connaissance qu'on s'en est faite, mais par le sentiment qui la fait aimer ? Ce sentiment pour l'historien, c'est le patriotisme. On n'entreprend pas une histoire sans s'être ému des impressions que tant de lectures nous ont révélées, et quand on prend la plume, on sent déjà que cette patrie dont on va parler remue en nous la fibre des grandes choses, que la terre natale a sa poésie, qu'elle est une muse versant dans le cœur qui l'aime toutes les suavités de l'amour filial. Et quelle province est mieux pourvue de tels charmes que le Poitou ? Quelle terre fut jamais, parmi celles dont notre chère France s'est formée, plus attrayante d'événements héroïques et d'un intérêt soutenu ? Depuis les horizons les plus lointains, jusqu'aux plans les plus rapprochés de notre existence, tout nous répète que cette terre où s'écoulent toutes les heures de notre vie est pleine des plus riches perspectives et retentit des plus sonores échos.

Oh ! comme de telles amabilités dédommagent l'historien des aspérités de quelques sentiers difficiles et des inégalités d'un chemin qui ne veut pas toujours aller directement au but ! Voilà pourquoi nous ne comprenons en fait d'histoire que celle qui ne se contente pas de peindre un seul aspect de la société humaine, et que nous l'avons voulue tout entière, libre de tous ses mouvements, et n'acceptant pas plus les chances fatigantes d'interminables incognito, que les importuns dégoûts de fastidieuses longueurs.

Cela dit, qu'on nous permette d'exposer pour tous ceux qui se décideront à nous lire, le plan ici adopté, et que nous soumettons aujourd'hui, après trente ans de recherches et d'études, à nos compatriotes du Poitou.

II

Donc, nous n'avons pas voulu séparer dans notre histoire *générale*, qui ne le serait pas autrement, ce qui regarde la partie religieuse ou scientifique, de la partie gouvernementale proprement dite. Que des esprits tortus, empoisonnés de la haine de l'Eglise, rêvent pour bientôt ce qu'ils appellent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, cela prouve qu'il n'est pas d'insanités dont ne fût capable une tête de sectaire. Un tel homme assouplit à ses desseins, à ses besoins, à ses plaisirs cette vie physique dont Dieu lui a donné le domaine, où l'art seconde si merveilleusement la nature, où la poésie respire le jour et la nuit en des attractions qui nous séduisent si puissamment. Est-ce que ce grandiose ensemble n'a pas sa place marquée nécessairement dans l'histoire de l'homme? Le connaîtra-t-on bien sans savoir jusqu'à quelle hauteur sera monté son génie dans l'expression de ses idées, dans son industrie si admirable de progrès successifs, dans ses inventions où Dieu se met toujours de moitié, dans ces découvertes soudainement écloses, lentement perfectionnées, mais disant toujours, à travers les siècles, et à toutes les générations, que l'homme vient du ciel, et qu'il doit y retourner?

Ainsi, pour atteindre le but que l'historien doit se proposer, de travailler à l'amélioration des sociétés humaines, il se doit aussi de retracer leur vie administrative, religieuse et littéraire. C'est là l'utile et l'agréable que voulait le poète romain, et qui sous telle ou telle forme constitue le véritable mérite d'un bon livre. C'est là, en effet, que nous comprenons le drame de la vie telle que Dieu l'a faite pour l'homme créé à son image. S'il y a en nous quelque chose de cette ressemblance divine qui nous fut révélée dès le premier jour, ce n'est pas certes parce que nous

pouvons nous agiter en des événements multiples où s'exercent des ambitions rivales, des antagonismes de races et d'orgueilleuses prétentions aux honneurs ou aux dignités. Ce n'est là, hélas! qu'une dissemblance de Dieu. Au contraire, nous nous rapprochons de notre génération divine, comme le dit saint Paul, *Ipsius enim genus sumus!* (act. XVII, 28) quand nous aimons ces brillantes lueurs de l'intelligence qui marquent les plus grandes époques de l'histoire, lesquelles nous font assister aux plus intéressantes découvertes, nous indiquent les innombrables jalons des progrès scientifiques, et ces esprits d'élite qui, par la littérature et les arts, nous ont ouvert les phases diverses de la grandeur et de la décadence des peuples. C'est dans ces annales ainsi colorées à l'aide de ces nuances diverses empruntées à tous les âges, que l'homme réfléchi élève sa pensée, soit qu'il ait déjà la maturité du jugement, soit qu'il aspire à entrer dès sa jeunesse dans les préliminaires de la vie sérieuse et de sa vocation surnaturelle. A ce point de vue, l'histoire ne saurait être un exposé monotone de l'homme vu sur une seule de ses faces. Loin de là, elle se développe pour lui avec toutes ses ressources, elle ne l'isole de rien, lui fait comprendre que la vie d'ici-bas a sa marche providentielle, que Dieu, en faisant l'homme pour lui, en lui promettant une existence éternelle qu'il ne s'acquerra que par de dignes efforts, n'a pas deshérité la terre de tous les charmes qui peuvent y consoler la créature de sa déchéance, et qu'en attendant sa gloire future, un cœur honnête et chrétien peut déjà savourer dans les jouissances de l'esprit les espérances de son éternel avenir. C'est dans un tel ensemble que s'aperçoit la véritable philosophie des événements, c'est-à-dire cet enseignement moral des vérités pratiques, né de l'observation des causes, de leurs effets et de leur but à venir.

Nous parlons de philosophie, et ce mot côtoie ici de très près une idée sur laquelle il n'est pas inutile de nous arrêter. Dès la première annonce de cet ouvrage, d'aucuns ont cru lui faire déjà une opposition sérieuse en déclarant de toute la hauteur de leurs doctes convictions qu'un prêtre ne pouvait pas écrire une histoire quelconque sans y porter la partialité de son caractère ; qu'il existait tout d'abord des soupçons fondés sur ses naturelles préventions, et qu'en général on devait mal accueillir des livres dont on doit naturellement se méfier. — Voilà qui est net! Nous admirons ces délicats. Ils craignent qu'un trompeur de plus, un prêtre en un mot *(c'est l'ennemi!....)*, ne vienne, fût-ce inconsciemment, jeter au monde, dégoûté enfin des superstitions catholiques, un venin de plus qui, sans le tuer peut-être, ne l'endorme au moins dans les vieux préjugés qu'il garde encore, et dont les sages aspirent à le délivrer. Nous ne sommes pas troublé de si peu. Nous savons très bien de quelle force peuvent être de tels raisonneurs, et nous regardons qu'ils traitent à la façon des sages de la Grèce les plus graves questions de notre état social ; mais aussi nous affirmons qu'en jasant ainsi, ils abdiquent le caractère sérieux du juge pour le rôle d'un accusateur passionné, dénigrant jusqu'à la calomnie un homme dont ils méconnaissent le caractère avec toutes les garanties que tous surent toujours accepter de lui. Qu'est-ce donc en effet que cette vieille tocade, renouvelée des manichéens et des albigeois, qui lorsqu'elle ne fait pas du prêtre une bête fauve, le signale du moins à tous comme incapable d'une idée juste et, vivant sous l'empire d'hallucinations dont le monde n'a plus que faire? Est-ce le fond même du sacerdoce qu'on invoque ainsi comme incompatible avec le bon sens, ou serait-ce que le prêtre catholique naquit toujours avec le type moral de l'incapacité, ou du mauvais vouloir, ou du parti pris?

Quelle folie! quel égarement! Remontez avec nous, Messieurs, jusqu'à l'origine de la société moderne ; veuillez regarder en face de chacun des dix-neuf siècles qui y rayonnent, et dites-nous si, parmi les grands écrivains et les illustres savants dont ils s'honorent, vous n'apercevez pas une glorieuse majorité d'évêques, de prêtres et de religieux? Que serait aujourd'hui le monde littéraire? que saurions-nous des générations lointaines du moyen âge? où serait l'histoire de France, sans les mémoires élaborés par des prêtres à l'ombre des cloîtres? Et n'êtes-vous pas ingrats, ô grands hommes de la libre-pensée, de méconnaître leur mérite en niant leur génie parce qu'ils furent entachés d'ascétisme et de surnaturel?

Eh bien! souffrez que nous le disions ici franchement, au risque d'exciter des récriminations aussi injustes que maladroites, vous devriez bien songer qu'à l'égard de certaines matières inséparables de l'histoire, et pour celles qui touchent surtout à son côté religieux, il faut interroger le prêtre, qui seul, à de bien rares exceptions près, peut prendre et donner une idée exacte des lois et des devoirs du christianisme. Or, ce christianisme, aujourd'hui persécuté par toutes les apostasies à la fois, pouvez-vous le séparer de l'histoire? n'en est-il pas le fait dominant? n'y a-t-il pas sa place comme le soleil dans le ciel de la nature pour tout éclairer, tout conduire et tout féconder? Eh bien! voyez comment vos génies de choix, ceux dont vous êtes le plus fiers, se sont fourvoyés en plus d'une chose et l'ont reconnu devant un humble curé de campagne! Rappelez-vous ce docte et simple abbé Gorini, forçant MM. Amédée et Augustin Thierry, Guizot, Thiers, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé Martin, et *tutti quanti,* d'avouer qu'ils avaient traité notre histoire ecclésiastique avec une légèreté inexcusable, et portant la conviction de leur défaite jusqu'à pro-

mettre de se rétracter : et quelques-uns l'ont fait! (a) Un tel aveu a bien son prix, et avec un peu plus de bonne foi dans ce monde-là, il deviendrait celui de bien d'autres se lançant dans une carrière qu'ils n'ont pas explorée, s'imaginant qu'on invente la théologie comme une théorie quelconque d'idéologie ou de sentiment. Contre ces naïves audaces, le catholicisme aura toujours un avantage de premier ordre ; c'est qu'il est une science pourvue de toutes ses règles, appuyée sur des principes, composée de dogmes et de faits : et cette science est celle que vous avez le moins étudiée. Vous n'en parlez qu'au hasard pour la calomnier ou en rire, et cependant vous la trouvez belle ; vous savez bien qu'elle est la sauvegarde de tous vos intérêts, la protectrice de vos familles, la tutrice de vos héritages. Au fond, vous ne la détestez que parce qu'elle condamne les désordres de votre conduite et de votre cœur. N'êtes-vous donc pas suspects d'injustice et de partialité, vous qui osez noircir notre désintéressement, quand vous discutez sur de telles matières, et que vous voulez qu'on n'en parle pas devant vous, et que votre plus habituel objectif est qu'on l'expulse même de l'histoire ?

Sachez-le : c'est à quoi les docteurs du temps présent ne réussiront pas. Le cœur humain est fait pour la religion. Vous cherchez en vain à l'en détourner ; il y reviendra sans cesse, et les âmes honnêtes, intelligentes de leur nature divine, se sentiront attristées dans leurs plus légitimes exigences, si, élaguant le surnaturel de leur passé, vous y remplacez la conscience par l'athéisme, au risque d'écraser les rigueurs du décalogue sous les amabilités du code pénal.

Ceux qui descendent dans les aberrations de l'esprit

(a) V. *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, 2e édit., 1864, t. I, préface, p. 8.

jusqu'à vouloir raturer partout le nom de Dieu, qui s'évertuent, dans leur détestable *théophobie*, à priver l'âme de l'enfance des saintes lumières de la foi, peuvent bien vouloir des livres faits à leur ressemblance : s'ils réussissent, ils se seront ainsi ménagé pour quelque jour prochain la consolante jouissance de ne plus voir dans le monde que le pillage et l'assassinat. Dieu les leur réserve : ce sera le prix de leurs coupables aveuglements. Mais peuvent-ils espérer pour cette œuvre de l'enfer la complicité des honnêtes gens, de ceux dont l'expérience s'est formée en face de ruines accumulées sur la société par les criminelles doctrines de l'irréligion, de l'immoralité et du mensonge? Ce serait à la charge du monde une apostasie de plus sur laquelle vous ferez bien de ne pas compter. Le prêtre surtout, que l'impiété déteste parce qu'il est le dépositaire de la science divine, protestera de sa plume comme de ses livres contre ce genre d'ignominie qui ne s'impose pas plus à l'honneur qu'à la vérité ; et s'il entreprend, après des veilles longues et studieuses, de remonter le cours des âges pour en tirer les enseignements historiques, il faudra bien l'accepter avec ses saines traditions du catholicisme, tout en exigeant de lui de s'appliquer pour chaque siècle à en dérouler exactement la marche et à en développer le véritable esprit.

C'est pourquoi nous prévoyons pour notre livre, de la part au moins d'un certain nombre de critiques amateurs, des oppositions arrêtées d'avance, et qui rangeront l'auteur parmi ces demi-intelligences qui s'amusent par trop à des légendes d'un autre temps. L'auteur les priera humblement toutefois de l'épargner un peu à cause de sa position et de son métier d'écrivain, qui auraient ici quelque chose de connexe. En effet, l'histoire ne s'invente pas ; elle s'impose et veut être dite telle qu'elle est. Que l'on veuille donc bien

remarquer que pendant les trois ou quatre premiers siécles, c'est l'Eglise qui fait tous les frais de la nôtre. Puis comme dans toutes les provinces du monde où s'est formé une société nouvelle, c'est le christianisme qui a bercé notre enfance, l'a développée seul, et protégée contre les derniers efforts de cette servitude affreuse qu'on appelait le paganisme romain. Pendant que celui-ci voyait expirer sa mythologie et dégringoler ses idoles, la foi du Christ prenait sa place sur les autels et dans les cœurs ; elle proposait ses saints, véritables héros de toutes les vertus difficiles, ses martyrs, bien autrement fort que les Hercule, les Polyphéme et les Cacus de l'ancien régime ; elle transcrivait en d'innombrables exemplaires les légendes de la Thébaïde et de la Gaule, et comme pour déconcerter l'orgueilleuse raison, ses antagonistes, les libres-penseurs de ce temps-là, elle parlait des saints sans crainte d'effaroucher les néophytes, et des miracles comme d'un ordre de choses aussi indubitable qu'étonnant. Aurait-on voulu que tant de faits fussent ici passés sous silence, et que par crainte de scandaliser des gens qui ne sont d'aucun diocèse, les possesseurs des chroniques primitives les eussent reléguées au rang des fables, sans crainte de bouleverser la suite de nos traditions et de ruiner l'ordre qui les rattache à l'histoire générale? Oui, ces paladins des nouvelles couches l'auraient voulu!... Ils eussent préféré ces ennuyeux récits de ruses diplomatiques et de combats sanglants qui nous montrent l'humanité sans aucun tempérament de vertus religieuses et des mœurs paisibles qu'elles fomentent, sans un mot qui fît ressortir l'action de la Providence sur le monde, sans conclure que son histoire est une leçon d'En-Haut!

Avouons ici notre faiblesse. Nous pensons un peu avec Bossuet et beaucoup de grands génies appelés Péres de l'Eglise que le bon Dieu ose se mêler de ce qui se fait sur

la terre ; que n'ayant pu créer l'homme sans une destinée, il a fait son intelligence pour l'y diriger, et que rien ne lui facilite autant cette noble tâche que d'améliorer le présent par les enseignements du passé. Eh bien ! en étudiant cette leçon éminente, si vous en appréciez le but divin, vous ne lisez plus l'histoire comme une inutile série d'épisodes plus ou moins vrais ; vous y cherchez les vérités austères, les meilleures théories de la vie présente, celles qui la rendent honnête par le travail et la vertu, et qui ne permettent jamais de fermer les yeux sur un avenir dont la promesse nous vient du Ciel. Quand je lis l'histoire pour en recueillir cette philosophie transcendante, je m'y attache comme à une institution divine ; j'en suis les phases variées, en découvrant les causes et leurs conséquences, en jugeant les hommes d'après leurs actes connus et leurs intentions qui en ressortent, et si je m'attriste souvent des égarements d'une société agitée par tant de passions insensées, du moins j'arrive souvent à d'heureux contrastes qui me consolent et m'encouragent. Je jette un regard sur la Croix dominant le sommet de nos temples et de nos montagnes, et d'où les nouveaux barbares la font encore descendre aujourd'hui ; je vois les monastères semés dans nos campagnes comme autant d'asiles où se réfugient le savoir, l'éloquence et l'amour du bien. Je salue, après le souverain qui m'a ébloui ou déconcerté, l'humble main qui écrit les vertus ou les crimes de son temps, et qui m'a si souvent tenu éveillé dans mes études du soir ou de la nuit. Je souris à ces travailleurs inconnus qui tressent dans la solitude des forêts leurs cabanes de branchages, ou copient dans les salles voûtées de leur abbaye les manuscrits des Pères et des Docteurs, sans négliger à l'occasion les orateurs et les poètes de l'antiquité. Est-ce que tout cela manque de charme ? Est-ce que ces détails de l'existence humaine ne sont pas de

l'histoire ecclésiastique? Est-ce que les Conciles où se sont élaborés les capitulaires, constitué les coutumes et les codes ; est-ce que ces grandes figures d'évêques soutenant les dogmes et les mœurs dans le gouvernement de leurs diocèses, toujours en lutte contre l'hérésie, la licence et la tyrannie des grands ; est-ce que ces fondations d'hôtels-Dieu et de léproseries que vous *laïcisez* aujourd'hui à l'aide d'un barbarisme et en désorganisant la charité, ne sont pas d'éloquents témoignages de dignité morale? Et dans ces tableaux vivants que je n'aurais pas admirés sans le christianisme, ne voyez-vous pas que j'ai de plus que vous, si vous dédaignez l'histoire de l'Eglise, des scènes pleines de mouvement, de variété, de sentiment et de coloris?

Mais outre cet esprit d'ensemble que l'historien se doit d'observer et de signaler, il y a certainement aussi d'importants détails sur lesquels une sage critique doit s'exercer, et qu'à diverses époques on a pu juger diversement. On n'est pas toujours d'accord sur les lieux, les dates, les causes de tel événement encore discuté. C'est là que viennent s'affirmer le droit et la liberté du doute. Alors le parti à prendre est évidemment celui qui paraît le plus sûr à chacun. Personne ne s'offusquera de voir l'auteur embrasser celui qu'il croit le meilleur, et dont l'exposé s'accompagne toujours de ses preuves. Il en est autrement des faits intimement liés aux doctrines religieuses ou aux prétentions politiques des partis. Quelques-uns forment un groupe aussi connu que banal d'objections contre le catholicisme et contre les principes du gouvernement qu'il préfère : ce sont des armes offensives que l'ignorance ou la mauvaise foi emploient le plus souvent au service de leurs thèses opiniâtres. Les savants, par exemple, qui se moquent assez de leur public pour remâcher dans toutes leurs disputes les éternelles fantaisies de l'Inquisition, de la

Saint-Barthélemy, de la Révocation de l'édit de Nantes, voire même de la papesse Jeanne, permettront bien qu'à l'occasion on leur prouve qu'ils n'ont pas le sens commun, eussent-ils les connaissances profondes du vieux Dulaure, ou la loyauté du jeune Henri Martin. Peut-être aussi reconnaîtront-ils qu'en traitant des sujets de controverse historique ou religieuse, nous avons gardé, à l'honneur de notre caractère et de notre profession tout en leur disant leur fait, les ménagements et les égards dont la saine littérature et la vérité n'exemptent personne, simples mortels ou libres-penseurs.

III

Cela dit, nous devons à nos lecteurs quelques observations qui répondront d'avance à certaines questions sur la forme de notre travail. En écrivant une histoire générale, nous devions nous intéresser à tous les détails de ce vaste ensemble, et pour ne rien omettre, il nous a fallu rapprocher de nos événements locaux une foule d'autres qui s'y reliaient dans les provinces voisines; car il fallait bien nous commettre maintes fois avec les peuples ou les souverains du Berry, de la Gascogne et des autres pays posés près de nous, entre la Loire et les Pyrénées. Les intérêts de ces peuples, leurs guerres et leurs débats s'identifièrent souvent avec les nôtres ; et voilà pourquoi l'Aquitaine, quand elle est devenue depuis Charlemagne un royaume dont le Poitou faisait partie, rentre si bien dans notre plan qu'il n'est pas possible de nous séparer d'elle, et qu'il nous faut souvent traiter des deux à la fois. On nous verra même étendre de semblables excursions dans plusieurs de nos provinces septentrionales quand il faudra raconter les relations du Poitou avec les royaumes de Paris, de Soissons et de Bourgogne, dont

les rois auront à faire valoir sur notre sol soit des intérêts légitimes, soit de folles et malheureuses ambitions. Mais dans cette espèce de dédale formé par les nécessités de cette histoire, nous avons fait en sorte que nos lecteurs ne s'égarent pas plus que nous, que la clarté de notre récit et la suite de nos affaires provinciales ne perdent rien à ces apparentes divagations, et pendant lesquelles d'ailleurs il nous eût fallu faire connaissance avec des personnages et des contrées dont la vie, forcément mêlée à la nôtre, ne laissait pas d'avoir pour nous un caractère digne de notre attention.

On ne regardera donc pas comme des longueurs et des hors-d'œuvre tels épisodes dont les héros agissent ou guerroient à des distances de Poitiers qui ne les empêchaient pas d'avoir chez nous des affaires importantes qu'il fallait constater ou éclaircir : saint Hubert, les quatre fils Aymon, et plusieurs fondateurs de nos grandes abbayes sauront qu'en dire.

En un mot, nous n'avons rien négligé pour accomplir consciencieusement, malgré de grandes difficultés de recherches, de correspondance et de voyages, l'onéreuse et longue tâche que nous acceptâmes lorsque, au-delà de quarante années, nommé historiographe du diocèse, nous songeâmes à faire un livre qui nous semblait nouveau. Sans revenir d'ailleurs à ce propos sur la juste méfiance que nous inspiraient les livres dont nous aurions pu nous aider, nous étions peu attiré vers eux, nous osons le dire, par la façon dont chacun avait rempli sa tâche et semblait n'avoir songé à la rendre utile ni à ceux qui lisent pour s'instruire, ni à ceux qui veulent se délasser utilement. Au reste, il y avait à ce double défaut des causes qu'il faut bien reconnaître à la décharge de ces auteurs. Les uns vivaient encore, quand ils embrassèrent leur travail, à une époque où la critique et les études qu'elle suppose étaient

à peine au berceau. Les vieux contes avaient encore leur crédit, et si les écrivains gardaient cet avantage de se rapprocher plus, comme Bouchet, Besly et Robert du Dorat, des vieilles traditions que nous avons reçues de leur expérience, ils manquaient d'ordre généralement, et se plaisaient trop à écrire sans dates précises et libres de tout souci de discussion scientifique pour appuyer leurs assertions plus ou moins sûres. Les autres ne se virent ouvrir qu'à moitié des richesses insuffisantes. Ainsi quand Thibaudeau arriva, tout semblait faire espérer dans son œuvre un élément de succès qu'on avait le droit d'exiger de lui, car il avait puisé des documents précieux autant que sûrs dans les pièces originales que Dom Fonteneau avait interrogées avant lui, mais dont les trésors destinés à n'être divulgués que plus tard, attendaient que l'historiographe officiel du Poitou s'en servît pour le grand ouvrage qu'étouffa dans son germe cette glorieuse révolution de 89 qui, disait-elle, « n'avait pas besoin de savants. » L'avocat poitevin ne manquait donc pas de ressources. Mais autre chose est d'être riche, autre chose de faire valoir ses fonds, d'accroître ses revenus et de fonder une maison solide et durable ; c'est ce que notre compatriote ne sut ni comprendre ni accomplir. Sa méthode fut essentiellement vicieuse. Il procéda par détails au lieu d'offrir un ensemble d'où ceux-ci devaient être tirés. Il fallut à chaque page répéter les mêmes dates (quand il en donna), les mêmes noms propres, et faire ainsi, non l'histoire de la province, mais celle de chacun de ses établissements en particulier. Ajoutons qu'en écrivant avec ces matériaux épars, il dut laisser beaucoup d'erreurs se glisser dans un style hâté, fréquemment interrompu et repris ; ce qui mérita à l'auteur de vives et amères réprimandes d'un aristarque assez peu modéré, il est vrai, et qui manqua de mesures, mais qu'on trouva très fondé dans

la plupart de ses récriminations [a]. Il n'y eut donc de vraiment utile dans ce livre qu'un certain nombre de pièces justificatives qui peuvent servir à l'histoire, mais qui ont figuré depuis 1790 en beaucoup d'autres recueils, où tout le monde peut aujourd'hui les consulter.

Il ne faut pas croire, au reste, qu'après avoir recueilli ses matériaux, ce qui est fort laborieux, il ne reste à un historien qu'à écrire sous leur dictée, pour ainsi dire. Encore faut-il qu'une classification judicieuse les range à leur date, établisse entre eux une sorte de filiation qui les fait naître les uns des autres, et les montre aux yeux du lecteur avec cette véritable corélation qui les lie en les établissant dans une dépendance mutuelle sans laquelle on n'en comprendrait ni la marche ni la portée. C'est cette conception d'ensemble qui suppose dans l'historien l'habitude de la réflexion, l'intelligence des textes originaux et une juste appréciation des mœurs et des usages ; c'est cela que nos historiens locaux n'ont pas suffisamment possédé et dont l'absence chez eux se fait trop sentir. Il est vrai encore qu'ils manquèrent des secours qui nous sont venus depuis eux. C'est une richesse inappréciable pour nos provinces de l'Ouest et du Midi, et pour le Poitou spécialement que ces quatre-vingt-sept volumes où D. Fonteneau a rassemblé avec une infatigable patience les preuves de notre passé historique. L'apparition de ces feuilles, dispersées au milieu des désordres révolutionnaires, coïncide chez nous avec le retour des études historiques dont la Restauration avait donné le signal en créant l'*Ecole des Chartes.* C'est peu après que les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest* apparurent avec leurs travaux si variés sur les choses et les personnes de notre province. Dès lors la publication

(*a*) V. *Errata de l'Hist. du Poitou,* par Allard de la Resnière, in-12, 1783.

des Chartriers se multiplia, et de nombreux écrits, médités avec une attention docte et consciencieuse, refirent le passé des familles, des monuments et des institutions du Poitou ; mines inépuisables, où nous avons emprunté nous-même à pleine mains les richesses que nous avons aimées dès le commencement, et que nous donnons aujourd'hui au public comme ayant occupé la moitié de notre longue carrière.

IV

On voit les écueils que nous avons voulu éviter. — Maintenant donc qu'on nous permette d'exposer quel plan nous nous sommes fait à l'avantage de notre œuvre et au profit de ceux qui la liront.

Et d'abord, nous tenons à le dire : dans tout ce que nous avons écrit, c'est surtout le sincère respect de notre public qui nous a guidé ; c'est le zèle amical de lui éviter tout ennui en le gratifiant de tout ce qui lui peut être utile. — Ainsi inspiré nous avons cherché avant tout la clarté dans l'exposé des faits et à les entourer par cela même de toutes ces petites délicatesses auxquelles les intelligences élevées ne savent rester indifférentes. Tout ce qui rend la lecture plus commode, tout ce qui aide mieux la mémoire, tout ce qui peut faciliter les recherches dans le cours du livre, et jusqu'au plaisir des yeux, a été l'objet d'une scrupuleuse attention. C'est ainsi que chaque objet traité dans ces pages larges, éclairées, et d'un abord qui invite, a été signalé par tout ce qui peut élucider la marche du récit. En tout cela, merveilleusement secondé par la loyauté dévouée et l'honorable attention de notre intelligent éditeur, le papier repose le regard par sa teinte légèrement dorée, son ampleur se prête à une belle justification ; le caractère neuf, mince et allongé se détache mieux sur l'espace d'où

il jaillit et laisse les yeux se fixer sans fatigue sur un fond convenablement interligné.

Mais un livre composé de tant de détails, dont les nombreuses pages développent un si grand nombre d'incidents, finirait par ressembler à ces vastes plaines dénudées où pas un signe, pas un monument n'indique un lieu de repos où puisse se reconnaître le voyageur. Pour en rompre la monotonie, nous avons voulu que des *manchettes* ou notes marginales indiquent au lecteur de quoi il va être traité dans l'alinéa qu'elles ouvrent : ce sont comme autant de bornes milliaires qui marquent la station qu'on vient de quitter, et qui avertissent de celle qu'on aborde. Ce système, on le comprend, évite de longues et ennuyeuses recherches en faisant retrouver aisément les faits qu'on veut relire. C'est un index disséminé sur toutes les pages du livre et qui, reproduit à la fin de chaque volume, en formera la table particulière.

Toutefois une telle table ne suffit jamais, surtout dans un ouvrage volumineux, à ceux qui par curiosité ou par quelque motif d'étude voudraient revenir à tel ou tel épisode, à tel personnage de quelque époque qu'il fût, à tels lieux enfin, ville importante ou modeste hameau, qui ont attiré l'attention et n'ont pourtant laissé dans la mémoire que des traces imparfaites et d'incomplets souvenirs. A tous ceux qui veulent faire d'un livre sérieux un répertoire utile, où rien ne soit perdu, où tout se reflète au besoin, comme en un vaste panorama de choses aussi diverses qu'intéressantes, un auteur, après avoir parcouru une longue carrière, doit la couronner par cette *Table générale alphabétique et analytique* propre à remettre sous les yeux qui l'interrogent toute la substance du livre et jusqu'à ses moindres documents. Pas un nom de personne, de lieu ou de chose qui ne doive se reproduire dans ce miroir à l'aide duquel

s'accomplissent en un clin d'œil et avec la plus grande facilité toutes les recherches possibles. C'est un dictionnaire des faits, des familles, de la noblesse du pays ; c'est un traité de géographie locale, des monuments, des institutions civiles et judiciaires, des princes, des évêques et des généraux, des illustrations en un mot qui, dans l'ordre des hommes ou des choses, tiennent une place qu'il faut savoir retrouver pour la citer au besoin.

Nous parlons de géographie. On sait combien elle est indispensable à l'histoire, jusque-là que celle-ci devient le plus souvent incompréhensible, si l'autre ne la complète en transportant le lecteur sur le bord des fleuves, au pied des montagnes, dans les forêts ignorées, ou au sein des villes illustrées par leur richesse et leur population. Mais ce flambeau de première nécessité, qui le tiendra élevé sur ces obscurités qui s'épaississent sans lui ? Est-il possible d'embarrasser son récit et ses descriptions de ces hors-d'œuvre encombrants et de perdre de vue à chaque instant le principal en faveur de l'accessoire ? Nous avons tourné cet inconvénient sans priver le lecteur des renseignements nécessaires à une complète intelligence du récit, et satisfait à ses plus légitimes exigences en renvoyant à la fin des livres qui forment les grandes divisions de l'ouvrage des notes qui éclaircissent le texte sur tous les points de géographie, d'histoire, de chronologie, de généalogie, ou de discussion scientifique qui ont besoin d'explications, et c'est pour nous un principe qu'un historien est obligé par son rôle même de ne pas imposer à son lecteur l'embarras et les frais d'une encyclopédie où soient traitées, comme en autant de suppléments, les matières variées qui se rattachent forcément à sa narration ; et notre lecteur, pour acquérir incontinent une foule de notions indispensables, se verra guidé par des chiffres multipliés au besoin dans chaque

page, lesquels le reporteront aux mêmes chiffres répétés à la suite de chaque livre, avec les explications nécessaires. C'est ainsi qu'arrivent à l'occasion une foule de notices soit sur les localités citées dans l'histoire, soit sur des points controversés par les opinions des érudits, soit enfin sur des époques incertaines, à l'égard desquelles il est bon d'adopter un jugement. Ceci sera sourtout d'une grande utilité pour la connaissance locale de notre pays. Notre table devient de la sorte un dictionnaire géographique où chaque ville, bourgade, hameau, commune, paroisse, ne fussent-ils nommés qu'une fois, ont leur historique aussi complet que possible, depuis leur origine connue et attestée par les monuments jusqu'à leur état actuel : nous avons même indiqué le nombre d'habitants qu'ils réunissent. Les cours d'eau n'y sont pas plus oubliés. On y voit leurs noms anciens et modernes, leur parcours, les lieux qu'ils arrosent depuis leur source jusqu'à leur embouchure. Les villes, les abbayes, les châteaux et autres lieux de quelque importance, même en dehors de nos limites provinciales, lorsque leurs noms se trouvent mêlés à notre récit, sont aussi l'objet d'une note qui aide la lecture et dissipe les incertitudes de la mémoire ou instruit de ce qu'on pouvait ignorer. C'est dans ce même but que pour ne pas priver nos lecteurs d'un recours si souvent nécessaire à la Table générale, qui ne peut paraître qu'avec le dernier volume, nous avons voulu qu'un index spécial et alphabétique des lieux indiqués en chaque volume fît la matière de ses cinq ou six dernières pages.

Il est un point de géographie locale dont les historiens ont trop dédaigné de s'occuper jusqu'ici, et sur lequel leur silence a nui souvent à la clarté du récit : nous voulons parler des Vigueries, genre d'institution administrative et judiciaire, dont l'action correspondait à celle qui donnerait

aujourd'hui à un même magistrat les fonctions d'un sous-préfet et d'un juge de paix. Afin donc qu'on sache bien à quoi s'en tenir sur chacune d'elles, nous avons donné aux vigueries non seulement des notes et des citations, mais des articles spéciaux, chaque fois que notre plume en a rencontré sur sa route. On sait que ces centres de juridiction ont eu un rôle important pendant quatre siècles, du VIIIe au XIIe, dans nos campagnes, où elles cessèrent de fonctionner vers l'apparition des vicomtés. A l'occasion de chacune, lorsqu'il en a fallu parler, nous avons augmenté notre rédaction, soit dans le cours du récit, soit dans ses notes, d'une foule de détails propres à chacune des localités qu'embrassait le cercle de cette juridiction. C'est l'histoire des châteaux, de la commune actuelle, de ses vicissitudes et changements dans le cours du moyen âge. Tout cela est nécessairement succinct mais exact, rapide mais suffisant, et ne sera pas indifférent à la statistique des paroisses, des communes, ni à la connaissance des anciennes divisions du territoire de nos trois départements. Enfin, les lieux où se passent les faits racontés et les batailles célèbres sont élucidés par des cartes et plans indispensables, empruntés aux meilleures sources, et dont les dimensions, sans embarrasser le volume, indiqueront fidèlement les positions et les territoires.

L'attention de nos lecteurs sera aidée encore par un autre moyen. Si l'on observe en tête de chaque page et à la suite du titre courant la date des faits qui s'y déroulent, on aura une véritable chronologie continue qui tiendra toujours en présence de ses dates et ainsi épargnera l'ennuyeux soin de rechercher souvent dans les pages déjà lues, à quelle époque on se trouve et comment se relient entre elles des années qu'on voit pour ainsi dire avec les faits.

Une autre sollicitude qu'un historien ne saurait abdiquer

jette sur ses récits du moyen âge un charme et un intérêt qu'on ne saurait méconnaître : c'est l'apparition sur la scène du monde politique, des grandes familles dont le pays reçut depuis si longtemps les services, qui s'illustrèrent à sa défense ou dans son administration, et qui presque toujours surgissent pour la première fois à l'occasion de certaine action d'éclat, mais dont ordinairement on s'embarrasse peu de dire les origines, l'établissement ou les alliances, et dont les descendants vivent encore parmi nous moins honorés pour leur passé qu'on ignore, que pour la juste considération dont ils n'ont pas cessé de jouir. Très souvent, dans une société renouvelée, leur unique privilége demeuré intact en dépit des révolutions politiques, c'est de rester toujours fidèles aux vieilles traditions de la noblesse et de l'honneur. Dire leur avénement dans le pays qu'abritèrent, en le protégeant, les murailles crénelées de leurs manoirs ; quelle part ils prirent aux guerres, aux institutions, aux transformations qui signalèrent les phases émouvantes des âges de la féodalité ou du gouvernement royal : rien de tout cela, nous semble-t-il, n'est sans intérêt dans les annales d'une province, non plus que dans celles des familles qui, moins connues généralement, méritent pourtant de l'être, et qu'il importe de saisir, autant que possible, dès qu'elles commencent à poindre sur l'horizon de leur existence sociale.

Nous l'avouerons, ces attentions multiples prises en faveur de ceux qui doivent nous lire, ces soins qui n'augmentent pas médiocrement le travail de l'auteur et les frais de la publication, nous ont paru inséparables d'une telle entreprise qui a son utilité dans sa nature même, et qu'il faut entourer de tout l'attrait capable de la faire goûter. Les vérités si souvent contestées par les idées modernes, en désaccord toujours plus accentué avec le bien moral, sont si précieuses

à conserver dans les âmes généreuses, ou à rétablir dans celles qui les ignorent ou les méconnaissent, qu'il est certainement digne d'une plume chrétienne d'en faire le but de ses élucubrations et de ne rien négliger pour les faire goûter.... Notre dessein poursuivi dès longtemps et que Dieu bénira, nous devons l'espérer, conformément aux laborieux efforts devant lesquels nous n'avons pas reculé, c'est ce même sentiment que nous voudrions trouver dans le public dont nous consentons par cette publication à faire notre juge. Toute autre infaillibilité que celle du pape nous est suspecte. Nous ne croyons donc pas à la nôtre, et nous ne pensons pas qu'en certaines appréciations personnelles, quand nous avons dû, en des choses où chacun peut user de son libre arbitre, nous prononcer d'après nos convictions particulières, nous n'ayons pu nous égarer comme tant d'autres, et nous assurons d'avance notre sincère gratitude à qui voudra bien nous en avertir. Mais nous savons aussi que le monde a ses esprits grincheux, peu disposés à supporter patiemment dans autrui des faiblesses dont ils se croient incapables, et s'élevant avec une autorité qu'ils n'ont pas contre des jugements qui leur déplaisent. Nous connaissons ces petites natures pourvues d'un des côtés les plus ridicules du cœur humain pour s'être trouvées quelquefois sur notre chemin de la vie. Comme nous les avons toujours laissé dire sans les interrompre ni les gêner, plus que jamais nous leur promettons liberté entière d'attaquer nos principes, de contredire nos convictions. Au lieu de dépenser sans fruit les dernières forces qui nous restent à de vaines polémiques dont le public saura bien se passer, nous examinerons s'il n'y a pas lieu de voir dans leurs attaques un avertissement salutaire qui nous porte à *revoir, corriger* et *augmenter* même, s'il le faut, les feuilles qui auront agité leurs rêves

et provoqué les amabilités de leur critique. C'est le moyen de faire bien vite la paix, et de payer le fâcheux à son juste prix.

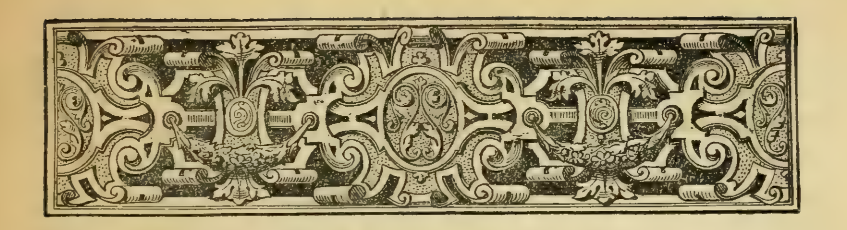
En finissant nous prions Dieu de bénir le travail entrepris pour sa gloire, dans le cours duquel nous avons eu plus d'une fois occasion de faire remarquer de quel rôle magnifique Il a chargé son Eglise pour le bien de l'humanité; comment Il a formé la France, et quel beau caractère Il a souvent donné à notre clergé, de quelles illustrations enfin Il a doté notre cher pays, et comment nos grands hommes n'ont réellement fondé que par le christianisme les bases du gouvernement social dont ils ont tenu les rênes. En plaignant ceux qui ont brutalement repoussé de leur cœur la foi religieuse de leur enfance ; nous avouons que nous, dont elle éclaira la jeunesse, qu'elle soutint sans jamais s'affaiblir dans les travaux incessants d'un ministère qui perpétue depuis longtemps déjà ses noces d'or, nous avons goûté dans cette étude attentive de la marche providentielle des choses de notre patrie, des charmes qui nous consolèrent souvent des vicissitudes de la vie. Que notre dernière joie soit de croire nos travaux de quelque utilité au bien des âmes que nous avons voulu, en nous isolant des choses périssables pour consacrer notre solitude à l'honneur de la vérité et de la vertu. Que ceux qui nous ont connu et auront pu nous reconnaître encore dans ces lignes où Dieu nous fut toujours présent, lui recommandent ce prêtre qui tint à le venger par un dernier hommage des ignobles apostasies qui désolent notre sainte Eglise et des puissants du jour qui la persécutent. Nous ne croyons pas avoir rien écrit ni pensé qui puisse blesser en rien la pureté de la doctrine catholique, ni la sainte gravité des mœurs dont elle est l'indéfectible et vigilante gardienne. Si pourtant quelque faute de ce genre nous était échappée, nous protestons

d'avance contre elle, et la répudions de toutes les convictions de notre foi. Et comme les grandes leçons de l'histoire constituent toujours un devoir et une responsabilité de plus pour ceux qui la lisent, puissent ceux qui nous auront lu se fortifier dans l'amonr des principes éternels, se former aux vertus chrétiennes et sociales par l'aspect même des défaillances de l'humanité, et comprendre, pour la paix de notre malheureuse patrie, que le meilleur gouvernement à proposer aux hommes est encore et toujours celui qui s'inspire de la sagesse de Dieu.

C. A.

16 juin 1885.





HISTOIRE GÉNÉRALE DU POITOU

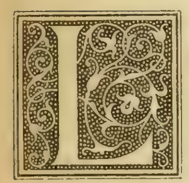
LIVRE Ier

ORIGINES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A LA FONDATION DU DIOCÈSE DE POITIERS

(De l'an 56 avant Jésus-Christ à l'an 272 de l'ère chrétienne.)

Difficultés de l'histoire locale.



L'UN des premiers soins que se donne ordinairement un historien, c'est de remonter à l'origine du peuple dont il veut raconter les fastes, pour tracer les limites géographiques de son action dans la grande famille des hommes. Les usages particuliers, les mœurs publiques, les lois, la religion sont aussi pour lui autant de matières à traiter, et très souvent des problèmes à résoudre.

Dans l'objet qui va nous occuper, nous rencontrons des difficultés aussi épaisses qu'ailleurs, et nous devons nous résigner à éviter de longues discussions dont il semble qu'on a trop abusé maintes fois pour se faire des conclusions purement négatives, qui nous laissent dans la même anxiété que devant. A quoi servent au lecteur avide des enseignements de l'histoire une suite de conjectures sur les temps antéhistoriques, et les interminables probabilités fondées le plus souvent sur les plus contestables apparences? Mieux vaut,

sans contredit, aller droit au but qu'on se propose d'instruire et d'attacher, en élaguant les doctes inutilités, les préambules oiseux, et les vagues données qui n'éviteront aux âges suivants ni des persuasions erronées, ni le besoin de recourir à des preuves que nous n'aurions pas à leur donner. Sans attaquer les recherches faites de bonne foi, sans condamner ceux qui s'y livrent dans un sincère désir d'éclairer, ni accuser la simple naïveté de leurs croyances scientifiques, on peut reconnaître que beaucoup ont sombré contre des écueils qui, pour être mieux connus aujourd'hui et définitivement signalés, n'en restent ni plus ni moins immobiles sur l'océan des choses humaines, et demeurent redoutables aux mêmes titres pour qui s'obstinerait à les cotoyer encore de trop près. Nous entrerons donc dans notre sujet sans élaborer davantage les points péniblement maniés dans nos chroniques locales, laissant pour incertain ce qui paraît l'être encore, affirmant avec la netteté de l'histoire ce qui ne peut être douteux, et discutant aussi brièvement que possible ce que d'autres nous avaient transmis longuement sans assez de preuves ou de sagacité.

Cependant une juste curiosité se rattache, dans les études historiques, aux temps primitifs et à la position géographique des peuples dont nous avons à parler. D'où viennent-ils? Quelles migrations les ont implantés sur le sol où nous les voyons encore, où nous-mêmes faisons partie de leur grand tout si souvent modifié à travers les siècles? Quels peuples voisins furent leurs alliés ou leurs antagonistes sur ce théâtre plus ou moins connu de leur activité politique ou religieuse? Autant de questions que provoque un légitime intérêt, et qu'il faut toujours exposer et résoudre, s'il est possible, avant d'entrer dans le domaine de l'action, et d'ouvrir la scène où doivent se passer d'innombrables événements. Cherchons donc à établir, avant tout, ces préliminaires importants. Ce sera indiquer à notre lecteur son point de départ, et l'orienter pour l'avenir sur le vaste champ qu'il parcourra avec nous.

Anciennes traditions sur les Poitevins et leur provenance.

Et d'abord, d'où étaient venues les peuplades vagabondes ou conquérantes qui envahirent la Gaule à des époques indéterminées? Cette première question, pour n'avoir pas semblé résolue encore, ne paraît pas moins avoir sa véritable solution dans les vieilles traditions de nos ancêtres. Bouchet[a], Haute-Serre [b] et tous ceux qui les ont précédés prétendent que les Poitevins descendent de Gomer, fils de Japhet, et par conséquent, petit-fils de Noé. De telles données ne s'inventent pas et tiennent à une filiation d'idées trop peu appréciée de certains critiques. On en dit autant des Arvernes (1). D'autres peuples primitifs qui vinrent s'encastrer dans ce pays encore caché sous des forêts immenses doivent avoir, aux yeux des premiers historiens, la même origine. Rien n'étonne dans un tel fait quiconque a médité attentivement les assertions de la Bible, c'est-à-dire du plus ancien historien que nous ayons, sur l'époque de la formation des langues. En suite de ce grand événement, les enfants de Noé se fondirent, bientôt après s'être détachés des plateaux de l'Arménie, avec les races indo-européennes dont l'Asie avait été le berceau. Ceci ne contredisait pas d'ailleurs l'opinion émise sur les Aquitains, dont nous étions une branche, par les savants qui prétendent, avec Am. Thierry[c] et beaucoup d'autres, que ce grand pays s'était peuplé de bandes ibériennes venues d'au-delà des Pyrénées à des époques inconnues : ce seraient donc d'anciennes colonies du monde primitif qui, par des stations successives, seraient parvenues à travers les races de l'Ibérie jusqu'à notre territoire, et s'y seraient implantées définitivement. Ceci se prouve par les débris qui nous sont restés de l'idiome gaulois comparés à ceux des langues sémitiques.

Quoi qu'il en soit de ces précédents pour nous plus que probables, personne n'ignore que nous habitons le territoire

(a) *Annales d'Aquitaine*, p. 4, in-f°, Poitiers, 1544.

(b) *Rerum Aquitanicarum*, lib. I, c. I et II.

(c) *Histoire des Gaulois*, I, 3. — Paris, in-8°, 1828.

occupé par les *Pictons* lorsque César entra dans la Gaule, et que nous descendons de ce peuple dont l'histoire va d'abord nous occuper.

Commencement de la conquête de l'Aquitaine par César.

Lorsque le conquérant qui s'était fait nommer par le Sénat romain gouverneur de la Gaule y fit sa première apparition, l'an 58 avant l'ère chrétienne, il y avait déjà plus de trois siècles que les Gaulois, se signalant contre les Romains par de longues et fréquentes alternatives de succès et de revers, avaient enfin succombé à la puissance colossale de leurs ennemis, et s'étaient vu forcés de souffrir dans leurs villes principales des garnisons qui faisaient de ce grand pays comme une dépendance de la capitale du monde.

La Gaule conquise s'agite par d'incessantes révoltes.

Cependant des dissensions fréquentes s'élevaient entre les chefs de ces nombreuses peuplades : des tribus limitrophes y étaient autant de causes de désordres auxquels remédiait à peine l'entremise des proconsuls romains : car leur autorité, souvent méconnue, leur attirait des inimitiés de ces populations peu soumises. C'est ainsi qu'après la guerre sociale entre Marius et Sylla (a), les Aquitains s'étaient déclarés pour Sertorius, qui avait tenu le parti du premier. Plus tard, l'an 76 avant Jésus-Christ, ils menacèrent d'envahir le territoire de Marseille et de Narbonne, qui s'étaient déclarées pour Sylla. Mais Pompée y étant venu, s'y étant conduit en vainqueur, et abandonnant les révoltés et la Province romaine entière (b) aux rigueurs du proconsul Manilius Fonteius, celui-ci ne la pacifia qu'en lui imposant les plus affreux excès que puisse subir un peuple vaincu (c).

Tranquillité relative des Poitevins.

Les Pictons, dont le territoire était alors bien moins étendu qu'il le devint plus tard, ne paraissent pas s'être mêlés à ce dernier soulèvement. Comme la prise d'armes se fit dans l'Aquitaine méridionale, et près des côtes de la Méditerranée, nos ancêtres durent s'en abstenir, puisqu'ils tenaient la partie

(a) De l'an 91 à 88 avant J.-C.

(b) Appelée aujourd'hui la Provence.

(c) César, *de Bello civili*, lib. I.

la plus septentrionale du pays. D'ailleurs, à en juger par un mot de César, qui parle d'eux pour la première fois dans son troisième livre des *Commentaires* (a), les Poitevins étaient déjà compris parmi les peuples soumis à ses armes, lorsque dans sa deuxième campagne, l'an 56 avant Jésus-Christ, il requit des Poitevins et des Saintongeois (2) un certain nombre de vaisseaux qui durent aller contribuer à sa victoire navale sur les Armoricains (3) de Vannes (4), qui avaient tué ses ambassadeurs.

C'était à un de ses jeunes lieutenants, Publius Crassus, qu'était due en grande partie cette victoire navale. Il connaissait bien l'Armorique pour l'avoir parcourue en tous sens pendant l'année qui suivit l'apparition de César dans les Gaules. C'était lui qui s'était chargé de recruter, sur les côtes de l'Océan, tous les navires qui garnissaient les ports entre la Loire et la Garonne; et quand cette marine eut déterminé en grande partie la défaite des Bretons, Crassus, qui avait pu rendre compte de ce qu'il avait vu dans les Aquitaines d'antipathie et d'oppositions sourdes, n'eut rien de plus pressé que de retourner dans le pays pour s'assurer de lui. Il pénétra jusque dans la Province pour y lever de la cavalerie, et après s'être emparé de la capitale des Sotiates (b) la plus redoutable des nations aquitaniques, il finit par asservir toute la province jusqu'à Saintes et à Poitiers. Bouchet, qui avait beaucoup lu, et qui puisait à des sources que nous ne saurions toujours retrouver, parle d'après César (c) mais aussi d'après quelques mémoires locaux aujourd'hui perdus, d'un certain Pison d'Aquitaine, petit-fils d'un roi ou chef de la contrée, assez dévoué aux Romains pour que le Sénat lui eût donné le titre d'ami, et dont les menées n'avaient pas peu servi à l'assujettissement de sa patrie. Le lieutenant P. Crassus l'avait amené à des intelligences, et le dévouement de l'ambitieux Gaulois

Menées de Pison contre la liberté des Gaules.

(a) C. II.

(b) Peuples des environs de Lectoure (Gers) et d'Agen (Lot-et-Garonne).

(c) *De Bello gallico,* lib. IV, c. XIII.

ne lui avait pas fait défaut. On n'en doit pas conclure avec un auteur peu solide, que ce Pison fût établi dès avant le départ de César l'un des premiers gouverneurs de la province. Son nom ne figure point parmi ceux de ces magistrats qui, d'ailleurs, ne furent institués que plus tard par Auguste. Remarquons aussi que Pison est un nom tout romain, applicable à plusieurs familles illustres, et que celui dont il s'agit ici pouvait bien avoir une origine romaine avec des alliances de parenté dans la Gaule aquitanique, ce qui expliquerait comment il put s'entendre avec les conquérants du pays, sans excuser la duplicité de son rôle.

Les Poitevins et les Saintongeois alliés des Romains.

Quoi qu'il en soit, les succès de César et de ses généraux, et la dépendance qui en résultait pour les provinces maltraitées par ces guerres incessantes, ne faisaient que les prédisposer d'autant mieux à un de ces mouvements qui revenaient si souvent déjouer la sécurité des vainqueurs. Il n'y avait pas une cité, pas une province de la Gaule qui, dans toute son étendue, ne se révoltât, à l'occasion, contre les maîtres dont les exactions et les cruautés eussent assez justifié ces colères, si le patriotisme seul n'eût suffi à les expliquer. C'est au milieu d'une de ces mémorables révoltes que nous trouvons le plus ancien souvenir de la vie militaire des Poitevins.

Politique du conquérant.

César, qui venait de délivrer d'Arioviste, roi de Germanie (**5**), les tribus de la Belgique et de l'Helvétie (a) (**6**), profita de ce service rendu pour établir son autorité bien au-delà de ce qu'on attendait d'un tel associé. Ce qu'on avait pris pour de la générosité parut bientôt n'être plus qu'une ambitieuse politique. Et, en effet, en se mêlant de tout, en prétendant faire tout plier à ses arrangements dans le gouvernement de ces petits peuples qui, jusque-là, n'avaient obéi qu'à des chefs autonomes, son but était bien de tout assujettir à son unique volonté. Quelque visibles que fussent ces prétentions, certaines grandes populations s'y soumirent, comme celle

(a) Cés., *Comm.*, I. — Tacite, *Hist.*, c. IV.

de Reims (7), qui trouvait de grands avantages à la faveur du général; mais le plus grand nombre préféra garder une indépendance sur laquelle elles avaient compté et une nationalité dont la perte était celle de leur patrie. Une ligue fut donc conclue de toutes les villes du nord-est, et bientôt du contingent proportionnel de chacune se forma un corps redoutable de deux cent quatre-vingt-dix mille hommes prêts à se défendre ou à attaquer.

De là ces reprises de guerres sanglantes, ces batailles et ces siéges, ces massacres, ces supplices, qui signalèrent la première campagne de César, et qui tendirent, avec tant d'autres qui les suivirent pendant sept ans, à la conquête et à l'assujettissement, enfin obtenus, de ce vaste territoire, qui succomba sans retour sous l'avide activité du vainqueur.

Vues de la Providence dans l'assujettissement de ce pays aux Romains.

Ne nous en plaignons pas. Le christianisme n'était pas loin. Dieu préparait son avénement dans le monde en disposant la Gaule, par sa soumission même, à la grande mission qui lui serait faite. Sa conquête portait en germe les merveilles de sa vie future par ce Christ qui devait *aimer les Francs*.

Mais jusqu'au jour de ces origines morales, que de travaux encore et que de guerres devaient s'accomplir! La résistance, dès la seconde année du gouvernement de César, devint des plus ardentes; le général romain, tout en gagnant par ses intrigues les chefs de quelques populations, éloignait celles-ci par ses cruautés, qui les exaspéraient jusqu'à leur faire préférer la mort à son esclavage. Aussi ne fut-il pas rare de voir dans son parti des chefs de provinces que leurs peuples se gardaient bien de suivre, et contre lesquels même ils se révoltaient ouvertement.

Histoire de Duratius et de sa trahison contre le Poitou.

De ce nombre furent les Pictons, que commandait alors le chef Duratius (a). Celui-ci, qui, dit-on, les gouvernait depuis quelques temps, était ami des Romains. Ses complaisances pour eux dataient déjà de longtemps; il s'efforçait alors de leur conserver sa capitale, et quand les habitants s'y étaient

(a) Hirtius, continuateur de César, VIIIe liv. c. XVI.

enfermés pour la garder au parti national, leur chef, renfermé avec eux, tendait à la livrer par une de ces trahisons qui lui étaient familières. Jusqu'à quel point avait-il trempé dans l'accord qui avait fait remettre à César, prêt à attaquer la flotte des Armoricains, tous les navires frétés sur la côte occidentale de l'Aquitaine? Nous l'ignorons, aussi bien que la plupart des détails de sa conduite : mais rien n'autorise à croire que son penchant pour l'étranger ne l'aura pas déjà, en ces circonstances, employé au triomphe d'une cause qui n'aurait pas du être la sienne. Quel fut son rôle aussi lorsque César, revenu de Rome, où l'avait appelé la crainte des succès de Pompée, trouva la Gaule presque entière soulevée par Vercingétorix (**8**), liguée autour de ce roi, dont elle soutenait la valeur déterminée, en une coalition qui dut s'effacer par la chute de l'importante ville d'Alesia (**9**)? Où était Duratius, lorsque ses Poitevins durent, comme tant d'autres, après une nouvelle défaite, regagner leurs foyers et peut-être, imitant les Bituriges (**10**) et les Carnutes (**11**), incendier leurs villes et leurs villages, toujours résolus à lutter encore, sans rien exposer aux rapacités du vainqueur?

Les courts récits de l'écrivain militaire, aussi rapides que ses conquêtes, ne nous laissent apercevoir aucune trace du complaisant ami dont la fidélité eût honoré une meilleure cause. Mais l'occasion allait enfin se présenter où son nom, devenant historique, apprendrait à la postérité ce qu'elle doit penser des éloges trop mérités par lui.

Ses intrigues avec Caninius.

Après avoir comprimé toutes ces grandes prises d'armes et dispersé ses valeureux antagonistes, César craignait encore cependant, et se dirigea vers la Belgique où Ambiorix continuait une guerre défensive (**12**) : mais le midi ne l'inquiétait pas moins, et il dirigea son lieutenant Fabius vers la basse Aquitaine, tandis que C. Caninius, autre général qui avait fait ses preuves, exerçait, avec huit mille hommes et plus, près de nous, une surveillance qu'il fallait renforcer. Celui-ci avait pour affidé dans le Poitou, Duratius, cet ancien roi de la province, qui, grâce à sa complicité bien connue avec

l'ennemi, n'y conservait qu'une royauté nominative. Ardent à maintenir dans la dépendance de Rome ce plus ou moins grand nombre de timides ou d'intéressés qui ne manquent jamais en pareil cas, il était de rapports faciles avec ceux du parti contraire, et ainsi s'était maintenu dans une position aussi favorable à l'ennemi qu'à lui-même. Son principal soin était donc d'assujettir le pays à ses vainqueurs. C'est pourquoi, quand il vit un grand nombre des peuples battus par César, au centre de la Gaule, se réfugier sur les frontières du Poitou et y former d'importants rassemblements, il n'eut rien de plus pressé que d'informer Caninius, par des lettres et des coureurs, de ces apparences redoutables. Pour lui, peu enclin à seconder le mouvement national, il feignit de craindre, au contraire, que son peuple ne le favorisât, et résolu de défendre *Lemonum* contre le patriotisme qui s'y manifestait, aidé d'une autre troupe vendue comme lui à l'étranger, il s'était retiré derrière ses murailles et n'en avait fermé les portes que pour les soustraire à un coup de main des mécontents, assurés, d'ailleurs, de la plus grande partie de la population. Caninius, qui occupait un poste de surveillance sur les frontières du Limousin, se hâta de partir, et marcha dans cette direction. Mais Dumnacus, chef des Andes (**13**), homme aussi brave que dévoué à son pays, n'avait pas tardé à savoir ces grandes nouvelles. Il avait fait diligence, et à la tête de près de vingt mille hommes, venait au secours de la ville, décidé à en chasser Duratius et à se joindre, pour la recouvrer, à ceux de ses habitants dont ce perfide capitaine violentait les patriotiques affections.

Intervention du général angevin Dumnacus.

Caninius n'était qu'à cinq ou six lieues de l'importante cité, quand des prisonniers surpris dans la campagne lui apprirent ce qui se passait sous ses murs. Comme il avait peu de monde, il sentit qu'il fallait éviter une rencontre. Il s'établit donc prudemment sur le territoire d'un petit village nommé aujourd'hui Bonneuil, près du gué de St-Martin-la-Rivière (**14**). Là s'élevait une ceinture de collines qui lui offrait un lieu sûr de retranchement. Il en profita, et bien lui en prit : car

Dumnacus, bientôt prévenu de ce voisinage, lève rapidement le siège et se dirige vers ce nouvel ennemi, qu'il attaque dans son camp. Mais tel avait été l'art et l'habileté de ces ouvrages, qu'après plusieurs jours d'efforts inutiles contre des troupes bien plus faibles en nombre, l'assiégeant, qui avait perdu beaucoup de monde, se vit obligé de revenir sous Poitiers.

Cependant Caninius n'avait point perdu de temps, et tout en repoussant les assauts des Andes, il avait pu dépêcher vers Fabius pour réclamer de lui un prompt secours. Celui-ci, quoique occupé à recevoir assez loin de là, des soumissions et des otages, s'élança vers le Poitou suivi de dix mille hommes (**15**). Dumnacus se vit donc bientôt exposé à l'irruption de deux armées : il ne crut pas devoir les attendre, abandonna le siège à peine repris, et se retira en grande hâte vers la Loire, pour rentrer dans son pays. Mais les Romains le poursuivent, lui tuent douze mille hommes au Pont-de-Cé (**16**), s'emparent de tous ses bagages, et, par ce nouveau triomphe, découragent les peuples voisins, convaincus désormais de l'inutilité d'une plus longue résistance. Bientôt après, la prise de Cahors (**17**) amena la soumission de toute l'Aquitaine. De fortes garnisons assurèrent l'asservissement des principales villes, et désormais il n'y eût plus qu'à obéir aux Romains. Tel fut le résultat de la septième campagne de César, l'an 51 avant Jésus-Christ [a]. César, nous l'avons dit, ne parle plus de Duratius après avoir raconté de quelle façon il sut lui conserver la cité des Poitevins. Mais d'autres sources nous sont ouvertes et nous montrent le chef dévoué aux Romains récompensé bientôt de son dévouement peu honorable. C'est bien lui qu'ont rattaché à leur histoire, les Limousins, dont il eut le proconsulat vers l'an 40 de Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'il tint de César, et peut-être d'Auguste, devenu le chef de l'empire, le beau poste qui lui donna pour séjour habituel la ville de Limoges. Les souvenirs de cette ville et des auteurs qui en ont écrit

(a) A. Thierry, III, 217.

constatent que le célèbre gouverneur l'avait dotée d'un palais destiné aux proconsuls, et d'un théâtre, l'un des plus anciens construits dans les Gaules. Au XVII[e] siècle, on voyait encore aux bords de la Vienne les ruines de ces deux monuments (a).

Monnaie au type de Duratius.

Parmi les souvenirs qui nous restent des faits émouvants que nous venons de raconter, et de la grande part que le Poitou doit y prendre, un petit monument a traversé les dix-huit siècles qui nous en séparent, et vient confirmer les récits de l'histoire : En 1837, deux exemplaires d'une monnaie de Duratius furent découverts, mêlées à d'autres types consulaires, dans le sol même du camp de Bonneuil; d'autres en plus grand nombre le furent, en 1874, à Vernon (18). On sait que les chefs gaulois avaient conservé jusqu'à la conquête définitive de leur patrie le droit de battre monnaie, que le vainqueur n'avait peut-être pas cru prudent de leur ôter tout d'abord. Duratius jouissait donc de ce privilège (b). On croit aussi, mais avec moins de certitude, en avoir recueilli de Dumnacus. Celles du chef picton sont d'argent : elles représentent d'un côté, sa face jeune et énergique, avec son nom très bien conservé; de l'autre, elles portent un cheval lancé au galop, symbole de la Gaule guerrière : ce cheval est surmonté d'un petit temple dont le fronton est supporté par trois colonnes; on lit en exergue le mot IVLIOS. Etait-ce un hommage à Jules César, dont le nom consacrait ainsi la trop constante vassalité de son peu honorable ami? On est d'autant plus porté à le croire que ce temple lui-même en serait un autre indice. Les Gaulois, on le sait, n'avaient pas encore de monuments religieux, et n'en eurent qu'après avoir adopté la religion des Romains avec leurs lois et leurs coutumes civiles. Qu'eût donc été ce symbole sur les monnaies d'un roi de la Gaule, sinon une sorte d'apothéose

(a) V. Allou, *Monum. de la Haute-Vienne*, où sont indiquées soigneusement les autorités que nous suivons ici. — A. Thierry, III, 217. — Hirtius, c. XXIV.

(b) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, I, 346. — *Mémoires*, II, 340; XXXVII, 497 et 513.

du vainqueur, dont le nom, dans cet exergue, est déjà d'une si haute signification ?

La Gaule incorporée à l'empire.

Ainsi, dès l'an 50 avant l'ère chrétienne, toute la Gaule était soumise. César n'avait plus qu'à y travailler au maintien de la pacification, et il s'y donna avec autant de politique et d'adresse que de discernement et d'activité. Il y mit surtout une douceur qui ne contrasta pas moins avec le fond de son caractère qu'avec ses précédents entachés si souvent de sanguinaires sévérités. Ces ménagements habiles et les privilèges accordés aux principales cités, le respect de leurs monuments, le soin de ménager les susceptilités nationales, accoutumèrent peu à peu ce grand peuple au joug qu'il ne pouvait plus secouer : il se vit donc introduit, pour ainsi dire, dans le peuple romain lui-même ; et quand l'illustre proconsul qui l'avait subjugué retourna à Rome, où le rappelait la fin de son gouvernement légal, il laissa cette nouvelle branche de la république aussi tranquille qu'elle avait été longtemps agitée. La gloire militaire ne manquait pas à César : mais, outre qu'il l'avait souillée par son excessive cupidité, un autre mobile non moins honteux la ternit encore : ce fut cette insatiable ambition qui le jeta, en quittant les Gaules, dans toutes les intrigues dont le but était d'asservir sa patrie, lesquelles enfin, six ans après (44 av. J.-C.), lui valurent le châtiment mérité que lui réservaient le poignard et la trahison de Brutus.

Avénement d'Auguste. Son caractère.

Auguste, petit-neveu et fils adoptif de César, ne dut son empire sur le monde, après douze ans d'une politique sanguinaire et de victoires successives sur ses rivaux, qu'à la bataille d'Actium, gagnée par lui 31 ans avant l'ère chrétienne. A peine devenu l'unique maître du monde, il s'appliqua à faire oublier en lui le dictateur que sa patrie avait détesté à tant de titres. Le gouvernement, les lettres, le culte public, devinrent les objets de ses soins les plus assidus. Il ne pouvait non plus négliger la Gaule, dont l'administration n'avait guère reposé jusque-là que sur des bases provisoires. Quand il fut devenu l'un des triumvirs qui se partageaient le

gouvernement de la république, il avait réussi à supplanter Antoine dans la préfecture des Gaules. De nouvelles révoltes survenues dans l'Aquitaine, mais bientôt réprimées, lui persuadèrent d'aller lui-même soumettre les Asturiesis et les Cantabres (**19**), dont l'esprit remuant devenait, sur les frontières d'Espagne, dangereux pour la puissance romaine, parce qu'il y était un exemple contagieux. Entre autre mesures qu'il prit à Narbonne (**20**), où il tint une assemblée populaire, il conserva à la Gaule les quatres grandes divisions jusque-là connues sous les noms de Narbonnaise, d'Aquitanique, de Celtique, et de Belgique. Mais afin de mettre plus d'unité dans son administration, il chercha à répartir plus également, entre chacune de ces grandes provinces, les cent peuples environ qu'elles renfermaient. Pour ne nous occuper ici que de l'Aquitaine, ce pays, beaucoup moins vaste sous César, se limitait alors par le cours de la Loire au nord et à l'est, et par les Pyrénées au midi; l'Océan baignait ses côtes occidentales. Auguste l'agrandit de tout le territoire qui s'étend au nord de la Garonne jusqu'à la Loire, et à l'est jusqu'aux Cévennes et aux Alpes. Quatorze peuples furent ainsi ajoutés à l'ancienne population et portèrent à vingt-trois le nombre de ceux qui composèrent cette grande division.

Il remanie la division de la Gaule.

Une raison politique se faisait jour à travers cette sorte d'équilibre territorial. La Gaule celtique ou centrale, celle qui était toujours plus portée à remuer, perdait dix de ses peuples confondus désormais dans une population devenue aussi calme que docile.

But politique de cette opération.

Cependant une si vaste étendue donnée à l'Aquitaine rendit pour elle une subdivision nécessaire. Auguste créa donc la première Aquitaine, avec Bourges pour capitale, ayant sous sa dépendance administrative sept autres cités: Clermont, Limoges, le Puy, Mende, Cahors et Rodez, avec les peuples qui s'y rattachaient; la seconde, avec Poitiers, Saintes, Périgueux, Angoulême, Agen, sous la métropole de Bordeaux; la troisième enfin, la plus méridionale, connue encore sous le nom de Novempopulanie, dont Eause fut la métropole

Les trois Aquitaines; leurs métropoles.

jusqu'à l'époque où, ruinée par les Barbares du VIII[e] siècle, le siège métropolitain en fut plus tard transporté à Auch (21).

Ces notions, si minutieuses qu'elles puissent paraître, sont indispensables pour l'intelligence de beaucoup de faits qui se développeront plus tard. Remarquons ici que la métropole dominant la première, c'est-à-dire la plus importante des provinces de chaque région, reçut sous le nom de *primatie* un degré supérieur de préséance. Ainsi la primatie d'Aquitaine appartient tout d'abord à Bourges, et nous verrons que les sièges épiscopaux fondés dans la suite en d'autres cités principales se prévalurent d'une telle origine pour exercer au spirituel un même degré de juridiction supérieure. Observons aussi que le mot *diocèse*, qui ne se donne plus depuis longtemps qu'à des territoires soumis à l'administration d'un évêque, fut employé par Auguste pour désigner les quatre-vingt-six départements qui formèrent la division générale de l'empire. On voit quelle fut l'origine de ces mots restés dans notre langage ecclésiastique, et comment il arriva, quand il fallut créer des évêchés, que la délimitation des uns et des autres se trouva naturellement tracée par les errements de l'administration civile (a).

Origines des primaties et des diocèses.

Au reste, les divisions que nous venons d'indiquer subirent, dans la suite, de fréquentes retouches. Adrien, au II[e] siècle, Constantin, au IV[e], Honorius, au V[e], y apportèrent des modifications inspirées par les circonstances. Il suffira de les mentionner, ainsi que certaines autres, quand elles entreront dans la marche de notre histoire.

Poitiers ; variantes de ses noms latins et français.

Poitiers se trouva rangé dans la seconde Aquitaine, dont il fut une des principales cités. Nommé d'abord *Lemon* (22) par les Gaulois, dont les relations avec les Romains, l'ornèrent promptement d'une terminaison latine *(Lemonum)*, dont César semble avoir parlé le premier dans ses *Commentaires*, il changea bientôt ce nom lui-même par un autre plus conforme

(a) V. Mézeray, *Avant Clovis*. — Laureau, *ibid.* — Besly, Préface de la *Généalogie des comtes de Poitiers*, p. 3. — Strabon, Pline, Pomponius. — Mela. Walkenaer, *Géographie des Gaules*, I, 144.

au génie de l'idiome accepté par les vaincus. De *Pictones* il fut aisé de faire un *Pictavium*, d'où *Pictavienses* et le *Poictiers* de nos pères, et enfin le Poitiers plus adouci que nous avons depuis deux cents ans, selon les délicatesses que se firent alors les règles de la langue française. Mais les vicissitudes inhérentes aux choses humaines atteignent les langues aussi bien que toute autre chose. Nous savons certainement par les écrivains du IVe siècle que ce *Lemonum*, qu'on trouvait encore au IIIe, avait alors entièrement disparu (a). On n'y trouve plus que *Civitas Pictonum, Pictavi, Pictavum*, qui s'emphonisent peu à peu en *Pictavium, Pictaviensis*. C'est ainsi que Socrate, qui écrivait peu de temps après notre saint Hilaire, nomme cette ville, en parlant de son grand évêque, *Pictavorum civitas* (b). Ammien Marcellin, qui est absolument de la même époque, ne l'indique jamais autrement (**23**).

Cette cité des Poitevins était donc classée parmi les plus considérables de la seconde Aquitaine. Dès longtemps importante, puisque nous lui voyons avant l'invasion de César une sorte de roi qui recherche ou accepte l'alliance du conquérant, elle forma d'abord un gouvernement à part, comme toutes les autres portions du territoire gaulois où commandaient des rois ou chefs militaires indépendants les uns des autres, sa position topographique entre des collines que fortifiaient deux rivières, dont l'une était profonde et coulait toujours, en faisait un *oppidum* peu accessible aux attaques militaires. Il s'en faut, toutefois, nous l'avons fait observer, que l'étendue de la Province fût alors ce qu'elle devint dans la suite. Limitée à l'ouest par la chaîne de montagnes qui la séparait des *Lemovices armorici* (**24**), elle s'étendait beaucoup plus du sud au nord que du levant au couchant (**25**). De nombreuses voies impériales rayonnèrent bientôt autour de Poitiers vers les cités voisines,

Son importance primitive.

Les voies romaines.

(a) Walkenaer, *Géogr. anc. de la Gaule*, I, 364.

(b) Dom Bouquet, *Scriptores rerum gallicorum*, I, 603.

capitales comme elle de peuples non moins renommés. C'est à quoi n'avaient pas fait assez d'attention (selon la juste observation de Danville), Adrien de Valois et Joseph Scaliger, quand ils contestèrent au profit de Limoges la position géographique de la cité des Pictons (a). Ces voies, dont les souvenirs existent encore par leurs tracés très connus et les restes qui longent très souvent ou forment en partie nos grandes routes modernes, avaient été précédées par des artères moins larges qui traversaient les forêts de la Gaule et réunissaient, en facilitant les voyages et le commerce, les localités secondaires, dont les noms très significatifs rappellent souvent leur présence effacée ensuite dans le mouvement d'une civilisation plus ample et plus active. Les grandes voies commencèrent avant Auguste, mais ce fut surtout à son action qu'elles durent leur développement; et ainsi s'établirent, au profit des armées et de la population civile, d'incessantes communications qui rapprochèrent de Poitiers, où elles aboutissaient, toutes les grandes cités qui fleurissaient autour de lui : Tours, Saintes, Angers, Limoges, Nantes, et d'autres lieux aujourd'hui obscurs, et alors jouissant d'une autonomie remarquable comme Rom, Brioux, Herbauges, Rezé, et bien d'autres (b).

Le vieux Poitiers.

On voudrait bien savoir aussi ce que fut d'abord le *Vieux Poitiers*, si connu aujourd'hui des antiquaires, aussi bien que les bourgades qui l'environnaient. Ce nom désigne-t-il, comme on serait porté tout d'abord à le penser, une ville antérieure à celle que nous habitons, fort ancienne par conséquent, et dont la ruine eût forcé les citoyens à transporter dans la vallée du Clain et de la Boivre leurs foyers détruits par les malheurs de la guerre? Nous ne le croyons pas, et pourtant, à la vue de ces délabrements et de ces ruines, on se sent porté à croire qu'une grande catastrophe pourrait y avoir encore ses souvenirs.

(a) Danville, *Notitia galliarum*, p. 416 et 519, in-4°, 1760.

(b) V. les cartes de Danville, au commencement de ce 1er livre.

L'histoire ne semble pas d'ailleurs tout à fait muette sur l'époque et la cause de ce désastre. On se souvient de cette prise d'armes faite sur les limites septentrionales du Poitou par les Bellovaques et les Carnutes, après leur défaite par César (26). Il semble qu'en cette occasion la position du vieux Poitiers, où tout fait reconnaître un camp romain, dut être de quelque importance, soit aux insurgés, soit aux troupes romaines pour lesquelles ce poste avait dû s'établir. Il n'est pas à présumer que les ruines en fussent faites avant cette dernière insurrection, car le besoin, pour les armées, de veiller à leur propre défense, ne leur permettait pas de négliger ce point si utilement placé aux confins du Poitou, de la Touraine et du Berry. Au contraire, si le camp fut pris et renversé par un assaut, quelque parti qui l'occupât pendant cette dernière tentative des vaincus, il sera demeuré ensuite d'autant plus naturellement à l'état de ruine, qu'il ne fut plus nécessaire de s'y retrancher, la soumission du pays s'étant faite définitivement après le siège de Poitiers par Dumnacus. Il semblerait donc que cette destruction pourrait se rattacher aux derniers événements qui signalèrent le séjour de Jules César chez les Gaulois. Et cependant des probabilités non moins admissibles, et que nous adopterions plus volontiers avec un judicieux observateur (a), nous feraient attribuer la destruction du célèbre campement à l'invasion des Vandales, appelés, en 407, dans les Gaules par la vengeance de Stilicon (b). Jusque-là l'état de révolte flagrante où se maintiennent les populations gauloises devait commander aux lieutenants romains la conservation de ce boulevard sur une route aussi fréquentée que celle de Poitiers à Tours. C'est la raison même pour laquelle les Barbares avaient dû le renverser. Poitiers, comme nous le verrons, fut alors lui-même victime de cette guerre lamentable, mais se releva bientôt de ses ruines, comme une cité vivace et puissante.

(a) Hauteserre, *Rerum gallicarum*, lib. V, c. VIII.

(b) V. Claudian. *De Laudibus Stilic.*

Le camp, au contraire, demeura enseveli sous les siennes, comme il devait arriver d'un établissement très secondaire.

Ces camps stationnaires, *castra stativa,* multipliés par les vainqueurs de la Germanie et de la Gaule, ressemblaient beaucoup à des cités, et contenaient de fortes garnisons. Celles-ci, en s'y maintenant, s'y donnaient toutes les aises de la vie civile. L'intention d'y séjourner longtemps les faisait entourer de remparts qui n'étaient pas seulement des fossés et des palissades, mais des murs épais, capables de soutenir les efforts des machines de guerre, et appuyés de tours qui servaient à la fois de défense et de logement aux troupes. Une forteresse dominait l'enceinte, et, en cas de revers, l'armée s'y réfugiait et y trouvait encore, avec des vivres, ses bagages et ses chevaux. De véritables édifices en pierre remplaçaient les tentes pour le général et ses principaux officiers. Ces stations avaient aussi leurs temples, leurs théâtres, leurs colonnes milliaires, leurs monuments enfin auxquels le luxe même de la sépulture ne restait pas étranger (a).

Quant à notre vieux Poitiers lui-même, les détails architectoniques de ses débris ; les fragments de frises, de corniches, les vases, les tombeaux militaires ciselés d'épées et d'autres attributs guerriers ; enfin les bagues antiques et les médailles en grand nombre qu'on y avait maintes fois trouvées (b) attestent, aussi bien que les restes de constructions architecturales encore importantes, que là était une de ces *mansions* que les Romains jetaient de distance en distance sur leurs grandes voies de communication, et qui servaient en même temps et d'observatoires militaires sur la contrée et de pied-à-terre pour les légions en marche ou les voyageurs de distinction. Dans son enceinte encore apercevable au printemps, quand la végétation des céréales

(a) Cf. Tite-Live, *Hist.,* lib. XXVIII, c. XLVI et suiv., et lib. XI, c. XXVII. — Montfaucon, *Antiq. expliq.,* I. — Thibaudeau, *Hist. du Poit.,* 2e éd., I, 421. — Frontin, *Stratég.* — Enfin et surtout Vegèce, *De re militari,* passim.

(b) V. Dufour, *Ancien Poitou,* p. 231.

laisse une teinte jaunâtre à la verdure qui se dessine sur les fondements recouverts d'une couche peu épaisse de terre végétale, on peut suivre de l'œil en partie la vaste étendue de ce camp, que ses dimensions de 2,000 mètres carrés ont fait prendre pour une ville antique et même pour l'ancien *Limonum*. D'autres apparences pouvaient autoriser cette erreur. Une ruine considérable y demeure debout, qu'on peut prendre pour les dépendances d'un temple, peut-être consacré à Mars. Un autre monument remarquable est le menhir gaulois conservant le souvenir d'une sépulture sur laquelle une inscription, mêlée de latin et de celtique, prouve du reste que les troupes stationnaires dans ces retranchements se composaient d'indigènes et de romains, ce qui nous reporte à la première campagne de César et vers l'an 57 avant l'ère chrétienne. — Près du camp et dans les lignes même de sa circonvallation, un *castellum* ou forteresse avait été construit pour les protéger contre les attaques et surveiller de loin la campagne. Cette portion du camp survécut longtemps à la disparition de celui-ci, ayant sans doute résisté par elle-même aux assauts qui détruisirent le reste, et offrit un point d'appui à quelque groupe militaire qui continua de s'y maintenir. Nous savons d'ailleurs avec certitude que sous la seconde race de nos rois on y habitait encore le château, dont le logement devait être considérable. Ce fut là, en effet, qu'en 742 Louis et Carloman se partagèrent l'héritage de Charles Martel (a). On a aussi une charte de Charles le Chauve, datée du vieux Poitiers (b) en faveur de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, de Saumur. Le nom de vieux Poitiers indiqua donc, à une époque déjà très éloignée de celle-ci, dans le langage populaire et parmi les étrangers, un lieu considérable et non encore ruiné, qui sans doute était appelé le camp de Poitiers, à cause de la proximité de cette ville.

(a) Ado Viennansis, *Chronic.* — Lecointe, *Annal. ecclésiast.*, V, 65.

(b) *Datum apud Vatus Pictoris.*

Il n'a jamais dû être confondu avec la ville même de Poitiers.

Donc encore il est évident que le vieux Poitiers fut toujours distinct de la grande cité célèbre dans nos plus anciennes annales, et qu'il ne l'a point précédée dans son action au milieu des luttes gallo-romaines. A en croire une tradition citée par Bouchet (a) mais qu'il donne comme uniquement populaire, et dont « il n'a veu aulcun tesmoignage par escript », ce serait l'an 46 de Jésus-Christ que l'empereur Claude, aidé par les Poitevins à châtier la grande Bretagne un instant révoltée, aurait permis à ces braves auxiliaires de rebâtir leur cité renversée. Un tel fait ne soutient pas de critique sérieuse. *Limonum,* que nous voyons repousser Dummacus dans la dernière campagne de César, n'aurait donc pu s'écrouler que sous les règnes de Tibère ou de Caligula, et les historiens ne fussent pas restés muets sur les causes et la date d'un tel évènement, qui eût importé si fort à l'Aquitaine. Les restes épars que nous voyons de nos jours entre le Clain et la Vienne eussent été bien plus considérables, et pourtant nous n'y trouvons rien qui ait jamais pu valoir les conditions que réunissait l'excellente position du Poitiers véritable, entouré de ses remparts naturels si favorables à une défense aussi efficace qu'énergique. En réalité donc, Poitiers prit son berceau là où il est encore, et il y était bien avant l'invasion romaine (**27**). Tout nous dit aussi qu'à titre de capitale d'une province, la cité des Pictons eut un état militaire des plus respectables, et que sa population s'augmenta plus d'une fois d'un contingent guerrier non moins considérable que celui de ses propres habitants. On doit donc la regarder comme un de ces grands centres dont les tribus soutenaient des guerres fréquentes, soit entre elles, soit contre l'ennemi commun (**28**).

Fausses traditions à rejeter.

Occupons-nous maintenant de la cité elle-même.

De la cité antique de Poitiers au commencement de l'ère chrétienne.

Dire comment le Poitiers des Gaulois était construit, son étendue précise, quelles portes s'y ouvraient et sur quelles

(a) *Annales d'Aquitaine*, c. IV, p. 14, in-f°, 1644.

orientations diverses, nous paraît un peu plus hasardeux qu'à certains de nos historiens, qui en ont trop jugé d'après leurs rêves d'érudition patriotique (a). Ils ont trop cru à de parfaites analogies entre cette ville aux détails imaginaires, et celle du moyen âge dont nous pouvons encore parcourir les rues et visiter les édifices sans nous y égarer un seul instant. Il n'en est pas autrement des coutumes de l'état civil et moral, du commerce, nous dirions presque de la littérature de ces illustres habitants de nos contrées, lesquels braves et guerriers de naissance, ne nous ont laissé par eux-mêmes aucuns récits qui dissipent les ténèbres de leur existence primitive. Ils semblent avoir abandonné aux *Commentaires* de César le soin de nous apprendre en quelques rares détails les caractères plus saillants de leurs habitudes publiques ou privées. C'est à peine si nous savons de leur langue quelques douzaines de mots échappés au naufrage de leur vie agitée, et recueillies en forme de curieuses épaves par les académies de l'Europe.

Imagination de quelques auteurs à cet égard.

Quant à la beauté du pays et à son état climatérique, il n'est guère contestable qu'ils aient mainte fois, dans un long espace de vingt siècles, subi de nombreuses variations. Nous ne nous fions pas plus à ces interminables forêts, comparables, dit-on, à celles de l'Amérique, recouvrant un sol inculte, et cachant de rares habitants sous des ombrages témoins de sacrifices humains, qu'à ces descriptions par trop contestables de familles errantes et maladives, mal vêtues et mal nourries, dépeintes ainsi par des plumes un peu trop abandonnées aux charmes du confortable moderne (b) (**29**). De pareils traits eussent convenu tout au plus à des peuplades sans autres métiers que la guerre, telles qu'on les voit, six cents ans auparavant, lorsque Marseille encore inconnue, n'avait pu implanter dans notre

(a) V. un *Mémoire* manuscrit de D. Mazet, sur *l'Origine et l'antiquité de Poitiers*, dans D. Fonteneau, t. LXXIV, p. 10. — Dufour, *Ancien Poitou*, p. 11.

(b) Dufour, *ub. supr.*

Midi la civilisation puissante des Phocéens, et avec elle le goût des arts, de la littérature et du commerce. Que ces progrès, d'ailleurs, aient été plus ou moins rapides, c'est à peine si l'on pourrait l'examiner.

Mais tant d'années à la suite de ce fait, l'un des plus remarquable de notre histoire, avaient développé chez nous une transformation sociale qu'il est impossible de ne pas admettre, et notre littoral, couvert de nations vives et intelligentes, ne put être des derniers à se rapprocher, par des relations maritimes ou commerciales, de ce grand centre d'activité et de lumière qu'on appelait l'*Athènes des Gaules*. Ce n'est donc pas sur l'époque où nous nous plaçons ici qu'il faut jeter ces sombres couleurs employées contre elle sans assez de discernement.

Mœurs locales de cette époque.

Ensuite, s'il s'agit d'une température tout aussi calomniée que le reste, et sans contester que d'immenses forêts, que des lacs profonds et étendus, surtout vers cette partie de notre littoral qu'on appelle aujourd'hui la Vendée, offrissent encore aux défrichements de vastes superficies, et à l'atmosphère une température plus humide, nous accepterons peu cependant les exagérations qu'on s'en est faites. En dépit des fréquentes variations du climat, observées dans notre pays, à diverses époques, par la science sérieuse, on ne peut s'en rapporter, pour juger de la douceur habituelle de l'air goûtée par nos ancêtres, à la position géographique dont ils jouirent entre le 45e et le 47e degré de latitude septentrionale. D'autre part, il est certain que les populations relativement restreintes, durent une vie abondante aux ressources agricoles d'un sol fertilisé par les féconds arrosements de ses nombreuses rivières. On vantait la blancheur de leurs farines, ce qui suppose des céréales de choix, et qui plus est, des habitudes domestiques nées d'une véritable civilisation (a). Que ces avantages ne soient venus chez nous que vers les derniers siècles qui précé-

(a) Dufau, *Hist. de la Gaule*, p. 133.

dérent la prise de notre pays, c'est incontestable, et nous ne prétendons pas remonter à la dispersion des peuples avant le déluge pour attribuer cette vie formée et régulière aux premiers Gaulois directement issus de Japhet (a) ; mais on ne doit pas oublier que trois cent quatre-vingt-dix ans avant la régénération du monde par le christianisme, la bataille d'Allia (30) et la prise de Rome avaient soumis l'Italie à des dominateurs qui devaient être comptés pour quelque chose, et que les Poitevins ne pouvaient être les seuls parmi ces peuples qui fussent restés en arrière de cette réputation, et des conditions qui avaient dû la leur mériter.

Beau caractère du Gaulois. — Louanges peu méritées données à César par leurs auteurs français.

Au reste, tout s'était encore singulièrement amélioré quand les aigles romaines s'abbattirent sur ce riche pays, où elles ne venaient pas apparemment pour des huttes informes, contre des sauvages qui s'y cachaient. L'ambition de César qui l'avait principalement déterminé à cette guerre, et qui l'y soutint, trouva de nombreux obstacles à ses projets ; il n'acheta ses victoires qu'au prix des flots de sang versés par ses troupes autant que par ses ennemis. Chose étrange qu'en traitant de l'histoire, toute à sa propre louange, qu'il écrivit lui-même de ses expéditions et de ses conquêtes, les commentateurs français se soient le plus souvent identifiés avec ce vainqueur de nos pères, n'aient vu que la gloire sous les formes si apparentes de sa politique astucieuse et de sa cruelle dureté, et se soient moins préoccupés de l'admirable énergie de notre résistance que de la belliqueuse ténacité de l'agresseur ! Notre éducation classique s'est ainsi faite aux dépens du sentiment national et n'a pas peu contribué, hélas ! à l'affaissement moral de notre époque.... Ce n'étaient pourtant pas des héros à dédaigner qu'Inducioмare, Vercingétorix, Caractac et tant d'autres, qui figurent dans les pages sanglantes de l'historien latin, et s'y montrent, presque à son insu, plus admirable que lui-même ! Ces chefs qui, sur notre propre territoire, contribuèrent à

(b) V. le P. Pezron, *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes,* p. 133.

ses succès ou s'y opposèrent, nous laissent une haute idée de leur indomptable autorité, et à défaut de documents écrits par un peuple mieux dressé à la guerre qu'aux séduisantes occupations de la vie civile, le vainqueur attesterait pour les vaincus la dignité du caractère et la valeur des institutions.

Comment le christianisme allait modifier ces mœurs à l'avantage de l'humanité.

Mais ces institutions et ce caractère allaient plier bientôt sous des modifications d'une bien autre portée. Sans rien perdre de leur valeur militaire, qui distinguerait leur postérité entre toutes les nations d'un monde nouveau, les Gaulois étaient près de subir un joug religieux qui devait agrandir leur rôle dans l'avenir, en déterminant leur influence sur la civilisation européenne à la tête desquelles Dieu les convierait bientôt à marcher.

Notre province devait être une des premières à jouir de cette vie inattendue, appelée à remplacer pour eux le génie incomplet et perverti du paganisme, par la science révélée des principes moraux les plus élevés.

Religion des Gaulois.

L'idolâtrie avec l'immortalité de l'âme, constituait toutes les ressources religieuses des Gaulois (a). Quelques nombreuses que fussent les provinces de leur vaste pays, quelque vie à part que s'y fussent faits les petits peuples qui formaient d'abord ces trois principales divisions, le même génie qui faisait d'eux une grande confédération, et les réunissait à des époques fixées en des assemblées générales, leur avait fait préférer le culte des dieux que des traditions mythologiques rattachaient à leurs préoccupations favorites : Esus, le dieu des combats ; Taranis, celui du tonnerre ; Teutatès, celui de l'intelligence. Ces divinités n'étaient point par tous les côtés les mêmes que reconnaissaient les Romains et les Grecs, c'est-à-dire parées d'une certaine élégance, et se rapprochant, dans leurs habitudes, des belles manières d'une sociabilité plus avancée. La politesse n'était pas plus le fait des Gaulois

(a) César, *De Bel. Gal.*, lib. VI. — Pomponius Mela, *De Situ Orbis*, lib. III, c. II.

primitifs que les beaux-arts; leurs dieux furent, comme eux, entourés du sentiment de la peur; et ce que nous avons de leurs images retrouvées nous fait deviner, sous le symbolisme de formes toujours grossières, souvent hideuses, que rien de séduisant ne devait inspirer les prières et les vœux de leurs redoutables adorateurs. Ceux-ci eurent-ils des victimes humaines? leurs prisonniers furent-ils destinés parfois à des autels homicides? les femmes se mêlaient-elles à ces horribles scènes, comme prêtresses non moins cruelles que l'autre sexe? Tout l'atteste, outre l'affirmation de César (a), et quoi qu'en aient dit quelques apologistes modernes (**31**), dans les inscriptions et les bas-reliefs que des mains inconnues tracèrent, dit-on, au fond de cavernes longtemps ignorées, et dont la science a reconnu l'importance historique (b).

Ces sanguinaires superstitions durèrent, en dépit de César lui-même et des justes sévérités de Tibère, de Claude et de Néron, bien au-delà de la soumission du pays. Mais il faut rendre cette justice à la masse du peuple : qu'elle avait bientôt préféré à son propre culte, entaché de tels signes de barbarie, des usages plus humains; que le rôle des druides fut insensiblement abandonné et finit par n'être plus bientôt qu'une pratique, assez peu estimée, de la magie et de la divination. Ainsi, à mesure que les lettres et les arts des nations voisines étaient introduites chez nos Gaulois, ils en avaient pris le goût, étaient devenus plus policés; leurs mœurs et leur religion s'étaient adoucies; en un mot, ils avaient subi une sorte de préparation évangélique, et en même temps s'étaient acheminés à cette distinction littéraire qui devait rendre célèbres, dès le premier siècle du christianisme, les écoles de Toulouse, d'Autun, de Marseille et de Poitiers (c).

(a) *De Bello gall., ub. sup.*

(b) Laureau, *ub. sup.*

(c) D. Bouquet, *Scriptorer gallic.*, I, préface. — D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, éd. ibid. — De Ferrière, *De l'état des lettres dans le Poitou,* p. 19.

Comment la Gaule fut incorporée à l'Empire romain.

Quand la nationalité gauloise eut tout à fait succombé, il fallut lui créer une administration à l'instar de celle que Rome imposait à tous les peuples vaincus. La Gaule dut s'y résigner après les derniers efforts qu'elle fit héroïquement pour créer un empire autonome à des césars de quelques jours. Elle entra, par une habile politique de ses maîtres, dans cette administration du pays : tout Gaulois fut citoyen romain et put devenir chevalier et sénateur ; ce furent même souvent des indigènes qui, après être devenus des personnages consulaires (**32**), se virent honorés des premières charges de nos provinces, décorés même du titre envié de sénateurs. On les renvoyait souvent dans leur pays, après un certain séjour dans Rome ou l'Italie, avec le titre de préteur, pour y gouverner au nom de la puissance impériale. Il y avait aussi des privilèges accordés à certaines villes en retour de leur plus ou moins ancien dévouement à la chose romaine : l'exemption des impôts, dont furent frappés les autres provinces, en dédommagea d'autres de leur docilité à subir l'annexion. Ainsi, dans l'Aquitaine, les Pictons furent payés de leur condescendance. Le souvenir de Duratius leur valut, par exception, l'immunité de toutes contributions, aussi bien qu'aux Saintongeois, aux Bordelais et aux Arvernes (a) (**33**). C'est le sens peu compris par quelques écrivains de ce mot de Lucain : *Pictones immunes subigunt sua rura* (**34**). Cette immunité donnait alors le *droit de Latium,* c'est-à-dire qu'en devenant citoyen romain, chaque particulier pouvait, à ce titre, exercer dans son pays une magistrature, et par cela même se mettre sur les rangs pour les charges magistrales de la ville de Rome (b).

Privilèges accordés aux Pictons.

Organisation, dans l'Aquitaine, de l'administration communale.

Mais l'Aquitaine ne jouit pas tout entière de ces belles prérogatives. Il fallut au peuple-roi de l'argent qui ne pouvait venir que des contributions, et celles-ci par les exactions qu'elles inspirèrent souvent, ne furent pas une des moindres causes des troubles et des révoltes, que d'autres rigueurs

(a) Pline, *Hist. naturelle,* lib. IV, c. XIX.

(b) Appien Marcellin, *De Bello civili*, lib. II.

durent réprimer. C'est pourquoi, sans doute, on ne permit point aux provinces gauloises, de gouvernement autonome qui aurait pu leur laisser, comme à Rome, le choix plus ou moins réel de leurs magistrats. Toutes, exemptes ou non de certaines charges onéreuses, furent gouvernées soit par des proconsuls ayant les mêmes pouvoirs et les mêmes honneurs que les consuls à Rome, soit par des présidents ou légats, chefs militaires, destinés surtout à maintenir dans le devoir les provinces moins tranquilles dont on avait à redouter l'esprit d'insoumission. Les proconsuls n'ayant qu'une magistrature civile, présidaient aux pays qui n'avaient pas besoin de répression armée. L'Aquitaine n'était point de ceux-là, ses peuples méridionaux ayant laissé dans leurs entreprises des motifs d'appréhensions. L'histoire nous a conservé les noms de plusieurs de ces légats qui gouvernèrent successivement, et nous pouvons entourer ici leur souvenir de quelques détails qui jettent un certain jour sur cette partie de notre récit.

Le règne d'Auguste favorable aux Pictons.

Le règne d'Auguste, que personne ne confond avec la tyrannie d'Octave, fut des plus favorables à la Gaule, et nous avons des preuves que Poitiers se ressentit particulièrement des faveurs de son administration. Ce génie actif, empressé, dès qu'il n'a plus de compétiteurs s'applique à remplir tous les devoirs de la charge qu'il avait ambitionnée ; il s'occupe spécialement, d'après un décret du Sénat, à perfectionner ou à réparer les routes de l'Empire comme il aime à protéger ou à relever les beaux monuments de Rome. C'est lui qui partage la grande ville en quatorze régions ou quartiers qui s'y sont perpétués jusqu'à notre temps sous l'autorité des Papes, et l'on aurait peine à penser qu'il ait négligé les principales cités de la Gaule, quand on le voit honoré d'une médaille à son effigie « pour avoir entretenu les grands chemins de l'Empire », et augmenté le vaste réseau qui subsista en France avec le droit romain jusqu'au X[e] siècle (a). Il fit plus

(a) Suétone, *In August.*, c. XXX.

pour ce pays qu'il importait à la métropole de rendre heureux et florissant ; il y entreprit un voyage, et après y avoir donné à l'administration publique un ordre qui lui manquait encore en beaucoup de choses, il se dirigea vers l'Espagne pour s'y occuper des mêmes soins, ce qui laisse peu de doute qu'il se soit arrêté à Poitiers.

Cette ville, en effet, était alors digne de son attention, ayant des relations fréquentes et de haute importance avec les capitales qui rayonnaient autour d'elles, et se trouvant le centre d'un gouvernement dont nous avons indiqué l'étendue entre la Touraine, la Saintonge et le Limousin.

Nouveaux mouvements hostiles de l'Aquitaine étouffés par Vipsanius Agrippa et le proconsul Messala.

Auguste avait trouvé la Gaule conquise, mais sa pacification n'était qu'apparente. L'Aquitaine surtout conservait ses vieilles rancunes, et qui croirait qu'elle n'hésita pas à passer la Loire (an 25 av. J.-C.) pour aller seconder les peuples du Rhin et du Danube que l'autorité romaine était encore obligée de réprimer ? Puis, l'année suivante, c'était aux révoltés des Pyrénées que nos provinces portaient leurs secours. Mais Auguste, occupé dans le Nord, leur dépêcha d'abord Vipsanius Agrippa, son ami de prédilection, qui venait de vaincre Pompée, et qui remporta une autre victoire sur les Gaulois. Mais l'Aquitaine se lassait aussi peu de combattre que d'être vaincue. De nouveaux troubles appelèrent bientôt contre elle Marcus Valerius Messala, qui y mérita les honneurs du triomphe, ce qui donne à croire que l'opération fut laborieuse. Ce Messala avait été associé par Auguste à son cinquième consulat (**35**), il venait d'être nommé récemment proconsul de l'Aquitaine. Le premier usage qu'il fit de ses pouvoirs dans le pays fut de tailler en pièces, sur les rives de l'Adour, les incorrigibles patriotes que la prise de Tarbes (**36**) assujettit une fois de plus[a]. Ces faits d'armes, qui valurent aux vainqueurs les vers élogieux de Tibulle[b], ne l'empêchèrent pas, non plus que

(a) Nougarède, *Hist. du siècle d'Auguste,* in-8°. Paris, 1840, p. 53. — Plutarque, *In Brutum,* passim.

(b) Tibulle, *Eleg.,* VIII, lib. I. — Appien, *De Bello civile,* lib. IV.

la surveillance active de ces populations agitées, de se donner au soin des choses civiles : on le trouve plus tard curateur des aqueducs, emploi honorable qu'il devait exercer dans la Gaule aussi bien qu'en Italie, mais il ne garda pas longtemps le proconsulat de l'Aquitaine quoiqu'il eût fait ses preuves, et l'on se demanderait en vain comment parurent ainsi oubliés les services qu'il y avait rendus, si l'on ne savait les inconstances du caractère d'Auguste, et qu'après s'être reconcilié une fois avec lui, malgré les souvenirs de la bataille de Philippes, où Messala, combattant dans le parti de Brutus, s'était emparé de son camp, ils terminèrent leur liaison par des froideurs nouvelles, causées sans doute par quelque dissentiment politique.

Incertitudes sur la résidence du proconsul d'Aquitaine.

Nous n'avons aucune donnée sur le proconsulat de Messala, qui mourut quatre ans après Auguste, l'an 9e de l'ère chrétienne. Nous ignorons même le lieu de sa résidence. Tout porte à conclure qu'alors, eu égard aux soulèvements réitérés des provinces, les gouverneurs devaient choisir pour siége de leur autorité celles des grandes cités d'où ils pouvaient mieux surveiller le pays, et que bientôt ils en changeaient encore dans le même but. Regardons comme une preuve de ces séjours administratifs le nombre et la magnificence des monuments dont on y a conservé les restes ou les souvenirs. Les temples, les arènes, les théâtres et les thermes, que la science explore aujourd'hui avec tant de zèle, et dont les fouilles ont amené si souvent d'utiles découvertes, sont d'éloquents témoignages, que là étaient aussi les prétoires où se rendait la justice, et les palais, résidence des gouverneurs en titre. On doit reconnaître que Poitiers ne manqua pas de cette belle illustration. Des magistrats supérieurs y furent établis en permanence, sinon dès le commencement, au moins peu après, quand on y eut installé son municipe et ses officiers inférieurs.

Les garnisons romaines.

Auguste, parmi les moyens qu'il employa pour s'assurer la soumission de la Gaule, ne dut pas négliger les garnisons. Dans l'Aquitaine, il en plaça quatre, occupant des points

importants soit comme frontières, soit comme littoral : ces points furent Clermont, Poitiers, Blàye et Bayonne ; et tel était, après la réduction du pays par Messala, le peu d'espoir resté à l'esprit de révolte, qu'un corps de douze cents hommes devint suffisant dans chacune de ces villes. Au reste, c'est dès ce temps qu'une foule de *castellaria* ou postes secondaires durent être établis soit sur les côtes soit sur les limites continentales du Poitou, encore reconnaissables à leurs noms de *châtelliers*, appliqué à de nombreuses bourgades. En vue de ces lieux de défense on créa, pour ces cantons militaires, un légat qui réunit parfois sous sa main l'autorité civile au commandement armé. N'oublions pas non plus que les délégués d'Auguste, envoyés dans les provinces avec les titres de légats ou lieutenants, reçurent aussi celui de propréteur, et ne retinrent que les honneurs de cette magistrature inférieure lors même qu'ils avaient été consuls : ils n'avaient donc dans leur cortège officiel que six licteurs, au lieu de douze (a).

Origines des *châtelliers*.

Les légats et propréteurs.

Administration civile.

On pense bien que les officiers du fisc, receveurs des deniers publics et autres ne furent pas oubliés. Une inscription de Gruther en fait foi pour notre pays (b). Enfin les cités eurent leurs magistrats, leur curie ou Sénat municipal, que mentionnent les auteurs contemporains. Plusieurs même reçurent le droit de les élire avec certaines libertés ou privilèges qui se sont perpétués jusqu'au temps de nos pères. Bourges, Bordeaux, Poitiers, Saintes, eurent, dès l'établissement de l'administration romaine, le droit d'élire leur maire ou magistrat municipal, et ce leur fût une sorte de témoignage d'un affranchissement qui constata leur incorporation au nouveau régime qu'ils avaient enfin embrassé sans détour.

Sur quelles bases on l'établit.

Les obscurités de ces temps si éloignés de nous ne permettent pas de suivre exactement les traces des premiers

(a) Nougarède, *Hist. de la révolution qui amena l'établissement de l'Empire romain*, II, 149.

(b) *Inscript. antiquæ*, in-f°, p. 426.

gouverneurs de notre Poitou. Ils furent tous romains, incontestablement; mais aussi nous ne pouvons guère douter que, sauf cette dignité éminente, presque toujours réservée à des personnages consulaires, les autres charges judiciaires, militaires ou civiles, n'y eussent été confiées en grand nombre, surtout à Poitiers, à des Gaulois dont l'adhésion et le concours eussent donné des garanties de fidélité au parti triomphant, et les premiers administrateurs de la Gaule domptée, durent être en effet, ceux qui avaient contribué à l'asservir. Cette préférence ne pouvait avoir que d'avantageuses conséquences pour la cité. Qu'aurait-on refusé à des gens qui avaient fait leurs preuves? C'est par cette raison, que nous regarderions volontiers Duratius comme ayant continué de gouverner le Poitou après sa soumission définitive, et c'est peut-être de cette circonstance que serait venu sur les monnaies que nous avons décrites le nom de IVLIOS, qui y représentait l'autorité du grand conquérant (a). Un certain Attectorius, dont les médailles existent encore, et attestent une origine Poitevine, aurait succédé dans cette charge à Duratius, qui alors, aura dû rallier forcément autour de sa personne, les nombreux antagonistes qui avaient soutenu contre lui le parti national. C'est à cette cause et à d'autres semblables que Poitiers dut, aux premiers jours de son incorporation à l'empire, le zèle qui prépara son brillant avenir. Sans pouvoir préciser l'époque, où lui furent donnés les beaux monuments dont les débris, ensevelis dans les caves de la cité actuelle, attestent une magnificence remarquable, on voit bien à leurs grandioses inscriptions, à leurs marbres sculptés, aux frises et aux chapiteaux des plus beaux ordres de l'architecture antique, l'image encore vivante d'une gloire qui faisait de la ville des Pictons l'égale des plus célèbres municipes du midi de la Gaule. C'est donc aussi dès ce temps-là, que se

Beaux monuments dont la ville est dotée.

(a) V. un docte *Mémoire* de M. Anatole de Barthélemy *sur la numismatique gauloise: Mém. des Antiq. de l'Ouest,* t. XXXVII, p. 497 et 513.

multiplièrent sur les voies publiques, les bornes milliaires indiquant, jusque bien longtemps après, les distances de la capitale des Poitevins, à celles des cités voisines (37). Nous suivrons les mouvements de cette prospérité, qui s'augmentera à mesure que les arts et les idées pénétreront dans les masses, sous les rapides persuations du christianisme.

Eclosion du christianisme.

Car l'heure solennelle de ce grand événement était arrivé. Cette Rome, victorieuse de toutes les nations, ne l'avait été de la Gaule que pour lui envoyer une loi bien plus précieuse que sa législation tant vantée, et la sept cent cinquante-troisième année de sa fondation, fut réellement la première de sa régénération véritable. Cette année-là, naissait dans une bourgade de la Judée, celui qu'un Romain devait appeler ironiquement Roi des Juifs! Alors, un autre Romain, Maître du monde à trente-deux ans, contribuait, sans le savoir, à diriger vers le lieu prédit, à huit siècles de là (38), une jeune Vierge, qui portait dans son sein, le Roi des Rois, et le Seigneur des Seigneurs (39). C'en était fait : la face de la terre allait être renouvelée.

Dénombrement de l'an 753, par Léocadius.

Auguste, qui avait ordonné un dénombrement de l'Empire, aussitôt son arrivée au pouvoir, en indiqua un second, trente ans après, c'est-à-dire, l'an de Rome 753, et la trente et unième de son règne. Des censeurs furent envoyés dans toutes les provinces, et la Gaule entra dans cette mesure générale, comme complètement incorporée à la grande famille romaine. L'officier délégué pour présider au recensement de l'Aquitaine, a conservé son nom à plus d'un titre dans nos vieilles annales. C'était Léocadius (40), dont nous ne savons aucune particularité, quant au temps et à la durée de ses pacifiques fonctions. Quoi qu'il en soit, elles durent s'exercer l'année même de la naissance du Sauveur, et sans doute aussi, dans le cours des deux ou trois qui la suivirent. Quatorze ans s'écoulèrent encore, et Auguste mourut après avoir fermé trois fois le temple de Jamus, et réalisé enfin la prophétie biblique d'une paix universelle,

quand apparaîtrait sur le monde, l'Etoile divine qui devait être sa paix (41).

Ce grand événement arriva l'an 14 de l'ère nouvelle. Tibère succéda aussitôt à son beau-père qui, oublieux alors des cruautés dont il avait jadis ensanglanté ses propres triomphes, plaignit en mourant le peuple légué à un être déjà si méprisable. Sous le règne de Tibère, les gouverneurs de notre pays n'apparaissent qu'à travers des obscurités impénétrables. C'est trois ans seulement avant sa mort que l'infâme solitaire de Caprée nomma gouverneur de notre pays Sulpicius Galba, un de ses favoris sans doute, car il n'avait pas l'âge requis de quarante-trois ans, ce qui n'empêcha point qu'après avoir gardé à peine une année entière ce commandement, il fut élevé au consulat, qu'on ne pouvait obtenir qu'après avoir été préteur, et qu'il n'exerça que pendant six mois.

Avénement de Tibère.— Gouvernement de Sulpicius Galba, en Aquitaine.

De tels titulaires n'ont pu laisser dans l'histoire locale que de bien vagues souvenirs. Des faits plus mémorables se rattachent à la gestion du successeur de Galba.

Ce fut ce même Léocadius qui avait présidé au recensement universel, lors de la naissance du Sauveur. Au lieu de résider à Poitiers, il s'installa à Limoges, déjà nommée *Augustoritum* depuis que ses habitants, comme ceux de tant d'autres villes, avaient abandonné volontiers leur premier nom pour prendre celui du grand personnage qu'ils regardaient comme le fondateur de leur civilisation nouvelle. Au reste, Limoges, comme Poitiers, avait été des premières villes qui se soumirent à César, et si l'on voit les Lémovices entrer ensuite dans les ligues secrètes qui éclatèrent souvent contre la puissance romaine, ce sera moins par conviction que par entraînement et forcés par une sorte de respect humain patriotique à ne pas s'isoler du reste de l'Aquitaine. A l'époque où Léocadius prit les rênes de ce gouvernement, il y avait d'ailleurs d'autres motifs d'une telle préférence. Limoges, l'une des plus importantes villes de la première Aquitaine, jouissait déjà

Léocadius, devenu gouverneur, s'installe à Limoges.

Premiers souvenirs historiques des Limousins.

de tous les privilèges municipaux. Son peuple, qui paraît avoir une origine gothique, s'était emparé, à une époque mal déterminée, d'une grande partie du Poitou méridional, et s'y était posé, s'en faisant un pays à part où bientôt fleurirent tous les avantages nés d'un contact habituel et d'une sorte d'alliance avec les Romains (42). Mais l'esprit national s'était réveillé en plusieurs occasions : là comme ailleurs, et une fois entre autres, ils avaient donné à Vercingétorix un concours puissant en envoyant dix mille hommes au secours d'Alésia, assiégée par César ; c'était autant que les Bellovaques, et plus que les Pictons qui n'avaient donné que huit mille hommes (a). N'était-ce pas la raison qui détermina l'officier romain à ne pas choisir d'autres sièges de son autorité ? Limoges, était d'ailleurs, le point central des deux Aquitaines supérieures, et de là l'œil du maître pouvait rayonner plus sûrement sur le pays. Enfin, entre l'*Augustoritum* du Limousin et le *Limonum* du Poitou, régnaient d'étroites relations de vie commune, si bien que plus tard nous verrons les ducs d'Aquitaine comtes de Poitiers, et y faisant leur résidence, se faire couronner à Limoges, comme dans la seconde ville de leur domination. En effet, à titre de vicomté, elle était naturellement de leur mouvance.

Mais nous verrons aussi que des rapports d'un plus haut intérêt devaient unir les deux cités en leur donnant une imposante communauté d'origines chrétiennes.

L'empereur Claude. — Commencement de l'Eglise chrétienne ;

A Tibère, dont les dernières années furent marquées par les douleurs et la mort du Fils de Dieu, avait succédé, l'an 37, Caligula, qui ne fait que continuer ses cruautés et ses débauches. Ce fut un règne de quatre ans pendant lequel nous ne voyons pas que rien de quelque valeur se soit passé sur notre sol, sinon que ce mauvais prince y persécuta les nobles et les grands, jusqu'à se montrer sanguinaire à leur égard. C'est après que Claude l'a

(a) César, *De Bel. Gal.*, lib. VII.

remplacé, et la seconde année de ce nouveau règne (an 42) que saint Pierre transportant son siége d'Antioche à Rome, va fonder cette monarchie religieuse qui assujettira au Crucifié le domaine moral des plus hautes puissances de la terre. Désormais le rôle de la Providence, caché ici-bas à presque tous les regards, va se manifester visiblement sur l'Eglise qui, malgré les contradictions et les tempêtes, maintiendra jusqu'à la fin son gouvernement des âmes, seule régnera sur les ruines amoncelées de toutes les nations, et ne verra marcher parallèlement avec elle, dans sa glorieuse perpétuité, que les peuples et les rois capables de comprendre que leur mission est de la défendre et de la suivre.

Tout historien qui ne partira pas de ce principe n'expliquera jamais la vie miraculeuse de l'Eglise. Il ne verra que des obstacles et des hasards sans intelligence, dans les événements principaux de la politique humaine, et en chassant Dieu du sein des sociétés modernes, il n'arrivera qu'à faire du matérialisme au profit des plus mauvaises passions. Pour prouver cette vérité si longtemps incontestée et si violemment attaquée de nos jours, il ne faut qu'invoquer la grande phase historique dont nous allons étudier les caractères divers et les mémorables détails.

Elle est le point de départ de toute l'histoire moderne.

Nous n'avons plus à prouver que le premier apôtre de l'Aquitaine, mais surtout du Poitou et du Limousin, fut saint Martial, le disciple du Sauveur même et le compagnon des voyages de saint Pierre à Antioche et à Rome. Toutefois le lecteur semble pouvoir exiger qu'un historien ne pose pas devant lui un fait d'aussi haute valeur sans l'affirmer par les témoignages qui ont formé ses propres convictions. Notre récit s'accompagnera donc des preuves qui lui sont inhérentes, et sans entrer dans une dissertation, qui a jeté depuis une trentaine d'années de si vives lueurs sur l'apostolat de notre saint, nous dirons, en racontant ses travaux et son influence sur le christianisme de nos pères, comment sa mission primoséculaire demeure incontestable,

Saint Martial, premier apôtre de l'Aquitaine.

et quelle reconnaissance lui doivent nos heureuses contrées.

Rien de plus gracieux que ce que nos annales primitives ont recueilli sur ce grand missionnaire qui avait préludé aux travaux de son âge mûr en suivant, dès sa plus tendre jeunesse, les courses apostoliques du Sauveur. Ce fut lui que le divin Maître proposa pour modèle dans sa simplicité d'enfant aux disciples trop préoccupés de leur mérite personnel; lui aussi qui lui prêta les cinq pains d'orge et les deux poissons dont furent nourris les cinq mille hommes du lac de Tibériade (43). Un peu plus tard il s'attacha de sa personne à l'Homme-Dieu, se rangea au nombre de ses disciples, et en cette qualité reçut le baptême des mains de saint Pierre. Après l'Ascension il ne se sépara point de celui-ci, qui s'en fit accompagner jusque dans la ville des Césars, et s'en aida pendant quelque temps pour ses travaux du saint ministère.

Raison de cette mission pour le Saint-Siège.

Tout devait tourner alors les regards du chef de l'Eglise vers ces belles Gaules qu'une nouvelle conquête devait gagner à Jésus-Christ : la paix partout, de vastes et magnifiques routes percées en ligne directe vers les grandes capitales de ce nouveau monde ; une liberté encore entière de prêcher l'Evangile qui, jusque-là, avait semblé aux maîtres du monde une philosophie bien plus qu'une religion. Pierre, qui avait vu Martial à l'œuvre, le désigna pour l'Aquitaine, en même temps qu'il confiait à Saturnin la Gaule narbonnaise, où Toulouse, fort peuplée, tenait le même rang. Bourges, Clermont, Angoulême, Périgueux, Eause, alors capitale des Elusates (44), furent en ce même temps pourvues de leur premier évêque.

Fausses données qui en combattent la chronologie.

L'école critique du XVIIe siècle, agissant sous les auspices du jansénisme, qui travaillait ardemment au triomphe de l'hérésie en attaquant les traditions originelles, s'efforça, en l'appuyant surtout d'une erreur de saint Grégoire de Tours (45), d'établir que rien n'était vrai dans les origines primoséculaires, et que l'Eglise de France n'avait eu ses premiers apôtres que vers le milieu du IIIe siècle, dans le

court intervalle de 249 à 251 que dura le règne de Décius[a].

Il importe d'examiner ces fausses données, qui ne tendent à rien moins qu'à dénaturer l'histoire et à faire le vide pendant près de trois siècles autour de notre berceau.

Et d'abord on veut faire remonter au XIe siècle la première mention de l'apostolat primoséculaire dans la légende de saint Martial. Mais quels écrivains auraient poussé la hardiesse jusqu'à faire de lui un membre de la tribu de Benjamin, à nommer son père Marcel, sa mère Elisabeth, ce qui accuse une alliance très possible alors, même en Judée, de deux familles juive et romaine? On le fait parent du premier martyr saint Etienne, puis de saint Pierre, qui l'aimait beaucoup; on le dit baptisé par ordre du Sauveur, en même temps que Zachée et Joseph d'Arimathie, ce qui ne laisse apercevoir aucun soupçon de contradiction avec les récits évangéliques, et, loin de là, s'y encadre parfaitement. Leur réfutation.

Observons d'ailleurs que l'organisation des choses chrétiennes a coûté au premier pape aussi peu de peine que de temps. Il ne s'agissait point encore pour lui d'un système arrêté de conduite personnelle et d'administration publique, mais simplement de prêcher aux païens et aux Juifs (ces derniers assez nombreux à Rome) pour les convertir, aux chrétiens pour les affermir contre les illusions de la philosophie nationale. Toutefois, la charge de Pasteur universel n'embrassait pas moins la sollicitude du monde entier, et ceux qui ont nié l'action immédiate de saint Pierre, sur la France en particulier (46), qui ont reculé l'envoi des missionnaires chrétiens, aux diverses parties du monde, jusque vers le milieu du IIIe siècle, oubliaient trop facilement que le zèle est une vertu essentielle du principal apostolat; que saint Pierre avait entendu Jésus-Christ donnant au collége apostolique l'ordre formel « d'enseigner toutes les

(a) V. M. l'abbé Arbellot, *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, p. 9 et suiv., in-8o, Paris et Limoges, 1855.

nations » ; que cet ordre était urgent, puisque le baptême seul pouvait sauver désormais l'humanité convoquée au banquet de l'Evangile ; qu'à titre de Prince des apôtres, et chargé « de confirmer ses frères[a] », sa première pensée dut être, sans contredit, de disséminer la lumière divine aux points les plus éloignés du rayonnement dont Rome devenait le centre, et que rien ne dût tant le toucher que d'éclairer ceux qui attendaient « dans les ténèbres de la mort », la parole de vie et la bonne nouvelle du salut.

Que si nons consultons les plus anciennes archives, mais surtout les persuasions les plus accréditées depuis les temps apostoliques jusqu'au siècle de Louis XIV, nous les voyons toutes d'accord sur l'arrivée dans les Gaules des saints missionnaires, envoyés non par le pape saint Corneille, en 252, mais par saint Pierre lui-même. Le premier pape agit ainsi, lorsqu'à peine il s'est emparé de la capitale du monde[b]. C'est l'opinion écrite des plus célèbres historiens du moyen âge, comme de ceux qui les précédèrent dans les six premiers siècles de l'Eglise[c], et l'assertion des deux ou trois historiens qui suivent Grégoire de Tours, lequel a pu se laisser tromper par Sulpice-Sévère, et par une fausse légende de saint Ursin. Au sentiment du P. Sirmon et de deux ou trois autres critiques de valeur, égarés par ces témoignages plus séduisants que sérieux, nous pourrons toujours opposer, avec les savants qui tiennent l'avis contraire, que le premier siècle, où la persécution contre les chrétiens n'était pas encore commencée, convenait bien mieux à cette mission confiée par le saint-siége à Martial et à tant d'autres, que le troisième, où le sang des fidèles coulait en abondance sous les ordres de Décius, et n'avait cessé, depuis Néron, de rougir les terres de la Gaule et de l'Italie.

Evangélisation générale de l'Aquitaine à cette époque.

Nous pouvons donc fixer l'arrivée en Aquitaine des

(a) Luc, XXII, 32.

(b) Cf. M. l'abbé Arbellot, *ub. sup.*, p. 32 et suiv.

(c) V. Hauteserre, qui cite leurs textes, *Rerum Aquitan.*, lib. IV, c. IX.

premiers envoyés du Saint-Siége, entre l'an 42, quand saint Pierre, délivré des fers d'Hérode III, était déjà à Rome, où régnait l'imbécile Claude, et l'an 52, lorsqu'il fut obligé d'en sortir momentanément par un décret de ce tyran, expulsant les chrétiens et les juifs (a). Cette époque est une glorieuse date pour la Gaule. Saint Lazare, le même qu'avait ressuscité Jésus-Christ, évangélisait la Provence, où sainte Madeleine, sa sœur, avait abordé avec lui ; et un grand nombre de cités illustres et populeuses reçurent alors leur premier évêque, dont elles ont fidèlement conservé l'auguste souvenir (b).

Détails de la mission du Limousin et du Poitou.

Martial, à qui le caractère épiscopal avait donné la plénitude du pouvoir sacré, n'avait alors que 31 ans ; il était accompagné de deux prêtres, indispensables auxiliaires de ses travaux, c'étaient Austriclinien et Alpinien, dont le premier, par une permission de la Providence qui avait des desseins sur cette importante mission, mourut dès les premiers jours du voyage, près de la petite ville de Collé (c) en Toscane. Désireux de le remplacer, Martial reprit le chemin de Rome où saint Pierre, se souvenant de ce qu'avait produit le bâton d'Elisée (d) lui donna le sien avec lequel l'apôtre ressuscita bientôt son compagnon. C'était là un encouragement surnaturel à poursuivre, plein d'espérance, l'œuvre qui lui avait été confiée. Les trois pèlerins cheminèrent donc vers Limoges qui leur avait été assignée comme but de leur voyage, et dans ce long trajet, leur zèle s'exerça tour à tour sur le Languedoc, le Bordelais et le Quercy. C'est ainsi que Toulouse, Bordeaux, Mende, Cahors et Périgueux, reçurent les premières lueurs de la

(a) Hauteserre dit positivement que ce fut en 46.

(b) Nadaud, *Tableau chronologiq. des Evêq. de Limoges.* — Arbellot, *Dissertation, ub. sup.* — Bouchet, *Annal. d'Aquit.* — Larocheposay, *Notæ ad litanias sanctorum Pictav.* — *Revue des Questions historiques,* avril et oct. 1873.

(c) *Collis,* à dix lieues au sud de Florence.

(d) Reg. IV, 4.

parole chrétienne (a). Tout porte à croire que dans quelques unes des grandes cités qu'ils visitèrent ainsi, d'autres compagnons de leurs courses furent laissés au soin d'un groupe de chrétiens formé par eux. C'est ainsi que saint Saturnin demeura à Toulouse où les traditions constantes le font siéger comme évêque dès les premiers jours de la conversion des Gaules au christianisme (b) et il est certain que s'il ne partit pas de Rome avec Martial, en compagnie de saint Denys l'Aréopagite et quelques autres destinés à sa propre mission, il aborda cependant vers le même temps le territoire des Gaules. On a vu longtemps sur la façade de l'église de Saint-Sernin (ou Saint-Saturnin) une statue de saint Martial à qui une inscription donnait saint Saturnin pour auxiliaire.

Quoi qu'il en soit, nos apôtres s'arrêtèrent selon l'intérêt qu'elles leur inspiraient en de nombreuses stations, échelonnées sur les grandes voies qui s'étendaient par de longs détours de Lyon à Limoges. Partout où se firent par eux de nombreux miracles qui semèrent la foi et devinrent les prémices d'un fructueux apostolat (**47**).

Histoire de sainte Valérie.

Lorsque Martial toucha enfin le sol désiré de la grande ville, son gouverneur Léocadius venait de succomber. C'était avant l'an 54, car ce fut l'empereur Claude qui pourvut au remplacement de ce gouverneur. Le nouveau titulaire, nommé Etienne, était un jeune Grec, qui déjà comptait, favorisé en cela par le prince, sur une alliance avantageuse avec Valéria, fille de Léocadius. Mais ces espérances furent déçues quand il apprit de la jeune fille elle-même qu'il devait y renoncer. C'est que sa mère Suzanne, dont le nom fait croire qu'elle était juive, l'avait sans doute élevée dans la connaissance du vrai Dieu, et par là disposée aux grâces du christianisme. Aussi ne tardèrent-

(a) V. encore la *Chronique de saint Antonin* et la *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

(b) Martyrologe romain, Baronius, Adon, Surius, et tous les hagiographes.

elles pas à se rendre toutes deux aux prédications de Martial et aux grâces qui les accompagnaient. Ayant reçu le baptême avec toute leur maison, Suzanne se proposa l'exemple des saintes veuves, dont saint Paul traçait, en ce moment, les vertus dans sa première épître à Timothée; et Valéria, offrant à Dieu sa virginité, renonça pour l'état le plus parfait, à la gloire mondaine, offerte avec un mariage que tant d'autres lui eussent envié.

Mais, le jeune gouverneur, en apprenant qu'il devait renoncer à ses projets, entra en fureur autant contre l'apôtre que contre celle qu'aucune de ses instances n'avait pu vaincre. Son exaspération le poussa jusqu'à ordonner la mort de l'héroïque vierge, qui la subit généreusement, et dont le sang fut le premier versé pour Jésus-Christ dans notre Aquitaine. Cependant, le bourreau mourut instantanément après le supplice, accomplissant ainsi devant Etienne, la prédiction que la sainte victime en avait faite. Saint Martial, mandé par le gouverneur, rend la vie au mort; mais ce double prodige, au lieu d'ouvrir les yeux à ce cruel aveuglé par sa colère, produit l'effet opposé, et détermine une persécution qui cède enfin à une suite de nouveaux miracles. Les conversions se multiplient, Limoges devient chrétienne, et l'on voit jusqu'aux prêtres des idoles abdiquer leurs folies, et solliciter le baptême : parmi lesquels André et Aurélien, devenus bientôt prêtres du vrai Dieu, aidèrent singulièrement à ramener beaucoup de païens. Cet Aurélien devait être, un jour, le successeur de Martial sur le siège de ce premier évêché. Il fut même l'auteur de sa vie, racontée ainsi par un témoin oculaire, acceptée par tout le moyen âge, et que la critique moderne n'a pu infirmer (**48**).

Miracle de saint Martial.

Conversion des Limousins.

Ainsi se vit fonder l'église de Limoges. Une fois assurée de cette conquête, l'apôtre aspira à la reproduire. Une autre grande cité l'appelait non loin de là. C'était notre célèbre Limonum, digne à tous égard de sa pieuse sollicitude, et dont les habitants, au caractère souple et facile,

ne résistèrent en rien aux lumières qu'il leur apportait. Le ciel ménagea d'ailleurs cette grande œuvre, par un prodige bien propre à la faciliter.

Le christianisme prêché à Poitiers. — Le gouverneur Arcadius.

Poitiers était alors gouverné par un Romain, nommé Arcadius, dont le jeune fils, le jour même de l'arrivée de l'apôtre, venait de se noyer dans la Vienne, à cinq lieues de Poitiers, dit-on, ce qui nous reporte non loin de Bonnes ou de Chauvigny (a) (**49**). L'enfant fut ressuscité par le saint, ce qui ne contribua pas peu à gagner au christianisme le père et tous ceux qui tenaient à sa famille. Par un tel exemple, la population se trouva naturellement entraînée, et en même temps la majorité se rangea, en désertant l'idolâtrie, sous la conduite de Martial. Mais là aussi, avec un si grand nombre de néophites, il fallait une église ; l'emplacement en fut déterminé par un prodige nouveau.

Prédication de saint Martial à Poitiers.

Un jour que le saint évêque parlait au peuple en plein air, suivant sa coutume, et sur le versant oriental de la colline que baigne le Clain, une voix venue du ciel l'interrompit, et déclarant qu'à l'instant même l'apôtre saint Pierre mourait à Rome pour Jésus-Christ, elle lui enjoignit de fonder, sur le lieu où il prêchait, une église en l'honneur du nouveau martyr.

Fondation de la cathédrale.

Martial ne tarda pas à se mettre à l'œuvre, et un sanctuaire s'éleva, où se développa, dans la suite, la magnifique cathédrale actuelle. Ce fait a sa date certaine, puisque saint Pierre fut crucifié le 29 juin 66, deux ans avant la mort de Néron. Il s'accorda parfaitement aussi avec le vocable des saints apôtres Pierre et Paul que notre Eglise mère a toujours conservé, honorant ensemble les deux protecteurs qu'un même triomphe ne lui permit pas de séparer (**50**).

Autres travaux de saint Martial.

On n'ignore pas entièrement quels furent les autres travaux de saint Martial. Il se donna successivement à la conversion de divers peuples de l'Aquitaine, et laissa à Saintes, à Angoulême et à Bordeaux des souvenirs précieux de ses visites ou de sa surveillance apostolique. Comme

(a) Bouchet, *Annal.*, p. 14.

preuves de ce zèle, on conserve de lui deux *Épîtres*, l'une *aux Bordelais*, l'autre *aux Tolosates* qui respirent tous les caractères les plus évidents d'une incontestable authenticité. C'est le langage d'un évangéliste à ces païens convertis, auxquels il se glorifie d'avoir enseigné les notions élémentaires du salut. En écrivant *aux Bordelais,* il rapproche pour leur intelligence les mystérieuses figures bibliques des faits plus récents qui ont montré dans Jésus-Christ l'accomplissement des prophéties et des promesses. Comme saint Pierre, il atteste, dit-il, ce qu'il a vu ; il cite comme une conversion remarquable celle de Sigisbert, devenu, à Bordeaux, le prêtre du vrai Dieu après avoir abandonné le pontificat des idoles (**51**) ; il développe la connaissance de l'Eucharistie, traite des punitions éternelles du crime et des récompenses de la foi, et expose enfin toutes les pratiques du christianisme en regard de ses mystères fondamentaux. Le style est simple, clair, précis. Cette exposition cathéchistique est contenu en treize chapitres ou division d'où jaillit toute la doctrine des Apôtres. On distingue nettement le résultat de leurs entretiens sans aucune citation formelle de leurs textes scripturaires, ce qui n'aurait pas manqué de se produire si ces pages eussent été inventées plus tard par quelques faussaires mal avisé.

Son épître aux Bordelais.

L'*Epître aux Tolosates,* quoique traitant des mêmes points, s'étend davantage, et en trente-huit chapitres, sur quelques points doctrinaux, et raconte avec intérêt des faits miraculeux émanés soit de Martial lui-même dans sa mission au Limousin, soit de ceux qu'avait accomplis le Sauveur avant son Ascension : et toujours le saint évêque s'en dit le témoin et le garant. Il y a un passage curieux sur le proconsul Etienne, converti par lui. Il en donne d'attachants détails, recueillis avec tant d'autres pleins de lumières pour notre histoire. Il paraît aussi, par ce qu'il en dit, que ce haut dignitaire avait autorité sur tout le territoire qui s'étendait du Rhône à l'Océan et à la Loire. C'était, en effet, toute l'Aquitaine. En parlant de lui, Martial se conforme

Autre épître aux Tolosates.

aux coutumes orientales : Etienne est un espèce de roi absolu ; ses officiers sont des satrapes ; il raconte les progrès que le baptême conféré à tant de grands personnages avait procurés à la religion. — On voit par cette lettre que les Tolosates devaient être moins instruits que les Bordelais des enseignements du christianisme. Elle est, plus que la première, un traité doctrinal de plus longue haleine ; mais l'une et l'autre respirent la véracité non moins que le zèle pastoral. Le saint auteur y recommande les devoirs chrétiens, la prière, la fuite du mensonge ; il insiste sur la vanité des idoles, la fermeté dans la foi, le mépris des persécutions ; il défend les viandes sacrifiées pour les idoles, les vaines observances des païens sur les astres et les jours néfastes. Un faussaire du XI[e] siècle, s'il avait voulu créer des œuvres à saint Martial pour le besoin de sa cause, alors débattue dans les conciles de Limoges et de Poitiers, n'eût pas inventé de telles idées, que l'érudition de son époque n'eût certainement pas fait trouver. Une autre raison plaide en faveur de l'authenticité de ces deux pièces. C'est la découverte qui en fut faite, au commencement du XVI[e] siècle, dans la sacristie de Saint-Pierre de Limoges. Elles étaient là oubliées depuis longtemps dans une armoire murée, où sans doute on les avait cachées pour les soustraire à quelques ravages. L'écriture en était fort altérée, et ne put être lue qu'à grand'peine (a).

Authenticité de ces écrits vainement contestée.

Epoque de la mort de saint Martial.

Le ministère de l'apôtre fut très laborieux et se prolongea pourtant de longues années sur le sol arrosé de ses sueurs. Son apostolat ne dura pas moins de vingt-huit ans et il en avait à peine cinquante-neuf lorsqu'il se reposa dans le Seigneur, le 30 juin de l'an 73.

Son disciple Aurélien, nous l'avons dit, lui succéda à Limoges, et après celui-ci, une suite de quatre-vingt-cinq autres qui ont gouverné cette église jusqu'à nous (**52**).

Fondation de l'église d'Angoulême.

Une tradition immémoriale de l'église d'Angoulême,

(a) Margarin de la Bigue, *Bibliotheca Veterum Patrum*, t. III, col. 9.

attribue sa fondation à saint Martial passant par cette ville pour se rendre à Bordeaux. Il y séjourna quelque temps, s'y employa à une prédication qui eut des fruits, et y laissa pour premier évêque saint Ausone, qu'il y avait baptisé (a). Nous l'avons vu aussi venir à Poitiers, et l'on peut s'étonner, qu'après y avoir construit sa première église, il n'ait pas donné à cette cité, alors si considérable, un évêque dont la vigilance lui allégeat le lourd fardeau de sa charge et de sa responsabilité.

Raison de cette préférence donnée à Angoulême sur Poitiers;

Une raison de ce fait se trouva sans doute dans la proximité relative des deux villes municipales et dans la direction des grandes artères qui servaient leurs communications. De l'une à l'autre on cheminait aisément par des voies directes, soit qu'en partant de Limoges on passât par Pontarion *(Prætorium)*, Argenton *(Argentomagus)*, Hains ou Villemort *(Fines)*, pour toucher à Poitiers ; soit que de ce dernier point on se dirigeât vers le Limousin par Rom *(Rauranum)*, Briou *(Brigiosum)*, Aunay *(Aunedonacum)*, Chermez *(Sermanicomagus)* et Chassenon *(Cassinomagus)*. Le premier de ces deux itinéraires devait être suivi de préférence, étant plus court, mais c'est sans doute par ces deux angles droits que s'opéraient habituellement les relations entre les deux capitales. Ces relations devaient être fréquentes, le gouvernement central de l'Aquitaine étant à Limoges, de qui dépendait le prétoriat de Poitiers. Telle était sans doute la première raison qui eût fait regarder comme moins nécessaire qu'ailleurs un évêché à Poitiers. On se le persuaderait en considérant aussi que, par un motif contraire, on en avait pourvu Angoulême, qu'aucune voie militaire ou partielle ne desservait, et qui, par son isolement, devait être restreinte à ses propres ressources (b) (**53**), mais une autre raison dut l'emporter encore : La population du Poitou était alors fort médiocre, et tous les rensei-

(a) Cf. Migne, *Patrolog. lat.*, t. CXLII, col. 1365.

(b) V. la carte *Gallia antiqua* de Danville.

gnements que nous ont laissés les anciens établissent que dans sa partie septentrionale surtout, ce pays que nous voyons si actif, si peuplé, n'était presque qu'une grande solitude, habitée par des peuplades peu considérables. Ce vide s'y est maintenu jusque vers les VIII[e] et IX[e] siècles, et rendait presque inaperçu l'espace qui s'étend entre Fontenay et la Loire, entre la Sèvre-Nantaise et l'Océan (a). Voilà pourquoi si longtemps les diocèses actuels de Limoges et de Poitiers n'en firent qu'un, et pourquoi plus de deux siècles durent s'écouler avant que notre église fut fondée.

Qui n'en a pas moins honoré saint Martial de toute antiquité ;

Cependant le christianisme ne s'y implanta pas moins solidement. L'action si heureuse de saint Martial sur notre pays est constatée par la dévotion populaire, qui, en certaines villes, érigea des églises en son honneur. Son culte y fut aussi ancien que sa prédication illustrée par tant de miracles, et l'église de Poitiers l'a toujours célébré en fixant sa fête au premier jour qui suivait l'octave de saint Pierre. Il faut peu s'étonner d'ailleurs que Poitiers n'ait pas eu une de ses églises dédiée sous son nom. La première de toutes, ayant été Saint-Pierre, la seconde fut naturellement Saint-Paul. Saint Simplicien, dont nous parlerons bientôt, eut aussi une priorité de droit sur toute autre ; puis la persécution arrivant, de tels monuments devinrent impossibles pendant quelque temps, après lequel de nouveaux confesseurs obtinrent un honneur réclamé par des souvenirs plus récents. Tels furent, seulement à Poitiers, saint Martin, saint Hilaire, saint Germain, saint Savin, saint Porchaire et beaucoup d'autres qui n'existent plus. Mais, outre que le territoire des Poitevins ne fut pas ingrat alors, puisque plusieurs églises y furent fondées peu après sous la protection de leur saint apôtre (b), Limoges en dédia une sous son invocation, qu'on appela d'abord Saint-Sauveur, et qui fut érigée en abbaye vers le commencement du IX[e] siècle. Cette

Aussi bien que Limoges même où fut une église de son nom.

(a) *Id. ibid.*, C. Dufour, *Ancien Poitou*, p. 225, — *Revue de l'Aunis et du Poitou*, 1867, p. 203.

(b) Montmorillon, Chauvigny, que sans doute il avait évangélisés.

église conserva dès l'origine le tombeau du saint. Bientôt y fut placé près de lui son ami Etienne, ce gouverneur de la cité que nous avons vu ordonner le supplice de sainte Valérie, et qui, plein de repentir, s'attacha enfin à Martial avec la piété fervente d'un converti. Il avait assez survécu au saint évêque pour goûter les merveilleux effets de sa mission sur le peuple qu'il administrait. Sa vie était devenue celle d'un homme de foi, regrettant les jours où la vérité lui était restée inconnue. On dit même qu'il avait fait le voyage de Rome, ce que sa charge eût rendu très possible indépendamment de tout motif de dévotion, et qu'il avait eu la consolation de se jeter aux pieds du premier pape. On ferait donc remonter ce pèlerinage au temps où vivait encore saint Martial, vers l'an 65 de l'ère chrétienne, celui-ci ayant survécu de sept ans à saint Pierre. Devant le tombeau des deux amis une lampe brûla longtemps sans discontinuité, et demeura aux yeux du peuple, jusqu'au milieu du XVIe siècle, un symbole de l'immortalité de leurs espérances et un témoignage de leur commune piété (a).

Où le gouverneur Etienne repose près de son tombeau.

En même temps que saint Martial était entré dans les Gaules, un autre apôtre, saint Julien, s'avança un peu plus vers le Nord et s'arrêta chez les Cénomans. Cette nation existait depuis sept ou huit siècles et avait formé dans la Gaule cisalpine, six cents ans avant Jésus-Christ, un établissement dont le territoire occupait l'emplacement où se bâtirent ensuite Mantoue, Crémone et Brescia. Le paganisme, le druidisme et les autres superstitions du monde ethnique subsistaient chez les Cénomans, dont les voisins n'étaient pas plus éclairés des vérités primitives. Julien y fit entendre la parole évangélique, renversa les erreurs, et établit le règne de Jésus-Christ. Ces grandes conversions ne se faisaient pas sans des miracles prodigués, dans les desseins de la Providence, à des peuples qui se rendaient mieux à ces preuves éclatantes qu'à tous les raisonnements

Saint Julien évangélise les habitants du Maine.

(a) Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, p. 15.

de la théologie. C'est à la vue d'une fontaine s'échappant d'une terre aride au commandement du saint, en présence d'un mort rendu à la vie, d'un aveugle recouvrant la vue, que le peuple, les grands et le prince lui-même de cette heureuse contrée se rendirent à la foi. Ce chef est nommé Défensor par les traditions locales, sans doute parce qu'il était regardé comme le protecteur du pays aussi bien qu'il en était le directeur et le guide. Quoi qu'il en soit, ce nom indique bien que les mœurs et l'administration romaines étaient là depuis la conquête de César. Défensor se convertit un des premiers et fit de son palais la première église. Cet accueil fait au saint, les succès de son ministère, répandirent au loin son nom et la doctrine qu'il prêchait; les contrées voisines s'y associèrent, et, après la mort de Julien, qui fut le premier évêque du Mans, il fut regardé comme l'apôtre de toute cette région.

Les souvenirs que le saint personnage a laissés dans le Poitou et dans la Touraine autorisent à croire qu'il y seconda et put même y précéder, par son apostolat, celui de saint Martial, qui, bientôt, y aurait continué son œuvre. Il est vrai qu'il a été souvent confondu avec le saint martyr de ce nom qui fut décapité près de Brioude, en Auvergne, dans le commencement du v[e] siècle, quand les Vandales et autres populations barbares se jetèrent dans les Gaules et y massacrèrent tout ce que leur épée y put atteindre (**54**).

La proximité du Poitou et du Maine, et peut-être aussi quelque séjour fructueux que saint Julien aura du moins pu faire à Poitiers, en gagnant le théâtre de ses prédications, ont autorisé chez nous le culte de ce saint, dont le vocable est resté à un certain nombre d'églises, comme dans la Vienne Saint-Julien-l'Ars (**55**), dans la Vendée les Landes-Genusson (**56**) et Petosse (**57**). Mais Genusson a le patronage de Notre-Dame.

Avant la mort de Néron, sous le règne duquel on place, comme ayant gouverné l'Aquitaine, un certain Vibius Avitus,

Vibius Avitus, Agricola, et Julius Cordus gouverneurs de la seconde Aquitaine.

qui paraîtrait avoir résidé à Clermont, il faut aussi reconnaître comme ayant rempli les mêmes fonctions en Aquitaine Vindex, qui, s'étant soulevé contre ce tyran dont il prétendait délivrer l'Empire, fut vaincu en bataille rangée et se tua, l'an 68, pour échapper aux conséquences de sa défaite. Néron ne lui survécut pas longtemps. Sa mort tragique et ignominieuse étant arrivée en cette même année, Galba, qui avait conspiré lui-même, fut appelé à lui succéder, puis, après un règne éphémère d'à peine un an, il mourut assassiné par les prétoriens qui l'avaient élevé au pouvoir. Si tout cela s'était passé avec la participation antérieure de Vindex, ce fut contre le gré de Vibius Avitus, dont nous venons de parler. Il ne paraît point que la première Aquitaine en ait été troublée, car nous voyons dès l'avénement de Vespasien, en 69, la province gouvernée pendant trois ans par Agricola, patricien qui serait plus tard parvenu au consulat (a) sans que nous en trouvions la preuve dans les dyptiques consulaires. Nous voyons lui succéder Julius Cordus, qui avait rangé le pays sous l'obéissance d'Othon, abandonné bientôt pour Vitellius, et qui enfin reçut de Vespasien, dans son maintien à ce commandement, le prix de son zèle et de ses succès.

C'est pendant la légation de Cordus que mourut saint Martial (**58**). Tout fait croire qu'après Léocadius les gouverneurs de la seconde Aquitaine avaient continué de résider à Limoges.

Il est bon maintenant de nous faire une juste idée du mouvement ecclésiastique de ce temps.

Organisation ecclésiastique de ce temps.

On comprend que l'organisation d'un diocèse, à cette époque de fondation primordiale, se réduisait à sa plus simple expression, qui se développa peu à peu d'après les augmentations progressives de la population chrétienne, le besoin de celle-ci devenant le principal mobile de ces modifications nécessaires. Un évêque souvent réduit à lui-

(a) Hauteserre, lib. IV, c. v.

même, ou secondé d'un petit nombre de prêtres, administrait la cité-mère d'un vaste pays, et de là se répandait successivement sur toutes les parties du territoire, ou envoyait ses auxiliaires sur divers points, y prêchant, y bâtissant, y établissant de petites églises qu'on doit regarder comme le premier type des paroisses. Rien ne ressemble plus à cette vie nomade, à ces fatigues et à ce zèle, que la vie actuelle de nos missionnaires catholiques du Thibet et du Madure, sauf, toutefois, les chances périlleuses de la persécution, qui ne vint qu'un peu plus tard dans les Gaules et quand les édits généraux partirent du Capitole pour tremper de sang chrétien toute la surface de l'Empire. Pour ce qui est des circonscriptions diocésaines, elles se trouvèrent tracées naturellement par celles des provinces renfermées dans les quatre grandes divisions de la Gaule : l'évêché primitif fut partout établi dans la capitale de chaque subdivision civile. Ce fut bien plus tard, et seulement vers le milieu du IVe siècle, qu'on vit paraître les chorévêques ou évêques ruraux, qui furent fixés dans les autres villes et même dans certaines campagnes plus populeuses, pour y suppléer aux fonctions épiscopales. Cette création, que nous aurons à examiner plus tard, contribua beaucoup à multiplier les chrétiens aux dépens du paganisme.

Origines des paroisses rurales.

Circonscriptions diocésaines.

Celle de Limoges en particulier,

Ainsi, la circonscription ecclésiastique dont Limonum devait être le siége embrassa tout le territoire des Poitevins, en y comprenant les petits pays beaucoup plus restreints des Ambiliates, autour de Doué en Anjou, des Anagnutes, qui peuplaient en partie le pays d'Aunis, et des Agésinates, dont Aizenay semble encore être le centre le plus acceptable, malgré les difficultés soulevées par les géographes (59). Plusieurs petites cités, dont les titres ecclésiastiques moins anciens donnent à penser qu'elles furent de bonne heure des milieux assez considérables d'agglomérations chrétiennes, durent aussi être pourvues alors d'un ou deux prêtres, selon que les circonstances le permirent. Mauge *(Maugia)*, Vihiers *(Vicrium)*, Chemillé *(Camiliacum)*,

Qui comprend d'abord tout le Poitou.

Bressuire *(Berchorium)*, et *Segora*, qu'on croit représenté aujourd'hui par le village de la Ségourie (60), eurent leur importance dès ce temps comme localités, qui, probablement, en avaient déjà sous la nationalité gauloise. Rom *(Rauranum)* et Briou *(Brigiosum)* ont droit de figurer au même titre dans la partie la plus méridionale de notre ressort, et nous aurons à revenir sur chacune d'elles.

Etat du christianisme dans le Poitou à la fin du Ier siècle.

Il résulte de ces notions, auxquelles on ne pourrait assigner une chronologie précise, que le christianisme avançait dans les âmes soumises à ses paisibles conquêtes. Et cependant notre histoire est encore à son horizon, et ces progrès mêmes, quelque certains qu'ils soient, enveloppent d'assez profondes obscurités. La tranquillité relative des Gaules, où des révoltes moins importantes que jamais étaient promptement réprimées, n'était troublée en rien dans notre haute Aquitaine, où l'esprit d'opposition ne se manifestait plus. Le christianisme, en dépit des édits barbares de Néron, y restait le maître des consciences qu'il s'était acquises, et la cruauté des tyrans qui ensanglantaient l'Italie au profit de l'idolâtrie expirante, n'était pas arrivée sans entraves jusqu'à nos contrées : les païens eux-mêmes avaient fini par y laisser une pleine liberté à la propagation des vertus évangéliques.

Arbitraire des proconsuls.

La révolte de Vindex, au jugement de Suétone (a), n'avait pas peu contribué à ralentir par la crainte les sanguinaires caprices du monstre qui avait ouvert l'ère des persécutions. Seulement, comme les proconsuls y étaient d'autant plus puissants qu'ils étaient plus éloignés de l'autorité centrale, ils devenaient, en vertu de leurs pouvoirs, des persécuteurs plus ou moins violents, à la moindre résistance qu'ils trouvaient dans les chrétiens jaloux de respecter leur foi. Il est vrai que leurs rigueurs ne prenaient pas alors ce caractère d'individualité que leur donnèrent plus tard les édits impériaux, quand la politique, autant que la haine religieuse,

(a) *In Neronem*, c. XL et XLII. — Baronius, *Annal. ecclés.*, ad ann. 67, nº 47.

commença à faire craindre que la foi nouvelle ne renversât la religion de l'Etat (**61**). Mais les victimes de ces empereurs au petit pied ne succombaient pas moins sous la loi d'un despote à qui le prétexte de ses passions pouvait suffire. Les découvertes les plus récentes nous forcent d'ailleurs de constater que dans le cours du IIe siècle Poitiers dut subir une persécution sanglante et admirer la mort héroïque d'un grand nombre de ses enfants. Au sortir de la ville, sur les hauteurs de Montbernage et au-delà de l'ancienne église paroissiale de Saint-Saturnin, tout le monde connaît encore le *chemin des martyrs* et le *champ des martyrs* qui s'en dégage (**62**). Ce champ avait vu construire au IIIe siècle un vaste hypogée destiné à recevoir les victimes d'une persécution plus ou moins récente où beaucoup de chrétiens avaient reçu une mort victorieuse, et là, autour de ces corps vénérés, les populations voisines étaient venues chercher le lieu de leur repos. Des catastrophes l'avaient ruiné ; une restauration s'en était faite avec des détails d'ornementation architecturale, des peintures et des inscriptions qui rappellent la période gallo-romaine écoulée entre les IIIe et VIe siècles. Ces martyrs ne pouvaient être que des Poitevins de cette époque, où quelques-uns durent leur couronne, comme sainte Valérie à Limoges, aux caprices d'un amour déçu ou d'un fanatisme aveuglé. De ces glorieux athlètes, deux surtout sont restés parmi nous l'objet d'une vénération publique : sainte Soline et saint Simplicien.

Le *champ des martyrs* à Poitiers.

Martyre de sainte Soline à Chartres.

C'est avant l'année 79, lorsque Vespasien régnait encore, et peu de temps après la mort de saint Martial, qu'il faut reporter ce qui regarde la première. Née dans le Poitou, de parents élevés par leur position et leurs richesses, elle eut, jeune encore, le bonheur de comprendre, à la parole des missionnaires chrétiens, la vanité des superstitions romaines que sa famille n'abandonnait pas, et l'on croit que ce fut de la main de saint Martial qu'elle reçut la grâce baptismale. Avec cette grâce l'amour des grandes vertus se développa bientôt dans ce cœur innocent, et, docile à

l'un des conseils que le Sauveur avait inspiré pour les âmes d'élite, elle se laissa noblement séduire à l'amour de la virginité. Après l'avoir promise à Dieu par un vœu formel, elle s'attacha aux pratiques de piété qui l'affermissent. Cette vie à part n'empêcha pas que sa beauté remarquable et l'éclat de son rang la fissent désirer par de nombreux et riches partis. Ses parents entrèrent dans ses vues, mais Soline résista, et la persévérance de ses refus les irrita jusqu'à la violence et aux mauvais traitements. Cette conduite se prolongea assez pour faire craindre à la jeune chrétienne qu'ayant à lutter toujours pour sa conscience contre des antagonistes qui n'en conservaient pas moins des droits à sa tendresse et à son respect, elle ne succombât peut-être à leurs influences, et ne compromît enfin sa fidélité au saint Epoux qu'elle avait choisi. A ce danger elle résolut d'échapper par la fuite, et se confiant à l'esprit du Dieu qu'elle préférait à tout, elle partit, ignorant encore où elle s'arrêterait. En traversant la Touraine, elle songea à Chartres, où le culte de la mère de Dieu était déjà célèbre parmi des chrétiens et où quelques druides convertis, secondés par Priscus, citoyen riche et influent, s'étaient faits les gardiens de la statue si anciennement consacrée *à la vierge qui devait enfanter* et qui enfin était devenue la vierge-mère (**63**). Ce fut donc vers la cité des *Carnutes* que Soline se dirigea.

Dieu permit que ce fut en ce même temps qu'un préfet romain, nommé Quirinus, profitant de la haine qu'il savait à l'empereur Domitien (81 à 96) contre la religion nouvelle, anticipa, pour satisfaire ses propres mécontentements, sur la persécution générale qui signala plus tard les dernières années de ce prince (l'an 93). Tout tremblait dans le pays chartrain, et c'était par d'évidents miracles que saint Savinien et saint Potentien venaient d'échapper aux poursuites du tyran. Quirinus ne tarda pas à savoir qu'une étrangère professant la même foi s'en faisait l'apôtre, et engageait les jeunes filles au saint état qu'elle avait

embrassé. Mandée au tribunal de ce juge terrible, Soline y refusa avec courage toute transaction entre sa foi et les séductions des plus magnifiques promesses. Le martyre fut la récompense de son héroïsme. Ensevelie à Chartres par les pieuses mains des fidèles, dans la vallée où fut construite plus tard le monastère de Saint-Pierre, ses restes y furent vénérés jusqu'à nos jours, autorisant la confiance des peuples par d'innombrables grâces obtenues près de son tombeau, où attirèrent toujours les besoins publics et particuliers.

Son culte dans le Poitou.

L'Eglise de Poitiers ne resta pas étrangère à ces ferventes démonstrations. Un lieu de prières fut fondé en son honneur aux environs de Melle, probablement au village où elle était née, et où l'on put placer de ses reliques (**64**). Un autre s'éleva aussitôt dans l'Angoumois, non loin de Barbezieux (**65**). Ces deux monuments, renouvelés au XI[e] siècle, sont fort endommagés, moins par le temps que par les violences de nos guerres locales, et constituent le centre de deux paroisses. La fête de sainte Soline se célèbre à Poitiers le 16 octobre.

Saint Simplicien martyr à Poitiers.

C'est à quelques années de là qu'il nous faut fixer le martyre de saint Simplicien, dont la vie et la mort sont, quant à leurs traits principaux, d'une frappante ressemblance avec ce que nous venons de voir de sainte Soline. Il appartient certainement à la première période du gouvernement romain chez les Pictons, et nous le placerions volontiers sous le règne de Trajan, où il aurait été victime de la troisième persécution générale commencée sous ce prince, l'an 106. Le système adopté et prescrit alors de ne pas rechercher les chrétiens, mais de les punir impitoyablement s'ils étaient accusés et convaincus, laissait aux gouverneurs des provinces une latitude qui pouvait s'accommoder aisément au caractère moins cruel de quelques-uns, et l'on pourrait croire que telles furent les dispositions de celui qui administrait alors le Poitou. Il se nommait Justin, appartenait à une famille consulaire, ou avait été consul lui-

même, aprés quoi on l'avait pourvu de ce gouvernement. Les chrétiens de Poitiers, tolérés dans leur culte, mais obligés à ne tenir leurs réunions qu'en dehors de la ville, se rassemblaient, pour entendre la parole de Dieu, offrir le saint sacrifice et chanter les louanges du Christ, au-delà du Clain, sur l'emplacement du faubourg actuel de Saint-Cyprien, et non loin du terrain où fut construite plus tard l'abbaye de ce nom (66). Parmi eux se trouvait souvent Simplicien, fils de Justin, encore jeune, mais qui, depuis plusieurs années, s'était fait instruire, à l'insu de son père, des mystéres du christianisme, s'y était attaché, et ne craignait pas les conséquences de sa foi. Le père ne pouvait tarder à l'apprendre, et passant de l'étonnement à la colère, et d'inutiles sollicitations aux excés d'une cruauté impie, il ordonna la mort immédiate du saint jeune homme plus disposé à mourir qu'à apostasier. Les bourreaux le décapitérent sur la lisière d'un pré qui bordait la route, prés la rive droite du Clain. L'empreinte laissée sur le sol par la tête du martyr fut remarquée par les fidèles, qui y vinrent souvent placer la leur, pour y être guéris de douleurs aiguës. Sur la colline de la rive opposée, sa mémoire fut consacrée plus tard par une église qu'illustra le vocable du saint, dont une rue et une place portent encore le nom. Cette église devint paroissiale à une époque fort ancienne, par le fait du chapitre de la cathédrale, dont le Doyen en était collateur. La fête du saint s'y faisait le 31 mai jusqu'à la tourmente de 1791, où elle fut supprimée avec la plupart des autres paroisses de la ville. L'église, vendue alors et détruite en grande partie, abrite maintenant une école de petites filles pauvres, dirigée par les sœurs de la Sagesse de l'hospice des Incurables.

Son culte dans la ville même.

L'Eglise, dont la destinée ici-bas est de faire face à toutes les persécutions et de continuer, en dépit des obstacles, la marche qui la dirige à son dernier triomphe, montrait déjà quel serait ce zèle infatigable qui surmonterait celui des juges et des bourreaux. Trajan commençait à

Mission du pape saint Evariste.

peine ses violences contre les chrétiens, et déjà le pape saint Evariste songeait à jeter dans les Gaules, relativement plus tranquilles, mais pour qui la persécution ne tarderait pas à venir, de nouvelles semences de ce salut que le monde trouvrait dans la civilisation de l'Evangile. Il fit donc, dans le cours de l'année 106, passer les Alpes à une fervente colonie de missionnaires, qui aborda la Novempopulanie, et y fit beaucoup de fruits. Elle se composait de six prêtres, sous la conduite de Clarus, à qui le pape Anaclet, mort en 91, avait donné la consécration épiscopale (**67**). Ce saint évêque semble avoir été d'une de ces illustres familles patricienne dont quelques membres avaient occupé la préfecture de Rome (a). Il s'établit d'abord à Alby, y demeura trois ans, pendant lesquels, après avoir recueilli de nombreuses conversions et dispersé ses collaborateurs sur divers points du pays, il remonta vers Lectoure avec Babilius qu'il s'était réservé, délivra la ville d'une peste qui y sévissait, et y gagna de nombreuses âmes à Jésus-Christ. Mais ces succès même leur attirèrent la haine des païens, qui les entraînèrent dans un temple d'idoles et leur tranchèrent la tête, sur leur refus d'y offrir de l'encens. Ceux de leurs compagnons qui n'avaient pas encore été martyrisés chez des peuples adjacents ne tardèrent pas à l'être, et plusieurs villes de la contrée, évangélisées par leurs soins, furent aussi le théâtre de leur mort glorieuse. Nous ne voyons pas qu'aucuns de ces saints aient pénétré pendant leur vie jusque dans la haute Aquitaine, où les successeurs de saint Martial entretenaient le feu sacré. Mais ils ne tardèrent pas d'y venir après leur mort, soit par la réputation toujours entraînante de leurs triomphes, soit par leurs reliques réclamées par la foi des populations. Ainsi, une chapelle fut érigée très anciennement dans le Loudunais sous le vocable de saint Clair. L'église paroissiale, qui était d'abord sous le vocable de saint Augustin, prit enfin ce

Martyre de saint Clair et de ses compagnons.

Son culte dans le Loudunais.

(a) Hauteserre, lib. IV, c. XI.

nouveau nom, à une époque difficile à préciser (a) (68). Deux autres chapelles furent aussi dédiées à la mémoire du saint martyr, dont l'une près du Puy-Notre-Dame, en Anjou. Ces lieux saints célébraient sa mémoire comme évêque et martyr le 28 août, et non le 1er juin, comme elle est inscrite au martyrologe gallican. C'est peut-être que le 28 août est le jour où ses reliques furent reçues dans notre pays (69).

Antonin-Pie et ses monuments dans le Poitou.

Ces événements sont les seuls qui, pendant le cours du premier siècle, nous montrent le christianisme en action dans la vaste étendue de la seconde Aquitaine. L'histoire civile elle-même y demeurerait muette, si un règne de paix, celui d'Antonin-Pie, n'avait donné à ce prince, ami des arts, d'utiliser ses heureux penchants en faveur du Poitou. C'est à lui qu'on doit les grandes voies militaires qui établirent de plus fréquents rapports entre Saintes et Tours par Poitiers, et de Poitiers à Bourges. Des bornes milliaires ne laissent aucun doute sur ce fait en établissant au-dessous de son nom, selon une habitude dont l'histoire et la géographie ont profité, les distances qui séparaient ces grands centres par des stations moins importantes, mais toutes représentées de nos jours par des locatités connues. L'une de ces bornes porte même la date certaine de l'an 140. On n'est pas aussi certain de la part prise par Antonin à ce bel amphithéâtre qui attesterait seul, avec ses immenses aqueducs et leurs merveilleux travaux d'art, quelle ville était, au milieu du IIe siècle, la capitale des Pictons. De tels ouvrages, en effet, n'avaient dû s'entreprendre et s'achever qu'avec des frais considérables, possibles seulement à des princes disposant des revenus de l'Etat, lorsque les guerres interrompues permettaient d'employer les bras des légions inoccupées : toutes choses qui supposent une époque antérieure aux irruptions des Barbares et aux compétitions de tant d'augustes qui, dans le IIIe siècle,

(a) *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* t. XIII, p. 255.

couvrirent l'Italie et la Gaule de sang, de ruines et de dévastations (70). On sent que de telles secousses durent introduire aussi de grandes difficultés dans le gouvernement des choses ecclésiastiques depuis la mort de saint Martial. Quatre siècles s'écoulent sans qu'on ait, sur ses successeurs au siége de Limoges, autre chose que dix noms propres indiqués sans aucunes dates ni aucuns détails historiques. Nous devons donc passer rapidement sur ces ténèbres d'où nulle lumière ne peut jaillir. Heureusement que le Poitou ne restera pas privé de pasteurs pendant cette trop longue période, et que de l'arbre alors inconnu surgira bientôt un rameau qui lui portera son ombre et ses fruits.

Luttes du paganisme contre le christianisme en Poitou.

Il est certain que dans cet intervalle les progrès du christianisme avaient été notoires à Poitiers. Les campagnes n'avaient pas moins leur culte public, et des inscriptions inspirées par la pensée du ciel y furent découvertes de temps en temps, qui ne laissent aucun doute à cet égard. A Civaux (71), où un cimetière chrétien fut établi au IIe ou IIIe siècle, on a trouvé la simple et touchante épitaphe de deux personnes, *Æternalis* et *Servilia,* dont la belle facture atteste cette époque, et dont les noms tout latins prouvent que l'élément de la société romaine était déjà entré dans les conquêtes de la foi (a). Æternalis et Servilia étaient-elles deux sœurs, deux martyres à qui leurs frères souhaitaient sur un même tombeau la vie en Dieu *(vivatis in Deo)* que leur avait méritée une mort victorieuse ? Rien de plus croyable si l'on remarque le chrisme qui surmonte ces paroles, ni qui atteste mieux l'antiquité religieuse de cette bourgade ignorée.

Malgré ces manifestations non équivoques, le christianisme ne cessait pas d'avoir en tête un antagoniste redoutable et puissant. Le paganisme, aidé de l'autorité impériale, des superstitions populaires et de l'influence encore plus

(a) *Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* X, III.

persuasive des passions, l'emportait dans le plus grand nombre sur tous les efforts de la foi. Nous avons, par des monuments déterrés à Poitiers même, la certitude que vers la dernière moitié du IIe siècle, les vieilles erreurs n'y avaient rien perdu de leurs privilèges et de leurs coutumes religieuses. Dans la ville était établi un aruspice préposé, comme on le sait, à l'inspection des entrailles des victimes immolées dans les sacrifices. C'était Sabinus, originaire de Téanum, en Campanie, chevalier romain, distingué paraît-il, dans l'art de découvrir tout ce qu'il voulait à l'inspection des animaux qui lui étaient livrés. Il avait désiré qu'une sépulture somptueuse lui fût donnée lorsqu'il allait mourir, à cinquante-cinq ans. Son fils Sabinianus accomplit ce devoir et grava sur la pierre tumulaire un assez bel éloge de son talent, sans y oublier sa propre tendresse et ses filiales lamentations (a). Le cippe qui reçoit cette inscription est précieux, puisqu'il atteste chez nous l'existence de l'idolâtrie parallèlement au christianisme. Quant au personnage qu'il indique, on reconnaît en lui l'exercice vivant et officiel du sacerdoce païen, et l'on en conclut que le christianisme ne devait pas s'en trouver mieux, exposé à se voir créer des persécutions locales comme celles qui valurent une mort cruelle à saint Simplicien et à saint Clair.

Tombeau de l'aruspice Sabinus.

Mais ces tyrannies partielles devaient tôt ou tard en susciter de plus énergiques. Ainsi, quand les grandes persécutions des empereurs eurent pris l'essor sanguinaire qui devait donner à l'Eglise des millions de martyrs, la proscription, devenue générale, s'étendit jusque dans les plus lointaines contrées de l'Empire, et la Gaule eut de toutes parts ses combats religieux à soutenir. Elle éprouva de violentes secousses, et ses diverses Eglises, dont l'efflorescence était si merveilleusement développée, se virent plus

La Gaule chrétienne éprouvée par des persécutions générales.

(a) V. un *Mémoire* sur la découverte de ce monument parmi ceux des *Antiquaires de l'Ouest*, c. VIII, p. 122.

d'une fois dispersées dans leurs pasteurs et leurs brebis. Nous avons vu comment Néron, en 64, Domitien, en 93, et Trajan, en 106, commencèrent avec plus ou moins d'emportement cette longue période d'atrocités, de tortures et de meurtres. La foi chrétienne n'a respiré un peu et à quelques rares intervalles sous Adrien et Antonin-Pie, de l'an 109 à 160, que pour retomber, plus éprouvée, sous l'épée de Marc-Aurèle; et après lui, qui, par son édit de l'an 162, ouvre la quatrième persécution, et la reprend plus cruelle encore en 177, il faudra subir, à travers six autres encore, une suite fatale des quarante années pour arriver au repos de l'Eglise; et encore verra-t-on les Germains, en 259, inonder la Gaule et la dévaster en haine de l'Empire.

Naissance et ravages des héresies.

A ces troubles, d'autres se mêlaient encore dont les conséquences n'étaient pas moins nuisibles à la société naissante. Les hérésies venaient déjà, non plus attaquer des cerveaux étroits et jeter le doute dans quelques esprits de valeur médiocre; elles s'agitaient dans les masses toujours faciles à séduire par le prestige d'une fausse science et d'hypocrites vertus. Ainsi, en 140, Marcion, qui s'était fait chasser pour ses impuretés de Synope, en Asie (**72**), infecta la Gaule narbonnaise de ses impiétés obscènes, auxquelles il joignait les séductions de la magie. Nous ne voyons pas que ces détestables erreurs soient venues jusque dans le Poitou. On ne paraît pas non plus y avoir souffert de la persécution qui, en 169, fit tant d'illustres martyrs dans la Lyonnaise, qui changèrent le Rhône et la Saône en des flots de sang (a).

Les monuments de l'histoire écrite détruits, perdus ou incendiés.

Mais ce qui était épargné dans une contrée, au milieu de ces agitations malheureuses qui renversaient tout dans les provinces voisines, n'empêchait pas que celles-là dussent souffrir un peu plus tard de cette lave brûlante dont l'irruption menaçait de s'étendre. Un autre malheur suivait d'ailleurs toujours ces épreuves sanglantes. Ces déchire-

(a) Greg. Turon., *De glor. martyr.*, c. XLIX.

ments, ces incessantes alarmes dues aux édits de proscription et aux rigueurs qui s'ensuivaient, jetaient le désordre dans les archives des églises et des cités, bouleversaient leurs traditions et réduisaient à néant tous les monuments écrits où l'histoire eût trouvé plus tard ses documents et ses preuves. C'est donc à ces grandes catastrophes que nous devons attribuer la nuit condensée pour nous autour de ces siècles dont la gloire chrétienne n'est égale qu'à leurs malheurs. De telles causes ont tellement effacé les titres ecclésiastiques, qu'à peine pourra-t-on plus tard retenir, pendant une période de cinquante ans, les noms de nos premiers évêques, isolés de la plupart des faits qui signalèrent leur vie. Ainsi l'Eglise de Limoges, qui a pu retrouver une exacte et complète série de ses premiers pasteurs, n'a pu ajouter à dix de ces noms si précieux pour ses souvenirs un seul fait connu, et ne joint qu'à peine à quelques-uns une date approximative. Nous verrons bientôt, quant à nous-mêmes, pourquoi commença si tard le catalogue de notre épiscopat, qui n'apparut que vers la fin du IIIe siècle. Les lueurs qui nous sont parvenues dans cet intervalle, toutes faibles et rapides quelles soient, n'attireront pas moins notre attention sur quelques points dignes de l'occuper. Quel historien n'est pas obligé de compter avec de telles déceptions ? Longtemps encore, et souvent au milieu des faits et des preuves, le jour disparaîtra, et il faudra se souvenir, pour expliquer le mutisme absolu de l'histoire, que d'innombrables trésors de science et de critique se sont perdus sous les décombres de nos cités, incendiées avec eux par des Barbares de tous les temps, aux invasions subites et inexorables.

De là les vides de nos archives

Ne soyons pas surpris que cette même pénurie se remarque pour toutes celles des Eglises de France, dont l'origine remonte certainement au Ier siècle de l'époque chrétienne. Presque partout les mêmes infortunes ont amené les mêmes résultats. Ici, avec cette même certitude d'origine primoséculaire, avec une nomenclature d'évêques

Ce qu'ont perdu ainsi les Eglises de Limoges et de Poitiers;

remplissant tout l'espace jusqu'à la fin des persécutions, comme à Limoges ; là, un vide absolu, comme à Poitiers, où nos méditations, moins vagues aujourd'hui, ne nous fournirent trop longtemps que des conjectures dont certains savants avaient encore à se délecter. Ainsi d'abord, pour tous les diocèses enfin reconnus de fondation primoséculaire, et dont on avait cru depuis deux cents ans pouvoir ne rattacher le berceau qu'à la prétendue mission romaine du IIIe siècle, mais dont la chaîne remonte et se continue réellement jusqu'aux premiers temps de l'apostolat. Qui ne voit, en effet, que puisque le christianisme était là, plein de vigueur et de sève, il lui fallait bien un guide et un chef? Cette liste complète, que telle Eglise a conservée de ses chefs laborieux et intrépides, témoigne qu'ailleurs on devait aussi avoir une science incontestable de sa propre origine, puisque la foi y avait les mêmes conditions d'existence. Mais quelque difficile que soit à tenir la route qui s'ouvre alors à traverser les profondeurs de cet inconnu, il faut y ramasser au moins les débris du hasard, et se faire, de ces rares et précieuses dépouilles, autant de pièces à convictions, utiles, quand elles sont authentiques, à corroborer notre témoignage au tribunal de l'histoire.

Et les administrations civiles.

Il y a d'ailleurs ceci à remarquer que pour le plus grand nombre des provinces une cause toute semblable nous a soustrait les documents historiques de l'administration civile. Devrait-on en conclure que Rome délaissa, deux ou trois siècles durant, sans direction, les gouvernements de la Gaule? Les noms de ses proconsuls, presque tous oubliés, doivent-ils constater autant d'interrègnes qu'on trouve d'intervalles muets entre eux et ceux dont l'existence, quoique mal connue, est demeurée incontestable? La différence à observer entre ces deux genres de certitudes, c'est que l'une est fondée sur des pièces écrites par des historiens autorisés, et l'autre, dépourvue de ce secours quant aux faits, est restée cependant en maintes traditions des peuples, traditions qui ont aussi leur espèce d'authenticité. Car les

traditions ne s'inventent pas ; elles se maintiennent, quant à leur fond essentiel, dans l'esprit et la mémoire des populations, et si, à la longue, l'imagination finit par y adjoindre certains détails apocryphes, c'est l'affaire de la critique d'en peser la juste valeur. Mais cette critique n'est jamais fondée à tout nier, sous prétexte que l'on ne doit pas tout croire.

C'est à quoi nous devrons recourir maintes fois dans le cours de cette histoire, comme déjà nous avons dû le faire. De même que beaucoup d'éléments nous manqueront encore, ainsi de nombreuses incertitudes obscurciront certaines époques de ces annales, refaites souvent à grand'peine avec des conjectures que les recherches sérieuses n'éclairent pas toujours. En pareil cas, le sage n'est pas celui qui invente ou qui s'efforce d'enchevêtrer son travail d'interminables *peut-être*, non moins systématiques qu'ennuyeux ; c'est bien plus celui qui doute, se résigne, sait attendre, au lieu de tisser son style d'embarrassantes probabilités.

Mais avec le IIIe siècle nous arrivons à des événements à la fois plus importants et plus positifs. Poitiers va devenir le chef-lieu d'un diocèse, et il est temps d'assister à cette transformation qui apportera de si profondes modifications à la vie civile et morale de la contrée.



NOTES DU LIVRE Ier

NOTE 1

M. l'abbé Chaix (*De l'origine des Arvernes*, dans les *Mém. de l'Acad. de Clermont-Ferrand*, 1865, p. 469). Cette opinion est aussi celle de plusieurs Pères de l'Eglise et de l'historien Josephe (*Hist. des Juifs*, liv. Ier). « Combien d'auteurs — dit très judicieusement l'abbé Sabbatier (*Diction. des Auteurs classiques*, XVIII, 309), ont attesté des faits qui avaient des preuves non parvenues jusqu'à nous ! » Aussi, quoi qu'en dise Dufour (*Ancien Poitou*, p. 46) on n'est pas autorisé à contester ce que Besly et La Rocheposay nous ont transmis d'après les traditions connues par eux, sous prétexte qu'on ignore de quels manuscrits ils s'étaient servis. Les titres de noblesse incendiés prouvent-ils qu'une grande famille n'a jamais su la véritable grandeur de ses origines ?

Du reste, les Arvernes étaient les Auvergnats d'aujourd'hui, dans la première Aquitaine. Leur ville principale était *Augustonemetum*, Clermont, chef-lieu du Puy-de-Dôme, qui a 35,000 habitants. Subjugués par César, ils perdirent, avec leur liberté, le plus célèbre général de la Gaule, Vercingétorix, dont nous aurons occasion de parler ci-après, note 8.

NOTE 2

Les Saintongeois, *Santones*, avoisinaient l'embouchure de la Garonne. Saintes, *Mediolanum*, était leur capitale, et de son territoire se sont formés la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois. Saintes n'a plus que 10 à 12,000 habitants ; elle eut un évêché dès le IIIe siècle, lequel disparut en 1791. Située sur la rive gauche de la Charente, elle n'est plus qu'une sous-préfecture de la Charente-Inférieure, et conserve, par les belles ruines de ses monuments romains une preuve de sa splendeur sous le règne des maîtres du monde.

NOTE 3

Les Armoricains, dont le nom celtique indiquait le voisinage de la mer, occupaient la partie occidentale de la troisième Lyonnaise, c'est-à-dire la Bretagne. Ils formaient entre eux une sorte de confédération, et résistèrent d'abord très énergiquement aux envahisseurs.

Note 4

Vannes, ville capitale des *Veneti,* dans l'Armorique, voisine de la mer qui lui procurait un commerce florissant; devenue chef-lieu du Morbihan, elle a une population de 10,000 âmes.

Note 5

Germania, partie de l'Allemagne comprise entre le Rhin, le Danube et la mer Baltique: on l'appelle aujourd'hui Allemagne, du nom des *Allemani,* peuplade fixée dans la contrée des anciens Souèves, dont on a fait la *Souabe* chez les modernes.

Note 6

La Belgique, *Belgica,* est cette contrée comprise au nord de la Seine et de la Marne, qui forma une des grandes divisions de la Gaule Trèves, *Augusta Trevirorum,* en était la capitale. L'Helvétie était la Suisse actuelle, dont le voisinage avec les Belges avait motivé entre les deux peuples une alliance qui ne les avait pas toujours défendus contre les entreprises des chefs allemands.

Note 7

Reims, *Durocortorum,* capitale des *Remi,* dans la partie de la Gaule-Belgique qui composa plus tard la Champagne, c'est-à-dire le diocèse de Reims et une partie de celui de Laon. Cette ville de 35,000 âmes, qui fut illustre dès les premiers siècles par son évêché et son rôle dans les affaires de la France, n'est plus qu'une sous-préfecture de la Marne.

Note 8

Le plus fameux des chefs de la Gaule, regardé comme le premier d'entre eux, ce qui lui avait fait donner le nom sous lequel il est devenu célèbre, VER-KEN-KÉ-DO-RIGH, *le roi des cent rois.* Roi des Arvernes ou Auvergnats, il fut proclamé chef de tous les peuples qui voulaient résister à César. Cette opposition magnanime par son but et par ses efforts, ne fut pas heureuse. Le siège d'*Alesia,* où le noble défenseur de la Gaule s'était renfermé avec 80,000 hommes, finit, après des prodiges de valeur de part et d'autre, par un assaut qui rendit César maître de son rival. Il n'eut pas honte de le faire tuer après l'avoir fait servir à son triomphe, l'an 44 avant notre ère.

Note 9

Alesia, cette ville était chez les Maudubii, dans la première Lyonnaise, qui depuis forma la Bourgogne. Posée sur une montagne

(le mont Auxois) elle était une des plus fortes places des Gaules. Défendue par 80,000 hommes, elle lutta longtemps contre la valeur romaine. Elle fut entièrement détruite par César, rebâtie ensuite, et redescendit avec le temps jusqu'à n'être plus qu'une modeste bourgade du canton de Flavigny (Côte-d'Or). Elle est connue sous le nom d'Alise-Sainte-Reine depuis que sous le patronage de cette jeune martyre, on y a établi un célèbre pèlerinage, fondé en 864, lors du transport des reliques de sainte Reine à Flavigny. Ce qui a fait donner à l'endroit le nom qu'il conserve encore.

« Mais la question d'Alesia, il faut bien le dire, n'est pas du tout vidée. Les partisans d'*Alise-Sainte-Reine* ont pour antagonistes ceux de l'*Alaise-du-Jara* (Doubs) qui leur semble satisfaire mieux au texte de César. V. *Bulletin monumental,* XXIX, 429. »

Note 10

Habitants du Berry, commandaient à toute la Gaule celtique dont Bourges, *Avaricum,* était la capitale.

Note 11

Habitants du pays chartrain, dont le territoire s'étendait de la Loire à la Seine. Ils s'étaient des premiers soulevés contre César.

Note 12

Ambiorix était roi des Eburons et des Nerviens, vers le pays de Liège et de Cambrai. Après divers efforts renouvelés contre les Romains, vaincu enfin avec 60,000 Gaulois, il se réfugia dans les Ardennes, et s'y perdit, sans qu'on ait pu savoir ce qu'il était devenu: ce qui a fait croire avec raison qu'il avait été tué, et son armée dispersée chez les peuplades voisines. (V. César, *Comment.,* lib. VI, c. XXX.)

Note 13

Habitants de l'Anjou, dans la troisième Lyonnaise, attachés à Vercingétorix. La capitale était Angers, *Andes, Andegavi,* aujourd'hui chef-lieu de Maine-et-Loire, avec 40,000 habitants.

Note 14

Sanctus Martinus de Riparia, chef-lieu de commune du canton de Chauvigny (Vienne), mentionnée à la fin du XIVe siècle; c'est une population d'environ 1,000 âmes, dont l'église de Saint-Martin, posée au milieu du village, sur la rive droite de la Vienne, relevait autrefois

du Chapitre voisin de Morthemer. Sur son territoire était le prieuré de N.-D. de Cubord, dépendant de Saint-Benoît-sur-Loire, et dont l'abbé de Saint-Benoît de Quinçay avait la présentation. — *Bonneuil* est un village de quelques feux placé vis-à-vis de Saint-Martin, sur la rive gauche de la rivière, dont le gué le sépare du chef-lieu.

Note 15

Hirtius dit « xxv cohortes », et alors chaque cohorte, dont la force a varié souvent, était de 400 hommes.

Note 16

Petite ville de 4,000 âmes, chef-lieu de canton de Maine-et-Loire, à 6 kilomètres sud-est d'Angers. C'était, dès ce temps, un point militaire important, nommé *Pontes Cæsaris*, et qui consistait en une suite de ponts et de chaussées traversant, sur une longueur de trois ou quatre milles, les bras et les îles de la Loire. (Malte-Brun.)

Note 17

Capitale des *Cadurci*, dans la première Aquitaine, nommée d'abord *Divona*, du nom d'une déesse adorée dans le pays.

Note 18

Village et commune de la Vienne, canton de la Villedieu, sur le territoire de laquelle passait à l'époque gallo-romaine, la voie de Poitiers à Limoges. On y a découvert, en 1857, un cimetière de cette époque avec un grand nombre de monnaies du temps, frappées entre la conquête et le règne de Constantin.

Note 19

Les Asturiens et les Cantabres étaient deux petits peuples voisins, cachés dans les montagnes des Asturies, en Espagne, dont la soumission donna beaucoup de peine aux Romains.

Note 20

Narbonne, *Narbo*, une des principales villes de la Gaule, donna son nom à deux provinces gauloises, la première et la seconde Narbonnaise. C'est de la première que la grande ville était la métropole. Elle était le séjour du proconsul romain. — Elle a 10,000 âmes et est une des sous-préfectures de l'Aude.

NOTE 21

Eause, *Elusa,* ville capitale du pays des Elusates, dont les ruines sont représentées aujourd'hui par la petite ville d'Eauze ou de Ciutad (Gers), chef-lieu de canton de 3 à 4,000 habitants.

NOTE 22

Nous n'essayons pas de donner l'étymologie de ce nom, pas plus que de celui de *Pictons,* sur lesquels de plus savants se sont épuisés en dissertations qui n'apprennent rien. Les Gaulois n'écrivaient pas, ne laissaient aucune trace de leur idiome, ni de leurs sciences. De là pour nous une ignorance à peu près complète de leur langue, dont nous n'avons recueilli aucune phrase, et dont on ne peut retrouver à peine, à force de recherches et de conjectures, que des mots dont le sens est encore peu assuré. En face de telles conditions, il est nécessairement de ces mots dont l'étymologie est impossible. Cependant, on ne peut que pencher avec Dom Martin, auteur de l'*Histoire des Gaules*, vers l'opinion qui, se rattachant à l'origine commune des *Lemovices* et des *Pictones*, en trouverait une preuve dans la ressemblance des mots *Limovix* et *Limonum.* (V. le *Mémoire* de M. Deloche, sur les *Lemovices Armorici* de César. *(Mém. des Antiq. de France*, 1857, p. 51.)

NOTE 23

Les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates,* (in-8°, x, 87), prétendent que Poitiers fut fondé par Auguste, « comme l'indiquent, disent-ils, son nom d'*Augustoritum.* » C'est confondre Poitiers avec Limoges, par une erreur qu'avait déjà faite Adrien de Valois, et qu'ont relevée Danville et Walkenaër. Nos bénédictins prétendent aussi « qu'il ne faut pas confondre ce Poitiers *Augustoritum*, avec un autre, nommé Lemonum, et dont la position n'est pas bien connue ». C'est là une idée confuse du vieux Poitiers dont nous parlerons bientôt, et de telles assertions accusent l'absence des indications locales, si nécessaires pourtant dans l'étude de ces questions. Hauteserre s'y était trompé le premier. En définitive, il est certain que Poitiers fut appelé au IIe et au IIIe siècles *Augustoritum Pictonum*, comme Limoges, nommée depuis *Civitas Lemovicum*, et qu'à l'une et à l'autre ce surnom était venu de quelque faveur impériale, octroyée dans le but de lier les deux cités à l'Empire par une distinction qui semblait engager leur fidélité.

NOTE 24

V. M. Deloche, cité ci-dessus note 22. Ce fut après cette adjonction que ce vaste pays acquit une grande prépondérance.

Note 25

Il n'en est plus ainsi depuis longtemps, et les agrandissements de Poitiers, qui se sont portés, comme il arrive le plus souvent pour les grandes villes, vers le côté occidental, en font un ensemble à peu près circulaire, sauf la pointe qui se prolonge vers le nord, par tout le faubourg de Montierneuf.

Note 26

Les Bellovaques habitaient le territoire de Beauvais *(Bellovacum)*, dans la deuxième Belgique. Cette ville de 15,000 âmes est devenue la préfecture de l'Oise. Les Bellovaques étaient alliés aux Carnutes, fort belliqueux, et se distinguèrent par une longue et énergique résistance aux Romains qui, cinquante ans après l'invasion, ne les avaient pas encore vaincus.

Note 27

Nous voyons ici une preuve entre mille de la bonne foi de Bouchet. Souvent il nous dit avoir lu « en de vieux manuscrits » les faits extraordinaires qu'il nous raconte ; mais voici que sur cette prétendue reconstruction de Poitiers par Claude, il nous a dit qu'il ne l'avait lue nulle part, mais seulement entendu raconter. Or, autant nous sommes autorisés à le croire sur d'autres faits affirmés par lui, malgré une teinte de merveilleux, autant nous devons refuser de le suivre, quand son propre doute vient fortifier le nôtre.

Il en est bien autrement quand il parle des *Barbes* de saint Pierre, relique conservées dans la cathédrale de Poitiers, et qui, au premier abord, étonnerait quelque peu. Il était impossible d'avoir inventé la nature d'un tel objet de dévotion ; on le croirait donc quand bien même il serait dénué de preuves ; mais ces preuves ne manquaient point, quoiqu'il ne croie pas utile de les dire, et on le trouvera en grand nombre dans notre *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, t. I et II *passim*. (V. la table gén., à la fin du IIe vol, V° *Reliques*.)

Note 28

Walkenaër a voulu établir que le vieux Poitiers avait été la capitale d'un petit peuple particulier renfermé dans le territoire des *Pictones* (*Géog. anc. de la Gaule*, I, 365). Mais il n'y a réussi qu'autant qu'il le fallait pour prouver que, s'il eût été local, les vestiges qui n'auraient pas échappé à ses investigations l'eussent rangé de notre avis. Et, d'ailleurs, quel eût été ce peuple, et quelle ombre a-t-il laissé dans l'histoire, qui ne bégaye même pas son nom ?

Note 29

Dufour, *ub. supr.* — Il y a bien dans cet écrivain quelques observations non toujours dépourvues d'une certaine sagacité, lorsque, par exemple, il croit découvrir de notables différences de constitution, qui ne sont peut-être pas toutes chimériques, entre les populations campagnardes qui s'étendent de Poitiers à Lusignan et celles qui, de ce dernier point, se prolongent jusqu'à Saint-Maixent, Melle et autres lieux circonvoisins. Du Radier conclut à des origines diverses. Mais ce système est un peu trop généralisé, comme tous ceux que s'est fait cet auteur, en d'autres cas, et qui se ressentent un peu trop des prétentions à une érudition qui s'exagère.

Note 30

L'Allia, aujourd'hui *Aia*, est une rivière d'Italie qui passe à Nementano (l'ancienne *Nomentum*) et se jette dans le Tibre à quatre lieues au-dessus de Rome. C'est après avoir gagné une bataille sur ses bords que les Gaulois entrèrent à Rome, commandés par Brennus, l'an 391 avant Jésus-Christ.

Note 31

On n'a donné contre les assertions de César sur ce point que des preuves de sentiment ou des arguments négatifs jaillissant de la même source. Cette question a été traitée en sens contraire par des dissertateurs qui oubliaient les témoignages antiques et l'opinion que s'en étaient faite les historiens modernes les plus sérieux (V. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II, 2e partie, c. I, p. 97, et t. III, p. 455). — Là se trouvent les textes indiqués de Strabon, de Lucain, de Lactance, de Minutius Félix. Quelles preuves apporter contre ces contemporains, renommés à si juste titre, et qui tous sont d'accord avec César : « Supplicia eorum qui in furto, aut latrocinio » aut aliqua noxa sunt comprehensi, gratiora diis immortalibus essa » arbitrantur. » (*loc. cit.*) — Et si l'historien ne parle ici que des exécutions criminelles, vous verrez ailleurs dans son livre IV, c. XVI, qu'il y est aussi question de sacrifices humains : « qui sunt affecti » gravioribus morbis, quique in prœliis periculisque versantur, aut » pro victimis homines immolant, aut se immolaturos vovent, admi» nistris que ad ea sacrificia druidibus utuntur. » Il y a plus : quand les coupables manquent, poursuit l'auteur, on dévoue des innocents : « Cum ejus generis copia deficit, etiam ad innocentium supplicia » descendunt. » — Enfin Pline et Aurelius-Victor attribuent à Claude, voyageant dans la Gaule l'an 43 de Jésus-Christ, des sévérités jugées nécessaires contre les druides et leur culte,

lesquelles reçurent l'approbation de tous les hommes éclairés de ce temps (V. A. Thierry, *Hist. des Gaulois*, III, 319). — Et un *Discours historique sur les druides*, par Dreux du Radier, dans les *Mémoires* de l'académie de la Rochelle, 1757, p. 241. Que voudrait-on de plus clair? Et après tout les Romains eux-mêmes n'avaient-ils pas le droit de vie et de mort sur leurs esclaves?

Note 32

Le titre de consulaire se donnait à ceux qui avaient été honorés du consulat, qui ne s'exerçait que pendant un an par deux consuls à la fois, et souvent pendant quelques mois seulement, lorsqu'il s'agissait de remplacer l'un de ces deux sorti de charge pendant le cours de l'année.

Note 33

Sur les Arvernes, voir la note 1re de ce livre.

Note 34

Farnabe, dans son édition de la *Pharsale*, lib. I, v, 436. *Amstelod.*, 1643, — interprète cet *immunes* par *amotis præsidiis*. Donc, et précisément au Ier siècle, *Limonum* n'avait pas de garnison romaine, se gouvernant par ses propres magistrats, tout en faisant partie de l'Empire, ce qui supposait pourtant l'action d'un proconsul romain. C'était de cette prérogative que découlaient toutes les autres pour les villes qu'on appelait municipales. (V. Sabbatier, Montchablon et autres.)

Note 35

Les empereurs, pour garder avec leur pouvoir absolu une apparence de république, s'étaient déclarés *consuls* en prenant l'Empire, et leur consulat se renouvelait chaque année par un acte de complaisance du Sénat, qui ne leur manquait jamais.

Note 36

Tarbes, *Tarvia* ou *Tarba*, ville de la Novempopulanie, au nord-est de cette province, sur l'Adour, et capitale des *Tarbellii*, habitant le territoire qui représente une partie méridionale du département des Landes. Ville de 10,000 âmes, chef-lieu des Hautes-Pyrénées et de l'ancien Bigorre.

Note 37

Les plus anciennes de leurs colonnes itinéraires trouvées dans les vieilles localités gallo-romaines de quelque importance, comme Rom,

Chauvigny, Cénon et autres, ne remontent guère au-delà du milieu du IIe siècle ; mais on n'a pas tout recouvré.

Note 38

« Et tu, Bethleem Ephrata, parvulùs es in millibus Juda, ex te.... » orietur Parvulus qui sit Dominator in Israel, et egressus Ejus ab » initio, a diebus œternitatis. » (Mich. V, 2.)

Ces paroles, dont le sens est si précis, et que l'événement a si bien justifiées, réalisent dans leur concision pleine de clarté, toutes les promesses de la loi mosaïque. Elles sont du prophète Michée, contemporain du roi Achab, et qui florissait entre 740 et 724 avant Jésus-Christ. C'était donc pendant la fondation même de la ville éternelle par Romulus, qu'un Juif, ignoré de la terre, annonçait un événement qui détruirait la puissance temporelle de ce nouveau peuple destiné à enchaîner l'univers, et à ménager la ruine du paganisme que devait remplacer à Rome même le triomphe de l'Eglise chrétienne.

Note 39

« Rex regum et dominus Dominantium, » disait saint Paul (1re Epitre à Timothée, VI, 15).

Note 40

Ce nom grec latinisé, et d'autres que nous rencontrerons bientôt, comme *Etienne*, s'explique par l'incorporation, qu'Auguste avait faite récemment à l'Empire, des Galates ou Gallo-Grecs, qui, toujours armés contre Rome, supportaient difficilement le joug étranger. La politique du successeur de César parvint à faire cesser ces oppositions, et il paraîtrait, par le fait raconté ici, qu'il sut prendre le moyen efficace de déplacer le patriotisme des vaincus. Ce même nom paraît s'être implanté dans la Gaule, car, vers le milieu du VIe siècle, on le trouve appliqué dans Grégoire de Tours à un sénateur du pays (*Hist. franc.* lib. I, c. XXIX, et *De glor. confess.* c. XCII). Le fils du comte de Tours Leudaste, portait aussi ce nom (*Hist. franc.*, lib. V, c. XLVIII). Ainsi, encore une fois, voilà Bouchet, dont les traditions sont les nôtres, justifié par des autorités irrécusables. (V. *Annal. d'Aquitaine*, p. 18 et 19. — Sabbatier, *Dict.*, V° *Galates*.)

Note 41

Et erit iste pax (Mich. v, 5). — Princeps pacis (XIII, XI, 6).

Note 42

César distingue deux *Lemovices*, dont il attribue l'un au territoire

qui confine au Poitou et au Berry, l'autre qui aurait été dans l'Armorique. Cette distinction qu'on a voulu expliquer par une mauvaise copie du mot *Lemovices*, laisse toujours une obscurité qui tient aussi au sens mal connu du mot *Armorique* (V. ci-dessus, note 3). Elle est de celles sur lesquelles on peut beaucoup travailler sans rien éclaircir ; et d'ailleurs elle est aussi d'un moindre intérêt puisqu'on ne trouve nulle part un choix à faire entre les deux peuples. Toutes ces incertitudes viennent certainement comme le croit Danville *(Notice de la Gaule,* p. 407 et suiv.), de la géographie mal connue de la Gaule d'alors, où quelquefois César nomme de petits peuples qu'on n'a pu retrouver.

Note 43

Nous devons dire ici qu'à Pavie on regarde saint Cyr, premier évêque de cette ville, honoré le 9 décembre, comme ayant été l'enfant qui, dans le désert, fournit les cinq pains multipliés par Notre-Seigneur (Saint Jean, VI, 113). — Mais Labus, *Fasti della Chiesa,* au 9 décembre, attribue ce saint au IIe siècle : et nous pouvons ajouter que son histoire est loin d'avoir été étudiée d'aussi près que celle de saint Martial. — V. les ch. IX de saint Marc et de saint Luc.

Note 44

Les Elusates étaient les habitants de la ville d'Eause (V. ci-dessus, note 3).

Note 45

Saint Grégoire de Tours est en contradiction sur ce point avec la tradition de toutes les Eglises des Gaules, parce que les documents lui ont manqué lorsqu'il a voulu parler de toutes à la fois, ce qui n'empêchait pas celle-ci d'avoir eu leurs dyptiques dont la perte, due aux invasions et aux incendies qui ravagèrent la Gaule aux IVe et Ve siècles, s'opposait à ce que des étrangers les consultassent pendant que les indigènes, de leur côté, en conservaient toujours les souvenirs locaux. Ce n'est pas d'ailleurs la seule erreur qu'ait commise Grégoire de Tours. N'a-t-il pas dit que les Teifaliens étaient un peuple du Poitou, en termes qui feraient prendre leur pays pour le Poitou lui-même ? *(De vit. patr.,* c. 15.) N'a-t-il pas confondu ou interverti l'ordre des rois Vandales, attribuant même à l'un d'eux ce qui appartenait à un autre (V. Guizot, *Introd. à la traduction de Grégoire de Tours,* dans sa *Collection des historiens de France.* — Migne, *Patrologie latine*, t. XCV, col. 686 et 688). Ne s'est-il pas trompé aussi en mettant le sac de la ville de Metz

par Attila sous l'épiscopat de saint Autor, évêque de cette ville, qu'il fait contemporain de saint Saturnin, évêque de Tongres : ce qui établit une différence de plus de cent ans entre l'événement et sa date véritable ? M. Chaussier, supérieur du petit séminaire de Metz, a donc eu raison dans sa *Dissertation sur l'origine apostolique de l'Eglise de Metz* (V. Migne, *ub. supr.*) de dire que Grégoire n'est pas d'une grande exactitude sur les faits qu'il n'a point vus par lui-même, et qui ne se sont point passés dans le pays où il écrivait. Nous en pourrions donner bien d'autres preuves.

Note 46

Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui a rédigé dans la *France pontificale*, le volume qui contient sa métropole, a persisté en 1867, dans la vieille opinion de Grégoire de Tours (in-8°, page 10, Paris, 1867), en dépit du beau travail produit dès 1855 contre cette idée par M. l'abbé Arbellot (*Dissertation sur l'apostolat de saint Martial,* in-8°, Paris et Limoges). En 1854, le Saint-Siège rendit un nouveau décret sur la question, où il confirma celui qu'avait donné le pape Jean XIX, au commencement du XI[e] siècle. Il y a plus : c'est qu'en 1867, M. l'abbé Cirot de la Ville, dédia ses *Origines de l'Eglise de Bordeaux* au cardinal Donnet, qui put y lire les preuves de l'opinion commune que saint Martial n'avait pas moins fondé le siège de la métropole de la deuxième Aquitaine, que ceux de Limoges et de Poitiers.

Note 47

Il faut bien s'attendre que ce mot de *miracles* reviendra souvent dans la partie ecclésiastique de cette histoire. C'est à faire crisper les nerfs à ceux qui ne veulent plus pour expliquer toutes choses que la *nature* et la *science*. Une fois pour toutes, nous dirons à ces formidables savants qui demandent surtout pourquoi on ne voit plus de miracles : d'abord qu'on en voit encore qu'ils refusent systématiquement d'examiner ; et puis, que la suspension des lois ordinaires de la nature par la Providence était indispensable à la diffusion du christianisme et à la conversion des masses. Nos systématiques antagonistes se regimberont donc inutilement contre l'emploi du surnaturel que Dieu se permet sans les consulter quand il le juge nécessaire. Le passé du monde, son présent et son avenir répondront aussi catégoriquement à ces prétendues difficultés, aussi bien que la perpétuité même de la religion qui ne durerait pas si longtemps si elle s'était appuyée sur des mensonges.

Note 48

En effet, dans ce récit que nous reproduisons des mémoires de plusieurs auteurs, il y a des caractères de vérité qu'on ne peut méconnaître. Ce qui nous y semble plus frappant et dont nous devons tirer les plus utiles conclusions, c'est par dessus tout la nature de ces noms propres qu'un auteur de légendes faites à plaisir, n'eût certainement pas puisés aux sources d'où viennent ceux d'Etienne, de Suzanne, d'André, d'Aurélien et d'Arcadius. On voit bien que ces noms accusent des éléments de nationalités diverses, et se rencontrent parfaitement avec le fait historique du mélange des Juifs et des Grecs avec les Romains. Le grand nombre des premiers qui étaient venus s'établir à Rome, suppose quelques alliances, qui, avec le temps, durent se multiplier entre les familles des deux nations, et c'est pourquoi, à côté du nom latin d'Aurélien, nous voyons ici trois noms hébreux ou grec : Etienne, Suzanne et André. Il est clair que de tels noms, ainsi rassemblés, ne l'ont pas été par le hasard, non plus que par l'ingénieuse industrie d'un romancier de ce temps, et quand on les voit accolés à des événements très conformes à la marche des histoires contemporaines, on a une preuve de plus en faveur d'une tradition dont les sources, toutes taries qu'elles soient, n'ont pas moins laissé des traces certaines de leur passage dans nos chroniques originales. Le vocable donné alors et conservé à travers tant de siècles à la cathédrale de Limoges, est encore d'une coïncidence remarquable et très naturellement expliquée.

Note 49

Bouchet, (*Annal.*, p. 14). — *Bonnes* n'existait sans doute pas encore à titre de localité centrale. Aucuns restes anciens ne s'y rencontrent : elle est toute du moyen âge, avec son église romane de Saint-André qui semble du XIIe siècle. C'est actuellement une commune de 1,500 habitants, au bord de la Vienne, qui la partage, et du canton de Saint-Julien-l'Ars. La paroisse relevait de l'abbaye de Déols ou du Bourg-Dieu, en Berry. — Elle avait aussi un prieuré de Saint-Benoît, dont la chapelle occupait la rive droite de la Vienne à l'opposite du bourg. Ces détails laissent entrevoir que la paroisse remonte à une époque bien plus reculée. Au reste, nous verrons que c'est à peu près aux Ve et VIe siècles qu'il faut attribuer la fondation du plus grand nombre de nos églises paroissiales.

Note 50

Quand nous publiâmes l'*Histoire de la cathédrale de Poitiers*, en 1849, cette question était loin d'avoir été étudiée comme elle le fut

depuis, et sans prendre parti pour aucune des deux thèses contradictoires, nous nous attachâmes aux errements suivis, dont nous établissons aujourd'hui le peu de fondement et l'insuffisance. (Cf. sur la tradition toujours reçue de notre diocèse. Labbe, *Biblioth. Nova,* t. I, p. 636. — Bouchet, *Annal.,* p. 14. — Petri Venerabilis, *opp.,* *apud* Migne, *Bibiol. latinœ*, t. CLXXXIX, col. 771.)

NOTE 51

Sigebert, établi à Bordeaux, est encore une trace de l'émigration teutonique dans la Gaule, par suite de la soumission des Germains à César, à Auguste et à leurs successeurs, jusqu'à Néron. Sigebert, en Teutonique, signifie *victoire éclatante.* C'est un caractère des langues germaniques, nous le verrons souvent, d'exprimer toujours par leurs noms d'hommes une qualité guerrière, comme par les noms de femmes un titre qui convient mieux à leur sexe. Ainsi donc *Sigebert* est la *victoire éclatante,* comme *Radégonde* était la *fée des bons conseils.*

NOTE 52

Encore un trait de vérité en faveur de nos sources historiques. Un romancier qui aurait voulu établir les choses d'après son imagination, n'aurait pas manqué de mettre à la place de saint Martial, sur le siège de Limoges, Albinien ou Austriclinien, l'un des deux prêtres qu'il avait amenés de Rome, et dont l'un avait été l'objet d'un miracle. Tous deux lui avaient survécu ; l'un ou l'autre aurait pu lui succéder plus ou moins immédiatement. Eh bien ! l'histoire s'y prend tout autrement, et en rendant justice à la sainteté des deux amis de Martial, elle leur préfère, par la force des faits, un idolâtre converti et ne songe pas même, après ce second évêque, à rendre enfin à l'un de ces deux prêtres une position qu'on semblait avoir oublié de leur faire.

NOTE 53

Nous ne décidons pas ici qui est dans le vrai, entre les savants qui traduisent *Prœtorium* par *Pontorion,* comme nous ici, ou par *Les Arènes,* comme Danville, ou par *Bridiers*, comme M. de Beaufort (*Mémoires des Antiq. de l'Ouest,* XXIX, 289 et suiv.). L'essentiel est d'indiquer ici la route la plus directe, et tout le monde accorde à Danville que le tracé de ses voies est exact par le *Prœtorium* d'alors, en quelque façon qu'on le traduise aujourd'hui.

NOTE 54

C'est donc mettre trop tard la mort de saint Julien que de lui

assigner l'an 131, comme font plusieurs martyrologes. Mais une particularité notable, c'est que ces deux saints, l'apôtre et le martyr, sont en même temps patrons de Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris. On pourrait y reviser utilement ces données si incertaines.

Note 55

Cette paroisse est connue sous le nom de Saint-Julien-l'Ars *(Arsus)*, triste souvenir de quelque sinistre antérieur au XIIe siècle, car elle est nommée Saint-Julien-le-Brûlé *(Arsus)*, dans un acte de 1119. (V. D. Fonteneau, XXVII, 67.) C'était de l'abbaye de la Trinité de Poitiers que relevait le patronage de la cure, aussi bien que la seigneurie et la haute justice. Elle est le chef-lieu d'un canton de 900 âmes, à 12 kilomètres de Poitiers. C'est une localité d'origine romaine, la voie de Poitiers à Bourges passant par son territoire. Elle a une église du XIIe siècle et un château du XVe encore bien conservé.

Note 56

Les Landes-Genusson, devenues une paroisse de 1,400 à 1,500 âmes, n'étaient au XIIIe siècle qu'une étendue de terrain inculte, dont un ecclésiastique nommé Genusson, qui en était seigneur, prit en même temps le soin spirituel avec la charge de curé. Il y avait un droit de triple justice pour lequel il relevait de la Tour de Maubergeon ou du Palais de Poitiers, dont il faisait aveu au roi, comme le prouve un titre de 1670.

Note 57

Petosse, paroisse de 5 à 600 âmes, du canton et au sud de l'Hermenault. Son nom contourné de cinq ou six manières par les manuscrits du moyen âge, y apparaît pour la première fois en 1003, quand déjà le service paroissial y était fort ancien. C'est tantôt *Podaticum, Perducia,* tantôt *Palotia, de Polaciis*. Sous l'église et le cimetière on avait creusé des souterrains-refuges qui paraissent remonter au Xe ou XIe siècle, et à l'époque de guerres ardentes dont cette partie de la Vendée eut à souffrir. L'église de Saint-Julien date de cette même époque et dépendait alors de l'abbaye de Maillezais, dont elle était un prieuré longtemps connu sous le non de La Court *(Curtis)*. Plus tard, et sans doute, et par suite de quelqu'un des fréquents revers de l'abbaye, elle dépendit de l'évêque de Luçon qui y nommait encore en 1740. — (V. M. l'abbé Aillery, *Pouillé*, p. 182. — *Congrès archéologique de Fontenay*, 1865, p. 78 et suiv.)

Note 58

Cordus a dans l'histoire de ce temps une existence assez restreinte, comme celle de la plupart des personnages qui jouèrent le même rôle que lui dans la légation de la Gaule. On ne sait comment il disparut de l'Aquitaine, ni quand cessa son gouvernement.

Note 59

En présence des opinions de Danville (V. sa carte de la Gaule antique) et celle de M. Deloche (*Mém. des Antiq. de France*, XXIII, 82), nous croyons pouvoir nous en tenir, jusqu'à preuves contraires, à la position plus généralement donnée aux Aséginates vers les confins septentrionaux du Poitou, entre *Portus Secor* (les Sables, ou, selon d'autres, Saint-Gilles-sur-Vie), et *Ratiatum* (Rezé). Toutes les discussions auxquelles se sont livrés les savants modernes sur ce point n'ont abouti enfin qu'à dissiper les obscurités de la question, qui, heureusement, ne reste plus à l'état de doute (V. le *Mémoire* de M. Deloche cité ci-dessus).

Note 60

Commune de Fief-Sauvin, près Baupreau, sur la voie romaine de Nantes à Tours, aujourd'hui département de Maine-et-Loire. Non loin de là, dans la plaine des Cranières, de nombreux débris gallo-romains attestent l'antique existence d'une station considérable.

Note 61

Le P. Dupuy (*Estat de l'Eglise de Périgord*, I, 64) réfute très bien à l'égard de la France et de l'Aquitaine, dont il avait fort étudié les traditions historiques, l'opinion de Bellarnim, appuyée de Sulpice-Sévère et de Grégoire de Tours, sur l'époque où les martyrs commencèrent à souffrir dans la Gaule. A entendre ces auteurs, il n'y en aurait pas eu avant l'an 160 de Jésus-Christ, ce qui répondrait aux règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle. Dupuy leur oppose saint Jean Chrysostôme, saint Prosper d'Aquitaine, Eusèbe, Suidas, Bède, et tous les actes des martyrs de la province, avec les savantes critiques de Pithou et de la Saussaye. Nous avons d'ailleurs des traditions très acceptables sur des disciples de saint Martial, honorés dans notre pays du titre de martyrs. Entre ces derniers, on a conservé dans nos dyptiques la mémoire de saint Branchier et de sa sœur sainte Pia, qu'avait baptisés le grand évêque, et dont les reliques furent longtemps vénérées à l'abbaye de Nanteuil. Cette abbaye, souvent appelée Nanteuil-en-Vallée, fut fondée par Charlemagne, vers l'an 800, sur un terrain appelé *Fossa*. Elle était de

l'ordre de Saint-Benoît, et fondé sous le titre de Notre-Dame au diocèse de Poitiers. Mais elle est devenue depuis 1801 une paroisse de celui d'Angoulême, dans le canton de Ruffec.

Note 62

C'est ce champ dont l'appellation significative excite l'attention du R. P. de la Croix, jésuite de la résidence de Poitiers. Les fouilles qu'il y pratiqua avec un succès digne de son habileté, lui firent découvrir en 1878 le lieu et les objets que nous mentionnons ici.

Note 63

Cette tradition n'a pas manqué de contradicteurs, et il eut fallu s'étonner qu'elle en manquât. Un avocat de Chartres, dans une brochure publiée en 1863, s'est efforcé d'en anéantir la valeur, en la traitant comme on peut faire des faits historiques, invoquant des témoignages qu'on ne peut avoir, s'appuyant des doutes exprimés çà et là dans le même intérêt que les siens, et feignant de traiter la pieuse croyance comme si elle eût été un article de foi. Il fallait, pour éviter ce fatras d'érudition inutile, ne considérer la question qu'au point de vue des écrivains sérieux, qui l'ont toujours regardée comme une de ces mille traditions conservées chez tous les peuples, et dont beaucoup s'étaient déjà répandues lors de la dispersion des hommes après le déluge. Les historiens et les poètes du paganisme sont pleins de cette pensée d'un envoyé céleste promis à la terre comme un sauveur qui devait venir à une époque inconnue, et dont les sages s'entretenaient comme d'une espérance universelle. Platon, Virgile, Confucius ne furent en cela que les échos d'Isaïe, et les druides, fort instruits de ce qui se passait dans le monde intelligent, pouvaient bien l'avoir recueillie et examinée, et trouver qu'elle méritait leur confiance.

Note 64

Ce village a pris le nom de Sainte-Soline : il est sur la Dive, dans le canton de Lezai, et a une population de 1,000 âmes. Il eut, outre sa cure du vocable de la sainte, un prieuré auquel nommait l'abbé de Saint-Séverin, voisine de Melle, et réunie à la cure dès avant 1682. — Puis un autre prieuré à Bonneuil, village de la paroisse, dépendant de Fontevrault.

Note 65

Sous-préfecture de la Charente-Inférieure ; Il a 3,000 habitants. C'était alors *Barbesillum*, à 11 lieues au sud-ouest d'Angoulême.

Note 66

Il faut toujours compter sur quelques incertitudes en des faits dont les détails authentiques n'ont pu résister aux attaques des siècles d'invasion ou des catastrophes locales. Ainsi nous ne voyons pas le nom de Justin dans la nomenclature des consuls ; ce qui est toujours regrettable, puisqu'il eût fixé la chronologie inconnue de saint Simplicien. Mais ce nom a pu être altéré avec le temps, ou accompagné dans les dyptiques d'un ou de plusieurs autres qui s'étant succédé la même année, y furent omis et remplacés par ceux de leurs collègues qui avaient pris une plus grande part aux affaires. Surtout n'oublions pas ici que dans nos vieux documents *(Proprium sanctorum Ecclesiæ Pictaviensis,* in-8°, 1682, p. 59), Simplicien étant le fils d'un ancien consul, et ce consul devenant gouverneur d'une province, reçoit de ces traits qu'on n'a pas pu inventer à plaisir, une singulière affinité avec d'autres vérités obscurcies. (V. D. Fonteneau, t. LXXVII, p. 70; LXXXVIII, p. 523 et suiv. — Bouchet, *Annal.*, p. 45.) Des découvertes faites en 1873 dans le sol où fut l'abbaye de Saint-Cyprien, ne laissent aucun doute sur l'existence de constructions gallo-romaines bien antérieures au premier monastère qui ne datait que du IXe siècle. Ces constructions primitives semblent être celle d'une villa considérable, ayant eu ses tours de défense, comme située en dehors des remparts de la cité, et des thermes avec leurs conduits et leurs hypocaustes.

Note 67

La Rocheposay s'est trompé de beaucoup en plaçant saint Clair sous le règne de Gallien *(Notæ ad litanias SS. Pictav.)* D'autres hagiographes l'ont suivi en cela. Nous préférons ici Hauteserre *(Rer. Aquitan.,* p. 277). Ce qui est certain, c'est que les dates données par lui de l'apostolat de saint Clair coïncident parfaitement avec celles du pontificat de saint Anaclet, de 83 à 96, et de saint Evariste, de 96 à 108. C'est en quoi s'est grossièrement trompé André du Chesnes, dans son *Histoire des Papes,* t. I, p. 15, où il fait régner le premier de 103 à 112, et le second de 112 à 121.

Note 68

Ce fut peut-être au XIe siècle, qui semble être celui de la reconstruction de l'église. Cette église paroissiale, dans un village de 600 âmes, est du canton de Montcontour (Vienne).

Note 69

On voit par là combien se sont trompés les historiens qui font saint Clair originaire du Loudunais et contemporain de Gallien qui, vers 265, l'aurait fait martyriser.

Note 70

Dufour tient pour la date que nous donnons ici aux voies militaires, aux arènes et aux aqueducs de Poitiers. M. Mangon de la Lande tient pour le règne de Gallien, qui n'est pas soutenable. M. Bourgnon de Laire (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, X, 147) préfère l'opinion de Dufour, et la défend avec autant de solidité que de fondement.

Note 71

Civaux, d'abord *Exidualinsis* au IXe siècle, puis *Sicvallir* au Xe, chef-lieu de commune et paroisse de Saint-Gervais et Saint-Protais, est peuplé de 1,000 à 1,100 habitants, sur la Vienne, canton de Lussac-le-Château. Nous en parlerons plus au long quand nous le trouverons, au IXe siècle, parmi les nombreux chefs-lieux de viguerie.

Note 72

Synope, *Sinibra* ou *Synoria*, sur le Pont-Euxin ou mer Noire, devait beaucoup à César et était devenue très florissante sous les empereurs romains.





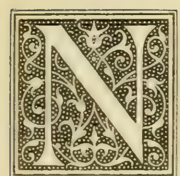
LIVRE II

—

Depuis la fondation du diocèse de Poitiers jusqu'a l'épiscopat de saint Hilaire et au développement de la cité gallo-romaine

(De 272 à 353)

Union pendant les deux premiers siècles de l'Eglise de Limoges et de Poitiers.

ous avons vu que le territoire des Lemovices et des Pictons n'en forma d'abord qu'un seul pour les attributions religieuses, soit que saint Martial, après avoir établi son siège à Limoges et fondé un autre foyer de christianisme à Poitiers, n'eût d'abord aucune raison d'instituer ici un évêché, soit que la chrétienté nouvelle n'y fût pas assez considérable, malgré son importance relative. Les deux peuples, pendant plus d'un siècle et demi, furent donc du même diocèse. On se rappelle ce que nous avons dit de l'étendue et de la population relativement restreinte alors de notre pays, deux motifs qui pouvaient suffire, outre la communauté d'origine, à ne pas distinguer deux peuples qui semblèrent n'en avoir jamais fait qu'un. Mais la persistance dans ce système de gouvernement spirituel peut bien venir aussi, comme l'a dit Belleforest (mieux inspiré en cela qu'il ne l'est maintes fois), de l'opposition souvent énergique faite par l'autorité romaine aux rapides

progrès du christianisme chez les Poitevins (1). Le principal prétexte de sa haine était surtout dans le développement de la famille chrétienne et dans l'organisation qu'elle se donnait peu à peu en dépit des persécutions. Leurs courts intervalles étaient toujours employés à relever des ruines. Cette espèce de vie sociale, qui faisait irruption sur le terrain de la religion nationale, portait ombrage aux dominateurs. Une telle jalousie, qui s'était fortifiée toujours plus depuis saint Martial, avait pu dissuader de multiplier les centres ecclésiastiques. Les successeurs du saint à Limoges durent y renoncer comme lui et garder la direction des deux Provinces. Ainsi s'expliquent nettement comment les dyptiques limousins indiquent une série exacte et continue de neuf prélats sur lesquels, comme nous l'avons dit, manquent des renseignements de toute nature, mais dont la succession ne peut être contestée. C'est aussi pourquoi, de notre côté, nous n'en trouvons pas un qui précède notre saint Nectaire, martyrisé en 304. Les deux peuples limitrophes, très distincts par le sol, le caractère et les habitudes locales, mais très unis par la même foi, restent sous la même houlette pastorale, et les évêques d'*Augustoritum* sont les mêmes que ceux de *Limonum*. Ces évêques, peu connus autrement que par la nomenclature qui a résisté aux naufrages, portent dans leurs noms même, il est vrai, un incontestable caractère d'existence réelle. Quand tout ce qui les touche dans la vie privée ou publique est enseveli dans cette grande confusion de toutes choses qui attriste le berceau de toutes les nations, leurs noms sont restés pour protester en faveur d'inaltérables certitudes. Ce sont, comme partout ailleurs, des noms helléniques, latins, gaulois, germaniques confondus en une même nationalité chrétienne, sans égard, comme l'avait dit saint Paul aux Juifs, aux Grecs ou aux Barbares (a). Ce mélange constitue à

(a) Non enim est distinctio Judæi et Græci... Vos unum estis in Christo (Rom. x, 10. — Galat., III, 28).

lui seul la véridique simplicité de ces dépositaires inconnus mais fidèles qui, au lieu d'ajouter à ces noms privés du moindre prestige, des légendes d'imagination si souvent prétextées par les rationalistes (2), nous les transmettent sans prétention, aussi pauvres qu'ils les ont reçus, et ne se doutent même pas peut-être que ces noms portent avec eux le cachet d'une origine certaine, et l'admirable preuve de la mission universelle de l'Eglise.

Création des Métropoles et Diocèses ecclésiastiques de la Gaule.

On attribue avec raison à Dioclétien cette nouvelle division de la Gaule qui consista, non plus à y tracer de nouvelles provinces, mais à décider, pour les Métropoles et les Diocèses, les limites de leur territoire respectif. Il faut reporter cette opération à l'an 297, époque où ce prince n'ayant que dix-neuf ans, n'avait pas commencé à persécuter les chrétiens, comme il fit en 303, sur les instances de Galérius et quoiqu'il opposât pour l'en défendre. Les délimitations diocésaines furent donc calquées sur celles des anciennes cités. Les métropoles devinrent les archevêchés, et les capitales des petits peuples formèrent les sièges suffragants. Puis les pays ou étendues de territoire moins vastes, ayant des villes de second ordre, furent appelés *pagi*. Ces divisions se conservèrent jusqu'à la seconde race de nos rois. Elles se subdivisèrent encore plus tard en archiprêtrés, archidiaconés et décanats. Mais ce ne furent là que des répartitions du gouvernement ecclésiastique que les cartes feront mieux connaître et que nous présentons ici pour que le lecteur en soit prévenu à l'occasion.

Circonscriptions des diocèses et des paroisses.

Ces préliminaires établis, nous allons comprendre quelles causes de haute gravité détermineront enfin, vers la fin du IIIe siècle, la division de ce trop vaste diocèse de Limoges en deux églises plus ou moins indépendantes l'une de l'autre (3). Déjà cette délimitation avait été prescrite en beaucoup d'autres lieux, soit par les papes, soit par des conciles provinciaux. Le pape saint Denis, entre autres, avait renouvelé vers 264 un décret antérieur réglant la juridiction des évêques et des curés, et prescrivit à chacun

de garder les limites désormais invariables de leurs diocèses ou de leurs paroisses (a).

Premières luttes du christianisme dans les Gaules.

Nous arrivons donc ainsi vers la fin du IIIe siècle. Il s'en fallait, nous l'avons vu, que la Gaule eût gardé constamment la paix religieuse que les empereurs lui avaient laissée tout d'abord. Le nombre des chrétiens s'était considérablement accru ; le triomphe de la foi sur la philosophie païenne, dont les sectes si variées étaient autant d'ennemis pour elle, aussi bien que l'antagonisme intéressé des prêtres idolâtres, avait suscité des haines violentes ; et les empereurs, qui trouvaient dans leurs hideuses passions autant de prétextes pour combattre une doctrine si gênante, s'étaient presque tous évertués à l'abolir. Les sanglantes contestations des trente Tyrans, l'anarchie qui précéda de peu la défaite et la chute de Valérien, n'avaient pas empêché celui-ci d'ordonner une persécution qui fut la huitième et s'étendit enfin sur toute la surface des Gaules. Comme l'Italie, elles eurent leurs sacrifices sanglants jusqu'en 260, quand Gallien, plus lettré et plus accessible aux sentiments humains, les fit cesser en devenant maître de l'Empire.

Gallien n'est jamais venu en Aquitaine, ni en Poitou.

Ce prince vint-il jamais en l'Aquitaine, comme l'ont prétendu quelques écrivains? C'est plus que douteux, puisqu'il ne resterait aucune trace de ce voyage. Sa présence dans les Gaules s'était bornée à ce qu'exigeait dans leur partie septentrionale l'apparition des Germains ou des Francs qui s'efforçaient de s'y établir. C'est donc mal à propos qu'on lui suppose d'être venu à Poitiers (4) et même à Bordeaux ; on ne lui devait donc aucun de nos monuments. Ceux qu'on lui attribue furent antérieurs. Il n'a pas construit non plus dans la métropole de la seconde Aquitaine le palais qui y porte son nom ; on sait d'ailleurs que ce dernier édifice n'apparaît plus qu'à travers des

(a) V. Mopsen, *Carte particulière du monde romain,* Berlin, 1868. — De Caumont, *Statistique du Calvados,* t. III, *sub. init.,* et *Bulletin monumental,* XIV, 373 et suiv.

traditions fabuleuses, et des légendes populaires du temps de Charlemagne en avaient gratifié une certaine Gallienne, princesse espagnole, qu'il fut aisé ensuite de confondre avec le César du IIIe siècle. Les nombreuses médailles trouvées dans le sol de Poitiers ne démontrent pas autant qu'on pourrait le croire que celui-ci honora cette ville de sa présence. Ces médailles n'étaient-elles pas comme tant d'autres répandues dans tout l'Empire ? On en peut dire autant d'un cippe de marbre où son nom est écrit. Ainsi huit ans de règne ont dû répandre beaucoup et partout les monnaies à cette effigie ; et l'on sait que les monuments épigraphiques portaient presque toujours le nom de l'empereur régnant, où qu'il fût au moment de leur érection.

Varenus et Censorinus gouverneurs de Poitiers.

Au reste, un de ces monuments que la beauté de ses caractères gravés sur marbre doit faire attribuer à cette époque, nous reste encore et nous donne une idée exacte de ce que pouvait être alors l'importance municipale de notre cité. Nous voulons parler de cette belle inscription latine incisée sur la tombe d'une dame romaine et que le musée de Poitiers conserve avec un soin tout patriotique. C'est une page de notre vieille histoire qui mérite ainsi d'être recommandée à l'avenir. Disons-en d'abord le texte fidèlement recueilli :

Tombeau de Varenilla.

« A CLAUDIA VARENILLA, FILLE DU PROCONSUL VARENUS, » LA CITÉ DES PICTONS A VOTÉ DES FUNÉRAILLES, UNE » STATUE, UN MONUMENT PUBLIC ET SON EMPLACEMENT. » MARCUS CENSOR FAVIUS, ÉPOUX DE VARENILLA, LIEUTE- » NANT DE L'EMPEREUR, PROPRÉTEUR DE LA PROVINCE » AQUITANIQUE, CONSUL DÉSIGNÉ, SE CONTENTANT DE CET » HONNEUR, A VOULU QUE CE MONUMENT FUT ÉRIGÉ PAR » SES SOINS ET A SES FRAIS. »

Si courte qu'elle soit, cette épitaphe abonde en renseignements aussi précieux qu'authentiques, et nous montre qu'alors le Poitou était complètement absorbé dans l'Empire. La jeune femme dont elle devait immortaliser le souvenir

était Claudia Varenilla, fille de Claudius Varenus, personnage désigné peut-être pour le consulat sans y être parvenu, car son nom manque absolument dans les fastes de ces dignitaires. Mabillon pense que cette dame ainsi honorée était Gauloise, nous pourrions dire aussi Poitevine, et tout favorise ce sentiment dans cet empressement que semblent avoir mis les habitants de la cité à illustrer sa sépulture. Il y a plus : son père, mentionné ici comme lui étant un titre de gloire, devait toucher par le sang à ce centurion Lœlius Varenus qui, dans la guerre contre les Nerviens (5) (43 avant J.-C.), s'était conduit avec une bravoure et une loyauté qui méritèrent les éloges de César. Quoi qu'il en soit, Claudius Varenus, qui avait sans doute occupé aussi à Poitiers même une charge des plus hautes dans la magistrature, y avait été remplacé par son gendre, Marcus Censorinus, lieutenant d'Auguste, propréteur d'Aquitaine, et consul désigné pour l'année suivante. On lit de plus sur ce marbre que la cité des Pictons avait voté à l'épouse de ce dignitaire de la province des funérailles publiques, une statue, et un terrain où s'éleva ce monument de sa reconnaissance et de ses regrets. De son côté, l'époux lutte de générosité avec cette ville où son prétorat allait expirer. Content des honneurs accordés à celle qu'il pleure, il se charge de toutes les dépenses funéraires, et c'est à ses frais, comme l'inscription le constate encore, qu'est élevé le monument voté par ses concitoyens (6).

Epoque de l'avénement à Poitiers de son premier évêque.

C'est à la rigueur des persécutions et au besoin d'autant plus grand d'exercer une plus active surveillance et une impulsion plus générale sur le clergé et les fidèles, qu'il faut attribuer la fondation du diocèse de Poitiers. En ces circonstances terribles, l'unité devenait plus nécessaire dans le troupeau ; elle ne pouvait se maintenir que sous un pasteur. C'est alors que nous fut donné saint Nectaire, qui ouvrit la série de nos évêques et initia ce long gouvernement de la province qu'un système préconçu et mal établi voulut faire, depuis deux ou trois siècles, commencer

à saint Hilaire, sans égard aux huit autres prélats qui l'ont réellement précédé (**7**).

Une apparente contradiction existe dans les historiens sur deux dates assignées à l'avénement de saint Nectaire au siége de Poitiers. Les uns veulent qu'il y soit venu en 279, les autres en 290 seulement (a). Mais il est facile de concilier ces deux époques, car elles se retrouvent réellement et à la fois dans l'épiscopat du saint martyr. En effet, il y eut en 273, dans les Gaules, une persécution d'autant plus cruelle qu'Aurélien y résidait. Plus les chrétiens souffraient, plus ils avaient besoin d'être soutenus : de là nécessité de leur donner dans notre pays, où leur nombre augmentait toujours, un chef qui les maintînt dans leur foi, y multipliât les prêtres, et laissât à l'évêque de Limoges, non moins éprouvé par les mêmes tempêtes, le loisir de se consacrer plus exclusivement aux siens. En abordant le Poitou en 279, Nectaire profita d'un moment de calme laissé à l'Eglise. Aurélien était mort ; ses successeurs disparaissaient rapidement après s'être disputé l'Empire chacun pendant quelques mois. L'apparition du manichéisme en 277, prouve que s'il y avait des persécutions partielles, en général cependant les maîtres du monde s'occupaient plus de politique que de religion : ils se tuaient entre eux, et l'Eglise profitait de leurs préoccupations sanglantes. Mais en 286 arrivèrent au pouvoir Dioclétien et Maximien. Celui-ci fit un voyage dans la Gaule qui fut le signal de massacres nombreux. Le prétexte de la persécution dans ce pays fut la révolte des Bagaudes, mélange barbare de laboureurs et de pâtres qui s'étaient révoltés devant les exactions devenues intolérables du fisc romain, dont ils étaient accablés de plus en plus. Comme on disait que parmi eux se trouvaient un certain nombre de chrétiens, ils semblaient autoriser leurs plus cruels ennemis à se venger à la fois de leur religion et de

Ere des martyrs.

Alternatives de paix et d'anxiétés pour l'Eglise.

(a) C'est Rivinus qui tient pour le premier chiffre et de Mouchy (autrement dit Demacharès) pour le second.

leur révolte[a]. La méchanceté de celui-ci se montra extrême. Par ses ordres on vit succomber les plus illustres martyrs, et brûler beaucoup d'églises. Celles de Poitiers ne furent pas épargnées ; la cathédrale, entre autres, qu'un très petit nombre de lieux saints devaient alors entourer, semble avoir péri dans ces tristes circonstances, puisque quelques années après, quand la paix fut rendue aux Eglises des Gaules, on s'empressa d'élever à Poitiers un nouveau sanctuaire sous le même vocable de saint Pierre, ce qu'on n'eût pas fait si l'Eglise-mère eût encore existé sous ce nom. Ce dernier fait prouve bien qu'on avait profité, pour élever quelques églises, des intervalles de paix, et que les assemblées chrétiennes n'avaient pas été toujours interdites. Des donations pieuses avaient été faites à ces édifices, sous les apparences de ventes imaginaires[b], et le gouverneur d'Aquitaine, Léocade, qui résidait à Bourges, y avait donné son propre palais pour une église qui y fut dédiée sous le vocable du premier martyr saint Etienne, qui est encore celui de la métropole (8). C'est sans doute vers ce temps, et peut-être même en 290, que l'évêque de Poitiers, forcé jusque-là de se soustraire aux persécuteurs en agissant dans l'ombre, se révéla au troupeau et aux loups par la publications de son *Commentaire sur l'Apocalypse,* dont nous parlerons, et qui, en plusieurs endroits, atteste le soin que se donnait le pasteur de prévenir les brebis contre le découragement et l'apostasie. C'était en même temps qu'Arnobe écrivait ses livres contre les Gentils (294).

Première ruine de la cathédrale de Poitiers.

Saint Nectaire le même que Victorin.

Nectaire était d'origine grecque, comme saint Jérôme le remarque, et tout en paraissant se tromper sur le siége qu'il lui attribue, s'il en fait réellement un évêque de Pétaw, en Styrie, l'illustre docteur n'en établit pas moins l'identité de ce nom avec celui de *Victorin*, qui n'est autre chose que la traduction latine du mot grec *Nictarios* ou *Nectarios* (9),

(*a*) Hauteserre, lib. IV, c. XXIII.

(*b*) V. Crévier, *Hist. des Empereurs,* VI, 13, 146, 149.

et par conséquent ne convient qu'à un seul et même personnage (**10**). C'est donc une faute historique d'avoir fait cette distinction, et les historiens s'en sont bien gardé quand ils ont écrit après une étude sérieuse de leur matière.

Nous voyons par les agitations sanglantes que traversa l'Eglise pendant les vingt-quatre ans donnés à l'épiscopat de Nectaire, que le saint homme dut mener au milieu de son troupeau une vie assez obscure, souvent cachée, pour se soustraire aux persécutions, et peut-être aussi aux fréquentes suites qui devaient l'éloigner des périls que courait sa vie. C'est la raison qui nous a persuadé d'abandonner la pensée que nous avons eue quelques temps de voir en lui l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Ecriture sainte et des poèmes estimés que Rivinus a publiés sous son nom. Le docte allemand n'avait pas assez songé à la nationalité de son auteur favori, ni à ce qu'avait écrit saint Jérôme, que ses ouvrages valaient mieux pour le fond que pour le style, et ne traduisaient sa pensée qu'à travers certaines difficultés d'expression qu'il faudrait attribuer, toujours d'après le même Père, à l'oubli qu'il lui aurait fallu faire de sa langue originelle pour la langue latine, dont il usait assez maladroitement. Si cette observation prouve que Nectaire a pu se livrer à certaines compositions littéraires dans l'intérêt et à l'usage de ses diocésains, on n'en peut pas conclure à son honneur qu'il ait pu faire ces élégantes poésies qu'a publiées Rivinus, que nous avons lues et louées avec plaisir, mais que nous lui devons contester en conscience, non pas seulement d'après le jugement de saint Jérôme, mais parce qu'en réalité elles ne peuvent être ni d'un tel auteur, ni du temps où il écrivait. Ces vers, en effet, tous virgiliens par le sentiment poétique, par l'harmonie de la période, par le beau coloris des images, sont d'un latiniste pur et exercé. Ils ne peuvent être d'un homme médiocrement expérimenté dans les travaux littéraires, tel que Victorin le paraît au Solitaire de Bethléem.

A-t-il écrit tous les ouvrages qu'on lui attribue ?

Nous pencherions à croire, devant ces caractères si remarquables des poésies en question, qu'il y aurait ici une erreur, ou de saint Jérôme, qui aurait connu les écrits de saint Victorin plutôt par des rapports de quelqu'un de ses disciples que par ses propres lectures, ou d'un éditeur quelconque dont l'érudition, insuffisamment éclairée, aura publié, sous le nom de saint Victorin de Poitiers, un recueil de vers qui pourrait bien être d'un autre Victorin qui a sa réputation dans la littérature chrétienne, et ne serait autre que Marius Victorinus, ami de saint Augustin, professeur de rhétorique à Rome vers l'an 350, et dont la belle latinité, si nous la retrouvons dans la poésie attribuée à son homonyme de Poitiers, aurait pu faire à celui-ci une réputation qui l'emporterait certainement sur celle de Prudence et de Sédulius. Cette idée nous met ici, nous l'avouons, en contradiction avec nous-même qui, en 1876, avons chaudement loué saint Victorin d'avoir fait de si beaux vers (a). Mais la vérité historique nous semble avoir ici des caractères si évidents que nous n'hésitons pas à nous y rendre et à la professer.

Caractère de ses écrits.

Cette différence entre ces deux Victorin ressortira d'autant mieux si nous lisons la prose de l'évêque de Poitiers. Elle se produit en commentaires sur la *Genèse*, sur les prophéties d'*Isaïe*, d'*Ezéchiel* et d'*Habacuc*. L'*Ecclésiaste*, le *Cantique*, l'*Apocalypse*, sont aussi l'objet de commentaires où la philosophie chrétienne est exposée au milieu de développements dont l'éloquence, en effet, est assez froide et manque de cette netteté d'expression qui en développerait mieux les effets si elle avait plus d'étendue et de précision. On découvre pourtant certains caractères d'authenticité qui ressortent du choix du sujet et de l'application que le saint prélat y fait à son peuple des principes des livres sacrés qu'il commentait pour lui (**11**).

Cette vie tout apostolique, illuminée de la double auréole

(a) Voir *Revue d'Aquitaine*, t. II, p. 289, 337 et 419.

du zèle pastoral et du sacrifice de soi-même, a cependant souffert un instant des sévères atteintes de l'Eglise.

Serait-il vrai, comme on a voulu le prétendre au concile tenu à Rome en 495, que les écrits de Nectaire (ou Victorin) sur l'Apocalypse y eussent paru favoriser les erreurs des Millanaires? (**12**) Ce n'eût pas été autant une hérésie qu'une simple croyance que plusieurs pères ont rejetée, mais que saint Jérôme n'osa pas condamner, et qui n'avait plus de partisans comme au temps où il écrivait (a). Ce qu'il y aurait de plus grave, ce serait que le pape saint Gélase eût regardé ses ouvrages comme lui étant faussement attribués à ce titre, et en eût interdit la lecture (**13**). Mais il ne s'agissait ici que d'une précaution à inspirer aux fidèles, comme à l'égard du *Pasteur* d'Hermas, — du *Phisiologue* attribué à saint Ambroise, et des écrits de Cassien que plus tard saint Benoît recommandait tant à ses moines. Beaucoup de ces écrivains, mieux connus depuis, sont rangés parmi les meilleurs de la littérature ecclésiastique, et quelques-unes de leurs pensées, controversées d'abord, n'impriment aucune tache à leur mémoire. On voit même par l'histoire que certains d'entre eux sont devenus des saints qu'invoque l'Eglise, comme saint Papias et saint Victorin lui-même. N'oublions pas surtout que saint Augustin, bon juge en ces matières, loue beaucoup son ami Victorin d'avoir su s'attribuer par l'érudition de ses écrits ce qu'il appelle les dépouilles de l'Egypte en profitant des beautés de la philosophie et de la littérature païennes. En cela il ne craint pas de le mettre sur la même ligne que Lactance, saint Optat de Milève, et saint Hilaire de Poitiers (b).

De leur orthodoxie.

Notre saint évêque ne donna pas seulement des témoignages de sa foi par des enseignements théologiques; il la confirma encore par un glorieux martyre (c), l'un des derniers qui

Son martyre et sa sépulture à Poitiers.

(a) Voir Fleury, Rohbacher, *Hist. eccles.,* ad. ann. 109.

(b) Saint Augustin, lib. II de *Doctrina christiana,* c. XL.

(c) *Inclyto coronatum martyrio,* dit saint Jérôme (Epist. ad. Paulinum).

signalèrent la dixième persécution ordonnée en 303 par Dioclétien. C'était l'avant-dernière année de ce tyran, la vingt-cinquième de l'épiscopat de Nectaire, si on le fait remonter à 279. Il est certain qu'il souffrit en 304, après avoir gouverné en secret son diocèse éprouvé par les persécuteurs, vu renverser son église, et subi une spoliation complète de toutes ses possessions pillées ou ravies au profit des païens.

En dépit de la fureur de ceux-ci, qui ne fut jamais plus grande ni plus ingénieusement cruelle que dans ce dernier combat livré au christianisme, les fidèles purent recueillir les restes de leur évêque et les ensevelir. Sans doute on n'attendit pas que la paix donnée à l'Eglise permît de lui rendre un hommage public. Mais on signala certainement dès lors sa sépulture par une simple et modeste inscription, dernièrement retrouvée, et quiconque voulût prier sur son tombeau pût le reconnaître à ces quatre mots gravés sur une étroite pierre : « Ici repose Nectaire, évêque. » (**14**) Notre église l'a toujours honoré le 2 novembre.

Un tel monument vaut toutes les assertions historiques dont les parchemins nous manqueront bien souvent. Tout fait croire aussi que le saint corps fut déposé avant la fin du même siècle dans l'église de Saint-Hilaire, construite en 367 en l'honneur de saint Jean et de saint Paul. C'est dans les environs de cette église qu'on a pu recueillir très récemment l'épitaphe susdite qui est venue à propos pour donner son témoignage à ces souvenirs de notre origine (**15**).

Autres martyrs poitevins de ce temps.

Beaucoup de martyrs illustrèrent en ce temps l'Eglise naissante de Poitiers. Outre plusieurs épitaphes tirées du même cimetière, d'autres localités de notre pays nous en ont donné d'aussi concluantes, car elles étaient ornées de la palme, et leurs caractères les font attribuer au temps de Dioclétien. C'est ainsi qu'en Vendée, sur les bords du Langon (**16**), deux de ces martyrs inhumés dans le même tombeau avaient pour noms l'un *Verpant*, l'autre *Romulus ;* c'était le Gaulois à côté du Romain ; c'étaient les deux

races, victorieuse et vaincue, reposant dans la même fraternité spirituelle, et réunies par la même religion dans le même héroïsme et pour la même couronne.

Nous verrons bientôt quelle raison confirme l'opinion qui peut faire remonter cette persécution dans la Vendée au règne sanguinaire de Dioclétien et de Maximien. Les nombreux débris gallo-romains découverts dans le Bas-Poitou, à Saint-Georges-de-Montaigu (**17**), à l'île Bouin (**18**), en beaucoup de villas romaines établies sur le littoral de l'Océan ; les médailles de Dioclétien, de Tetricus, de Constantin et d'autres empereurs trouvées dans les ruines qui recouvrent le sol, indiquent suffisamment que la domination romaine n'avait pas négligé ce pays, et que, le temps venu de faire leurs preuves, les chrétiens durent s'y montrer dignes de leur Dieu et de leur foi.

Au reste, ces victimes innocentes de leur conscience chrétienne et de la haine d'adversaires intéressés avaient été encouragées par des exemples plus ou moins éloignés, et multipliés dans les persécutions précédentes. On savait dès longtemps que la vie chrétienne était une vie de combat, qu'elle devait tendre à la paix éternelle, et pour mériter cette couronne, les docteurs, martyrs eux-mêmes pour la plupart, n'avaient-ils pas prouvé que rien n'était insurmontable dans les plus grandes épreuves de la douleur et de la mort ? C'était d'ailleurs le temps ou sainte Foi et saint Vincent mouraient pour la même cause à Agen (**19**), peu de temps avant saint Caprais. Un autre, qui semble être venu de la Provence chez nous et s'y être naturalisé par la piété de nos aïeux, porte un nom dont les nombreuses variantes, *Fermerius, Fremir, Frevir* et autres, se sont traduites par le nom devenu populaire de saint Fraigne. C'était, non pas comme on a voulu l'établir, un missionnaire du IV[e] siècle, disciple de saint Martin et envoyé par lui évangéliser l'Angoumois, mais un saint évêque de Vénasque (**20**) vers le milieu du III[e] siècle, quand cette ville avait un siége voisin de Carpentras (**21**), dont l'évêque s'appelait alors Valentin. **Saint Fraigne.**

Vers 290, le proconsul Chrocus fit subir à saint Fraigne le martyre en même temps qu'à saint Valentin. Nous ne savons comment une église fut dédiée un peu plus tard à ce dernier, près de Ruffec, qui appartenait au Poitou. Cette dévotion y sera venue sans doute par suite d'une possession de ses reliques.

Quoi qu'il en soit, l'église dont nous parlons devint, au VIII[e] siècle, un prieuré de Charroux, où cinq ou six religieux furent placés par l'abbaye, et la fête du saint s'y faisait le 30 août comme à l'autre abbaye fondée à Bazas sous son vocable (a).

Au milieu de tant d'épreuves, les fidèles avaient des autels plus ou moins cachés, qu'ils ne pouvaient approcher sans se fortifier au souvenir des saints dont ils y vénéraient les reliques. Déjà des églises avaient été inaugurées sous des vocables restés célèbres jusqu'à nous et qui formaient une des gloires du christianisme. Il n'y avait guère de villes et de bourgades où la présence des chrétiens n'eût fait admettre le culte des héros qui, par leur chute même, avaient triomphé des empereurs et des proconsuls. C'est ainsi que dut naître chez nous, peu après leur martyre, le culte de sainte Soline et de saint Simplicien. Vers le même temps, saint Clair, quoique n'étant pas né Poitevin, fut honoré dans le Poitou, nous l'avons vu, par suite de sa mort héroïque.

Eglise de Saint-Didier à Poitiers.

Il n'en fut pas autrement de saint Didier, qui, évêque de Langres lorsqu'en 236 les Allemands avaient envahi la Gaule, s'était sacrifié pour son peuple assiégé, et mourut sous le glaive du féroce conquérant. On ne tarda pas à l'honorer comme saint. La Champagne et la Bourgogne en donnèrent l'exemple, d'autres pays l'imitèrent, et à Poitiers une église fut consacrée sous son nom peut-être dès le III[e] ou IV[e] siècle. Avant sa destruction par l'impiété révolutionnaire de 1792, elle occupait un emplacement voisin du palais

(a) V. le Martyrologe au 30 août. — Jules Marion, *Annuaire historique*, 1846, p. 101. — De Maslatrie, *ibid.*, p. 257. — D. Beaunier, *Bénéfices royaux*, I, 100.

et semblait, par ses caractères architectoniques, avoir été reconstruite au XIe siècle, que nous verrons être en Europe la grande époque de la régénération monumentale. Les reliques du saint, qu'on y conservait au moins depuis cette époque, furent déposées en 1795 dans l'église Notre-Dame, où elles sont encore. Nous verrons ainsi naître, chacune en leur temps, les différentes paroisses de la cité principale et celles, non moins dignes de remarque, de beaucoup d'autres lieux du diocèse.

Saint Sylvain de Loubressac et son culte.

Nous pouvons aussi rattacher à cette époque le martyre d'un saint de nos contrées, trop oublié depuis longtemps, et qui ne conserve plus de crédit que pour de nombreux pèlerins de la Haute-Vienne et de la Creuse qui viennent chaque année lui témoigner leur dévotion sur les confins des deux territoires. Nous voulons parler de saint Sylvain, pieux anachorète des environs de Limoges, qui fut jeté dans la Vienne, non loin de la ville, par les païens encore nombreux qu'importunaient ses prédications et ses vertus. Son corps, attaché sur une planche, fut porté par le courant jusque près du village de Mazerolles (**22**), où il fut inhumé. On sut bientôt par les guérisons miraculeuses qui s'opérèrent à son tombeau quel trésor avait gagné la contrée. La surdité, les convulsions et l'épilepsie étaient surtout les maux contre lesquels on l'invoquait, sans doute parce que tout d'abord furent guéris des malades qui en souffraient. Ce concours devint bientôt un pèlerinage qui se renouvela annuellement, le dimanche avant le 29 septembre, fête de saint Michel : les populations lointaines du Limousin le fréquentent encore. Le lieu de ce rendez-vous est une modeste chapelle située au bord de la Vienne, au hameau de Loubressac, qui, au moyen âge, était devenu un prieuré-cure de l'abbaye d'Airvau, sous le titre de Saint-Sylvain. Mais vers le milieu du XVIIe siècle, les revenus ne suffisant plus, la paroisse fut réunie à Mazerolles (avant 1649). Une autre paroisse du même vocable, Mairé-le-Gaultier, fait partie du doyenné de Pleumartin, dans l'archiprêtré de

Châtellerault, et a le même saint pour patron, car il y est honoré le 22 septembre comme à Loubressac même (a).

Dacien, préfet des Gaules, et ses cruautés ;

Le principal instrument des cruautés païennes chez nos aïeux était Dacien, à qui Dioclétien avait confié la préfecture des Gaules et aussi celle d'Espagne. Il était fort inusité de voir ainsi deux provinces aussi étendues gouvernées à la fois par le même préfet. On peut donc supposer que ce vaste pouvoir ne lui avait été donné que parce qu'on savait compter sur son zèle. En effet, tantôt dans l'Aquitaine ou la Narbonnaise, tantôt au-delà des Pyrénées, on le vit se multiplier partout contre les chrétiens, et les plus célèbres d'entre eux, évêques, prêtres, diacres ou simples fidèles, succombaient tous les jours sous les supplices les plus raffinés. Ce sont ces glorieux athlètes dont Prudence, le poète chrétien, chanta les combats en des vers magnifiques peu d'années après la persécution (b). Mais il est très croyable que le tyran, si empressé qu'il fût à maintenir le culte des idoles, fut secondé dans cette sanglante tâche tant par les présidents ou gouverneurs des provinces, qui ne pouvaient manquer de lui obéir de leur mieux, que par de nombreux délégués chargés de se prêter partout à ces horribles fonctions, et de les féconder par d'affreuses rigueurs qui les lui rendaient agréables. Parmi ceux-ci, on doit regarder comme les plus barbares peut-être, ce Rictiovare et ce Dacien, dont les noms se retrouvent fatalement accolés dans l'histoire à ceux des plus illustres victimes de cette politique païenne (**23**). Délégué dans la Gaule Belgique,

Et celles de Rictiovare.

Rictiovare siégea d'abord à Reims, puis à Soissons et à Amiens. Il paraît d'ailleurs que par eux ou par leurs délégués ils vinrent attrister l'Aquitaine, et qu'un jeune enfant de dix ans lui dut entre autres la gloire de souffrir pour

(*a*) V. *Essai sur la paroisse de Mazerolles*, par M. de la Nicollière, dans les *Bulletins de la Société archéologique de Nantes,* in-8°, VI, 120 et suiv.

(*b*) Prudence, *Peristephanon.* — Sulpice-Sévère, *Dialog. III, De vita S. Martini.* — Saint Grégoire de Tours, *De glor. confess.,* c. I. — *Histor. Franc.,* X, 29. — Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VIII.

Jésus-Christ. Cet enfant se nommait Domninus, et habitait l'Ile-d'Olonne, près les Sables (**24**). Nous ignorons la cause et les circonstances de son martyre, mais on sait qu'après de cruels tourments que son âge n'eût pu supporter qu'avec une assistance particulière d'En Haut, il eut la tête tranchée. Aussitôt il fut inhumé par les chrétiens dans le cimetière d'Avrillé (**25**), localité alors plus considérable et peu éloignée de l'île des martyrs. Il fut honoré comme saint à Avrillé même, jusqu'à ce que ce lieu ayant été détruit par les Normands, qui se répandirent dès 820 sur le littoral du bas Poitou, ses reliques fussent transportées en 853, avec beaucoup d'autres, au monastère de Noaillé, à deux lieues de Poitiers. Mais ce refuge ne devait pas les protéger toujours contre les mêmes ennemis, qui le ravagèrent en 863, et alors l'abbé Godolenus, ou son successeur Autulfe, opéra une nouvelle translation jusqu'au Puy en Velay, qui reçut aussi en même temps les corps de saint Junien et de saint Hilaire (*a*). Mais ces précieux restes du glorieux solitaire durent revenir à Nouaillé avant 1090, puisqu'en cette année ils furent transportés momentanément au concile de Charroux (**26**). C'est tout ce que nous savons de ce jeune saint, dont les reliques furent oubliées dès avant le XII[e] siècle, puisqu'il n'en est aucune mention depuis cette époque ni dans les cartulaires de l'abbaye, ni dans aucun autre monastère du pays (*b*).

Martyr du jeune Domninus à Avrillé.

Toutefois nous ne devons pas oublier en le quittant ce que les légendaires racontent de deux autres saints qui venaient d'être martyrisés avant lui. L'un s'appelait Maur ou Marin, l'autre Justinien. Dacien ayant dit au jeune Domninus qu'il se convertirait s'il lui voyait ressusciter ces

(*a*) Hauteserre, liv. IV, c. XVII. — *Gallia christiana*, II, col. 1204. — Du Tems, *Clergé de France*, II, 443.

(*b*) V. *Fasciculus antiquitatum nobiliacensium*, manuscrit du XVI[e] siècle contenant un grand nombre de chartes anciennes recueillies par dom Estiennot, et que possède aujourd'hui la bibliothèque des Antiquaires de l'Ouest.

deux morts, le miracle se fit ; mais l'infidèle n'en fut pas plus docile à la grâce et à sa promesse (a). Ce sont donc deux saints de plus à inscrire parmi les gloires chrétiennes de notre province. On ne sait plus ce que devinrent leurs corps.

Ces poursuites cruelles des païens jetaient, on le pense bien, de grands désordres dans les habitudes paisibles des familles chrétiennes, et beaucoup d'entre elles, pour y échapper, furent obligées de se cacher ou de fuir. Un refuge plus sûr leur était ouvert dans les marais boisés de la Vendée, sur le littoral océanien qui se confondait avec eux, et dont les solitudes encore profondes pouvaient abriter dans les cavernes et les forêts tant de transfuges qui n'y trouvèrent même pas toujours un asile assuré. Là d'abord s'étaient retirés les druides, successivement proscrits par Auguste, par Tibère, et par Claude ; ils y avaient entretenu leurs rares adeptes dans l'étude secrète des dogmes répandus ensuite dans les foules, et toute la Gaule chevelue, ainsi désignée parce que les populations y portaient une très longue chevelure, et dont le Poitou faisait partie, semblait s'y être retirée avec eux pour y cultiver librement leurs croyances et leurs superstitions. Mais plus tard ce fut aux chrétiens d'y chercher un asile, et lorsqu'au IVe siècle ils s'y jetèrent comme des exilés, ils ne tardèrent pas à découvrir dans les tombeaux les objets d'art et les symboles gardés depuis deux siècles, irréfragables et touchantes preuves que ce sol n'avait pas été inconnu de leurs ancêtres (b). Des vestiges même de leur martyre et de leur foi courageuse y étaient restés dans des inscriptions et épitaphes chrétiennes. Rezé, Herbauge, le pays d'Olonne, les Mauges, en un mot, tout le littoral de la Loire et de l'Océan virent alors se presser sur leurs confins les populations persécutées. Mais ces revers apparents n'étaient

(a) V. *Bolland.*, t. IV, *jul.*, p. 124 et suiv. — D. Fonteneau, XXII, 49.

(b) V. l'abbé Aillery, *Pouillé du diocèse de Luçon.*

qu'une merveilleuse combinaison de la Providence qui jetait sur cette contrée, encore presque déserte, une nouvelle semence de chrétiens.

En reprenant la série commencée des évêques de Poitiers, nous nous trouvons pleins d'incertitudes sur les sept premiers qui suivent saint Victorin et se partagent tout l'espace d'un demi-siècle. Nous dirons néanmoins ce que nous avons pu recueillir sur chacun d'eux.

Saint Libérius, IIe Evêque de Poitiers.

Saint Libérius qui succéda à saint Victorin en 304, et dont l'existence est attestée par un ancien manuscrit du trésor de la cathédrale [a] (**27**), eut le bonheur d'inaugurer ses fonctions par une ère de tranquillité que l'Eglise n'avait pas encore goûtée, et que l'abdication de Dioclétien en 305 lui rendit enfin avec la protection de l'Empire. S'il ne dut par les honneurs de son culte à la gloire d'avoir donné son sang pour la foi, il lui consacra du moins sa vie et se livra aux soins laborieux d'une organisation à refaire. Les paroisses rurales, où les païens étaient encore en plus grand nombre, avaient souffert des grands désastres de la dernière persécution qui, pour n'avoir duré qu'à peine deux ans, n'en avait pas moins, par ses adresses de cruauté, désolé le clergé, dispersé les pasteurs et décimé les fidèles. Que de mal, en effet, ne peuvent pas produire en deux ans les sectaires à qui les haines antireligieuses ne laissent voir que des ennemis dans les amis de la religion et de la vertu ! Il fallut fermer ces plaies si profondes, ramener l'ordre dans le gouvernement des campagnes et des cités, visiter les unes et les autres, y ranimer la foi, relever les églises de leurs ruines, et ménager de nouvelles conquêtes par la double prédication de la parole et de la charité. Ce fut assez pour remplir un épiscopat dont nous ne savons pas la durée, mais dont les jours furent assez pleins pour qu'une mort précieuse, devant le Seigneur, en consacrât la mémoire dans les souvenirs populaires. Tout

(*a*) D. Fonteneau, XXV, 66.

nous fait croire que la dépouille de saint Libère fut conservée d'abord près de celle de son prédécesseur, et transférée peu après la sienne dans l'église de Saint-Jean et Saint-Paul dès que saint Hilaire l'eut construite en l'honneur de ces deux victimes de Julien l'apostat. Ce qui est certain, c'est que les deux saints corps ayant été abrité dans l'abbaye de Saint-Laurent de Longré (**28**), lors d'une des fréquentes translations des IXe et Xe siècles, ils y ont joui du même culte et subi plus tard les mêmes profanations de la part des protestants du XVIe siècle. Les livres liturgiques de cette abbaye mentionnent la présence des deux saints dans l'église abbatiale. Les litanies qu'on y chantait associaient leurs noms avec la qualité de confesseurs (**29**) au même jour qui les réunissait dans une fête commune célébrée le 19 juillet, sous le rit double. Ce jour était sans doute celui de leur translation. Une des gloires inconnues de l'épiscopat de saint Libère, et qu'il ignora lui-même, ce fut la naissance de son plus illustre successeur, saint Hilaire, qui reçut le jour à Poitiers même, vers le commencement du IVe siècle. Quelque vague que soient sur ce point les données qui nous restent, nous verrons plus tard que ce calcul n'est pas à rejeter.

Tupianus, IIIe Evêque de Poitiers.

A saint Libère succéda Tupianus, dont le nom, qui ne semble appartenir à aucune langue connue, paraît seul dans nos plus anciens dyptiques, et peut avoir été dénaturé par les copistes. Nous le prenons cependant selon qu'il nous arrive plus autorisé par les données locales les plus authentiques (**30**). En dépit de tant de variantes, on n'a pu réussir à lui faire un nom qui ait son analogue dans l'antiquité, ce qui ferait douter de l'existence du personnage, si nos plus vieux manuscrits n'étaient d'accord à le mentionner. Toujours est-il qu'on ne sait en quelle année a commencé son épiscopat, ni quelle fut sa durée, car la chronologie est fort incertaine jusqu'au milieu du IVe siècle.

Saint Agon, IVe Evêque de Poitiers.

Après Tupianus, le siège est occupé par saint Agon, nommé dans nos plus anciennes litanies, et dont le nom

même indique une origine grecque (31). Une chapelle avait ce vocable dans le cimetière de l'église Sainte-Triaise, à Poitiers, et ne permet de douter ni de sa sainteté, ni du culte immémorial qui lui fut rendu. Aussi bien ce nom lui-même ne désignerait-il pas un de ces généreux confesseurs qui n'avait retiré leur vie des persécutions qu'à travers les combats et la constance de leur foi? On faisait au 18 août, à Saint-Hilaire de Poitiers, la fête solennelle de sa translation, et non l'anniversaire de sa mort, comme l'ont cru quelques-uns (a), ce dernier événement étant marqué au 22 décembre par nos vieux bréviaires, dans l'office de ce jour. Son culte se perpétua plus de mille ans soit à Poitiers, soit en d'autres endroits du diocèse (b). Un petit édicule lui avait été consacré par la piété populaire dans le cimetière voisin de Saint-Hilaire et de Sainte-Triaise (c). On en fit ensuite une chapelle plus considérable, où le corps du saint fut longtemps vénéré et où son souvenir reçut, jusqu'à nos premiers troubles révolutionnaires, les hommages de la célèbre collégiale. Nous ne savons pourquoi ce culte est tombé en désuétude, quelque authenticité qu'il ait gardée dans ce diocèse, sinon peut-être parce que ses actes avaient été perdus et ses reliques dispersées. L'Eglise de Poitiers, pour ne pas laisser périr sa mémoire, non plus que celle de plusieurs autres de ses saints aussi peu connus, mais toujours chers à ses souvenirs, en fait une commémoraison particulière dans son office du 20 janvier, qui est l'octave de saint Hilaire et la fête de tous ses saints évêques.

Une remarque est à faire à l'occasion de ces sépultures de nos premiers saints, que nous voyons presque toutes ménagées aux abords de la basilique de Saint-Hilaire. C'est que ce monument, sur l'emplacement duquel nous

(a) Entre autres, Besly, *Evesq. de Poict.*, p. 2.

(b) Cf. *Bolland.*, 18 aug., p. 820 et suiv.

(c) D. Fonteneau, t. VIII, p. 195.

verrons d'abord élevé le tombeau de la femme et de la fille du saint docteur, avait été choisi dès le commencement du christianisme pour cimetière de la colonie chrétienne de Poitiers. Là se trouvait observée la condition essentielle de la loi romaine, qui ne permettait d'inhumations qu'en dehors des enceintes urbaines; c'était au-delà des remparts, et cette circonstance explique fort bien comment l'église de Saint-Hilaire, qui y fut toujours maintenue, reçut en si grand nombre les dépouilles mortelles de plusieurs de nos saints évêques qui y furent particulièrement honorés, et dont les images se retrouvent encore maintes fois en de très anciennes fresques sous les épaisses couches de chaux qui voilent son appareil intérieur.

Hilpidiamus, V[e] Evêque de Poitiers.

Hilpidianus n'a laissé aucune trace que son nom, aussi inconnu, aussi vide de sens par lui-même que celui de Tupianus. On croirait volontiers, en les voyant si près l'un de l'autre, à une identité née d'une mauvaise lecture des manuscrits. Mais d'où qu'ils soient tirés, nous leur laissons ici une place que l'antiquité ne leur a pas refusée.

Saint Justin, VI[e] Evêque de Poitiers.

Après lui le siège est occupé par saint Justin, dont un ancien calendrier de la cathédrale marque la fête au 26 août avec celle de saint Gelais (a) (**32**). C'est encore là un titre certain, outre que nos vieux monuments écrits lui assignent une place antérieure à l'an 320 (b). Ceci indique qu'il faut le placer au IV[e] siècle, et non au III[e] comme on l'a fait quelquefois par mégarde (c) en assignant la même époque sans plus de raison à ceux dont nous venons de parler, et qui tous sont postérieurs au règne de Dioclétien (d). Longtemps nos vieilles prières retentirent de son nom dans les églises de la cité et du diocèse et aux stations de nos processions solennelles. L'histoire doit regretter qu'on ne les y entende

(a) Fauveau, *Calendar. Ecclés. Pictav.* — Besly, *Evesq.*, p. 3 et 6.

(b) *Breviarium pictav.*, ad. 1765, ad. XX, Jannar.

(c) V. M. de Cherché, *Vies des saints du Poitou*, I, 25.

(d) On sait que ce prince abdiqua l'empire en 305.

plus, cette suppression ne devant pas peu servir à amener un oubli complet de leur culte populaire. On a ainsi rayé de la mémoire des hommes les derniers vestiges de ces pieuses vies, pleines de leçons dont l'humanité a toujours besoin (33).

Vers 330, saint Justin s'efface, et laisse sa place dignement remplie à un *Bellator* dont nous ne savons rien par aucune tradition. Cependant il figure de temps immémorial entre le précédent et Alipius. Ce *Bellator,* qu'un docte écrivain a voulu regarder comme synonyme d'Agon (a), ne saurait nous venir d'une inadvertance quelconque, car si l'un eût été la traduction de l'autre, pourquoi en eût-on fait deux personnalités distinctes ? Rien n'empêche que les mêmes circonstances aient fait donner à deux hommes différents un même nom devenu une glorieuse allusion à leur zèle pour défendre la foi. Il n'était pas difficile alors à des chrétiens fervents de lutter énergiquement avec l'arianisme déjà audacieux et répandu dans les provinces de l'Italie. Tout fait donc croire que l'un et l'autre firent leurs preuves dans la controverse, puisque bien longtemps avant l'année 319, où Arius commence à dogmatiser, les évêques, déjà nombreux, durent, après avoir combattu les tyrans par leur courage, se retourner par leurs écrits ou leur parole contre Sabellius, Bérylle et Paul de Samasate, non moins dangereux que les polythéistes eux-mêmes. Puis vinrent les donatistes, moins *radicaux* en apparence, puisqu'ils bornaient leurs modestes prétentions à la supériorité de leur secte sur l'Eglise universelle, mais assez redoutables (par les faux principes qu'ils n'avouaient pas et qu'il fallait dévoiler), pour exciter la surveillance assidue et la vaillante opposition des premiers pasteurs. Et les Conciles, ne furent-ils pas aussi, même avant l'édit pacificateur donné à Milan en 313, une des plus laborieuses œuvres de cette vie militante ? (34) On comprend qu'en face de cette action continue de la charge

Bellator, VIIe Evêque de Poitiers.

(a) L'abbé Lebœuf, cité par Dreux du Radier, I, 8. Cette idée semblera peut-être moins juste qu'ingénieuse.

pastorale, quelques-uns aient pu mériter aux yeux de leurs peuples ou se donner à eux-mêmes ce nom qui exprimait si bien à quoi leur existence était consacrée. De là sans doute saint *Agon*, de là *Bellator*, dont l'un n'est pas douteux par son rang même dans l'hagiographie, et l'autre, qui n'est pas honoré sur les autels, a pu d'autant moins être confondu avec lui. Au reste, il faut remarquer ici qu'en plaçant sous l'épiscopat de Bellator la venue en Poitou de saint Maximin de Trèves, dont nous parlerons bientôt, un auteur poitevin (a) a avancé cet événement de plus de vingt années, puisque l'illustre prélat n'arriva en effet qu'en 349.

Alipius, VIII[e] Evêque de Poitiers.

L'évêque Alipius ne se montre pas aussi dépourvu qu'on l'a dit de toutes prétentions à figurer dans l'histoire (**35**). N'y eût-il en sa faveur que l'accord unanime de nos chroniques, nous y verrions une raison suffisante de croire à son épiscopat (b). Mais il a d'autres titres à notre attention. De son temps, en effet, nous voyons se manifester à Poitiers, un des préliminaires de la vie monastique dont il est bon de signaler ici parmi nous les premiers vestiges, et les mêmes légendes qui nous les persuadent, examinées attentivement, peuvent nous donner quelques lueurs historiques sur l'état moral du Poitou et de la cité poitevine au temps de Constantin.

Traditions poitevines sur sainte Hélène.

Trois événements se rattachant à la vie de sainte Hélène semblent lui avoir ménagé avec notre pays des rapports qui n'ont pu périr entièrement dans la mémoire des hommes, quoiqu'ils y aient été mêlés de quelques détails dont on puisse à juste raison se méfier. Il nous faut donc les dégager des embellissements que l'imagination a pu leur donner, et c'est avec ces précautions que nous allons

(a) Nicolas de Sainte-Marthe, *Pictaviensis Comitatus ecclesiastica historia*, dans D. Fonteneau, XXXV. Cet écrit, au reste, doit être surveillé de près pour la doctrine et l'exactitude historique.

(b) Bouchet, Besly, Fauveau et d'autres, *ub. sup.*

parler des commencements religieux de la ville de Luçon, de ceux de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, et des souvenirs laissés à Poitiers par sainte Loubette.

Origines de Luçon;

On lit dans Bouchet, d'aprés un légendaire fort ancien de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, qu'aprés son retour de Palestine, vers 326, Hélène rapporta à Rome une relique de la Vraie Croix et trois des quatre clous qui y avaient attaché le Sauveur (36). Un de ses fils, Lucius, s'était rendu coupable d'un fratricide. Ayant été exilé aussitôt par son père, roi d'York (37), on avait chargé une barque de vivres et d'argent; quelques hommes dévoués au jeune prince, et même dit-on quelques prêtres, l'avaient montée avec lui, et abandonnée, comme il arrivait quelquefois en pareil cas, aux hasards de la mer. La Providence les avait fait aborder à cet endroit de la côte vendéenne qu'on appelle aujourd'hui la pointe de l'Aiguillon, en regard de l'île de Ré. Si nous en croyons la légende qui nous guide, la pieuse impératrice, aprés s'être arrêtée dans le Poitou, y serait revenue peu aprés pour s'opposer aux invasions dont un roi espagnol menaçait la Gascogne. Ce voyage est peu historique, et n'eût pas manqué de laisser des traces dans l'histoire sérieuse du règne de Constantin. Dés lors qu'on n'y en trouve aucunes, il doit avoir été esquissé, aussi bien que la victoire qui le suivit, d'aprés des mémoires équivoques ou perdus. Il est plus naturel d'attribuer l'apparition en Poitou de sainte Hélène au désir de revoir son fils, dont elle savait le lieu de retraite; car sans cette raison elle eût débarqué dans un des ports de l'Italie ouverts sur la Méditerranée, au lieu de prendre terre sur notre côte, à Aigues-Mortes, par exemple, et d'avoir à traverser, pour gagner le Poitou, la plus grande partie de l'Aquitaine. Elle visita donc Lucius, regretté d'elle depuis plusieurs années (38), le trouva vivant en solitaire au milieu d'une petite bourgade de pêcheurs, entouré des prêtres compagnons de son exil, lesquels avaient déjà fait accepter le christianisme à cette population peu difficile. Cette petite association d'âmes

tranquilles, au milieu de laquelle une église dut se construire, put bien être le noyau d'une communauté qui se grossit peu à peu et devint, deux ou trois siècles plus tard, l'abbaye si célèbre sous le nom de Notre-Dame de Luçon.

Luçon est regardé comme ayant existé à l'état de bourgade plus ou moins importante avant l'occupation romaine. Ce qu'on a trouvé dans son territoire de débris antiques atteste la présence successive et enfin simultanée des Celtes et des Romains. Des médailles ayant pour légende *Luccio,* et qu'on croit frappées sous Auguste, indiqueraient, sinon le nom du lieu, celui d'un chef gaulois du pays. Tout signale donc en cet endroit, dès les premiers temps de la conquête des Gaules, un centre de vie sociale et d'activité. Aussi nos ancêtres ont pu dire quels furent les commencements du monastère de Luçon.

Et de Saint-Michel-en-l'Herm.

Il n'en fut pas autrement de Saint-Michel-en-l'Herm, placé à trois ou quatre lieues au sud-ouest de Luçon ; c'était alors un modeste ermitage caché non loin de la mer : il se trouva sur la route que devait tenir la princesse après avoir quitté Lucius. Là, dit-on, elle s'arrêta, non loin de l'endroit où elle devait s'embarquer, y dédia une petite chapelle à saint Sauveur, l'enrichissant d'un morceau considérable de la Vraie Croix et d'autres nombreuses reliques des lieux saints, qu'elle confia à la garde de son chapelain Paulinus, évêque de Césarée. Le prélat y vécut longtemps entouré de quelques prêtres, et fonda ainsi les prémices de ce bel établissement monastique qui, sous le nom de Saint-Michel-en-l'Herm, signalera au VIIe siècle l'épiscopat d'Ansoald.

Sainte Loubette et son séjour à Poitiers.

Une autre tradition attribuerait à la présence de sainte Hélène la première apparition à Poitiers d'une autre portion de la Vraie Croix et d'une église fondée pour l'y placer honorablement. Ce serait après sa visite à Luçon et à Saint-Michel, en 326, que la sainte femme s'était arrêtée à Poitiers, et y laissant, peu après, une de ses suivantes malade, celle-ci aurait déposé dans une église de Notre-Dame la précieuse relique qu'elle tenait de la générosité de

l'impératrice (39). Cela se passait, nous l'avons dit, sous l'épiscopat d'Alipius. Par ses soins, un autel nouveau fut disposé dans ce sanctuaire. Prévenus aussitôt, les chrétiens y furent convoqués : car tous les habitants ne l'étaient pas, « et il y avait des Romains et autres gens infidèles. » — L'évêque paraît donc s'être prêté avec une dévotion singulière aux démarches empressées de *la bonne pèlerine* (a). De son côté, Hélène n'eut pas de peine à obtenir du procureur de l'Empire en Poitou la construction d'une église nouvelle et quelques terres pour la doter. Le gouverneur « un peu devant, avait eu commandement de l'empereur Constantin qu'il laissât vivre les chrétiens en leur foi et loy, et leur permît d'édifier église et monastère (b). »

Aussi ce gouverneur, que les écrivains de notre légende qualifient par anticipation de *comte de Poitiers*, se montra généreux à l'endroit de la sainte. Pour assurer une dotation à cette église, qu'on commença incontinent sous le patronage de saint Pierre, il lui accorda autant de terres qu'elle en pourrait mesurer en parcourant les abords de la ville depuis le lever du soleil jusqu'à midi. Ici le merveilleux trouva encore à embellir la narration. On prétend que Loubette, quoique boîteuse et bossue, ce qui devait peu favoriser sa marche, se mit en chemin dès le lendemain, accompagnée des officiers du comte, et parcourut en deux heures plus qu'elle n'aurait pu faire en tout un jour, et ne s'arrêta qu'aux bords du Clain (c). Ainsi elle devint propriétaire de tout le terrain connu dès lors, dit-on, sous le nom des *deffens* du comte, et qui fut appelé ensuite le *Fief-du-Comte*, laquelle terre, afin que nul ne pût en contester les limites, s'élevait sous ses pieds pendant sa marche comme une sorte de promontoire au-dessus des campagnes environnantes.

(a) Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, p. 59.

(b) *Ibid.*, p. 20.

(c) D. Fonteneau, XXVIII, 182 et 209. — *Bullet. des Antiq. de l'Ouest*, II, 4 et suiv.

Or, ce terrain était encore reconnu, en 1693, comme faisant partie de la paroisse de Saint-Germain, et commençait à la porte Saint-Lazare, à partir du pont, s'étendait tout le long de l'étang de Moutierneuf jusqu'auprès de la Roche, allait jusqu'à 3 ou 4 kilomètres au nord et à l'ouest de la ville, et après avoir englobé ainsi le territoire occupé encore par une douzaine de paroisses. Depuis l'ancienne porte Saint-Lazare jusqu'au Clain, la limite de ce vaste ensemble se marquait par un *chemin herbu* appelé la Levée-de-Sainte-Loubette (a).

Telle est la *légende* dite *de sainte Loubette,* et à Poitiers ce fut l'origine d'une de nos plus anciennes fondations religieuses. Ainsi serait né, sous les auspices d'Alipius, le monastère de Saint-Pierre-le-Puellier. Il est bien entendu que cette institution, si elle fut alors ébauchée, ne ressembla en rien à ce qu'elle devint au xe siècle, lorsqu'elle reçut les développements que nous lui verrons prendre alors sous la faveur d'un de nos comtes de Poitiers.

Difficultés mal fondées à son égard.

Quelques difficultés qu'aient faites les historiens modernes d'admettre avec confiance les faits précédents, nous n'avons pu les dédaigner, parce que, dégagés de quelques circonstances moins acceptables, ils s'entourent encore, croyons-nous, d'une certaine autorité historique qu'il serait imprudent de contester (**40**); car les annales du pays vont plus loin sur la personne de « ladite pèlerine », et ce qui nous reste à dire s'entoure toujours de nouvelles données de l'histoire. En effet, il paraît qu'elle vécut longtemps à Poitiers dans les pratiques d'une sainteté remarquable, et, dit toujours

Traces de son culte à Poitiers.

Bouchet, « quand elle alla de vie à trépas, fust son corps » inhumé au cymetière de la ville, en une belle sépulture » voûtée sous terre à la manière ancienne ; car en ce temps » et longtemps après, n'y avait cymetière au dedans des » villes ; et depuis, au moyen de grand miracles que Dieu

(a) V. Redat, Rapport sur les titres de Saint-Pierre-le-Puellier, *Bulletin, ub. sup.*

» fist au trépas de telle bonne vierge, fut faite une chapelle » sur sa sépulture, dont depuis, et longtemps aprés, on a » fait une église paroissiale, dédiée au nom de saint » Grégoire. » (41)

Cette église, située dans le quartier de Saint-Hilaire, dont elle dépendait, fut remplacée en 1610 par celle des Capucins, qui a disparu elle-même depuis 1793. Nos chroniques mentionnent d'ailleurs un procés-verbal dressé en 1647 constatant, le 19 juin de cette année, possession par le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, des reliques de la Vraie Croix attribuée à sainte Loubette. Les chanoines ayant fait ouvrir un reliquaire, qui renfermait des reliques ignorées de tous, l'évêque de Poitiers y reconnut ces précieux restes dont l'histoire était écrite dans un vieux cartulaire en parchemin relié en vermeil : c'était la vieille légende suivie par Bouchet et par nous.

Enfin, en 1789 existait encore à Poitiers une dernière trace du culte rendu à la jeune fille, qui y fut toujours connue sous le nom de sainte Loubette. Une chapellenie de ce nom se trouvait dans l'église de Notre-Dame l'ancienne, dont l'évêque était collateur. Ainsi, quoique son souvenir ait paru s'effacer lentement et trés malheureusement de notre liturgie, Bouchet s'est certainement exprimé d'aprés les traditions populaires. Tout proclame l'existence et la sainteté de la jeune vierge et la vénération que les Poitevins lui ont témoignée pendant longtemps. Ajoutons ce fait trés remarquable qu'une chapelle de sainte Loubette existait encore au XIV[e] siécle prés Saint-Michel-en-l'Herm, où la sainte restait honorée comme une des compagnes de sainte Héléne. Cette chapelle relevait de l'abbaye, et celle-ci avait d'ailleurs consacré sous l'invocation de sainte Héléne la crypte de l'église abbatiale.

Alipius était mort vers 308. La vacance du siége, que prolongea une raison inconnue, fut signalée à Poitiers par un mouvement chrétien qui donne une juste idée de l'action qu'y exerçait alors l'esprit du christianisme. Cette ville

Mort d'Alipius. — Saint Emygdius et son action épiscopale à Poitiers.

avait encore un assez grand nombre de païens frémissant des progrès qu'ils voyaient faire aux ennemis des fausses croyances. Ce troupeau égaré, demeuré étranger aux choses de l'Eglise, vit arriver tout à coup dans la cité un jeune homme nommé Emygdius, né à Trèves d'une famille distinguée, mais païenne. Porté d'en haut à consacrer sa vie à la prédication de l'Evangile, il fit un voyage à Rome, où le pape saint Marcel encouragea son dessein et voulut même lui conférer le caractère épiscopal, sans lui assigner toutefois de siège particulier, comme il arrivait souvent en ces temps, où l'Eglise avait besoin d'évêques-missionnaires. Le saint revint donc à Trèves, d'où bientôt, porté sans doute par Agricius vers son pays, où l'action épiscopale venait de s'arrêter momentanément, il vint à Poitiers, précédé par une réputation d'éloquence et de sainteté. Aussi y trouva-t-il la population entière, chrétiens et infidèles, l'accueillant avec d'enthousiastes démonstrations de confiance et de respect. Sa parole y produisit des fruits d'autant plus abondants. A côté des temples païens incendiés ou démolis par la foule des fidèles ou des néophytes, furent érigées trois églises, y compris celle de Saint-Pierre, détruite pendant la dernière persécution. Deux autres reçurent les vocables de Saint-Sauveur, qui devait plus tard devenir Saint-Porchaire, et de Saint-Laurent, aujourd'hui oubliée, mais qui semble avoir été placée dans le *suburbium* ou faubourg qui vit, vers le milieu de ce même siècle, ériger la basilique de Saint-Hilaire. Ce ne fut pas le seul souvenir qu'Emygdius laissa à l'Eglise de Poitiers. Par les ordinations qu'il y fit, il suppléa à la présence de l'évêque et ne mérita pas moins de vivre dans le catalogue de nos saints que dans celui d'Ascoli, dont il occupa ensuite le siége épiscopal. Nous ne saurions dire le temps précis de sa mort, que saint Valentin, l'un de ses disciples et auteur de sa vie, nous dit avoir été celle d'un martyr. Ce dernier fait s'accorde toutefois difficilement avec les dates indiquées dans la légende que nous suivons.

Ce martyre dut arriver, s'il est réel, par quelque circonstance exceptionnelle ; car après l'an 304 les persécutions, qui continuèrent en Orient plusieurs années encore, furent entièrement arrêtées en Occident (a).

Remontons maintenant de quelques années au-delà des grands événements qui viennent de nous occuper. Nous ignorons à peu près tout ce qui regarde les gouverneurs civils de l'Aquitaine et bien plus encore ceux du Poitou, depuis l'abdication de Dioclétien et de Maximien, qui se fit en 305. Mais nos regards se tournent avec un juste intérêt sur les événements politiques préparés par la Providence en faveur de l'Eglise chrétienne. Constance-Chlore, qui venait de succéder aux deux tyrans, avait en secret l'amour du christianisme, et en mourant à York, où était, nous l'avons vu, le siége de son gouvernement, il donna par sa piété les dernières preuves de sa foi et laissa l'empire à son fils Constantin. Celui-ci, qui partageait les sentiments de son père, n'avait plus d'obstacles à ses dispositions que dans l'impiété cruelle de Licinius, de Maxence, même de Maximien, qui avait repris une partie du pouvoir, et de Galère, que déshonoraient tous les vices, outre son esprit de cruauté et de persécution. Depuis la mort de Constance, en 306, jusqu'en 313, la politique du jeune prince fut donc toute appliquée à leur résister ; il maintenait par sa fermeté la paix chrétienne partout où leur domination ne pouvait balancer la sienne, et enfin après s'être défait de chacun d'eux successivement et avoir vaincu Maxence, qui se noya dans le Tibre, il demeura seul maître de l'empire, avec Licinius. Celui-ci signa avec lui le traité de Milan (**42**), rendant aux chrétiens la liberté de leur culte public, leur restituant les biens dont leurs ennemis s'étaient emparé, et exemptant les clercs de toutes charges publiques. Mais, l'année suivante (314), Licinius se révolte : Constantin le poursuit et le défait en Pannonie (**43**), puis ensuite à Andrinople (**44**), en 324, et

(a) Cf. *Boland.*, t. II aug., p. 20, 28, 32.

après l'avoir dépouillé enfin de l'empire, dont il avait abusé depuis dix ans en imprégnant tout l'Orient du sang d'innombrables martyrs, il lui fit payer de la vie une dernière trahison : et le monde entier se rangea pour la première fois sous un empereur chrétien.

Constantin et son action favorable à l'Eglise.

Tout avait secondé ses desseins depuis qu'il avait su reconnaître la divinité de la religion. Il est vrai qu'il avait été prévenu de beaucoup de grâces. Une croix lumineuse avait prédit miraculeusement la défaite de Maxence. De retour à Trèves après cette victoire, il s'entoura des évêques qui s'y trouvaient près de saint Maximin, et les interrogea sur le sens de cette vision, qu'ils ne purent attribuer qu'au Fils de Dieu (a). Dès lors la fidélité, l'enthousiasme même du prince à suivre les inspirations divines, le poussèrent dans la voie d'une conversion définitive. Il comprit que son zèle religieux, sa prudence et son courage avaient amené peu à peu son triomphe définitif contre ses indignes compétiteurs. Nous avons vu comment il comprit que les intérêts de l'Eglise étaient les siens. Il voulut que cette Eglise fût honorée, qu'elle agît dans toute la liberté de ses dogmes et de sa discipline. Il ajouta des lois positives à ses décrets de protection et de sauvegarde. Le 7 mars 321, il ordonna que le jour du soleil fût remplacé par la célébration *du Dimanche;* puis il abolit le culte des idoles, agrandit les églises, et favorisa la tenue des conciles, qu'il regardait avec raison comme le plus excellent moyen de concilier les règles de l'administration civile et ecclésiastique avec les principes de la foi.

Concile général de Nicée.

Ces heureuses conséquences d'un zèle si bien entendu résultèrent surtout du concile général de Nicée (**45**), tenu en 325, et auquel assistèrent trois cent dix-huit évêques. L'empereur fit tous les frais, qui furent considérables, si l'on observe que ces évêques, si nombreux, venus de toutes les parties du monde romain, furent défrayés de toutes dépenses

(a) Eusèbe, *Vita Constantini,* lib. I, c. XXXII.

personnelles, soit causées par leur long et pénible voyage, soit pour leur entretien à Nicée même, où ils séjournèrent plus de deux mois. Là fut établie définitivement l'époque annuelle de la Pâque ; on fit plusieurs canons sur l'élection des évêques, la continence des clercs et la hiérarchie ecclésiastique. Mais ses décisions les plus importantes regardèrent Arius, qui, dogmatisant depuis six ans contre la divinité de Jésus-Christ, y fut entendu et condamné, tant par la sentence des Pères que par le Symbole dans lequel ils déclarèrent comme de foi que le Fils de Dieu était consubstantiel à son Père, et, par cela même, Dieu comme Lui.

Beau caractère de l'empereur.

Constantin se comporta dans cette illustre assemblée en prince qui comprenait que sa mission de souverain était toute providentielle, et s'y manifesta ouvertement et décidément comme le protecteur-né de l'Eglise. Autant les évêques lui témoignèrent de reconnaissance et de respect, autant il les honora par sa déférence et la juste discrétion de son rôle : magnifique spectacle où les deux pouvoirs apparurent avec les beaux caractères qui convenaient à chacun : le pape saint Sylvestre, y présidant par ses légats avec sa primauté d'honneur et de juridiction ; et l'empereur, admis à l'action du concile sans y prendre part, s'y montrant par ses discours et par la dignité de sa tenue le véritable défenseur de la foi et l'énergique appui de la religion !

Nous avons dû établir ces grands faits pour donner une juste idée de l'esprit qui animait le nouveau maître du monde et expliquer la part qu'il lui faut attribuer dans les progrès de la foi chrétienne qui s'emparait des Gaules et de notre pays en particulier.

Culte de saint Nicolas à Poitiers.

Alipius n'assista point au concile de Nicée, où se trouva un seul évêque des Gaules. L'arianisme n'avait pas encore

pénétré dans ce beau pays où l'Eglise devenait de plus en plus florissante; et l'on y jouissait paisiblement de la foi qui devait bientôt y résister à de cruelles atteintes. Alipius profitait du calme de son épiscopat pour y développer la piété publique. Sous son gouvernement mourut, en 342, l'illustre évêque de Myre (**46**), saint Nicolas, qui avait été l'une des lumières de Nicée (**47**), et aussitôt des miracles éclatèrent à son tombeau. Or, selon la remarque de Bouchet, lorsqu' « un martyr ou confesseur de grande renommée décédait, on dédiait quelque église en leur nom » (a). La célébrité acquise à ce grand évêque, éprouvé sous Dioclétien par les tourments (b), sa vie exemplaire, sa réputation, qui n'avait fait que s'accroître pendant le concile ; enfin les nombreuses guérisons opérées pendant la translation de ses restes de Myre à Bari (**48**), lui firent élever un grand nombre d'églises en beaucoup de villes de l'Occident. Alipius n'en voulut pas priver son diocèse, et ce fut à Poitiers qu'il songea à lui en consacrer une tout d'abord. Telle fut l'origine de notre église, longtemps connue sous le nom de Saint-Nicolas, au centre de la cité, et qui prit plus tard le nom de Notre-Dame-la-Grande. Les anciennes chroniques ne se sont donc pas trompées en conservant ce trait de l'épiscopat d'Alipius. Seulement, et en dépit d'une erreur populaire trop vite acceptée et trop longtemps maintenue, on ne peut dire que l'évêque ait été secondé dans cette fondation par Constantin le Grand, ni même par son fils Constantin le Jeune, morts tous deux avant saint Nicolas. Mais Alipius, qui lui survécut de plusieurs années, put bien, pour construire une église de plus, s'autoriser de l'édit donné par Constantin sur ce sujet, ce qui aura fait dire plus tard qu'on le devait à la faveur de ce prince (**49**).

Une église de son nom fondée à Poitiers.

Maintenant, revenons encore un peu sur nos pas pour placer à son endroit une de nos familles gallo-romaines

(a) *Annal. d'Aquit.*, p. 23.

(b) *Bolland.*, Godescard et autres, au 6 décembre.

qui se montra des plus illustres de cette époque par sa piété chrétienne et par les hautes positions qu'elle occupa dans l'Eglise.

Vers la fin du IIIe siècle, sans que nous sachions précisément en quelles années, naquirent à Sillé ou Silly, village du pays de Loudun et non loin de cette ville (**50**), cinq enfants devenus célèbres à des titres divers, et dont la gloire pure a traversé, sans nuages qui l'aient jamais obscurcie, les quinze siècles qui nous séparent de leur berceau. De deux de ces frères, Maixent et Maximin, l'un devait être évêque de Poitiers, l'autre était destiné par la Providence au siège de Trèves (**51**). Leurs parents étaient de famille patricienne, et leur donnèrent une éducation digne de leur naissance et de leur rang. La piété qu'ils professaient avec zèle ne se communiqua point seulement à ces deux frères : saint Jouin (Jovinus), qui allait fonder bientôt le monastère d'Ansion ; un autre Maximin, connu sous le nom contracté de saint Mesme, et qui fut l'ami de saint Martin ; enfin une sœur, *Maxima,* qui se sanctifia aussi dans la pratique de la virginité chrétienne. Ce sont autant de perles brillantes dès ce monde à la couronne de tels parents (**52**). Au VIIIe siècle, nous trouverons encore un de nos évêques honoré comme saint sous ce même nom de Maximin, appartenant à la même famille, et dont les restes furent déposés dans l'église du monastère de Silly, que ses ancêtres avaient fondée. Avant de parler de Maixent et du rang qu'il doit occuper dans nos dyptiques diocésains, arrêtons-nous un peu à considérer successivement ces trois frères, et aussi cette sœur moins connue, personnages dont les souvenirs nous restent si touchants encore d'une si chrétienne émulation.

Jeunesse de saint Maximin.

Maximin, sauvegardé par sa foi et par les exemples des siens contre les dangers du monde, s'adonna à la science et à la piété, qui marchèrent de pair dans son intelligence et dans son cœur. Désireux de solides études, il se rendit à Trèves, alors métropole de la première Belgique. C'était

la capitale des Gaules, où résidait habituellement la cour impériale, et surtout réputée par la célébrité de ses chaires et de son enseignement. Mais le jeune homme ne s'y était pas moins senti attiré par la belle renommée d'Agricius, son troisième évêque, lequel, par la sainteté de sa vie et l'éminence de son talent, lui paraissait un guide sûr et un conseiller capable de le mener au bien. Ces bons sentiments méritaient l'accueil qu'il reçut du serviteur de Dieu. Avec un tel maître, il fit de rapides progrès ; si bien que celui-ci ne craignit pas de le placer parmi ses clercs et de lui donner bientôt après l'onction sacerdotale. Dans cette charge, à laquelle il n'avait pas aspiré, Maximin se montra si dévoué à la sanctification du peuple et si attentif à la sienne propre, qu'Agricius le désigna pour son successeur, et qu'après sa mort, arrivée le 13 janvier 332, le clergé et le peuple, selon l'usage encore suivi, élurent d'un commun accord celui qu'avait pour ainsi dire consacré d'avance une volonté si auguste. Son épiscopat fut célèbre par les combats livrés à l'arianisme et par l'hospitalité fraternelle qu'il offrit tour à tour à saint Athanase d'Alexandrie et à saint Paul de Constantinople, exilés dans les Gaules par la tyrannie de Constance (**53**). Cachés dans sa demeure pendant deux ans et quatre mois, ils trouvèrent près de leur frère de Trèves un digne asile et de tendres consolations. En 345, après avoir défendu au concile de Milan la vérité orthodoxe et l'autorité du Saint-Siège, il s'entendit avec saint Athanase pour la convocation du concile de Sardique (**54**), où il se trouva deux ans après. Là comme partout, et continuellement, il se montra à la hauteur de ces temps difficiles, et rendit à l'Eglise universelle d'éminents services par l'énergie de sa résistance et l'inviolable intégrité de sa foi.

Il devient évêque de Trèves.

Il meurt en Poitou.

Les saints ne restent point étrangers aux vertueuses affections du cœur. Le sentiment de la famille ne s'était donc pas éteint dans celui du laborieux archevêque de Trèves, et après tant de luttes, sa vie fatiguée était déjà

vieillie, moins par l'âge que par le travail. Il sentit le besoin de revoir ceux qu'il aimait toujours, revint dans le Poitou, et en y jouissant des légitimes et innocentes joies de sa parenté, il continua d'exercer pour la population du pays le zèle de son esprit apostolique. Mais ce ne fut que pour peu de temps : Dieu, qui hâtait sa récompense, changea pour le bonheur du ciel celui qu'il goûtait au milieu des siens. Il mourut à Silly, le 12 septembre 349, après dix-sept ans d'épiscopat. Sa première sépulture se fit aussitôt dans l'église appartenant au domaine de sa famille, et qui plus tard devint celle du petit moutier qui donna son nom à Monterre-Silly. Mais l'année suivante, rapporté à Trèves, il fut déposé dans l'église suburbaine de Saint-Jean, qui prit ensuite son vocable, et où Grégoire de Tours, presque son contemporain, rapporte que de nombreuses marques de sa sainteté furent données par des guérisons et d'autres miracles (a). Le monastère de Saint-Maximin de Trèves, créé à cette occasion, devint au VI[e] siècle une abbaye de bénédictins, où ses reliques existaient encore en 1789, placées dans la crypte creusée au-dessous du grand autel de l'église supérieure. Saint Maximin se trouva ainsi à côté de saint Agricius, son prédécesseur, et y attendit un autre saint de ses successeurs, saint Nizier, qui mourut en 566 (b).

Nous ferons bientôt connaissance avec saint Jouin ou Jovinus, puis avec son autre frère, dit encore saint *Mesme* ou *Mesmin,* que nous rattacherons à son maître saint Martin, le grand thaumaturge des Gaules. Quant à sainte *Maxima*, leur sœur, on ignore absolument toute sa vie. Nous ne pensons pas qu'il faille la confondre avec sainte *Mesme,* honorée le 7 mai à Dourdan (c), ni avec une autre dont le diocèse de Beauvais fait la solennité au 20 novembre.

(a) *Historia Francorum,* lib. I, c. XXXV, et lib. VIII, c. XII.

(b) Ibid., *De gloria Confessorum,* c. XCIII.

(c) Près Rambouillet (Seine-et-Oise).

Ces deux dernières, vierges et martyres, sont probablement antérieures à la nôtre qui n'a que le premier de ces titres, et qui sans doute aura vécu, comme ses frères, favorisée par la paix de l'Eglise, dans les pratiques de la perfection chrétienne et de la charité envers les pauvres.

Saint Paulin, autre Poitevin, évêque de Trèves.

Nous ne pouvons oublier que le grand évêque donné à Trèves par le Poitou eût pour successeur, en 349, un autre Poitevin, que l'Eglise n'a pas jugé moins digne des honneurs dûs à sa sainteté. Nous voulons parler de saint Paulin, disciple de son illustre prédécesseur, et que les fidèles de la Gaule belgique n'en trouvèrent que plus capable d'un tel fardeau.

Né en Aquitaine, comme Maximin, et d'une famille également honorée, il l'avait accompagné dans son premier voyage à Trèves et s'était mis aussi sous la direction de saint Agrice. Toutes ces circonstances qui se rattachent à la jeunesse des deux amis autorisent à croire qu'ils avaient été liés dès l'enfance, et que saint Paulin était aussi originaire de Poitiers ou de ses environs. Devenu à son tour le chef de cette grande et illustre Eglise de Trèves, il eut l'insigne bonheur d'y donner le baptême à saint Martin, en 353, c'est-à-dire dans cette même année où saint Hilaire montait sur la chaire épiscopale de Poitiers. Paulin fut aussi, cette année-là, un des Pères du concile d'Arles, et l'arianisme y trouva en lui un antagoniste aussi éclairé contre l'erreur que courageux contre l'empereur Constance, si ardent à y faire soutenir par les évêques de son parti les doctrines qui, depuis plus de trente ans, désolaient l'Eglise militante. Contre ce prince aussi il soutint l'innocence de saint Athanase; mais cette noble conduite lui valut le même sort. Divers exils lui furent successivement assignés dans les contrées les plus barbares, sans que sa patience pût en être lassée. Ce fut lui qui, dans un des intervalles de cette active persécution, et sur les vives instances de ses diocésains, trouva le moyen d'envoyer des émissaires de l'Eglise de Trèves dans son pays natal pour y ménager le

retour des reliques de saint Maximin, qu'on gardait toujours à Silly [a].

A la tête de cette pieuse expédition il plaça saint Lubentius ou Lupence, un de ses prêtres, dont nous parlerons en son temps. Celui-ci partit donc avec son escorte sacerdotale et arriva en Poitou, où il commença à s'informer assez timidement du lieu où reposait le saint corps. Mais ces informations ne purent pas être si discrètes qu'on ne sut pas bientôt le dessein que ces étrangers avaient formé. Ce n'était pas le compte des Poitevins qui s'y opposèrent énergiquement, ne voulant pas se priver des guérisons miraculeuses devenues fréquentes au saint tombeau. C'était surtout à Silly que les oppositions s'exaltaient. Il fallut qu'un orage inattendu, en dispersant les paroissiens, donnât aux assaillants d'autant plus de courage et de force. Ils en profitèrent pour enlever le saint corps, et Lubentius s'en retourna avec sa précieuse conquête. Cependant le parfum du saint corps ne partit pas tout entier du Poitou. Les religieuses populations du Loudunais qui regrettaient sa dépouille, consacrèrent du moins son souvenir et perpétuèrent son culte au lieu même où il avait reposé. Près de ce tombeau privé de ses cendres, dont une partie devait y revenir plus tard, on érigea un petit monastère dont le nom devint inséparable de celui du lieu, et qu'on appelle encore *Monterre-Silly*. Nous en verrons l'histoire vers le commencement du XIIIe siècle.

Fondation de l'église de Monterre-Silly.

Cependant, cette consolation et l'enthousiasme qui accueillit à Trèves le trésor qu'on y apportait ne firent qu'augmenter les craintes des ennemis de Paulin. De nouvelles instances près de l'empereur obtinrent contre lui un nouvel exil. Cette fois on l'envoya en Phrygie (55), pays infesté par les montanistes, et il eut à y souffrir beaucoup pendant les cinq années qu'il y fut retenu. Ces tourments mirent fin à sa vie, qui mérita les éloges de saint Hilaire.

Saint Paulin exilé par Constance.

(a) *Bolland.*, au 7 mai.

Il expira le 31 août 358. Ce genre de mort l'a fait regarder comme ayant donné sa vie pour Jésus-Christ, ce qui est très vrai ; mais ce n'est pas là le martyre proprement dit, lequel doit aller jusqu'à l'effusion du sang et à la mort. Il est vrai cependant, et nous le remarquerons plus d'une fois, que dans les premiers siècles et jusqu'au v[e] on trouve souvent dans les auteurs ecclésiastiques les titres de confesseurs et de martyrs accordés indistinctement à des saints qui n'avaient pas versé leur sang pour la cause du Sauveur. C'est qu'alors on prenait dans le même sens le *confesseur* qui atteste la vérité de sa foi par les actes d'une sainte vie, et le *martyr* qui était aussi un témoin (MARTUR) pour Jésus-Christ non-seulement à la mort, mais dans toute sa vie de combats et de travaux pour la religion et ses vertus (**56**).

Quant à saint Paulin, il laissa avec d'admirables exemples de fermeté pastorale des ouvrages qui le placent, comme saint Maximin, au rang des plus belles lumières catholiques de son temps (a).

Saint Maixent, IX[e] Evêque de Poitiers.

Pendant que ces événements se passaient, un autre saint occupait le siége de Poitiers. C'était ce frère de saint Maximin de Trèves, qu'on nommait *Maxentius* ou Maixent, et qui continuait au milieu de ses fonctions devenues laborieuses les édifiantes traditions de sa famille. Il dut succéder à Alipius vers 346, et ne mourir qu'en 353. Ce furent au moins sept années de travail, de fatigues et de luttes, où le saint de Poitiers, comme ceux de Trèves, ne put rester étranger aux efforts qui maintenaient la foi en tant de cœurs ébranlés par l'hérésie. Il n'est pas certain qu'il ait pu assister au concile convoqué à Arles pour l'année même où il passa à une vie meilleure. Mais la place qu'il obtint dans le calendrier de notre Eglise dit hautement qu'en ces jours si difficiles, il se fit pour son troupeau le

(a) D. Rivet, *Hist. littéraire de la France,* I, 121. — Hauteserre, *Gesta regum et ducum Aquitaniæ,* I, 301. — Sulpice-Sèvère, *Fragmenta, sup. B. Hilarium,* I.

vaillant champion de la cause catholique; digne en cela d'ouvrir la voie au grand évêque qui allait triompher de l'arianisme, et dont les leçons avaient guidé son esprit et son cœur vers la carrière de la polémique et de la sainteté.

Origines de la vie monastique en Occident.

Un des plus remarquables épisodes du mouvement chrétien dans notre province au IVe siècle, est le commencement de la vie monastique. Elle y jette ses fondements même avant le monastère de Ligugé qu'on a signalé à tort (**57**) comme le premier établi dans les Gaules, et qu'il ne faut mentionner qu'après celui que saint Jouin dut créer antérieurement en l'an 350. Nous avons vu ce saint naître à Silly, après ses frères saint Maximin et saint Maixent, vers le commencement de ce siècle où les exemples de sa famille avaient tourné de bonne heure ses pensées vers le Ciel. Le dégoût du monde s'en était suivi. C'était d'ailleurs le temps où l'Orient voyait peupler ses solitudes où vivaient en des habitudes angéliques les saints dont l'histoire de l'Eglise s'est le plus embellie, les Paul et les Antoine, les Pacôme et les Hilarion. Ensemble quoique séparés en des cellules distinctes, ils vivaient sous un même supérieur, et cette réunion de modestes habitations de feuilles et de branchages s'appelait laure (place à part, chemin isolé, *laura*).

L'Occident allait marcher sur ces traces. Les mêmes raisons qui, pendant les persécutions religieuses, plus acharnées dans le monde oriental, avaient déterminé un si grand nombre de chrétiens à s'abriter dans les solitudes, avaient dégoûté aussi ceux de l'Europe d'un monde où la paix n'était plus. Souvent les martyrs y avaient été découverts, et les perpétuelles alertes de leur vie exercée n'avaient pas permis de songer aux régularités d'une existence commune. Mais quand la paix fut rendue à l'Eglise et qu'elle ne craignit plus les recherches des bourreaux, le cœur s'ouvrit à des aspirations plus libres, la piété chrétienne s'inquiéta des obstacles d'un monde où l'esprit du paganisme n'était pas éteint au milieu des mœurs faciles

qu'il inspirait encore. De là un plus grand désir de l'ascétisme, un besoin plus impérieux d'une retraite où pouvaient mieux se pratiquer les conseils évangéliques, où les agitations du monde, encore ému de ses dernières tempêtes, n'arriveraient pas pour troubler les âmes timides, plus soucieuses de leur éternité.

St Jouin embrasse la vie solitaire.

Tels furent les motifs qui firent embrasser à un grand nombre de fidèles, dès les premières faveurs de Constantin, ce genre de vie jusque-là impossible. Ceux qu'avaient séduits les récits des voyageurs sur les ascètes de la Palestine et de l'Egypte, furent les premiers à s'y donner. Jovinus, dont la famille avait dû, par sa foi et sa position élevée, éprouver plus ou moins les secousses de son époque, dut comprendre la vanité des préoccupations terrestres et songer, encore jeune, à s'y soustraire en profitant de la paix définitivement accordée à l'Eglise. Ayant trouvé assez loin de Loudun, pour n'y être pas importuné, une forêt qu'avoisinaient les eaux du Thouet (**58**) et de la Dive (**59**), il s'y cacha quelque temps et commença une vie de prières, de travail et de pénitence (**60**). Mais là, comme il arrivait souvent, sa vie ne put être si secrète qu'il ne vît un grand nombre de néophites accourir vers son ermitage, lui demandant une régle de conduite, en se soumettant à sa direction. Ce fut alors que pour répondre à ce pieux désir, il fonda au pied d'une colline peu éloignée une laure qu'il dédia à saint Jean-Baptiste et qui prit son nom après sa mort bienheureuse.

Son abbaye, la plus ancienne des Gaules.

Cet établissement, qui doit dater de la jeunesse de Jovinus, est certainement antérieur à l'épiscopat de saint Hilaire ; il peut remonter à celui d'Alipius, mais il ne dut pas dépasser celui de saint Maixent, qui précéda immédiatement sur le siége de Poitiers le grand vainqueur de l'arianisme. On doit donc le regarder comme le premier monastère qui s'éleva dans les Gaules, entre 342 au plus tôt, et 353 au plus tard. Là donc commença l'exercice austère et continu de ces vertus héroïques, dont le saint abbé avait donné chez nous le premier exemple. Les religieux s'y multiplièrent et

vécurent paisiblement sous la houlette de leur pasteur, qui sans doute reçut la charge pastorale des mains de son frère l'évêque de Poitiers, non moins habile que lui dans la conduite des âmes.

Jouin s'appliqua avec ses frères au perfectionnement de sa vie solitaire, au défrichement du sol et à la prédication de l'Evangile, préludant ainsi à la règle de saint Benoît, qui ne devait naître que deux siècles après, et qu'embrasseraient un jour les fervents disciples qu'il lui formait. Disciple lui-même de saint Hilaire, quand celui-ci professait les lettres dans l'école de Poitiers, il resta son ami ; il eut le bonheur de cultiver ce grand génie avant et pendant sa vie épiscopale ; il put goûter mieux que personne la grâce de sa conversation, le suivre de loin dans ses combats, le vénérer comme son évêque. Enfin il le vit mourir, revenu de l'exil glorieux pendant lequel le Poitou catholique avait tant prié pour son triomphe et son retour.

Avant de mourir lui-même, après 368, et déjà peut-être septuagénaire (**61**), Jouin eut la joie de voir son monastère, solidement établi, s'augmenter sous l'influence des miracles que Dieu accorda à Sa Sainteté : et nous verrons sortir en effet de cette pépinière de saints plusieurs de ces grands hommes dont l'action chrétienne balançait souvent pour une société encore mal assise, les malheurs des invasions des barbares et les désordres qui en résultaient. Ces succès établirent solidement la renommée du saint, qui eut bientôt des églises sous son vocable dans le Poitou, la Touraine, la Bretagne et la Normandie.

Saint Mesme de Chinon.

Il nous faut compléter maintenant ce qui tient à cette illustre famille, en parlant d'un autre saint Maxime, dont le nom s'est changé en saint Mesme, et qui se voua aussi à la vie érémitique. Son âge, qui devait le rapprocher beaucoup de celui de son plus jeune frère, ne nous permet pas d'admettre qu'il ait pu figurer parmi les disciples proprement dits de saint Martin. Celui-ci n'ayant paru en Poitou qu'après la première moitié du IVe siècle, l'aura pu connaître pendant

son épiscopat, et même lui conférer le sacerdoce ; mais ce fait n'explique point que le saint ermite ait vécu sous sa discipline autrement que comme un membre remarquable de son clergé. Mesme avait pratiqué déjà, en effet, assez longtemps la vie retirée, quand il connut le grand thaumaturge, soit comme abbé de Ligugé, soit comme évêque de Tours. Mais il aspira, comme tant d'autres, à une plus grande solitude. Il voulut se retirer à l'île Barbe (**62**), près de Lyon, où il savait que de pieux ermites se perfectionnaient dans l'amour des vertus cachées. Mais il s'en échappa dès qu'il aperçut l'intention de ses frères de le mettre à leur tête, en remplacement de leur abbé Rigobert, qui venait de mourir. S'étant donc chargé pour tous meubles précieux d'un évangéliaire, d'un missel, et du calice dans lequel il célébrait les saints Mystères, il revint au lieu de sa naissance, et il cherchait un asile secret sur les confins du Poitou et de la Touraine, quand il rencontre saint Martin à Chinon, où le prélat se trouvait en visite pastorale. Celui-ci, dont les pieux instincts devinaient en même temps les meilleures solitudes et le profit qu'il pourrait tirer de ce saint homme pour la sanctification de ses peuples, lui indiqua, sur les bords de la Vienne, une vaste grotte au pied d'une des collines qui abritent la ville de Chinon. Mesme s'y retira et espérait bien y passer sa vie dans l'unique contemplation des choses célestes. Mais le ciel lui-même a quelquefois d'adorables desseins, qui se révèlent dans sa conduite envers ses amis. Il arriva qu'en 383 l'empereur Gratien ayant été assassiné à la suite d'une révolte de ses troupes, Magnus fut proclamé à sa place par les rebelles, qui s'approchèrent de Chinon pour l'assiéger. Les habitants du pays se réfugièrent dans le château. Mesme les y suivit, et quand on y fut bientôt pressé par la soif, le saint fut inspiré de conseiller à tous les assiégés de placer devant la porte de leurs maisons des vases vides qu'une pluie soudaine et abondante remplit bientôt en même temps qu'elle força les assiégeants d'abandonner la place.

Dieu, en renouvelant ainsi la multiplication de l'huile qui avait sauvé la veuve de Sarepta, délivra les habitants de Chinon. Le siège fut levé, et la confiance qu'on avait dans la sainteté du solitaire ne put que s'en accroître. Aussi lui arrivèrent peu après et de toutes parts des âmes nombreuses qui réclamèrent sa conduite avec un asile auprès de lui. On vit donc s'établir bientôt l'Ascétaire dont il fut le premier abbé, et qui, moins de cent ans après, devint un monastère en toute règle. C'est là qu'il mourut en recevant les bénédictions de saint Martin, que la nouvelle de sa maladie avait attiré près de son lit de mort. C'était le 20 août d'une année inconnue, mais sans doute antérieure à 397, qui fut celle où disparut saint Martin. Du tombeau de pierre où son saint ami l'avait déposé surgirent de nombreuses vertus. Ses restes vénérés y demeurèrent intacts pendant plusieurs siècles. Au x[e], les Normands forcèrent les moines de fuir en les transportant à Bar-le-Duc (**63**). Une portion en était revenue à Chinon et y était vénérée, lorsqu'en 1563 les huguenots, qui remplissaient la France de profanations et de sang, les brûlèrent dans cette ville. Le culte de saint Mesme s'y perpétua cependant, avec le petit monastère devenu collégiale, jusqu'aux horribles sacrilèges de 93. Ruiné alors, il a été confié depuis aux mains vénérées des frères des écoles chrétiennes (a).

Maintenant, jetons un regard sur l'état intellectuel de notre pays durant la longue période que nous venons de traverser.

L'hérésie d'Arius et quelques autres moins redoutables mais aussi remuantes jetaient le trouble dans l'Eglise ; et nous savons déjà que, patronée par un des fils de Constantin, elle devint un prétexte de persécution contre les catholiques. Mais l'Eglise gagne toujours dans ces épreuves

Troubles occasionnés par l'hérésie d'Arius.

(a) Cf. Gregor. Tur., *De gloria Confess.*, c. XXII. — Mann. *Sanctorum Ecclesiæ Turon.*, p. 15 et suiv., in-f°, Tours, v. 667. — *Proprium Turon.* — Sulp.-Sév., *Vita sancti Martini*, et *Dialog.* III.

l'énergie d'une généreuse résistance et se forme d'autant mieux à sa vie de vigilance et de combats. Pendant que ses évêques et ses simples fidèles souffrent pour la foi, d'autres avec eux-mêmes luttent par la parole ou les écrits. La lumière éclate d'autant plus, et jette ses faisceaux de rayons sur l'avenir.

Etat intellectuel de la Gaule a cette époque.

Les lettres et les arts se développèrent donc pendant le IVe siècle en des proportions remarquables. La Gaule surtout, où les chrétiens étaient devenus très nombreux dans les villes, devenait comme centre d'études et de savoir une contrée digne de la métropole romaine. A mesure que celle-ci perdait de ses avantages transportés à Constantinople, le sang de ce corps si puissant et si robuste semblait abandonner le cœur de l'Empire pour en vivifier les extrémités, et la France future profitait bien mieux que toute autre de cet épanchement de vie sociale et de liberté religieuse. Il y avait longtemps déjà que les esprits d'élite nés dans les Gaules, mais de familles romaines, s'étaient distingués au barreau de Rome, où ils allaient faire valoir la science et le talent acquis à Marseille, à Toulouse et dans les principaux centres que l'intelligence s'était faite chez nos ancêtres; et Quintilien, mort l'an 88 de Jésus-Christ, faisait déjà l'éloge de l'éloquence gauloise à propos de Julius Florus et des causes célèbres qu'il gagnait à Lyon. C'est dans cette capitale que brillait, par l'éclat et l'aménité de sa vie littéraire, un certain Géminius, qui, devenu l'ami et le correspondant de Pline, mérita par ce commerce de lettres toutes sérieuses et honnêtes l'amitié de Trajan et celle de Valérius Paulinus, intendant de Fréjus (64) dans la Gaule Narbonnaise, où il était né. Depuis ce temps, qui tient aux origines du christianisme, les lettres profanes et les arts se développèrent peu, et à partir principalement de la fin du règne des Antonins, une véritable décadence remplaça l'essor qu'ils avaient gardé depuis Auguste.

Progrès et développements de la littérature chrétienne.

Il n'en fut pas ainsi de la littérature chrétienne. Le besoin de protéger la foi fit naître des apologistes comme saint

Méliton, saint Justin le philosophe, Tertullien, et tant d'autres. Des évêques, des prêtres, d'autres membres inférieurs du clergé, se firent des coopérateurs par l'enseignement public des lettres sacrées, et tinrent des écoles où leurs auditeurs se formaient d'abord aux sciences profanes, car on était persuadé que ce genre d'érudition leur prêterait un plus facile accès près d'antagonistes entêtés aux erreurs païennes. C'est donc aux professeurs chrétiens que les lettres profanes durent alors de surnager sur l'océan agité où le monde romain allait se perdre. Ce fut bien mieux encore lorsque Trèves fut devenue sous Constantin la capitale de l'empire d'Occident. Cette haute position y attira, à la suite du pouvoir, une foule de savants et de poètes qui contribuèrent à répandre dans toute la Gaule un goût prononcé pour les études solides. L'éloquence chrétienne y gagna surtout, et rien de ce qu'ont écrit les plus renommés orateurs du paganisme ne vaut ce qu'écrivirent alors les auteurs chrétiens comme saint Rétice d'Autun, saint Maximin et saint Paulin de Trèves, saint Hilaire de Poitiers, et ce Lactance qui, pour être né en Afrique, n'en illustra pas moins la cité des *Treviri,* où il mérita, par son éloquence philosophique, par le goût et l'élégance de sa diction, le glorieux surnom de Cicéron chrétien (a).

L'enseignement public en Aquitaine. — Les écoles de Bordeaux.

L'Aquitaine eut aussi sa gloire littéraire. Saint Jérôme parle de Naxaire, panégyriste officiel de l'Empire, comme de l'un des plus célèbres rhéteurs de son temps, et dont Nîmes et Bordeaux se sont disputé la naissance (b). Arborius professa la rhétorique à Toulouse et à Narbonne, et il eut la gloire d'avoir répandu dans notre Bordelais, que vante Ausone, l'érudition, la vivacité et la grâce qui ne diminuèrent en rien dans l'un et l'autre les charmes et la sûreté de l'éloquence. On peut voir dans les nombreux éloges que

(a) V. Lactance, *Institutiones divinæ,* l. III. nº 13. — Tillemont, *Hist. eccles.*, t. VI, p. 208 et suiv.

(b) S. Hieron., *Script. ecclesiast.*

ce dernier a fait des professeurs de Bordeaux, combien illustre était alors, dans l'enseignement public, la cité-mère de la seconde Aquitaine (a).

Et de Poitiers.

Le Poitou ne s'honora pas moins du génie de ses grands hommes. Nous les connaissons en partie par ceux de nos saints qui, mêlés forcément aux efforts du catholicisme contre les hérésies, ont laissé des ouvrages trop habituellement ignorés et à peine aperçus dans la collection des écrivains du IVe siècle. Mais il n'est pas douteux que ces belles intelligences n'eussent profité à Poitiers même des cours qui s'y faisaient et qui ne manquaient pas d'auditeurs.

Héliodore et saint Hilaire;

Gennade (b) nous a conservé le nom d'Héliodore, prêtre de cette ville, d'origine grecque sans doute, et qui, y professant l'éloquence et la poésie, fut consulté par saint Hilaire sur certains passages d'Origène. Celui qui devait être un de nos plus savants évêques n'aurait pas été assez familier, paraîtrait-il, avec la langue du célèbre théologien, et aurait trouvé dans Héliodore un aide éclairé, dont les mêmes goûts firent bientôt son ami fidèle aussi bien que son guide assidu. Saint Jérôme croit devoir leur attribuer en commun quelques-uns des travaux littéraires du grand prélat. Ce qui est certain, c'est qu'il ne faut attribuer qu'au professeur le traité de l'origine des choses (c), où il combat par le principe de l'unité de Dieu, auteur de tout bien et jamais d'aucun mal, les opinions des manichéens d'alors, et par concomitance celles des panthéistes de notre temps. Mais ce qui ne doit pas être moins intéressant à nos yeux, c'est qu'Hilaire lui-même, avant de donner des preuves écrites de cette sublime doctrine qui devait dicter ses livres de controverse, avait eu à lutter publiquement, à titre de professeur, dans l'école où s'exerçaient les docteurs de

(a) Auson., *Commemoratio professorum Burdigalensium,* c. IV, V, X, XIII et suiv.

(b) *De Viris illustribus.*

(c) *De naturis rerum Exordialium.* Nous ne connaissons que par ce titre cet ouvrage, qui s'est perdu.

Poitiers [a]. Il n'était pas rare, dans ces temps où les lettres étaient en aussi grand honneur que la fortune, de voir s'appliquer à cette belle œuvre de l'enseignement les personnages les plus élevés. L'histoire nous en montre alors, soit dans la chaire professorale, soit dans le barreau, exerçant le même talent qui devait briller dans l'immortel Poitevin [b]. A en croire notre Bouchet, ce serait là comme la première institution de l'université de Poitiers, c'est-à-dire, comme il a soin de l'expliquer, « non d'université privilégiée des privilèges royaux et apostoliques, mais establissement d'estudes de congrégation d'escoliers [c]. » Il faudrait en conclure qu'Héliodore n'avait enseigné qu'après Hilaire, et que peut-être il aurait succédé au saint homme dans ce soin, devenu incompatible avec ceux de son épiscopat. Il résulte aussi de ce document du vieil annaliste qu'Hilaire, vers 320, aurait été puiser aux écoles de Rome et d'Athènes les leçons d'éloquence et de littérature qu'il répandit ensuite dans la capitale du Poitou (**65**). C'est chose douteuse qu'il se soit livré à ce professorat avant ou après sa conversion au christianisme. Toujours est-il que ce fut en suite de son mariage ; « car cette union l'ayant fait encore croître en bien et renommée, de tous pays venaient gens à Poitiers pour ouyr sa sapience [d]. »

Mais tout porte à croire que cette tâche laborieuse lui aura paru une œuvre de prosélytisme très conforme au zèle chrétien recommandé par le divin Maître, en qui il avait trouvé « la voie, la vérité et la vie [e]. » C'était un moyen actif et fécond de garder contre la grande hérésie de l'époque un auditoire attiré par cette éloquence docte et énergique dont l'activité s'était formée aux plus belles

Premières études et professorat de ce dernier.

(*a*) D. Rivet, *Histoire littéraire de la France,* I, 560.

(*b*) *Ibid.,* passim.

(*c*) *Annal. d'Aquit.,* p. 22.

(*d*) *Ibid.,* p. 23.

(*e*) *Joan.,* XIV, 6.

sources de son temps ; car il est certain que sa jeunesse, pendant laquelle sa position et ses richesses l'engagèrent peu à briguer les places et les honneurs, se passa en études sérieuses qui protégèrent la gravité de sa conduite et la pureté de ses mœurs. Un esprit comme le sien, quand il est plein de connaissances acquises, sent le besoin de les communiquer à autrui. C'est donc à ce dévouement des premiers jours de sa vie chrétienne que sont dûs, comme leurs plus profonds résultats, tant de disciples devenus célèbres que nous voyons figurer au rang de nos saints, et dont quelques-uns, élevés plus tard par ses soins au sacerdoce, s'ils ne l'étaient déjà, devinrent ses collaborateurs, secondèrent ses sollicitudes pastorales, l'accompagnèrent dans son exil, et continuèrent après lui sa mission évangélique. Entre ces bons ouvriers, on compte les quatre frères de la famille de Maximin, dont nous avons parlé ; un filleul du saint docteur, qu'il avait nommé de son nom, et qui fut honoré aussi du titre de saint, mais que nous ne connaissons pas autrement ; un certain Juventius, qui reçut le même honneur, sans qu'on nous ait rien appris de sa vie (66) ; enfin saint Just et saint Lienne (ou Leonius), dont l'Eglise de Poitiers a gardé le souvenir et le culte. Rien donc de plus acceptable dans la vie du grand homme, sur laquelle nous avons dû anticiper quelque peu, que cette particularité de son professorat. Bouchet seul nous la rapporte, il est vrai : mais nous savons combien il est riche en traditions, et sur ce point comme sur beaucoup d'autres on peut le suivre généralement sans craindre de compromettre en rien la vérité historique (a).

Ses disciples les plus remarquables.

D'autres noms, au reste, nous apparaissent après Hilaire sur les tables scientifiques de notre province. Quoique aucune date précise ne les accompagne, c'est sans doute à la seconde moitié du IVe siècle qu'on vit venir à Poitiers le grammairien Ammonius Anastasius, qui, pour s'y établir,

Les grammairiens de Poitiers.

Ammonius.

(a) Cf. *Annal.*, ub. sup.

quittait Bordeaux, où la science était pourtant en grand honneur. Il est vrai que ce bel esprit s'y voyait éclipsé par des rivaux plus heureux, et qui méritaient mieux de l'être, si nous en croyons les épigrammes d'un poète ingénieux (a). Mais le portrait qu'en fait ce poète n'est qu'une satire, et dispose peu à croire que ledit Ammonius fût, autant qu'il l'assure, ambitieux, médiocre de talent, et irascible d'humeur (**67**). Ce qui est vrai encore, c'est que le pauvre homme végéta sans beaucoup de succès dans sa ville préférée, où sa chaire était peu suivie, et qu'il y mourut très vieux et sans laisser de regrets, vers la fin de ce siècle ou au commencement du ve (b).

Dans le même temps, un certain Rufus s'était ingénié d'enseigner au même auditoire qu'Ammonius endormait la rhétorique, qu'il pouvait bien savoir mais dont il parlait fort mal. A ce majeur inconvénient d'une éloquence difficile, embarrassée, il joignait, paraît-il, un singulier mélange d'avantages extérieurs et de raideur corporelle qui allait jusqu'à une sorte d'immobilité : on se fait donc une idée assez nette de ce que devait être un pareil maître d'éloquence, en qui la parole n'était pas plus que l'action oratoire. Ausone, qui paraît peu favorable aux professeurs de Poitiers, en quoi nous voyons qu'il n'avait peut-être pas toujours tort, ne l'épargna pas plus que l'infortuné Ammonius (c) (**68**), de sorte que si nous n'avions à juger nos hommes que par les portraits d'un tel peintre, on aurait un triste idéal de leur personne et de leur emploi. Rufus.

Mais faisons la part des motifs personnels qui aiguisèrent cette plume railleuse, et n'en concluons pas moins, tout en réservant notre jugement sur ces travailleurs de la pensée, que s'il n'était peut-être pas possible à nos écoles de lutter

(a) Ausone, *Professor. Burdig.* circa fin.

(b) V. Dreux du Radier, *Biblioth. littéraire,* I, 100. — *Histoire littér. de la France,* IVe s. — De Ferrière, *De l'état des lettres dans le Poitou,* p. 2.

(c) Dreux du Radier, *ibid.,* I. p. 101.

avantageusement contre celles des cités plus considérables et plus peuplées, elles eurent cependant la gloire impérissable de maîtres illustres, de disciples immortels comme eux, et que, dès l'origine de notre histoire scientifique, elles préludaient noblement par chacun de ces titres à un avenir que le monde savant admire encore aujourd'hui.

Poitiers au IVe siècle.

Maintenant que nous connaissons l'esprit de notre province au moment où la Providence lui donna un saint qui devait l'illustrer par toute la terre, il est bon d'étudier aussi quelques points d'intérêt local dont la connaissance nous donnera une idée plus exacte de Poitiers et de ses environs comme théâtre où vont se passer les événements que nous aurons bientôt à raconter.

Sa position et sa défense naturelle.

Et d'abord sa position était, parmi les villes antiques, une des plus favorables à la défense contre les attaques de la guerre par son entourage, et à l'hygiène publique par son aération. Etablie, en effet, sur les deux versants d'un mamelon relativement élevé, le Clain, venu de Confolens (**69**) pour aller se perdre dans la Vienne en amont de Châtellerault, baigne le bas de la colline orientale et l'entoure jusqu'à son extrémité sud d'une ceinture que pouvaient élargir, au besoin, des inondations factices qui, plus d'une fois, augmentèrent la force de ses remparts. Lorsque, arrivé vers la voie romaine qui conduisait au vieux Poitiers, il s'inclinait brusquement vers le nord pour gagner son embouchure, il recevait les eaux de la Boivre, petite rivière née à Benassay (**70**), et au confluent de laquelle la féodalité devait un jour construire un château d'une forte résistance. Les abords de cette forteresse étaient d'ailleurs toujours mouillés par les eaux tournantes de la Boivre, qui y formaient un large marais. Ainsi protégé dans sa vallée orientale, il l'était encore par les dunes élevées qui la surmontaient à pic et qui doublaient du sud au nord la résistance de ses murailles. Les côtés opposés remplaçaient cet avantage que la position du terrain leur interdisait, par des fossés larges et profonds creusés en avant des portes pratiquées

dans l'épaisseur du rempart. En sorte qu'avant l'artillerie, qui devait un jour déjouer ces précautions de l'art et de la nature, Poitiers devait être une ville de difficile surprise et d'une défense qu'un petit nombre d'hommes de guerre devait suffire à assurer.

Son enceinte murale.

L'enceinte murale de Poitiers, pendant nos trois premiers siècles, est plus difficile à déterminer, les accroissements successifs de ses divers périmètres n'ayant pas de dates reconnaissables, surtout antérieurement à l'établissement des Wisigoths. Néanmoins, on peut affirmer qu'au levant, la cathédrale, le premier édifice de quelque valeur qui nous soit connu, dut être posée non loin de la limite urbaine où se trouvait une principale agglomération d'habitants (a) (**71**). Les remparts, à l'abri desquels ce monument fut construit, suivaient, au pied de l'édifice, une ligne assez directe tracée à l'orient par le cours du Clain, et s'y maintinrent jusqu'après l'expulsion des Barbares, au commencement du VIe siècle, puisque deux cents ans après la mort de saint Hilaire une église de Notre-Dame était bâtie par sainte Radégonde, dont elle reçut bientôt le vocable, en dehors des murs, comme destinée à une sépulture commune. Ce que nous savons des habitudes alors suivies dans les grandes cités ne laisse aucun doute sur la forme à peu près quadrangulaire qui fut donnée alors au pourtour de la nôtre. Ce carré plus ou moins parfait peut se reconnaître encore à la position de monuments qui ne purent s'établir qu'à l'abri de son enceinte murale. Ainsi, en s'éloignant de notre ligne orientale, nous avions, au sud, l'église de Saint-Simplicien, élevée sur un point dominant que défendait cette enceinte assise à l'extrémité inférieure du coteau. En remontant vers le couchant, on trouve le palais, déjà habité par les gouverneurs romains, comme l'ont maintes fois prouvé les fouilles de ses substructions gallo-romaines. Les besoins d'un tel

Ses premières églises.

(a) Cf. notre *Histoire de la cathédrale de Poitiers,* I, 7, et notre *Histoire de l'église Saint-Paul,* p. 10. — *Bulletin des Antiq. de l'Ouest.,* X, 146.

local, qui devait être une véritable forteresse, et que sa position culminante rendait très favorable à une défense, en avaient reculé la muraille et les tours jusque vers les rues des Basse-Treilles et des Carmélites, encore protégées par le versant, dont le pied se baignait dans les marais de la Boivre. C'est de là, et à la hauteur de l'ancien hôtel de la Prévôté et de la place du Pilori, où était une porte de ville, que le mur septentrional, gravissant la pente qui inclinait vers la Boivre, et redescendant celle qui s'avançait vers le Clain, se reliait, non loin du fleuve, au rempart qui en séparait la cathédrale. Dans ce parcours on rencontrait plus tard, outre les églises susdites, celles de Saint-Pélage, sur le terrain occupé depuis par l'abbaye de la Trinité, et de saint Germain, qui touchait de près au rempart du couchant et du nord. Sans préciser qu'aucune de ces deux églises fût déjà établie avant Saint-Hilaire (a), une autre,
Saint-Didier. celle de Saint-Didier, aurait bien pu y être construite entre son avénement et la mort de ce saint évêque de Langres que nous avons vu martyrisé sous Gallien, en 263. Dans ces temps de foi vive, où la Providence glorifiait ses saints par des miracles qui émouvaient les populations, on n'attendait pas beaucoup pour s'attirer leur protection par un culte qui devenait populaire, et c'est à cet enthousiasme justifié par tant de prodiges qu'il faut attribuer dans beaucoup de villes, et dans la nôtre en particulier, la dédicace de temples nouveaux dont nous ne savons plus la date positive, mais qui furent bâtis en l'honneur de ces illustres patrons aussitôt que leur renommée commença à franchir les limites de leur sépulture. Quelquefois aussi ces constructions se firent à l'occasion de reliques qu'on s'était procurées. Telles pourraient être à Poitiers, outre Saint-Didier, Saint-Grégoire, Saint-Denys, Saint-Germain et d'autres, dont nos quartiers portent encore le nom et dont nous parlerons en leur lieu (**72**).

(*a*) Saint Germain, par exemple, n'étant mort qu'en 576, son église n'a pu être bâtie que plus tard.

On sait, du reste, ce qu'étaient alors ces premières églises, restreintes dans leurs dimensions, d'une construction en quelque sorte provisoire, et qui, n'étant pas facilement rebâties quand les chrétiens étaient encore suspects ou maltraités, se multiplièrent cependant, eu égard à la population des croyants, qui s'augmentait toujours durant d'assez nombreux intervalles de tranquillité. C'est tout ce que nous pouvons supposer durant le cours des trois premiers siècles. Mais quand fut levé enfin sur le monde catholique le soleil de la liberté religieuse, on connaît trop l'esprit de prosélytisme et le zèle de la maison de Dieu, l'un des caractères distinctifs des âmes chrétiennes, pour douter que de nouveaux sanctuaires se soient ouverts à des foules empressées. A Poitiers, où nous avons vu, vers le milieu du règne de Constantin, surgir la petite église de Notre-Dame-l'Ancienne, d'autres ne tardèrent pas à s'élever. Peut-être y vit-on dès lors honorer ce saint Didier dont nous parlions tout à l'heure, dont le culte s'étendit rapidement dans la Gaule, et qu'une paroisse de la ville avait de temps immémorial pour patron. La proximité de cette église et du palais peut laisser croire que sa création n'aura pas été étrangère à l'un des gouverneurs chrétiens de la province.

Comment se construisirent les premières églises.

Autres églises de la ville, et leurs souvenirs.

Tout nous persuade, comme nous l'avons dit ailleurs, que la cathédrale, dont saint Pierre et saint Paul furent toujours les patrons, se sera donné de bonne heure une annexe honorée du nom de ce dernier. Nos découvertes récentes ont fait apparaître sur les restes encore existants de cette petite église ruinée, laquelle s'élevait à quelques pas de son aînée, des assurances irrécusables de contemporanéité dans son petit appareil allongé, mêlé de briques [a]. L'existence de l'une à cette époque reculée se prouve donc par l'autre, comme nous allons le voir.

Saint-Pierre et Saint-Paul.

Notre-Dame-*l'Ancienne*, qu'on a toujours connue sous

La part que peut avoir eu Constantin à ces fondations.

(a) V. *Histoire de l'église Saint-Paul de Poitiers*, p. 4.

cette épithète différentielle consacrée dans nos plus vieux auteurs, et dont Bouchet nous a nettement raconté la fondation, suppose depuis longtemps au moins une autre église consacrée à la sainte Vierge, et dont il fallut la distinguer. C'est donc après elle que dut se construire celle qu'on a nommée *Notre-Dame-la-Grande* (**73**), et si l'on rapproche de ce point de chronologie élémentaire la vieille tradition qui attribue celle-ci à Constantin, on commencera à entrevoir que le sérieux de l'histoire se trouvait bien là où l'on ne voulait pas l'admettre (**74**). On a vu comment le voyage de sainte Hélène en Poitou avait été l'occasion d'une fondation religieuse. Quoique son fils ne paraisse pas avoir jamais fait ce même voyage, sa faveur n'aura pas manqué à une ville honorée de la protection de sa mère. Le respect de celle-ci pour l'évêque, son zèle à entretenir le sentiment chrétien et à le développer, rendent plus que probable celui qui aurait fait tourner vers Poitiers la bienveillance de son fils. Ce qui n'est pas douteux, c'est que la tradition constante, se fondant plus sur ses bienfaits que sur une exacte chronologie (**75**), regarda Constantin comme le fondateur, ou du moins comme l'une des causes premières de Notre-Dame-la-Grande (**76**) ; c'est que la muraille nord de cette église, dénudée naguère par la démolition de son ancien cloître, a montré une portion de sa structure composée de briques romaines s'interposant dans le petit appareil qui en fait la masse ; c'est que Bouchet, qui écrivait en 1524, raconte qu'elle fut élevée d'abord en l'honneur de saint Nicolas par l'évêque Alipius, peu de temps après la mort du saint évêque de Myre, ce qui donnerait une date certaine, puisque ce dernier mourut en 342 et Alipius en 346 au plus tard (**77**). Comment le vocable du thaumaturge de Myre se sera-t-il changé en celui que nous reconnaissons encore à notre église paroissiale? Bouchet le dit ; mais il ne nous apprend pas à quelle époque. Or, une autre église Saint-Nicolas, bâtie près de l'ancien amphithéâtre, remonte au commencement du xe siècle, et cette

fondation, due à la comtesse de Poitiers Agnès de Bourgogne, femme de Guillaume V, coïncide probablement avec l'époque où Notre-Dame prit ce nom à l'occasion d'un miracle fort touchant que nous rapporterons en son lieu. Quant à sa fondation comme collégiale, on ne peut l'attribuer qu'au chapitre de la cathédrale, comme nous le verrons plus tard, et comme le prouvaient encore, à une époque peu éloignée, les cérémonies de l'intronisation de nos évêques auxquelles la célèbre église avait une si grande part (a).

Autres monuments civils.

En fait de monuments d'un autre genre, la cité n'était pas moins favorisée de toutes les preuves qui peuvent nous parler encore de sa grandeur. Ses voies, dont deux des plus belles, celles de Poitiers à Tours et à Saintes, étaient dues, nous le savons, à Antonin-Pie (de 138 à 161), amenaient la vie dans son sein par le commerce, les marches militaires et le facile abord des étrangers. Elles lui procuraient donc maintes fois de lucratives affluences quand la foule patricienne ou celle des campagnes venait jouir des spectacles du cirque, dans ces arènes qui avaient plus de vingt mille places, avec des proportions plus vastes que celles des plus considérables de l'Italie (b).

Voies.

Amphithéâtre.

Aqueducs.

A ce magnifique monument, qui donnait l'idée d'une population considérable, se reliaient des accessoires indispensables : trois aqueducs venant des campagnes voisines, et que la position culminante du quartier auquel on les destinait avait forcé d'aller ouvrir jusqu'à dix-huit ou vingt milles au sud de Poitiers, et d'appuyer, chemin faisant, sur des arceaux encore fort remarquables par leurs ruines curieuses (78). Il est vrai que toutes ces eaux n'étaient pas exclusivement réservées à l'amphithéâtre, où il paraît certain qu'il n'y eut jamais de naumachie possible. Les

(a) V. notre *Hist. de la cathédr. de Poitiers*, II, 67 et suiv.

(b) L'arène seule avait, à Poitiers, 264 mètres de long sur 210 de large ; celle de Pompéi n'en avait que 189 sur 100. — V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, VI, 127 et suiv.

hauts quartiers de la cité y trouvaient une ressource pour une consommation journalière, et aujourd'hui, tels que sont restés leurs canaux, ensevelis dans presque tout leur parcours, il serait facile, au jugement des hommes les plus compétents à qui nous avons emprunté ces détails, d'utiliser de tels conduits, de leur faire apporter à la ville moderne des eaux meilleures et plus abondantes que celles dont elle s'abreuve, et de laisser encore sur leurs abords, à l'agriculture et aux habitations privées, des trésors d'industrie et de fécondité. Il est sérieusement question aujourd'hui, et depuis longtemps, de satisfaire à ce vœu de tous les Poitevins éclairés. A quand l'exécution?

Limonum devait cette belle dotation au règne pacifique d'Adrien, qui occupa le trône impérial de 117 à 138, ou à son successeur Antonin, mort quarante ans après lui. Leur activité est connue sur notre sol par les grands travaux qui s'y exécutèrent de leur temps, et beaucoup de colonnes milliaires rattachent leurs noms, comme ceux de Commode, de Marc-Aurèle et d'Alexandre-Sévère, à la confection de nos grandes voies et à des édifices publics.

Colonnes milliaires.

Cimetières et sépultures privés.

Le long de ces voies, et outre les points où s'agglméraient autour des villes et villages des cimetières communs, les sépultures publiques, s'élevaient, sous l'empire des idées païennes, des monuments funéraires, cippes, colonnes, blocs de marbre et de pierre, ornés d'inscriptions et de bas-reliefs où figuraient, soit l'image du défunt, soit celle de ses dieux protecteurs, ou l'*ascia* (a) et d'autres outils, ou enfin des symboles mythologiques. On reconnaît les IIe, IIIe et IVe siècles à ces fragments plus ou moins complets parvenus jusqu'à nos musées malgré tant d'indifférence et d'oubli. Mais à partir de cette dernière époque, lorsque le paganisme proscrit n'est plus toléré dans ceux qui n'embrassent pas encore la religion victorieuse, ces signes des

(a) Sur l'origine, l'emploi et le sens de l'*ascia*, voir notre *Mémoire* parmi les *Bulletins des Antiq. de l'Ouest*, XI, 305.

croyances erronées disparaissent ; ils passent bientôt à l'état de ruines et d'objets de mépris. On en fait des auges pour le bétail, des bornes pour les propriétés rurales. On y creuse des sépulcres chrétiens, et ceux-ci, toujours assujettis, et pour longtemps encore, aux lois romaines, garnissent le sous-sol des cimetières des campagnes, où les chrétiens, avec des épitaphes plus simples et une iconographie plus modeste, parlent de leurs espérances et de leur repos éternel à ceux qui visiteront leurs dépouilles.

Cimetières communs sous le vocable de saint Pierre.

Alors de grands centres de sépulture s'établissent à l'ombre de la croix, en certaines localités, sous le vocable plus habituel du Chef des Apôtres, « à qui ont été données les clefs du Ciel. »(a) Ce patronage, qui excite une plus grande confiance, et qui, en multipliant les morts dans une nécropole, y attire des prières plus ferventes et plus nombreuses, s'affirme par une église ou chapelle placée sous l'invocation de saint Pierre. Ainsi *Saint-Pierre-des-Eglises*, près Chauvigny, *Saint-Pierre-des-Corps*, dans le *suburbium* de Tours, et tant d'autres. Cette dévotion ne doit pas être cependant regardée comme l'unique raison de ces agglomérations funèbres. Outre que la rareté des églises, bâties sur un territoire encore peu habité, établissait entre elles de grandes distances, et qu'un prêtre ne pouvait pas être toujours attaché à chacune d'elles, quelques autres, comme celle de Cénon (**79**), entre Châtellerault et le vieux Poitiers (laquelle paraît avoir été toujours sous le vocable de saint Martin, et, par conséquent, d'une création plus récente), avaient aussi leur cimetière commun à d'autres paroisses (**80**). C'est qu'on en avait fait des églises-mères, sortes de chefs-lieux de canton d'où les églises inférieures relevèrent jusqu'au moment où la population chrétienne s'augmenta de façon à nécessiter pour chacune d'elles une autonomie qui leur donna des droits égaux pour tout ce qui se rattachait à l'exercice du culte ou à l'administration des

(a) Math., XVI, 19.

sacrements [a]. On a ainsi des souvenirs très positifs des cimetières de Loudun, de Montmorillon, autour de Saint-Martial, de Civaux, où les restes en sont encore très remarquables ; on en avait eu encore à Antigny, à Béthines, à Concise, dans l'archiprêtré actuel de Montmorillon ; puis enfin à chacune des deux localités appelées du nom significatif des Cerqueux, près Passavant et près Maulévrier. A Poitiers, un vaste cimetière entourait la basilique de Saint-Hilaire et se prolongeait jusque vers la porte de la Tranchée : c'était celui des chrétiens, qui finit par se composer de deux ou trois couches de cercueils en pierre superposés. A Civaux, les cercueils paraissaient avoir été longtemps établis à la surface du sol [b].

Villas et maisons de plaisance.

Nous avons parlé de Chauvigny : ce nom et celui de Lussac, auxquels tant d'autres pourraient s'ajouter, représentent dans leur origine les souvenirs de ces *villas* si célèbres dont les Gallo-Romains avaient fait des maisons de plaisance, où le luxe de la richesse, le bon goût, et même une certaine poésie avaient prodigué les richesses d'une vie qui s'y abritait contre les préoccupations ou les ennuis d'une grande cité. Presque toutes, ou, après elles, les bourgs et les villages qui les ont remplacées, conservent, sous leur nom actuel, leur étymologie empreinte de la langue des vainqueurs et de celle des vaincus. Calvinus, Lucius, sont évidemment des noms romains, auxquels s'est annexée une terminaison gauloise (**81**) pour désigner l'*habitation,* la *villa* des deux personnes connues sous l'un de ces noms. On a des souvenirs précieux de ces habitations champêtres dans les écrits d'Ausone, qui en possédait plusieurs dans la Saintonge et jusque sur les confins du Poitou. Ce poète nous apprend quels plaisirs y procuraient à nos ancêtres du IVe siècle la beauté des sites qui nous

(*a*) Cf. *Bulletin monumental,* VIII, 184 ; IX, 540.

(*b*) *Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* I, 195 et 197.

charment après eux, la chasse dans les vastes forêts en partie disparues, la pêche dans les cours d'eau où se prenaient les poissons les plus délicats, et les bains aussi purs que salubres dans ces balnéaires dont la brique et le marbre nous révèlent tous les jours l'ingénieuse structure et la somptueuse commodité. Vilnon, Croutelle et mille autres localités plus ou moins obscures ou inconnues de nos jours (a) ont joui de ces privilèges et découvert aux recherches de l'antiquité des preuves qu'elles avaient participé aux délicatesses de cette nouvelle civilisation qui transformait la Gaule et ne pouvait trouver indifférents les Gaulois appelés à ces séduisantes jouissances.

Thermes ou balnéaires.

Nous venons de parler de bains. C'était un des principaux objets du luxe des grandes cités et une des délicatesses dont les heureux du monde se passaient le moins. Poitiers pouvait montrer à ceux qu'attiraient les charmes de sa civilisation avancée, ses thermes très remarquables, dont le Père de la Croix a découvert les restes et fouillé avec une grande intelligence les magnifiques détails. Ce splendide établissement se posait sur la colline orientale de la ville, vis-à-vis du Clain, qui lui fournissait ses eaux et en était la limite naturelle. Les hypocaustes ou foyers s'élevaient sur des constructions voûtées que supportait le rocher; ainsi étaient affermies contre les tassements du sol argileux les constructions supérieures, les salles d'étuves où se prenaient les bains, avec leurs piscines et leurs tuyaux de conduites décorés par un soin tout architectural de pilastres, de placages et de marbres variés, de peintures et de mosaïques murales mêlées de coquilles dont la nacre brillait agréablement dans cet ensemble si recherché. D'autres thermes, mais beaucoup moins considérables, occupaient à la même époque et sur la rive opposée de la rivière, à l'extrémité sud de la ville, le sol illustré plus tard par l'abbaye de Saint-Cyprien. Là était certainement un

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXI, 80. — *Bullet.*, III, 50 et 433.

palais de quelqu'une de ces grandes familles dont les habitations jouissaient toujours de ces annexes indispensables alors à l'existence des maîtres du monde. Tout cela représente la période écoulée du milieu du Ier siècle à la fin du IIIe, si l'on en croit les petits bronzes de Claude qui datent de l'an 41, et de Gallien, qui régna de 260 à 268 (a).

Constructions militaires : *castra.*

Mais à côté de ces belles superfluités de la vie tranquille s'élevaient aussi, revêtus de leurs formes plus positives et plus austères, d'autres lieux destinés à l'administration ou à la défense du pays. Nous avons parlé du palais de Poitiers, qui, après avoir abrité la puissance proconsulaire, est devenu successivement la résidence féodale de nos comtes, puis du présidial avec sa prison, et où siégent encore les tribunaux de tous degrés.

En fait de constructions militaires qu'on peut faire remonter au moins jusqu'à la période qui nous occupe, le *castrum* de Chauvigny était des plus remarquables par sa position. Une telle forteresse, qui joua son rôle jusqu'à l'expulsion des Anglais, au XVe siècle, ne dut pas être moins utile aux lieutenants de César. Ses fouilles, ses murs même, dans la belle portion qui a résisté aux délabrements qui présagent enfin sa destruction immanquable, en disent plus que toutes les conjectures sur sa valeur gallo-romaine et l'importance de tout son passé (**82**). D'autres *castrum,* comme ceux de Lusignan et de Loudun, étaient également des postes militaires élevés par les Romains pour la défense de leur territoire, et qui, multipliés à l'infini sur plusieurs lignes, en assuraient la possession aux conquérants. Ils durent ainsi, dès le commencement, s'y fortifier, pour tenir en échec les oppositions qu'ils ne manqueraient pas d'avoir à réprimer.

Villes principales.

Quant à nos villes proprement dites, ce que nous appelons ainsi ne date pas en général de si loin. Elles commencèrent

(a) V. *Mémoire* du P. de la Croix, p. 20 ; in-8o, p. 1878.

à la suite d'une certaine importance acquise par diverses causes peu faciles à déterminer, par être des *pagus* ou chefs-lieux d'une portion de territoire plus ou moins étendu et presque toujours limité par les collines ou les rivières. Plus tard on attacha à ce nom le sens de toute une grande contrée dont la capitale était le centre administratif. C'est ainsi que *Pagus Pictaviensis* comprit dès le IVe siècle tout le territoire du diocèse de Poitiers, indiqué après la conquête par la législation romaine : c'est-à-dire qu'il s'étendait des limites de la Saintonge, de l'Angoumois et du Limousin jusqu'à la Loire. Les petits peuples qui jusque-là avaient leur autonomie dans l'enceinte du Poitou, Agésinates au territoire d'Aizenay, Ambiliates sur celui de Doué en Anjou, Anagnutes vers l'embouchure de la Loire, eurent, comme les Pictones, un pagus particulier, mais ne firent plus à eux tous qu'un grand pays renfermé dans ce qui devint le pagus principal, pays du Poitou proprement dit, et furent réunis sous la même juridiction administrative ou épiscopale. Partout la capitale du pays devint la cité où siégea l'évêque. Des chorévêques ou coadjuteurs furent placés dans les villes secondaires [a], où on les vit dès le IIIe siècle. Nous les verrons remplacés plus tard par les archidiacres qui eurent la même juridiction subdivisée ensuite en archiprêtrés et en décanats [b].

Les petites villas, après s'être grandies sous l'influence des seigneurs, dont elles furent d'abord les demeures féodales comme Niort, Châtellerault et d'autres, devinrent pour la plupart des vicomtés relevant avec foi et hommage des comtes de Poitou. Elles ne se mêlent guère à notre histoire qu'après l'envahissement de l'Empire romain par les barbares de la Germanie. Les points principaux où la population chrétienne s'augmenta plus rapidement acquirent

(a) V. Thibaudeau, *Abrégé de l'Histoire du Poitou*, I, 421.

(b) V. Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. II, no 4. — *Concile d'Ancyre*, liv, X, nos 16 et 17. — L'abbé Sabattier, *Diction*, vo *Chorévêques*. D. Fonteneau, XXXI, 327.

en peu de temps une réelle importance. Après avoir été de simples *mansions*, elles devinrent des centres importants d'affaires ecclésiastiques et civiles. Melle, Ardin, Brioux, Rom, Fontenay, Pareds et beaucoup d'autres, furent dans la suite des archiprêtrés et conservèrent fort longtemps ce titre que Melle et Fontenay n'ont pas perdu. Chaque fois que nous rencontrerons sur notre voie ces intéressants souvenirs, nous ne manquerons pas de nous y arrêter, d'en signaler le côté historique et les rapports qu'il doit avoir avec notre sujet. Il en sera de même des églises, châteaux et des autres créations religieuses, ou civiles ou monumentales, dont l'apparition viendra à toutes les époques, augmenter les richesses historiques de notre pays.

Voici donc que nos origines débarrassées de leurs voiles, ne se dérobent plus à nos regards. Nous savons maintenant d'où nous venons. Le livre suivant va nous introduire dans les larges routes de faits mieux connus, et nous initier aux grands intérêts de notre belle province.



NOTES DU LIVRE II

Note 1

Belleforest, selon son habitude d'emprunter, n'a su que copier cette vieille tradition dans Munster (*Cosmograph.*, 1re part., in-f°, 1552), dont la science, plus sûre et mieux digérée, est certes d'une meilleure garantie. — Robert du Dorat, dont les *Mémoires* manuscrits *sur le Limousin* ne manquent pas d'un crédit mérité, parce qu'il y a renfermé une foule de détails qu'on eût ignorés sur lui, a exprimé avec la même assurance le même fait, qui, jusqu'à présent, était resté presque inaperçu. (V. D. Fonteneau, xxxi, 316.)

Note 2

C'est toute la critique du xviiie siècle. (Voir l'explication *ingénieuse* que donne Thibaudeau, d'après Baillet, dans son *Hist. du Poitou*, 2e édit., i, 19. — Niort, in-8°, 1839.)

Note 3

Cf. Durand de Maillane *(Dict. de droit canon.)* — La Fontenelle (*Recherches sur les peuples du nord de l'ancien Poitou*, p. 14) attribue ce partage au temps où Astidius était évêque de Limoges, c'est-à-dire en 470, époque où les Visigoths possédaient l'Aquitaine, et il prétend que ce fut notre saint Victorin qui prit alors le siège de Poitiers. C'est là un anachronisme évident ; ces deux prélats n'ont vécu qu'à 130 ans l'un de l'autre. (V. Nadaud, *Tabl. des Evêq. de Lim.*) La Fontenelle s'était laissé tromper par une distraction que Robert du Dorat a refutée, aussi bien que Belleforest, cite plus haut.

Note 4

Il résulte, quant à cette venue du prince, beaucoup plus de probabilités contre que de preuves pour. (V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, I, 200. — II, 34. — III, 139, 140, 161. — X, 149, 161, 162, 164, 182.

Note 5

Peuples d'origine germaine qui habitaient la deuxième Germanie (la Flandre actuelle) et le territoire de *Bavacum*, aujourd'hui Bavai, chef-lieu de canton de 1,800 âmes, dans le département du Nord.

Note 6

Il nous semble nécessaire de ne pas oublier à ce sujet quelques réflexions qui importent beaucoup à cette histoire.

En 1835, feu notre honorable collègue de la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. Mangon de la Lande, inséra aux *Mémoires* de cette Société (I, 195) une dissertation sur ce marbre, qui venait d'attirer une fois de plus l'attention des antiquaires. L'honorable écrivain n'avait fait qu'un travail d'imagination, dépourvu de preuves, et destiné à établir que le *temple Saint-Jean* avait été construit pour renfermer le tombeau de Claudia Varenilla. Il y avait loin de ce système à la véritable origine de cette petite église, sur laquelle nous reviendrons en son temps, et que personne ne regarde plus depuis plus de quarante années comme ayant été un monument païen. Il n'est pas un antiquaire disposé aujourd'hui à établir le moindre rapport entre la célèbre épitaphe et le premier baptistère de la cathédrale.

Note 7

Cette liste faite sans critique et diminuée sans discernement tantôt de quatre noms, tantôt de huit ou neuf, doit être rétablie telle qu'elle se trouve consacrée par le Poüillé du diocèse, imprimé sous les auspices de M. de la Rocheposay, en 1647; par Fauveau, dans son *Calendrier manuscrit de la cathédrale*, en 1643, et par Dreux du Radier, dans le I[er] vol. de la *Bibliothèque du Poitou*, en 1754. Il est vrai qu'on observe en chacun d'eux des divergences quant au nombre de ces prélats. Le premier en compte, jusqu'à la Rocheposay inclusivement, 103; le second, 98, et le troisième, 101. Mais ces variantes ne sont que d'une petite importance, ne pouvant être attribuées qu'à une manière différente d'introduire tels ou tels titulaires qui, malgré leur intrusion en des temps de troubles, sont considérés par les uns ou par les autres comme ayant pris leur rang, et dont il faut parler. Ceci n'est qu'une affaire de critique dont chacun peut se préoccuper à son point de vue personnel. Pour nous, il nous semble rationnel de suivre l'ordre établi par les événements, et nous compterons autant d'évêques qu'il y en a; et, bons ou mauvais (la liste est heureusement très restreinte de ces derniers), nous en reconnaîtrons autant qu'il y en a eu exerçant leur action sur l'Eglise de Poitiers. Les méchants ne doivent pas s'effacer de l'histoire : et il faut les y montrer pour en dégoûter l'avenir.

Note 8

Ce Léocade et ce saint Etienne sont une singulière coïncidence

avec ce qui s'était passé à Limoges du temps de saint Martial. Ces circonstances ne forment cependant ici aucune confusion.

Note 9

Sic ipse dictus fuerit latinâ terminatione Nicetarius, romanis autem Victorinus *(Catalog. Scriptor. ecclesiast.)*. — Et Rivinus suit cette idée quand il dit en tête du poème des *Machabées*, qu'il édita en 1652 parmi les œuvres de saint Victorin : *Carmen Nectarii vel latinius Victorini Pictaviensis*. — Au reste, ce nom de *Nectaire* n'est pas si rare qu'on ne le trouve maintes fois reproduit çà et là, soit en Orient, soit en Occident. On sait que c'était celui du prédécesseur de saint Jean Chrysostôme sur le siège d'Antioche. C'était encore celui d'un riche citoyen de Limoges qui fut guéri à Poitiers par le contact des reliques de saint Hilaire, peu après la mort de celui-ci.

Note 10

Il paraîtrait que quelques premières copies du *Catalogue des Ecrivains ecclésiastiques* de saint Jérôme avaient établi, en parlant de saint Victorin et après son titre d'évêque, le mot *Pittabionensis* au lieu de *Pictaviensis*. C'était lui faire occuper le siège de *Petaw*, ville allemande de la basse Styrie, pour celui de *Poitiers*. Ceci se comprendrait aisément sous une plume maniée non loin de Petaw, à Stindon même, où habitait saint Jérôme. Mais l'erreur ne peut pas durer, et nous voyons par Rivinus, qui s'autorise de manuscrits fort anciens, que l'attribution à Poitiers n'avait pas tardé à se refaire. Bède (*De locis sanctis*, c. II), Honorius d'Autun, Bellarmin, Hauteserre, Fabricius, regardent Victorin comme évêque de Poitiers, et ce sont là des érudits assez dignes de confiance. Rivinus qui, en qualité d'éditeur de Victorin, l'a étudié de si près, ne doute nullement de ce point, et cite entre autres un manuscrit de très ancienne date conservé à Fleury-sur-Loire, dans lequel on avait attribué à saint *Hilaire* de Poitiers ce qui appartenait réellement à saint Nicaire, tant la pensée que saint Victorin ou saint *Nicaire* avait été évêque de Poitiers paraissait alors indubitable. Il faut, croyons-nous, reprocher à l'école janséniste de Launoy, Baillet et consorts le premier abandon de l'opinion la plus autorisée. Ces messieurs détestaient la tradition et la combattaient partout, afin de ne laisser plus subsister que l'Ecriture, qu'ils se réservaient de traduire à leur manière, ce qui menait droit au protestantisme, que les traditionnalistes rejetaient réellement en les rejetant eux-mêmes.

Si nous paraissons mêler ici quelque peu le rôle de polémiste à celui d'historien, dont il est quelquefois inséparable, c'est que nous

avions à traiter un point sur lequel un certain ouvrier de la plume a voulu se mettre absolument en désaccord avec nous pour une raison que nous savons bien et que nous ne voulons pas dire encore. Dans un factum où il aurait pu défendre ses idées avec plus de modération et moins d'outrecuidance, il accumula pour sa thèse une foule d'arguments et d'assertions qui n'ont pu convertir ses antagonistes ni attirer la confiance en des textes différents des siens. Sa grande raison était qu'il avait lu, pour cette défense de son procès, *plus de cent manuscrits* (excusez du peu!) où les copistes de saint Jérôme ont répété le fameux adjectif *Pittabionensis* au lieu de *Pictaviensis*. C'était peu s'enrichir que d'énumérer tant et de si remarquables lectures, toutes d'un âge où les copistes reproduisaient, sans trop s'en embarrasser, les fautes de leurs prédécesseurs. Il est vrai que Rivinus, que notre poursuivant n'aime point parce qu'il est de notre avis, n'était guère, selon lui, qu'un sot ou à peu près, parce qu'il avait été combattu, dit la *Biographie universelle*, pour quelques opinions peu agréables à son jaloux. Cette objection est peu fondée. Rivinus mérite plus d'égards, au jugement du P. Nicéron (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XXXIII), et notre critique donne un mauvais exemple de plus en s'autorisant de biographies faites un peu à la légère. Si jamais on écrit la sienne, puisse-t-on y être assez juste pour ne rien omettre de ses bonnes qualités, tout en reconnaissant dans sa polémique habituelle la passion et l'amertume calculée qui lui valurent parfois d'utiles leçons de modestie et d'impartialité.

Note 11

Rivinus, à qui l'on doit l'intéressante édition qui nous a guidé pour suivre saint Victorin, s'est plu à annoter chacune des œuvres dont nous venons de parler; et ce savant, dans ces analyses, est attachant par les observations critiques, les variantes qu'il signale, et les éclaircissements qu'il apporte au texte, où la multiplicité des copies avait glissé une foule d'inexactitudes et même d'obscurités.

Note 12

Hérétiques du commencement du IIe siècle qui prétendaient, abusés par une fausse interprétation donnée à un passage de l'Apocalypse par saint Papias, évêque d'Hiérapolis en Phrygie, que Jésus-Christ devait revenir sur la terre après mille ans, pour y régner avec ses élus et les combler de biens temporels. — Nicolas de Sainte-Marthe, qui raconte cela de Nectaire, s'efforce, au milieu de beaucoup de contradictions, à prouver que saint Victorin ne fut

jamais évêque de Poitiers. Il avoue cependant, et remarquons-le bien ici, que l'auteur de la *Vie de saint Front* (dans Surius, au 29 octobre) fait un seul et même personnage de saint Victorin et de saint Nectaire. (V. *Pictaviensis comitatus, Hist. eccles.*, dans D. Fonteneau, t, XXXV.)

Note 13

« *Opusculo Victorini apocrypho.* » — (*Decret.*, I pars., dist. xv, *mihi*, col. 60.) On n'en remarquera pas moins que ce pape, dont la critique n'avait été qu'insuffisamment éclairée sur l'authenticité du livre, ajoute au nom de Victorien l'épithète *Pictaviensis*, et cela moins de deux cents ans après la mort de l'évêque, qui a donc encore pour lui une très grave autorité de plus, et d'une époque où il était plus difficile de se tromper.

Note 14

« Hic requiescit Nectarius antistes. » Cette pierre fut découverte en 1843, au-dessus de la porte de l'ancienne chapelle de saint Barthélemy, près l'église de Saint-Hilaire, à Poitiers. Elle avait sans doute été retirée de quelque cimetière voisin dans le *suburbium* de la cité. Là on pouvait donc déposer des morts, comme nous verrons que fit le saint docteur pour sa famille. C'est à quoi il faut attribuer, pendant que la loi romaine fut en vigueur à Poitiers, les nombreux exemples de sépulture faites de ce côté de la ville, près d'une église justement célèbre. — On ne doit pas trop s'étonner de voir omis dans cette épitaphe le titre de martyr, que les chrétiens des premiers temps tenaient pour le plus beau et le plus glorieux. La pierre, dont la forme atteste clairement qu'elle a couvert un tombeau, a dû être gravée à la hâte dans un temps de persécution, où il s'agissait de soustraire à l'ennemi un corps sacré si précieux aux fidèles. Le titre d'évêque mentionné sur l'inscription n'était pas moins nécessaire pour distinguer le défunt de tout homonyme, et il fallut bien l'inscrire ; mais ce même terme signifiait aussi bien tout chef possible d'un corps quelconque, d'une école, d'une assiociation, et à la faveur de cette équivoque la découverte du tombeau n'avait rien qui signalât aux ennemis un monument à profaner.

Note 15

Avant de quitter ce saint Victorin, l'un des plus glorieux héros de notre chère Eglise de Poitiers, nous croyons devoir, pour ceux qui aiment à approfondir de telles questions dans l'intérêt de l'histoire ecclésiastique, résumer ces preuves qui doivent fortifier l'opinion

que nous avons défendue ici de l'identité de saint Victorin et de saint Nectaire. On a cru avoir enseveli la question et fait triompher la négative, dont les partisans, si elle en a beaucoup, n'ont pas assez connu une foule de petits détails que nous voulons consigner ici pour l'édification des hommes de bonne foi. Et d'abord, si des savants ont cru pouvoir nier que les deux noms de Victorin et Nectaire fussent la traduction régulière l'un l'autre, comment expliquer qu'à travers tant d'années d'autres savants en aient parlé et écrit comme s'ils n'avaient pas à en douter? Comment ne pas reconnaître dans cet accord un sentiment qui m'absoudrait de nouveauté?—Est-on mieux reçu à établir entre saint Nectaire et saint Victorin une distinction fondée sur la diversité des jours où se célèbre leur fête? Que peut-on conclure de ce que notre Victorin a le 2 novembre, et Nectaire le 19 juillet? On peut très bien reconnaître dans ce double fait que le même personnage, mort à Poitiers le 2 novembre sous le nom de saint Victorin, a été honoré ailleurs le 19 juillet sous le nom identique, de saint Nectaire, à l'occasion de quelque translation de ses reliques. Une telle raison n'est donc pas valable pour prouver la dualité du même personnage. C'est précisément parce que les deux ne font qu'un, que le second n'a jamais pu être trouvé dans la personnalité du premier.

Nous voudrions savoir aussi pourquoi le Martyrologe romain, qui passe pour un livre assez sérieux, place au 2 novembre la fête de *saint Victorin, évêque de Poitiers,* et ne parle pas de saint Nectaire que des savants modernes reconnaissent néanmoins pour avoir gouverné notre diocèse; pourquoi surtout la plus ancienne tradition du Poitou conservée par le calendrier manuscrit de la cathédrale, déjà cité comme de notre bibliothèque, marque saint Victorin comme premier évêque dans le catalogue de nos prélats, l'indique au même titre le 2 novembre, jour de sa mort, et marque sa fête au lendemain depuis que la fête des morts se célèbre le 2; pourquoi enfin nos hagiographes locaux ne parlent jamais de saint Nectaire que comme étant une seule et même personne avec saint Victorin?

De ces deux personnages, dont l'un est reconnu à Rome et l'autre à Poitiers, lequel mérite d'être admis ou exclu? Si on les accueille tous deux au même titre d'évêque, où les placer dans nos dyptiques? Lequel y figurera avant l'autre? Quelles circonstances distingueront leur vie différente? A quoi aboutira le soin qu'on se donne d'en faire deux évêques, l'un des Gaules, et l'autre de la basse Styrie, quand cette subtile distinction ne s'appuie que d'une prétendue faute de copiste qui aurait maladroitement écrit *Pittabionensis* pour *Pictaviensis?* On a vu que cet argument ne tenait déjà plus, ou

mieux n'avait pas encore été inventé du temps du pape Gélase (492-496), qui parle de Victorin comme ayant été évêque de Poitiers. De notre temps encore, ce titre lui est conservé dans le catalogue officiel des Saints de l'Eglise universelle. En conscience, que devient la trouvaille de *Pittabionensis* devant une affirmation du Saint-Siège qui a traversé quatorze siècles jusqu'à nous, et à laquelle se sont rangée les sérieuses autorités que nous avons reproduites?

Note 16

Le Langon est un petit ruisseau qui baigne les abords du village de ce nom, peuplé de 15 à 1,600 âmes, dans le canton et à huit ou dix kilomètres de Fontenay, dans la partie méridionale de la Vendée. Des tombes gallo-romaines et autres débris antiques indiquent un centre plus ancien encore que nos martyrs.

Note 17

Montaigu, chef-lieu de canton de 1,700 âmes, dans l'arrondissement de la Roche-sur-Yon (Vendée). Il est situé au confluent de la Maine et de l'Asson, et dans une des situations les plus pittoresques d'un département où les charmantes perspectives sont en si grand nombre. La localité est fort ancienne, et dut commencer à prendre quelque importance lors de la construction de son château fort, admirablement placé pour se défendre avec succès contre des attaques de guerre. A dix kilomètres au sud se trouve le bourg considérable de Saint-Georges, localité gallo-romaine appelée d'abord *Durinum*, et qui prit son nom actuel de la fondation qu'y fit, au VIIe siècle, saint Martin de Vertou, en y construisant un monastère et une église paroissiale. (V. ce que nous avons écrit de ces deux localités dans notre *Histoire de Saint-Martin de Vertou*, in-8°, Poitiers, 186, et in-18, Nantes.)

Note 18

L'île Bouin, nommée dans les chartes *Bonno*, *Bonnonensis*, est au fond de la baie de Bourgneuf, est du canton de Beauvoir-sur-Mer (Vendée), et vis-à-vis de Noirmoutier, à la partie la plus septentrionale du Poitou. Elle fut très anciennement habitée et deux fois ruinée au IXe siècle par les Normands. Devenue une seigneurie au moyen âge, elle appartint à la fois à des maisons nobles de la Bretagne et du Poitou. Elle a aujourd'hui une population de 3,000 âmes.

Note 19

Agen, *Aginnum,* ancienne capitale des Nitobriges, dans la seconde Aquitaine, sur la Garonne. Elle était le siège d'un préteur. Ses martyrs furent nombreux au IIIe siècle, et au milieu de ses antiques débris se voit encore une excavation appelée le *trou au martyr.* C'est maintenant une ville de 12,000 habitants, préfecture de Lot-et-Garonne.

Note 20

Vénasque, *Vendosca,* aujourd'hui simple petit village de 1,200 habitants du département de Vaucluse. Après une ruine complète par la barbarie, son siège disparut, absorbé par celui de Carpentras, qui s'est conservé jusqu'au dernier siècle.

Note 21

Carpentras, *Carpentoracte,* sous-préfecture de Vaucluse, peuplée de 10,000 habitants, ville importante de la Gaule narbonnaise (comtat Venaissin) ; elle était appuyée sur le mont Ventoux, au nord-est d'Avignon. Au temps de la conquête, elle reçut une colonie romaine et garde encore avec les restes d'un arc de triomphe de cette époque un souvenir de la part qu'elle prit à une victoire remportée par Ahœnobarbus sur une ligue des Allobroges et des Arverni.

Note 22

Mazerolles est un village de la Vienne, non loin de Lussac-le-Château et de Montmorillon. Il a de 7 a 800 âmes et une église du XIIe siècle surmontée d'un curieux et élégant campanile à deux arcades. La localité prend son nom du ruisseau de Mazerolles ou de Gauberté, qui sort de l'étang de ce nom, dans la commune de Gouex, et traverse la commune pour aller se perdre dans la Vienne, non loin de Civaux. On trouve une charte de 696 où Mazerolles est nommé *Maciriolas Cellula ;* son église de Saint-Pierre est mentionnée en 1119, et existait déjà en 961. C'était, depuis le XIVe siècle, l'abbé de Nouaillé qui nommait à la cure, en qualité de seigneur haut justicier. Effacée en 1790, la cure fut reconstituée en 1841.

Note 23

Rictiovare est ainsi nommé très souvent dans les auteurs français qui l'ont fait de ses deux noms latins Rictius Varus. (Voir sur ce qui le regarde Longueval, I, 121, 123 et 129, in-12, 1828 ; — et sur Dacien, *Bolland.,* au 13 janvier.)

Note 24

Cette jolie petite sous-préfecture de la Vendée, n'existait encore qu'à l'état d'une plage déserte qui lui a donné son nom. Olonne, qui n'est plus une île, qui est un chef-lieu de commune à deux ou trois kilomètres au nord des Sables, avait déjà son importance relative qui s'augmenta au moyen âge d'un château destiné à défendre la côte.

Note 25

Avrillé, *Apriliacum*, canton de Talmont, très ancienne localité avec un riche groupe de monuments celtiques. Chef-lieu de commune de 14 à 1,500 âmes. Avrillé fut un prieuré de l'abbaye de Nouaillé jusqu'à la fin du XIe siècle qu'il passa à l'abbaye de Talmont. En 1533, ce prieuré était encore desservi par six prêtres.

Note 26

Charroux, *Carrofum*, abbaye de bénédictins fondée par Charlemagne dans une forêt inhabitée et devenue un chef-lieu de canton de 1,800 âmes, dans l'arrondissement de Civray (Vienne). Cette petite ville a eu dans le moyen âge un rôle important qu'elle dût à son abbaye, l'une des plus illustres et des plus belles de la France. Nous en avons écrit une histoire complète qui ne tardera pas à s'imprimer, et nous en réparlerons souvent ici. — On portait les reliques des saints aux lieux où se devaient tenir les conciles, afin que les délibérations se prissent en leur présence.

Note 27

Ce manuscrit n'est autre que celui de Christophe Fauveau, qui fut secrétaire du chapitre et dont il est parlé dans notre *Etude sur les historiens du Poitou*. C'est un très beau volume in-f°, en parchemin, d'une très belle écriture du XVIIe siècle. Il fait partie de notre bibliothèque où nous lui donnâmes asile il y a quarante ans contre la barbarie qui contribuait à le laisser périr lentement.

Note 28

Longré, près Cosne, diocèse d'Auxerre. Ce monastère existait déjà au VIe siècle. Quelques historiens ont cru qu'il avait été dès longtemps au prieuré de Saint-Hilaire de Poitiers ; ce qui expliquerait, a-t-on dit, comment saint Hilaire en aurait été le patron en même temps que saint Laurent. Ce qui l'explique bien mieux, c'est que cette terre de Longré avait été donnée par Clovis à l'église Saint-Hilaire de

Poitiers après sa victoire sur les Wisigoths, en 307. Cette particularité fait assez comprendre comment, vers le xe siècle, sans doute, les reliques du saint Docteur auraient été transportées dans ce prieuré devenu abbaye à la fin du xie. (V. la *France pontificale,* diocèse d'Auxerre, p. 456 — et Du Tems, II, 395.)

Note 29

Cf. Dreux du Radier, *Bibliothèq. littér. du Poitou,* I, 10 et suiv. Il devait ces notes à l'abbé Lebœuf. Nous aurons occasion de revenir sur ce titre de Confesseur donné à saint Libère et à saint Nectaire, quoique celui-ci eût versé son sang pour la foi et que celui-là n'eût pas subi de supplice. Ces deux mots ont souvent été confondus dans l'histoire ecclésiastique.

Note 30

Cf. Bouchet, *Annales,* p. 20 — et le *Grand-Gautier,* Pouillé du diocèse, composé au xive siècle par le B. Gauthier de Bruges, évêque de Poitiers — enfin, Dreux du Radier, Besly, et Fauveau qui puisait plus que personne aux sources les plus recommandables. (V. *Etude sur les histor. du Poitou,* ubi supra.)

Note 31

Un manuscrit de Saint-Martin de Tours, disait *Algon.* C'est évidemment une faute de copiste, qui aurait fait d'un homme d'*action*, comme doit être un évêque, un homme *ennuyé* ou *endolori,* ce qui est bien différent.

Note 32

Breviarium Pictaviense, an. 1765, 20 januar. — Nous ne devinons pas quelle raison a pu déterminer Dreux du Radier *(Biblioth.,* I, 13) à retrancher saint Justin du catalogue de nos évêques antérieurs à saint Hilaire, quand nos plus anciens manuscrits conservent son nom avec le titre de saint, et que Nicolas de Sainte-Marthe, pourtant si difficile, n'a pas fait difficulté de l'admettre.

Note 33

La même observation s'applique à tous les autres saints du Poitou qui, honorés dans nos litanies les plus anciennes parmi les martyrs, les pontifes ou les confesseurs, ne pouvaient être des personnages fictifs, et n'ont pas moins de droit à la croyance des historiens qu'à la confiance du peuple. C'était à ce point de vue qu'un de nos plus

illustres évêques des derniers temps, Henri-Louis de la Rocheposay, composa les Litanies des Saints de l'Eglise de Poitiers et les avait élucidées par de courtes et substantielles notes sur chacun des saints personnages qui y étaient invoqués.

Note 34

Il y eut à Lyon, un peu après l'année 196, un *Concile* qu'on nomma des *Gaules* parce que les évêques du pays s'y trouvèrent en grand nombre, sous la présidence de saint Irénée, pour s'entendre sur la question de la Pâque. (V. Longueval, I, 61.) — Outre les conciles proprement dits, on conçoit que beaucoup d'assemblées ecclésiastiques se tinrent sans éclat pendant les temps difficiles qui attristèrent le cours des trois premiers siècles et le commencement du quatrième.

Note 35

On en a fait *Aliphius;* c'est le nom adopté par la plupart des catalogues qui se sont copiés les uns les autres. Mais il nous semble qu'*Aliphius* n'est guère connu dans la série des noms propres et qu'il n'en est pas ainsi d'Alipius dont un, devenu célèbre, était l'ami dont saint Augustin parle au livre VI[e] de ses *Confessions,* c. VII.

Note 36

Cette profusion de reliques de la Vraie-Croix, dont sainte Hélène devait plus que personne s'être fait donner de précieux débris, est remarquable dans ces premiers temps. On conçoit qu'elle devint la spéciale dévotion des fidèles et des princes qui se plaisaient à en doter les moindres oratoires fondés par eux. Le grand nombre d'églises et de monastères élevés sous le titre de *Sainte-Croix* eurent toujours pour raison de ce vocable la possession de cette plus précieuse de toutes les reliques.

Note 37

Yorck, *Eboracum,* ville très considérable sous les Romains, du nord-est de la Grande-Bretagne. Elle a aujourd'hui 20,000 âmes et a gardé une grande importance, étant la capitale d'un comté dont un membre de la famille royale est toujours titulaire. Septime-Sévère et Constance-Chlore y moururent, ce qui, rapproché de notre légende, établit la réalité de rapports entre ce petit royaume d'Angleterre et la famille de Constantin.

L'histoire d'Angleterre avant César, qui en fit la conquête l'an 55 avant Jésus-Christ, n'offre rien de réellement connu à cette époque,

la vie publique et privée de ses habitants étant absolument la même que celle des Gaulois et des Celtes, dont ils avaient l'origine, la religion et les mœurs. Ce n'est qu'à la fin du VIe siècle que les premières monarchies se fondent dans le pays : c'est dès ce temps que les notions nous en sont parvenues ; ceci ne s'oppose pas à ce que, pour les âges précédents, on ait dû trouver les noms de certains monarques régnant sur la Bretagne et sur les îles voisines. Telle était Constance-Chlore qui mourut à Yorck en 306. Il avait épousé Hélène, fille d'un roi du pays. Il en avait eu Constantin, puis ce Lucius dont il est parlé ici. Ce sont encore des faits qui ne s'inventent pas. D'où seraient venus aussi les noms de ces personnages cités par Bouchet comme de la suite de sainte Hélène, patriarche, évêque, vierges chrétiennes, tous revêtus d'un nom latin ou grec? C'est là, sans doute qu'on aura commencé à dénaturer quelques détails, en altérant l'orthographe, et peut-être l'onomatologie, de façon à les rendre méconnaissables. On ne trouve pas non plus à la place que l'histoire lui assigne le patriarche de Jérusalem *Arestolus*, indiqué ici : de 331 à 313 c'est Macaire qui occupe ce poste. Il avait été à Nicée en 325 ; l'année suivante il assistait avec l'impératrice à la découverte de la Vraie-Croix, et c'était fort peu de temps après qu'il aurait fait avec elle le voyage d'Europe. — Que devint alors cet Arestolus ? Ce sont évidemment là des détails auxquels on ne peut se fier, et qui semblent n'être venus jusqu'à Bouchet qu'à travers des *errata* multipliés et passablement suspects ; mais on n'en peut induire la fausseté de tout le reste, s'accordant d'ailleurs très bien avec ses dates, les personnes et l'histoire imparfaitement connue de cette époque.

Note 38

On comprend bien que ce nom de *Lucius*, qui peut être fort historique en lui-même, n'entre pour rien, à notre jugement, dans celui de *Luçon*, comme l'ont voulu si souvent établir nos vieux historiens. Luçon est probablement un mot celtique d'origine, aussi bien que *Pictones :* par cela même il est de beaucoup antérieur à toutes les discussions scientifiques.

Note 39

C'est cette église qu'on appela ensuite *Notre-Dame-l'Ancienne* quand celle de Saint-Nicolas devint aussi une *Notre-Dame*, surnommée *la Grande*, parce qu'elle était et la plus ancienne et la plus importante de ce vocable à Poitiers. Nous verrons qu'à travers les obscurités de nos légendes primitives percent encore sur ces faits des lueurs qui ne doivent pas être négligées.

Note 40

V. Bouchet, *Annal. d'Aquit.,* p. 19. — Outre la charmante naïveté du récit légendaire dans cet auteur, on ne peut y méconnaître certains traits qui le recommandent au respect d'une critique impartiale. Dégageons le fond des détails plus ou moins apocryphes des monastères de Saint-Pierre-le-Puellier et de Saint-Michel-en-l'Herm, sur lesquels nous ne tarderons pas à revenir; oublions un peu le portrait physique et peu flatté, s'il est ressemblant, de « la bonne servante de sainte Hélène, boîteuse et contrefaite », comme si ces caractères n'étaient pas ceux de la vérité, qu'on ne compose pas à plaisir; passons sur le prodige du *seu* ou sureau auquel est suspendue par les anges la mallette où étaient ses reliques. Il n'en reste pas moins vrai que le voyage de sainte Hélène à Jérusalem, fait en 326, est authentique; qu'en revenant à Rome elle a débarqué sur les côtes du Poitou, sans que nous reconnaissions les personnages, plus ou moins douteux au point de vue historique, dont l'embarrasse la légende forcément incomplète de ce pèlerinage. Il est encore vrai que le père Giry et les autres hagiographes font de sainte Hélène une princesse anglaise, née à Yorck, où elle avait épousé Constance-Chlore, dont elle eut Constantin le Grand; qu'au IVe siècle, où se passaient ces événements, les monastères en question, s'ils n'ont pas encore le développement qu'ils eurent depuis, prennent cependant une forme que saint Benoît ne tardera pas à régulariser; que déjà des vierges consacrées se réunissaient pour les exercices communs de la vie religieuse, puisqu'en Orient sainte Hélène elle-même s'était plu à les réunir en sa propre maison. (*Bollandistes,* Baillet, Godescard, Giry, au 18 août.)

Rien n'est plus naturel aussi que de voir la sainte femme généreuse à fonder et à doter des maisons de prières, répandre aussi bien ses générosités à Poitiers qu'ailleurs. Poitiers, qui nous paraît alors jouissant, par la protection de Constantin, d'une paix religieuse aussi complète que possible, est gouverné par un proconsul dont le caractère est très conforme aux intentions hautement manifestées de l'empereur régnant. D'autre part, quoi d'étonnant dans cette dotation de terres en faveur de la fondation de sainte Loubette, puisque depuis longtemps l'Eglise possédait des biens territoriaux et que l'édit de 313 en fit restituer par les païens à celles qu'ils en avaient privées? Enfin, si le monastère de Saint-Pierre-le-Puellier est d'une date certainement moins reculée, rien n'empêche de croire, d'après un récit dont les particularités essentielles ne contrarient en rien les notions historiques de ce temps, que dès le règne de Constantin une réunion de quelques vierges chrétiennes aurait pu

s'y former sous la protection du Prince des Apôtres, déjà si vénéré dans l'Eglise-mère, et devenir le noyau de l'établissement qui, vers 936, prit le nom de la Trinité, sous les auspices d'Adèle, femme du comte de Poitou Ebles II, en devenant un monastère de femmes.

Il n'y a pas jusqu'à l'emplacement où la légende pose son église de Saint-Pierre-le-Puellier qui ne se trouve d'accord avez l'enceinte murale du *Limonum* du ɪᴠe siècle, laquelle se circonscrivait au sud-ouest par la ligne actuelle qui dessine la rue du Gervis-Vert, le plan de la Celle, et tout le groupe d'habitations qui se prolonge par la rue Sainte-Catherine jusqu'au boulevard de Saint-Cyprien. (V. Dufour, *Anc. Poitou,* p. 237, et notre *Histoire de l'église Saint-Paul,* p. 11). En rapprochant cette topographie des dires de nos légendaires, on voit bien qu'à travers des altérations inséparables de nos vicissitudes littéraires, on ne doit pas tout dédaigner, mais choisir.

Note 41

Rien ne manque ici à l'exactitude des détails, ni la sépulture légale hors de la ville, ni la mention intéressante d'un cimetière commun aux chrétiens redevenu leur propriété en même temps que leurs églises. Voyez-vous aussi cette sépulture *voûtée,* usitée dès lors, et que nous verrons pratiquée par saint Hilaire pour sa femme et sa fille?... Considérez ce nom de la sainte qui demeurera au cimetière dans nos vieux titres jusqu'au temps où, en disparaissant, il fit oublier le lieu avec lui.... Et pour compléter ces vraisemblances, sachons bien que l'église Saint-Grégoire, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Sainte-Loubette, avait pour collateur le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, qui reconnaissait la sainte pour sa fondatrice.

Note 42

Milan, *Mediolanum,* qui est aujourd'hui une des principales villes d'Italie et qui, en ce temps-là, commençait à avoir quelque importance, avait été fondée dans la Gaule cisalpine par la nation gauloise des Insubriens, habitants de la Gaule lyonnaise près de la Loire. Elle était renommée du temps de Pline pour son enseignement des lettres. Elle a aujourd'hui plus de 140,000 habitants.

Note 43

Pannonia, contrée du nord de l'Europe, comprenant une partie de l'Autriche et de la Hongrie actuelles.

Note 44

Adrianopolis, ville capitale de la Roumanie (Turquie d'Europe), n'a plus que 10,000 âmes et une situation charmante sur la Marizza, qui sort du mont Hœmus et s'embouche dans l'Archipel.

Note 45

Nicée, *Nicœa*, n'est plus connue que sous le nom d'une pauvre bourgade, *Isnich*, au bord de l'ancien lac Arcanien, dans cette contrée de l'Asie-Mineure qu'on appelait la Bithynie. C'était une des villes impériales, et le concile se tint dans le palais de Constantin. Un des côtés les plus intéressants de l'histoire de cette grande assemblée est dans le zèle acharné que les ariens mirent, après sa conclusion, à en détruire les actes pour effacer, s'il était possible, le souvenir du triomphe de la foi et de leur propre défaite. Déjà ils poussaient l'audace jusqu'à soutenir qu'on interprétait mal contre eux les décisions œcuméniques, lorsqu'en 362 le saint évêque d'Alexandrie Athanase, persécuté mais non vaincu, appela dans sa ville un concile nouveau, dans le but de promulguer celui de Nicée et de confirmer ou rétablir la foi orthodoxe. Chaque Père apporta donc ce qui lui restait des décrets du grand concile, dont le symbole fut de nouveau proclamé avec ses vingt et un canons. On releva en même temps avec soin la liste des Pères qui y avaient souscrit, et c'est par le concile d'Alexandrie que ces pièces si importantes nous sont parvenues. C'est pourquoi on trouve assez souvent le concile de Nicée indiqué dans ces premiers temps sous le nom de saint Athanase. On conserve au musée de Turin des papyrus coptes relatifs à ce concile découverts par M. Eugène Révillon. (V. *Journal asiatique*, févr. et mars 1873, et la *Revue des questions historiques*, avril 1874).

Note 46

Myre, *Myra*, était une grande ville de Lycie, sur la Méditerranée : ce n'est plus qu'une bourgade sans intérêt.

Note 47

On a voulu conclure contre la présence de saint Nicolas à Nicée, de ce que son nom n'y paraît point. Mais on sait bien que la liste des évêques assistants est très incomplète, ce qui n'a pas empêché le savant anglais Selden de trouver saint Nicolas placé le trois cent sixième sur un catalogue arabe imprimé dans son *Commentaire sur Eutychius d'Alexandrie*. Tillemout et Baillet ont été réfutés sur ce

point par le Père Desmollets, *Mém. de littérature et d'histoire*, I, 106.

Note 48

Bari, *Barium*, ville forte de la Pouille, de 18,000 âmes, dans l'ancien royaume de Naples, sur le golfe de Venise.

Note 49

Les traditions ont besoin d'examen, et ici nous respectons celle qui reporte la première construction de Notre-Dame de Poitiers au IVe siècle, tout en la dégageant de circonstances dont la valeur est évidemment nulle. Il est certain que le nom de Constantin peut s'être allié à cette époque dans la mémoire des hommes à celui de saint Nicolas qu'il aimait pour l'avoir vu à Nicée, entouré du respect de tous. Mais ce fait ne peut autoriser des dates inadmissibles. Cependant, de solides raisons confirment ici la date approximative de notre monument si admiré. C'est que la muraille septentrionale de cette église, dénudée récemment par la destruction de ses anciens cloîtres, a laissé voir une portion de sa structure primitive, composée de briques romaines mêlées horizontalement au petit appareil allongé. On en doit conclure, puisque ce genre de construction est identique à celui du temple Saint-Jean, dont nous parlerons aussi, qu'on doit attribuer Notre-Dame à la même époque, et que l'un et l'autre prouvent qu'au IVe siècle le christianisme était florissant à Poitiers. Nous reviendrons bientôt sur Notre-Dame en disant en son lieu comment elle changea pour ce vocable celui de Saint-Nicolas. Les dates que nous venons de citer et qui infirment si nettement l'intromission de Constantin dans la création d'un monument à la gloire de saint Nicolas, mettant à néant la prétention longtemps gardée de faire figurer sur la façade extérieure de cette église la statue équestre du grand empereur qu'il y aurait fait mettre lui-même. Une telle exigence du prince était contraire à ses propres idées; il n'avait même pas voulu que son effigie fût placée à Rome, sur la façade de son palais, y donnant la préférence à un tableau du Christ terrassant l'ange rebelle et le foulant sous ses pieds. C'était là, comme nous l'avons prouvé ailleurs *(Bullet. monum.*, XX*)*, l'origine du cavalier si souvent sculpté au XIIe siècle sur le tympan de nos églises romanes. La fête de saint Nicolas se faisait autrefois, par le chapitre de Notre-Dame, le 6 décembre, qui est son jour normal.

Note 50

Loudun, dont l'existence est constatée à l'époque dont nous parlons, est nommé dans un diplôme de Charlemagne donné en 800:

Laudunum castrum. Il était dès le IXe siècle un chef-lieu de viguerie (*Mém. des Antiq. de l'Ouest,* VI, 297 et 300). — Sillé ou Silly, *Sigiliacum,* dont le radical est venu sans doute de quelque Sigæus, nom propre qu'on trouve dans Silius Italicus, n'était probablement d'abord qu'une villa appartenant à la famille de nos saints. Elle fut dès longtemps pourvue d'une église paroissiale, absorbée aujourd'hui dans le bourg voisin de Mouterre (*Monasterium*), dont l'église, fort ancienne, fut reconstruite au XIIe siècle près de celle d'un autre petit monastère depuis longtemps détruit. Le bourg est à l'ouest de Loudun et du canton de cette ville. Il est peuplé d'à peu près 1,000 habitants en y comprenant toute la commune. On y fait la fête de saint Maximin, patron de l'église, le 29 mai.

La famille Mesmin, d'où étaient issus les saints dont nous parlons, possédait à Silly un château qui n'existe plus, et qui relevait encore en 1435 de la baronnie voisine de Berrie. La famille elle-même est éteinte. (V. Fauveau, *Calend. Eccles. Pictav.,* au 29 mai, p. 130.) — Quelques historiens ont cru ces saints personnages nés à Poitiers : *Apud Pictavos.* Mais ces mots indiquent autant le Poitou que Poitiers même. Loup de Ferrière dit plus expressément : *urbis Pictavorum indigena.*

Note 51

Trèves, *Treviri, Augusta Trevirorum,* capitale de la Gaule Belgique, une des principales place que les Romains y aient pourvu des magnificences du luxe et de l'art. Elle devint du temps de Constantin le siège de la préfecture des Gaules et plus tard le séjour de quelques rois de France. Les temps modernes l'ont vue une des villes électorales du Saint-Empire romain; mais comme tant d'autres, elle est déchue jusqu'à n'avoir plus que 10 à 12,000 habitants, et l'ancien palais de l'électeur est devenu une caserne. — L'église de Trèves datait de 250 à 260. Agricius la gouverna de 313 à 322; ce qui donne à peu près la date du premier séjour qu'y dut faire saint Maximin.

Note 52

Aux deux chapiteaux qui ornent l'entrée du sanctuaire de la petite église romane de Mouterre-Silly, apparaissent cinq têtes nimbées, dont l'une de femme. La tradition du pays les regarde comme réprésentant les quatre frères et la sœur dont nous parlons ici. Leur mémoire était donc encore toute vivante au XIIe siècle dans le pays de leur naissance, et honorée d'un culte public. Comme cette paroisse devrait tenir à le voir renouveler !...

Note 53

Constance II, second fils de Constantin le Grand. Ses crimes et ses mauvaises qualités le rendaient digne de protéger l'arianisme, dont il fut un des plus ardents fauteurs. Julien l'Apostat lui succéda sur le trône.

Note 54

Sardique, *Ulpia Sardica,* ville de la basse Mæsie, près du mont Hæmus. Il n'en reste que des ruines.

Note 55

Phrygia, contrée de l'Asie-Mineure et de la Grèce actuelle, ancien territoire de la fameuse ville de Troie.

Note 56

Le *Propre de Trèves* dit qu'il eut la tête tranchée, mais s'exprime assez vaguement, *ut fertur*. Pierre de Natal avait peut être donné lieu à cette opinion dans son *Catalogus Sanctorum,* écrit avant la fin du XIVe siècle, sans beaucoup de critique (liv. XII, c. 139). Quoi qu'il en soit, sa fête au 31 août l'indique seulement au rang des confesseurs-pontifes.

Note 57

Cette erreur est due à M. de la Fontenelle, qui sans penser assez qu'un établissement de ce genre avait précédé Ligugé d'une douzaine d'années au moins, et sous les mêmes formes de régularité cénobitique, signala ce monastère comme « le plus ancien des Gaules. » *(Mém. sur les Vigueries,* parmi ceux des *Antiq. de l'Ouest,* v, 335.) Cette phrase a été répétée avec une certaine affectation par tous ceux qui ont parlé de Ligugé après lui. *(Ibid.,* v, 37. — VII, 115 et suiv.) Les dates ne laissent aucun doute sur cette question que nous avions faussée dans le même sens (*Vie des SS. de l'Eglise de Poitiers,* p. 22 et 445), en acceptant cette mauvaise donnée avec trop de confiance. Pour se tenir dans la voie ainsi battue jusqu'à nous, il faut marcher de conjectures en conjectures, s'arrêter à de prétendues vraisemblances, et se faire une chronologie aussi factice que tout le reste. Pour se ranger avec nous, au contraire, il faut seulement se rappeler que saint Jouin a dû s'adonner à la solitude dès le temps de sa jeunesse, comme l'histoire nous l'apprend du plus grand nombre des premiers ascètes. S'il était le plus jeune d'entre ses frères, comme on veut bien le supposer sans que nous y ayons rien à redire, il a dû se réfugier à Ansion, vers 332, qui fut l'année où

saint Maximin s'en alla occuper le siège de Trèves. Son autre frère Maixent, devenu évêque de Poitiers vers 346, ne put qu'encourager son établissement. Ce sont là des raisons qui sembleront toujours aussi fortes que toutes les suppositions accumulées pour soutenir la priorité de Ligugé, celui-ci n'ayant pu naître au plus tôt qu'en 360, lorsque saint Hilaire, revenu de Phrygie à Poitiers, y fut suivi par saint Martin. (V. plus loin *ad ann.* 350 de cette Histoire.) Enfin, concluons en laissant observer que si Ligugé eût été fondé avant que saint Jouin eût songé à la vie solitaire, celui-ci eût été alors âgé de près de soixante ans. On ne songe guère à cet âge à s'établir tout seul loin du monde, et c'est certainement à Ligugé même qu'il eût été se cacher sous la conduite du saint fondateur dont la réputation sut y attirer si promptement un si grand nombre de disciples.

Note 58

Le Thouet, *Thoaldum, Thoetum*, est une rivière qui, sur cent trente-cinq kilomètres de son parcours, en verse plus de cent dans le département des Deux-Sèvres, où il commence près de Secondigny, en Gâtine, et descend vers le nord, arrosant en des méandres nombreux Parthenay, Saint-Loup, Airvaut, Thouars, et va, par Bellay, Montreuil et Saumur, se jeter dans la Loire à quatre kilomètres au-dessous de cette dernière ville.

Note 59

Diva, Divana, c'est la Dive du Nord, rivière abondante venue du village des Saules, commune de Montgauguier, près Mirebeau (Vienne). Depuis sa source elle remonte vers le nord en séparant les deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ; elle gagne la rive droite du Thouet et s'y perd à huit ou dix kilomètres de Saumur. C'est là la Dive du Nord ou *Mirebalaise,* qu'on distingue ainsi de l'autre Dive, moins considérable, qui naît dans la commune de Lezay (Deux-Sèvres), arrose Couhé, Châtillon, Payré, et se perd dans le Clain, près Voulon. Celle-ci est celle du Sud ou du Midi par opposition à celle du Nord.

Note 60

Ce lieu s'appelait *Ansion* ou *Ension,* nom qu'il tenait probablement de la langue celtique. Il était du territoire qui forma plus tard le *pagus* de Mirebeau, et conserva ce nom jusqu'au XIV[e] siècle, conjointement avec celui de Saint-Jouin-de-Marnes, à cause du village de Marnes, *de Marnis,* dont il était fort rapproché.

Note 61

Cette mort dut arriver au 1er juin, d'après les calendriers qui ont toujours marqué la fête du saint comme les diocèses de Poitiers et Luçon la font encore. Une autre fête s'en faisait à Ansion le 3 mars. C'était celle de la translation de ses reliques, dont nous parlerons à l'année 1130.

Note 62

Insula Sanctæ Barbaræ, île de la Saône, à une demi-lieue de Lyon, qui servit de refuge à beaucoup de chrétiens pendant la persécution de Sévère, de 199 à 211. Un petit monastère s'y éleva aussitôt après la paix de Constantin. Détruit par les Wisigoths, il fut reconstruit sous Charlemagne pour des bénédictins venus du mont Cassin.

Note 63

Bar-le-Duc, *Barum-Ducis*, préfecture de 10,000 âmes du département de la Meuse, aux bords de l'Ornain, et qui a toujours gardé sa position de ville forte.

Note 64

Forum Julii, bâtie par César, sur la Méditerranée, en face des îles Sainte-Marguerite. L'ancienne importance de cette ville ne s'atteste plus que par ses ruines romaines de palais, de thermes et d'amphithéâtre. Réduite à 3,000 habitants, elle n'est plus qu'un chef-lieu de canton du Var. Malgré ses vicissitudes, Fréjus a gardé son évêché, qui remonte au commencement du IXe siècle.

Note 65

Ce séjour à Athènes aurait dû ne se prolonger que très peu ou ne se concilierait guère avec cette apparente ignorance de la langue grecque. Mais sans doute il ne s'agissait avec Héliodore que de mieux sentir quelques difficultés du texte d'Origène, et encore plus certaines de ses doctrines qu'il importait de mieux comprendre pour les bien exposer dans un enseignement public. D'ailleurs les *Exaples* seuls suffisaient pour exercer la sagacité de nos deux savants. Saint Jérôme *(Epist., 141, ad Marcellam)* attribue à Héliodore un sens qu'il n'approuve pas dans l'explication du psaume 126 par saint Hilaire. (V. Dom Coustant, *S. Hilar. opp.*, col. 421, note *a*). Il semblerait encore, d'après une autre observation du savant bénédictin *(ibid,* col. 425, note *a)*, que le reproche adressé à Héliodore d'avoir induit parfois le saint docteur en des interprétations peu exactes, viendrait plutôt d'une certaine sévérité de saint Jérôme que de réelles inadvertances du rhéteur poitevin.

Note 66

Ce pourrait être le même que saint Juventius, qui souffrit le martyre en 362, à Antioche, pendant la persécution de Julien l'Apostat. Il aurait pu connaître saint Hilaire durant son exil en Phrygie et lui devoir sa conversion.

Note 67

Burdigalæ hunc genitum
Transtulit ambitio
Pritonicæ que dedit,
Pauper ubi, et tenuem
Victum habituam que colens
Gloriolam exilem
Et patriæ et cathedræ
Perdidit in senio.

(Auson., *ub supr.*, sub fin.)

Note 68

C'est à propos de cette inertie qu'Ausonne lui adressa cette épigramme :

In tabulam ubi erat picta imago Rufini.

Elinguem quis te dicentis imagine pinxit?
Dic mihi Rufe? Taces : — Nil tibi tam simile est.

(Migne, *patrol.*, t. XIX, col. 830.)

Note 69

Confluentes, sous-préfecture de la Charente, sur la Vienne, avec 3,000 habitants. C'est à très peu de distance de Confolens que le Clain sort de la commune d'Hiesse, limitrophe de celle de Pressac, et arrive par Sommière, Vivonne et Poitiers, vers son embouchure dans la Vienne près Cenon, à deux lieues de Châtellerault. Le Clain, dans les vieux titres, est, au VIe siècle, *Clennus* et *Clinnus*. Au Xe, c'est *Clennus* et *Clinus*, et cette dernière forme est celle qui est généralement restée dans les auteurs latins depuis le XVIe. Il a été souvent question, depuis Henri IV, de canaliser le Clain en vue de la navigation, et ça été souvent le rêve des esprits littéraires du Poitou qui eussent aimé à voir suivre ses rives charmantes par les touristes et les commerçants. Il est probable que les lignes ferrées ont clos pour longtemps ces rêves devenus une partie de notre passé.

Note 70

Benassais, *Benacum*, bourg et commune du canton de Vouillé (Vienne). Il relevait du chapitre de Saint-Hilaire, qui en était seigneur haut justicier, et nommait à la cure, dont l'église de Saint-Hilaire est romano-ogivale, dès le commencement du XIII[e] siècle. La paroisse était de la châtellenie de Montreuil-Bonnin. On en a des chartes de 889 lui donnant le nom latin qu'on lui garde encore. Le village de la Vausseau, qui en faisait partie, est devenu un chef-lieu de commune et de paroisse en 1868. — Benassais a 2,200 habitants.

Note 71

V. *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, I, 7, et celle *de l'église Saint-Paul*, p. 10. — *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, X, 146. — Cette position préférée pour les églises cathédrales à l'extrémité est des cités antiques est un fait généralement constaté, et dont il serait bon de trouver la cause, qui est peut-être la même qui, dès l'origine et d'après une prescription des canons apostoliques, faisait tourner le chevet d'une église à l'orient. (V. *Annuaire de l'Institut des Provinces*, 1859, p. 202.)

Note 72

Comme nous aurons maintes fois à citer de nombreuses fondations d'églises dans notre diocèse, nous en trouverons beaucoup dont l'établissement fut dû à la possession des reliques dont elles prirent le nom. Mais ce ne fut pas le seul motif de leurs vocables, et il en faut trouver un autre non moins fréquent dans la dévotion des fondateurs au saint dont ils avaient choisi le patronage. Ainsi devront être considérés les saints qu'on prétendit honorer dans une église sans posséder une de ces reliques capables d'inspirer un tel acte de piété. Ce n'est pas qu'on ne cherchât point à enrichir ces nouvelles fondations des reliques du saint patron qu'on leur donnait. Mais ce fait n'était point la cause occasionnelle de l'érection de l'église ; il en était la conséquence forcée, parce que les canons voulaient très anciennement que tout autel consacré contînt une portion de reliques de quelques saints martyrs.

Note 73

Non pour ses dimensions qui ne sont encore que relativement restreintes, mais pour la célébrité des pèlerinages et du culte.

Note 74

Le plus ancien titre où il soit parlé de Notre-Dame-la-Grande, au dire de Dufour (*Anc. Poitou*, p. 276), est du 12 juin 924. Mais

le silence des chartes détruites n'est plus une raison pour abandonner toutes conjectures fondées sur des preuves matérielles et la croyance des peuples. « Pour attester une vérité, dit S. Fortunat, la croyance maintenue par les fidèles ne vaut pas moins que les écrits » (Migne, t. LXXXVIII, col. 579.) On arrive encore à la vérité par des déductions logiques, aussi sûrement parfois que par des parchemins dont certains lecteurs peuvent encore se croire autorisés à contester la vérité originelle. Mais qu'opposer à des preuves *murales* comme celles que donne aujourd'hui l'examen scientifique des monuments traités par l'analyse de leurs matériaux ? Les âges de l'histoire monumentale sont assez connus, leurs caractères suffisamment appréciés, pour conclure d'une inspection attentive et d'une comparaison scrupuleuse à des vérités fort longtemps niées, et qu'il devient enfin indispensable d'avouer.

Note 75

Constantin mourut en 337, et saint Nicolas en 342. L'église d'abord élevée en l'honneur de ce dernier, ne peut donc pas l'avoir été par l'autre ; on ne peut même pas invoquer une erreur de nom, en prenant celui de Constantin II, dit le Jeune, mort en 340, et toujours avant saint Nicolas. Mais pendant la vie de l'un ou de l'autre, il a bien pu être question de ce projet d'église ; et elle aurait pu prendre le vocable de saint Nicolas, dès que la célébrité de celui-ci se fut fait jour.

Note 76

Devant une opinion populaire si invétérée, il faut bien se rattacher à tous les moyens raisonnables d'expliquer comment, à travers quinze siècles, celle-ci a pu persister, même un peu dénaturée dans son cours. Or, Constantin avait des raisons d'honorer saint Nicolas, par qui il avait été détourné dans un songe de sanctionner la condamnation à mort de plusieurs criminels : quoique très éloigné alors, le saint le menaça des sévérités divines s'il résistait à une pensée de miséricorde (*Godescart*, au 6 décembre). En mémoire de cette liaison, la famille impériale put bien, après la mort de saint Nicolas, vouloir contribuer généreusement à la pieuse entreprise des Poitevins. De là l'opinion reçue que ce bienfait venait de l'empereur. Mais, en conscience, ce n'était pas à lui qu'on le devait.

Note 77

Quelques annalistes écrivant sur les vagues données des souvenirs populaires plus ou moins solides, avaient affirmé que la preuve de

la fondation de cette église par Constantin se trouvait dans la présence sur la façade d'un cavalier représentant le prince, et y faisant fonction de seigneur suzerain, comme on l'avait prétendu de quelques autres dont certaines statues équestres figuraient, disait-on, par la même cause, aux façades des églises de Civray, d'Airvault, de Parthenay-le-Vieux, etc. Nous avons dit ci-dessus le peu de valeur de cette déduction. Ce qui est certain, c'est que le cavalier, de l'avis de tous les archéologues, n'a jamais pu enfourcher une monture sur la façade actuelle de Notre-Dame qui dure depuis le XII[e] siècle, la fenêtre centrale y ayant toujours été. Quelle main, trop favorable à ce faux récit, aura placé sur le côté sud de l'église, et à droite de la porte d'entrée qu'on y ajouta au XVI[e] siècle, le fameux cavalier symbolique? On l'ignorerait si l'on ne savait qu'un abbé de Notre-Dame, ayant voulu conserver à la postérité la tradition à laquelle il tenait sans doute, la voulut consacrer en 1592 par la pose d'un personnage équestre, de proportions très modestes, mais qu'il accompagna de deux distiques latins qu'on y lit encore, quoique un peu détériorés. Cet abbé était Guy Chevalier, qui vivait encore en 1601. Ses distiques ont cela de curieux qu'ils constatent les trois dates de la prétendue érection de la statue (310, évidemment fausse), puis de sa destruction, en 1562, par les huguenots, et enfin de sa restauration. Elle est ainsi conçue :

Quam Constantini pietas erexerat olim 340
Ast hostis rabies straverat effigiem. 1562
Restituit, veteres cupiens imitarier usus,
Vidus Eques, templi cenobiarcha pius 1592

L'écusson de l'abbé accompagnait ce quatrain. Comme étant de la même famille que Jean Chevalier, qui avait été maire de Poitiers en 1591, il portait : *De gueules, à deux épées d'argent en sautoir, aux gardes et poignées d'or, un heaume de côté d'argent en pointe,* et pour devise : *Sat rationis in armis* (Thibaudeau, *Hist. du Poitou,* 2[e] édit., t. I, p. 113, et III, 409).

Note 78

Les arcs de Parigny, autrement dit de l'Ermitage, du nom d'une maison voisine de leurs débris, soutenaient les aqueducs romains qui y passaient à niveau pour conduire à Poitiers les eaux d'une source émergeant à Fontaine-le-Comte, village situé à 10 kilomètres sud de la ville. Ces arcs, restes uniques de ces aqueducs justement renommés, apparaissent en sortant de Poitiers par la route de Bordeaux, à une petite distance sur la gauche. (V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* VII, 130. — XXI, 62.)

Note 79

Cenon, *Sanonno, Sanone, Senona,* village très ancien et probablement d'origine celtique, petite paroisse de 600 âmes située dans le canton de Vonneuil-sur-Vienne, à la jonction de la Vienne et du Clain. La cure de Saint-Pierre-ès-Liens dépendait du prieuré de Saint-Romain de Châtellerault; elle n'est rétablie que depuis 1828. On y voyait aussi un prieuré de Saint-Martin relevant de Saint-Hilaire de la Celle, comme fief du duché de Châtellerault. Le *vieux Poitiers* et son curieux menhir occupent l'extrémité ouest de la commune de Cenon, que longeait non loin de là la voie romaine de Poitiers à Tours.

Note 80

Une curieuse nécropole se voit maintenant sur les dunes orientales de Poitiers, où le R. P. de la Croix a découvert, et décrit dans une récente et magnifique publication, un *hypogée martyrium* du VIIe siècle où reposaient encore, mais victimes de fouilles pratiquées plus anciennement, des ossements et des sépultures dont un certain nombre avait appartenu à des martyrs des IIe ou IIIe siècles. C'est une des plus importantes découvertes de la science archéologique, pleine de révélations et sur laquelle il y aura encore beaucoup à étudier.

Note 81

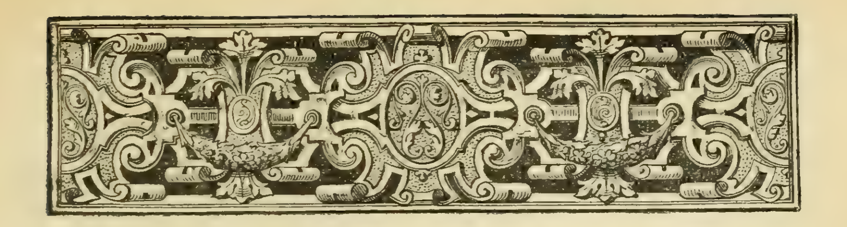
Ach, qui se prononçait dur en gaulois, était la terminaison donnée par cette langue. *Calvini villa* s'est traduit par Calviniac, à qui l'on a donné la désinence latine en *um, Calviniacum.* Puis, à partir des bords de la Vienne, et dans la portion plus septentrionale de la France, on a traduit par *Chauvigny* ou *Chauvigné,* ce dont on eût fait *Chauvignac* dans le midi. Lussac, *Luciacum,* qui eût pu être *Luché* ou *Luchec* (de *Lucius*), est la désinence préférée en Limousin, dont cette localité est très voisine. Lusignan, qui fut aussi *Lesignem, Lesignan,* vient certainement d'un *Licinius,* et fut appelé *Liciniacum castrum.*

Note 82

Beaucoup de recherches et de découvertes ont été faites récemment par M. Charles Tranchant, qui en a fait un intéressant opuscule sous le titre : *Chauvigny et ses monuments.* C'est un abrégé très succinct mais très exact de tout ce qui subsiste dans cette importante

localité. Mais on attend un développement promis par l'auteur, si capable de le conduire à bonne fin, de ces attachantes données dans une histoire complète de la vieille baronnie, celle des seigneurs si célèbres dans notre histoire, et des quatre châteaux qui y représentent encore les plus riches souvenirs de la féodalité poitevine.



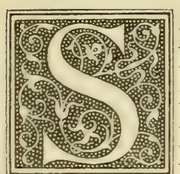


LIVRE III

—

Depuis l'épiscopat de saint Hilaire jusqu'à sa mort

(De 353 à 368)



Objet de ce IIIe livre.

Saint Hilaire est incontestablement la plus haute intelligence du IVe siècle. Avant donc de raconter les événements qui se rattachent à sa personne, il est nécessaire, pour le bien comprendre, de donner au lecteur une juste idée des questions religieuses qui s'agitaient déjà lorsque Dieu l'appela au grand rôle qu'il lui avait destiné sur la scène du monde chrétien.

Caractère de l'hérésie d'Arius,

L'Eglise, qui, par son unanimité dans le concile de Nicée, avait triomphé en 325 de l'hérésie d'Arius (1), n'en avait pas eu moins à combattre ensuite les nouveaux adeptes de cette secte perfide qui avait, sous la protection de Constance, séduit par elle, envahi l'Orient tout entier. L'Occident ne s'en défendait que grâce à la vaillance de ses évêques. Qu'il nous suffise de dire, pour faire comprendre combien était compromise dans l'arianisme la foi dont les évêques étaient dépositaires et les protecteurs-nés, qu'Arius posait pour base de sa doctrine que le Fils de Dieu n'était pas égal à son Père. C'était nier tout simplement sa divinité, l'existence de la Trinité divine, et toute la théologie qu'avait

émise le Sauveur sur sa propre Personne, sur celle de son Père, sur celle enfin du Saint-Esprit. Cette vérité fondamentale que l'Eglise a toujours professée, dut être formulée en termes qui ne laissassent plus d'équivoque. C'est pourquoi le concile de Nicée, que nous avons vu composé de trois cent dix-huit évêques, convoqués de toutes les parties du monde chrétien, déclara que le Fils est consubstantiel au Père, cette unité de Substance ne permettant pas de supposer entre eux une différence de Nature.

Astucieuse comme toutes les autres.

Mais l'hérésie, par cela même qu'elle est l'erreur, et une erreur diabolique, est souverainement entêtée. Elle trouve toujours des prétextes plus ou moins spécieux de résister à l'autorité dogmatique, et pour peu qu'elle rencontre dans la protection d'hommes puissants une force qui soutienne sa résistance, on la voit, en dépit même de ses promesses et de ses feintes soumissions, prolonger ses efforts, travailler à se maintenir, et se venger de ses défaites, en laissant après elle, pour continuer de séduire, le venin de ses faux principes et de ses mortelles séductions. Toutes les hérésies en sont là. Qui ignore la marche astucieuse du protestantisme au XVIe siècle, celle du jansénisme au XVIIIe, celle enfin du catholicisme libéral de nos jours ; et ce qu'ils ont valu de crimes et de malheurs au monde moral et politique ?

Comment elle s'introduit dans les Gaules.

Ainsi de l'arianisme. D'abord impuissant dans les Gaules, on l'y connaissait à peine, si bien que nous avons vu un seul évêque de ce pays à Nicée. Mais peu à peu le mal y fit irruption. Après le concile, quelques amateurs de nouveautés résistèrent à ces décisions, trouvèrent des chicanes pour les éluder, et calomnièrent les saints confesseurs qui y avaient proclamé la foi. Parmi ces adversaires les plus ardents furent deux évêques, Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée (2). Constantin, pour avoir la paix, les exila dans les Gaules.... C'était mettre des loups dans la bergerie : ils y répandirent les premiers ferments de l'erreur. Un grand malheur fut la conséquence de celui-là. Constantia, sœur de l'empereur, se laissa gagner par

l'hypocrite piété des deux évêques, qu'elle fit renvoyer à leurs sièges. Constantin lui-même s'y laissa tromper, et il relégua à Trèves, alors capitale de la Gaule, saint Athanase qu'on lui dépeignit comme un brouillon, quand il n'était qu'un zélé et intrépide défenseur de la foi. La plaie la plus lamentable alors fut sans contredit que le nombre des évêques hérétiques ait pu s'accroître en peu de temps jusqu'à former de prétendus conciles où, sous les formes habituelles des règles canoniques, ils purent, en dépit des oppositions orthodoxes, émettre leurs erreurs, les faire triompher, violenter les évêques fidèles, et souvent obtenir leur exil des princes qui auraient dû les protéger. C'est ce qui se passa tour à tour à Cologne (3) en 346, à Sardique (4) en 347, à Arles en 353. On voit par là jusqu'à quel point l'erreur infestait la Gaule. C'était aussi un déplorable caractère de ces tristes conflits que les princes les envenimassent par leur adhésion. Des trois fils de Constantin, les deux premiers s'étaient laissé séduire : le troisième, Constance, qui leur succéda, devint aussi victime de Valens, évêque de Murza (5). Ce malheureux le trompa indignement et l'enveloppa dans l'arianisme qu'il professait, en supposant, à l'appui de ses doctrines, de faux miracles auxquels il lui fit attribuer la victoire remportée par ses troupes sur celles de Magnence, révolté contre lui en 351.

Ses rapides progrès dus à la faveur des princes.

Cette victoire valut à Constance tout l'empire romain. Il n'usa de son omnipotence que pour favoriser une secte à laquelle il croyait la devoir. Comme la plus nette manifestation de l'hérésie était dans l'opposition à la doctrine de saint Athanase, il voulait dans le concile qu'il convoqua à Arles en 353, forcer les évêques catholiques à souscrire, sous peine d'exil, la condamnation d'Athanase, soutenu dans ce dessein par Saturnin, évêque d'Arles, aussi ambitieux qu'intrigant. Paulin de Trèves s'y montra à la tête des évêques fidèles. Mais en vain, dans les discussions, la vérité se faisait jour : les ruses, les hypocrisies de la faction l'emportèrent, et comme le dernier moyen était toujours

d'exiler les évêques les plus remarqués parmi ses antagonistes, on déporta saint Paulin en Phrygie, où il mourut en 358, après cinq ans de souffrances, de fatigues et de privations qui le couronnèrent d'une sorte de martyre.

Le concile d'Arles fortifia d'autant plus les fauteurs de l'arianisme, et la persécution devint générale dans les Gaules. On en était là lorsque Dieu, qui soutient toujours les combats de son Eglise, lui donna, pour remplacer les deux héroïques évêques de Trèves, un homme capable de leur succéder dans cette noble tâche. Cet homme était Hilaire, qui allait devenir l'Athanase de l'Occident.

Commencements de saint Hilaire.

Il était né à Poitiers (**6**), si nous en croyons saint Fortunat, peu éloigné de son temps et mieux pourvu des renseignements qui s'affaiblirent à travers les âges. Issu d'une famille distinguée par sa fortune et sa condition, son père possédait une terre considérable près Passavant en Poitou (**7**). Il y demeurait quand il n'habitait pas Poitiers, où tout fait croire que son jeune fils reçut les premiers bienfaits de son éducation. On le connaît et il a un culte en Anjou sous le nom de saint Francaire (**8**). Quant à la mère d'Hilaire, dont les restes ne furent point trouvés avec ceux de son époux (**9**), elle passe cependant pour avoir été une sainte femme. Beaucoup de doutes restent sur les autres détails de cette double existence. Les parents du saint évêque furent-ils chrétiens avant lui, ou reçurent-ils de lui les principes de la foi après sa conversion? autant de problèmes qu'il ne nous est pas donné de résoudre et dont il faut douter comme de tant d'autres points qui ne laissent même pas à l'histoire les moindres éléments d'une discussion.

Sa jeunesse, ses études, et sa conversion.

Né vers le commencement du IVe siècle, la sagesse de sa conduite fit présager de bonne heure qu'il mériterait d'être chrétien. Sa jeunesse fut toute employée aux études sérieuses. Nous avons vu quelle célébrité avaient alors les écoles des Gaules. Ce fut après les avoir fréquentées, et s'être perfectionné dans celles de Rome et de la Grèce à l'éloquence qu'il affectionnait surtout, qu'il vint professer à

Poitiers (a), où sa réputation comme maître s'augmenta de celle que lui méritaient la gravité de sa conduite et la pureté de ses mœurs. C'est sans doute dans ces villes studieuses qu'il trouva les sérieux sujets de ses méditations sur la philosophie païenne, dont il comprit l'impuissance et la vanité. Rien d'admirable comme ces inspirations secrètes de la grâce qui changent la voie d'un homme conduit par Dieu à une destinée qu'il ne soupçonne pas. En étudiant les grands génies de l'antiquité classique : Quintilien, dont la rhétorique lui plaisait beaucoup, Sénèque, dont la philosophie exprime si souvent les plus hautes vérités morales, enfin Cicéron, dont il invoque le jugement contre les philosophes eux-mêmes et leurs inutiles dissertations sur la divinité (**10**), Hilaire dut arriver (b), avec sa grande rectitude d'esprit, à reconnaître que rien ne pouvait satisfaire dans la mythologie païenne un cœur qui cherchait la véritable lumière. Les dogmes chrétiens attirèrent d'autant plus son attention. Il voyait pratiquer autour de lui des vertus qu'ils pouvaient seuls enfanter. Il lut les Ecritures, où s'en trouvaient les principes dans l'unité de Dieu et les attributs de sa toute-puissance et de sa sagesse providentielle. Ainsi, la Genèse, avec la merveilleuse simplicité de ses explications des choses les plus élevées ; l'Evangile, si doux à l'âme réfléchie, surtout le commencement de celui de saint Jean, où l'Eternelle et Mystérieuse Généalogie du Verbe incarné lui apparut tout environnée de lueurs chrétiennes, achevèrent ses convictions (c). Il s'attacha donc comme par un penchant irrésistible aux études sacrées, et les profanes, qu'il avait cultivées avec tant de succès, ne lui servirent plus qu'à se diriger dans la recherche du vrai et du beau, et à les exprimer avec une éloquence étonnante de logique et de vigueur (c).

(a) *De Trinitate,* lib. I, nos 5, 12.

(b) Lib. II *De Synod.,* no 91.

(c) *Ibid.,* no 94.

Sa vertu et sa position dans le monde.

C'est dans ces dispositions qu'il reçut le baptême, nous ne savons à quelle époque précise, mais peu d'années avant son épiscopat. Déjà, sans doute, il s'était engagé dans le mariage, à peu près entre 340 et 343. On ne doute pas que Florence sa femme, et l'unique fille qu'il en avait eue, ne fussent devenues en même temps que lui enfants de l'Eglise. C'est à cette mère surtout qu'Hilaire semble avoir commis la plus grande part dans l'éducation de leur unique enfant. Elle leur devenait d'autant plus chère qu'ils comprenaient mieux l'obligation de l'élever pour le ciel. Donc cette famille composée de trois personnes était recommandée à l'admiration de tous par ses vertus, sa position dans le monde et la belle réputation de savoir et de piété de son chef. Hilaire d'ailleurs ne se contentait pas de fortifier sa foi par une vie studieuse et retirée. Il la rendit pratique, renonçant de plus en plus aux douceurs du monde, évitant les hérétiques, et les combattant à l'occasion dans ses discours comme dans sa conduite. C'est ainsi qu'il était déjà fort dans le bien quand l'évêque de Poitiers saint Maixent mourut, le 1er janvier 353 (a).

Il est choisi pour évêque de Poitiers.

A cette époque, lorsqu'un évêque mourait, le peuple et le clergé, c'est-à-dire les évêques de la province et les prêtres du diocèse, assemblés dans l'église cathédrale, choisissaient son successeur, et cette nomination était confirmée par le métropolitain (**12**). Cette élection s'autorisait doublement des vertus du candidat proposé et de la foi du peuple, qui tenait à se donner un prélat digne en tout de ses saintes fonctions. Il n'y eut qu'une voix pour Hilaire (**13**).

Ce choix d'un laïque marié n'avait rien d'étonnant dans ces premiers temps où les sujets eussent été si rares, et même souvent introuvables dans les rangs encore restreints du clergé.

Il fallait d'ailleurs une science peu commune des choses saintes, une vie pure et exemplaire, des conditions enfin

(a) La Rocheposay, *Notæ ad Litan. SS. Pictav.*

qu'on était d'autant plus assuré de trouver, comme naguère en saint Nicolas et en saint Ambroise, dans cet homme éminent que lui-même avait toujours eu à ce sujet de hautes et justes idées [a]. On les retrouva bientôt dans ses discours et dans ses livres, quand il lui fallut défendre et maintenir la sublime dignité de l'épiscopat.

Il se sépare de sa femme.

Cette dignité même avait paru, dès les premiers siècles de l'Eglise, exiger de ceux qui revêtaient le ministère sacré qu'ils rentrassent, s'ils étaient mariés, dans un célibat nouveau, se séparant, d'un consentement mutuel, de leur femme, et par cela même de soins et de devoirs devenus incompatibles avec leurs nouvelles fonctions (**14**). Hilaire qui devait prouver plus tard quelle estime il faisait de la chasteté chrétienne, fut bien compris par la femme vertueuse dont il lui fallait l'assentiment. Elle eut donc dès ce moment une demeure à part avec sa jeune fille.

Ses soins du ministère pastoral ; il s'applique à la prédication.

Aussitôt Hilaire s'applique au ministère pastoral. Surtout l'instruction de son peuple l'occupe. Il explique d'abord dans la chaire, puis il publie, pour ceux qui ne peuvent l'entendre, son *Commentaire sur saint Mathieu,* commençant ainsi par l'Evangile, qui lui donnait maintes occasions de revenir sur les analogies de ce livre avec l'Ancien Testament : œuvre admirable dont son zèle lui faisait comprendre l'importance par tout ce que le Sauveur y avait mis de lumière, de simplicité et de doctrine positive. Une *Exposition de l'Evangile de saint Jean,* que nous avons perdue, et plusieurs *Homélies,* dont saint Jérôme et saint Augustin parlent souvent, attestent encore que sa parole ne fut pas oisive. Déjà l'arianisme avait causé assez de ravages dans la Gaule. Aussi la divinité du Fils de Dieu, établie surtout par saint Jean contre Cérinthe et Ebion, devint l'objet de ses habituelles instructions. C'est avec raison, croyons-nous, qu'on reporte généralement ces beaux ouvrages aux deux ou trois premières années de son épiscopat.

(a) T. D. Ruinart, *Præfet. in opp.* Greg. Turon. n° 33. — *Hist. du Poit.*, I, XI.

Les premières années de son épiscopat et ses relations avec le gouvernement civil de l'Aquitaine.

L'année où saint Hilaire devint évêque était celle où saint Paulin, placé sur le siège de Trèves, envoyait chercher à Poitiers les restes de saint Maximin, son prédécesseur. Nous ne savons rien autre chose de ce qui pouvait intéresser autrement cette ville, ni quel grand personnage la gouvernait. Nous savons seulement que des quatre préfets du prétoire ou gouverneurs généraux préposés par Constantin aux principales régions de l'Empire, l'un administrait en chef la Gaule lyonnaise, dont la première et la seconde Aquitaine faisait partie (a). Deux de ces grands officiers nous sont connus comme ayant été en fonctions à l'époque où saint Hilaire commença à fixer les regards du monde. L'un fut Tatien, renommé par son éloquence, et que nous voyons siéger en 349; l'autre Honorat, nommé par Constance, garda ce poste jusqu'à ce que, dix ans après, il s'en alla occuper la préfecture de Constantinople. Ces deux préfets résidaient à Lyon. Il n'est guère probable que saint Hilaire ait eu aucuns rapports avec eux. Mais il en était un autre dont les édits s'observaient partout, et auquel il allait avoir à tenir tête.

Caractère de l'empereur Constance et de sa persécution.

Celui-là était l'empereur lui-même. Constance, depuis qu'il s'était laissé tromper par Valens, s'était avancé chaque jour davantage dans la voie de l'erreur. Esprit faible, et par conséquent opiniâtre dans ses idées, qu'il pouvait soutenir par la violence, il n'avait jamais donné que des preuves d'inaptitude à la grande tâche du commandement suprême. Après avoir fui devant Magnence, avec lequel il n'osa se commettre en personne à la bataille de Murza (**15**), il n'avait plus mis de bornes à ses fureurs injustes contre les partisans du prince vaincu, commençant à les persécuter dès qu'il s'était vu nanti d'un pouvoir qui lui faisait une obligation de la clémence. Les plus vils délateurs obtenaient de lui les biens, la liberté ou la vie de quiconque pouvait être soupçonné d'anciennes relations avec son ennemi. Incons-

(a) Hauteserre, lib. V, c. I et II.

tant dans ses décisions, qui variaient selon ses opinions aussi vite rétractées que légèrement conçues; avide, par une curiosité irréfléchie, des choses métaphysiques auxquelles il ne pouvait apporter aucune lumière, il cédait à des croyances superstitieuses qu'entretenait en lui la manie de dogmatiser. Ses apparences chrétiennes ne servirent qu'à voiler à ses propres yeux l'odieux caractère de sa persécution. Il fit ainsi plus de mal à la religion que ceux qui l'avaient ouvertement combattue, soit en secondant la cruauté de ses ennemis, soit en favorisant leurs infatigables hypocrisies (a).

Qualités qui rendent Hilaire capable de lui résister.

Tel était l'homme contre lequel saint Hilaire allait avoir à lutter. A un tel antagoniste, la Providence ne devait pas moins opposer qu'un génie dont la science sûre fût égalée par la solidité du jugement, l'éloquence vigoureuse et une inébranlable fermeté d'esprit. Quand l'un commençait son règne, l'autre initiait son épiscopat, et le zèle pastoral qui lui avait fait nourrir son troupeau dans la chaire de son église, allait défendre l'Eglise universelle par une parole ardente, par une opposition aussi féconde que sa foi.

Comment il dispose tout pour rendre le concile d'Arles utile aux ariens.

La première occasion pour Constance de dévoiler au saint docteur ses tendances hérétiques ne tarda pas à se présenter. C'était peu avant l'ordination d'Hilaire (**16**). L'arianisme, nous l'avons vu, avait envahi l'Occident sous les auspices du nouvel empereur aussitôt qu'il en fut devenu le maître. Sa faveur y avait singulièrement développé ces détestables doctrines. La grande préoccupation de leurs partisans était alors de faire souscrire une formule arienne et de renouveler contre saint Athanase l'injuste condamnation dont l'avait frappé, en 335, le faux concile de Tyr (**17**). C'est que l'énergique résistance du saint évêque d'Alexandrie, inspirant celle des évêques fidèles, était toujours le plus redoutable obstacle aux desseins de l'hérésie. L'évêque d'Arles, Saturnin, était une des créatures de Constance.

(a) V. Saint Jérôme, *Dial. contra Lucifer.*, éd. Bénéd. t. IV, col. 301. — Lebeau, *Hist. du Bas-Empire, ad ann.* 361.

Ce fut dans sa ville que celui-ci indiqua un concile où ses violences tinrent lieu de discussion et firent triompher de nouveau le parti des anticatholiques. Cela ne se fit pas sans de grands désordres. Vincent, évêque de Capoue, l'un des envoyés du pape, céda malheureusement, après de louables oppositions de sa conscience, aux menaces et aux rigueurs. Saint Paulin de Trèves fut exilé, et, grâce aux Orientaux, l'arianisme exalta une victoire de plus.

Ses violences au concile de Milan.

Mais ce triomphe n'était point dans la forme désirée par Constance et ses fauteurs. Athanase n'était point excommunié : c'est pourquoi, avant que quinze mois se fussent écoulés, le prince voulut encore appeler les évêques à Milan, où se tint un concile dès les premiers mois de l'année 355. Là se renouvelèrent les mêmes fureurs du maître, qui voulut que sa volonté remplaçât les canons[a], les mêmes indignités contre les envoyés du Saint-Siége, contre les évêques fidèles, menacés de l'épée de l'empereur, que celui-ci tira, furieux, en pleine assemblée. C'est ainsi que les tyrans *religieux* entendent toujours la liberté de l'Eglise. Ces moyens n'eurent que trop les résultats espérés. Beaucoup de Pères, dominés par la peur, faillirent à leur conscience ; un plus grand nombre, mieux inspirés, préférèrent l'exil, et parmi eux le saint pape Libère. L'archidiacre du palais, Félix, ne craignit pas d'accepter ces fonctions sacrées, et de se ranger, devant la postérité, au nombre de ces ambitieux déclassés qu'on nomme les antipapes.

Ainsi l'Eglise a toujours eu ses mauvais jours. Elle en traverse encore, et les orages dont elle a toujours triomphé lui assurent les mêmes triomphes contre les épreuves du présent et celles de l'avenir.

Troubles qui en résultent dans l'Eglise.

Rien ne nous dit que l'évêque de Poitiers ait assisté à ce prétendu concile de Milan. Il n'eût pas manqué, au reste, d'y résister aux ariens. Peut-être avait-il cru devoir imiter

(*a*) Mea, inquit, volontas pro canone sit. (V. saint Athanase, *ad. solitarios, opp.* p. 831.)

Eusèbe de Verceil, qui refusa d'y paraître parce qu'il en prévoyait l'esprit et les actes. Quoi qu'il en soit, à la suite de ce conciliabule, la persécution ne fit qu'augmenter. Un ordre de bannissement fut publié contre les évêques restés purs de tant d'iniquités, et des peines corporelles furent imposées aux catholiques fidèles. C'était un immense danger pour l'Eglise d'Occident, où d'indignes étrangers avaient jeté les perfides exemples de l'apostasie. Hilaire comprit toute l'étendue de ce péril et résolut de s'y opposer. Les évêques Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari, et Denys de Milan ayant été expulsés de leurs siéges, il regarda Saturnin, Valence et Ursace (18) comme les principaux instigateurs de ce crime, les déclara séparés de la communion catholique et de la société des fidèles par un acte public signé en 355 de tous les évêques de l'Eglise gallicane, mais que le nôtre avait inspiré et rédigé (a). On croit qu'il fut le résultat d'une assemblée tenue à Poitiers même par saint Hilaire après celle de Milan. Nous sommes autorisé à le penser par toutes les circonstances qui s'y rattachent, et nous ne doutons pas qu'il faille considérer cet acte de vigueur comme celui d'un premier concile de Poitiers qu'on doit placer avant celui de 590, et qui, jusqu'à présent, n'avait eu aucune notoriété certaine dans notre histoire (19).

Saint Hilaire fait excommunier les chefs de l'arianisme.

Il tient le premier concile de Poitiers.

C'est à travers ces agitations déplorables que se place la première venue à Poitiers de saint Martin, à qui la Providence destinait prochainement un si grand rôle.

Commencements de saint Martin ;

Il était né en 316, à Sabarie, ville aujourd'hui fort obscure de la basse Hongrie. Fils d'un officier supérieur des armées romaines, catéchumène à dix ans par un entraînement de son cœur, il dut, malgré ses goûts, embrasser à seize ans le service militaire auquel l'obligeait sa naissance. Il pratiqua, dans cet état peu favorable à la piété, l'amour des devoirs, la modestie chrétienne et la charité qui lui valurent des

(a) *Lib. contra Constant., imp.,* nº 2, éd. Bénéd., page 562. — Et D. Coustant, *Vit. S. Hill.,* col. 92.

grâces particulières du Sauveur (20). Devenu tribun militaire depuis plusieurs années, il n'en vit pas moins arriver avec joie le temps où il pourrait, grâce à un congé qu'il obtint avec peine, se donner sans partage au service de Dieu. C'était en 355, lorsqu'il occupait une garnison des bords du Rhin, sous les ordres de Julien, que Constance venait de décorer du titre de césar.

Ses premières relations avec saint Hilaire.

La Gaule était pleine de la réputation de savoir et de généreuse intrépidité que saint Hilaire s'était acquise depuis deux ans. Comme autrefois saint Maximin et saint Paulin s'étaient réfugiés vers saint Agrice de Trêves, Martin résolut de se rendre à Poitiers pour s'y mettre sous la conduite de son saint évêque (21). A la fin du IXe siècle, on voyait encore imprimées sur le sol du cloître méridional du chapitre de Poitiers, et devant l'église qui y fut construite plus tard en l'honneur de saint Martin, les traces des pas de ces admirables pontifes (22). Ces traces ont disparu, mais les vertus devenues tout d'abord sympathiques y devaient laisser un parfum que les siècles ne pourraient pas affaiblir. Hilaire ne tarda point à connaître le trésor caché que Dieu lui envoyait. Jaloux de l'attacher à son Eglise par le caractère du diaconat, dont le pieux étranger se trouvait indigne, il lui fit accepter au moins l'ordre mineur d'exorciste. La vie cléricale qui se passait alors autour de l'évêque dans une sorte de communauté fit apprécier de plus près au saint prélat quelle ressemblance Dieu avait faite entre ce cœur et le sien. Ce ne fut donc pas sans peine, mais uniquement pour ne pas se refuser à la volonté de Dieu, qu'il permit, après quelque temps, au nouveau clerc de tenter, dans un voyage en Pannonie, la conversion de ses parents, encore enveloppés dans les ténèbres du paganisme, et qu'il eut en effet le bonheur d'amener à Jésus-Christ.

Epreuves de l'Eglise en Italie et dans les Gaules.

Cependant les tempêtes désolaient l'Eglise d'Italie. Les sièges épiscopaux y étaient ou privés de leurs pasteurs, ou remplis par des apostats simoniaques. Le même fléau

ne tarda pas à se jeter sur les Gaules. Les magistrats, devenus par la grâce de l'empereur juges des questions religieuses, eurent ordre de faire souscrire aux évêques les impiétés des disciples d'Arius. Il n'y avait à choisir qu'entre l'exil et l'apostasie. Valens, Ursace, Saturnin d'Arles restaient les principaux auteurs de ces violences. Les évêques fidèles se voyaient d'abord dépouillés de leurs biens et emprisonnés, les vierges étaient battues : il suffisait aux laïques de désapprouver ces horreurs pour être maltraités. Le deuil, les alarmes étaient partout.

Hilaire prend sa défense.

Hilaire, après avoir été l'âme du concile de Poitiers, se montrait parmi les évêques orthodoxes le plus rempli de courage et d'initiative. Il soutenait la constance du clergé et du peuple. L'épiscopat le suivait comme une colonne de lumière. Tous résolurent, sur sa proposition, de porter jusqu'au trône de l'empereur les plaintes des catholiques, et de protester contre la persécution par l'énergique expression de la vérité.

Occasion de son *Premier livre à Constance.*

L'occasion s'en présentait naturellement, car les Francs s'étant jetés sur la Gaule en cette même année 355, et Sylvain, envoyé par Constance pour les réprimer, ayant pris la pourpre à Cologne, les ariens en profitérent pour faire suspecter les catholiques d'une complicité criminelle contre un gouvernement qui les tourmentait (a). Hilaire, se chargeant alors de justifier ses frères calomniés, adressa de concert avec eux au prince qu'égaraient tant de mauvaises passions, une supplique où justifiant l'Eglise de ces bruits aussi injurieux que méchants, il se plaignit avec autant de respect que de fermeté des contraintes tyranniques des ennemis de la foi. C'est le premier écrit intitulé : *A Constance-Auguste.* Il demande à l'empereur de faire cesser avec les poursuites injustes de ses magistrats les tortures qu'ils infligent à des sujets dont l'unique tort est

(a) V. Ammien-Marcellin, *Hist.*, lib. XV, c. VIII. — Aurél. Victor, *De Cœsaribus,* D. Coustant. S. Hil. opp., *lib. ad Constant,* nº 3.

dans leur attachement à la foi ; de ne plus permettre que toutes les faveurs soient pour les adversaires de la vérité, les rigueurs et les outrages pour ceux qui l'honorent ; qu'il n'y ait plus ni cachots, ni juges incompétents pour les évêques, ni insultes grossières pour les épouses du Seigneur ; qu'on cesse d'employer contre le peuple chrétien des supplices qui ne peuvent le vaincre et qui devraient faire rougir les bourreaux ; et qu'enfin, les évêques dépouillés de leur liberté et de leur patrie soient rendus à leurs sièges, trop souvent profanés par d'autres, et aux troupeaux privés de leurs légitimes pasteurs (a).

En quoi il modifie la politique de ce prince.

Telles sont les suppliques exposées par le saint évêque et qui furent signées par ceux de ses collègues qui l'entouraient de plus près. Constance, comme ces politiques astucieux qui tiennent à concilier leur entêtement avec une apparence de modération, crut faire beaucoup en rendant peu après une loi pour que désormais les causes épiscopales fussent jugées par les évêques. On voit par le quarante-troisième canon de Nicée qu'il ne rendait par là à l'Eglise qu'un droit depuis longtemps reconnu : mais quelle concession faisait-il dans le cas présent, puisqu'il pouvait éluder le texte même de sa loi en nommant pour juges les ariens dont leurs adversaires devaient tout redouter ?

Concile de Béziers.

Néanmoins, cette espèce de complaisance déplut tout d'abord aux ariens. Saturnin, entre autres, ne pardonnait pas aux catholiques de l'avoir séparé, lui et son parti, de leur communion. Ils appelèrent donc Hilaire à un nouveau concile pour l'année suivante, 356. On l'indiquait à Béziers, dans la Gaule narbonnaise. Hilaire n'espéra pas y faire triompher le droit ; mais il voulait du moins l'y confesser encore solennellement. Peut-être aussi pouvait-il attendre quelque effet de ses remontrances à l'empereur ; il y devait prouver aussi qn'il ne craignait pas ses adversaires ; et enfin il souffrirait pour la foi, s'il le fallait. Il s'y rendit

(a) *Ad Const.-Aug.*, lib I, *passim.*

donc avec plusieurs évêques (a), aussi sûrs que lui du piége que leur tendaient les faux apôtres. Saturnin y présidait (**23**).

Au reste ceux de la Gaule y furent en petit nombre si on le compare à ceux des orientaux ou des étrangers des nations voisines. Toujours est-il, que les orthodoxes semblaient au moins y être venus pour servir plus tard à saint Hilaire lorsqu'il dut invoquer leur témoignage sur les iniquités de cette étrange réunion. Là, notre grand évêque s'opposa aux blasphèmes ; il reprocha aux coupables les aberrations de leur foi, démontra que la condamnation d'Athanase, qu'on voulait toujours, était celle du catholicisme. Mais ce n'étaient là que des préliminaires de ce qu'il voulait prouver. Or, on connaissait son érudition et son éloquence ; on craignait qu'elles n'entraînassent quelques assentiments, que du moins elles ne tournassent à la confusion de ses adversaires, et ceux-ci refusèrent de l'entendre, ne lui opposant que des calomnies banales que l'erreur et la fourberie tiennent toujours prêtes contre la vérité et la foi. On se sépara donc sans rien conclure (b), mais le plan médité n'en fut pas moins suivi. Une relation artificieuse de ce qui s'était passé fut écrite à Constance par Saturnin. En vain le césar Julien, qui put assister à ces bruyantes scènes, s'étonnait lui-même des manœuvres ariennes et de leur action tyrannique. Les hérétiques demandaient l'éloignement d'Hilaire comme l'unique moyen de rétablir la paix, qu'ils ne voulaient point, et ils obtinrent un décret qui bannissait l'évêque de Poitiers en Phrygie.

Rôle qu'y prend saint Hilaire.

Exilé en Phrygie par les menées de Saturnin.

Rhodane, évêque de Toulouse, homme pieux mais d'une bonté qui allait parfois jusqu'à la faiblesse, s'était maintenu dans l'orthodoxie moins par ses propres forces que par l'appui de saint Hilaire. Néanmoins il avait cédé un moment, mais s'était rétracté généreusement au concile de Milan, ce qui lui valut un redoublement de haine, et il fut enveloppé

Avec Rhodane de Toulouse.

(a) *Ad Const.-Aug.*, nº 2. — *De Synodis*, nº 2.

(b) Lib. II *De Synodis*, nº 2. — Lib. II *Ad Constant*, nº 2.

dans la même proscription (a). On ne lui pardonnait pas plus d'être revenu au bien qu'à Hilaire de ne l'avoir jamais quitté. Ce qu'il y eut de consolant pour l'un et pour l'autre, ce fut que la même injustice leur assigna la même terre d'exil.

Comment il pourvoit pendant son absence à l'administration de son diocèse.

Ils partirent donc, n'hésitant pas entre le malheur de s'éloigner et celui, mille fois plus grand, de céder à l'impiété. Un fait non moins admirable, c'est que les ennemis d'Hilaire ne purent trouver aucun évêque des Gaules, quel que fût le grand nombre de ces ambitieux apostats, assez hardi pour usurper son siège. Il confia ses pouvoirs à des prêtres fidèles, et ne cessa ainsi de gouverner son diocèse, comme il le dit lui-même très positivement dans son livre *Des Synodes* et dans ses avertissements à l'empereur. De ces prêtres, nous savons par l'histoire quelques-uns des plus célèbres, et ce furent des saints. Parmi eux devait être, et au premier rang sans doute, ce Jovinus (Jouin) qui, avant l'épiscopat de saint Hilaire, avait fondé à Ansion le premier monastère du diocèse; puis cet Héliodore dont les études marchaient de pair avec celles du docte professeur des écoles de Poitiers, et Just, qui était venu du Limousin se ranger sous sa discipline, et que nous retrouverons s'associant à ses travaux et à sa piété. Un autre le suivit, qui se fit le compagnon de son exil et de ses fatigues d'apôtre : c'était saint Léonius ou Lienne, que Bouchet appelle « son prêtre ordinaire », et qui, toujours à ses côtés dans les quatre années de son bannissement, revint avec lui sur la terre de leur patrie commune l'y seconder encore, et lui resta attaché jusqu'aux derniers jours de son pontificat. Ce furent sans doute ces dignes dépositaires de sa confiance qui restèrent en butte aux persécutions plus ou moins violentes des ariens, dont les cruautés calculées seraient incroyables si le saint évêque

(a) Harduin., *Conc.*, I, 609. — Sulp.-Sever., lib. II. — S. Hilar., *Lib. contra Const.*, I, nº 11. — lib. II, nº 2.

n'avait pris soin de les leur reprocher dans un courageux passage de ses plaintes officielles. Ces misérables satellites d'un tyran ne respectèrent ni le caractère sacerdotal, ni la foi des simples fidèles, ni la pudeur craintive des vierges. La prison, les insultes grossières, les supplices ignominieux, furent les moyens employés dans les Gaules, comme dans l'Orient, pour forcer les catholiques à servir Dieu à la manière des ariens (a). On aurait cru que les faux dieux revenaient.

Ses travaux en Phrygie; caractère de sa vertu,

Nous ne voyons pas quel lieu de la Phrygie fut particulièrement assigné au grand homme. Tout nous fait donc croire qu'on le laissa libre d'y vivre à son gré, et où il voudrait, et on doit le conclure de sa présence aux diverses assemblées tenues en Asie, et auxquelles on l'appelait toujours, dans l'espérance, toujours déçue, de l'y séduire. Sa principale sollicitude, tout en observant de près ce qui se passait en Orient, fut de correspondre avec les évêques de la Gaule, qu'il avait laissés fortement unis par les liens d'une foi inébranlable. Cette correspondance ne laissait pas d'être bien lente au gré de tous, et elle s'expliquait autant par les longues distances qui les séparaient de lui que par ses fréquents changements de résidence, toujours soumis aux soins divers que son zèle ne manquait pas de lui donner. Au reste, les difficultés de cette vie laborieuse, les préoccupations de l'exil, les soucis de sa chère Eglise de Poitiers, dont les nouvelles lui devaient sembler si rares, ne furent pas capables d'abattre ce grand cœur et cet invincible esprit. Aussi, modéré dans ce qui n'était que des opinions, mais inébranlable dans sa foi, il avait toujours été résolu à ne refuser aucun des moyens légitimes de réunir les partis si profondément divisés. Aucunes concessions ne lui eussent coûté, pourvu qu'elles fussent avouées par l'orthodoxie. Il se fit même une loi de ne jamais se plaindre des atteintes qu'il dut souffrir, si injurieuses qu'elles

Mêlée de courage, de modération et d'énergie.

(a) *S. Hilar. ad Constantium,* lib. I, n° 6.

fussent, et il put, à la fin de son exil, se rendre cette justice, dont témoignent ses écrits, qu'il n'avait mis aucune amertume personnelle dans ses plus vigoureuses attaques contre les méchancetés de ses ennemis, la fausse Eglise que les ariens s'étaient faite, et l'impiété qui l'avait poursuivi de ses inexcusables calomnies (a). Mais fallait-il, dans cette guerre du Christ contre l'erreur obstinée, dissimuler les crimes de la faction arienne, toujours astucieuse et perfide quand elle n'était pas violente (b)? N'avait-il pas respecté la charité chrétienne jusqu'à ne jamais refuser une conférence, une prière publique, des relations sociales pleines de déférence et de douceur, toutes les fois qu'il avait espéré des explications loyales, et tout cela en allégeant en maintes fois la sévérité des règles canoniques? Cette conduite lui était d'ailleurs inspirée par les enseignements et l'exemple de saint Augustin (c). C'est ainsi que l'évêque de Poitiers se justifiait déjà contre les reproches injustes, trop souvent répétés dans la suite et de nos jours encore (d), par des gens qui ne sentent pas que la foi chrétienne est un trésor dont on a la garde, qu'on doit protéger de toute sa force, et honorer sans égard aux profanateurs. Le saint confesseur a été vengé sur ce point par tous ceux qui ont su le comprendre (e).

Ses livres de la Trinité.

Son exil fut attristé par la mort de Rhodane, dont le tempérament ne put supporter les fatigues du climat. Mais Hilaire s'affligeait surtout des affaires de l'Eglise en Occident, des progrès que l'erreur semblait toujours y faire, protégée par un pouvoir et une force qui n'auraient dû servir que la vérité. Cette pensée lui persuada d'user des loisirs forcés qui lui étaient faits pour continuer un écrit commencé à

(a) V. *Lib. in Constant.*, n° 2. — *De Trinitate*, lib. X, n° 4.

(b) Saint Augustin, *in Ps. C*, n° 8.

(c) Saint Augustin, *ub. sup.*

(d) V. Guérinière, *Hist. du Poitou*, t. I, p. 14.

(e) V. D. Coustant, *Vita...*, c. VI, n° 42.

Poitiers sur la croyance en la *Trinité,* dans ses rapports avec l'Incarnation du Fils de Dieu. On croit que lorsqu'il partit il en avait fait déjà les premiers livres. Quoi qu'il en soit, il l'écrivit avec cette éloquence et cette vivacité de foi qui a fait comparer son style aux flots tantôt calmes et tantôt véhéments du Rhône (a). C'était encore une prédication, telle qu'il n'en pouvait plus faire dans sa patrie, mais qui devait retentir bien au-delà, en rattachant à la foi de Nicée tous ceux qui la liraient, comme ceux qui avaient pu l'entendre.

Mérite littéraire de cet écrit.

Ce travail est divisé en douze livres. Il y développe, pleine de force et de logique, la théologie élevée de l'ineffable Mystère, toujours affirmé par l'Eglise comme fondement de tous les autres, les grandes raisons et l'économie divine de l'Incarnation du Verbe, sa divinité consubstantielle; puis, examinant les affirmations et les subterfuges de l'hérésie d'Arius, il refute nettement les arguments plus ou moins subtils apportés contre les définitions de l'Ecriture, soit par l'hérésiarque, soit par ses adeptes dont il dévoile et confond les équivoques étudiées. Ce beau livre, avec son érudition profonde et son entraînante diction, est comparable à ce que l'antiquité sacrée ou profane nous a laissé de plus beau.

Hilaire l'envoya dans les Gaules où il fut adressé à ses collègues.

Quand ceux-ci, qui combattaient toujours avec courage, eurent lu ces éloquentes pages, ils en remercièrent le noble docteur qui les aidait de loin de sa lumière et de sa charité.

Ses *Commentaires sur Job.*

Il s'occupa ensuite à un *Commentaire sur Job,* et pendant qu'il trouvait dans la patience du saint patriarche une pieuse consolation à ses propres douleurs, quelques-uns de ses dignes correspondants lui apprirent qu'à Sirmich (**24**), Osius, évêque de Cordoue et le saint pape Libère lui-même, s'étaient laissés surprendre par une formule captieuse dont

Concile de Sirmich.

(a) Saint Jérôme, *Prefat. in lib. II. Comm. Epist. ad Galat.*

on devait profiter, quoiqu'elle eût un côté orthodoxe contre la Consubstantialité. Ces audacieuses persistances, et la vive opposition qu'y firent les catholiques, devinrent pour Constance une occasion de plus de faire valoir ses préférences. Il exigea encore, sans l'obtenir, la signature de cette nouvelle impiété. Les orthodoxes n'y répondirent que par une courageuse condamnation, datée d'avant la fête de Pâques, en 358. Dans le but de consoler l'illustre exilé de Phrygie, ils lui envoyèrent cette preuve de leur fermeté ; et comme en même temps ils lui demandaient comment les grandes questions de la foi avaient été traitées par les Orientaux, Hilaire leur répondit par une relation étendue de tout ce qui s'était fait ou dit dans leurs écrits ou leurs conciles depuis celui de Nicée. C'est l'objet du livre *Des Synodes*. Là, il trouve occasion de comparer entre elles les différentes formules des hérétiques, les condamne tour à tour en démontrant tantôt leur fausseté, tantôt leur perfidie ; il s'efforce d'y demeurer impartial en acceptant certaines expressions plus tolérables, et qui avaient un sens plus catholique qu'erroné, sans laisser croire cependant qu'il se laissât tromper par des interprétations frauduleuses dont l'ennemi espérait profiter (25) ; heureux de trouver dans cet esprit de justice un moyen de rapprochement que la charité désirait sans que la foi pût s'en plaindre. Il adressa ce livre aux évêques de toutes les Gaules et à ceux de la Bretagne, c'est-à-dire de l'Angleterre, qu'on voit bien par là être restée alors dans l'unité catholique. Au contraire, comme on voit qu'il ne l'adressa dans la Narbonnaise qu'au clergé et aux fidèles de Toulouse, on peut conclure que Narbonne n'avait pas d'évêque orthodoxe, et quant à Toulouse, ou Rhodane n'était pas encore mort en Phrygie, ou son Eglise était encore privée de son successeur.

Occasion du livre *Des Synodes*.

Concile d'Ancyre.

Le livre *Des Synodes* causa une grande agitation dans l'Orient, où la foi des Occidentaux fut mieux connue. Quelques évêques songèrent à un retour aux vrais principes en commençant à les mieux apprécier. Etant donc réunis

en assez grand nombre à Ancyre (**26**) avant la fête de Pâques 358, pour la consécration d'une église, ils y convoquèrent autant d'autres évêques qu'ils le purent, et ils y arrêtèrent des articles conformes en tout au concile de Nicée. Quelques efforts que l'ennemi pût faire pour en atténuer la portée, Hilaire espéra que cette doctrine, ainsi exposée, pourrait éclairer les esprits de bonne foi. Mais comme il en trouva peu du côté de ses adversaires, il dut sans cesse se méfier de leurs menées, se garder contre les piéges de leurs rédactions, et tout en les traitant avec autant de douceur que de prévenance, se convaincre maintes fois qu'il ne fallait rien attendre d'esprits prévenus, poussant leur opposition jusqu'à la haine....

Dieu lui ménageait cependant de passagères mais bien douces consolations. C'est ici que nous devons placer l'une de celles qui lui furent le plus sensibles, parce que, en lui, elle intéressait le cœur paternel.

On se rappelle que le saint évêque avait laissé à Poitiers une femme vertueuse et une fille encore enfant. Une tradition, rapportée par de pieux auteurs, affirme que la mère et la fille habitaient ensemble, près de l'église cathédrale, une modeste demeure où elles vivaient retirées en Dieu dans la pratique de la perfection chrétienne. En 358, Abre (**27**), la jeune fille, avait treize ans, et déjà sa beauté, son éducation, la haute position de sa famille, avaient attiré sur elle les regards du gouverneur de Poitiers, qui l'aurait voulue pour son fils. Les saintes femmes reçurent ses ouvertures, auxquelles le jeune homme joignit ses instances. Celles-ci en écrivirent à leur cher exilé; mais cette nouvelle, si flatteuse qu'elle pût être par plus d'un endroit, ne lui agréa point. Les saints ont sur les choses humaines des idées que tous ne sont pas appelés à comprendre, et des inspirations plus conformes au véritable esprit de la perfection évangélique. Ces lettres donc ne le surprirent ni ne l'affligèrent. Mais, en considérant les dangers du monde où sa chère enfant allait entrer par un

Lettre de saint Hilaire à sa fille sainte Abre.

mariage, et les risques faits peut-être à sa foi au milieu des assauts que la religion souffrait de toutes parts, il songea à la détourner d'un établissement mondain pour lui proposer la virginité chrétienne dont le Sauveur fait un si bel éloge. C'est dans ce but qu'il lui répondit en lui vantant la vie des vierges, comparant leur état à une perle précieuse, à un vêtement d'honneur dont elles se parent pour arriver à l'éternelle patrie. Sous ce langage allégorique, on savoure la tendresse pleine de douceur de cette haute et si ferme intelligence, suppliant un être si cher de ne prendre pour époux que Jésus-Christ, de mépriser, comme les vierges de cette époque fervente, les vaines parures qui flattent les goûts de son sexe, et de chercher le ciel avant tout, comme l'unique trésor capable de l'enrichir. Il finissait en l'exhortant, si elle ne comprenait pas bien encore quelques-unes de ses pensées, à s'en informer de sa mère. Nous verrons quel usage la jeune fille sut faire de ces conseils (**28**).

Ses Hymnes latines. A cette lettre, l'auguste exilé avait joint deux hymnes latines reproduisant les mêmes vœux, invoquant le Sauveur comme la véritable lumière des âmes, à qui seul appartient de répandre en elles la piété et la vertu (**29**). Sa foi lui faisait voir dans cette espèce de poésie un moyen efficace de plaire aux esprits élevés, moyen que l'Eglise adopta dès les premiers temps, et qui, dans l'antiquité judaïque, servit aux poëtes et aux psalmistes à graver, par un rythme musical et des images plus vives, les vérités révélées dans le cœur et la mémoire des hommes. De ces deux hymnes, l'une était une prière du matin ; l'autre du soir. La première seule nous est restée. C'est un précieux spécimen de cette poésie latine qui touchait à son terme, lequel n'était point encore la décadence complète de l'art, ayant ses derniers jets de coloris, de vivacité de style qu'elle refusa bientôt à la plume de saint Ambroise, et un peu plus tard, quoique moins généralement, à celle de saint Fortunat, qui a pourtant écrit de belles pages. Il paraît que saint Hilaire avait composé aussi un certain nombre d'autres

hymnes, aujourd'hui perdues, et que, bien longtemps après lui, le quatrième concile de Tolède recommandait de chanter aux offices de l'Eglise [a]. Quelques-unes nous sont parvenues, sur l'authenticité desquelles les liturgistes s'accordent peu. Il semble, par ce que dit Erasme, qu'aux xv[e] et xvi[e] siècles on en attribuait encore au saint docteur quelques-unes auxquelles dom Guéranger en ajoute d'autres, sans paraître assez jaloux de les patronner, mais que le respect des traditions ecclésiastiques et d'autorités fort accréditées nous font regarder volontiers comme étant de lui (**30**).

Saint Phébade évêque d'Agen.

Une autre joie de saint Hilaire fut d'apprendre comment un vieil évêque des Gaules, son ami depuis longtemps par sa fidélité à la foi, venait de se faire son digne émule par sa vigilance à la défendre. Saint Phébade, qui siégeait à Agen depuis 347, et l'un des vingt évêques qui avaient su résister à Constance, semblait avoir pris à cœur de consoler par sa fermeté et la lucidité de sa science l'Eglise gallicane privée de son évêque de Poitiers (**31**). Affligé de voir quel poison caché contenait la deuxième formule de Sirmich, fabriquée par Potamius, et comment ses adeptes s'obstinaient à ruser sur le sens des mots *nature* et *semblable*, il les réfuta dans un traité où l'exposition théologique s'appuie d'une logique éminente, et s'élève parfois jusqu'à une chaleureuse éloquence. Les ariens s'en vengèrent à Rimini (**32**), où, sur leurs instances captieuses, Constance indiqua un nouveau concile pour l'Occident, en même temps que pour les Orientaux. Un autre était convoqué à Séleucie (**33**). A Rimini se trouvèrent plus de quatre cents évêques, dont quatre-vingts seulement représentaient l'hérésie. Ils s'assemblèrent à la fin de juin 359, et y firent prévaloir la saine doctrine. Mais, par un perfide artifice, les ariens parvinrent encore, avec le secours de Constance qui demanda une seconde délibération, à tromper

Son Traité contre l'arianisme.

Concile de Rimini.

(a) *Concil. Toletan* IV, ann. 681, can. 12.

les catholiques en leur persuadant d'éviter dans la rédaction de la formule le mot de *substance* qui les gênait le plus, et dont ils prétendaient que la disparition terminerait toutes les disputes. Les évêques orthodoxes y furent trompés, croyant en sûreté le sens catholique qu'ils y trouvaient, et bientôt leurs ennemis en triomphèrent si hautement, que de nouvelles discussions s'ouvrirent, protégées par de nouvelles violences de l'empereur : de façon que, parmi les évêques fidèles, quelques-uns faiblirent encore, cédant à des explications subtiles dont l'erreur pouvait profiter autant que la vérité (a). Le pape saint Libère condamna ces déplorables erreurs (b).

Une fausse paix ne devait pas tarder à provoquer de nouvelles agitations.

Préliminaires du concile de Séleucie.

Mais pendant que ces tristes scènes se passaient en Italie, les Orientaux s'étaient réunis à Séleucie le 27 septembre de la même année 359. Le gouverneur d'Asie, qui avait reçu un ordre d'y convoquer tous les évêques, n'en excepta point Hilaire, qui en reçut avec joie l'indiction. C'était en effet pour lui, comme l'observe Sulpice-Sévère, une occasion aussi précieuse qu'inattendue d'entrer en lice. On doit voir surtout ici un soin particulier de la Providence, qui, abandonnant à leur sens réprouvé les apostats qui allaient encore procéder par l'hypocrisie et le blasphème, devait faire sortir de leurs désordres un moyen de rendre le saint pasteur à son troupeau, et à l'Occident le docteur qui allait y détruire les dernières ressources du mensonge (**34**).

Rencontre de saint Hilaire et de sainte Florence.

La réputation de sainteté qu'Hilaire s'était faite en tout l'Orient l'avait entouré d'un respect qui ne s'y était jamais démenti. Aussi accourait-on sur ses pas en tous les lieux où le portait son zèle, qu'excitait toujours le danger des populations menacées par l'erreur. Une occasion se présenta dans son voyage à Séleucie de voir se manifester

(a) Sulpice-Sévère, *Histor.*, lib. II.

(b) Fleury, Rohrbacher, ad ann. 359.

ce même sentiment devenu familier aux contrées qu'il traversait. Un dimanche, pendant ce trajet, il s'arrêta dans une petite ville aujourd'hui inconnue, à l'heure de l'office divin. La foule s'y tenait recueillie et il priait lui-même, sans doute dépourvu de toute marque de sa distinction, lorsqu'une jeune fille, pénétrant jusqu'à lui, se jeta à ses pieds et le conjura de la marquer au front du signe de la croix. Cette jeune fille était païenne comme sa famille; mais nous devions l'honorer plus tard sous le nom de sainte Florence. Hilaire, en acquiesçant à son désir, et sur sa demande, la baptisa, aussi bien que son père et sa mère, qui implorèrent la même faveur. Il n'est pas douteux que ce nom de Florence n'ait été imposé à la fervente néophyte par le prélat lui-même, qui, devenant son père spirituel, aura songé à lui donner pour marraine la sainte épouse qui priait pour lui dans sa solitude du Poitou. Nous retrouverons l'intéressante enfant poursuivant la sainte carrière qui venait de lui être ouverte.

Désordres du concile de Séleucie; conduite d'Hilaire.

Le grand évêque arriva bientôt à Séleucie, où le bruit de sa venue avait disposé en sa faveur l'esprit du peuple, qui suspectait, par plus d'une raison, la bonne foi des ariens. Ceux-ci n'y formaient pas, au reste, une réelle majorité, car tous, au milieu d'un petit nombre de catholiques sincères et éclairés, professaient des opinions divergentes que le saint ne désespérait pas de mener à l'unité. Mais quoique admis d'abord avec beaucoup d'égards, il ne tarda pas à reconnaître que l'audace des uns, la faiblesse des autres, et enfin le nombre restreint des Pères catholiques, dont l'insuffisance ne pouvait tenir contre ces deux obstacles, compromettrait encore le succès qu'il avait pu espérer. Que fût-ce donc, quand il ne vit que des fureurs opposées au langage de la foi, et des blasphèmes hideux jetés aux principes dont l'hérésie ne voulait plus? Aurait-il pu jamais croire, même après ce qu'il avait vu à Arles et Béziers, que des évêques fussent capables de telles horreurs?

La fin de septembre et le commencement d'octobre 359

se passèrent ainsi. En dehors des séances, quelques hérétiques furent envoyés vers Hilaire pour essayer de le séduire par les subtilités habituelles. Il les découvrit sans peine, et obtint, en réponse à ces indignes provocations, que les chefs d'un parti qui en était venu à nier à force de subterfuges la divinité de Jésus-Christ, fussent déposés par le concile (35).

Ces brouillons allérent se plaindre à l'empereur. L'autre partie du concile lui députa aussi dix de ses membres, parmi lesquels Hilaire fut désigné, ce qui secondait bien le désir qu'il conservait de voir le prince et d'en obtenir une conférence. Mais déjà se trouvaient à Constantinople les députés de Rimini, presque tous ariens, et délégués pour faire valoir les déplorables opinions des dernières sessions du concile. L'empereur qui ne connaissait encore que la première où la foi de Nicée avait triomphé, voulait que les Orientaux l'adoptassent, et qu'un autre concile fut tenu aussitôt à Constantinople par les évêques présents. S'ils eussent été aussi faciles à ramener au bien qu'à entraîner dans le mal, toute division se fût bientôt effacée. Mais il n'est pas toujours donné à un prince de réparer aussi heureusement les maux qu'il a faits ; et Constance éprouva une fois de plus, qu'en faisant la guerre à l'Eglise on se rendait indigne de lui rendre la paix.

Assemblée de Constantinople ; — *Second livre à Constance.*

Une assemblée se fit donc dans la ville impériale au mois de janvier 360. Hilaire voyant à quoi allaient aboutir encore les intrigues de l'enfer, présenta à l'empereur un second mémoire où, plus pressé de défendre la foi que d'exposer sa cause, il trouva cependant plus d'une occasion naturelle de présenter sa propre justification. Ce chef-d'œuvre, écrit avec une liberté qu'autorisaient les périls de l'Eglise et l'irréprochable conduite du saint exilé, se ressent de la juste opinion qu'il s'était toujours faite de sa sublime dignité et de sa fidélité inviolable à la foi chrétienne. Il ose accuser des maux de l'Eglise et de ceux qu'il souffre lui-même avec son Eglise de Poitiers, Valens, Ursace et

Saturnin. Enfin il demande à s'expliquer en plein concile, à confondre les ennemis de Jésus-Christ, à exposer au prince lui-même quelle foi doivent avoir les évêques : celle que personne n'a le courage de lui enseigner (a).

Cet écrit était encore, comme les autres, la voix puissante d'un pasteur courageux que tout devait faire honorer. Mais les ariens y virent autre chose que la lumière qui y brillait. Ils comprirent avant tout qu'ils étaient perdus s'ils devaient de nouveau se commettre avec ce redoutable adversaire. En dépit de son beau plaidoyer, ils persuadèrent donc au prince dont ils s'étaient emparés d'adopter et de faire signer par tous les évêques d'Occident et d'Orient la déclaration hérétique de Rimini, au lieu du premier formulaire, qui se rangeait à la foi orthodoxe.

Troisième livre à Constance; juste sévérité du saint auteur.

Alors saint Hilaire, qui savait de quelle insuffisance était devant un tel juge une logique pleine de modération et de respect, abandonna des tempéraments devenus inutiles, et, ne songeant plus qu'à démasquer l'impiété du prince, il écrivit un dernier mémoire. Mais là ce n'est plus seulement à l'homme qu'il s'adresse, c'est à toute l'Eglise, c'est au peuple chrétien entraîné vers la négation du christianisme par les trop persévérants efforts d'ennemis acharnés. Il se plaint de voir dominer l'antechrist, le troupeau livré aux mercenaires, et le temps est venu où il est possible enfin de mourir pour la foi, mais non de se taire en présence des périls qui menacent le peuple de Dieu. Il regrette ces années où l'Epouse du Christ avait en face d'elle des tyrans qui versaient son sang dans les arènes, mais qui, du moins, ne recouraient ni à l'hypocrisie, ni aux artifices. Puis il discute la liberté de cette parole austère qui gémit sur tant de maux, qui accuse un prince qu'elle aurait voulu n'avoir qu'à louer. Trop longtemps il s'est tu. Il dit à Constance ce qu'il eût dit à Maximien ou à Néron. Les Machabées expirants n'ont-ils pas ainsi reproché à leurs bourreaux la

(a) V. *Lib. ad Constant.*, nos 6 et 8.

cruauté de leurs supplices, moins pour eux-mêmes que pour la religion qu'on persécutait? Enfin il apostrophe avec une véhémence digne de sa grande âme l'ennemi de Jésus-Christ qui ose pourtant se dire chrétien, qui fait des formulaires de foi et ne se règle en rien sur la foi, qui remplit de mauvais évêques les sièges qu'il a iniquement privés de leurs pasteurs légitimes et vertueux, qui épouvante les conciles par ses menaces, et viole leurs libertés par ses persécutions.

Ensuite il l'accuse, à l'égard des évêques, de fausses douceurs qui révèlent le loup dans la peau des brebis ; de s'ériger en juge des Ecritures sous prétexte qu'elles n'autorisent point le sens que les docteurs y reconnaissent, et par un dernier trait qui résume tout le reste, il le compare à un ignorant architecte qui ne veut bâtir que pour laisser choir bientôt des édifices qui n'ont ni fondements, ni solidité (a).

Reproches peu mérités à l'occasion de cet écrit.

Cet écrit qui respire, il est vrai, toute l'indignation d'une âme honnête exaspérée par les malheurs de l'Eglise, les périls des âmes, et la détestable perfidie d'un tyran théologien, a paru à quelques écrivains marqué d'une fougue plus naturelle que religieuse, et plus à reprendre qu'à louer. Ces esprits scrupuleux invoquent la majesté impériale qu'on injurie, disent-ils, par ce style outrageant, et qu'on expose au mépris des peuples. Qui ne voit la faiblesse de cette argumentation à la faveur de laquelle on permet tout à un prince outrageant la religion, c'est-à-dire la plus haute vérité connue, sans qu'il soit permis de la défendre, sans la venger d'avance en fournissant à l'histoire des matériaux qui l'éclairent sur ces procès qu'elle devra juger tôt ou tard entre les bourreaux et leurs victimes? Si la force prime le droit, selon l'ignoble et éternelle maxime que se sont toujours faite, comme aujourd'hui encore, les vainqueurs momentanés de l'Eglise, ne faut-il pas qu'un

(a) *Contra Constant. Imper., lib.,* passim.

jour ces audacieux énergumènes soient flétris par leurs doctrines mêmes, et comment le seraient-ils si la vérité qu'ils flagellent n'avait que le droit de se taire et de souffrir?

Remarquons d'ailleurs qu'il n'y a dans ce langage aucune passion personnelle, aucune haine contre l'adversaire qu'il reprend. Le grand écrivain n'inspire point son écrit par un motif de vengeance, toujours peu chrétien ; il a le véritable courage qui n'use d'aucune équivoque, va droit à son antagoniste, le nomme hardiment, et se met devant lui à découvert, n'ayant pour armes contre des faits évidents que des paroles loyales, que rien ne pourra l'obliger à rétracter. Ce qu'il dit, ce sont des vérités absolues ; ce qu'il défend, c'est son droit, c'est son devoir, c'est l'avenir de son troupeau et le sien. « Je suis évêque, s'écrie-t-il, je » suis catholique. Je ne veux pas qu'on me prenne pour » un hérétique : avant tout, je me préoccupe des périls de » la foi, des malheurs du monde, de mes propres obliga- » tions et de mon salut. Suivons la vérité sous la conduite » de l'Esprit-Saint, au lieu de l'esprit d'erreur qui mène » au mensonge, et mourons, s'il le faut, avec Jésus-Christ, » afin de régner avec lui (a). »

Le saint s'y exprime avec une fermeté imposée par les périls de la foi.

Voilà quels motifs avoue le grand docteur de ses éloquentes sévérités. Ce sentiment n'a jamais été plus mal compris que par certains écrivains de notre époque, trop peu instruits de nos vérités religieuses pour les apprécier justement, et qui se sont permis de trouver « fougueuse et coupable » cette vivacité de la foi revendiquant les droits de Dieu contre un souverain que certainement, en pareil cas, il fallait respecter moins qu'elle (**36**). Au reste ce ne fut pas à Constance lui-même qu'il adressa son énergique invective. Ce fut à ses frères les évêques (b). Il voulait surtout, en frappant un grand et dernier coup, les animer de sa propre fermeté en face d'un homme qui venait de

Il adresse son livre aux évêques et non à Constance lui-même.

(a) *Lib. contra Const.*, passim.

(b) *Ibid.*

donner la dernière preuve de sa complicité avec les ennemis de la foi. Il savait bien d'ailleurs que celui-ci n'ignorait pas ces intrépides remontrances, et qu'assez de courtisans le lui dénonceraient. Il ne paraît pas qu'ils en aient eu le temps. Plus pressés d'éluder ces nouveaux coups que de lui répondre, pendant que le saint s'occupait à Constantinople de rédiger des mémoires sur les conciles de Rimini et de Séleucie (**37**), les acaciens (**38**) persuadèrent à l'empereur qu'on n'obtiendrait rien de cet homme, que sa présence troublait de plus en plus la paix de l'Orient, et que sans rétracter l'ordre de son exil, il fallait le renvoyer dans les Gaules. Un ordre du prince l'y renvoya donc : et c'est ainsi que Dieu fit tourner au bien et à la consolation de tout l'Occident cette mesure salutaire qu'Hilaire ne dut qu'à une nouvelle perfidie de ses ennemis.

Qui le renvoie dans les Gaules.

Notre saint hâta son départ pour cette grande Gaule qui aspirait à le revoir sans l'espérer encore si prochainement. C'était en 360, et comme le faux concile de Constantinople s'était tenu vers le commencement de l'année, on pourrait croire, avec un historien mal renseigné qu'en tenant compte du peu de temps qu'il s'arrêta à Rome, où il désirait s'entretenir avec saint Libère des affaires de l'Eglise, il avait pu arriver à Poitiers avant les fêtes de Pâques. Il n'en fut rien cependant, car ses propres affaires d'Orient, puis les longueurs d'un tel voyage, accrues des difficultés des chemins et des moyens de transport, le retardèrent jusqu'après le mois de mai. D'ailleurs à cette époque de l'année un concile s'était tenu à Paris, dont il fut l'âme par ses lettres, et où la foi de Nicée fut le principe de toutes les résolutions (a). Ce ne fut que vers le milieu de cette année qu'il put se retrouver à Poitiers. Aussi le bruit de ce retour avait eu le temps d'y parvenir, et s'en était répandu avec une rapidité égale à son importance. Toutes les Gaules s'étaient émues ; l'enthousiasme des populations ne se contenait pas et saluait

Retour du saint à Poitiers.

Glorieux accueil qu'il y reçoit.

(a) *Art de vérifier les dates;* Chronol. du concile, ad ann. 360.

le glorieux athlète revenant de ses combats, couronné du radieux éclat de tant de victoires. Si la Gaule, selon la belle expression de saint Jérôme, « l'accueillit dans un pieux embrassement », quelle réception ne dut-on pas lui faire dans son diocèse, dans sa ville de Poitiers surtout, où d'autres victoires l'attendaient encore, mais de celles que Dieu n'accorde qu'à ses saints et qui deviennent inséparables de leur histoire comme d'irréparables témoignages de leur sainteté.

La première joie qui lui fut donnée, presque en même temps que celle de retrouver les deux saintes femmes qui faisaient encore sa famille, fut de voir revenir vers lui saint Martin, auquel il est temps que nous revenions aussi.

Saint Martin vient l'y trouver;

Le saint Exorciste, nous l'avons vu, avait obtenu de céder à cette révélation intérieure qui lui avait montré ses parents comme ayant besoin de lui pour sortir des ténèbres de l'idolâtrie. Il s'en était donc allé vers son pays, déchiré alors, comme tant d'autres, par les atteintes de l'arianisme. Ce fut à grand peine qu'il put s'y maintenir assez pour retirer de l'erreur sa mère, qui ne se rendit qu'après de longues résistances, et que son père plus obstiné ne voulut pas suivre dans sa conversion. Son zèle, qui avait besoin de dédommagement, ne se borna pas à cet étroit intérieur. D'autres parents, des amis nombreux devinrent les objets de ses soins et reçurent ses enseignements. Si bien que les ariens, aussi mécontents de lui que les idolâtres eux-mêmes, opposèrent à ses efforts charitables ceux de leur animosité que saint Hilaire subissait ailleurs, et par des traitements cruels l'obligèrent de secouer la poussière de ses souliers, et de fuir la ville d'où ils étaient parvenus à l'expulser violemment.

Histoire de son voyage en Sabarie.

En traversant l'Italie en 357 pour revenir à Poitiers, il apprit ce que saint Hilaire avait souffert, son exil en Phrygie, et les troubles où l'Eglise des Gaules était plongée depuis son départ. Ces nouvelles, en l'affligeant, le déterminèrent à n'y pas hâter son retour. Il s'arrêta donc à Milan. Près de

la ville, une retraite lui plut, et il s'y livra quelque temps aux exercices solitaires de la vie contemplative. Des disciples ne tardèrent pas à l'y découvrir ; il les accueillit, et ce petit noyau se grossissant toujours plus, attira l'attention de l'évêque de Milan. Auxence, c'était son nom, était un des plus zélés partisans de la grande hérésie qui désolait le monde. Il n'eut rien de plus pressé que d'éloigner ces prédicateurs de la foi catholique. Outrages, emportements, menaces, tout fut épuisé contre eux. Martin plia devant la tempête et résolut de chercher un autre asile.

Un saint prêtre avec lequel il s'était lié ne voulut pas l'abandonner dans cette épreuve : il le suivit. Les deux exilés se rapprochèrent naturellement de la Gaule, et après un trajet d'une cinquantaine de lieues ils s'arrêtèrent dans un désert plus sauvage encore que le premier. C'était l'île *Gallinaria*, rocher inculte des côtes de la Ligurie, dans le voisinage de la petite ville maritime nommée aujourd'hui Albuga (**39**). On n'y voyait d'êtres vivants que les nombreux oiseaux qui s'y étaient réfugiés et lui donnaient son nom. Rien n'y croissait que des herbes agrestes ; mais, jointes à des racines qu'il fallait arracher à la terre, elles purent suffire aux généreux ermites, et leur esprit de pénitence suppléa au reste.

Martin habitait depuis deux ans cette solitude lorsqu'il entendit parler du retour d'Hilaire, et sut que déjà il était à Rome. Il n'hésita pas à s'y rendre ; mais, quand il arriva, Hilaire était déjà parti, pressé de revoir son diocèse, et se dérobant aux acclamations qui partout saluaient son passage. Alors Martin, suivant sa trace, repassa les Alpes, se hâta vers Poitiers, et fut reçu avec une grande joie par son saint ami.

Il fonde, près Poitiers, le monastère de Ligugé. — En quoi saint Hilaire y contribue.

C'est après ces premiers épanchements que Martin, toujours désireux de la vie solitaire, sollicita de l'évêque de la reprendre en quelque lieu écarté qui ne le séparât point de lui, et qu'ainsi il lui fût permis de revenir quelquefois chercher ses lumières et ses consolations. Cette vocation,

Hilaire en savait bien le mérite, car il l'avait vu pratiquer en Orient par des solitaires qui l'y avaient édifié. C'était pendant son exil que saint Bazile, se retirant dans la solitude du Pont, y avait fondé un grand nombre de monastères, leur donnant une règle qu'adoptèrent bientôt tous ceux de l'Eglise grecque. Il n'ignorait pas ce qui se passait dans la Palestine, que devait bientôt illustrer saint Jérôme, en Egypte, où saint Antoine venait de mourir en laissant l'héritage de son esprit à un si grand nombre de moines. Enfin il avait su comment les pieux solitaires étaient en même temps de braves athlètes soutenant le peuple dans la foi, et combattant l'arianisme non moins par la parole que par la prière. Son cœur ne put donc refuser à saint Martin le bonheur qu'il sollicitait. Il fit plus ; il favorisa son dessein en lui donnant une terre qu'il possédait à une lieue et demie de Poitiers dans une vallée inhabitée où coulait le Clain, où de grands bois favorisaient la méditation et les saintes œuvres de la pénitence (**40**). C'est là que se retira le pieux ami du Pontife. Des disciples ne manquèrent pas de l'y suivre, s'y installèrent sous sa conduite, et en construisant une foule de petites cabanes ou loges destinées à abriter chacun d'eux, ils firent donner à ce lieu dans le vieux langage le nom de *Locoteiaco* qui s'est changé en *Ligugé* (a). Ainsi fut établi en 360 le second monastère du diocèse, ajoutant aux mérites du solitaire d'Ansion ceux d'une nouvelle famille, qui devait un jour s'unir à elle par la même règle (**41**).

Sainte Florence, que nous avons vue recevant le baptême des mains de saint Hilaire encore exilé, et qui sans doute avait ensuite plus d'une fois goûté la faveur de ses pieux entretiens, n'avait pu se décider à s'en priver pour toujours quand elle l'avait vu revenir en Europe. Elle prit le parti de le suivre, et vint à Poitiers, peu après l'arrivée du saint Arrivée de sainte Florence à Poitiers.

(a) V. sur l'origine et la signification de ce mot gaulois, *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, VI, 77.

docteur, lui demander de vivre sous sa conduite. La fervente voyageuse fut reçue de tout cœur par celui qu'elle appelait son père depuis sa régénération par la grâce. Comme Martin, elle obtint de lui une retraite, et fut placée à Comblé (42), près de la terre de Celle-l'Evêcault (43), appartenant dès lors à l'évêque de Poitiers. Cet humble réduit se composait uniquement d'une étroite cellule et d'un petit jardin qu'arrosait un mince ruisseau de la contrée. Florence s'y renferma, faisant vœu d'y vivre à titre de recluse perpétuelle, afin de s'y livrer aux exercices des cénobites. C'était une des merveilles de la vie chrétienne de ce temps que cette existence retirée, passée par quelques âmes d'élite uniquement en face d'elles-mêmes et de Dieu. Ce genre de pénitence avait son origine dans les déserts de l'Egypte. Mais en Occident, où les villes étaient plus nombreuses, ces pieux solitaires avaient dû faire concorder leur isolement avec leurs besoins spirituels. A cet effet, ils se construisaient aux abords de quelque église une cellule de bois ou de pierre, entourée d'une petite étendue de terrain; Là ils s'enfermaient pour y vivre loin de toutes relations avec le dehors. D'autres, plus austères encore, muraient leur porte, et ne pouvaient plus communiquer pour les besoins de la vie que par une étroite fenêtre, d'où leur venait un peu d'air et de jour, aussi bien que leur nourriture due à la charité des fidèles. Quelques saints prêtres se renfermaient si bien, que celui qui leur répondait à la messe la leur servait par une fenêtre grillée. Quand cette prison sanctifiée était adjacente à l'église, une fenêtre y communiquait; les saints pénitents participaient ainsi aux offices et au Saint-Sacrifice. Par là ils se confessaient et recevaient la sainte Eucharistie.

Qui s'y fait recluse. — Ce qu'était ce genre de vie.

Telles furent les formes primitives de cette vie exceptionnelle, qui d'abord dépendit, quant à ses règles, de chaque évêque. Plus tard, quand elle fut devenue plus commune, les Conciles crurent devoir y veiller pour maintenir la régularité et empêcher les abus. Le plus ancien de ceux qui

s'en occupèrent est celui de Vannes, tenu en 465, puis celui d'Agde, en 606. Nous ne croyons pas qu'il en soit parlé, comme point de discipline, après celui de Francfort-sur-le-Mein tenu en 794.

Quand un reclus avait déclaré vouloir embrasser cette vie absolument solitaire, il en demandait permission à l'évêque. Si celui-ci la donnait, le reclus promettait de travailler à sa perfection, de suivre une règle de travail, de prière et de silence. Il adoptait des habitudes devenues obligatoires pour la nourriture, le vêtement et le sommeil. Il faisait vœu de ne plus sortir de l'enceinte bénite à son intention, en même temps que lui-même. Après cette cérémonie, le sceau épiscopal était apposé sur la porte, et le solitaire n'était plus de ce monde (a).

Les femmes même embrassaient cette forme si austère de silence et de recueillement. Ainsi fut sainte Florence ; ainsi d'autres viendront nous édifier dans le cours de cette histoire, et demeureront illustres après leur mort dans la vénération de notre pays.

En consacrant Florence à ce genre de vie, l'excellent père n'abandonnait pas à elle-même cette fille engendrée par lui à la grâce. Il la visitait, l'entretenait de Dieu, dirigeait son âme, revenant ainsi, pendant ses voyages à la campagne, s'édifier lui-même des progrès qu'y faisait l'Esprit-Saint. La pieuse vierge vécut ainsi l'espace de six ou sept ans dans le fidèle accomplissement de ses promesses, s'imposant de ne jamais paraître en présence des hommes. Elle mourut le 1er décembre 367. Saint Hilaire qui devait la suivre de près, lui donna une sépulture digne d'elle et de lui dans ce même lieu qu'elle avait sanctifié par une si remarquable pénitence. Cette sorte de sépulture consistait d'abord en un simple oratoire dans lequel était déposé le corps. Des grâces miraculeuses y attirèrent la confiance

Comment Hilaire la seconde.

(a) Cf. D. Martenne, *Comment. sur la Règle de saint Benoît,* c. I, p. 43 et 50. — Mabillon, *Annal. Ord. S. Bened.*, III, 309. — *Bulletin monumental,* t. XLV, 499 et suiv.

des fidèles. Une église y fut bâtie, sans doute par un des premiers successeurs de saint Hilaire ; car, devenue paroissiale, et plus tard un prieuré de l'abbaye voisine de Nouaillé, elle resta toujours sous le patronage des évêques de Poitiers qui présentaient à la cure. Nous dirons plus tard l'histoire des reliques de sainte Florence, transportées dans la cathédrale vers le milieu du XIe siècle (a).

Développements du monastère de Ligugé.

La gloire que Dieu avait donnée à son serviteur au milieu d'un peuple si heureux de le revoir, en face de la Gaule entière dont la foi s'exaltait du bonheur de son retour, s'accrut encore par le don des miracles, insigne faveur de Celui dont il avait si noblement défendu la divinité. Nous en verrons plus d'une preuve. Mais combien dut s'en réjouir surtout cet illustre ami, saint Martin, doué comme lui de cette récompense du dévouement qu'il avait montré au même Maître, et de la sainte vie qu'il menait à Ligugé ! En effet, le saint homme y développait l'esprit cénobitique, voyait s'y réfugier un grand nombre d'âmes, et avait enfin consenti, pour y être plus utile, à recevoir l'Ordre sacré du diaconat qu'il avait autrefois redouté (**44**). Sous sa conduite étaient aussi les catéchumènes de la contrée, se préparant au baptême près de ceux qui, plus avancés dans la perfection, croissaient chaque jour pour les grandes vertus de la vie chrétienne.

Saint Martin y ressuscite un catéchumène.

Or, il arriva que peu de temps après l'installation du monastère, Martin, qui s'était absenté depuis trois jours, trouva mort en y revenant un de ces jeunes disciples dont rien n'avait fait prévoir la fin subite. La communauté était dans le chagrin, priant avec larmes autour du cadavre qu'on était près d'inhumer. Martin mêle ses pleurs à ceux qu'on versait de toutes parts, d'autant plus abondants que l'on regrettait surtout la privation du baptême pour cette âme qui n'avait pas eu le temps de le recevoir. Le premier mouvement du saint, donné à la nature et à la foi, céda pourtant à une aspiration supérieure.

(a) V. nos *Vies des saints de l'Eglise de Poitiers*, au 1er décembre.

Soudain il entre dans l'enceinte où se tenaient les frères, les fait sortir, reste seul à prier, et le mort est rendu à la vie. Avec la mémoire de ce fait, on a gardé à travers tant de siècles la chapelle qui indique toujours le lieu où fut cette cellule du catéchumène ressuscité (a). Elle y existe encore, naguère restaurée, et rappelant par un de ses vitraux le prodige que nous venons de raconter (**45**).

Ce prodige fut suivi d'un autre, et cette fois ce fut saint Hilaire que Dieu en favorisa. Durant les premières années de son retour à Poitiers, il faisait la visite des églises de la ville (**46**). Une grande foule le suivait. Dans une maison située sur son passage, non loin de l'emplacement qu'occupa plus tard et jusqu'en 1875 l'hôtel de ville, une femme baignait son tout jeune enfant. Prévenue que l'évêque passait près de là, elle abandonne un instant le pauvre petit qui se noie, et n'avait déjà plus de vie à son retour. Le plus grand malheur était que, lui aussi, mourait sans baptême, et ce n'était pas le moindre chagrin de sa mère.

Résurrection d'un enfant par saint Hilaire.

Dans sa douleur, elle se rappelle le catéchumène de Ligugé, dont Poitiers s'entretenait encore. Elle prend le corps inanimé, s'élance après le pontife, fend la foule, et, parvenant jusqu'à lui, se jette à ses genoux en le conjurant d'arracher son fils à cette mort doublement cruelle. Hilaire est touché de cette affliction mêlée de tant de foi. Se prosternant, il prie avec larmes le Dieu tout-puissant, et ne se relève que pour rendre à l'heureuse mère l'enfant qui vient de recouvrer la vie (b). Longtemps un monument de sculpture élevé sur l'endroit même de cette résurrection y fut perpétué par la dévotion reconnaissante de la cité. A mesure que le temps ou les accidents usaient la pierre, elle était renouvelée afin que la mémoire du miracle ne

(a) V. Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, nº 7, — et nos *Vies des saints du Poitou*, au 11 novembre. Saint Fortunat a écrit aussi ce fait dans sa *Vie de S. Hilaire*, lib. I, nº 12.

(b) Saint Fortunat, *Vita S. Hilar.*, lib. I, nº 12. — Dom Coustant, *Vita S. Hilar.*, lib. I, nº 12.

disparût point. Sa dernière reproduction est du xv[e] siècle, et s'effaçait de plus en plus. C'est sous ce prétexte qu'au lieu d'en renouveler le travail on a cru devoir tout récemment en enlever les dernières traces. (47).

Ces phases merveilleuses de la vie des saints tiennent au surnaturel dont il plaît à Dieu de les entourer. Elles deviennent des leçons utiles, excitent notre foi, autorisent notre confiance. Les miracles sont donc d'autant moins extraordinaires aux yeux de l'homme de sens, qu'ils émanent, après Dieu qui en est toujours la cause première, de personnages dont la vie est plus vertueuse. C'est ce qui a fait dire à de graves auteurs que si la résurrection des morts, dont on a tant de preuves, était admirable, il ne l'était pas moins de voir un thaumaturge obtenir comme une grâce la mort des saints (a).

C'est en quoi saint Hilaire dut paraître encore un ami de Dieu.

Mort de sainte Abre. Nous savons comment il avait fait comprendre à sa fille quelle gloire elle acquerrait à n'avoir que le Sauveur pour époux. A son retour de Phrygie, il la trouva pleine à cet égard des dispositions les plus dignes de lui. Elle avait renoncé à toute union terrestre, et là encore l'éloquent docteur avait vaincu. Un autre triomphe lui restait cependant à remporter, que la foi pouvait seule se ménager en lui contre la nature. Dieu le lui accordra en lui faisant cueillir deux fruits mûrs pour le ciel.

Un jour donc qu'il s'entretenait avec l'aimable enfant, en présence de sa mère, il la vit toute transportée d'amour pour la gloire céleste, et lui demanda, inspiré lui-même, si elle désirait ardemment cet Epoux que la sollicitude paternelle lui avait cherché. La réponse ne se fit pas attendre. C'était l'expression d'une âme pleine de Dieu et une protestation empressée d'une perpétuelle virginité. Elle lui demandait de se hâter de l'unir pour toujours au chaste

(a) Dom Coustant, *Vit. B. Hilar.*

Epoux des vierges.... Le généreux père, assuré de ce consentement, se met alors en prières. Il offre son unique fille à Celui qu'elle avait réclamé, et, nouvel Abraham, il ne se relève qu'après l'avoir vue en sa présence, sans aucune agonie, sans le moindre indice d'aucun mal, exhaler vers Jésus-Christ son âme pure, miraculeusement soustraite aux séductions de la vie mortelle. Une telle mort, dit saint Fortunat, que nous suivons ici, n'est-elle pas plus étonnante qu'une résurrection (a)?

Et cependant une autre mort allait suivre, non moins héroïque, non moins digne de ces cœurs accomplis. Florence, la mère de la jeune sainte, venait d'être témoin de son départ pour le ciel. L'amour maternel et la foi s'unissent en elle pour implorer la même faveur. Elle conjure son époux de lui ouvrir le même chemin au bonheur de l'éternité si Dieu ne l'en juge pas indigne. Et le pontife prie.... et comme sa fille qu'elle y suit, la mère va attendre dans le ciel celui à qui le ciel daignait ainsi obéir.

Elles reçoivent de saint Hilaire une sépulture digne d'elles.

Le courageux athlète qui savait préférer Dieu à lui-même jusqu'à lui sacrifier de si pures et si chères affections, voulut ensevelir de ses propres mains les deux saintes qui devinrent aussitôt l'objet de la vénération publique (b). Il les déposa dans une crypte construite à leur intention, et au milieu de leurs deux sépulcres, il se réserva une place qu'il ne devait pas tarder d'occuper. Nous saurons aussi bientôt comment s'éleva, trois ou quatre ans après, sur ce caveau, une église devenue célèbre à plus d'un titre. Quoi qu'il en soit, on peut juger de quelle richesse durent être ces sépultures par le couvercle du tombeau de marbre de sainte Abre : reste charmant d'un ouvrage évidemment gallo-romain, orné de symboles chrétiens de cette époque, et qui, parvenu seul jusqu'à nous comme un témoignage précieux du zèle qu'avait mis saint Hilaire lui-même ou ceux

(a) *Ubi sup.* c. XII et XIII. — Bouchet, *Annal.*, p. 38.

(b) Saint Fortunat, *ub. sup.*, c. XV.

du moins qui lui survécurent, à honorer la sainte enfant qui attira vers elle les prières et la confiance de tous (48).

Le 12 décembre 365, fut sans doute le jour de ce double événement, car c'est celui où l'Église de Poitiers a de tout temps célébré la fête de sainte Abre. Le nom de sa mère peut y être uni, et pourtant cette pieuse femme dont les heureux privilèges attestent la sainteté, n'a pas eu de culte public. Il n'est resté que dans la mémoire de ses vertus associées à celles de sa fille.

Etat de l'arianisme dans la Gaule à cette époque.

Cependant tous ces détails qui tenaient à la vie intime et de famille du saint évêque dans son diocèse, s'étaient rapidement succédés dans un court espace de quelques mois. Les saints travaillent vite et beaucoup. Le nôtre ne s'était pas moins préoccupé des affaires de l'Eglise universelle qui réclamaient des soins actifs et dévoués. Depuis le concile de Rimini les Gaules étaient singulièrement troublées. Hilaire les avait trouvées dans ce triste état; mais à travers de fâcheuses preuves de défections regrettables dans un grand nombre d'évêques, il reconnaissait pourtant que beaucoup de ceux qu'avaient trompés les ariens s'étaient éclairés par leur chute même. C'est de quoi témoigne saint Jérôme en démontrant ainsi que la plupart de ceux qui pouvaient passer pour ariens n'avaient nullement entendu prendre dans la formule fallacieuse des hérétiques le sens que ceux-ci y entendaient (a). Mais tout en y restant catholiques de cœur, ils n'en professaient pas moins une erreur ostensible. Hilaire, avec son génie plein de charité, comprit leur fausse position, releva leur courage, montra autant de douceur que de prudence, et par plusieurs conciles, tenus dans les Gaules, fit condamner encore les pernicieuses erreurs, et proclamer hautement la théologie d'Athanase qui était la sienne. On déposa Saturnin d'Arles, Paterne de Périgueux, l'un et l'autre déjà excommuniés avec plusieurs autres l'année précédente par le concile de

Efforts de saint Hilaire pour l'en délivrer.

(a) S. Hieronym, *adv. Lucifer*, éd. Bénéd., t. III, c. CI.

Paris (**49**). On fut indulgent pour quelques autres moins obstinés, et les fauteurs ainsi entravés, on vit le calme se rétablir, et les Gaules, dit un auteur de ce temps, durent au grand Hilaire d'être délivrées de l'hérésie (a). Il n'est pas possible de méconnaître la main de Dieu dans l'intervention de l'habile médecin qui guérissait de si profondes blessures. Egalement fort contre les obstinés et facile aux repentants, il donna aux évêques de son temps et des siècles futurs l'exemple d'une bonté sans faiblesse et d'une fermeté sans aigreur : il fit de la sorte protester avec lui contre l'arianisme les Eglises de France dont il fut la lumière et l'appui.

Revenons maintenant un peu sur nos pas, et voyons quels événements considérables avaient contribué depuis cinq ou six ans au bien que purent faire les conciles des Gaules depuis que les évêques, libres de s'assembler, y purent prendre contre les ariens des mesures efficacement décisives.

Nous avons vu, en 355, Constance envoyer Julien avec le titre de césar sur les bords du Rhin pour s'y opposer à une irruption des Francs qui déjà menaçaient la Gaule. Les succès du jeune général, son habileté à dissimuler ses mauvais principes et les tendances impies qui allaient bientôt dérégler sa conduite, l'aidèrent à se ménager la puissance impériable : il se la fit décerner par les troupes qu'il avait conduites à Paris. Constance, embarrassé en Orient par les polémiques religieuses, le laissa faire jusqu'en 361 ; mais alors le voyant s'avancer vers lui pour le combattre, et apprenant qu'à Naïsse en Dacie il avait déjà fait profession publique de l'idolâtrie (b), il s'était déterminé à l'attaquer, et marchait à grandes journées contre lui du milieu de l'Asie, lorsqu'il mourut le 13 novembre 361, à Mopsueste en Cilicie, empoisonné, dit saint Grégoire de Nazianze (**50**), par des affidés de son rival à qui un tel crime ne

Mort de l'empereur Constance.

(a) Sulp.-Sévère, *ub. sup.*, lib. XI. — D. Coustant, c. XII, nº 89.

(b) Ammien-Marcell., *Hist.*, lib. I, c. I et II. — Juliani, *Epistola* XVIII.

Julien l'Apostat lui succède. — Caractère de sa persécution.

devait pas coûter. S'il délivra ainsi d'un despote lâche et capricieux le monde troublé depuis vingt ans par tant d'agitations et d'injustices, Julien lui donna dans sa personne un autre tyran dont la guerre contre l'Eglise fut aussi cruelle qu'ironiquement hypocrite. Il allait se montrer digne de devenir le modèle des persécuteurs à venir, et plein d'un zèle fomenté depuis longtemps, il fut à peine devenu le seul maître de l'empire, qu'il ne voila plus d'aucun masque ses haines contre le règne de Jésus-Christ. Païen de cœur par ses vices et ses passions, il ne leur imposa plus de bornes. Affectant une philosophie entée sur le polythéisme, il persécuta les chrétiens, renversa les églises, se fit livrer, autant qu'il le put, les Livres Saints qu'il jetait au feu, et comme il entre toujours dans le plan des impies de seconder l'hérésie aux dépens de la vérité, il favorisa les ariens au détriment du catholicisme, d'abord pratiqué par lui. Il confondit même dans sa vengeance contre la vraie foi tout ce qui portait le nom de chrétien. Nous avons vu comment, au temps du concile de Béziers, cherchant à se ménager l'attachement des évêques orthodoxes, il s'était prononcé contre leurs ennemis, jusqu'à laisser croire à saint Hilaire que la religion pourrait un jour compter sur lui. Combien dut gémir ce grand homme, quant il vit l'idolâtrie rémonter sur le trône avec cet astucieux politique ; lorsqu'il vit surtout, dans les Gaules mêmes, des évêques et des officiers de son armée martyrisés par ordre du prince apostat ! Et voilà l'homme que nos sectaires d'aujourd'hui s'indignent d'entendre qualifier d'apostat, et qui trouvent son apologie dans les calculs d'une politique tout à fait digne de lui....

Hilaire écrit son Traité contre Dioscore.

Mais pour Julien la persécution ne se borna point à des supplices. Il y ajouta des écrits impies, soit sortis de sa plume (**51**), soit publiés par des affidés comme le médecin Dioscore, qu'il poussa à combattre le christianisme. Hilaire n'était pas homme à souffrir ces nouvelles atteintes. Il adressa une réfutation de ce pamphlet au préfet des Gaules,

Salluste. Nous ne connaissons ce traité que par le titre que nous a conservé saint Jérôme. L'illustre docteur en vante l'érudition et l'éloquence.

. L'histoire demeure fort incertaine sur le temps auquel il faut placer la vie de saint Citroine, que les chroniqueurs rattachent à cette époque et d'autres à la fin du VIe siècle. Cette énorme différence doit s'expliquer par une confusion et une étude incomplète des documents primitifs. Nous préférons nous en rapporter à l'opinion des écrivains locaux, qui font vivre saint Citroine au milieu du IVe siècle, contemporain par conséquent de saint Hilaire. L'Anjou et le Loudunais auraient été le théâtre de ses prédications : c'est tout ce qu'on sait de positif sur son apostolat. Fut-il réellement honoré du martyre? Le titre qu'on lui en donne, en même temps que celui de confesseur, ne prouve pas, comme nous l'avons vu, qu'en ce temps-là ce soit plus qu'une simple appellation qui constate sa vie de pénitent et d'ascète. Ce qu'on sait bien, c'est que, mort dans le Loudunais qu'il évangélisait, il fut honorablement inhumé, et que sur son tombeau s'éleva une église où les miracles du saint patron amenèrent des concours nombreux de pèlerins. Cette église passa vers 1050 à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, dont elle devint un prieuré. A ce prieuré fut attaché un titre paroissial auquel l'abbé de Saint-Florent nomma jusqu'en 1790. Mais le nombre des habitants y était à peine de cent, et au Concordat de 1801 la cure fut unie à celle de Vezières (**52**). On ne sait ce que devinrent les reliques de saint Citroine, qui, en 1502, existaient encore en partie dans son église, où sa fête avait lieu le 19 novembre (**53**).

A ces travaux multipliés pour les besoins généraux de l'Eglise et de la foi, d'autres se mêlaient chaque jour pour saint Hilaire, plus particulièrement destinés à son peuple de Poitiers. Ce fut vers ce temps qu'il continua son *Exposition des Psaumes,* commencée avant son départ pour la Phrygie. Il visitait aussi de temps en temps la solitude de Ligugé, où les entretiens de saint Martin le délassaient doucement

de ses fatigues pastorales (54). Peut-être même l'y vit-on parfois adonné à la confection des manuscrits à laquelle s'appliquaient les studieux solitaires, et dont quelques-uns, reconnus pour être de sa main, furent conservés longtemps après lui (55).

Sa mission en Limousin et en Périgord.

C'est aussi vers ce même temps, probablement en 362, que son zèle apostolique lui inspira, en compagnie de son fidèle disciple saint Just, un voyage en Limousin et en Périgord pour visiter les tombeaux de saint Martial et de saint Front (a). Une autre raison de ce voyage qui doit peut-être l'emporter sur celle de simple dévotion, fut que les deux pays avaient reçu de fortes atteintes de l'arianisme, qui s'y était implanté.

Cet apostolat se justifie très bien par l'usage d'alors, qui portait le zèle des évêques et des prêtres bien au-delà de leurs limites habituelles, quand ils croyaient avoir à éclairer au loin les ténèbres du paganisme ou de l'hérésie. Saint Martin, dans le même temps, répandait la parole divine en beaucoup de diocèses ou de paroisses qui s'en souviennent encore par le culte qu'ils n'ont pas cessé de lui rendre.

Saint Hilaire se sera porté d'autant mieux vers les contrées méridionales voisines du Poitou, que le diocèse de Limoges, dont nous ignorons l'histoire après saint Martial jusque vers le milieu du ve siècle, pouvait être alors sans pasteur et réclamer d'autant plus le dévouement d'une Eglise qui longtemps n'avait fait qu'une avec la sienne. Un certain Dativus apparaît à cette époque sous le poids d'une déposition motivée par son attachement à l'arianisme : il avait occupé ce siége l'espace de dix-neuf ans, et tout fait croire qu'il fut l'un des fauteurs obtinés que les conciles réunis à la voix d'Hilaire privèrent de ses pouvoirs trop longtemps profanés (56). Quel dut être dès lors l'empressement du pieux prélat à se porter vers un peuple sans doute profondément blessé dans sa foi ! C'était rendre au

(a) V. l'*Estat de l'Eglise du Périgord*, I, 236, in-4° — Périgueux, 1841.

diocèse de Limoges ce qu'il avait donné, moins d'un siècle au-delà, à celui de Poitiers qui lui devait son organisation épiscopale. D'autre part, nous savons qu'à Périgueux les mêmes rigueurs avaient frappé l'évêque Paterne. Cette église était donc aussi sans pasteur. De là sans doute cette visite qui témoigna du tendre zèle que notre Hilaire eut alors pour le salut de tant d'âmes exposées à périr.

Il applique saint Just à la continuer.

L'un des fruits les plus remarquables de ce zèle fut l'établissement d'une solitude sacrée dans une forêt voisine de Périgueux, infestée de voleurs et d'autres gens de mauvaise vie, où il bâtit une église de la sainte Vierge dans l'intention de purifier ce lieu de tant d'horreurs. Comme il s'était fait accompagner dans ce voyage d'un certain nombre de clercs instruits et dévoués qu'il destinait à l'évangélisation de la contrée, il joignit à cette église quelques cellules qu'il peupla de ceux de ses disciples à qui la vie érémitique pût mieux convenir. Ses prédications d'abord, les leurs ensuite eurent un grand succès sur les infidèles qu'on avait inutilement prêchés jusque-là. La tradition rapporte qu'un peuple nombreux vint se joindre à la pieuse colonie, et qu'un jour manquant d'eau pour se rafraîchir, on vit tout à coup une source naître dans ce lieu aride à la prière du saint prédicateur. Cette conduite de la Providence ne servit à Hilaire qu'à l'attacher davantage à cette nouvelle fondation. C'est pourquoi il prit soin de laisser saint Just dans ce pays régénéré pour y continuer sa mission et détruire dans la contrée jusqu'aux derniers restes de l'arianisme.

Ses voyages dans son diocèse. — Le *marbre* de Faye-l'Abbesse.

A peine revenu de ces courses laborieuses, le grand saint reprenait les soins de son diocèse qu'il parcourait avec non moins de ferveur apostolique et de zèle sacerdotal. Un souvenir précieux de ces voyages est conservé dans une de nos églises rurales du bas Poitou. C'est la pierre sacrée ou autel portatif que le grand évêque avait toujours avec lui pour célébrer les saints mystères (**57**). C'est sans doute aussi en quelqu'une de ces occasions, que visitant

Baptême de saint Lupien, à Rezé.

l'extrémité septentrionale du diocèse qui confine à la Bretagne, et que se trouvant dans la ville alors importante de Rezé (58), il y baptisa un habitant de ce lieu, connu dans les martyrologes sous le nom de saint Lupien, lequel était mort dans l'octave de son baptême et avant d'en avoir quitté la robe blanche, procura la guérison d'un aveugle, d'un paralytique et d'un muet qui étaient venus prier à son tombeau (a). Les reliques de ce jeune saint furent transportées plus tard à Clermont en Auvergne, d'où l'on croit qu'il était originaire, et où l'on célèbre sa fête le 17 février (b) (59).

Pendant que, à l'exemple d'Hilaire, le saint abbé de Ligugé s'employait aux mêmes œuvres et se partageait entre la vie du missionnaire et celle du cénobite, d'autres ouvriers, poussés par le vent de la Providence, venaient de plages lointaines aborder les côtes occidentales de notre pays et porter sur le territoire poitevin la parole divine et les fruits d'un nouvel apostolat.

Saint Benoît, évêque de Samarie, se réfugie à Poitiers.

En 362, Julien l'Apostat suscita dans l'Orient une sanglante persécution qui força beaucoup de chrétiens à s'exiler (60). De ce nombre fut saint Benoît, évêque de Samarie, en Palestine. Accompagné du saint prêtre Viventius ou Vivence et de quarante autres disciples, il accourut vers Poitiers, où il savait qu'un grand évêque se montrait aussi hospitalier qu'énergique et doux, et il l'abordait avec la confiance de trouver en lui un appui et un consolateur. Il ne s'était pas trompé. Hilaire accueillit les généreux fugitifs et leur donna un de ses domaines situé à une lieue de Poitiers, et que les plus vieux historiens signalent sous le nom de château de Gravion (61). Les exilés s'y établirent, et les cellules qu'ils s'y firent, soit dans le rocher, soit au moyen des arbres et de la terre des vallées, y devinrent le germe de l'abbaye de Saint-Benoît de Quinçay (62).

Origines de l'abbaye de Saint-Benoît de Quinçay.

(a) V. Grégor. Turon., *De gloria Confessor*, c. LIV. — Bouchet, *Ann. d'Aquit.*

(b) V. Socrate, *Histor. eccles.*, lib. III, c. XV. — Sozomène, lib. V. c. IX. — Lableterie, lib. IV, ad ann. 362.

Pendant que Benoît s'y logeait à la tête d'un certain nombre des prêtres qui l'avaient suivi, Viventius, avec quelques autres, se faisait un ermitage dans quelques-unes des grottes voisines et y menait la vie plus retirée des cénobites. Mais bientôt, soit qu'il se sentît importuné comme tant d'autres par les visites que lui attirait sa réputation de sainteté, soit, comme l'ont supposé certaines chroniques locales, que saint Hilaire lui ait désigné lui-même, vers les extrêmes contrées de son diocèse, des terres plus abandonnées faute d'ouvriers évangéliques, Vivence se dirigea vers les marches de la Bretagne et du Poitou, et choisit pour demeure habituelle l'île d'Olonne, où se trouve aujourd'hui la petite ville des Sables (a) (**63**). C'est de là qu'il ne tarda pas à revenir fréquemment dans les campagnes voisines pour y exercer en faveur des âmes son ardente charité. C'était une ressource providentielle pour ces peuples dont l'ignorance et la grossièreté avaient grand besoin du zèle d'un apôtre.

Saint Vivence et sa mission dans le bas Poitou.

Nous venons de mentionner le *Pagus Ratiatensis*. Ce pays de Rezé et sa ville principale que les Romains avaient d'abord détruite, puis rebâtie, étaient encore livrés en partie au paganisme et à tous les désordres qu'il favorise. Placé au nord de la Vendée, il se trouvait plus habité que le côté opposé du littoral couvert encore en partie par l'Océan. Ses relations plus fréquentes avec les peuples païens du midi de la Bretagne l'entretenaient dans le paganisme et dans les pratiques supertitieuses et immorales qui en étaient toujours la conséquence. Entre autres lieux où se remarquaient ces caractères, Herbauge, ville située à une petite distance de la ville principale, et qui donna plus tard l'exemple des plus honteux excès, reçut la prédication de saint Vivence, et mérita sans doute par sa docilité aux inspirations de la foi qu'il y rendît la vie à un

Les villes de Rezé et d'Herbauge.

(a) V. notre *Histoire de Saint-Martin de Vertou*, c. II, notes 5 et 10. — *Bolland.*, 13 janv., p. 807.

enfant mort sans baptême. On ne sait ni la durée de cet apostolat, ni l'époque de la mort de saint Vicence, ni si elle arriva dans le cours de cette mission.

Sa mort.

On s'accorde aussi peu pour établir que ses saintes dépouilles aient été conservées à Olonne, ou rapportées aussitôt par ses frères de Gravion dans la solitude qu'ils y avaient fondée. Mais il est certain que ses reliques, qui avaient pu être dirigées vers Saint-Benoît de Quinçay avant les premières descentes des Normands sur nos côtes occidentales, en furent retirées en 868, quand de nouvelles hordes menacèrent Poitiers en ravageant ses environs. Une délégation des moines de Saint-Benoît les porta alors à *Amausum* (a) (**64**) en Bourgogne, où bientôt fut bâti un monastère de Saint-Vivence par les frères voyageurs qui y demeurèrent à sa garde. Quelques années après, vers le commencement du xe siècle, et probablement pour la même raison, on les transporta à Vergy, au diocèse d'Autun. Ce fut à cette occasion que s'éleva l'abbaye de ce lieu, la seconde dont le vocable fut emprunté à notre saint (b). Saint Vivence, mort le 13 janvier, comme saint Hilaire, est honoré le 16 à Poitiers, pour ne point déranger la fête principale.

Ses reliques transportées en Bourgogne.

Mort de saint Benoît de Quinçay.

Quant à saint Benoît de Quinçay, nous allons dire dès à présent ce qui se rattache à sa vie dans le Poitou, où sa fête est le 23 octobre. Pendant que saint Vivence et quelques-uns de ses compagnons s'en allaient aux bords de l'Océan sanctifier les pays boisés du littoral vendéen, Benoît, avec le plus grand nombre de ses Samaritains, menait dans sa retraite de Quinçay une vie angélique de pénitence et de contemplation. Chef de cette famille qui s'était attachée à ses pas, il lui devait les encouragements de sa parole et ses soins de père, auxquels saint Hilaire vint sans doute quelquefois unir les siens. Au milieu des cabanes ou

(*a*) V. ci-après, à cette année 868.

(*b*) V. Bouquet, *Rerum Gallicar.*, t. VII, p. 368. — *Bolland.*, 13 janvier, p. 813. — *Proprium Pictav.*, in-8o, p. 97, Poitiers, 1682.

cellules qu'habitaient ses frères sur cette rive du Clain qui avoisinait Ligugé, il se creusa une demeure plus habituelle dans une roche où tout à tous, mais d'autant plus recueilli, il demeura jusqu'à la mort, fidèle à l'esprit de silence et d'oraison. Cependant ce ne fut pas là qu'il mourut. Attiré sans doute par quelqu'une de ses œuvres apostoliques vers Aizenay (65), il s'y était logé pour le temps de cette mission dans une antre appelée encore de son nom. N'y continuait-il pas d'ailleurs la mission de saint Vivence, que peut-être même il y seconda ? Quoi qu'il en soit, ce fut sur le même théâtre de cette tâche laborieuse que, sentant aussi approcher sa dernière heure de ce monde, il se fit coucher sur un cilice couvert de cendre, et rendit à Dieu cette âme qui n'avait voulu que lui et qui trouva dans son sein le dédommagement désiré des persécutions qu'il avait supportées pour la foi de Jésus-Christ. Ses frères, selon l'usage du temps, lui laissèrent sa grotte pour tombeau. Mais son nom ne devait pas s'y éteindre : Dieu l'environna d'une auréole de gloire qui se révéla par des miracles. Les populations voisines en furent témoins et en recueillirent les fruits. Quoique le saint corps fût resté à Aizenay, dont la paroisse porte encore son vocable, il n'est pas probable que ses disciples n'aient pas rapporté à la solitude de Quinçay quelques-uns de ses vêtements ou d'autres objets à son usage. Dieu daigna leur attacher une vertu surnaturelle qui guérissait les malades et secondait la ferveur publique. Peu à peu on vit donc une plus grande affluence de solitaires aborder l'ermitage et y vivre sous la discipline qu'y avait établie saint Benoît. Il est croyable que cette règle fut d'abord donnée par saint Hilaire, qui vivait encore quand mourut son saint ami, et qu'elle fut celle que pratiquaient non loin de là les enfants de saint Martin. On sait peu ce qui se passa dans les périodes agitées qui s'écoulèrent entre les commencements de cette fondation et l'établissement au VIIe siècle de l'abbaye proprement dite de saint Benoît. Nous en parlerons en son temps, aussi bien que

des reliques du saint conservées jusque-là dans la grotte de sa sépulture.

Ravages de l'arianisme en Italie.

Tandis que dans les Gaules, grâce aux soins de son plus grand évêque, tout allait s'améliorant, que la paix de l'Eglise se faisait, et que la foi reprenait ses espérances avec son empire dans les cœurs, l'Italie souffrait toujours des suites du faux concile de Rimini. Auxence, usurpateur du siége de Milan, favorisait les novateurs et dévastait un troupeau qui n'était pas le sien. C'était ajouter un malheur de plus à ceux que subissait ce beau pays, victime des méchancetés de l'empereur Julien. Ce prince, pendant les trois années qu'il régna après Constance, avait rempli l'Orient de ses fureurs d'apostat, et versé à flots le sang des chrétiens. Moins acharné contre eux en Orient, il y était servi cependant par des officiers qui comptaient le flatter en lui trouvant des victimes, et secondaient ardemment contre l'Eglise les haines de quelques évêques ariens trop fidèles aux idées du concile de Milan. Quand le prince apostat eut été tué en 363, dans une bataille contre les Perses, Jovien lui succéda, rétablit le christianisme, et mourut l'année suivante, laissant l'empire à Valentinien Ier.

Secondé par la cruauté de Julien.

Valentinien lui succède et protège l'arianisme.

Celui-ci, qui tint sa cour à Milan, fut d'abord plein de bonnes dispositions, jusqu'à ne vouloir rendre les églises confisquées par Julien qu'à ceux dont la foi était notoirement celle de Nicée ; mais bientôt, trop peu instruit pour résister aux trompeuses démonstrations d'Auxence, il protégea de son crédit le fourbe qui s'obstinait à se déclarer catholique. Hilaire sentit qu'il fallait en Italie un contrepoids puissant aux efforts de l'hérésie : il n'hésita point à s'y rendre. Là il rencontra saint Eusèbe de Verceil (**66**), revenu aussi de l'exil après la mort de Constance. D'accord avec le saint pape Libère, qui s'employait avec zèle au rétablissement de la vraie doctrine, tous deux résolurent de garder une utile indulgence envers ceux qui avaient été trompés à Rimini et n'avaient cédé qu'à un amour mal entendu mais sincère de la paix de l'Eglise. C'est ce que ne voulut pas entendre

Saint Hilaire va à Milan.

Lucifer, évêque de Cagliari (a) (67), qui se donna le tort de préférer sa propre direction à celle du pape lui-même et des deux plus belles lumières dont il pût alors s'entourer. En dépit de cette opposition, Hilaire garda son caractère accoutumé de prudence et de tempérament envers les égarés, mais ne ménagea point celui qui prétendait au triste honneur de fomenter encore l'hérésie. Il combattit Auxence par la parole en des conférences publiques, par la plume en de vigoureux écrits qu'il publia sur la fin de 364; mais le parti du mal indisposa contre lui Valentinien, qui ordonna son départ. Il fallut céder à cette nouvelle violence, et le saint revint à Poitiers en 365, jouir de cette paix qu'il n'avait souhaitée, disait-il, « qu'avec ceux qui, anathématisant les ariens, confessaient que Jésus-Christ est vraiment Dieu. »

Il s'y oppose à Auxence.

Son livre contre ce prélat.

Le *Livre* qu'il intitula à cette occasion : *Contre Auxence*, contient le récit des efforts que fit le saint pontife pour ramener cette paix solide et charitable, bien préférable à une paix menteuse, au moyen de laquelle le mal faisait la guerre à l'Eglise. Il s'y plaint aussi de cette politique de tous les temps, même du nôtre, qui prétend contraindre la vérité catholique sous les faux principes du césarisme et de l'injustice de ses lois. Enfin il exhorte les catholiques à se séparer d'un évêque réprouvé de Dieu, assurant que pour lui il se refusait à toutes relations avec un ennemi du Christ et de la vérité.

Nous pouvons assigner certainement à cette époque précise une fondation qui importe à l'histoire monumentale et religieuse de Poitiers.

Quand Hilaire arriva à Milan, l'Italie retentissait des louanges de deux héros qui avaient payé de leur vie, l'année précédente, leur glorieuse opposition à la tyrannie de Julien. Les deux frères Jean et Paul, officiers depuis longtemps dans les armées romaines, avaient servi sous

Martyre de saint Jean et saint Paul ; leur culte à Poitiers.

(a) *Lib. contra Auxentium*, passim.

Constance et sous les princes qui lui avaient succédé. Connus avantageusement de Julien, ils étaient cependant demeurés dans la garnison de Milan, où leur grande fortune se répandait en bonnes œuvres et en aumônes. Le prince voulut les attirer auprès de lui à Constantinople, où il régnait ; mais ils refusèrent de figurer à la cour d'un homme qui avait osé trahir Jésus-Christ. Ce refus ainsi motivé avait irrité le maître. Il fit donner aux deux frères, par le gouverneur de Rome, deux jours pour se décider, et ce fut en vain que celui-ci s'efforça de les vaincre. On leur proposa sans plus de succès l'adoration sacrilège d'une statue de Jupiter, et ils eurent tous deux la tête tranchée le 26 juin 363. Aussitôt des guérisons miraculeuses se firent à leur tombeau, et aussi de remarquables conversions parmi lesquelles celle même du tribun Térentianus, l'auteur de leur mort, qui plus tard écrivit leur histoire (**68**).

La persécution de Julien s'étant éteinte dans le sang du persécuteur, une église fut bâtie à Rome en l'honneur des deux saints. On y fonda un monastère sous leur nom ; on se disputa leurs reliques. Mais il appartenait à saint Hilaire de les inaugurer en France. Témoin au-delà des Alpes de la dévotion populaire aux illustres martyrs, il se procura quelque chose de leurs restes, et revenu à Poitiers, il n'eut rien de plus pressé que de leur donner une marque de son zèle en attirant leur puissante intercession sur son peuple.

Leur culte à Poitiers, et origine de l'église Saint-Hilaire.

Il leur éleva une église qu'il honora de leur nom, sur l'emplacement même où il avait déposé naguère les corps de sa femme et de sa fille. Il s'y ménagea son propre tombeau où il ne devait pas tarder à reposer près d'elles. Ainsi prit ses commencements la célèbre église de Saint-Hilaire dont l'histoire est si connue dans nos annales, et qui après la mort du saint ne tarda pas à prendre son nom. Là il aimait à aller offrir le Saint-Sacrifice accompagné de saint Martin qui l'assistait souvent comme diacre (**69**).

C'est vers ce temps-là et probablement après cette fonda-

tion que le saint prélat aura établi, près la double tombe de sa femme et de sa fille, un collége de clercs que mentionnent formellement les documents écrits gardés autrefois avec soin dans les archives de saint Hilaire (a). C'était comme le berceau du grand monastère qui s'y éleva après lui, et devint une pépinière d'hommes illustres par la science, la piété et les autres qualités qui les rendaient aptes aux plus grandes charges de la religion et de l'Etat. Le prélat en fut le chef tant qu'il vécut au milieu de son troupeau. Là vécurent aussi sous ses regards beaucoup de religieux que nous retrouverons dans la suite de ce récit, et nous verrons qu'après lui ses pieuses traditions s'y perpétuèrent.

Rendu à sa vie de pasteur, Hilaire ne songea qu'à la consacrer à la sanctification de son troupeau et à la sienne. Il s'adonna à l'instruction populaire, soit en faisant fleurir les écoles publiques, soit en mettant la dernière main à ses travaux littéraires continués ou commencés dans l'exil. Les psaumes surtout furent l'objet de ses soins, et dans l'*Exposition* qu'il acheva d'en faire à son peuple, il s'appliqua à lui en faire goûter le sens afin qu'il devînt pour tous plus intelligible et le chant plus agréable. Ces explications se donnaient par lui dans la chaire et sous forme d'homélies. Il y détournait des spectacles mondains, et exhortait aux offices publics et au chant de ces beaux cantiques de David où l'esprit et le cœur trouvent une si excellente nourriture. Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que dans ces discours il ne dit rien des ariens, sans doute pour ne pas renouveler des querelles amères, et aussi surtout parce que l'arianisme semble ne devoir plus nuire, abandonné qu'il paraît désormais de tout le monde dans les Gaules. Un certain nombre de ces psaumes nous manquent avec leurs commentaires.

Le saint continue son *Exposition des Psaumes.*

Quoi qu'il en soit, le ton élevé, l'inattaquable orthodoxie

(a) V. le manuscrit du chanoine Rapaillon, à la bibliothèque de la ville de Poitiers.

de ces nombreux et magnifiques ouvrages ont mérité tous les éloges de saint Jérôme et de saint Augustin. Le premier de ces Pères témoigne, dans une de ses lettres, que tout y est aussi admirable pour la forme qu'excellent pour le fond (a).

Sainte Triaize, recluse à Poitiers.

Au milieu de ces œuvres pastorales, une autre lui fut encore ménagée par la Providence et dut être une des joies de ses derniers jours. Nous voulons parler de l'arrivée à Poitiers de sainte Triaize, qui, de la même manière que sainte Florence, encore recluse alors dans sa solitude de Comblé, vint demander au vénéré pontife de la prendre sous sa direction, et de la consacrer à Dieu pour le reste de sa vie.

Les auteurs ne nous ont point conservé le nom de sa patrie. Tout fait croire cependant qu'elle pouvait être venue de l'ancienne Troade (**70**) voisine de la Phrygie, où elle aurait, comme sainte Florence, entendu parler de saint Hilaire après le départ de l'illustre exilé. Ce qui est certain, c'est qu'elle appartenait à une famille élevée, et que l'ayant quittée, jeune encore, avec tous les avantages que le monde n'aurait pas manqué de lui offrir, elle vint prier saint Hilaire, après son retour d'Italie, de la vouer à Dieu par l'austère vie des recluses. On doit peu douter que l'exemple de sainte Florence, qui avait suivi le saint des plages de l'Orient, ait influé sur une telle détermination. Hilaire, d'ailleurs, avant d'acquiescer à cette demande, s'assura que ce n'était point une vaine idée de la jeune fille, et l'y ayant vu persévérer après quelque temps d'épreuve, il consentit à la consacrer à Dieu sous l'humble titre qu'elle ambitionnait. Une petite cabane, un étroit jardin, devinrent le volontaire exil de la jeune vierge, près de l'église élevée à saint Jean et à saint Paul. Ce dut être vers la fin de l'année 365. Elle resta dix ans dans l'accomplissement fidèle de cette vertueuse pénitence, et s'endormit dans le Seigneur le 16 août 375, à peine âgée de vingt-cinq ans (**71**).

(a) S. Hieron., *Epist.*

Triaize avait ajouté aux sévérités de sa réclusion le vœu formel de ne jamais se laisser apercevoir aux hommes, même par le père de son âme, à qui elle devait tout, et quand celui-ci se transportait près d'elle pour l'entretenir des choses de Dieu, il lui parlait sans que ni l'un ni l'autre se vissent par l'étroite fenêtre de la cellule. Elle témoignait sa reconnaissance au pontife en confectionnant à son intention les hosties du Saint-Sacrifice et des corporaux pour le Corps du divin Sauveur. Sulpice-Sévère raconte qu'un jour, accompagnant saint Martin devenu évêque de Tours à Ligugé, où il se plaisait à revenir parfois, ils ne purent obtenir de voir la sainte, et admirèrent le courageux sentiment qui avait dicté son refus (a). Sa vie extraordinaire.

Comme Hilaire était mort quand elle mourut, ce fut son successeur Pascentius qui prit soin de la sépulture de Triaize. Elle fut déposée d'abord près de son père spirituel dans l'église voisine de sa cellule. Mais quand les miracles que Dieu accorda sur son tombeau à la dévotion populaire eurent déterminé sur l'emplacement de son pieux réduit la construction d'une autre église honorée de son vocable, elle y fut transférée, et y demeura jusqu'aux premières invasions des Normands qui pillèrent Poitiers et incendièrent la plupart de nos reliques. Dès le x[e] siècle, on a des chartes qui établissent pour ce saint édifice les titres d'église paroissiale qu'elle conserva jusqu'en 1791, ayant toujours relevé du Chapitre de Saint-Hilaire qui en conférait les pouvoirs. Son culte; Fondation de l'église de son nom à Poitiers.

Cependant les jours de la vieillesse étaient arrivés pour notre grand évêque. Il avait à peine soixante ans, mais sa vie, usée par tant de travaux de la pensée, par tant de fatigues du corps, devait avancer rapidement vers son terme. Nous ne savons s'il fut éprouvé par quelque longue maladie ; il paraît néanmoins que saint Maternien, évêque Saint Hilaire, près de mourir, reçoit la visite de saint Maternien.

(a) Sulp.-Sév., *Dialogue* II, c. XII. — Nos *Vies des saints du Poitou*, p. 309 et suiv.

de Reims, qui avait toujours désiré de le connaître et de l'entretenir, apprit vers la fin de 367 qu'il était souffrant, et en même temps il lui fut révélé que le saint était proche de sa mort et que lui-même ne tarderait pas à le suivre. Il n'hésita pas alors à se mettre en voyage et vint chercher à Poitiers cette consolation que saint Hilaire ne goûta pas moins ; et ils s'étaient à peine séparés que celui-ci ne précédant que de deux ans son saint ami, reçut la récompense et le repos qu'il avait toujours désirés (a).

Il meurt entouré de ses disciples.

La tradition de notre Eglise rapporte que saint Hilaire, sentant approcher son dernier jour de ce monde, fit venir près de lui saint Just, ce pieux collaborateur qui travaillait encore dans le Limousin à l'œuvre qu'ils y avaient commencée ensemble, et saint Lienne, le fidèle et énergique disciple dont le dévouement avait adouci ses jours d'exil. Il voulait, en se faisant assister par eux dans ce suprême moment, leur donner une précieuse récompense d'un attachement filial qui ne s'était jamais démenti. Agenouillés ensemble devant ce lit où la mort allait engendrer une éternelle vie, ils pleuraient. Ils entendaient autour de la maison, située alors près de la cathédrale déjà construite sur le sol qu'elle occupe encore (72), les fidèles encombrant les rues et se lamentant sur la perte dont ils étaient menacés. De son côté, l'illustre mourant s'informait de temps à autre si leur rassemblement continuait, et ce mouvement dura jusque vers minuit. Alors Dieu daigna donner aux deux saints un motif de joie qui surpassa de beaucoup leur douleur. Ils furent frappés tout à coup d'une lumière resplendissante qui se répandit dans toute la chambre, tellement vive qu'ils avaient peine à la supporter. C'était le signe céleste du départ prochain d'une âme sanctifiée. Les deux disciples en furent d'abord comme aveuglés ; mais insensiblement elle devint plus supportable, diminua et disparut enfin après une demi-heure, à l'instant

(a) Bolland., *Vita S. Marterni*, ad 30 april.

même où vers minuit, le grand saint rendit le dernier soupir (a).

C'était le 13 janvier 368 (**73**).

Après la mort de saint Hilaire, les fidèles de Poitiers furent indécis sur le lieu où son corps devait reposer. Les uns voulaient que ce fut dans un oratoire qu'il avait élevé lui-même près de sa demeure ; d'autres préféraient la basilique de Saint-Jean et Saint-Paul, en dehors des murs, bâtie par le saint docteur sur le coteau occidental de la ville et où reposait sa famille. Ce dernier sentiment l'emporta comme plus conforme à ses dernières volontés. Les vénérables dépouilles furent donc portées dans l'église suburbicaire, et renfermées dans un tombeau de marbre (**74**). De nombreux miracles éclatèrent à cette occasion. Ainsi on peut dire que le culte du saint évêque commença dès le jour de sa mort, et rendit bientôt célèbre la petite église qui lui devait son existence et sa gloire. Saint Fortunat qui écrivit un livre entier des *Miracles de saint Hilaire*, temoigne que de son temps encore, plus de deux siècles après la mort de son saint prédécesseur, ils continuaient d'y attirer la foule (b). Saint Nicet, évêque de Trèves, à la même époque, affirmait que ces prodiges étaient si nombreux qu'il renonçait à les énumérer (c). Saint Grégoire de Tours confirme ces assertions, et nous verrons en parlant des diverses translations de ses reliques de quelle célébrité son culte a toujours été dans le monde entier.

Sa Sépulture.

Miracles qui s'y multiplient.

Un grand nombre de Pères et de Conciles ont proclamé saint Hilaire l'un des plus remarquables défenseurs de la foi catholique. Sa mémoire est en vénération dans toute l'Eglise, où son plus beau titre de gloire est en effet d'avoir par son courage, ses écrits, son oubli de lui-même et la générosité de ses sacrifices, sauvé le monde religieux menacé

Quels services saint Hilaire a rendus à la foi.

(a) Bouchet, *Annal.*, f° 24.

(b) *Vita S. Hilar.*, lib. II, c. II.

(c) Labbe, *Concil.*, t. V, p. 835.

par l'arianisme, et de lui avoir conservé la foi de Jésus-Christ. Quand on considère ce qu'est devenu, après trois siècles de déchirements et de tergiversations, les prétendues religions de Luther et de Calvin, celles d'Henri VIII et de tant d'autres qui se perdent aujourd'hui dans celle des libres-penseurs, c'est-à-dire dans la négation absolue de toute vérité surnaturelle, on comprend ce que serait devenu le monde moral si l'arianisme eût triomphé. Et pour le vaincre, il fallut au IVe siècle un de ces génies ménagés par la Providence à toutes les époques où l'enfer s'élève contre l'Eglise, qui sût comprendre le danger des fausses doctrines, doué d'un immense amour de la Vérité Increéée, résolu à cause de sa charge de la défendre à tout prix, et ne reculant pour elle ni devant les fureurs d'ennemis puissants et nombreux, ni devant les puissances de la terre contre lesquelles on ne voit lutter que des saints. Quel contraste entre les lâchetés de Constance, protecteur stupide d'un épiscopat aveuglé par l'hérésie, tirant l'épée en plein concile contre ses légitimes adversaires, se cachant quand il faudrait combattre les ennemis de l'empire et de sa propre autorité ! Quel contraste, disons-nous, entre lui et ce grand homme que ne troublent ni ses prétentions, ni ses injustices ; qui, jusque dans l'exil, poursuit le tyran de ses invectives formidables, lui reprochant ouvertement de trahir sa vocation de prince et les convictions de sa jeunesse ; oppose à sa mollesse et à ses violences l'exemple d'une vie toute de travail, d'une activité incessante, et d'une initiative sans hésitation ! Calme au milieu des périls comme de ses adversaires les plus haineux ; opposant à leurs fureurs une douce mansuétude qui n'exclut ni la vigueur de la résistance, ni l'invincible ardeur d'infatigables combats ; également admirable par la profondeur de la pensée, l'éloquence du cœur et l'élégante fermeté de son style entraînant ; enfin, comme évêque, n'aimant pas moins le soin des âmes que la tutelle de la vérité ; recevant avec une égale charité les grands fondateurs des monastères et les obscures vierges

Beauté de son génie et dignité de son caractère.

qui viennent s'abriter près de lui. Quel homme ! quel saint, dont les actes comme les écrits ne tendirent qu'à la gloire de Dieu, et que l'Eglise universelle aime à compter parmi ses plus illustres docteurs ! (**75**)

On a parlé de quelques opinions douteuses admises dans ses écrits, de quelques propositions théologiques d'une sûreté discutable. Ce sont là des obscurités peut-être, de rares défauts de précision qui s'éclaircissent à la lumière même qui les entoure : on les explique par l'irréprochable orthodoxie de sa pensée habituelle et la fermeté de cette foi qu'on ne peut suspecter devant tant de manifestations inattaquables. Il faut faire aussi la part de certains manuscrits exposés aux maladresses des copistes, et ne pas oublier que saint Jérôme avait prévenu les infaillibles décisions de l'Eglise en déclarant irréprochable dans sa voie celui qui marcherait sur ses pas (**76**). Sûreté de sa doctrine.

C'est donc avec justice qu'en dépit de ces apparences maintes fois expliquées, Cassiodore (a) cite notre grand docteur parmi les plus illustres défenseurs de la vérité et les plus éclatantes lumières de l'Eglise (b), vantant la profondeur de sa discussion, sa perspicacité à découvrir les mystères des Ecritures et l'art admirable qu'il sait mettre à éclaircir les mystères du texte divin. Ce n'est pas sans admiration qu'on lit dans sa théologie si sûre toute la foi du IVe siècle, laquelle est celle des trois précédents, et s'y est maintenue jusqu'à nous sans faiblir jamais, sans jamais admettre la moindre nuance d'opinion qui semble contrarier ce que nous apprîmes du grand docteur. N'omettons pas de remarquer avec quelle clarté il a exposé, soit dans son *Commentaire sur saint Mathieu*, soit dans ses *Traités sur les Psaumes* (c), ou son magnifique ouvrage *De la*

(a) *Institutiones divinarum lectionum*, lib. I, c. XVIII. — Apud Binium, *Bibliol. Patrum*, t. VI, col. 68.

(b) *Inter opp.*, col. 610.

(c) *Ibid.*, col. 640.

Trinité (a), tout ce qui affirme notre culte envers l'auguste Mère de Jésus-Christ. Il est le premier de nos auteurs poitevins qui ait énoncé, en défendant la divinité du Fils, les singulières prérogatives, la Nature privilégiée de la Femme bénie entre toutes. Nul avant lui ni après lui n'a posé de fondements plus solides au culte de Marie, à sa vénération par les chrétiens, à la permanence de sa virginité, à la confiance que mérite son intercession et son secours. Comme il aime à la louer, comme il l'invoque; comme il la venge éloquemment contre les adversaires de son intégrité virginale (b)! Et que trouvons-nous aujourd'hui dans les enseignements de l'Eglise qui, sur le point essentiel de nos croyances, n'ait été nettement, définitivement établi par cette plume immortelle que le monde savant ne pourra jamais assez glorifier? Aussi seize siècles ont passé sur sa gloire sans en altérer un seul rayon, et jusqu'à la fin le monde reconnaissant lui devra ce grand bonheur que la divinité de Jésus-Christ ne se soit pas effacée de nos dogmes; car la conclusion à tirer de l'étude de cette belle vie, c'est que sans lui la barque impérissable sombrait dans l'océan des hérésies et s'engloutissait avec la foi dans l'abîme de tous les désordres sociaux.

Mais c'est là l'intervention de la Providence. Il entre dans les destinées de son Eglise de combattre et de souffrir souvent, jamais d'être vaincue; et quand le mal s'insurge contre elle, c'est alors qu'un homme est envoyé dont la bouche, la plume, le zèle proclament la vérité méconnue, que la lumière se fait, et que le Christ est vainqueur!

(a) *Ibid.*, col. 818 et 262.

(b) Hilar., *opp.*, col. 621.



NOTES DU LIVRE III

NOTE 1

Prêtre d'Alexandrie, en Egypte, mort en 336. Il avait commencé à dogmatiser en 319.

NOTE 2

Longueval (*ad ann.* 325) leur donne ces noms qui ont été changés ou défigurés par d'autres historiens. Mais ceux que nous préférerons avec lui sont bien les véritables, puisque Constantin les produisit le premier dans sa lettre aux habitants de Nicomédie, où il raconte de quelles indignes menées ces deux évêques se rendirent coupables. (V. l'*Hist. du premier concile de Nicée,* p. 175, in-4°, 1692. — Labbe et Petaw, *ad ann.* 325.)

NOTE 3

Cologne, *Colonia Agrippina,* ainsi nommée d'Agrippine, femme de l'empereur Claude, qui y établit une colonie de vétérans, et qui occupait chez les Ubii cette partie de la Gaule qui s'étendait sur les deux rives du Rhin. Cette ville fut une des cités électorales d'Allemagne, et appartient aujourd'hui à la Prusse, avec 40,000 habitants.

NOTE 4

Sardica, dans la basse Mœsie, voisine du mont Hœmus. Ce ne sont plus que des ruines abandonnées, près de Sophia, en Bulgarie.

NOTE 5

Murza, ville de la basse Pannonie, sur la Drave, et non loin de son embouchure dans le Danube. Elle fut le théâtre de la défaite de Magnence par l'empereur Constance.

NOTE 6

Pictavis natus, quâ sanctus Hilarius olim
Natus in urbe fecit.

(Carmin, lib. VIII, c. I.)

Saint Jérôme, encore plus rapproché de saint Hilaire, l'affirme aussi dans la *Préface* adressée à Paula et à Eustochium de son

Commentaire sur l'Epître aux Galates. — C'est aussi l'opinion que suit Longueval (*Histoire de l'Eglise gallicane,* ad ann. 353).

NOTE 7

Cette terre s'appelle encore *le Murceau,* dans la paroisse et à peu de distance de Clairé *(villa Clara),* canton de Saumur (Maine-et-Loire). Ce lieu fut du territoire poitevin jusqu'au Concordat de 1801. L'église y a pour patron saint Hilaire.

Passavant est un village du canton de Vihiers en Anjou, qui garda longtemps une certaine importance. Son église est du XIe siècle, et il garde les ruines d'un château dont quelques détails révèlent des travaux des XIVe et XVIIe.

NOTE 8

Les guérisons miraculeuses faites au tombeau de saint Francaire, où une tradition non interrompue attirait les fidèles, déterminèrent les évêques de Poitiers Jean du Bellay et Henry de la Rocheposay à autoriser, l'un en 1470, l'autre en 1641, une translation de ses reliques (V. *Discours fait en l'honneur de saint Francaire, père de saint Hilaire, évêque de Poitiers, par Louis Texier, prieur d'Aslonne,* in-8°, Saumur, 1648, 3e édition, où il est parlé de la découverte de ces reliques et de leur translation); — Bouchet *(Annal. d'Aquit.),* qui se trompe sur beaucoup de détails et manque de clarté; — D. Fonteneau, t. IX, *ad ann.* 1641.) On ne saurait trop relever à ce sujet toutes les bévues de l'*Histoire du Poitou,* de Thibaudeau. Quoi qu'il en soit de Francaire, dont on a fait quelquefois trop peu de cas, il est encore une preuve que les traditions, sans être toujours aussi claires qu'on pourrait le vouloir, ont un fond de vérité qui n'est pas du tout méprisable. Nous voyons ici que le nom de Francaire, qui a une origine franque, va bien avec la fin du IIIe siècle et le commencement du IVe, puisque les Francs s'étaient depuis longtemps déjà immiscés dans la Gaule, où ils avaient été battus près de Mayence, en 241, par Aurélien.

NOTE 9

L'assertion contraire est une des erreurs de Thibaudeau sur ce point.

NOTE 10

Cf. S. Hilarii, opp. — *Tract. in Ps.* LXI. Il y cite cette phrase de Cicéron : « Cogimur dissentione sapientum Deum ignorare. » (Lib. IV, *quæst. academic.*)

Note 11

C'est une tradition conservée par Bouchet et du Saussay *(Martyrol.)*.

Note 12

Fleury, *Hist. ecclés.*, lib. XI, n° 19. — Morin, *De sacris ordinationibus*, p. 265, in-f°, 1655, cite un rituel du v[e] siècle à l'usage de Poitiers, où ce mode d'élection est affirmé par le discours que le consécrateur adresse aux fidèles présents à la cérémonie. (V. aussi *Traité historique et critique de l'élection des Evêques*, t. I, p. 231, in-8°, Paris, 1792.) Cet usage avait commencé à la naissance de l'Eglise, lorsque saint Pierre *(Act. des Apôtres*, c. I) procéda, dans l'assemblée des fidèles qui l'entouraient avec les autres apôtres, au remplacement de Judas dont la mort avait laissé incomplet le Collège Apostolique institué par Jésus-Christ. La multiplication des chrétiens, l'étendue des diverses Eglises, amena forcément plus tard des modifications à cette coutume, comme à tant d'autres détails de la discipline ecclésiastique, essentiellement variable par elle-même selon les besoins qu'elle doit régler.

Note 13

Plusieurs se sont trompé en indiquant l'année 355 comme celle de son ordination. Il faut s'en tenir à 353 : quelques-uns des événements accomplis entre ces deux dates rendent la première impossible. Dom Coustant l'a solidement prouvé dans la *Vie* du saint docteur, c. IV, n° 29.

Note 14

Le célibat des évêques, des prêtres et des diacres a toujours été pratiqué dans l'Eglise. Il est marqué au concile de Carthage, en 253, comme une loi apostolique. La sainteté des engagements du prêtre ; son droit, qui est presque toujours un devoir, de monter au saint autel ; la pureté absolue qu'il lui faut pour l'administration des sacrements, sont autant de raisons qui firent comprendre la nécessité de cette loi, que les hérétiques n'ont constamment attaquée que parce qu'ils savaient bien qu'elle est une des bases les plus solides du ministère sacerdotal dont l'exercice complet serait impossible sans elle.

Note 15

Magnence s'était fait déclarer empereur dans les Gaules en 350. L'année suivante, s'étant avancé jusque sur la Drave, qui prend sa source dans les Alpes Carniques et se jette dans l'Ister ou Danube,

rivière de Germanie, il y fut rejoint par Constance, qui lui fit livrer bataille par ses troupes le 28 septembre et le défit complètement à Murza, aujourd'hui Esseck, dans l'Esclavonie.

Note 16

V. dans toutes les histoires ecclésiastiques à cette date de 335 les dégoûtantes machinations dont les ariens crurent pouvoir autoriser contre Athanase les calomnies dont il sortit pourtant victorieux. Ce qui n'empêcha point les hérétiques de le déposer de son siège et Constance de l'exiler.

Note 17

Le concile d'Arles, qui ne figure pas dans l'histoire au nombre des assemblées légitimes parce qu'il ne put être accepté du pape saint Libère, dont on y avait insulté les délégués, se tint le 10 octobre 353. Cette date nous donne à peu près celle de l'ordination de notre saint, qui se fût certainement trouvé à Arles, s'il avait eu alors le titre qui aurait dû l'y appeler. Cette ordination dut se faire entre le 10 octobre et le commencement de l'année 354, qui s'ouvrait encore alors au 1er janvier selon la coutume romaine. (V. Ducange, *Gloss*, v° *Annus*, mihi, t. Ier, col. 202.) Nous ne comprenons guère, à ce propos, comment l'auteur de *Saint Martin et son monastère de Ligugé*, p. 20 et suiv., établit la mort de saint Maixent et l'épiscopat de saint Hilaire en 349 ou 350, et affirme que ce dernier refusa de se rendre au concile d'Arles de 353. La vraie raison pour qu'il ne parût point doit être celle que nous donnons ici. Le saint prélat en parle plusieurs fois *(Ad Constant*, lib. I, n° 8. — *Ex opere historico*, fragment V, n° 2) sans aucune allusion à son absence, ni à aucun refus qu'il ait fait de s'y rendre. Quant à l'année de son ordination, il prouve lui-même qu'elle ne peut être datée de 349 ou 350, lorsqu'il dit que son baptême et son épiscopat précédèrent de très peu (*paulisper*) son exil. Or, cet exil est de 356 : personne ne le conteste, et le terme employé (*paulisper*) ne peut signifier un espace de quatre ou cinq ans, sur quinze au plus que dura cet apostolat si remarquable. Au contraire, cette expression peut très bien s'appliquer à un laps de moins de deux ans qui s'écoulèrent entre la fin de 353 et les quelques jours de 356, placés entre Pâques et le 1er juin. (V. *Abrégé de l'hist. ecclés.*, de Mocquer, in-12, Paris, 1751, t. I, p. 105.)

Note 18

Cet Ursace était évêque de Singidon, ville de la Mœsie supérieure, au confluent de la Save et de l'Ister, sur le Danube. Il avait accom-

pagné Valens à la suite de Constance, quand celui-ci vint en Occident prendre possession de cette partie de l'Empire. Singidon est aujourd'hui Segedin, dans la basse Hongrie.

Note 19

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (2e partie in-8°, t. II, p. 275) désignent ce concile sous la date de 355, par le nom de *Concilium Gallicanum*, et ajoutent : « peut-être de Poitiers ou de Toulouse. » Cette alternative ne peut laisser d'hésitation. Le siège de Toulouse était occupé alors par Rhodane qui, à Milan, avait souscrit avec beaucoup d'ardeur la lettre synodale où saint Athanase est traité de sacrilège, ce qui ne laisse pas douter qu'il n'ait consenti à la condamnation du grand évêque. (V. Hardouin, *Concil.* t. Ier, p. 69). On voit combien peu les évêques orthodoxes devaient choisir Toulouse pour réparer ces grandes chutes. — Saint Hilaire lui-même, en plusieurs lieux de ses ouvrages, assigne cette date de 355. (V. *De Synod.*, n° 2, *contr. Constant.*, n° 2). — Ajoutons cependant pour compléter l'idée qu'il faut se faire de Rhodane, que sa mauvaise action venait plus de sa faiblesse que d'une conviction raisonnée. Aussi saint Hilaire n'eut pas de peine à l'en faire repentir, si bien qu'aidé par lui, l'évêque de Toulouse revint à l'orthodoxie, et y tint assez l'année suivante, au concile de Béziers, pour y mériter l'honneur de partager l'exil de saint Hilaire. Tout nous prouve donc que celui-ci, noblement indigné de ce qu'il sut bientôt des actes de Milan, se sera empressé d'y opposer une protestation qui se sera faite dans sa ville épiscopale.

Note 20

Tous les hagiographes racontent comment ayant rencontré à l'une des portes d'Amiens, où il tenait garnison, un pauvre qui lui demandait l'aumône, il lui donna, faute d'argent qui lui manquait en ce moment, une moitié de son manteau dont il fit deux parts avec son épée. La nuit suivante, Jésus-Christ lui apparut, montrant cette moitié de manteau et disant aux anges qui l'entouraient : « C'est Martin qui m'en a revêtu ». (*Bollandistes*, au 11 novembre.)

Note 21

On voit qu'il serait impossible de faire accorder ces circonstances avec les années de l'épiscopat de saint Hilaire, si ce prélat eût siégé dès l'an 349 ou 350. Dom Coustant place comme nous cette première entrevue des deux saints à l'année 355. (V. *vita. S. Hilarii*, c. IV, n° 30.)

Note 22

On trouve dans le *Pouillé* dressé sous l'épiscopat de Louis-Henri de la Rocheposay, que cette petite église avait pour patrons les Hebdomadiers de la cathédrale. Elle avait été fondée par le Chapitre en souvenir du fait que nous racontons ici. Détruite bien avant 1789, elle fut reconstruite en 1867, et consacrée le 20 janvier 1869.

Note 23

Dom Coustant n'exprime en cela qu'une opinion qu'il regarde comme probable. Longueval l'affirme sans s'en expliquer et comme n'en doutant pas, mais sans en donner aucune preuve. Il nous semble que la présidence ne put être prise par aucun autre que Saturnin, le plus actif meneur de ces tristes affaires. Béziers d'ailleurs relevait de Narbonne, dont le titulaire ne paraît pas ici. Rhodane de Toulouse avait rompu avec les hérétiques ; tout fait donc croire qu'en fait de métropolitain, on aura trouvé que Saturnin devait avoir l'honneur de diriger le concile, si c'en était un. Enfin le seul fait du compte-rendu par lequel ce brouillon prétendit faire connaître à Constance ce qu'on avait fait dans cette assemblée, prouve de reste qu'il en avait été le chef.

Note 24

Sirmich, *Sirmium*, métropole de la basse Pannonie. A Sirmich les ariens souscrivirent, à l'instigation de Potamius, évêque de Lisbonne, une formule de foi dont ils effaçaient les termes de *consubstantiel* et de *semblable en substance*, tendant ainsi à faire au Fils une nature qui n'était point celle du Père. Osius, qui avait plus de cent ans, et qui avait dicté à Nicée l'immortel Symbole qui exprimait la foi de l'Eglise, consentit par faiblesse à signer que le Père était plus grand que le Fils. A vrai dire, il n'avait cédé qu'aux violences, moralement harassé d'ailleurs par de fatigantes discussions que son grand âge ne comportait plus. Quant à Libère, qui avait aussi donné tant de preuves d'orthodoxie, invincible jusqu'à souffrir l'exil pour elle, il consentit, pour abréger son éloignement, à se prononcer contre Athanase ; mais il ne signa rien contre la foi, puisque la formule qu'il accepta pouvait être défendue en laissant leurs équivoques aux ariens, et gardant pour soi le sens catholique, réellement inclus dans ses termes : c'est ce qu'avait fait saint Hilaire lui-même. Cette formule consistait à dire que Jésus-Christ était semblable en substance (*Omoousion)* à son Père, ce que les ariens entendaient d'une similitude par *quelques attributs*, et les catholiques d'une ressemblance *complète.* On voit quelle astuce les

premiers ne craignaient point d'employer.... mais on voit aussi combien il importait de soutenir ce sens catholique, puisqu'il était le seul qui exprimât sans équivoque la divinité de Jésus-Christ, qui ne pouvait être en tout semblable à son Père que par l'idendité de substance divine. C'était tout le christianisme qui aurait disparu alors, si l'Eglise ne l'eût pas soutenu au prix de tout ce qu'Elle consentit à souffrir.

Note 25

L'*Omoousion*, par exemple.

Note 26

Ancyre, *Ancyra*, ville de l'Asie-Mineure ou Anatolie, capitale de la Galatie. Elle devint très importante sous Auguste. Mansi date ce concile de 359; mais nous suivons la date la plus accréditée, fondée d'ailleurs sur ce que cette assemblée se tint avant Pâques, et par conséquent dans l'année qui précéda cette dernière. — Ancyre est à présent *Angourich*.

Note 27

Abre, *Abra*, est un nom grec passé dans le latin et dont les Hébreux eux-mêmes se servirent pour exprimer en termes génériques, une suivante de qualité, une demoiselle d'honneur. C'est le sentiment de Dom Calmet et de Vence, et, en effet, on voit ainsi qualifiées en plusieurs endroits de la Bible les femmes de la suite de Rébecca, de la fille de Pharaon, d'Esther et de Judith. Mais comme ce mot dans sa signification propre indique aussi une servante, il peut se faire que l'*Abre* de saint Hilaire ait été ainsi nommée par un souvenir de Marie répondant à l'ange : (dans saint Luc, I, 38) *Ecce ancilla Domini*. Il semblerait donc qu'en la nommant ainsi les parents de la jeune Abra eussent déjà songé à lui faire embrasser exclusivement le *service du Seigneur*, ce qui répond bien à ce que nous savons de sa vie.

Note 28

Erasme, dans l'édition de 1522 qu'il a donnée de saint Hilaire, et que Froben a reproduite en 1535 (in-folio, Basle, p. 320 et 322), prétend que cette lettre n'est pas du saint docteur, mais une plaisanterie indigne de lui. Il va jusqu'à l'attribuer à saint Fortunat, qui n'avait aucun intérêt à traiter ainsi une chose sérieuse, et qui d'ailleurs affirme (*Sancti Hilarii, vita*, lib. I, c. v) que de son temps l'original portant la signature de son véritable auteur était encore

conservé à Poitiers comme une relique. (V. *Fortunati opp*. Edition de D. Ruinard, reproduite par Migne, col. 442.)

Note 29

C'est de quoi Erasme dit élégamment : « Declarat hoc phrasis et compositio sermonis Hilariani, in carmine non infelicem fuisse. » (Præfat. *ad Joannem Carondiletum)*, et en cela il s'accorde avec notre Fortunat lui-même qui, vantant la délicatesse de la pensée et du style de la lettre à Abra, en parle de façon à en faire bien juger le mérite littéraire : « Epistolam sufficienti sole conditam, et velut aromaticis unguentis effusam. » (Ub. sup.)

Note 30

Erasme (*præfat* ub. sup.) se prononce en ces termes : « Et fortassis aliquot hymni quos hodie canit Ecclesia, non indoctos, sed incerti auctoris, illius sunt.... » Et il cite les hymnes de la Croix : *Crux fidelis ;* de saint Jean-Baptiste, *Ut queant laxis.* — D. Guéranger, qui n'hésite pas à laisser au saint docteur celle qu'Erasme lui refuse, lui donne encore celles de la Pentecôte : *Beata nobis gaudia,* et celle du Carême : *Jesu quadragenarius.* — On croit aussi que saint Hilaire aurait composé le *Gloria in excelsis* (Institut. liturg, t. I, p. 112). D'autre part, ce sont quelques rapports entre cette belle hymne et certains passages du *Te Deum* qui ont pu faire penser à lui attribuer ce magnifique chant d'actions de grâces. Mais il faut autre chose que des conjectures pour établir un fait littéraire qui ne ressort évidemment d'aucun texte, et auquel aucun écrivain de l'antiquité ou du moyen âge n'avait jamais pensé. On peut voir dans Tillemont, *Hist. Eccl.,* t. XIII, p. 968, les solides raisons qui combattent cette attribution du *Te Deum* à saint Hilaire. C'est Abbon de Fleury, qui vivait au XIe siècle, et qui a trouvé en cela de nombreux contradicteurs, qu'il faut accuser de cette idée systématique.

Note 31

La *Gallia christiana,* Du Tems, qui n'en est que la copie, et bien d'autres, veulent que saint Phæbade ait été le premier évêque d'Agen, que nous voyons figurer au milieu et jusque vers la fin du IVe siècle (Il ne mourut qu'en 392), et cependant ils attribuent l'établissement de ce siège à saint Martial, qui, toujours d'après eux, ne serait venu de Rome dans les Gaules que sous l'empire de Dèce, en 250. — On voit toutes les contradictions de ce système, qui paraissent bien mieux en lisant Du Tems, t. II, p. 268 et suiv.

Note 32

Rimini, *Ariminum*, ville d'Italie, sur l'Adriatique, où elle existe encore dans les Etats du Saint-Siège.

Note 33

Séleucie, *Seleucia*, était une ville de la Pisidie, au pied du mont Taurus, et contiguë à l'Isaurie, ce qui l'a fait quelquefois attribuer à cette province.

Note 34

L'hérésie avait pénétré en Orient chez un si grand nombre d'évêques, que sur cent soixante qui vinrent à Séleucie on n'en put compter que treize catholiques, dont saint Hilaire fut le plus éminent. Au reste, le concile, comme beaucoup d'autres où figurèrent les ariens, est rejeté par l'Eglise comme assemblée doctrinale.

Note 35

Le chef de ces derniers était Acace, évêque de Césarée, qui le premier avait inventé l'expression grecque *anamoousion*, « dissemblable en substance », et, par conséquent, niait solennellement la divinité du Sauveur. C'était la dernière conséquence où devait se jeter l'arianisme, car les hérésies ne s'en tiennent jamais à la première expression de leur erreur capitale. C'est ainsi que le protestantisme, sous quelque nuance qu'il se produise aujourd'hui (et Dieu sait qu'elles ne lui manquent pas), ne peut plus s'entendre sur les articles fondamentaux, et professe dans ses synodes jusqu'au mépris du baptême et à la négation de la divinité de Jésus-Christ. Il ne tient donc pas à toutes ces sectes que le monde ne retombe dans la barbarie....

Note 36

V. l'*Histoire* peu *générale du Poitou*, par Dufour, t. I, p. 124, et celle de Guérinière, t. I, p. 47. Il est malheureux à de tels historiens d'outrepasser leur vocation, qui ne peut être de traiter des choses de ce genre. Qu'attendre, en effet, d'un penseur comme Dufour, qui voudrait qu'un théologien catholique comme saint Hilaire se persuadât avec lui que *la Religion est dans l'Etat* et non pas *l'Etat dans la Religion.* Cette pensée a toujours animé, comme aujourd'hui, les ennemis déclarés de la foi catholique, la seule à laquelle ils en veulent parce qu'ils la savent capable de leur résister et de les enterrer successivement. Au reste, ces braves lecteurs-là qui ne comprennent pas tout d'abord les lectures de ce genre, récriminent

surtout contre ces attaques d'autant plus *audacieuses*, disent-ils, qu'elles furent adressées à l'empereur directement. Nous voyons le contraire : mais cela n'infirme pas le droit qu'en avait l'avocat du catholicisme, droit dont certainement il aurait usé s'il n'eût pas craint que le livre ne fût brûlé par son antagoniste, et qu'il ne restât inutile pour la cause de l'Eglise qu'il voulait défendre.

Note 37

Ce sont des portions venues jusqu'à nous de ces mémoires qu'on peut lire à la fin des œuvres de saint Hilaire sous le nom de *Fragments*.

Note 38

Attachés au parti d'Acace, l'évêque de Césarée, soutenant avec lui que le Fils était semblable au Père, *quant à la volonté*, mais non *quant à la substance*. C'était toujours distinguer l'un de l'autre, de façon à nier au fond la divinité du Fils.

Note 39

Les Italiens disent *Isoletta d'Alberga*. C'est l'*Albium Ingaunum* des anciens, aujourd'hui petite ville épiscopale, suffragante de l'archevêché de Gênes.

Note 40

A partir de Constantin les biens des collèges religieux du paganisme furent donnés aux églises, et ces donations se continuèrent bien plus tard. En 415, Honorius décréta le même transfert par une loi qui est au code Théodosien. Justinien en fit autant au VI[e] siècle. C'est peut-être ainsi que vinrent aux évêques de Poitiers des biens ruraux et des maisons de campagne dont nous voyons que saint Hilaire dote ici saint Martin, comme il en dotera bientôt quelques autres. Pour saint Hilaire cependant, nous savons que sa position de famille suppose des richesses patrimoniales, et il peut bien se faire que ses générosités aient été prises sur ses propres fonds. Quoi qu'il en soit, on peut regarder comme venant des premiers temps à l'évêché de Poitiers certaines propriétés qui ne cessèrent de lui appartenir jusqu'à la spoliation dite nationale de 1790. Telles sont : Savigny-*l'Evescault*, à deux lieues sud-est de Poitiers, Mairé-*l'Evescault*, près Melle (Deux-Sèvres), puis *Champagné-Saint-Hilaire*, donné par Clovis, après sa victoire de 507, à l'abbaye de ce nom. Savigny fut habité comme *villa* par Gauthier de Bruges et ses successeurs, jusqu'à Pierre d'Amboise qui fit bâtir Dissay au XVI[e] siècle.

Note 41

Les règles monastiques ne furent point d'abord écrites, et résultaient de la direction que chaque fondateur donnait à son œuvre. Quand s'ouvrit le v[e] siècle, saint Benoît, abbé du mont Cassin, en Italie, écrivit une règle, et y astreignit tous les membres de son ordre. Elle fut trouvée si parfaite, que vers le milieu du viii[e] siècle elle était déjà le plus généralement adoptée dans les monastères. Nous y reviendrons.

Note 42

Combliacum. Ce n'est plus qu'un village sur la Longève, ruisseau qui vient du village voisin de Pouligny, dans la commune de Celle-l'Evêcault, et se perd dans la Vonne près de Marigny-Chemerault. Une petite chapelle y existe encore sous le vocable de la sainte. Comblé eut le titre de paroisse jusqu'en 1819, qu'elle fut réunie à Celle-l'Evêcault.

Note 43

Cella-Episcopi, chef-lieu de commune de 1,500 âmes, du canton de Lusignan, à dix lieues au sud-ouest de Poitiers. On trouve dans les chartes cette localité nommée dès 1218 *Episcopalis cellula.* Elle n'est guère mentionnée pourtant depuis le séjour de sainte Florence jusqu'à cette époque où la féodalité amène son développement de façon à en faire d'abord une châtellenie vers le commencement du xiv[e] siècle, et une baronnie cent ans plus tard. On la trouve aussi nommée *Castrum-Celsum* dans une chronique du xiv[e] siècle. Ce mot latin a contribué à faire croire que ce lieu de Celle-l'Evêcault pourrait bien avoir été le Champtoceau de Maine-et-Loire, sur lequel nous aurons occasion de revenir. Toujours est-il que le château épiscopal, forteresse importante du moyen âge, appartenait aux évêques de Poitiers avec la plus grande partie de la paroisse et un Chapitre de cinq chanoines, qui relevaient de l'Évêque, et dont le prieur était archiprêtre de Lusignan.

Note 44

Le diaconat donnait le pouvoir de catéchiser, de baptiser, de prêcher, de distribuer la communion eucharistique, et il n'était pas un abbé qui n'eût besoin de ces pouvoirs dans la direction de ses inférieurs. Quant à la confession, elle se faisait à l'évêque ou aux prêtres des paroisses voisines. Nous avons dit dans l'*Histoire de Saint-Martin de Vertou*, (c. iii, note 8), combien semblait impossible pour le saint abbé qu'une charge comme la sienne ne fût pas secondée par

les pouvoirs du caractère sacerdotal. C'est que, outre ses missions lointaines, il eut à gouverner une abbaye non moins éloignée de Nantes que celle de Ligugé l'était de Poitiers. Mais quant à saint Martin de Ligugé, aucune autre raison ne laisse soupçonner qu'il eût reçu le sacerdoce avant l'époque de son épiscopat : Sulpice-Sévère, d'ailleurs, n'aurait pas manqué de le dire.

Note 45

En juin 1850, Mgr Pie, évêque de Poitiers, célébra pour la première fois le Saint-Sacrifice dans cet oratoire, restauré par les soins de la paroisse. Moins de deux ans après, le même prélat acheta les restes du vieux monastère, qu'il donna aux Bénédictins de la congrégation de France. Ces religieux en prirent possession à titre de prieuré, le 23 novembre 1853 ; et le souverain pontife Pie IX, par décision du 18 novembre 1856, rendit au prieuré son ancien titre abbatial. L'évêché, d'après la teneur de la bulle d'érection, assura aux religieux, avec la propriété de la nouvelle acquisition, un revenu de 4,000 fr. sur la mense épiscopale. (V. *Archives de l'Evêché,* année 1852. — *Registres des délibérations capitulaires*, séance du 17 octobre 1884.)

Note 46

Bouchet dit : « Le lendemain ou deux jours après. » — Il dérange ainsi par ce fait et plusieurs autres, l'ordre réel que suivent tous les auteurs anciens. Un seul de ces faits suffit à rétablir ici la précision chronologique. Puisque la résurrection opérée à Poitiers par saint Hilaire suivit celle de Ligugé, opérée par saint Martin ; elle ne put avoir lieu que lorsque celui-ci avait déjà établi et bien réglé son monastère. Or ceci ne pouvait pas être le lendemain de l'arrivée de saint Hilaire, ni deux jours après. Nous suivons donc ici, sans aucune crainte de nous tromper, les auteurs originaux qui nous ont servi de guides jusqu'à présent.

Note 47

Le salpêtre avait corrodé le beau relief jusqu'à le rendre méconnaissable, et comme alors la maison à laquelle il avait été accolé fut rebâtie, on en retira la pyramide, et on lui donna asile au musée des Antiquaires où du moins elle continuera, à l'abri des injures des saisons, à représenter un idéal de ce qu'elle avait été, c'est tout ce qu'a pu faire un siècle où il n'y a plus que des radicaux et des conservateurs...

Note 48

En 1842, ce beau marbre gisait comme inutile et servait de siège public en dehors et près de la porte occidentale de l'église Saint-Hilaire. Sur nos instances, on lui rendit l'hospitalité dans un coin de la nef... Il a été transporté plus tard au musée lapidaire de Poitiers. Nous le regrettons, comme aussi d'y voir plusieurs inscriptions qui, naguère éparses sur les murailles voisines de la vieille basilique, étaient sans contredit ses plus précieux souvenirs et lui conviendraient d'autant mieux après sa restauration. Pourquoi priver les monuments religieux et autres de ces insignes qui font partie de leur histoire ; et ici, pourquoi ne pas rendre aux nefs, aux murs latéraux, à l'enceinte extérieure de l'édifice sacré les épitaphes qui les décoraient autrefois et y conservaient des noms chers à son histoire? C'est une convenance à laquelle ont un droit certain ces mêmes nefs enfin relevées, ces murs heureusement reconstruits, qui ont rendu à la magnifique église la plus grande partie de sa gloire du moyen âge. — Au reste, D. Fonteneau a écrit une note curieuse que nous ne devons pas laisser de reproduire à cette occasion. Elle témoigne que la petite église construite au sud de la cathédrale et connue aujourd'hui sous le nom de *Saint-Hilaire-entre-Eglises*, avait porté le nom de *Sainte-Abre* et que ce fut là que figura d'abord le marbre dont nous parlons, lequel n'aura été transporté dans la collégiale que lorsqu'on eut laissé disparaître par une très blâmable négligence l'église qui avait très anciennement remplacé la maison de la jeune sainte et de sa mère. Voici cette note: « *Saint-Hilaire-entre-les-Eglises*, autrement *Sainte-Abre*. Là est le tombeau de sainte Abre dont une partie est sous l'autel et l'autre dehors, soutenue par deux piliers avec quelques sculptures. En fouillant pour faire une fosse on trouva la figure de sainte Abre et on l'a mise à un autel que M. Ramard fit faire. On trouva que sainte Abre logeait dans un petit logis qui est près de l'église fort ancienne: c'est la tradition. » (D. Fonteneau, t. LX, p. 95.)

D'après ces termes, il est croyable que les restes de sainte Abre, arrachés aux ruines de la grande basilique après quelqu'une des nombreuses démolitions qu'elle subit jusqu'au XIIe siècle, auront été reportées dans sa maison de famille, lorsqu'on songea à faire de celle-ci une église, et que dès lors elle prit le vocable de la jeune vierge. Le nom de Saint-Hilaire-entre-Eglises lui avait été donné populairement par suite de sa position entre Saint-Pierre et Saint-Jean, auxquels celle de Saint-Martin vint se joindre plus tard.

Note 49

Longueval s'est égaré en donnant à ce concile la date de 361, et comme douteux que saint Hilaire y ait assisté. Le fait est qu'il n'y fut pas présent, car la lettre synodale aux évêques des Gaules n'en fait aucune mention, sinon pour établir que ses communications avec les Pères se firent par correspondance écrite.

Note 50

Oratio III, in Julianum. — La Bletterie (*Vie de Julien l'Apostat,* I, 190) trouve ici saint Grégoire très sévère, et dit que cette assertion est peu conciliable avec les conjectures dont il s'appuie. Lequel a été le plus mal renseigné de l'illustre évêque ou du biographe moderne ?

Note 51

Entre autres diatribes, Julien publia son *Discours contre les Chrétiens,* empreint du fiel de sa verve menteuse. Le marquis d'Argens, l'un des coryphées de la secte philosophique, en donna, en 1768, une traduction avec *des notes nouvelles de divers auteurs,* qui n'étaient autres que Voltaire tout seul. Le discours dont nous parlons ici fait partie des *Œuvres complètes de l'empereur Julien,* traduites du grec par Tourit (Paris, 3 vol. in-8°, 1821).

Note 52

Vezières, *Verceiacum, Vareza, Varezia,* ancien chef-lieu d'une viguerie indiquée en des chartes de 969. C'est à présent un chef-lieu de commune de 700 âmes, du canton des Trois-Moutiers (Vienne), dont on ne trouve guère le nom actuel qu'en 1454 comme appartenant à la commanderie de Loudun. On voit remonter la seigneurie de Vezières au XIe siècle et vers ce temps elle a une cure de Saint-Pierre et Saint-Paul et un prieuré qui dépendent de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Saint-Citroine, qui était autrefois une paroisse, resta à l'état de simple commune à partir de 1803 et les deux communes n'en firent qu'une en 1819. L'église de Saint-Pierre de Vezières date du XIIe siècle, comme on le voit à son style romano-ogival de la transition.

Note 53

Les martyrologes qui semblent s'être copiés les uns les autres pour attribuer saint Citroine à la fin du Ve siècle, nous semblent dans le faux, si réellement saint Citroine a subi le martyre. A cette époque

il n'y avait pas de persécution en Poitou. — D'autre part, s'il est mort en 580, on s'étonnerait qu'il n'en soit point parlé dans saint Grégoire de Tours, qui ne cessa d'écrire qu'en 592. Il est vrai encore que cet écrivain a souvent négligé ce qui n'était pas de la Touraine.

Note 54

« Et un jour que saint Hilaire allait, et que saint Martin venait au devant de lui, se rencontrèrent en une vallée estant en un bois taillis, et s'enclina la mulle de saint Hilaire devant saint Martin ; et au relevé la forme du pied de ladicte mulle demoura engravée en une pierre, comme on voit encore de présent. Et à ce moyen ledict lieu a toujours été appelé depuis le *Pas de la Mulle.* » (Bouchet, *Annal.*, p. 41.)

Note 55

Le testament de saint Perpetuus, évêque de Tours, donnait en 474 à Euphrone, évêque d'Autun, « un livre d'évangiles qu'avait écrit autrefois saint Hilaire, évêque de Poitiers. » (V .d'Achery, *Spicileg.*, t. II, 106. — D. Coustant, n° 112.) Peut-être ce Livre d'Evangiles était-il le *Commentaire sur saint Mathieu?*

Note 56

Ce Dativus est indiqué par les auteurs du *Gallia christiana*, et par Du Tems (t. III, p. 247), comme ayant été déposé à une date incertaine. Cette date se trouverait établie par ce fait ; et il en résulterait que, mal placé comme le treizième sur le catalogue des évêques de Limoges, il ne devrait être que le onziéme, et siéger entre Exupère et Astidius.

Note 57

Cette relique est connue sous le nom de *Marbre de Faye-l'Abbesse*, paroisse des Deux-Sèvres, canton de Bressuire : *Fagus abatissæ.* Elle a un millier d'habitants et une église romane de Saint-Hilaire, souvent remaniée. La cure, ainsi qu'un prieuré de quelques religieuses, relevaient de l'abbaye de Saint-Jean de Thouars. Une voie romaine de Poitiers à Nantes, qu'avoisinent des monuments celtiques, traversait la commune au chef-lieu même où l'on a découvert, en 1860, de tels débris de construction gallo-romaine, que tout porte à y constater l'existence vers le IIe ou IIIe siècle d'une ville importante depuis longtemps oubliée. Saint Hilaire, dit-on, s'y plaisait beaucoup et l'autel portatif qu'il y a laissé et qui lui avait servi en Phrygie, semble établir qu'il y avait des affections et peut-être des assiduités.

Faye-l'Abbesse était d'ailleurs voisin de Cléré, où nous avons vu qu'habitait sa famille. Faye-l'Abbesse devait son existence religieuse comme prieuré à l'abbaye de Saint-Jean de Thouars, qui ne commence guère à paraître que vers le xe siècle, sous les auspices des vicomtes de cette ville. (V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXX, 218, XXXVII, 347. — *Bulletins*, VI, 243, 286.)

Note 58

Ce Rezé *(Ratiatum)*, sur lequel on a beaucoup discuté, est reconnu sans conteste aujourd'hui pour être le bourg de Rezé, sur la rive gauche de la Loire, vis-à-vis de Nantes. C'était du temps de saint Hilaire le chef-lieu du pays de Retz, *Pagus Ratiensis* ou *Ratiatensis*, que quelques géographes ont pris à tort pour un siège épiscopal, entendant mal une signature du concile d'Orléans de 511. Nous dirons en son lieu et à cette date, ce qu'il faut penser de l'*Episcopus Ratiatensis*. Ce *Pagus* fut distrait de la juridiction spirituelle du Poitou par suite des usurpations de Nominoë, roi des Bretons, qui l'incorpora au diocèse de Nantes. Son fils Erispoë fit sanctionner cette injustice par Charles-le-Chauve en 851. A cette époque *Ratiatum*, qui était encore, huit ans auparavant, une ville importante et fermée, avait été ravagée par les Normands et réduite à ce qu'on la voit aujourd'hui. Son territoire est toujours jonché de débris de constructions gallo-romaines dont nous avons parlé dans notre *Histoire de Saint-Martin de Vertou* (ch. ii, xi et xvi). Une voie romaine conduisait de Nantes à Poitiers et à Saintes par Rezé et *Durinum*, aujourd'hui Saint-Georges-de-Montaigu. On peut consulter aussi sur ce point Valois et Danville, puis Lobineau, dans ses *Preuves de l'Histoire des Saints de Bretagne*.

Note 59

Il y a eu peut-être, sans qu'on en sache bien la cause, confusion entre ce fait et celui que raconte Bouchet (*Ann.* p. 42). « J'ai leu, dit-il, en la légende de Monsieur Sainct-Lucian qu'au moyen de la grande renommée de Monsieur Sainct-Hilaire, il vint des parties orientales jusqu'à Poitiers. Et le premier jour qu'il entra en ladicte ville, ouït la messe de Saint-Hilaire en église cathédrale de Saint-Pierre : et après la messe dicte, baptisa saint Lucian, lui montra et enseigna les articles de la foi, et lui donna plusieurs autres bonnes instructions. » On trouve là des traits qui peuvent contredire l'identité des deux baptêmes, d'autres qui permettraient d'y croire. On remarque surtout que le nom de « Monsieur S. Lucian » semble bien être celui du baptisé de *Ratiatum* un peu défiguré.

Note 60

D. Estiennot, dit Dufour (*Hist. gén.* I, 369), prétendait que ce saint Benoît était le même qui fut évêque de Poitiers au VIIIe siècle ; ce qui vient de je ne sais quelle aberration inexplicable. Cela n'empêche pas Dufour de l'adopter. Il va plus loin et veut que le mot Samarie, *Samaria*, soit une corruption de *Smarvia*, *Smarva*, petite bourgade à peine connue, à deux lieues de Poitiers, d'où il voudrait conclure que saint Benoît de Samarie aurait été évêque de Smarve ! ! ! Une simple comparaison de notre récit, tiré des sources originales et de ses moindres détails avec une telle conjecture, suffit à établir le peu de jugement et l'insuffisance d'un historien qui écrit d'après de telles persuasions.

Note 61

On a voulu transporter ce château de Gravion dans la Vendée, où il ne fut jamais. Toutes nos vieilles traditions, Bouchet, les anciens *Propres* du diocèse l'ont toujours indiqué comme ayant fait partie du domaine donné près de Quinçay à saint Benoît de Samarie. — « De ces mêmes sources on tire la légende de saint Viventius dont on fait un compagnon de saint Benoît et dont on a faiblement contesté l'authenticité sous prétexte que ce n'étaient pas là des noms originaires de Palestine. Et cependant ces deux noms ne pouvaient-ils pas appartenir à des familles latines dont la Palestine avait alors un si grand nombre ? On voudrait en vain s'autoriser d'une légende du Xe siècle contre les récits acceptés jusqu'à présent et de date presque contemporaine, pour faire des quarante fidèles venus en Poitou à la suite de saint Benoît autant de martyrs qui auraient illustré dans le IVe siècle les plages de l'Océan vendéen. Rien de tout cela ne se prouve, et quand des faits historiques ont vieilli de quinze cents ans, sous la sauvegarde d'une Eglise qui vénère en eux autant de pages primitives de son histoire, on n'est pas bien venu d'essayer un nouvel exposé, qu'on avoue d'ailleurs tiré des documents apocryphes, et dont l'auteur, dit-on, a eu le tort de vouloir tout rattacher à son héros. » — Ce défaut, malheureusement, a eu ses imitateurs, mais il ne fera jamais que des *peut-être* deviennent des *vérités*, et des *probabilités* des *certitudes*.

Donnons ici quelques notices utiles sur ce village de Smarve dont le nom, qui fut dès 962 *Samarva*, puis *Sammarvia*, et que certains manuscrits ont dénaturé jusqu'à en faire *Sancta-Marva !* était une très ancienne villa où une cure fut fondée bien avant le XVe siècle d'où date son église de Saint-Félix. Il est probable que cette fondation était due au Chapitre de la cathédrale, car il y nommait et en

partageait la seigneurie avec l'abbesse de la Trinité de Poitiers aussi bien que la haute justice. Il est à croire que cette possession par l'abbaye venait de ce qu'en fondant l'église de la Trinité au IXe siècle, le chanoine Frotier, neveu de l'évêque de ce nom, l'avait dotée de quelques terres qu'il y possédait, et qu'il y avait fait contribuer le Chapitre. Au reste, il y a encore dans la paroisse des bois qui ont retenu le nom de *Bois de Saint-Pierre*. Le village a 600 habitants et relève du canton de la Villedieu, et de l'archiprêtré de Poitiers.

Note 62

C'était non loin d'une villa de ce nom, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Quinçay (*Quintiacum*, demeure de Quintus), située à deux lieues au nord de Poitiers, lequel est une paroisse du canton de Vouillé, ancien archiprêtré de Sanxay, et qui a pour patrons les trois saints frères jumaux Eleusippe, Speusippe et Méleusippe. Ces trois frères furent martyrisés à Langres, dans le cours du IIe ou IIIe siècle, avec leur aïeule sainte Léonille. Ils sont honorés à Langres, à Paris et en Poitou, le 17 janvier, sans doute par suite de quelque translation de leurs reliques dont la date est perdue. — Quinçay a 1,100 habitants ; il est d'origine gallo-romaine. On remarque sur son territoire, sur la rive gauche de l'Auzance, qui se perd non loin de là à l'est, dans le Clain, un camp gaulois connu sous le nom de *Céneret*, où nous verrons qu'Alaric plaça un poste d'observation pour surveiller le passage de Clovis avant la bataille de Voulon. En 985 elle est citée comme villa de la viguerie de Brioux, quoique ce lieu en fût fort éloigné. Elle était paroisse dès 1078, et c'est plus tard qu'elle fut de l'archiprêtré de Sanxay. Le Chapitre de Saint-Hilaire nommait à la cure.

Note 63

Cette île était d'abord connue sous le nom d'*Oloano*. Elle fut plus tard annexée au continent par l'envahissement des sables sur lesquels s'est posée la ville dont on a fait un chef-lieu d'arrondissement de la Vendée et un archiprêtré du diocèse de Luçon. La ville des Sables est très visitée maintenant pour les bains de mer.

Note 64

Amausum ou *Amausensis-Pagus*, en Bourgogne, pays d'Amous. C'est aujourd'hui un modeste hameau appelé Saint-Vivent-sous-Vergy, commune de Courtil (Côte-d'Or).

Note 65

Asenayum, Asianum. Bourg de la Vendée, canton du Poiré-sous-la-Roche, ancien prieuré de bénédictins, de nomination royale, auquel présentait l'abbé de Marmoutiers. Cette localité, qui tient le milieu du vaste espace contenu dans le bas Poitou entre l'Océan à l'ouest et la Loire au nord, était, au XIIIe siècle, un doyenné auquel l'évêque de Poitiers avait ajouté une officialité pour éviter aux habitants de ce pays, éloigné de son Siège, la peine d'y recourir en certains cas sur lesquels pouvait prononcer l'official. Ce doit être, selon nous, et aussi selon de meilleures autorités, l'ancienne capitale du petit peuple gaulois nommé *Agésinates*, quoique d'autres, en assez grand nombre, aient voulu la placer ailleurs. — Ceux-ci auront toujours contre eux de ne savoir ou la mettre, et surtout le nom d'*Agésinates*, dont Aizenay paraît très raisonnablement tiré. On a trouvé dans son sol des quinaires, petites pièces de monnaie gauloise en argent, dont un côté représentait une tête de déesse locale et l'autre un cheval au galop. C'est là un indice de l'importance primitive de la petite ville gauloise.

Note 66

Verceil, *Vercellæ*, ville du Piémont, en Sardaigne, au confluent de la Césia et de la Marva. Elle était, sous les Romains, de la Gaule transpadane, et eut quelque temps des mines d'or promptement épuisées.

Note 67

Calaris, ville capitale de la Sardaigne, au fond du golfe de ce nom. C'était une ancienne fondation des Carthaginois, peuplée aujourd'hui de 30,000 âmes.

Note 68

Il est remarquable que le 25 juin, jour du martyre de saint Jean et saint Paul, fut celui de la mort de Julien, que Dieu semblait punir ouvertement au moment où tombaient ses dernières victimes. Cette coïncidence qu'aucun historien, que nous sachions, n'a remarquée, est un intéressant chapitre à ajouter au *Traité de la mort des persécuteurs*.

Note 69

S. Grég. Turon. *De gloria Confessor.*, c. 54. — *De gloria Mart.*, c. 83. — Nos *Vies des saints de Poitiers*, p. 206. — On voit, comme nous l'avons établi au long dans le *Bulletin des Antiquaires*

de l'Ouest, t. VIII, p. 183, que nous avons une date certaine de la fondation de l'église Saint-Hilaire de Poitiers. Revenu au commencement de 365 dans sa ville, le grand pontife aura entrepris dès cette année l'église nouvelle, qui dut être promptement terminée, eu égard à la méthode de construction de ces temps-là, telle que nous l'avons exposée ailleurs. *(Hist. de la cath. de Poitiers*, t. I, ch. 1.)

Note 70

De son nom même, en latin *Troecia* (nos écrivains du XVIe siècle écrivaient encore *Trojacia)*, on peut très légitimement conjecturer qu'ayant voulu cacher son nom de famille, elle aura pris le nom de la contrée d'où elle venait.

Note 71

Si sainte Triaize avait vingt-cinq ans lorsqu'elle mourut en 375, elle n'avait guère pu connaître saint Hilaire en Phrygie, qu'il avait quittée en 360. Elle n'aurait eu alors que dix ans. Mais elle avait entendu raconter les merveilles de cette vie apostolique ainsi que la détermination de sa jeune compatriote Florence, et s'était décidée à l'imiter vers l'âge de seize ans, en 365 ou 366, et vécut neuf ou dix ans dans sa retraite, ce qui la mena bien jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six ans.

Note 72

Cette maison, qu'avaient habitée en dernier lieu l'épouse et la fille du saint homme, s'élevait sur l'emplacement donné ensuite au petit édifice paroissial fondé par le Chapitre de Poitiers sous le vocable de Saint-Hilaire-entre-Eglises, c'est-à-dire entre saint Pierre et son baptistère dédié à saint Jean, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Note 73

C'est l'année indiquée par saint Jérôme qu'adopte Dom Coustant, cap. 145.

Note 74

Ce tombeau avait été disposé par saint Hilaire lui-même entre la sépulture de sa femme et celle de sa fille, dans une *voûte basse*, dit Bouchet (*Annales d'Aquit.*, 1re p., f° 25, éd. de 1557), c'est-à-dire dans une crypte comme beaucoup d'églises commençaient alors à en avoir.

Note 75

Saint Hilaire était honoré sous ce titre dans plusieurs diocèses, de temps immémorial, notamment dans celui de Poitiers, lorsque en 1850 le concile de Bordeaux obtint du Saint-Siège que ce titre lui fût confirmé pour l'Eglise universelle. Depuis lors, la messe et l'office des saints Docteurs sont obligatoires partout le jour de sa fête.

Note 76

Inoffenso pede decurri potest. Saint Jérôme venait de terminer ses études et commençait à les compléter par des voyages utiles. Il vint dans les Gaules vers 370, et put y recueillir les impressions encore toutes vives qui avaient suivi la mort de saint Hilaire, et qu'entretenaient toujours les nombreux miracles opérés à son tombeau.




L'EUROPE
AUX Ve et VIe SIÈCLE
pour servir
à l'Histoire Générale
du POITOU
par Mlle Thomme AUBER
1885.
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN SEPTENTRIONAL
OCÉAN BRITANNIQUE
OCÉAN AQUITANIQUE
HIBERNIE
SAXONS
DES BRETONS
Londres
York
FRANCS
Paris
Orléans
Poitiers
Bordeaux
Toulouse
Lyon
ALEMANS
Bavarois
OSTROGOTHS
PANNONIE
ROYME DES VANDALES
GÉTULIE
ESPAGNE
MER MEDITée
Carthage
Rome
Ravenne
Détroit d'Hercule
Is BALEARES
CORSE
SARDAIGNE
SICILE
Echelles.
Lieues de France de 25 au Degré.
0 30 60 90 120 150

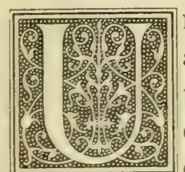


LIVRE IV

—

Depuis la mort de saint Hilaire jusqu'a la bataille de Voulon

(De 368 à 507)

N homme qui s'est immortalisé laisse longtemps après lui l'influence de ses doctrines, de ses vertus et de son action laborieuse. C'est ainsi que saint Hilaire ne devait pas mourir tout entier. Il maintint son esprit dans les amis qui lui survécurent, et son nom doit se rattacher, selon nous, à une création tout empreinte des souvenirs de son époque.

Origine du baptistère de Poitiers, dit : *Temple Saint-Jean.*

Nous parlons d'un des faits les plus intéressants de notre histoire monumentale, du baptistère de Poitiers, dit *Temple Saint-Jean,* dont la destination primitive n'est plus douteuse, quoi qu'en ait pu dire, en maintes rencontres, un préjugé que la science n'éclairait point suffisamment.

Placé à 60 mètres au sud de la cathédrale, orienté comme elle, orné dans son appareil de croix répétées sur les trois frontons, du sud, du nord et de l'orient, formant dans son plan général une croix latine dont la hampe s'allongeait primitivement vers le couchant dans une longueur d'une quarantaine de mètres ; composé de petits échantillons allongés et de couches de briques auxquelles

se mêlent de petits cubes attestant des réparations postérieures ; enfin ouvert au levant par une large fenêtre cintrée dont la coupe laisse apercevoir très distinctement la déviation symbolique de l'axe longitudinal : tout indique à la fois dans ce monument et une église chrétienne, et le IVe siècle, qui est celui de sa construction. Comme historien, nous devons dire que quelques savants ont nié ce double caractère. Trompés par certaines analogies plus ou moins sensibles avec quelques tombeaux du paganisme, ils sont pourtant en opposition avec le plus grand nombre, parmi lesquels se rangent les archéologues de la plus grande expérience et de la plus sérieuse autorité [a] (1). La position même de ce petit monument, par rapport à l'Eglise-mère, ajoute une preuve de plus à ces indices indubitables d'une origine chrétienne. Cette position est celle de ces petits édifices annexés dès les premiers siècles aux églises cathédrales pour y administrer le baptême, donné alors très solennellement par l'évêque seul, aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte. Ce sacrement se donnait par immersion. Or, la piscine creusée au milieu du transept, en face même de l'autel, et dans laquelle était plongé le catéchumène, ne manque pas plus que dans les autres édicules du même genre. Une dernière preuve de cette destination sacrée est dans l'union intime et primitive de toutes les parties qui forment cet ensemble encore imposant, et non moins enfin dans l'invocation de saint Jean-Baptiste que l'édifice a eue de temps immémorial et qu'on ne manque pas de représenter dans tous les baptistères.

Il est très probable que nous devons attribuer ce monument à saint Hilaire lui-même, comme une protestation contre les erreurs professées par les ariens à l'égard du baptême (2). Il avait défendu contre eux la formule baptismale de la sainte Trinité, et ce qu'il dit de la manière dont ils voulaient entendre la Trinité et le Saint-Esprit prouve

(a) V. lib. *De Synod.*, nº 85, *et alias* int. opp.

bien qu'il ne devait pas avoir confiance en leur baptême. Ajoutons que l'évêque seul donnant le sacrement, il devenait encore plus certain que là il serait administré d'après les règles de la foi. Cette origine s'accrédite d'ailleurs par l'attache continue de ce petit édifice à la cathédrale. Dès la fondation du Chapitre, ce premier corps du diocèse y créa une paroisse, agrandit ou reconstruisit sa nef antérieure au XIe siècle, y tint des synodes annuels, et y célébra l'office canonial à la fête de Saint-Jean-Baptiste : ce qui fait autant de titres de sa possession. L'église Saint-Jean fut d'ailleurs toujours la paroisse de l'évêque. Ces rapprochements n'ont échappé aux historiens de saint Hilaire que parce qu'ils n'étaient pas locaux. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que le genre de bâtisse employé au baptistère de Poitiers est le même que pour les *arènes* attribuées au IVe ou Ve siècle par M. Bourgnon de Layre [(a)]. On peut appliquer la même remarque à l'ancienne église de Saint-Paul, réduite aujourd'hui aux minces dépendances d'une maison particulière, et à Notre-Dame-la-Grande, dont nous avons parlé.

Quant à l'année précise de notre remarquable petite église, nous ne doutons pas qu'elle ait suivi de très près celle du retour d'Hilaire après son exil. Si la pensée de la sainte Trinité a pu entrer pour quelque chose dans le projet du grand évêque, tout fait croire qu'il aura eu hâte de la réaliser, et qu'on pourrait sans trop s'égarer la placer entre sa rentrée à Poitiers et son voyage de Milan, c'est-à-dire de 360 à 365.

Nous ne quitterons pas le grand homme du IVe siècle sans ajouter à ce qui honore son histoire ce qui touche à certains de ses amis que nous avons connus et dont l'existence est pour toujours liée à la sienne. Nous allons donc parler de ceux dont le nom reviendra plus tard dans nos annales, et tracer à grands traits ce qui doit achever leur

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, X, 147.

image, afin d'en laisser au lecteur des notions aussi complètes que possible.

Saint Léonius ou Lienne.

Nous avons vu l'attachement de Lienne et d'Hilaire, sainte amitié qui les honorait tous deux également, et qui s'étant formée dans une juste appréciation de leurs vertus mutuelles, dura jusqu'à la fin pour ces deux âmes si dignes l'une de l'autre.

Dès son enfance, Lienne, appelé de son temps Leonius, avait mérité l'amitié de son maître. Dans la suite, par son application à la science sacrée et sa conduite exemplaire, il parut digne à son évêque de recevoir le caractère du sacerdoce. Hilaire le lui conféra. Le zèle et la prudence du disciple brillèrent dès lors dans les difficiles devoirs de ce haut ministère. Nous avons vu que le prélat s'en fit accompagner dans son exil, que pendant les quatre années qu'il dura, on les vit toujours cheminer ensemble, et que Lienne fut un de ceux à qui l'illustre maître confia son dernier soupir. Privé de ce guide si sûr et si aimé, Lienne continua sa tâche sacerdotale. Placé à la tête du monastère de Saint-Jean et Saint-Paul, sans doute par une expresse désignation du saint fondateur, qui s'en était réservé la direction jusqu'à la fin de sa vie, il s'appliqua également à y conserver les traditions du maître et à préserver le Poitou des atteintes de l'hérésie arienne, puis mourut dans un âge avancé, le 1er février 388, jour que lui avait prédit saint Hilaire, à qui il survécut donc un peu plus de vingt ans. Une chapelle attenante à une des maisons qu'avait habitée le pontife, et qui devint plus tard *Saint-Hilaire-de-la-Celle* (a), reçut le corps du saint prêtre. De nombreux prodiges, racontés par Fortunat (b), y attirèrent dès ce moment la constante dévotion des peuples. Beaucoup de malades y étaient guéris ; si bien que dans la suite le corps ayant été levé de terre, fut placé dans l'église de l'abbaye

(a) Monastère actuel des Carmélites. — V. Bouchet, p. 46.

(b) *Vita S. Hilar.*, passim.

et visité chaque année par une foule toujours plus considérable au jour anniversaire de sa mort. Plus tard, la petite église de l'abbaye ne suffisant plus à ce grand concours, une translation s'en fit à l'église de Saint-Hilaire-de-la-Celle, où ses reliques restèrent jusqu'en 994 (a). Nous dirons en son lieu les circonstances de ce grand événement.

C'est peu de temps après la mort de saint Hilaire que mourut aussi saint Jouin, l'un des apôtres du Poitou, qui, ayant commencé sa mission évangélique avant celle du grand évêque, fut appelé à seconder celle-ci de toute l'influence que la vie monastique exerçait alors sur le monde, et n'en disparut qu'après l'y avoir pleuré. Mort de saint Jouin,

Nous avons parlé d'Héliodore qui fut le maître d'Hilaire dans l'école de Poitiers, puis son ami et son collaborateur. Il n'est pas moins certain qu'il avait reçu le sacerdoce soit avant que celui-ci devînt évêque, soit de ses mains un peu plus tard. On prétendait même que le saint prêtre aurait suivi son évêque dans son exil en Phrygie, mais on a prouvé le contraire par des dates irrécusables (b). Il est regrettable que les livres d'Héliodore se soient perdus. On y aurait vu avec la réfutation des manichéens de son temps, celle du panthéisme de nos jours. Voilà comme l'erreur tourne incessamment jusqu'à la fin dans un cercle vicieux d'éternelles redites et d'inutiles divagations. Et du prêtre Héliodore.

Nous avons vu après la mort de saint Maximin en Poitou, un certain Lubentius ou Lupence, envoyé par saint Paulin de Trèves à Silly en Loudunais, pour en rapporter les reliques du grand évêque réclamées instamment par ses diocésains. On marque en 369 la mort de ce saint prêtre qu'on peut croire né dans le Poitou et avoir suivi dès sa jeunesse à Trèves le prélat qui n'avait pas tardé, en considération de ses vertus, de l'élever au sacerdoce. Il fut chargé alors d'administrer un assez vaste territoire, devenu Mort de saint Lubentius.

(a) Voyez nos *Recherches sur la Roche-sur-Yon*, p. 7.

(b) D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, t. I, 2e partie, p. 121.

un archidiaconé du diocèse de Trèves, où il vécut dans l'exercice du zèle pastoral, et mourut plein de sainteté. Oublié dans le Poitou, qu'il avait très peu fréquenté, il a laissé des souvenirs plus vivants dans le pays de Trèves, où il est honoré le 13 octobre (a).

Vers 370 disparurent aussi, après le saint accomplissement de leur tâche terrestre, trois saints honorés dans notre pays et que leur carrière, soit apostolique, soit cénobitique, nous oblige à ne point passer sous silence.

Saint Félix de Smarve. — Origine de cette paroisse.

Saint Félix, dont le culte s'est perpétué dans les églises paroissiales de Smarve (3) et de Sillards (4), ne fut pas seulement l'ami du grand évêque : on conjecture avec raison qu'il fut son parent, car on l'honora très anciennement dans le prieuré de Passavant, près Cléré, où nous avons vu qu'habitait saint Francaire. Ce fut sans doute par affection pour Hilaire qu'il vint chercher au bord du Clain, sous son épiscopat, une caverne où il vécut dans une obscurité volontaire, et dont l'accès difficile pût être un obstacle aux importunités des hommes. Y étant mort, il y fut inhumé, et plus tard ses restes vénérés de toute la contrée furent transportés dans un oratoire élevé en son honneur sur le plateau voisin. Telle est l'origine de l'église de Smarve qu'on agrandit au XII[e] siècle et qui ne se révèle à nous que par quelques anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Florent de Montglonne. C'est sous le même patronage que fut placée l'église de Sillards, au canton de Lussac dont nous aurons à parler.

Saint-Florent de Montglonne.

Cette abbaye de Saint-Florent, fondée vers 390, est celle qu'on distingue par les surnoms de Saint-Florent-*le-Vieil* et de *Montglonne,* de celle qui s'éleva près de Saumur en 691. Elle naquit de la vie cachée et pénitente qu'y pratiqua d'abord un saint missionnaire envoyé par saint Hilaire, vers les lieux encore barbares où l'Anjou confine à notre province. On croit non sans raison que, originaire de la

(a) *Bolland.*, à ce jour.

Morique, province voisine de la Pannonie, Florent était venu avec saint Martin, au retour du voyage qu'avait fait ce dernier dans sa famille, se réfugier à Poitiers contre les persécutions des ariens. Nous savons comment le bon pasteur accueillait les pieux et courageux étrangers dans lesquels il voyait de zélés disciples destinés par la Providence à devenir ses collaborateurs. C'est ainsi que par saint Florent fut établi un nouvel apostolat qui sortit bientôt du monastère dont il avait posé les bases dans un antre de la montagne de Glonne, sur la rive gauche de la Loire, aux marches des diocèses d'Angers et de Nantes. Cette localité appartenait alors au Poitou. Ce saint confesseur fut-il moine de Ligugé ou d'Ansion? on peut le croire d'après ce qui précède, quoique rien ne le prouve. Beaucoup d'incertitudes embarrassent la vie de saint Florent : mais ce qui importe le plus ici, c'est surtout la part qu'il sut prendre à l'action religieuse de saint Hilaire sur le Poitou. Cette part qui ne permet guère de le confondre avec celui du même nom qui aurait confessé la foi sous Dioclétien (a), a fait justement cultiver sa mémoire chez nous. Un prieuré existait près Niort, dès avant 780, sous le nom du saint, et fut donné par Charlemagne à l'abbaye de Charroux, qu'il venait de fonder (5). C'est une autre Saint-Florent, situé en Aunis, qui fut donné en 967 à l'abbaye de Saint-Maixent (6), car le prieuré du Pagus de Niort appartint à Charroux jusqu'à la fin. Saint Florent qui mourut centenaire en 445, a sa fête le 22 septembre.

Saint Macaire.

On doit ranger encore parmi les amis de saint Hilaire, un saint Macaire qu'il aurait placé sous la direction de saint Martin de Ligugé, et employé bientôt après comme missionnaire dans le pays qu'arrosent, aux environs de Nantes, la Sèvre (7) et la Moine (8). Là encore se forma à Roussay (9), un monastère qui prit le nom du saint. Ce petit moutier fut donné sous Charlemagne à l'abbaye de

(a) V. Giry, au 22 septembre, et les *Bolland.*, au même jour.

Saint-Florent de Montglonne. C'est tout ce qu'on sait de saint Macaire qui, sans avoir eu de son vivant aucuns rapports avec l'Anjou, mais s'étant appliqué à prêcher le pays de Mauges (**10**), mérita la reconnaissance de notre province. Néanmoins il ne nous reste rien du culte qu'on lui aurait rendu, et depuis longtemps il semble absolument inconnu dans nos calendriers diocésains. Il faut attribuer, en ce cas comme en beaucoup d'autres, ce silence de l'histoire à la disparition des reliques, détruites ou dispersées à des époques éloignées de guerre ou d'invasions. Peut-être aussi et mieux encore, le saint étant devenu évêque de Cominges (**11**) on l'aura perdu de vue dans notre pays, où Dieu se sera souvenu, mieux que les hommes, de ses mérites et de ses vertus.

Saint Thaumast. Il n'en est guère autrement de saint Thaumast, évêque placé dans le martyrologe au 1er janvier, et dont on ignore le siége quoique on s'accorde à le faire mourir à Poitiers où son corps fut déposé dans la chapelle Saint-Barthélemy, près saint Hilaire. Là, plusieurs miracles prouvèrent sa sainteté et augmentèrent la réputation qu'il s'était faite par son intimité avec l'illustre docteur, qu'il suivit de près au tombeau (**12**). On ne sait quelles raisons l'avaient attiré à Poitiers. Ce fut sans doute, comme beaucoup d'autres, la renommée du saint prélat et le désir de partager ses travaux ou de profiter de ses exemples. Une telle couronne de saints formée autour de ce grand génie, n'est-elle pas elle-même un éloquent témoignage de ses lumières et de sa sainteté ?

Comme apôtres de notre pays, il faut aussi glorifier dans la mémoire des hommes deux saints à peine connus aujourd'hui par leur nom, qu'ils ont laissé à deux villages voisins de la petite et ancienne ville de Melle (**13**). C'est à quelque distance et au sud de ce centre de population, que se voit, dans la vallée de Pouffonts (**14**), une vieille exploitation rurale qui fut un prieuré donné en 1092 à Saint-Cyprien de Poitiers. Non loin de là, est le petit village de Saint-

Faziou, qui garda son titre de paroisse jusqu'en 1792. Là avait vécu au IVe siècle un solitaire nommé *Famolus* ou *Faciolus,* dont le peuple a fait plus tard saint Faziol ou saint Faziou. Par la raison que nous en avons déjà donnée pour d'autres saints, il fut désigné tantôt comme confesseur, tantôt comme martyr : il aurait donc eu à souffrir ou une grave persécution des païens, ou de méchantes vexations des sectaires de l'hérésie. Là était un pélerinage très fréquenté des environs. Le saint semble avoir été inhumé dans le lieu où fut plus tard son église. En des temps d'orage et de subversion, ses reliques furent portées à Melle qui était fortifiée, et recueillies dans l'église de Saint-Savinien. — On y continua à l'honorer le 15 septembre aussi bien que le 25 juin où s'était faite cette translation (a). Nous reparlerons de saint Faziol à l'année 890. Saint Fasiol.

Le 11 octobre on célèbre aussi dans cette même contrée la mémoire de saint Genard ou Wenard, dont le nom reste encore à une église paroissiale qui a survécu à un petit monastère dépendant de Nouaillé dès le commencement du XIIe siècle. Il était de l'ordre de Saint-Benoît et fut réuni pendant le XVIIIe siècle à la communauté de femmes fondée à Puyberland par Marie-Françoise de Lezay de Lusignan. Saint Genard n'a pas de légende bien connue ; on sait seulement qu'il fut solitaire dans le pays, qu'on l'invoquait contre les attaques du démon et des gens de guerre, et qu'au IXe siècle ses restes, ravis aux profanations des Normands, furent abrités avec ceux de saint Faziol, dans cette même enceinte de Melle où son souvenir s'est conservé mieux que ses reliques. Sa fête est le 11 octobre (b). Cependant des découvertes récentes faites dans une chapelle depuis longtemps oubliée à Montvinard, ont fait reconnaître des peintures rurales dont les caractères étaient des XIIIe Saint Genard.

(a) V. Châtelain, au 7 septembre. — D. Estiennot, *Notes sur les Litanies poitevines*.

(b) V. D. Fonteneau, t. XIV, p. 143. — Estiennot, *ub. sup.* — *Gall. christ.*, t. II, col. 347.

et XIVe siècles, et où saint Genard est représenté en même temps sous deux arcades d'ogive trigéminée, avec le double costume d'évêque et de solitaire. Il aurait donc pu être évêque régionnaire ou chorévêque, avant sans doute de s'être fixé dans la solitude qui a pris son nom. Cette fonction, qui d'ailleurs pouvait très bien alors ne pas supposer le caractère épiscopal, aurait été déjà possible à la fin du IVe siècle, et si elle autorisait à placer un peu plus près de nous ce saint dont l'époque est restée fort incertaine, elle ne serait pas une raison pour le placer au VIIe siècle, ce qui nous semble beaucoup trop tard (**15**).

Au reste, on fait observer avec raison contre Thibaudeau (a) que la chapelle de Montvinard est beaucoup plus ancienne que le monastère de Nouaillé, et bien antérieure par cela même au VIIIe siècle. Elle pourrait remonter, à cause de son vocable, si saint Vinard est le même que saint Genard, et même que saint Sylvain, qui n'y ressemble guère, au temps où le corps de ce dernier, transporté par les flots de la Vienne près de Mazerolles et de Lussac, y fut recueilli par les riverains, comme nous l'avons raconté (b).

Saint Rufin.

En 1879, on découvrit à Moutiers, village des Deux-Sèvres (**16**), un petit coffre de pierre portant une inscription d'où résultait que vers le XIe siècle on y avait renfermé les restes de saint Rufin, qu'on croit un des disciples de saint Hilaire et dont le Poitou paraît s'être honoré sans qu'on sache rien de son culte dans la province, sinon qu'il passe pour avoir eu son office dans l'ancienne liturgie du diocèse sous le titre de martyr et de confesseur. Cette qualification de martyr semblerait l'assimiler au saint du même nom qui souffrit à Soissons avec un saint Valère, vers 387. Mais le nôtre n'a pas toujours eu le titre de martyr qu'on ne lui trouve plus, mais seulement celui de confesseur dans un bréviaire manuscrit de saint Jouin de Marnes de la fin

(a) *Abrégé de l'hist. du Poit.*, I, 167.

(b) V. ci-dessus, ann. 260.

du XIII[e] siècle. Quoi qu'il en soit, il y avait au XI[e] siècle une église de Saint-Rufin, près de la paroisse du Pin (**17**), et au XII[e], en 1130, son corps fut retrouvé avec ceux de quelques autres saints dans l'abbaye de Saint-Jouin où peut-être il avait été transporté pendant les troubles du IX[e] siècle. On voit par les anciens bréviaires de Maillezais et de Luçon que sa fête s'y faisait le 14 juin, jour de sa mort.

Saint Afrique.

Nous placerions volontiers parmi les disciples de saint Hilaire, et à l'époque que nous parcourons, un certain Africanus, honoré en Rouergue, et qui y serait mort, selon les uns, vers la fin du IV[e] siècle, en évangélisant les montagnards idolâtres, ayant été, selon d'autres, évêque de Cominges cent ans plus tard. Mais on ne connaît rien de ce saint personnage, connu en Auvergne sous le nom de saint Afrique, aussi bien que la ville dont il est le patron (**18**), et sa date est aussi incertaine que ses actions. Nous aimons mieux, tout en le mentionnant comme appartenant peut-être au IV[e] siècle, avouer notre ignorance, et sur les rapports qu'on lui a prêtés avec le Poitou, et sur des faits demeurés aussi obscurs que sa chronologie.

Autres amis et contemporains de saint Hilaire.

Quant à ce grand nombre d'hommes célèbres qui se distinguèrent du temps de saint Hilaire dans les lettres ou dans les charges publiques, nous ne savons quels liens d'amitié ou d'affaires purent les unir à lui. Sa vie si active, sa vigilance si continuelle sur l'Eglise et les fidèles qui le vénéraient, ne lui permirent guère de se livrer aux douceurs de ce commerce dont personne ne devait mieux sentir le prix. Mais il n'en fut pas moins recherché par ces belles intelligences qui ne pouvaient rester étrangères au vif rayonnement de sa gloire. Qui douterait, par exemple, qu'il ait béni l'enfance de saint Paulin (**19**), qui devait joindre bientôt le prestige d'un nom illustre à une fortune considérable, et dont les terres s'avançaient jusque dans la partie méridionale du Poitou [(a)] ? — Il dut connaître aussi les deux

(*a*) Auson., *Professorum*, c. XV et XVIII.

Ausone, dont l'un fut sénateur à Bordeaux et l'autre s'illustrait alors par le gracieux poème de *la Moselle* (20); Népotien, éloquent grammairien qui professait la littérature dans la même ville, et dont le talent presque rival n'empêcha pas l'amitié éprouvée envers le poète de la Gironde; l'historien Eutrope enfin, qui possédait de grandes propriétés en Saintonge. Et combien d'autres, non moins célèbres et aussi bien posés dans les choses humaines, durent converser avec le grand docteur catholique. Il assista aussi à l'épiscopat presque tout entier de saint Lidoire, qui fut si fertile, et ne laissa que très peu d'idolâtres dans la Touraine, où la première église chrétienne s'était élevée par ses soins. Ces beaux esprits étaient les perles de l'Aquitaine, et durent plaire au grand astre de cette province, dont ils étaient avec lui la gloire et la renommée.

Règne de Valentinien et de Valens.

L'empereur Valentinien était venu en 365 d'Italie dans les Gaules pour régler les affaires de ces provinces. Deux ans après, s'étant aperçu qu'une maladie sérieuse, mais dont il s'était guéri, avait favorisé les intrigues de quelques prétendants à ce trône impérial qui devenait par habitude la proie du plus habile ou du plus fort, il déclara Auguste son jeune fils Gratien, qui fut proclamé à ce titre dans la ville d'Amiens, le 24 août 367. C'était une sorte de garantie pour le repos des Gaules. Hilaire s'en était réjoui, et tout en se rappelant que ce prince l'avait expulsé de Milan, il demeurait étranger à tout sentiment indigne d'une âme comme la sienne, car il n'ignorait pas l'attachement du prince à la foi de Nicée; et d'ailleurs le soin qu'il prenait d'assurer le trône à son fils, dont le jeune âge laissait déjà prévoir les grandes qualités, autorisait à aimer d'avance son gouvernement (a). Valens, au contraire, qui régnait en Orient, favorisait l'hérésie jusqu'à persécuter cruellement les orthodoxes. C'était un contraste dont l'Eglise des Gaules ressentit les effets. Des évêques, des prêtres, chassés de

(a) *Lib. contra Auxentium,* col. 1267, int. *opp.*, S. Hilar.

l'Asie et de l'Afrique par les rigueurs de ce gouvernement sanguinaire, devinrent des missionnaires pour l'Occident. Ainsi furent fondées sur nos côtes méridionales les églises d'Embrun (**21**) et de Digne (a) (**22**). Angers date du même temps son premier siége épiscopal. Ces progrès providentiels de la religion consolèrent la vieillesse du saint évêque de Poitiers (b).

Pour ce qui est des préfets du prétoire dans les Gaules, nous en savons peu de choses qui se soient passées durant sa carrière épiscopale. Leur magistrature n'apparaît guère que par leurs rapports d'ailleurs assez rares avec les empereurs, et leurs noms apparaissent peu dans notre histoire locale. C'est tout ce que nous pouvons retirer des auteurs qui en ont écrit spécialement (c).

Reprenons donc maintenant le cours de notre récit.

Nous avons vu comment saint Hilaire se sentant mourir avait fait venir ses disciples, et qu'aprés les avoir bénis et congédiés par un dernier adieu, il avait voulu ne garder jusqu'à la fin que les deux qui s'étaient maintenus avec lui dans une intimité plus confiante et plus laborieuse. Nous savons quel dévouement ces deux amis, saint Just et saint Lienne, lui avaient témoigné jusqu'à la fin, et comment Dieu les avait rendus témoins de la gloire qui fut pour leur excellent maître comme une première auréole de son immortalité. Les Poitevins qui avaient surveillé les derniers moments de leur illustre pontife, encombré les alentours de sa demeure, et passé la dernière nuit à s'informer de lui, avaient déjà senti dans leurs espérances quel successeur ils lui donneraient. Just fut donc désigné tout d'une voix par le clergé et le peuple, c'est-à-dire par les Évêques de la province assemblés à cet effet, et auxquels étaient unis le Chapitre, les prêtres du diocèse et les citoyens de la cité (**23**).

Saint Just est nommé évêque de Poitiers.

(a) Bolland., *Vit. S. Marcellini,* 20 april. — Du Tems, IV, 266 et 278.

(b) V. *Hist. de l'Egl. gallic.,* lib. II.

(c) Hauteserre, *Rer. Aquitan.,* lib. V, c. III et LIX. — Lacarry, *Hist. galliar., sub præfectis pretorii,* lib. III, c. II, in-4°, 1672.

Mais les saints connaissent les dangers aussi bien que les devoirs des grandes charges ; ils s'en croient indignes si elles sont glorieuses, incapables si elles sont difficiles. Just ne pensa pas autrement. Effrayé de cette responsabilité inattendue, il se sauva dans les montagnes de son pays. Bientôt après, redoutant sans doute qu'on vînt l'y chercher, il partit pour Rome, accompagné d'un frère qui lui restait. Il ne tarda pas à y tomber malade, comprit que sa mort était prochaine, recommanda que ses restes fussent rapportés dans sa patrie, et expira le 26 novembre 370. Le lieu de sa sépulture en Limousin est devenu un centre paroissial et porte encore son nom connu bien ailleurs. Le Poitou ne manqua pas de l'honorer aussi, et la petite ville de Chauvigny possédait naguère, sous son vocable, un prieuré dont la belle église avait été fondée au XIe siècle en l'honneur du Saint-Sépulcre par l'évêque de Poitiers Gislebert.

Il refuse cette dignité.

Sa mort et son culte.

Pascentius, XIe évêque de Poitiers

Pascentius Ier ou Paixent, confondu par quelques chroniqueurs avec le second de ce nom qui ne vint que cent cinquante ans après lui (a), succéda immédiatement à saint Hilaire en 368. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il faisait partie de la communauté du saint docteur (b). On a longtemps douté si la belle église du XIIe siècle bâtie sous le vocable de Notre-Dame dans le village qui porte le nom de Saint-Paixent (**24**), près de l'Ile-Jourdain (**25**) reçut ce nom de lui ou de l'homonyme que nous lui verrons à la fin du XIe siècle ; mais ce doute doit se résoudre en faveur du premier, d'après nos traditions locales les plus respectables. Dom Estiennot l'établit nettement (c), et aussi l'histoire manuscrite de *l'abbaye de Saint-Hilaire* (d). C'est celui-là même qui aura reçu le titre de saint, et en l'honneur duquel on aura bâti l'église, représentée aujourd'hui dans le village qui porte son nom par l'intéressante construction du XIIe siècle qui

(*a*) Besly, *Esvesques de Poict.*, p. 4.

(*b*) Mémoires de Rapaillon, — D. Estiennot, *Antiq. Bénédict.*, lib. I, § 1er.

(*c*) *Antiq. Bénédict.*, lib. I, § 1er.

(*d*) Cité par Thibaudeau, I, 50 de la 1re édition.

y attire les curieux. Au reste, il ne faut pas confondre notre saint Paixent avec celui qui fut martyrisé à Paris dans le cours du IIe siècle (26).

Quoi qu'il en soit, il faut probablement dater de l'épiscopat de Pascentius le grand événement qui nous priva de saint Martin et en dota la Touraine. Saint Lidoire, évêque de Tours, venait de mourir en 371, âgé de quatre-vingt-un ans, après trente-trois années d'épiscopat. Les Tourangeaux, que leur voisinage avec Poitiers avait rendus comme témoins des vertus et des miracles de l'abbé de Ligugé, se prononcèrent pour lui tout d'une voix. Toutefois on savait sa répugnance pour une charge dont l'amitié et les exemples de saint Hilaire lui avaient fait apprécier les dangers pour le salut : il s'agissait donc de l'amener à un consentement. On usa de ruse : on l'attira à Tours sous prétexte de guérir une femme malade, et quand il y fut, on l'acclama, et malgré ses résistances, il fut ordonné le dimanche 12 juin. A peine installé, son amour de la solitude lui fit chercher encore une retraite ; il la choisit entre la Loire, à une demi-lieue de Tours, et les dunes escarpées qui abritent la rive droite du fleuve. Quelques disciples ne manquèrent pas de l'y suivre, et ainsi commença le monastère de Marmoutiers dont le rôle allait devenir si grand dans l'histoire de l'Eglise gallicane (27). Il n'en gouverna pas moins Ligugé pendant les deux premières années qui suivirent sa consécration épiscopale. On ne sait qui lui succéda dans sa charge abbatiale, dont le plus proche titulaire connu ne paraît qu'au VIIe siècle.

Saint Martin, évêque de Tours.

Il fonde Marmoutiers.

Un Quintianus, d'après nos traditions, aurait remplacé Pascentius sur le siége épiscopal de Poitiers. Celui-là, comme plusieurs autres, n'aurait eu que son nom dans nos catalogues. Ceux qui en veulent faire un moine, ami de saint Jérôme, dont il serait fait mention dans une lettre de ce dernier (a), et qui, après un voyage en Orient, serait venu

Quintianus, XIIe Évêque de Poitiers.

(a) Epist,, CXLV, apud Migne. Patrol. lat., t, XXII, col. 1191.

gouverner notre diocèse, ne s'appuient sur rien d'incontestable. Ce qui nous reste de certain sur la réalité de son épiscopat, c'est une image nimbée, portant les attributs de cette dignité et dont la tête s'entoure de deux mots : *Quintianus episcopus.* Cette image dont les traits principaux sont venus jusqu'à nous, décora, au XIe siècle, un des piliers de la basilique de Saint-Hilaire. Ce souvenir très significatif de la célèbre collégiale, semble indiquer tout à la fois qu'avant d'être évêque saint Quintianus avait appartenu comme religieux à cette abbaye, qui avait fait le même honneur à d'autres personnages connus, successivement honorés de ces deux titres. — On ne sait plus quel jour la fête de ce saint était célébrée.

Saint Gelais, XIIIe Evêque de Poitiers.

Saint Gelais vient à la suite de Quintianus, et son culte reconnu sert de garantie quant à son rang dans le clergé poitevin. On croit qu'il avait été abbé de Saint-Hilaire, mais on ne sait rien ni de ses actes, ni de l'année de sa mort. Son souvenir s'y était transmis aux générations éloignées. Une seigneurie de son nom existait à deux lieues nord-est de Niort, bien avant le XIIe siècle. A cette époque, un prieuré que les chartes font remonter à 1109 y fut fondé par Rorgon de Saint-Gelais, de l'illustre famille de Lusignan (**28**), et donné à l'ordre de Cluny. La fête du saint se fait le 26 août, qui est sans doute la date de sa mort (**29**). Son corps reposa longtemps à Poitiers dans l'église de Saint-Hilaire, où la dévotion publique semble avoir indiqué souvent la sépulture préférée des évêques de ce Siège. On l'y voyait encore au XVIe siècle dans une belle châsse d'argent, que les auteurs de ce temps ont mentionnée. Quelques autres ont eu tort d'indiquer saint Gelais comme l'un des Pères du premier concile d'Orléans, qui ne se tint que plus de cent cinquante ans après (**30**).

Saint Anthême lui succède (XIVe Evêque).

A saint Gelais un autre saint succéda immédiatement. Ce fut Anthême, à qui l'on s'accorde à donner cette place, et sur lequel pourtant des historiens, qu'on pourrait croire plus expérimentés, ont conservé un impardonnable anachro-

nisme (**31**) sur lequel nous reviendrons bientôt. Ce qui paraît certain, c'est qu'il existait encore en 402, et un fait remarquable pour notre Eglise se passe alors sous son pontificat, clairement indiqué par des coïncidences chronologiques.

Un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély dit : « Qu'en cette année les Prêtres de l'Eglise de Poitiers donnèrent à Ambroise, évêque de Saintes, une petite chapelle fondée sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie, et sur les fondements de laquelle a depuis été bâtie cette belle et grande abbaye de Saint-Jean, par le roi Pépin le Bref (**32**). » On voit là nettement l'action de ce *Presbytère* de Poitiers qui était alors le Chapitre proprement dit, et qui dispose par donation d'une propriété qui n'est même pas sur son territoire (**33**). Donation de terre par le Chapitre de Poitiers à l'évêque de Saintes.

Il faut probablement reporter à l'épiscopat de saint Anthême un événement qui émotionna le monde chrétien tout entier : la mort de saint Martin, arrivée le 8 novembre de la seconde année du gouvernement d'Arcade et d'Honorius, c'est-à-dire de l'année 397 (**34**). Le grand homme, âgé de quatre-vingt-un ans, depuis vingt-six ans qu'il était évêque n'avait interrompu ni ses travaux du zèle pastoral, ni sa vie austère de religieux. Un jour, ayant révélation de sa mort prochaine, il ne voulut pas quitter ce monde sans avoir terminé une affaire née de quelques différends survenus dans le clergé de la petite ville de Candes (**35**). Il avait à peine réussi dans son œuvre, qu'il se sentit malade et obligé de s'aliter. Il s'entoura alors de ses clercs, et leur annonça que sa fin approchait. Il faut lire dans les écrivains de son temps, dont le plus considérable fut son ami intime [a] quelle fut à ces mots la désolation de la pieuse assistance. On ne pouvait croire à cette séparation ; on le conjurait lui-même de commander à la mort et de se garder au gouvernement du troupeau qu'il chérissait. Martin répondait Mort de saint Martin.

(*a*) Sulp.-Sévère, *Epist. ad Eusèbe.*, — *ad Bassulam.*

à ces témoignages d'attachement par une prière ardente, mais calme, protestant que si Dieu le croyait encore utile à son peuple, il consentait à prolonger son exil. Mais sa récompense était prête et le jour venu de la lui donner. Quelques heures encore se passèrent dans une fièvre douloureuse sur la cendre où il s'était fait placer, revêtu du cilice qu'il ne quittait jamais, continuant de prier, et refusant les quelques adoucissements par lesquels on aurait voulu alléger sa dernière pénitence. Il expira enfin, en affirmant ses espérances éternelles ; et aussitôt ses traits amaigris depuis longtemps par son grand âge et ses continuelles pénitences reprirent aux yeux de tous le teint coloré et la vivante fermeté de la jeunesse.

Les Poitevins et les Tourangeaux se disputent son corps.

A peine le bruit de sa mort fut-il répandu, qu'on vit arriver à Candes les populations empressées des villes et des campagnes voisines, parmi lesquelles surtout les Poitevins venaient se mêler aux Tourangeaux. Mais entre ces deux derniers peuples une grande question s'éleva : chacun voulait, à propos des obsèques, ramener, les uns à Poitiers, les autres à Tours, les restes précieux de celui qui avait été pour tous également un compatriote et un ami, un modèle et un pasteur. Dans ce conflit, devenu un plaidoyer, on faisait valoir des deux côtés des raisons prises non moins dans ses propres sentiments que dans les souvenirs de cette vie qui avait appartenu à tous. Cependant la fin du jour arriva au milieu de ces touchantes contestations ; il en fallut remettre la décision au lendemain. Et pendant la nuit, quand les Poitevins cédaient au sommeil, les Tourangeaux enlevèrent le corps, l'embarquèrent sur la Vienne, et, gagnant la Loire, abordèrent à Tours. Là se firent des funérailles dignes du saint, puisque dans leur simplicité elles furent honorées des larmes et des regrets de tous, non moins que des pieuses joies que la foi ranimait à la pensée des biens impérissables que l'auguste défunt s'était acquis. Dieu ajouta d'ailleurs à cette populaire solennité de nouveaux miracles rapportés par des témoins

oculaires, et ainsi la gloire du bienheureux thaumaturge sur la terre ne fut pas moindre après sa mort que pendant sa vie (a).

Disciples illustres de saint Martin.

Plusieurs des saints personnages que nous avons vus essayer sous saint Hilaire la vie ascétique, s'étaient rangés ensuite sous la discipline de saint Martin. Plusieurs devinrent évêques, d'autres s'illustrèrent dans les monastères fondés par eux ou dans les solitudes, qu'ils préférèrent à l'abri des grands bois du Poitou, de l'Anjou ou de la Touraine. De ce nombre furent saint Maurile, saint Victrice et saint Corentin, qui occupèrent les sièges d'Angers, de Rouen et de Cornouailles, qui fut depuis Quimper; puis saint Florent, que nous avons vu fondateur de Montglonne; saint Clair, qui établit près de Tours un autre monastère voisin de Marmoutiers; peut-être aussi ce saint Mesme ou Maximin, frère de l'évêque de Poitiers saint Maixent, et que nous avons vu mener la vie solitaire dans une grotte baignée par la Vienne au voisinage de Chinon (b).

L'historien Sulpice-Sévère.

Mais de tous ces disciples, aucun ne fut plus attaché au maître et plus digne de lui que Sulpice-Sévère. Attiré au christianisme par saint Paulin de Nole, il s'était mis sous la dépendance de l'évêque de Tours pour le suivre de plus près, et avec l'intention d'écrire sa vie. En effet, il composa des *Dialogues* et des *Lettres* contenant une vie du grand thaumaturge, qui nous est restée. Il écrivit aussi une *Histoire sacrée* qui se développe depuis la création jusqu'à l'an 400 de Jésus-Christ, en deux livres d'un fort bon style, remarquable de clarté et d'élégance. Dans Sulpice, la vertu et la piété ne le cédèrent pas au mérite littéraire. Né dans l'Aquitaine, il s'y fixa définitivement après la mort de saint Martin, y devint prêtre, et y vécut avec saint Clair, assista à sa mort un peu avant celle de leur ami commun,

(a) Sulp.-Sévère, *ub supr.*, — Grég. Tur., *Hist. franç.*, lib. X, c. ult. — Et *De Miracul. B. Martinii*, lib. II, col. 43.

(b) Voir ce que nous en avons dit ci-dessus, liv. II, p. 126.

18

et mourut lui-même en 420. Sulpice avait également connu saint Paulin de Nole qu'une mutuelle estime avait attaché aux hommes illustres qui furent l'ornement de l'Eglise dès le commencement du v[e] siècle.

Le poète Rutilius Numatianus.

Bien différent de ces belles intelligences éclairées par la foi chrétienne, Rutilius Numatianus brilla parmi les poètes latins de ce temps. Né à Poitiers vers 350, il est connu par l'illustration de son père Lacanius, l'un des plus honorés magistrats de cette ville, et la belle éducation qu'il en reçut le fit distinguer jusqu'à l'élever successivement aux dignités de maître des offices (**35**) et de préfet de Rome, où il se fit aimer par sa sagesse et sa bonne administration. Mais de tant de gloire passagère, il ne nous est resté que quelques-uns de ses vers qui nous ont laissé, sous la forme d'un voyage en Italie, ses impressions en visitant les cités et les îles qu'il traversa pour regagner la Gaule, où déjà les Vandales et autres peuples conquérants portaient la désolation et la terreur. C'était un noble sentiment qui poussait ainsi vers la patrie un homme à qui rien ne manquait en Italie ; mais comme ce beau pays fut envahi par Alaric en 410, il pourrait bien se faire qu'alors le poète eût été préoccupé beaucoup plus des maux qu'il y redoutait que de ceux dont la Gaule ne souffrait pas encore. Quoi qu'il en soit, il ne se pressa pas trop dans ce voyage, où il prit le loisir de décrire en vers harmonieux tous les lieux et tous les objets qui provoquèrent sa curiosité. Ce qu'on trouve de plus remarquable dans ce poème descriptif, c'est la forme tranchée des opinions de l'auteur sur tout ce qui touche au christianisme, qu'il comprenait peu, et surtout la haine qu'il lui témoigne. A l'occasion d'un Juif qu'il rencontre, il déclame contre toute sa nation, qu'il confond avec les chrétiens ; il déplore la solitude d'un ermite qu'il regarde comme un mort vivant. Rutilius dut mourir avant l'année 407, après laquelle on ne parle plus de lui, et la postérité, qui le connaît à peine, en eût sans doute conservé un meilleur souvenir si ce

compatriote de saint Hilaire en eût été le contemporain appelé à l'entendre, à l'admirer et à le suivre (a).

En ce temps-là, et sous l'épiscopat de saint Anthême, nous connaissons certainement un gouverneur de Poitiers dont le nom se rattache à celui d'un de nos saints les plus intéressants. C'était Eutilius, qui était Comte de la province. Dans le cours du siècle précédent, les empereurs avaient donné ce titre à quelques-uns de leurs grands officiers du palais et réuni en leur personne, en les mettant à la tête de la province, l'autorité civile et militaire. C'était donc une charge très considérée. Or, Eutilius avait deux jeunes fils jumeaux dont l'éducation le préoccupait déjà et lui faisait souhaiter un instituteur digne de sa confiance. Chrétien, il ne se serait pas décidé à choisir pour cette tâche si délicate un homme qui n'eût pas sa religion, seule véritable garantie des qualités de l'esprit et du cœur. Quand il s'y attendait le moins, Dieu sembla lui envoyer ce guide tant désiré. C'était un de ses neveux, nommé Sabinus, né à Barcelone (**36**) d'une famille romaine comme la sienne, et d'un père qui avait marqué dans cette colonie de l'Espagne citérieure. Jeune encore et d'une éducation distinguée, Sabinus avait voulu voyager pour la perfectionner, et tout d'abord, commençant par le Lavedan (**37**), où l'appelaient quelques affections de parenté, il vint ensuite à Poitiers où il fut reçu par le comte comme un fils digne des parents qu'il aimait toujours. Il ne tarda pas à faire remarquer là des qualités et des vertus qui lui attachèrent cette pieuse famille. Si bien qu'Eutilius ne croyant personne plus capable de diriger ses enfants, sollicita son neveu de s'en charger, comme il arrivait habituellement alors aux esprits supérieurs de la noblesse romaine qui s'honoraient des fonctions de l'enseignement public ou particulier.

Eutilius, gouverneur ou comte du Poitou.

Saint Savin du Lavedan.

(a) V. le *Recueil des anciens poètes*, de Pithou, qui a imprimé l'*Itinéraire*, de Numatianus ; et pour sa vie, Cassiodore, *Epist.* XII, lib. I. — Et *Epist.* IV, lib. V. — Vossius, *Poètes latins*, p. 249. — Baillet, *Jugement des poètes latins*, p. 496 et suiv.

Les jeunes élèves ne s'appliquérent pas seulement aux études qui leur ménageaient pour plus tard les richesses d'une instruction solide : ils étaient également excités á l'amour de Dieu et à la pratique du bien. Mais l'un d'eux surtout se sentit touché des vertus de son maître qui, fort bien récompensé par son oncle de ses soins et de son dévouement, pratiquait cependant jusqu'á la perfection le renoncement á lui-même, la pauvreté modeste autant que la douceur et la piété. Un jour, entraîné par le sentiment d'une vocation née à cette fervente école, notre jeune homme s'alla cacher au monastére de Ligugé, demandant qu'on l'y admît á la vie religieuse. Chargé par sa mère désolée d'aller négocier avec le jeune transfuge un retour que sollicitait sa famille, Sabinus accepta cette mission ; mais á peine au seuil de la sainte maison il fut saisi lui-même du désir d'y rester, s'y fit recevoir et y demeura trois ans dans une préparation fervente á un apostolat que la Providence lui destinait ailleurs.

Il se retire à Ligugé,

Le fils d'Eutilius, de son côté, suivait avec son jeune et saint maître la même voie d'avancement spirituel et, ce qui arrivait si fréquemment à cette époque des développements merveilleux de l'Eglise se fit encore pour les deux amis. Dieu qui semait les monastéres au milieu du monde afin de le convertir et de le civiliser, inspira aux deux jeunes amis l'amour d'une retraite plus étroite. A l'exemple de saint Martin, qui s'en était fait une contre les trop grandes distractions de son épiscopat, ils obtinrent d'aller chercher dans les Pyrénées un lieu auquel Sabinus songeait depuis longtemps et s'arrêtérent d'abord non loin de Tarbes, dans une modeste laure habitée d'un petit nombre de religieux. L'abbé Frominius à qui ils demandérent des renseignements sur un lieu favorable á leur dessein, se fit un bonheur de les accompagner. Il fit plus : touché par les entretiens de Sabinus, il devint son disciple et s'établit quelque temps avec ses deux compagnons sur le versant aride et escarpé d'une des montagnes, près d'un petit ruisseau qui

Et de là dans les Pyrénées.

disparaissait pendant l'été ; et là à force de labeurs, en dépit des froids excessifs des hivers et des vents impétueux qui en doublaient la rigueur, ils fondèrent un hospice en faveur des fréquentes victimes de ces redoutables intempéries.

Nous savons par les légendaires que Frominius, après avoir aidé au premier établissement des deux religieux, s'en retourna vers les siens ; mais, comme toujours, d'autres vinrent se joindre à ceux dont il avait préparé la solitude. Le fils d'Eutilius demeura fidèle à la conduite de son maître. Nous ne savons lequel survécut à l'autre : on sait très bien cependant que Sabinus demeura ainsi quatorze ans sous les épreuves d'une pénitence volontaire, d'un travail incessant et d'infirmités dues à tant de causes, mais devant lesquelles il ne s'arrêta qu'au jonr où il rendit son dernier soupir. C'était vers le commencement du ve siècle et le 11 octobre, jour où le martyrologe romain indique sa fête et que le diocèse de Poitiers a naturellement consacré à sa mémoire (**38**).

Sa mort et son culte.

Les frères du saint homme déposèrent sa dépouille à quelque distance de leurs cellules, dans la vallée de Lavedan, non loin d'une source médicinale où s'éleva dans la suite l'établissement thermal de Baréges (**39**). Beaucoup de guérisons miraculeuses s'y firent dès lors. Un monastère y fut bientôt élevé. Les reliques du saint, visitées de loin en grande dévotion, y furent longtemps vénérées dans la paix de cette heureuse retraite. Au VIIIe siècle les Sarrasins, au IXe les Normands, tout en détruisant le lieu saint, ne purent les y profaner, tant elles avaient été bien cachées. Elles reparurent en 945, lorsque Raymond, comte de Bigorre, releva les bâtiments de leurs ruines, à condition que les moines entretiendraient dans la vallée des maisons convenables pour les baigneurs, qui déjà à cette époque fréquentaient les eaux de Cauterets (**40**). Ainsi revécut le nom vénéré de saint Savin de Lavedan, que le célèbre monastère conserva jusqu'à la destruction officielle par les barbares de 93.

Fondation du monastère de Saint-Savin en Bigorre.

Depuis ce temps, les reliques furent conservées dans l'église abbatiale, devenue paroissiale pour le village qui s'était formé autour de l'abbaye. En 1853, une portion insigne en fut donnée aux bénédictins de Ligugé, qui le gardent comme un des plus précieux souvenirs de l'antique piété de leurs pères (**41**).

Mort de saint Anthême.

Nous avons dit quelles confusions entouraient les renseignements assez vagues laissés par nos ancêtres sur saint Anthême. De l'étude attentive des temps et des lieux, nous concluons que vers la fin du IV[e] siècle ou le commencement du V[e], il occupait encore le siége laissé vacant par la mort de saint Gelais. Il devait vivre encore à Poitiers quand les Barbares, dont nous allons raconter l'invasion, se ruèrent sur cette ville en 409, la ruinèrent, et firent au saint évêque, emmené par eux en captivité, le sort que subirent tant d'autres, plus ou moins maltraités, et souvent jusqu'à la mort, soit sur les lieux,

Histoire de son culte.

soit dans les contrées où on les entraînait. C'est le moyen d'expliquer pourquoi le corps du saint, retrouvé en Espagne par Charlemagne, dans sa guerre de 778, fut rapporté par lui en France et confié à l'église des saints Gervais et Protais de Jonzac, auxquels le prince avait une dévotion particulière. Ce dépôt sacré ne serait donc pas venu à cette église de ce que l'évêque y serait mort en prêchant les peuples de la Saintonge (**42**), mais par suite d'une royale générosité dont on sait que Charlemagne aimait à donner des preuves. On doit donc peu s'étonner des incertitudes qui planent sur ce saint personnage et embarrassent sa légende. C'est avec lui que disparaissent tous les renseignements écrits capables de guider dans les dédales de cette époque malheureuse. Ce qu'on sait de plus positif sur saint Anthême, c'est qu'il mourut le 3 décembre, sans doute de cette année 409. Il paraît que son culte, continué dans le diocèse jusqu'en 1755, ne pouvait même plus alors s'appuyer de ses actes perdus depuis longtemps. Sa fête qui, en 1643, se faisait du rite semi-double à la cathédrale,

était marquée double en 1755 dans le calendrier de cette même Eglise, ce qui indiquerait une augmentation de son culte qui est à considérer, quoique nous n'en sachions pas le motif (**43**).

Désordre des mœurs dans l'Empire romain et dans les Gaules à cette époque.

Ces exemples de grandes vertus que les saints donnaient au monde, restaient malheureusement inefficaces pour les masses grossières que les désordres du paganisme enivraient encore. Les vices des Romains et ceux de la Gaule qu'ils avaient entraînée dans leurs mauvaises mœurs, arrivaient à de tels excès qu'il ne semblait guère possible que la Providence les supportât plus longtemps. C'est le propre de ces travers insensés auxquels un peuple se livre d'abord sans scrupules, et bientôt sans mesure, de signaler sa fin prochaine par des caractères d'affaissement moral que suit bientôt une ruine irrémédiable. Alors Dieu frappe ses coups inattendus, avertit par des signes évidents de sa colère, envoie des fléaux publics, jette de formidables perturbations dans la nature. Cependant, perdus, endurcis dans leurs stupides habitudes, les hommes s'obstinent ; et le jour vient où la foudre éclate pour briser tout... Ainsi en était-il de ces magnifiques contrées de l'Italie et de la Gaule. L'indécence des désordres publics y était portée à son comble. La débauche, le luxe des repas y régnaient dans ces natures incorrigibles que le christianisme lui-même ne touchait pas, en dépit des héroïques abnégations de ses vierges, de ses anachorètes et de ses martyrs. Pour corriger tant de travers, les maux physiques n'avaient point été épargnés aux habitants de ces plaines, de ces montagnes et de ces forêts tourmentées, à des reprises nombreuses d'inondations, de tremblements de terre et de sécheresses également funestes aux hommes et aux animaux. Nous savons par Salvien [a] et par saint Jérôme [b] quelles affreuses calamités avaient ainsi averti le monde civilisé de leur

(a) *De Gubernatione Dei,* lib. VIII.

(b) *Epist. ad Ageruchiam,* XXV.

époque. Nous allons voir de quelle façon la main d'En-Haut devait sanctionner ces avertissements par des malheurs d'un autre genre, et s'en servir encore pour affermir dans le monde la loi du Fils de Dieu.

Invasion des Vandales.

Durant les trois premiers siècles de l'Eglise, les Barbares des pays septentrionaux avaient tenu tête aux Romains. Depuis la mort de Trajan, qui avait régné sur toute la terre connue, une continuelle agitation s'était faite chez ses peuples domptés parfois, mais frémissant du joug et toujours pleins de l'espérance de le secouer. Ce ne fut qu'insensiblement, et après de nombreuses alternatives de succès et de défaites, que les redoutables et tenaces ennemis purent enfin, vers le commencement du ve siècle, aspirer à de sérieuses victoires et aux dépouilles du peuple vainqueur. Les premiers de ces illustres ravageurs furent les Vandales, peuple de Germanie, sortis des terres que baigne la mer Baltique, hordes sans frein, que l'appât du pillage poussait partout où s'offraient à eux des richesses à prendre, des esclaves à faire, ou d'inoffensives populations à massacrer. Ils marchaient rarement sans avoir pour associés leurs voisins les Suèves et les Alains sortis de la Tartarie d'Europe. Ce qui rend plus lugubre leur apparition dans l'histoire de notre pays, c'est qu'ils y furent attirés surtout par la trahison et le parjure.

Trahison de Stilicon.

Théodose le Grand avait, en 395, associé à l'empire ses deux fils Arcadius qui devait régner en Orient, et Honorius qui devait gouverner à Rome. Il avait pour général de ses troupes, Stilicon, vandale d'origine, et comme Honorius n'avait alors que dix ans, il donna au jeune enfant pour tuteur et principal ministre, le guerrier dont le courage et l'habileté lui offraient les plus suffisantes garanties. Sa confiance semblait au reste d'autant mieux fondée qu'il était devenu l'oncle de son général en chef en lui faisant épouser sa nièce. Celui-ci était donc en quelque façon le cousin ou parent de son jeune pupille. Tant de titres n'empêchèrent pas le tuteur de sacrifier à son ambition les

intérêts de l'empire et la fidélité qu'il devait à sa nouvelle famille. Après avoir vaincu Radagaise, chef germain, qui s'était avancé en 406, avec une armée de Goths, dans la Ligurie, et menaçait Rome, il craignit que la fin de la guerre ne fût celle de son crédit, et forma l'abominable dessein de détrôner Honorius et de faire proclamer empereur son propre fils Eucher, qu'il avait fait élever dans l'amour des doctrines païennes. Pour y réussir, il envoya secrètement solliciter les Vandales de reprendre les armes, promettant de les seconder. Il n'en fallut pas davantage aux chefs de ces bandes avides pour les mettre en mouvement. Après avoir ravagé sans opposition sérieuse toute la Gallo-Grèce, et une partie importante de l'empire d'Orient, ils se jetèrent sur la Gaule, le dernier jour de l'année 406, et s'y répandirent comme un torrent dévastant d'abord les contrées qui s'étendent du Rhin à l'Océan, puis se ruèrent, après les avoir épuisées de richesses et de vivres, sur l'Aquitaine, où le fer et la flamme désolèrent tout, où les villes, les monastères et les églises furent rasées de fond en comble, et n'offrirent plus, après deux mois de ces excès qu'un amas de ruines et de décombres. Des Alpes aux Pyrénées, dit saint Jérôme, un amas incalculable de nations aussi indomptables que féroces, Quades, Vandales, Sarmates, Alains, Gépides, Hérules, Bourguignons, tout ce que la Germanie enfin avait pu réunir dans ce but de peuplades sans frein, envahirent les provinces de l'Aquitaine et de la Novempopulanie (**44**), qui furent réduites par les massacres et par la famine. Toulouse et son territoire que semblaient avoir protégé jusque-là les reliques de son saint évêque Exupère, devinrent une solitude désolée dont les habitants réfugiés dans les montagnes voisines ne revinrent dans leurs tristes foyers qu'après le départ des hordes victorieuses, qui devaient elles-mêmes revenir bientôt et en prendre définitivement possession.

Leurs ravages dans la Gaule,

Dans l'Aquitaine,

Le Poitou ne fut pas plus épargné que les provinces limitrophes. On vit ses florissantes campagnes désolées,

Et dans le Poitou.

sa capitale incendiée, et la garnison même du vieux Poitiers placée dans le camp fortifié que nous avons vu construit entre le Clain et la Vienne sur les marches du pays, tomba sous une catastrophe de plus, impuissante à se protéger contre l'attaque irrésistible de ces sanguinaires ennemis. Les ruines s'en relevèrent plus tard, puisque les rois Mérovingiens purent s'en faire en 742, comme nous le verrons, une résidence : mais les débris qui en restent témoignèrent qu'après cette dernière gloire la célèbre forteresse devait enfin succomber sans retour, comme tant d'autres malheureuses cités.

Que les Huns n'ont été pour rien dans ces malheurs.

Cette destruction de toutes les richesses matérielles et monumentales de notre contrée est attribuée mal à propos par quelques historiens à l'action des Huns, qui n'y furent pour rien et ne parurent jamais sur notre sol (45). C'est aux Vandales, les plus nombreux et les plus renommés d'entre les peuples ligués pour l'invasion de la Gaule, qu'on s'accorde à faire gloire de ces destructions, et nous ne voyons pas les Huns cités parmi ceux que saint Jérôme dénommait plus haut.

Tout cela se passait de 406 à 409. Les Romains, quand ils virent tant de légions indisciplinées prêtes à passer le Rhin pour inonder la Gaule, leur avaient en vain opposé les garnisons de Francs préposés à la défense du fleuve. Nationaux et étrangers avaient cédé à l'impulsion véhémente de ces indomptables adversaires, et ces Francs eux-mêmes, qui se virent momentanément vaincus, devaient venir, à quelques années de là, prendre chez le peuple qu'ils n'avaient pu défendre, la plus grande part de cette belle proie.

Pourquoi l'Aquitaine méridionale est plus éprouvée.

Les maux causés à l'Aquitaine par ces invasions furent encore plus sanglants dans l'extrême midi des Gaules. Là étaient les plus vicieux comme les plus riches d'entre les Gaulois : aux approches mêmes des grandes catastrophes, on les avait vus se livrer avec le même abandon aux orgies et aux crimes que n'arrêtèrent pas même bientôt après leur chute et leur anéantissement. C'est le grand

reproche que leur faisait Salvien, témoin oculaire de ces malheurs (a).

Quant au Poitou, les détails manquent absolument sur la part qui lui fut imposée dans ces désastres. Ce qui est sûr, c'est que rien ne resta, après les incendies et le pillage faits par d'aussi farouches conquérants, des archives publiques, des bibliothèques et des musées, où se conservaient les matériaux de l'histoire locale. Des monuments périrent, dont les débris déterrés par nos contemporains attestent la magnificence de l'art et l'importance de notre cité· Là aussi fleurissait des écoles ; le monde moral s'appuyait de savants distingués : où sont les restes de ces gloires ? Que devinrent nos gouverneurs de la province, incapables de résistance et partageant avec tous les grands qui les avaient entourés le sort commun de cette société broyée sous le châtiment de ses prévarications ? Comme tout le reste, ils succombèrent enveloppés dans les infortunes de tous. Les évêques eux-mêmes qui, en plus grand nombre étaient des saints, disparurent sous le coup de la mort et de l'exil, après avoir vu les sacrilèges multipliés dans leurs églises, l'assassinat de leurs prêtres et les derniers excès auxquels se portèrent contre les vierges mêmes du Seigneur des soldats ivres de leur succès, et qu'encourageait encore contre les chrétiens le fanatisme d'une impiété toute païenne.

C'est à ces désordres inouïs dont quelques historiens peu réfléchis n'ont pas assez tenu compte, qu'il faut attribuer le silence de nos annales sur neuf des évêques de Poitiers qui remplirent le vide constaté entre la mort de saint Anthême, en 409, et celle d'Adelphius, qui siégeait encore en 534. Ces neuf prélats auraient donc eu en moyenne un épiscopat de douze à quinze ans. Mais si nous considérons quels déplorables épisodes l'histoire place dans ce long intervalle, nous devons conclure à une grande inégalité dans la durée

Destruction des annales du pays.

(a) *De Gubern. Dei*, lib. VII.

de chacun. Ces évêques inconnus n'ont plus que leurs noms dans nos dyptiques : nous y trouvons un *Perennis*, un *Migetius* ou *Minervius*, trois *Lupicinus*, un *Pélagius*, deux *Esichus*, et un *Antonius*. Sur ces noms, dont on voit que le plus grand nombre appartient à la race latine, la critique est d'accord : nous retrouverons quelques traits de certains d'entre eux, et tous les catalogues les admettent (a) (**46**).

Mais que se passa-t-il durant ce long espace d'un siècle entier où presque tout nous reste inconnu? C'est ce qu'il nous faut rechercher maintenant. Avant tout, nous regardons comme très probable un détail qu'un de nos chroniqueurs a constaté sur l'état des personnes en Aquitaine, après la prise de possession qu'en firent les Vandales. Ce serait de là que daterait dans notre pays la distinction des nobles et des roturiers. Afin de se soumettre plus entièrement les peuples conquis, les vainqueurs ne leur auraient permis que le commerce et le soin des terres, se réservant le port exclusif des armes, par conséquent le droit de s'occuper à la guerre et à la défense du pays. Cette distinction qui sépara en effet la noblesse des classes non titrées s'expliquerait assez bien par l'origine que lui donnent nos écrivains locaux.

Origine probable de la féodalité en Aquitaine.

Les Teifales.

Il semble que c'est ici qu'il faut parler des Teifales, petite colonie de soldats étrangers qui aura son rôle parmi nous durant une centaine d'années, à partir du commencement du ve siècle. Du nord-est du Caucase, où leur pays s'étendait entre la mer Noire et la mer Caspienne, ils étaient venus, entraînés par la marche des nations asiatiques vers l'Europe, chercher fortune, dès les premières années du IIe siècle, sur le territoire de l'empire romain. C'est dire combien leurs mœurs et leur caractère les rapprochait des Alains, des Goths et des Huns, qui s'agitaient continuellement autour d'eux. Leurs courses, comme celles de ces congénères, furent aussi fréquentes que rapides, et souvent interrompues

(*a*) Robert du Dorat. — D. Fonteneau partage cet avis, t. XXXI, p. 77.

par des revers. Une fois surtout, ils furent battus en 161, par Marc-Aurèle, et se retirèrent. En 332, ils reparurent sous Constantin, qui leur tua, dit-on, plus de cent mille hommes par le fer et la disette. Alors ils devinrent les auxiliaires de ceux qu'ils n'avaient pu vaincre, et on leur assigna un camp sur la rive gauche du Danube, qu'ils se chargèrent de défendre contre toute incursion. Mais quand les Huns s'y présentèrent en 376, et que les populations effrayées s'enfuirent de leur pays, les Teifales en profitèrent pour ravager la contrée. Après d'autres exploits de ce genre, ils se firent encore écraser en 382 par les Romains, qui les transportèrent en Italie, et vingt-cinq ans après dans les Gaules, où on les opposa en vain aux entreprises des Vandales. Il fallut alors, afin d'obvier à de nouvelles révoltes, les disperser en diverses garnisons. Le Poitou eut la sienne, mais seulement quand les Vandales, auxquels rien ne résistait, l'eurent pillé en 409, avec sa capitale. Poitiers en reçut une légion, à laquelle on joignit un corps de Sarmates, autres coureurs aussi peu civilisés (**47**), et soumis aux mêmes conditions. On pourvut également de leurs cohortes les lieux déjà connus sous le nom de Melle (**48**) et de Lusignan (**49**).

Enfin sous Honorius, en 418 (**50**), on plaça un camp assez considérable de Teifales sur les frontières du Poitou et de la Bretagne, et là ils s'établirent, semble-t-il, plus solidement, puisqu'ils fondèrent sur la Sèvre-Nantaise, entre Clisson et Mortagne, la petite ville de Tiffauges, assez considérable pour être devenue peu après le chef-lieu d'un *pagus*, et par conséquent un centre administratif (**51**). Ils occupèrent aussi le territoire et le lieu de Mervent, qui faisait partie du *pagus* d'Herbauges, et qui devint, à la fin du xe siècle, le chef-lieu d'un autre *pagus* de son nom et d'une viguerie.

Les Teifales, de mœurs dissolues, et d'une rare dépravation, devaient être d'un difficile gouvernement et en donnèrent des preuves que nous devrons raconter. Cepen-

dant ils finirent par trouver dans le christianisme qu'ils embrassèrent une douceur relative et des améliorations successives de leurs habitudes grossières. Ils durent ce bonheur aux prédications de saint Macaire, le disciple de saint Martin dont nous avons parlé, qui les aborda après leur installation dans le bas Poitou, et leur enseigna la loi du Sauveur des hommes. Ils profitèrent de cette bonne semence, et activèrent parmi eux, avec les pratiques de la foi, les progrès de la civilisation. Aussi leur importance devint telle dans les affaires du pays qu'un préfet des Teifales et des Sarmates figura quelque temps parmi les dignités de l'Empire, et eut Poitiers pour résidence (a).

Les désordres de l'Empire romain favorisent ses envahisseurs.

Cependant les empereurs qui se débattaient dans les dernières étreintes de rébellions incessantes, manquaient de force pour arrêter les attaques du dehors. A cette époque, leur histoire n'est plus qu'un continuel antagonisme. Trois ou quatre Césars prennent à la fois la pourpre et la prétendue autorité qu'elle symbolisait pour quelques jours. Une bataille perdue, une révolte de troupes, suffisait pour décider du sort de l'empire, et nécessairement les hordes voisines manquaient rarement l'occasion d'utiliser ces discordes. Quand tout était confusion et guerre intérieure, elles surgissaient tout à coup, s'établissaient dans telle province qu'avait enviée leur cupidité, et personne ne songeait plus à leur disputer sérieusement le terrain. Ainsi s'établirent en 413 dans les provinces voisines du Rhin, les Bourguignons (**52**), originaires de la Germanie, et dont le naturel qui n'avait rien de la férocité sauvage de leurs congénères, se trouva plus aisément porté vers le christianisme qu'ils ne tardèrent pas d'embrasser (b). En 412, les Wisigoths, chargés des dépouilles de l'Italie, entrèrent dans les Gaules sous la conduite de leur roi Astolfe, s'emparèrent

(a) V. Ammien-Marcellin, *Hist.*, lib. XXXI, c. IX. — Dufour, *ub. sup.*, p. 96 et suiv. — Greg. Turon., *Hist. franc.*, lib. IV, c. XVIII, — et la note *d* de Ruinard. — *Valois, not. galliar.*, p. 543, col. 1.

(b) Sidon.-Apoll., *Carm.*, XII. — Socrate, *Hist. eccles.*, lib. VII, c. XXX.

de Narbonne, de Bordeaux et d'autres villes plus ou moins considérables. Après s'être alliés à l'empire, contre les autres Barbares qui venaient d'occuper l'Espagne, ils y revinrent en 418, où le faible Honorius, en récompense des services qu'il n'avait pas su se rendre à lui-même, donna à leur roi et à sa nation toute la seconde Aquitaine, qu'ils purent désormais habiter à titre de maîtres. Il y ajouta même la Novempopulanie, avec Toulouse, où fut le siège de ce nouveau gouvernement.

Les Wisigoths s'établissent en Aquitaine.

Cette acquisition par les Barbares d'un pays policé et ami des arts, devint tout d'abord funeste à ces contrées et en face de la dépopulation des campagnes, les grandes villes payèrent aussi ce changement de nationalité. Toulouse, Agen, Périgueux, Angoulême, Saintes et Poitiers devinrent plutôt la proie des vainqueurs que leur conquête ; à en juger par Saintes, dont ils détruisirent tous les monuments, Poitiers, où avaient toujours fleuri les études et dont les places publiques attestaient le goût pour les arts, dut faire des pertes irréparables et ne se consoler que difficilement de ses nouvelles destinées.

Malheurs qui s'ensuivent pour cette contrée.

Ainsi l'empire romain n'entra plus pour rien désormais dans les affaires de notre pays. Il se vit dominé par des étrangers aux habitudes si différentes, aux mœurs si éloignées de celles de l'Aquitaine et dont les passions guerrières, remuantes et peu commodes, se prêtaient d'autant moins aux idées chrétiennes que l'hérésie opposait en eux sans système nécessaire de contradiction, à l'unité de foi qui seule aurait pu adoucir le joug d'un peuple soumis. Car les Wisigoths, descendus des Scythes et venus depuis une quarantaine d'années en Occident, y avaient embrassé l'arianisme qui, banni de la Grèce et de l'Europe civilisée, s'était réfugié chez les nations barbares converties au christianisme par quelques évêques hétérodoxes. Bientôt leur confraternité avec les Bourguignons établis dans les Gaules infectèrent ceux-ci des mêmes erreurs. Ce qu'il y eut de pire pour nous, c'est qu'ils ramenèrent les doctrines

ariennes sur ce beau territoire de l'Aquitaine, où tant d'efforts encore récents les avaient absolument anéanties.

Et leurs conséquences pour la religion.

Et chose étonnante! L'action de ce contact avec ces dangereux étrangers ne resta pas effacée quand le premier roi de France eut purgé le sol de ces malencontreux habitants. Dans cette vaste moitié de la France où tant de populations diverses s'agglomératent sous l'influence de la foi chrétienne, certaines d'entre elles reçurent plus profondément les blessures de l'infidélité religieuse, et l'on peut reconnaître aujourd'hui encore dans l'esprit moins chrétien de telle ou telle de ces contrées, les traces avouées de cette cohabitation funeste dont les impressions persistent réelles, quoique latentes, après quatorze siècles écoulés. Tant il est vrai que toutes les erreurs s'enchaînent par leur nature, se corroborent entre elles, et que les âmes qui s'y accoutument se plient hélas! toujours et bien plus aisément au joug des plus fatales faussetés !

Et d'ailleurs, dès ce temps même, on eut occasion d'observer dans les Gaules, et en particulier dans l'Aquitaine, quelle large voie une première erreur ouvre à beaucoup d'autres. A l'arianisme des Wisigoths vint se mêler le pélagianisme qui, niant le péché originel, combattait la nature et la nécessité de la grâce. Nous ne savons comment l'Eglise de Poitiers se comporta à l'endroit de ces invasions morales qui, pourtant, firent tomber un certain nombre de prêtres des Gaules, parmi lesquels nous ne citons le vieux Sulpice-Sévère, l'ancien disciple de saint Martin, que pour constater en même temps qu'il se repentit de sa chute et revint bientôt à la vérité (a). Tout laisse croire cependant que si ce mal se glissa chez nous, il y fit du moins peu de ravages, car aucun monument authentique ne reste plus d'aucune polémique à ce sujet; au contraire, les Eglises d'Arles, de Narbonne et de Marseille ayant eu entre elles des discussions assez ardentes sur divers points

Apparition du pélagianisme. — Son peu d'action sur l'Eglise de Poitiers.

(a) Hauteserre, *Rer. Aquitan.*, lib. V, c. IX.

de juridiction et de hiérarchie, les détails de ces longues et difficiles affaires ne nous sont parvenus que parce que ayant dû être vidées par le pape Zozyme, les pièces officielles dont les copies périrent sous les mains des Barbares, comme nos propres archives, se sont retrouvées dans les archives romaines et dans le recueil des conciles (a), et nulle d'elles ne parle du Poitou comme entaché de ces regrettables querelles.

Les Vandales quittent l'Aquitaine livrée entièrement aux Wisigoths,

Les Vandales occupaient depuis dix ans la basse Aquitaine. Leurs longues inimitiés avec les Wisigoths, toujours dangereux en proportion de leur grand nombre, leur fit craindre un voisinage qui leur devenait chaque jour plus redoutable. Ils émigrèrent donc vers les Pyrénées et après s'y être établis, ils demandèrent à Honorius de leur céder ce pays où les montagnes leur serviraient d'abri naturel. Cette concession leur fut faite ; un refus paraissant trop difficile à ce prince sans énergie et sans appui.

Devenus les seuls maîtres du pays, les Wisigoths ne manquèrent pas de traiter nos malheureuses provinces en pays conquis. A peine entrés à Bordeaux, ils n'en firent qu'un amas de ruines par le feu et le pillage. L'Aquitaine entière fut traitée avec la même cruauté, et ces excès s'augmentèrent encore par l'attribution qu'ils se firent du tiers des terres et propriétés possédées par chaque famille. Si l'on ajoute à ces exactions la levée d'impôts exorbitants dont ils obtenaient d'Honorius et de ses successeurs une concession irrévocable ; on se fera une idée des insupportables violences auxquelles nos aïeux furent assujettis (b). Il n'y avait pas loin de ces tristes épreuves à une ruine complète de l'agriculture. C'est de cette époque et de la présence simultanée de tant de peuples divers sur le territoire des Gaules, que datent, comme moyens de répression aux désordres de la vie publique, les codes que

(a) *Gallia christ.*, t. II. — *Concil. Galliar.*, t. I, p. 42.

(b) Procope, *De Bell. Vandal.*, lib. II.

se firent les Bourguignons et les Wisigoths, dont quelques dispositions passèrent ensuite dans les lois ou les coutumes françaises (a).

Qui y persécutent les catholiques.

Les rois Wisigoths devenus rois d'Aquitaine prirent Toulouse pour capitale de leur nouveau royaume, et tinrent à honneur de dater leurs actes de cette ville. Le plus grand malheur pour les diocèses tombés sous leur domination fut dans la prétention qu'eurent ces princes ariens d'introniser avec eux l'hérésie sur cette terre fidèle. Ils s'emparèrent de toutes les églises catholiques et les profanaient à leur usage. Enhardis par le succès de leurs violences, ils aspirèrent bientôt à de nouvelles conquêtes. En 435, leur roi Théodoric s'éprit de l'idée de s'agrandir, attaqua Arles qu'il ne put enlever, et mit le siège devant Narbonne qu'il dut abandonner aussi devant les troupes romaines, par lesquelles il vit assiéger bientôt sa propre capitale. Il dut alors demander la paix, et ne l'obtint qu'à grand'peine après quatre ans de luttes qui lui firent comprendre la nécessité d'être moins ambitieux.

Invasion des Francs.

Pendant que ces grands événements troublaient l'Aquitaine, d'autres adversaires s'en prenaient, non moins ardents, au nord de la Gaule, où ils trouvaient que des provinces ruinées étaient encore assez belles pour faire convoiter leur possession : c'étaient les Francs, grande nationalité plus considérable et plus homogène que les autres hordes connues avant eux, et qui prétendait sa part au butin qui les avait conviés. Dès longtemps, et plus d'une fois depuis l'année 241, après des retours de fortune militaire, ils avaient succombé devant une résistance mieux organisée et regagné forcément leur pays toujours prêt à les recevoir. Enfin ils quittèrent de nouveau en 410 la rive droite du Rhin, au-delà duquel le Mein (**53**) et l'Elbe (**54**) circonscrivaient leur territoire, et profitant des abaissements de l'empire contre lequel ils s'étaient souvent défendus, ils se jetèrent sur la

(a) Greg. Turon., *De gloria Conf.*, c. 28.

Gaule septentrionale, amenèrent à composition les Romains harcelés et vaincus, puis ils se mirent à leur solde à titre d'alliés et s'en allèrent sous leurs ordres occuper des provinces non encore soumises. Mais au premier caprice de leur imagination déréglée, aux moindres apparences d'un succès probable, les mercenaires regagnaient leur pays pour y guerroyer contre d'autres antagonistes ni plus tranquilles, ni mieux civilisés. Enfin quand ils virent en 476 l'Empire pencher vers sa ruine prochaine et les audacieux succès des Wisigoths et des Vandales, des Alains et des Suèves, habitant autour d'eux la Germanie, et en sortant à l'envi pour morceler l'antique berceau de la grandeur romaine, ils n'y tinrent plus, formèrent une confédération puissante, se ruèrent impétueusement sur les Gaules, et préludèrent par des luttes formidables aux derniers efforts qui devaient bientôt y établir leur royauté.

Théodemir, premier roi des Francs dans la Gaule.

Les historiens ont traité diversement les faits de cette époque, en ce qui concerne la fondation de la monarchie française. Il semble qu'on puisse en faire honneur à Théodemir, qui serait venu en 409, à la tête d'une ligue puissante, s'allier à d'autres ennemis des Romains. Sa sagesse, autant que son habileté militaire, favorisa son établissement. Il régna à Trèves, alors déjà plus illustre que Rome, et s'y fit des monnaies dont nos musées possèdent encore des types nombreux. Mais cette prospérité fut de courte durée. Les Romains reprirent le dessus, marchèrent contre les Francs, et Théodemir fut tué par les Romains en 415, soit dans une bataille, soit par la vengeance des vainqueurs, qui l'auraient pris avec sa mère Arcilla, victime comme lui de ce revers.

Pharamond lui succède.

Mais ce vaillant prince laissait des héritiers, soit que Pharamond en fût un, soit qu'il n'ait été, comme son nom tudesque le ferait croire, qu'un tuteur dont les pupilles n'eurent qu'un rôle passager et inconnu (**55**). Ce Pharamond revint en 420 à Trèves, qu'il surprit, et où il recouvra le trône. Car bien différents des autres peuples qui élisaient

leurs chefs au commencement d'une expédition et n'avaient aucune idée d'une succession légitime, gage de la stabilité des princes et du repos des sujets, les Francs s'étaient soumis, de temps immémorial, au principe salutaire de l'hérédité royale (a). Théodemir et Pharamond étaient les descendants d'une antique race. Le premier portait le sceptre aussi bien que l'épée avant de passer sur la rive gauche du Rhin ; et quant à Pharamond, son élévation sur le bouclier dont parle l'histoire fut moins une intronisation qu'une consécration nouvelle de son pouvoir, et comme une nouvelle prise de possession de sa seconde royauté.

Les Gaulois ne virent pas sans une satisfaction plus ou moins déguisée le genre de domination que ce peuple guerrier acquérait dans leur pays. Ils en pressentaient les conséquences, et saluèrent une sorte de révolution qui les délivrerait d'un joug appesanti par tant d'exactions ; mais le jour de cette liberté ne devait poindre qu'après d'autres alternatives de réussites et de revers.

Comment ce prince devient le véritable fondateur de la monarchie française,

Pharamond ne régna que jusqu'en 427. Tranquille et inattaqué dans son royaume fondé par lui, il dédaigna prudemment de s'agrandir par des conquêtes, et jugea plus glorieux le caractère du législateur paisible que celui d'un conquérant ambitieux : c'était le meilleur moyen de s'affermir et d'imposer sa dynastie. On s'accorde à reconnaître que la *loi salique* lui est due : sans doute parce qu'il fit un corps de droit public de tous les points consacrés avant lui dans les usages du peuple qui marchait sous sa conduite en deçà du Rhin. Au reste cette fameuse loi était en quelque sorte d'un double caractère, par quoi elle agissait d'abord pour les particuliers, moins par des usages que par des stipulations écrites. La partie la plus saillante regardait les nobles ou Saliens, et résidait moins dans un code écrit que dans les traditions déjà fort anciennes qui

Par la loi salique.

(a) Velly, *Hist. de France,* ad ann. 420. — Laureau, *Hist. de France avant Clovis,* II, 219. — Sohm, *Etudes sur les Institutions germaniques,* passim.

réglaient les habitudes des grands et des chefs du peuple, comme la non hérédité des filles, qui distinguait les nations germaniques, et qui leur étant chère par dessus tout, ne pouvait plus être abolie par les princes. Une telle clause exprime, il faut le reconnaître, dans son absolutisme persévérant, les éléments qui, jusqu'à nos jours d'usurpations honteuses, ont été, par le droit de succession au trône réservé à la progéniture mâle de la famille royale, le caractère indispensable de l'autorité chez un peuple dont la guerre fut le principal métier (**56**). On voit par là que le privilège de la noblesse, obligée de défendre le trône et l'Etat regardés avec raison comme inséparables, n'étaient qu'une sorte de légitime compensation pour des services dont la patrie pouvait toujours avoir besoin. C'est par cette raison du service militaire que la loi réserva aux hommes seuls des familles titrées la possession des terres et fiefs ; les femmes ne pouvant y participer puisqu'elles ne pouvaient porter les armes. On conçoit que dans un pays où le roi était le premier des seigneurs terriers, de qui découlait le principe de la propriété pour tous les autres, ce principe dut surtout lui être applicable, et il semblait juste, en effet, que s'il devait présider aux actes de la guerre, il fut le premier noble de son royaume, et ne put le transmettre qu'à un fils disposé au besoin à guerroyer comme lui. Les régences qui, en France, se sont faites par des femmes, prouvent d'ailleurs très bien, à un petit nombre près, la sagesse de cette loi qui évitait à un peuple de tomber par un contrat de mariage aux mains d'un souverain étranger, comme il arriva lorsque Eléonore d'Aquitaine épousa un roi d'Angleterre. C'est aussi le lieu de considérer que les éléments de paix intérieure et de durée honorable se trouvaient dans la succession régulière des princes, par le droit de progéniture de mâle en mâle. Le royaume de France, appuyé de ce principe, s'est perpétué pendant quatorze cents ans en dépit des guerres étrangères ou intestines, et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il avait gardé

Avantage de ce système de gouvernement

ainsi sa gloire, son influence en Europe, et son inébranlable sécurité. Qu'est-il devenu depuis qu'à partir de 1789 ce principe auguste a été violé ? Notre malheureux pays n'a cessé d'être la proie des traîtres, des ambitieux et des félons !... (57)

Quelque longues que puissent sembler ces réflexions, nous les avons cru nécessaires à l'intelligence de la constitution traditionnelle de la royauté dans les rapports que nous lui verrons avec la féodalité provinciale. L'histoire est d'une grande éloquence pour les rois et pour les peuples, elle doit faire valoir les moyens que la Providence leur a donnés pour établir ou consolider le bonheur commun, et montrer quels abîmes s'ouvrent devant eux quand ils oublient cette salutaire protection.

Etablissement de Clodion dans la Gaule méridionale.

Après la mort de Pharamond, on vit se réveiller l'esprit militaire particulier à la nation des Francs, et quand son fils Clodion lui succéda, celui-ci, jaloux de reculer ses frontières, tomba comme la foudre sur le Hainaut et l'Artois. Mais une complète déroute lui fut infligée par Aétius, le dernier général qui ait soutenu les dernières aigles romaines. Il fut repoussé jusque dans la Toxandrie, sa première conquête (58). Retiré à *Dispargum* (59), il y attendit une occasion qui ne tarda pas à se présenter. Aétius, avec des forces relativement inférieures aux besoins de la défense des Gaules, ne pouvait suffire à contenir toutes les peuplades barbares qui en occupaient les plus importantes portions. Il fut forcé de négliger les garnisons du nord les plus nécessaires, et Clodion en profita pour surprendre les plus considérables villes de son voisinage ; puis, s'avançant jusqu'à la Somme, il fit d'Amiens (60) la capitale de sa nouvelle conquête. Ainsi, quand il mourut en 449 (61), sa domination s'étendait de la Somme au Rhin, et de la Moselle à l'Océan [a].

Clodion laissait deux fils dont l'aîné, Clodebault, aurait

(*a*) Laureau, II, passim.

Avénement de Mérovée.

dû lui succéder : mais l'ambition de Mérovée, leur tuteur, les éconduisit. Il se fit l'ami d'Aétius et s'aida de son appui pour usurper la couronne. De nouveaux troubles suivirent de près cette prise de possession. En 453, Attila, traînant à sa suite d'innombrables bandes de Huns, chercha à s'emparer des Gaules. L'empereur Marcien réclama le secours de Théodoric, roi des Wisigoths d'Aquitaine, contre l'ennemi commun. De son côté, saint Aignan, évêque d'Orléans, assiégé dans la ville, appela les forces d'Aétius, et Mérovée se joignant à eux, Attila est défait et mis en fuite dans les plaines de Châlons (**62**).

Saint Agapit établit un monastère sur les bords du Clain.

On voit que l'occupation des Wisigoths, si funeste à nos contrées méridionales et occidentales, n'en servait pas moins les vues de la Providence. Elle préparait lentement au christianisme le plus grand triomphe qu'il eût eu depuis Constantin. Les Poitevins, qui devaient s'en ressentir les premiers, eurent aussi les prémices de ce bonheur en quelques événements qui devinrent chez eux le germe d'établissements considérables. Dès l'an 459, ils virent poser les origines modestes de l'un des établissements les plus intéressants du diocèse. Le saint prêtre Agapit était alors à Poitiers, abbé de Saint-Hilaire, où il avait succédé à saint Thaumast. L'occupation de cette ville par Théodoric II, et les désordres qui s'ensuivirent, forcèrent ces religieux de chercher ailleurs un refuge. Agapit, suivi de quelques-uns de ses frères, rencontra une solitude plus sûre sur les bords du Clain, non loin de Voulon, et à six ou sept lieues au sud de Poitiers (**63**). Là il s'établit en une agglomération de petites cellules, pourvues d'un oratoire commun, y vécut plusieurs années dirigeant son petit troupeau qui s'augmenta rapidement, comme on l'avait vu à Saint-Jouin-de-Marne et à Ligugé. C'est là aussi qu'il mourut après avoir laissé le gouvernement de sa famille à un de ses frères qui devint illustre sous le nom de saint Maixent, et qui va avoir un rôle remarquable dans les premiers événements du VIe siècle.

Les historiens ont remarqué qu'en 464, quand les Ripuaires,

fixés jusque-là sur la rive droite du Rhin, s'emparèrent à leur tour, de concert avec leurs voisins les Sicambres, de la France rhénane, et y firent de si grands ravages, aucun monument écrit ou lapidaire ne resta de cette malheureuse époque. Là, comme chez nous, la liste des évêques de Trèves manque absolument, et ne laisse que des noms sans aucune ombre d'histoire possible. A côté de cette fatale ressemblance, quelque chose de pire que le silence vient embarrasser l'historien. Ce sont les nombreuses erreurs, admises d'abord sans réflexion, et qui répétées sur la foi de ceux qui s'étaient trompés, passèrent longtemps pour des vérités incontestables. Ainsi, outre ce que nous venons de voir de saint Agapit, et ce que nous verrons bientôt de la bataille de Voulon, on a prétendu, d'après Bouchet (a), que les Huns ruinèrent Poitiers en 453, c'est-à-dire l'année même de leur invasion dans les Gaules. C'est une grosse inexactitude qui n'a plus besoin d'être réfutée (**64**). Les Huns, sortis du Nord, et n'ayant pas dépassé la Champagne, où ils furent défaits, n'ont pu venir jusqu'à Poitiers. Ce qui est certain, c'est que les Wisigoths, à peine maîtres de notre sol, mais non d'abord de Poitiers qui leur résista, le prirent d'assaut, et y détruisirent tout par la flamme et par le fer. Le monastère de Saint-Hilaire, par sa position en dehors de la ville, fut des premiers détruit, et vit ses religieux dispersés. Les vainqueurs songèrent alors à relever la ville soumise ; ils la fortifièrent à leur usage en l'entourant d'une seconde enceinte. Son périmètre d'abord circonscrit à l'ouest par les dépendances du palais des gouverneurs, et à l'est par celles de l'église cathédrale, fut reculé de côté et d'autre.

Ravages des Ripuaires dans la Gaule rhénane.

Que les Huns ne sont jamais venus à Poitiers.

Ruine de cette ville par les Wisigoths, qui la rebâtissent.

Au levant, ils descendirent plus près du Clain, occupèrent le terrain où s'assit plus tard le monastère de Sainte-Croix avec la collégiale de Sainte-Radégonde. Cette importante opération fut inspirée par le besoin de se faire, sur leurs

Destruction de son amphithéâtre romain.

(a) *Annales*, p. 59. — Longuemarre, *Essai sur l'église Saint-Hilaire.*

frontières septentrionales, une place capable d'une forte résistance. Et c'est pourquoi les rois se décidèrent à l'habiter ; ils y pouvaient exercer une plus continuelle surveillance : probablement aussi ils s'y trouvaient plus près de la Touraine, qu'ils convoitaient et qu'ils finirent par s'annexer. On comprend donc comment ils durent garder, soit à Poitiers même, soit vers les confins de la Bretagne, les garnisons de Teifales qu'une sorte de communauté d'origine devait leur attacher.

Les découvertes faites en 1872 et 1873 dans le sous-sol qui environne la cathédrale sur un assez vaste espace au levant et au sud, parlent éloquemment de cette construction des remparts, auxquels les nouveaux maîtres employèrent les débris de monuments gallo-romains, qui suffiraient à constater la grandeur des désastres que la vieille cité dut subir alors. On pense avec raison que là furent utilisés de nouveaux débris de l'amphithéâtre, lorsque cet édifice, où sans doute les armées indigènes se fortifièrent, eut cédé aux assauts de l'ennemi. Une fois maître de la place, celui-ci dut hâter la restauration de ses murailles, qu'il établit, à la base, de 40 à 45 pieds, contenant dans leur intérieur des casemates fort larges (a). On fit entrer dans cette colossale construction des pierres énormes enlevées aux édifices qui avaient fait la gloire de la ville antique, de magnifiques bas-reliefs, de splendides inscriptions dont les antiquaires du pays se sont occupés avec tant de zèle (**65**). Alors dut périr aussi le monument funéraire de Claudia Varenilla, dont l'épitaphe seule nous est restée, laquelle errante dans le voisinage du baptistère de Saint-Jean y reçut, on ne sait plus quand, une hospitalité qui devint le point de départ d'une grosse erreur archéologique (**66**). Quant à cette petite église elle-même, on doit peu s'étonner qu'elle ait survécu à tant de ruines qui, de toutes parts, s'amoncelèrent autour d'elle. Les Wisigoths eurent aussi leur prosélytisme. Tout

(a) Mgr de Beauregard, *ub. sup.*, p. 68.

ariens qu'ils fussent, ils n'en conservaient pas moins les traditions chrétiennes, malheureusement infectées de leurs erreurs. Et comme ils s'approprièrent les églises catholiques pour y célébrer leur culte, ils durent, en prenant la cathédrale, conserver le baptistère qui en était une annexe; mais cette annexe n'en avait pas moins souffert des récents assauts livrés à la ville : la preuve des déchirures nombreuses qu'il subit alors se voit clairement dans les nombreuses reprises de son appareil général où se trouvent intercalés de larges fragments identiques à ceux qui nous restent de nos arènes, avant que l'inintelligent conseil municipal de 1857 en eût effacé les derniers vestiges.

Ainsi s'écoulèrent, avec des périodes d'événements presque tous malheureux pour l'Aquitaine, et à travers les règnes des quatre rois Francs qui succédèrent à Théodemir, les cent années de la domination wisigothe. Il fallait en esquisser la physionomie par ses traits principaux pour donner au lecteur une idée de ce qui dut se passer chez nous pendant que les Gaules devenaient la France.

Conséquences morales de ces perturbations publiques chez les chrétiens du ve siècle.

Un événement important dans les fastes de l'Eglise date du souverain pontificat du pape saint Hilaire, élu en 461, et ne doit pas être omis dans notre histoire parce qu'il honore un Aquitain qui y prit la plus grande part. Il s'agit du renouvellement du cycle paschal qui, ayant été fixé en 404 par Théophile, évêque d'Alexandrie jusqu'à l'an 480, était près de s'épuiser et avait préoccupé le pape saint Léon le Grand, par les soins duquel on avait déjà étudié cette question difficile comme elle divisait les deux Eglises d'Occident et d'Orient, il s'agissait de l'arrêter nettement et pour toujours dans l'intérêt de l'unité liturgique [a]. Saint Hilaire ayant succédé à saint Léon, chargea d'examiner la question un chronologiste alors très renommé à Rome. C'était Victorinus, né à Limoges, mais qui supportait difficilement le joug que les Wisigoths imposaient à sa patrie, s'était

S. Leonis, *Epist.* XLIX.

réfugié à Rome où il marquait parmi les savants. Il composa donc une nouvelle Table des Pâques où il mit d'accord les Grecs et les Latins, et qui devait durer jusqu'à l'an 532. — Ce travail a mérité l'éloge des érudits et ramené le jour de Pâques selon les phases diverses des lunaisons à celui où se fit la résurrection du Sauveur (67).

Voyons maintenant comment de ces Aquitains, dont le caractère moral avait tant souffert dans sa foi et ses habitudes domestiques, Dieu allait faire une famille dévouée au Christ et à ses mâles vertus. Conséquences morales de ces perturbations chez les chrétiens du ve siècle.

Il ne faut pas ignorer que ces autres peuples que nous appelons barbares en empruntant contre eux la propre langue des Romains, avaient au moins des vertus dont ceux-ci n'avaient pas même jamais eu une juste idée. L'éloquent prêtre de Marseille qui, vers le milieu du ve siècle, écrivait le beau traité *De la Providence,* trace des peuples devenus maîtres de la Gaule, des caractères dont il ne prend acte que pour exciter les chrétiens à une honte salutaire de leurs propres dissolutions et de leur mépris de la loi de Dieu. « Les Saxons, disait-il, sont sanguinaires, les Francs perfides, les Gépides congénères des Lombards inhumains. Mais sont-ils aussi coupables dans leurs désordres que nous le sommes? L'impudicité des Huns est-elle aussi criminelle que la nôtre? La mauvaise foi dans les Francs les rend-elle aussi coupables que nous mêmes! Et si un Allemand se livre à l'ivrognerie, lui est-elle aussi honteuse qu'à un chrétien (a). » — Et, chose qu'on n'aurait pas crue : il loue la chasteté des Wisigoths et des Vandales dont l'exemple, dit-il, a rendu les Gaulois plus capables de cette vertu... « Il n'y a presque plus de villes parmi nous, ajoute-t-il, excepté celles où sont les Barbares, qui n'ait des lieux voués à l'impudicité. » — Il stigmatise à propos de leurs vices les chrétiens et le clergé même de ces temps de décadence, qui, après avoir embrassé une vie de péni-

(a) Lactance, *De Provid.,* lib. VII.

tence, de travail sérieux, de probité à toute épreuve, ne cherchent qu'à s'enrichir, préfèrent à la prière et à la charité active les divertissements et les spectacles ; se plaignent des rigueurs du ciel et vivent de façon à se les attirer, et tout en se formant les yeux sur les causes de ces rigueurs providentielles, dénaturent la foi de Jesus-Christ, en vivant plus mal que ceux dont ils se plaignent (a).

Tenue des conciles pour remédier à ces malheurs.

Ces désordres rendaient plus urgente la tenue des conciles que les rois Wisigoths n'empêchaient pas toujours, sachant bien de quel secours ils pouvaient être à une législation qui s'élaborait encore. De là naissaient aussi certaines questions litigieuses que les évêques portaient de temps en temps au Saint-Siège : ce qui prouve que nulle part on ne se croyait dispensé de sa juridiction. Mais pendant que les pieuses assemblées maintenaient ou rétablissaient l'intégrité du dogme et la fermeté de la discipline à Arles, à Angers, et en d'autres cités importantes, nous ne voyons pas qu'à Poitiers le catholicisme donne aucun signe de vie, non plus que partout ailleurs où les Wisigoths tiennent le pouvoir. Un grand malheur arriva d'ailleurs aux Eglises d'Aquitaine : ce fut l'avènement au trône d'Evaric, qui régna sur nous de 466 à 484, et n'employa ces dix-huit années qu'à continuer les ravages impies qui commencèrent avec son règne. C'était pour lui un point de religion de persécuter les catholiques, et pour éteindre leur foi, il s'efforçait de les priver de leurs pasteurs. Après avoir exilé ou fait mourir cruellement les évêques, il interdisait toute mesure destinée à leur donner des successeurs. Parmi les martyrs de ce règne, qui sont nombreux, on trouve saint Gallicien, évêque de Bordeaux, en 474, et saint Dulcidius, qui, disciple et successeur de saint Phœbade à Agen, paya de sa vie, vers le même temps, ce double titre qu'il avait conservé avec honneur.

L'Aquitaine sous le règne d'Evaric.— Persécution de ce prince contre le christianisme

(a) Lactance, *De Provid.*, lib VI.

Martyre de saint Aventin.

Un autre de ces martyrs nous touche de plus près ; c'est saint Aventin, dont le nom et la vie ont laissé peu de traces, mais qui figure avec certitude dans quelques documents historiques du Midi, comme ayant souffert en 472. Il paraît qu'il était prêtre, et que trouvant la prédication de la foi d'autant plus nécessaire devant les prétentions de l'arianisme, il s'arma de la parole de Dieu pour défendre dans nos contrées la vraie foi de la Trinité. Les Wisigoths l'arrêtèrent dans ce saint exercice à Vivonne (**68**), bourgade à cinq lieues au sud de Poitiers ; ils l'y tuèrent et il fut inhumé par les fidèles. Il semble que ses reliques n'y demeurèrent pas, car il n'y est honoré d'aucun culte, et on les conserve de temps immémorial dans une paroisse de son nom qui est au diocèse de Tarbes (a). Ces circonstances font croire que le saint était peut-être originaire de ce pays, où l'on aura plus tard revendiqué ses restes (**69**). Il faut le distinguer d'un évêque de Chartres et d'un autre évêque du diocèse de Troyes qui vécurent sous le même nom dans le cours du VIe siècle. La fête de notre saint Aventin se fait le 13 juin. Son vocable a été donné à l'église de Chenéché (**70**) conjointement avec celui de saint Vincent qu'on y célèbre le 22 janvier.

Martyre de saint Savin et de saint Cyprien.

Deux autres martyrs bien plus illustres conquirent vers ce temps-là la même gloire dans l'Eglise de Poitiers. Nous voulons parler des deux frères Savin et Cyprien. Ils étaient nés dans cette partie de la Gaule lyonnaise qu'on a depuis appelée la Bresse (**71**), et appartenaient à une famille considérable. L'un d'eux au moins était prêtre ; mais tout fait croire que tous deux étaient honorés du même caractère ; ce qui s'explique par le zèle apostolique dont ils furent épris en apprenant que l'Aquitaine était privée de pasteurs et menacée par l'arianisme d'un roi également fanatique et sanguinaire. C'est pour répondre à cette sainte inspiration qu'ils s'associèrent deux autres prêtres, Asclepius et Valère.

(a) Près Bagnères en Bigorre.

Le point que nous habitons leur parut d'autant plus digne de leur mission, que le persécuteur résidait à Poitiers même, et ils se dirigèrent de ce côté où ils espéraient trouver une carrière plus vaste et une récolte plus digne de leur pieuse ardeur.

Arrivés dans cette partie du Poitou où la Gartempe (72) se jette dans la Creuse (73), les deux jeunes gens trouvèrent le pays occupé par quelques détachements de ces Barbares. La foi de la Trinité qu'ils prêchaient déplut à ces implacables ennemis de l'orthodoxie : ils poursuivirent les deux saints dont l'un, Savin, se réfugia dans une petite île de la Gartempe, nommée le Gué-de-Sceaux, entre la ville actuelle de Saint-Savin et Antigny (74). Il y exerçait déjà son zèle charitable quand il y fut découvert tout près d'un lieu appelé alors le *Cerisier*. Il subit de cruels tourments sans renoncer à Jésus-Christ, continuant de prêcher au milieu des supplices du fouet et du chevalet, exhortant ses bourreaux à se convertir, et ne cessant cette glorieuse prédication que quand sa tête tomba sur le sol témoin de son glorieux courage.

Cyprien avait pu gagner Antigny, mais il n'y fut pas longtemps en sûreté. On l'y rejoignit, et sur son refus de sauver par une apostasie sa jeunesse qu'on semblait vouloir respecter, il mourut de la même mort que son frère.

Les deux prêtres, qui avaient été forcés de se séparer des deux martyrs, ne les avaient pas perdus de vue et se hâtèrent, la nuit suivante, de venir dérober leurs corps à la terre dont on les avait recouverts. Ils furent portés et ensevelis dans le même tombeau, aux Trois-Cyprès (75), maison de campagne du voisinage, qui occupait l'éminence connue aujourd'hui sous le nom du Mont-Saint-Savin.

Le nom des deux frères ne tarda pas à devenir célèbre dans la contrée, et s'étendit au loin par la renommée de leurs miracles. Nous savons l'usage de ces temps de ferveur : le lieu où étaient déposés les restes des martyrs devenait aussitôt un but de pèlerinages où se rendaient de fort loin

les populations émues, et souvent quelques fidèles touchés de la grâce s'y établissaient en d'étroites cellules, où d'autres ne tardaient guère à venir les joindre. Ainsi se formaient de petites communautés, devenues très souvent le noyau de nos monastères les plus célèbres. Nous retrouverons plus tard l'asile béni de Saint-Savin, devenu l'une de nos plus florissantes abbayes du Poitou. Nous verrons Charlemagne fonder à la fin du VII[e] siècle et faire consacrer en 806 par un pape la magnifique abbatiale du monastère, et commencer par cela même la petite ville qui porte encore le nom de l'aîné des deux frères. Saint Cyprien fut un peu plus tard transporté à Poitiers où un beau monastère abrita ses reliques.

Par suite de ces violences, beaucoup de villes épiscopales de l'Aquitaine, Rhodez, Limoges, Mende, Bazas et d'autres, virent interrompre la succession de leurs évêques pendant toute la durée de ce siècle, ou brûler leurs archives de façon à ne nous laisser d'eux aucun souvenir. Les églises tombèrent en ruines, le culte saint fut forcément abandonné, la foi s'affaiblit et l'arianisme remplaça pour les populations, surtout dans les campagnes, la doctrine de saint Hilaire, de saint Phœbade et de saint Martin (a). Renaissance de l'arianisme,

A ces malheurs s'ajoutèrent, comme toujours en pareil cas, ceux de la simonie et des ambitions qu'elle nourrit. On trouvait aisément des prêtres apostats pour acheter les évêchés, et ce dut être un grand deuil pour la Novempopulanie et l'Aquitaine de se voir ainsi dévastées par ces orages auxquels rien ne pouvait efficacement résister. Et cette période fut surtout sanglante de 471 à 476. Auquel se joint la simonie.

Evaric mourut en 484. Alaric II, son fils, lui succéda, et, quoique arien, il sembla d'abord devoir réparer autant que possible par la modération de sa conduite, les malheurs précédents. Il rendit les évêques à leurs sièges, montra Alaric II; sa politique astucieuse.

(a) Saint Sidoine-Apollin., *Epist.* III, lib. III. — *Epist.* VI, lib. VII. — Greg. Turon., *Hist. franç.*, lib. II, c. XXV.

beaucoup de respect pour leur caractère, et chercha ainsi à se concilier la sympathie des grandes familles latines ou gauloises, dont ces hauts dignitaires étaient tirés le plus souvent. Mais cette politique ne tint pas longtemps contre les instincts des sectes naturellement tyranniques et, tout en donnant plus de liberté aux catholiques, il ne laissa pas d'exiler plusieurs saints évêques, et le peu d'intérêt que ses magistrats encouragés par ses exemples mirent à protéger la vraie religion, laissa souvent impunis des crimes ou des persécutions particulières qui, souffertes pour la justice, en firent honorer les victimes comme de véritables martyrs de leurs devoirs religieux. Tel fut saint Vaize (**76**), évêque de Saintes, qu'un de ses neveux tua impunément pour hériter de biens considérables dont le charitable prélat faisait aux pauvres une ample distribution. Ce saint eut son culte en Saintonge le 16 avril, et devint patron de la paroisse de Granzay (**77**), au diocèse de Poitiers.

Saint Eanne.

C'est peut-être à ces jours de persécution, quand le Siége de Poitiers était comme tant d'autres de la province privé de son évêque orthodoxe, qu'il faut rattacher l'existence de saint Eanne (**78**), sur lequel on n'a aucune date certaine. Il est honoré à Saint-Maixent, non loin duquel une paroisse porte son nom et fait sa fête le 3 novembre. Comme on lui reconnaît le caractère épiscopal, il est probable qu'il aura été un de ces chorévêques comme nous en verrons d'autres, chargés de l'administration diocésaine dans cette partie du territoire (**79**).

Naissance de saint Paterne.

Dans l'année même où Dieu délivrait le Poitou de la tyrannie d'Evaric, naissait à Poitiers, d'une des plus considérables familles de la ville, saint Paterne, qui devait mourir près d'un siècle après, sur le siége d'Avranches, que lui mériterait sa vie exemplaire. Nous reviendrons sur ce vénéré compatriote pour nous édifier en temps et lieu de ses vertus et des voies où Dieu le fit marcher.

Sainte Néomaye.

Une autre mémoire est restée chère à notre pays, et nous parlerons ici de sainte Néomaye, sans savoir précisément

à quelle époque elle vécut parmi nous (80). On la croit née au commencement du v[e] siècle. Sa mort n'a pas pu en dépasser la fin. Elle fut l'enfant d'une famille qui conserva longtemps l'illustration de sa race dans le Poitou, où elle ne semble éteinte que depuis deux cents ans, et que Néomaye honora par une rare piété. Les traditions locales la font naître à Baussay et des seigneurs de ce village, dans la paroisse de Mouterre-Silly, très près de Loudun. Quelques-uns croient qu'il faut plutôt assigner à son berceau ce splendide château de Lamothe-Champdeniers, commune des Trois-Moutiers, qui n'a pris ce nom qu'au XVII[e] siècle, et était alors connu de temps immémorial sous le nom de la Mothe-Baussay. Quoi qu'il en soit, c'est ce que la tradition nous a conservé de l'histoire de la sainte dont le culte toujours maintenu atteste cependant les vertus plus qu'ordinaires. Son nom se rattache à une église paroissiale qui existe encore à quelque distance de Saint-Maixent. En différentes localités du Poitou, de nombreuses chapelles sont dues à la confiance des peuples qui l'invoquent contre l'épilepsie (a). Une chapelle sous le vocable de la sainte existe encore dans l'église de Saint-Hilaire des Trois-Moutiers.

Nous arrivons à une époque où tant de mouvements reproduits dans la Gaule par tant de peuples qui se l'étaient disputée allaient enfin s'apaiser devant une possession plus tranquille, parce que les Romains ne savaient plus la leur contester. En 476, les diverses tribus des Francs occupent Cambrai, Tournay, Térouanne, Cologne. Les Gallo-Romains sont à Soissons, les Bourguignons à Dijon, les Alains dans l'Armorique, les Saxons à Bayeux : de la fusion de ces différents peuples sortira bientôt la nation française.

A Mérovée, mort en 456, à Childéric, son fils, qui régna vingt-quatre ans, succéda en 481 Clovis, fils de ce dernier,

Clovis s'empare du nord de la Gaule. Il épouse Clotilde, et reçoit le baptême.

(a) Arnaud Poirier, *Documents sur l'histoire du Loudunais,* n° 63. — Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des Familles du Poitou,* I, 234. — Nos *Vies des saints de Poitiers,* p. 36. — Delafond, *Essais sur Loudun,* 2[e] partie, p. 95.

à peine âgé de quinze ans. Il n'en avait que vingt quand il défit à Soissons Syagrius, le gouverneur pour les Romains de cette partie de la Gaule qu'il importait de leur enlever, et dont, en effet, il se rendit maître. Cette conquête amena celle de toutes les places encore attachées à ce simulacre d'empire qui représentait la grandeur romaine éclipsée. Peu après, en 491, il entre dans la Tongrie (**81**) et il y porte toutes les calamités avec la guerre pour châtier son roi, qui était entré dans la partie de ses Etats située au-delà du Rhin. Cette expédition fit comprendre au roi de Bourgogne Gondebaud, qu'il ne devait pas refuser sa nièce à un tel prétendant, et Clotilde, aussi renommée ensuite par sa beauté que par ses vertus chrétiennes, devint la première reine de France. C'est de cette femme forte que Dieu se sert pour attirer Clovis au christianisme, et avec lui le peuple indompté qui deviendra, parmi ceux de l'Europe, le plus beau type de la civilisation, de la vaillance et de la foi. Bientôt enfin la victoire de Tolbiac (**82**), en affermissant son trône, l'amène par un miracle au baptême qu'il reçoit à Reims le jour de Noël 496. De ce moment, les peuples voisins, fascinés par le respect du jeune héros, s'allient à son sceptre, et la France est constituée.

Il établit à Soissons le siège de son gouvernement.

Clovis, depuis son inauguration, habita la Gaule Belgique, et résida d'abord à Tournay (**83**). Mais en 486 il quitta cette ville pour Soissons (**84**), dont la position plus centrale lui permettait une plus active surveillance sur ses Etats. De toutes parts autour de lui, il voyait des sujets qui s'étaient fait vaincre, que les Francs s'étaient incorporés, mais dont il fallait encore soupçonner l'obéissance forcée. Le nom de Francs devint commun à toutes ces provinces conquises : il n'y eut plus de Romains ni de Gaulois.

Sa politique à l'égard des Wisigoths.

Mais il y avait encore des Wisigoths. Ces guerriers, moins redoutables que fermes et entêtés, gênaient le développement de cet esprit de conquête auquel le nouveau roi devait céder comme à une prédestination. D'ailleurs ils étaient ariens, comprimant par cela même pour toute

l'Aquitaine l'essor du catholicisme qu'ils y opprimaient. Ces grandes raisons furent assez puissantes pour déterminer Clovis à chasser ces étrangers d'un pays qui ne devait plus être le leur.

D'autre part, les évêques retenus sous la dépendance d'Alaric voyaient se perdre autour d'eux, dans leur clergé aussi bien que dans les fidèles, l'esprit de foi et de piété qui devient, en certaines périodes plus difficiles, la garantie de la vraie doctrine et des saintes mœurs. Désireux de relever en même temps ces ruines morales et de réparer les brèches du sanctuaire, ils résolurent, par les inspirations de Chronopius, évêque de Périgueux, de se réunir à Agde, au mois de septembre 506. Alaric s'y prêta, n'osant pas refuser au risque de se mettre plus mal avec un roi qu'il redoutait..... Les évêques pouvaient appuyer d'ailleurs leur supplique de deux décisions des conciles encore récents d'Antioche, tenu en 441, et de Chalcédoine, en 451, d'après lesquels deux synodes se devaient tenir chaque année, l'un dans la quatrième semaine après Pâques, l'autre dans le courant d'octobre (a). Donc les vingt-quatre prélats et les dix envoyés des absents, présidés par saint Hilaire d'Arles, le 11 septembre, firent des prières publiques pour qu'Alaric obtînt de Dieu l'esprit de justice, le bonheur de son peuple et le salut éternel. Telle fut toujours l'Eglise, pardonnant à ses ennemis et attirant sur eux les prospérités de ce monde avec les félicités de l'autre qui doivent leur servir d'encouragement à gouverner selon Dieu. Les Pères d'Agde dressèrent quarante-sept canons de discipline, qui montrent clairement combien le trop long séjour d'étrangers hétérodoxes dans un pays catholique y avait affaibli le sentiment chrétien, et par quelles légitimes aspirations évêques et fidèles devaient tendre à une légitime délivrance. Parmi les vingt-quatre signataires de cette importante assemblée, il n'est aucune mention d'un évêque de Poitiers, soit qu'il n'y en eût

Concile d'Agde.

(a) Labbe, *Conc. Antioch.*, can. 15 et 20. — *Conc. Chalcedon.*, can. 10.

pas alors sur le siége rendu vacant par la persécution, soit qu'une autre cause inconnue l'eût empêché d'y figurer (**85**).

Jugements divers sur Clovis.

Parmi les historiens, ceux qui ont cru devoir sacrifier à ce genre d'impiété systématique, prétentieusement qualifié aujourd'hui de *libre-pensée*, comme si l'on était *libre* de *penser* le mal, n'ont pas manqué de déprécier le caractère de Clovis, par cela même qu'il fut en France le fondateur d'un gouvernement chrétien. Nous n'avons pas plus de raisons pour adopter ces dénigrements calculés que pour couvrir les fautes trop réelles d'un roi en qui elles s'expliquent trop par son naturel et son origine barbares. Ce n'est pas son histoire que nous écrivons ici : sa personne pourtant se trouve engagée dans notre plan, et nous dirons, d'après les chroniqueurs de son époque et ceux des siècles suivants, comment il faut comprendre en lui ce mélange de bien et de mal qui fait le fond de la plupart des hommes. Commençons par étudier les motifs qui le déterminèrent à délivrer l'Aquitaine des Wisigoths et à agrandir de toute cette belle contrée le territoire conquis à la tête des Francs.

Raisons véritables de son opposition contre Alaric.

On ne peut douter qu'aux yeux d'un jeune prince déjà accoutumé aux conquêtes, séduit par le bonheur de nombreuses victoires et l'espérance de se faire un empire puissant, le voisinage d'un peuple remuant et avide ne pût sembler un obstacle à ces projets de gouvernement. Dans un temps où le droit public était encore assez peu affirmé, on pouvait regarder cette raison comme suffisante pour une nouvelle conquête. Il y en eut d'autres, bien supérieures par leur côté moral, et qui l'emportèrent évidemment. Ce furent celles d'une bonne politique fondée sur la religion, aussi conformes à la conscience d'un prince qu'au bonheur de ses sujets, et qui devaient attirer ainsi sur ses armes la protection de la Providence.

Pour rendre cette vérité plus sensible, remarquons ce qui se passait dans le royaume d'Alaric.

Caractère de ce dernier prince ; sa sourde persécution contre les catholiques.

Ce prince, tout en cherchant à réparer les fautes de son père qui s'était aliéné le cœur des catholiques par sa cruelle tyrannie, cédait partout, nous l'avons déjà dit, à ses prétentions de race et laissait trop souvent percer, dans sa conduite envers le clergé, l'esprit d'opposition dont l'hérésie ne sait jamais se garantir entièrement. Déjà certaines atteintes avaient été données à la paix qui régnait mal entre les Francs et les Wisigoths. L'esprit soupçonneux d'Alaric lui persuada, sur des accusations intéressées que saint Césaire d'Arles et saint Quintien de Rhodez travaillaient sous mains à un changement de régime. Il y avait loin d'une conspiration ourdie à de simples aspirations qu'on pouvait sans doute leur imputer. Mais ce désir ne pouvait être un crime, et cependant Alaric força les deux prélats d'abandonner leur siége (a). Ce prétexte aurait pu servir contre beaucoup d'autres, et lui aliéna d'autant plus l'épiscopat de son royaume qui commença à tourner ses espérances vers Clovis. Il est certain aussi que les peuples catholiques de l'Aquitaine appelaient celui-ci comme un libérateur, et qu'ils devaient, comme il arriva bientôt, se jeter dans ses bras pour secouer le joug des Wisigoths (b). On voyait donc clairement qu'un triomphe du roi franc, qui donnait tous les jours de nouvelles preuves de son amour pour sa nouvelle religion, devait soustraire l'Eglise des deux Aquitaines à l'action funeste de l'arianisme, et relever la discipline ecclésiastique dont le relâchement se mesure toujours aux succès de ses ennemis.

C'est pourquoi Clovis, qu'aucune alliance d'ailleurs n'obligeait à ménager son voisin d'outre-Loire, commença dès lors à être moins circonspect et tint moins à dissimuler ses desseins. On va d'ailleurs juger par ce qui suit des justes raisons que lui donna son adversaire de ne plus rien ménager des moyens à employer contre lui. Nous suivons

(a) Baronius, *ad h ann.* — Alaric reconnut plus tard la calomnie et fit lapider les calomniateurs. Longueval, *ad ann.* 506.

(b) Cf. Mézerai, *Hist. de Fr.*, I, 314 et suiv. — Daniel, I, 60 et suiv.

comme toujours les chroniques locales et les sources originales, justement invoquées par ceux qui ont écrit avant nous.

Il nous faut d'abord remonter jusqu'en 480, quand Evaric s'empara de la Touraine et l'unit à son royaume. C'était un an avant l'avènement de Clovis. Des peuples des bords de la Loire, conquis par un persécuteur du christianisme, et déjà victimes de son gouvernement, ne purent voir avec déplaisir un jeune roi, brave et entreprenant, dont ils pouvaient attendre un secours plus ou moins prochain. Ce sentiment se fortifia lorsque en 484, Théodoric, succédant à son père, continua ses errements en les appuyant du peu d'affection qu'il trouvait dans les Tourangeaux. De part et d'autre il y avait donc mutuelle défiance. Elle ne fit que s'accroître par de nouvelles rigueurs du pouvoir et les justes impatiences des victimes. Clovis sera trouvé d'autant plus patient, si l'on considère qu'en dépit des injustices subies jusqu'en 498 par une province qui ne lui dissimulait pas ses sympathies, il résista pourtant à l'envie de parler haut, et se contenta d'observations amicales. Mais lorsque cette même année, Alaric eût banni l'évêque de Tours Volusien, qui fut décapité par son ordre deux ans après (**86**) pour avoir mal dissimulé ses sentiments, l'occasion devint trop pressante de récriminer contre de telles violences, et Clovis n'y manqua point. Ce n'est pas que des politiques officieux n'intervinssent de part et d'autre. On convint d'une entrevue dans la petite île de Saint-Jean, nommée alors l'île d'Or, et formée au milieu des eaux de la Loire, vis-à-vis d'Amboise (**87**). Là un accord parut se faire par des promesses de modération et de bienveillance mutuelles. Ceci se passait en 504, et nonobstant la retenue qu'Alaric s'était imposée, il faisait encore, au commencement de l'année 506, arrêter et conduire en exil l'évêque Verus qui avait succédé à Volusien sur le siège de Tours (a). La fin tragique de ce

Modération de Clovis.

Entrevue de l'île d'Or.

Comment Alaric oublie ses engagements et y ajoute des outrages.

(a) Greg. Turon., *Hist. franc.*, II, 25; — X, 8. — Chalmel, *Hist. de Touraine*, et ses *Tablettes chronologiques*.

dernier fit prévoir comment mourrait bientôt le nouvel exilé qui, en effet, ne tarda pas à succomber sous les coups des satellites du tyran. La guerre devint donc imminente. Mais Clovis qui voulait éviter, malgré la fougue de son caractère, tout reproche de précipitation, envoya vers le roi des Goths un officier nommé Paternus, pour convenir d'un lieu et d'un jour où ils pourraient s'expliquer. Le roi barbare trouva plaisant de loger l'envoyé franc dans une vieille maison dont le plancher pourri s'effondra sous le poids de son hôte et le blessa grièvement (a). A cette offense, sur la valeur de laquelle on ne pouvait se tromper, une autre s'ajouta : c'est qu'au lieu du petit nombre d'officiers dont les deux princes étaient convenus de s'entourer durant l'entrevue, Alaric, au rapport de Paternus, s'était renforcé d'une troupe de gens d'armes couverts de leur armure, et munis d'engins qu'ils s'efforçaient de dissimuler plus ou moins. Que fallait-il davantage pour motiver une rupture ? Clovis ne balança plus et la guerre fut déclarée.

Clovis guéri d'une maladie par un miracle de saint Séverin, abbé d'Agaune.

La ferveur de sa foi fut d'ailleurs d'autant plus exaltée à cette grande entreprise, que souffrant encore depuis plus d'un an d'une fièvre quarte qui avait résisté à tous les remèdes, il venait d'en être guéri miraculeusement par saint Séverin, abbé d'Agaune (**88**), que son propre médecin lui avait conseillé de faire venir sur sa réputation de thaumaturge. Le saint, pour opérer cette cure, n'avait eu qu'à se dépouiller de sa robe et d'en couvrir le malade encore alité (b). Ainsi disposé par l'émotion de cette guérison merveilleuse autant que par le juste ressentiment des injures d'Alaric, ce fut comme un reflet de ces convictions que le roi des Francs fit passer dans ses leudes et ses

Enthousiasme des Francs dans la guerre contre les Wisigoths.

(a) Frédégaire, *Fragm. de l'Hist. franç.*, c. IV. — Robert du Dorat, *Mém.*, p. 106. — Aimoin, *De gestie francor.*, lib. I, c. XX, raconte tous ces faits avec quelques variantes secondaires, mais entre dans des détails qui ne permettent pas de les révoquer en doute. — Mgr de Beauregard, *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, II, 113.

(b) *Bolland.*, 11 fév. — Longueval, *ad ann.* 506.

guerriers lorsqu'il leur annonça qu'ils allaient s'armer et le suivre. « Je ne puis voir sans douleur ces Ariens occuper une partie des Gaules. Allons à eux, et Dieu aidant, nous saurons bien les soumettre (a). » Ainsi le bien de l'Etat et celui de la religion furent les vrais et nobles mobiles de cette détermination si souvent taxée d'ambition et de duplicité. Il est certain d'ailleurs que les Francs ne demandaient qu'à le suivre, aimant passionnément la guerre qui était leur élément habituel, et n'étant jamais indifférents à l'appât du butin qu'elle leur promettait.

Les Francs n'eurent donc qu'une acclamation sur ces énergiques paroles si conformes à leur caractère et à leur esprit. Ils jurèrent, selon une coutume de la nation, de ne se point raser la barbe qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis (b), et tout se prépara pour leur chevaleresque entreprise.

Saint Remi y encourage Clovis.

Ceci devait se passer au commencement de l'année 507, et quand l'hiver était encore peu avancé, car saint Remi ayant appris quels grands évènements se préparaient, et écrivant à ce sujet une lettre pleine d'excellents conseils au jeune prince, y disait que si sa présence était jugée nécessaire à Paris, que la cour habitait momentanément, il n'hésiterait pas à s'y rendre, malgré la rigueur de la saison. L'expédition était donc préparée pour le commencement du printemps.

Comment le prince s'y prépare.

Il paraît que saint Remi dut se rendre en effet près de Clovis qui reçut, avec sa bénédiction, la promesse de la victoire. Sur le conseil de Clotilde il fit aussi commencer, pour se rendre le ciel favorable, l'église des Saints Apôtres Pierre et Paul qu'il acheva après son retour et qui prit le nom de Sainte-Geneviève, quand cette sainte y eut été enterrée. Ce n'était pas tout : par une de ces mesures de prudence chrétienne qui devraient préluder à toutes les guerres, il défendit expressément à ses soldats de piller

Sa dévotion à saint Martin. — Présage de la victoire.

(a) Greg. Turon., *Hist. franç.*, II, 37.

(b) Procop., *De Bello goth.*, lib. I. — Roricon, *Gesta Franç.*, lib. II, c. XVII.

les lieux saints, leur enjoignant de respecter les vierges sacrées, les veuves, les clercs, les enfants et les serfs des églises. Entré dans la Touraine, il renouvela ces injonctions. Là, tout respirait la plus profonde vénération pour saint Martin, qu'il invoquait aussi pour le succès de sa cause. Il envoya même à son église de grosses sommes d'or. Ceux qui portèrent ces riches présents à la basilique avaient ordre de chercher si quelque présage conforme au vœu de sa piété, et qu'il avait sollicité par une fervente prière, ne paraîtrait pas seconder ses espérances. Or, quand ses envoyés entrèrent dans le saint lieu, on chantait ce verset du psaume XVIIe : « *Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre ; vous avez abattu sous mes pieds ceux qui s'élevaient contre moi.* » Ce saint oracle, joint à tant d'autres marques de la protection divine, remplit de confiance le cœur du chef et de ses soldats. On s'avança donc vers Poitiers, après avoir recommandé par respect pour saint Hilaire, d'observer la plus grande réserve à l'égard des biens et des serviteurs de l'Eglise dont le grand évêque s'était montré le glorieux défenseur contre les ariens.

Sa lettre aux évêques d'Aquitaine.

Au reste, ces mêmes dispositions venaient d'être consignées dans une lettre adressée à tous les évêques de l'Aquitaine. Il était prudent de les tranquilliser, aussi bien que leurs populations contre les appréhensions trop légitimes que la guerre inspire toujours à ceux dont elle doit compromettre les intérêts. Cette lettre est comme un écho de celle de saint Remi ; le roi y promettait sa protection au clergé et aux catholiques, dont la vie et les biens devaient rester à l'abri de toutes violences. Elle était sans doute aussi un premier effet des pieuses félicitations du saint pape Anastase II, qui avait salué l'avènement de Clovis lors que le baptême royal « avait rempli de tant de nations le filet mystérieux jeté en pleine eau sur la parole du Christ [a] ».

(a) V. Dachéry, *Spicileg.*, III, 306 et suiv.

Préliminaires de la guerre; préparatifs des deux princes.

L'armée française se composait, outre les Francs et les Bourguignons, de forces considérables envoyées par Sigebert, roi de Cologne, sous la conduite de son fils Clodoric. Elle s'avança à travers l'Orléanais et la Touraine vers la Loire, qu'il fallut traverser, ce qui se fit sans obstacle contre les prévisions de Clovis qui devait s'attendre à voir ses bords défendus par les Wisigoths. Mais Alaric avait une autre idée à suivre (**89**). A la tête de ses formidables troupes de Wisigoths, augmentées de cohortes auvergnates conduites par le comte Apollinaire (**90**), il attendait, renfermé dans Poitiers, des secours importants que devait lui amener son beau-frère Théodoric, roi des Goths d'Italie. En outre, et persuadé que les Francs suivraient naturellement jusqu'à la capitale la grande voie romaine qui la reliait à Tours, il avait posé à Céneret (**91**), à deux lieues au nord-est de Poitiers, un camp d'observation qu'entouraient d'anciens retranchements celtiques. Clovis, prévenu de ces dispositions par ses coureurs, conçut dès lors un plan qu'elles devaient lui inspirer. Bien assuré que son adversaire n'abandonnerait pas la place dont la défense lui importait tant et dont il ne devait sortir pour combattre qu'en y laissant une forte garnison prise des troupes auxiliaires qu'il attendait du Midi, Clovis, disons-nous, songea à l'attirer cependant au dehors, et ne trouva rien de mieux dans ce but que de changer la marche qu'il s'était tracée. Au lieu donc d'aborder franchement Poitiers, où il n'avait plus que faire, puisque la ville lui appartiendrait par une conséquence de la victoire qu'il espérait (**92**), il s'avança vers Cenon (**93**), y passa la Vienne (**94**) près de son confluent avec le Clain (**95**), et par un mouvement stratégique fort habile, il remonta la rive droite de la grande rivière jusqu'à Chauvigny (**96**) et Lussac (**97**). Ces deux villes, fortifiées par leurs châteaux, étaient aussi très avantageusement défendues par leur position. Il importait donc de se poser entre elles et l'ennemi, et d'intercepter d'autant mieux entre lui et les deux garnisons toutes communications possibles. Ce qui est certain,

Le camp de Céneret.

Marche de Clovis dans le Poitou.

c'est que ces solides stations de Wisigoths n'arrêtèrent pas le roi franc, malgré quelques escarmouches inévitables(a). Un embarras plus sérieux l'attendait à Lussac : à son approche, la garnison en avait rompu le pont, unique moyen de se porter sur la rive opposée. Cet accident rendait la position des Francs difficile, et mettait en question le succès de cette longue marche, quand on aperçut, à quelque distance en aval du fleuve, une biche de haute taille qui le traversait sans y nager. Ce fait, regardé comme providentiel, révéla un gué où l'armée s'engagea. Elle put dès lors gagner la plaine opposée à travers la petite localité gallo-romaine de Mazerolles (**98**) et la forte position de Gençay (**99**). On arriva enfin jusqu'aux bords de la Clouère (**100**) et du Clain, qui coulent parallèlement vers le nord, et délimitent au levant et au couchant le vaste théâtre où devait se décider l'avenir de l'Aquitaine et de la France. Le *gué de la Biche.*

Ce fut alors que songeant à déloger Alaric et à le forcer de paraître, Clovis dépêcha dans la campagne autour de Poitiers de forts détachements, qui y portèrent le ravage et firent comprendre au roi envahi la nécessité de secourir les lieux endommagés (**101**). C'est de quoi il dut s'occuper à la hâte, et pendant qu'il s'y disposait, son adversaire ne perdait pas un moment et continuait d'assurer sa position que tout contribuait à rendre excellente.

Pendant le défilé de ses troupes au *Gué de la Biche,* comme il fut toujours appelé depuis, Clovis était monté sur un des rochers qui bordent la rivière, et assis sur un bloc de granit erratique, toujours connu depuis sous le nom de *Siège du roi,* il observait la campagne et donnait ses ordres pour l'assiette de son camp. Bientôt il en descendit pour suivre l'armée et la développa sur le terrain qu'il avait reconnu : c'était une vaste plaine, qui, s'étendant entre le Clain et la Clouère, se rétrécissait vers le nord, un peu au-dessous de l'endroit où l'on a supposé depuis qu'était le Le *siège du Roi* et le camp de Sichars.

(a) *Manuscrit de Bourgeois,* p. 118, à la bibliothèque de Poitiers.

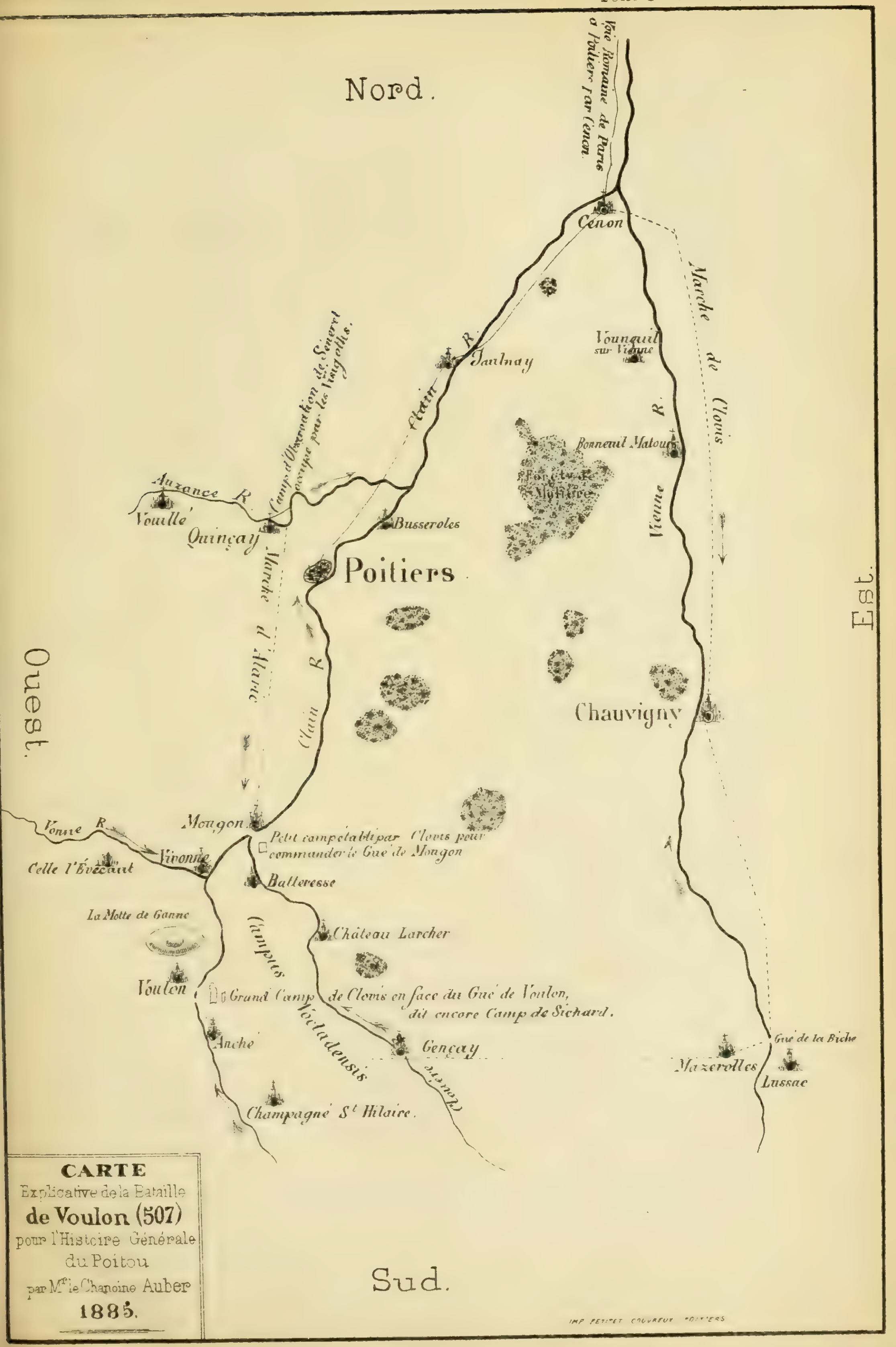
village de Mougon (**102**), où se trouvait un autre gué du Clain auquel plusieurs chemins aboutissaient. Il fallait s'emparer de ce passage afin d'en user au besoin. Un camp de six mille hommes y fut établi dans ce but, au-dessus du village de Batteresse (**103**), que touchait la rive gauche de la Clouère, tout près de son embouchure. Pour son camp principal, il choisit cette plaine, y développa le gros de ses bataillons, et usant des accidents du sol échelonné en trois amphithéâtres, il ajouta aux avantages de cette position, dominant de 80 pieds le Clain et ses prairies, des levées de terre hautes de 20 pieds et épaisses de 30 (**104**). De la sorte, les Français commandaient toutes les campagnes voisines et un autre gué de Voulon qui existait avant l'établissement du port que les moulins d'Anché (**105**) ont rendu nécessaire.

Le globe de feu de la basilique de Saint-Hilaire.

Ces ouvrages s'activaient quand un nouveau prodige vint animer encore, pour Clovis et pour les siens, la confiance que jusque-là le Ciel leur avait si généreusement inspirée. Comme la piété du roi ne s'était point démentie, on peut croire que Dieu voulut l'en récompenser par un présage de la victoire qu'il implorait, car la nuit qui suivit ces laborieuses opérations et qui précéda la bataille, quand le prince dormait dans sa tente, toute l'armée put voir un globe de feu qui s'éleva au-dessus de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers et vint se fixer, pendant une demi-heure, sur cette tente privilégiée (**106**).

Bataille de Voulon.

Tout ce qui précède montre bien comment les Francs avaient fait preuve d'une grande tactique dans la disposition de leur camp, ayant exécuté sans entraves une longue marche à travers les garnisons des Wisigoths, s'abritant par des collines en face d'une rivière, assurés ainsi contre toutes surprises, et de plus, interdisant à l'ennemi toutes communications avec la Saintonge et l'Angoumois, d'où il n'avait plus ainsi aucun secours à espérer, ni de retraite possible. Alaric fut bientôt instruit de ces mesures et se résolut, en quittant Poitiers, de forcer lui-même à un mouvement l'adversaire qui semblait l'attendre.


Nord.
Sud.
Est.
Ouest.
Voie Romaine de Paris à Poitiers par Cenon.
Cenon
Marche de Clovis
Vouneuil sur Vienne
Jaulnay
Clain R.
Camp d'Observation de Sénert occupé par les Visigoths.
Bonneuil Matours
Forêt de Moulière
Auzance R.
Vouillé
Quinçay
Busseroles
Poitiers
Marche d'Alaric
Vienne R.
Chauvigny
Mougon
Vonne R.
Vivonne
Celle l'Évescault
Petit camp établi par Clovis pour commander le Gué de Mougon
Batteresse
La Motte de Ganne
Château Larcher
Campus Vocladensis
Voulon
Grand Camp de Clovis en face du Gué de Voulon, dit encore Camp de Sichard.
Anché
Gençay
Champagné St Hilaire.
Gué de la Biche
Mazerolles
Lussac
CARTE
Explicative de la Bataille
de Voulon (507)
pour l'Histoire Générale
du Poitou
par Mr le Chanoine Auber
1885.
IMP. PETIT ET COUVREUR POITIERS

Il rallia donc son camp de Céneret(**107**), où ses troupes avaient attendu en vain, et se décida à prendre l'initiative en venant attaquer son illustre antagoniste. Quatre lieues le séparaient de Mougon, où Clovis, nous l'avons vu, avait posé son petit camp d'observation. Il les eut bientôt franchies ; l'action s'engagea des deux côtés du Clain(**108**), et les deux rois se trouvèrent vis-à-vis l'un de l'autre. Après avoir rangé leurs troupes, ils parcouraient les rangs pour animer leurs soldats à bien faire, lorsque, à travers la petite distance qui les séparait, ils se reconnurent à la richesse de leur armure, et s'avancèrent au galop, seuls, l'un contre l'autre, jusqu'au milieu du champ de bataille, où ils se joignirent. Tout s'arrêta des deux côtés dans l'attente d'un événement qui semblait déjà devoir décider du sort des deux nations. Les deux rois se choquèrent à diverses fois et se portèrent plusieurs coups, usant avec autant d'adresse de l'épée et du bouclier ; mais enfin Clovis, plus fort ou plus adroit, désarçonna Alaric, le renversa, et, quittant lui-même son cheval, porta à son adversaire un coup dont il expira sur-le-champ(a). En ce moment deux Wisigoths s'avançaient pour défendre leur roi. Clovis les terrasse et les tue. Dès lors l'action s'engagea, s'échauffant d'un côté par le désespoir, de l'autre par un succès qui promettait une plus facile victoire. La mêlée dura au plus une heure, entre gens qu'animait une égale ardeur ; mais la bravoure ne resta pas longtemps égale, car les Wisigoths tenaient peu sur un champ de bataille, et les auteurs du temps, qui signalent ce mauvais côté de leur vie militaire, les accusent de n'avoir jamais su résister à un premier choc(b). Ce fut encore ce qui arriva après une énergique résistance. Il fallut aux Francs moins d'une heure pour gagner une bataille dont un acte de force et de courage de leur roi avait décidé tout d'abord. La journée appartenait donc à Clovis. Les Wisigoths, effrayés, amollis

Mort d'Alaric, et défaite des Wisigoths.

(*a*) Daniel, I, 60 et suiv.

(*b*) Longueval, Daniel et autres, d'après Grégoire de Tours, *ad ann.* 507.

d'ailleurs par une longue paix depuis leur possession de l'Aquitaine, ne résistèrent plus, suivant mal l'exemple des Auvergnats dont Apollinaire soutenait la courageuse résistance, malgré la mort de leurs principaux officiers. Ils commencèrent donc à plier et à se débander les uns vers Poitiers, les autres vers le Midi, laissant plus de dix mille d'entre eux sur le champ de bataille, et jonchant de leurs cadavres l'immense terrain qui s'étend de Vivonne à Anché, et de Batteresse à Champagné-Saint-Hilaire (**109**); car c'est là que se termina l'action, à plus de deux lieues de Mougon, où elle s'était engagée (*a*). Il était à peine neuf heures du matin quand cette grande victoire fut décidée (*b*).

La fontaine du Roi.

On dit qu'après l'action, brûlé de soif comme son armée, le roi victorieux ne put boire des eaux de la Vienne, vers laquelle le mouvement de la bataille les avait ramenés, et devenues toutes rouges du sang des morts. Accoutumé aux miracles qui l'avaient protégé, plein de confiance, il demanda au Seigneur de lui donner de l'eau, et aussitôt d'un rocher, situé au-dessus du Gué-de-la-Biche, sortit un « bouillon d'eau vive » qui désaltéra les vainqueurs (**110**). C'est, dans le langage du pays, *la Font-Chrétien* ou *la Fontaine du roi*, qu'on voit couler non loin de la forêt de Lussac, au nord-est, entre cette ville et la Tour-aux-Cognons (**111**).

Origine de l'abbaye de Saint-Maixent. — Miracle du saint abbé.

C'est ici que doit se placer un fait non moins merveilleux, et sur lequel il faut reconnaître qu'on n'a écrit jusqu'à nous que d'après des notions inexactes de géographie et d'histoire. Nous avons parlé des détachements envoyés par Clovis autour de Poitiers, soit pour surveiller les opérations d'Alaric, soit pour le forcer par le pillage de ses campagnes à sortir de son retranchement. Un de ces groupes dut se répandre de l'autre côté du Clain, surveillant la rive gauche, et arriva jusqu'à Mougon, où se cachait dans la vallée le

(*a*) Grégoire de Tours, *Hist. française*, II, 37.

(*b*) *Intra horam diei tertiam*, dit saint Fortunat, *Vita S. Hilarii*, pars II, c. VII.

petit monastère fondé par saint Agapit après la ruine du monastère de Saint-Hilaire de Poitiers par les Wisigoths. Le saint était mort depuis longtemps et avait été remplacé par un de ses disciples, connu dans nos légendes sous le nom de saint Maixent. La troupe armée envahit sa solitude. Les moines accoururent vers la cellule de l'Abbé, qui vint au devant de ces hôtes, moins réservés que les ordres de leur roi n'auraient dû les faire ; et alors qu'il leur demanda de respecter leur pieux asile, un soldat franc, s'avançant vers lui, leva son épée pour le frapper. Mais tout à coup le bras du barbare se raidit, son épée lui échappe, et le coupable, saisi de terreur, se jette aux genoux du saint en implorant sa grâce. Pendant que les autres, effrayés, se hâtent de rejoindre l'armée, l'Abbé le relève, applique au bras paralysé un signe de croix et une onction d'huile bénite, et le bras recouvre sa souplesse habituelle. Ce fait, raconté par tant de témoins, valut au petit moustier la reconnaissance et la faveur de Clovis qui vint, après sa victoire, se jeter aux pieds du saint (**112**), se recommanda à ses prières, et comme prémices du nouveau royaume si vaillamment conquis, il lui donna la terre de Milon (**113**), y ajoutant beaucoup d'argent et d'autres terres considérables. Nous aurons à revenir sur les suites de cette donation (**114**).

Clovis lui donne la terre de Milon.

Cependant la première conséquence de la victoire était de poursuivre les vaincus découragés et de soumettre l'Aquitaine dont les populations regardaient la défaite d'Alaric comme une délivrance. La seconde était de prendre Poitiers et de s'y établir. Clovis pourvut à ces deux points en général expérimenté. Il commença par dépêcher son fils Thierry à la poursuite des fuyards sans leur laisser de repos, leur ôtant ainsi toute pensée de tenter un retour de la fortune. Des partis assez considérables se réfugièrent à Angoulême, à Périgueux, à Bordeaux, sous la protection d'épaisses murailles. Le valeureux prince, que son extrême jeunesse n'avait pas empêché de se distinguer à Tolbiac jusqu'à y être blessé près de son père, et qui à Voulon ne

Poursuite des fuyards et conquête de l'Aquitaine.

s'était point démenti, s'avança donc vers l'Aquitaine méridionale, s'occupant très peu des villes intermédiaires, où il ne devait pas manquer de revenir, et soumit tout le pays jusqu'aux Pyrénées. Clovis, de son côté, après s'être assuré de Poitiers, alla de sa personne prendre possession d'Angoulême et de Bordeaux, poussa jusqu'à Toulouse où il s'empara des trésors d'Alaric. Puis, revenant sur ses pas, et repassant à Tours où il témoigna sa reconnaissance au Seigneur sur le tombeau de saint Martin, il revint à Paris où, conformément à son vœu, il fit achever l'église des Saints Apôtres.

Ses conséquences sur les destinées de la France.

Ainsi fut anéantie dans l'Aquitaine la puissance des Wisigoths. Désormais cette contrée restera française. Les âges se ressentiront de l'unité religieuse fondée par le fils aîné de l'Eglise, et sa paix chrétienne ne sera troublée dans les consciences qu'après plus de mille ans, quand, sous prétexte d'une liberté de croire qui n'est que la répudiation de la foi, le protestantisme viendra, grâce à la cupidité des grands et l'imbécile mollesse des princes, fouetter le monde du plus redoutable fléau qu'il ait eu à subir.



NOTES DU LIVRE IV

NOTE 1

C'est l'opinion de D. Martenne, de D. Fonteneau, de Mabillon, Lenoir, Millin, de Caumont, Bourignon, Mérimée et Siauve, et sans doute aussi de beaucoup d'autres. Ce dernier, après avoir soutenu l'origine païenne, se rétracte sur ce point (*Mém. sur les antiquités du Poitou*, p. 248), de ce qu'il avait soutenu p. 238. — (V. aussi annuaire de l'*Institut des provinces*, 1858, p. 133). Ces mêmes autorités s'accordent pour regarder l'édifice comme du IVe ou Ve siècle. Il est certain que bien longtemps avant le XIe siècle, il était connu sous le vocable de saint Jean.

NOTE 2

V. aussi comment Collet (*De sacramentis*, IV, 193, in-12, Lyon, 1769) expose les raisons qu'avait eues le saint docteur de reprocher aux hérétiques la négligence systématique de la forme sacramentelle prescrite par le Sauveur.

NOTE 3

Smarve, *Smarva, Samarva, Samarda, Samardum*, au moyen âge et même *Sancta-Marva (!)*, bourg et paroisse à huit kilomètres sud de Poitiers, dans l'ancien archiprêtré de Gençay. Le doyen de la cathédrale y présentait, parce qu'elle était de la fondation du Chapitre, qui y possédait de vastes propriétés. C'est une paroisse de 600 habitants, canton de la Villedieu (Vienne), sur le Miosson, ruisseau qui prend sa source dans la commune voisine de Gizay et se perd dans le Clain près de Saint-Benoît de Quinçay. L'église est du XIe siècle, et du vocable de saint Félix.

NOTE 4

Sillars, *Vicaria Silarensis, Silaresis, Sileras, de Sillaribus*, ancienne viguerie à neuf ou dix lieues sud-est de Poitiers, entre Montmorillon et Lussac-le-Château. La cure était à la présentation du Chapitre de Lussac. Au Xe siècle l'église de Sillars fut donnée

par saint Pierre II, évêque de Poitiers, à l'abbaye de la Chaise-Dieu. L'acte fut signé par une Agnès, dame de Montmorillon, dans le domaine de laquelle Sillars était enclavé. (D. Fonteneau, IV, 12.)

Note 5

Charroux, *Carrofum, Carrufum,* chef-lieu de canton à 12 lieues sud de Poitiers, ancienne abbaye de bénédictins. (V. notre *Histoire de cette abbaye,* c. I.) Nous en parlerons en son lieu.

Note 6

Saint-Maixent, abbaye de bénédictins fondée peu après 507, chef-lieu de canton des Deux-Sèvres, petite ville de 4 à 5,000 âmes, qui a dû une grande célébrité à son abbaye, dont nous reparlerons au long et souvent.

Note 7

Il y a deux rivières de ce nom, lequel se communique à l'un de nos trois départements de l'ancien Poitou. Celle dont on parle ici prend sa source à cinq ou six kilomètres ouest de Secondigny, chef-lieu de canton des Deux-Sèvres, et va se jeter après un cours de 140 kilomètres dans la Loire, près Nantes. Avant d'y arriver, elle reçoit, près de Vertou, la Moine, qui lui vient de l'extrémité méridionale du département de la Vendée. Ce parcours et cette embouchure ont fait donner à cette rivière le nom de Sèvre-*Nantaise.* Son homonyme est la Sèvre-*Niortaise,* parce que née à Sevret, bourg et canton de Lezay, elle descend par Saint-Maixent vers Niort, qu'elle traverse, pour aller se perdre non loin de Marans, dans l'Océan, où la *Vendée* vient se jeter avec elle. Ces deux rivières de même nom ne se rencontrent donc jamais et semblent se fuir au contraire par deux directions tout opposées. Les Anciens et le moyen âge les ont appelées l'une et l'autre *Sepvria, Separa, Sabrya.* Les légendaires prétendent que ce nom ne date que du VI[e] siècle et remplace alors celui de *Laudosa,* sous lequel était connue la Sèvre-*Niortaise.* Ils ajoutent que le nom de *Separis* lui fut donné à l'occasion de la séparation de ses eaux, que cette rivière opéra d'elle-même quand les disciples de saint Martin de Vertou voulurent traverser à la hate le fleuve qui les séparait de leur abbaye où ils ramenaient en 601 la dépouille mortelle du saint abbé. Resterait toujours à expliquer pourquoi la Sèvre-*Niortaise,* qui n'avait participé en rien à ce prodige et qui n'a aucun rapport avec celle qui va de Secondigny à Nantes, aurait eu son même nom *Separis* qu'elle a toujours gardé aussi bien que son homonyme. — Ce qui paraît ici acceptable aux esprits compétents, c'est que le mot

Separis peut-être un peu latinisé au moyen âge, et qui peut être d'abord *Sebvria* ou *Sabria*, a une origine celtique, et qu'ainsi les deux rivières de Niort et de Nantes auront été nommées d'abord et en même temps d'un nom dont le sens depuis longtemps inconnu a dû se prendre en quelque circonstance de leur origine ou de leur parcours.

Note 8

La Moine, rivière qui sort du territoire des Deux-Sèvres aux confins du département de Maine-et-Loire, et se jette, après un cours de 48 kilomètres, dans la Sèvre-Nantaise à Clisson. Ses bords sont charmants ; mais il leur manque en été de l'eau qui les rafraîchirait à l'avantage du sol. Elle arrose Maulevrier, Cholet et Montfaucon, avant d'arriver dans la Loire-Inférieure.

Note 9

Rossiacum, Roussayum, village de l'arrondissement de Beaupreau (Maine-et-Loire). — 1,160 habitants.

Note 10

Petit pays de la Vendée, appelé *Pagus Médalgicus*, et formant la limite Nord-Ouest du Poitou vers la petite Bretagne. Nous avons vu la ville principale, appelée *Maugia* lors des prédications de saint Vivence.

Note 11

Convenæ, ville de l'ancienne Novempopulanie, plus tard Saint-Bertrand de Cominges ; aujourd'hui ce n'est plus qu'un chef-lieu de canton de la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens. Les noms qu'on lui donne dans les divers manuscrits sont tellement défigurés qu'on est réduit à ne plus les trouver acceptables. Ainsi Grégoire de Tours (*De glor. Confess.*, c. 53), qualifie Macaire *Episcopus Momociacensis*, ce qui ne peut se traduire. Du Saussay et la Rocheposay le placent à cette date.

Note 12

Bouchet en parle comme inspirant encore au VIe siècle la dévotion populaire, qui trouvait près de son sépulcre la guérison de certaines maladies. (*Ann.*, p. 54.)

Note 13

Melle, *Métalonnum, Metulum, Mala*, sous-préfecture des Deux-Sèvres, était avant le Xe siècle chef-lieu d'un *pagus*, d'une viguerie et

la résidence d'un vicomte. — Population de 2 à 3,000 âmes. Ce fut une exploitation considérable de minerai d'argent et un atelier monétaire sous les Mérovingiens. (V. ci-après, la note 48 de ce IV livre.)

NOTE 14

Poffonium et d'abord *De Podio Fontis*, chef-lieu de commune de 5 à 600 habitants, à 4 kilomètres Sud-Ouest de Melle, et de son canton. Sa paroisse de Saint-Malo dépendait de l'évêque de Poitiers au XIII[e] siècle.

NOTE 15

M. de Chergé, on ne sait pourquoi, lui assigna cette dernière date *Vies des saints du Poitou*, I, 273, aussi bien qu'à saint Faziol, p. 172, et à sainte Verge, p. 174, lesquels n'ont aucune raison de se trouver à une époque si reculée de saint Hilaire. — Ajoutons ici que la chapelle de Montvinard n'a guère que des traditions qui la fassent remonter aussi loin. Les plus anciens titres où il en soit parlé ne vont pas au delà de 905 et 934. On l'y nomme Notre-Dame de Montvinard, *Mons Vinardus, Ecclesia Beatæ Mariæ Virginis Sita in loco qui Dicitur Mone Vinarius.* A la première des deux dates que nous venons de citer ce lieu semble n'être encore qu'une ferme de Nouaillé, *Prædium Sancti Juniani.* (V. Rédet, *Dictionn. de la Vienne*, p. 278.)

NOTE 16

Moutiers, *Monasterium*, et plus tard *Motryum*, paroisse de Saint-Pierre, à sept kilomètres Sud-Est d'Argenton-le-Château (Deux-Sèvres). La cure relevait du chapitre de Saint-Pierre de Thouars. Dans l'église paroissiale était une Chapelle de saint Lienne, qui attirait, le 1[er] février de chaque année, un grand concours de pèlerins. La commune a un millier d'habitants, et le village est entouré d'une ceinture de collines. Son nom lui venait d'un prieuré de Saint-Etienne, dépendant de Saint-Sulpice de Rennes, abbaye bénédictine de femmes fondée par le poitevin Raoul de la Fustaye, comme nous le verrons à l'année 1096.

NOTE 17

Le Pin, *de Pinu*, près Cerizay, est devenu une paroisse de ce canton, ayant 1,000 habitants, et situé à cinq kilomètres à l'ouest de ce chef-lieu. Il y avait là, outre l'église de Saint-Rufin, un prieuré de Notre-Dame, dépendant de Saint-Florent de Saumur, ce qui doit empêcher de confondre ce lieu avec une abbaye de même nom fondée

en 1120, à une lieue à l'Ouest de Poitiers, et dont nous raconterons les origines à cette date.

Note 18

Saint-Afrique, sous-préfecture de l'Aveyron (ancien Rouergue), avec 5,000 habitants.

Quelques hagiographes, entre autres et comme des plus récents M. l'abbé Petin (dans son *Dictionnaire hagiographique*), ont paru tenir au VIe siècle et font enterrer le saint, qu'ils nomment *Africain*, près de la petite ville de Vabres, qui fut un évêché en 1317, mais qui n'était pas encore une abbaye vers 370, car elle ne date à ce titre que de 862 où elle fut fondée sous la règle de saint Benoît par Raymond Ier, comte de Toulouse. (V. M. J. Marion, *Annuaire historique* de 1845, p. 108.) On comprend difficilement qu'au VIe siècle et même au IVe, Vabres ait pu avoir assez d'importance pour recevoir les reliques d'un saint qui n'y pouvait avoir aucun titre appréciable. On ne voit pas même comment, en dehors d'une tradition qui mérite pourtant quelque respect, notre saint Afrique ou Africain *(Africanus)*, aurait été ami de saint Hilaire. Les historiens ne parlent pas de cette liaison des deux saints : ils ont fait tout au plus ce qu'il fallait pour embrouiller cette légende, dont le temps semble avoir conservé les détails sans en indiquer les sources anciennes.

Note 19

Saint Paulin était de la famille romaine des *Anicius*, et descendait ainsi des hommes les plus éminents et les plus considérés des beaux temps de la république romaine. Il devint évêque de Nole, de païen qu'il avait été d'abord. Il était doué d'un beau génie dont ses écrits sont la preuve. Né vers 350, mort en 431, il avait dix-huit ans lorsque mourut saint Hilaire ; mais il avait été élève d'Ausone, que saint Hilaire ne dut pas non plus ignorer.

Note 20

Ausone le père était certainement païen, et rien ne prouve que son fils ait abjuré les faux dieux ; mais leur haute position les rapprochait d'Hilaire qui d'ailleurs devait rechercher leur âme encore plus que les charmes de leurs relations.

Note 21

Embrun, qui n'a plus d'archevêché depuis 1791, est l'ancien *Ebradunum*, capitale des Caturiges (portion du Dauphiné), peuple des plus puissants des Alpes aux bords de la Durance. — Sous-préfecture des Hautes-Alpes de 3,000 âmes.

Note 22

Non loin de là et dans le département des Basses-Alpes, dont elle est la préfecture, Digne s'élève sur le Bléone. Elle n'a plus que 4 à 5,000 habitants ; après avoir été à l'époque gallo-romaine, sous le nom de *Dinia,* la capitale des *Rodiontici*, petit peuple de la Gaule narbonnaise, qui devint notre Provence. Elle eut un évêché dès le IV[e] siècle, et a conservé son Siège, qui relève de l'archevêché d'Aix.

Note 23

Ce qui suit montre suffisamment par quelles vertus était motivé le choix qu'on fit alors de saint Just, et nous ne voyons pas bien sur quoi l'on se fonderait pour accuser les Poitevins d'ingratitude envers saint Martin dont ils auraient dû, dit-on, faire le successeur de saint Hilaire. On pourrait bien conjecturer d'après les difficultés que le saint thaumaturge opposa trois ans après à son ordination pour le siège de Tours, qu'il eût montré d'abord pour celui de Poitiers des répugnances invincibles. N'y avait-il pas d'ailleurs une sérieuse raison de préférer à tout autre l'ami que le saint évêque semblait avoir désigné lui-même en l'appelant à recevoir son dernier soupir, et ce qui se passa à Candes quand saint Martin, à peine mort, y devint l'objet d'une si éloquente discussion entre deux peuples qui se disputaient ses dépouilles, prouve-t-il que les Poitevins ne savaient pas l'apprécier ?

Note 24

La petite localité de Saint-Paixent était, en 1782, un chef-lieu de paroisse ayant vingt-six maisons, et une demi-lieue carrée de territoire. Elle était comme un faubourg de l'Ile-Jourdain, et fut réunie à cette commune en 1790, lors de l'abolition du prieuré. Ce prieuré-cure dépendait de l'abbaye d'Ahun, au diocèse de Limoges, et passa ensuite à Montierneuf de Poitiers. Cette église est d'une charmante construction ; elle tombait en ruines après un abandon de quatre-vingts ans quand elle fut restaurée et rendue au culte en 1868, et alors elle recouvra le titre de paroisse. Les martyrologes qui indiquent saint Paixent comme *honoré en Poitou,* ne disent ni la date de sa vie, ni le jour de sa fête. Celle-ci est pourtant le 23 septembre.

Note 25

Insula Jordanis, petite ville de 7 à 800 âmes, sur la rive droite de la Vienne, chef-lieu de canton, à l'extrémité Sud du département. Sa vieille église de Saint-Gervais et Saint-Protais, reconstruite en

grande partie de 1869 à 1874, et consacrée en 1875, porte encore des traces du XIe siècle, qui est l'époque (vers 1087) où apparurent les premiers seigneurs du lieu, lesquels s'appelaient Jourdain de l'Ile, *Jordanus de Hisla,* et plus tard *de Insula.* En 1483 on lui donna le titre de ville et châtellenie. La cure de Saint-Gervais était en même temps un prieuré de l'abbaye de Lesterp en Angoumois. Près de cette église était le manoir des seigneurs appelé Calais, élevé sur un îlot de rochers qui donnait son nom à l'endroit. Il n'en reste plus qu'une tour qui domine un très pittoresque mélange d'eaux courantes et d'attrayantes verdures. Calais devint une baronnie au XVIe siècle, d'où relevait le fief de l'Ile-Jourdain, qualifié alors de marquisat. La commune actuelle fut annexée en 1801 à celle de Saint-Paixent, qui ne fit avec elle qu'une paroisse. L'une et l'autre, avant 1790, étaient de l'archiprêtré de Lussac. On y honorait autrefois sainte Quitaire ou Aquitaire, *Quitaria,* jeune vierge qui avait souffert le martyre en Espagne, sans doute dès les premiers temps du christianisme, et qui était patronne du diocèse d'Aire, en Gascogne.

Note 26

Quelques-uns ont nié jusqu'à l'existence de Pascentius Ier, mais son nom et sa place ici sont acceptés par Democharès et toutes les éditions successives du *Gallia christiana.* On n'invente pas des noms sur une liste. Ces noms ont survécu à la perte des manuscrits qui nous les ont confiés, et nous devons les garder à l'histoire.

Note 27

Marmoutier est une corruption de deux mots latins *Majus monasterium* (le grand monastère), par opposition au petit monastère de Ligugé, que saint Martin prétendit y reproduire et avec lequel il ne cessa pas d'avoir d'assez fréquentes relations. — Ne pas confondre ce Marmoutier avec la petite ville du même nom en Alsace, chef-lieu de canton de 2,000 âmes (Bas-Rhin).

Note 28

On a mal donné à ce seigneur le nom de Raoul. Les Raoul ne parurent dans cette famille que plus de cent ans après. Il s'agit ici du premier, qui porta la dénomination de Saint-Gelais, laquelle fut prise de la seigneurie dont nous parlons. Cette branche, au reste, s'est rendue illustre ; un de ses membres fut évêque d'Elne de 1471 à 1475, un autre d'Angoulême en 1494 ; ce qui n'empêche pas plusieurs autres de figurer dans les guerres religieuses du XVIe siècle

parmi les chefs des troupes huguenotes. (V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXVII, 437. — *Dict. des familles du Poitou,* II, 322, 327 et suiv.) — Le château de Saint-Gelais était devenu une place forte qui fut prise par saint Louis en 1242, et donnée par lui à son frère Alphonse, comte de Poitou. (Velly, *Hist. de Fr.*, IV, 269.) Nous verrons un seigneur de Saint-Gelais embrasser, au XVI[e] siècle, la prétendue réforme de Calvin, et se rendre célèbre à la tête des révoltés du Poitou.

Les seigneurs de Saint-Gelais avaient pour auteur Rorgon de Lusignan, fils de Hugues VII, comme le prouvent un acte de 1109 et les chartes qu'apporta en 1580 Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lanzac, lors de son admission dans l'Ordre du Saint-Esprit. La filiation suivie de cette Maison nous montre les Saint-Gelais se perpétuant jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, où un François, seigneur de Saint-Séverin et autres lieux, ne laissa que trois filles dont l'une, appelée Louise, épousa un Louis de Nuchèze, dame de Batresse, près Château-Larcher. Les souvenirs de cette famille peuvent être consultés chez la Thaumassière, Duchesne, la Chesnaye des Bois et Beauchet-Filleau, dans leurs recherches sur les Lusignan.

Note 29

Ancien calendrier de la cathédrale, par Fauveau, cité par Besly, *Evesq. de Poict.,* p. 6.

Note 30

En effet, le premier concile d'Orléans, comme nous le verrons, est de 511. Quelques-uns de ceux qui ont écrit ou copié cette grosse faute attribuent, qui plus est, ce concile à l'an 345, pendant que le quatrième de ce nom se tint en 341. Tant de fautes prouvent une grande légèreté de plume.

Note 31

Que lui assignent entre autres Bouchet, Besly, le *Gallia christiana* et Du Tems.

Note 32

M. Rainguet, dans sa *biographie saintongeoise,* le fait évêque au IV[e] siècle, et cependant, toujours d'après lui, il aurait accompagné Charlemagne dans son expédition d'Espagne. Il s'appuie pour ce fait sur le martyrologe gallican et sur l'abbé Briant (*Hist. de l'Egl. Santone*, I, 484) qui, en donnant le texte dudit martyrologe, copie une erreur aussi évidente sans la moindre hésitation.

Note 33

En ce temps là où les biens ecclésiastiques s'administraient au nom de l'Eglise par l'évêque et le Presbytère simultanément. On ne trouve guère de semblables donations qui ne soient faites en même temps par l'évêque et les prêtres ses collaborateurs : le chef de ces derniers signe toujours à la suite de l'autre. L'absence du nom de celui-ci dans la donation actuelle est peut-être une preuve qu'en 402 saint Anthème était mort, et qu'il y avait une vacance du Siège. En présence même de cette conjecture, que rien ne contrarie dans les usages connus de cette époque, on voit ici une réelle apparition d'un Corps constitué dans chaque église autour du prélat qui la gouverne. Sans ce Corps, rien ne se fait d'important quant aux biens-fonds qui sont le patrimoine de l'Eglise. Entre lui et l'évêque, la propriété restait encore indivise ; l'un n'en pouvait pas disposer sans l'autre, car l'évêque et ses prêtres ne faisaient qu'une famille, habitant et vivant sous le même toit, dans les mêmes habitudes de prières et de communauté. Nous verrons en son lieu de quelle façon les deux manses se séparèrent presque partout et comment on en vint à distinguer formellement entre les possessions de l'une et de l'autre, les Chapitres demeurant néanmoins par les lois de l'Eglise le Conseil et les Coopérateurs obligatoires du Chef du diocèse.

Note 34

Cande, *Condate,* bourg d'Indre-et-Loire, de 800 habitants, au confluent de la Loire et de la Vienne, où l'Anjou et le Poitou viennent se joindre à la Touraine.

Note 35

C'était le chef de toutes les charges du palais impérial ; sa charge correspondait à celle du Curopalate chez les empereurs de Constantinople.

Note 36

Barcelone, *Barcino*, capitale de la Catalogne, sur la Méditerranée. Elle a 120,000 habitants. On la regarde comme bâtie par Amilcar, père d'Annibal. Plus tard elle reçut une colonie romaine, et à l'époque dont nous parlons on nommait *Lacetani* le peuple dont elle était la ville principale.

Note 37

Lavedan, *Levitania*, vallée du Bigorre, non loin de Tarbes (Hautes-Pyrénées), qui en était la capitale sous le nom de *Turba*. Les peuples

de ce petit pays, portion de la Novempopulanie, s'appelaient *Bigerrones.*

NOTE 38

Bolland., *ad hunc diem.* — M. de Chergé, en plaçant saint Savin au VIIIe siècle, s'est laissé guider sans doute par l'indication de cette époque donnée à la construction du monastère de Lavedan ; mais ce ne fut là qu'une construction ou extension considérable du petit moustier fondé par le saint deux siècles auparavant ; ce qui arriva souvent vers le temps de Charlemagne à un grand nombre d'établissements de ce genre.

NOTE 39

Barèges, *Valletria,* village du Bigorre, département des Hautes-Pyrénées, et auprès de ces montagnes. On y trouve des eaux thermales très estimées, à 9 lieues au Sud de Tarbes.

NOTE 40

Calderiæ, à 10 lieues Sud-Ouest de Tarbes. Village fréquenté pour ses eaux minérales. C'est une population de 1,100 habitants, dans le canton d'Argelez (Hautes-Pyrénées).

NOTE 41

V. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers,* p. 398 et suiv. — Nous dirons ci-après, *ad ann.* 472, comment il ne faut pas confondre ce saint Savin avec celui qui souffrit le martyre en compagnie de son frère saint Cyprien, vers la fin de ce siècle.

NOTE 42

Comme l'affirme La Rocheposay, d'après une tradition inacceptable.

NOTE 43

Christophe Fauveau, *Calendrier* manuscrit *de la Cathédrale,* dans notre *Etude sur les Historiens du Poitou,* p. 43. Il est regrettable que le *Propre* diocésain, édité depuis 1856, quand on reprit l'usage du rit romain, n'ait pas admis la fête de saint Anthême dont nos traditions locales avaient toujours fait mention. Les anciens bréviaires de Poitiers avaient consacré sa mémoire, et nous lisions dans l'Office de l'octave de saint Hilaire : « *Quarto labente vel quinto jam currente sæculo, sederunt sancti Gelasius et Anthemius, de quibus nihil fere suppetit apud scriptores fide dignos præter nomen et cultus.* » (*Breviar. Pictav.,* 1765, 20 januar.)

Note 44

Partie de la Guyenne dont Auch *(Augusta Oscorum)* était la capitale.

Note 45

Nous l'avons prouvé dans nos *Mélanges d'archéologie et d'histoire.*

Note 46

Sauf Dufour qui, dans son amertume de sceptique affirme nettement qu'on n'y doit pas croire « parce que rien n'en justifie la vérité. » (*Hist. gén. du Poitou,* p. 126.) Comme si ces noms eux-mêmes avaient pu être inventés par des écrivains qui avouent n'en savoir pas l'histoire! Pour nous qui devons suivre avec toute l'exactitude possible la trace des choses même à travers les ténèbres, et saisir les moindres lueurs qui les pénètrent, nous donnerons à ces neuf personnages leur rang légitime dans nos annales diocésaines. C'est pourquoi ayant compté jusqu'ici huit évêques donnés à Notre Eglise depuis saint Nectaire, jusqu'à et y compris saint Anthème, nous ne craignons pas d'y ajouter les neuf autres dont nous n'avons plus que les noms, et de compter ainsi pour le dix-huitième l'Adelphius dont nous parlerons au commencement du VIe siècle.

Note 47

Echappés dans le même but que leurs voisins des bords du Tanaïs et de la mer Glaciale.

Note 48

Melle, *Metalum,* prit peut-être ce nom de ses mines qui, plus tard, en firent un atelier monétaire d'une grande activité. Elle fut, au IXe siècle, le chef-lieu d'un *pagus* et d'un archiprêtré qu'elle possède encore à titre de sous-préfecture des Deux-Sèvres. — Nous reparlerons de cette localité importante.

Note 49

Lusignan doit son origine gallo-romaine à quelque *Licinius.* Ce nom fut porté par une famille consulaire dont le dernier membre et le plus célèbre est le fameux antagoniste de Constantin. De là *Liciniacum,* dont le moyen âge fit *Leziniacum.* C'est, à la fin du VIIIe siècle, une viguerie, *Vicaria Leziniaco* en 775. — Le château, l'un des plus beaux de la contrée, qui rendit en peu de temps ce lieu l'un des plus célèbres du Poitou, fut construit au commencement du Xe siècle par Hugues II, fils de Hugues Ier, qui est l'origine de la

première branche de cette maison. Cette belle forteresse maintes fois assiégée, ruinée et rebâtie, succomba à la suite des guerres civiles du XVIe siècle. Comme les huguenots remuaient encore et s'efforçaient de se l'approprier, elle fut rasée, en 1622, par les ordres de Louis XIII.

L'église est encore un des plus remarquables monuments religieux du Poitou; elle fut commencée en 1024, et ne fut terminée que plus de cent ans après.

Note 50

Dufour dit mal en 455. — Il a longuement disserté *(Ancien Poitou*, p. 96 et 105 et suiv.) sur l'époque où nous arrivèrent les Teifales. Rien de concluant dans les longueurs qui n'aboutissent qu'à des conjectures. Grégoire de Tours dit vrai en indiquant leur apparition en Gaule au commencement du Ve siècle.

Note 51

C'est le pays que le moyen âge a connu sous le nom de *Pagus Teifalgicus*. Il a donc perdu beaucoup de son importance, n'étant plus qu'un bourg d'un millier d'habitants, dans le canton de Mortagne-sur-Sèvre.

Note 52

Appelés alors les Burgondes. On ne les trouve pas dans l'histoire avant l'année 275. Ils habitaient alors les bords de la Vistule, près des Vandales leurs alliés. Cette année-là, ils inondèrent les Gaules, et après plusieurs revers, finirent par s'y établir et occupèrent le littoral et les campagnes du Rhône vers le commencement du Ve siècle. En 524 ils furent vaincus par les Francs, puis en 534. Cette dernière défaite amena leur soumission. Leur conversion date de leur retour dans la Gaule en 413, et les circonstances en sont curieuses dans Fleury, *ad H. ann.* V. Longueval, *ad ann.* 411, et les auteurs originaux cités dans sa note.

Note 53

Le Mein ou Mayn, grande rivière d'Allemagne qui sort du Fichstelberg en Franconie, et après avoir passé à Francfort se jette dans le Rhin vis-à-vis Mayence.

Note 54

L'Elbe, *Albis*, a sa source au mont des Géants, sur les confins de la Silésie et de la Bohême, et s'embouche dans la mer d'Allemagne, à 20 lieues au Nord-Ouest d'Hambourg.

NOTE 55

Le mot warmont signifiait *tuteur ;* on croit que c'est le mot dont on a fait *Pharamond,* et qu'il aurait bien pu être donné à un prince qui aurait restauré dans les Gaules le trône que son père avait été forcé d'abandonner.

NOTE 56

La loi *salique* fut ainsi nommée de ce qu'elle s'appliqua surtout aux possessions territoriales des seigneurs *saliens ;* c'est-à-dire, d'après Ducange (V. *salic*), de ceux qui étant de la cour ou de la *salle* du roi, étaient obligés au service militaire, sans aucune autre charge, servitude, ni impôt. Mais ne serait-il pas plus rationel, quant à ce mot, d'en attribuer l'origine à ce petit peuple des *Saliens,* habitant au pays des Francs, entre les Frisons, les Chaucas et les Bructères, vers les bords de l'Océan germanique, et que ce peuple étant surtout distingué par le grand nombre de seigneurs qui s'étaient multipliés par suite du partage des terres, avait sans doute quelques lois plus en rapport avec la position de la majorité des citoyens. De là serait venu le nom de *loi salique* à une disposition législative qui dut continuer chez les Francs établis dans la Gaule la tradition nationale observée même avant cette conquête.

Nous aurons de fréquentes occasions de mentionner cette loi qui renfermait à peu près tout ce qui regardait la vie extérieure d'un conquérant de la Gaule, et se perpétua, par quelques vestiges importants, bien après la disparition de la race mérovingienne. (V. Mézerai, I, 313 et 801.)

NOTE 57

La malheureuse Espagne où la question héréditaire n'aura pas dit de longtemps son dernier mot, doit aussi à la violation de ce droit les infortunes et les sanglantes catastrophes dont l'aveugle maladresse de Ferdinand VII la dota en 1829 lorsque, pour complaire à l'astucieuse ambition de sa coupable épouse Marie-Christine de Naples, il viola une loi qui avait son principe dans la loi salique, apportée en Espagne avec Philippe V. C'est au mépris de ce principe tutélaire qu'il déclara héritière du royaume, au détriment de son frère don Carlos, la jeune fille d'un an dont l'âge promettait à sa mère une longue régence. Comment s'étonner que les peuples pervertissent toutes les notions du droit et de la probité, quand ils sont conduits par de tels princes ?... Et ceux-ci qu'y ont-ils gagné ?

NOTE 58

Toxandrie, partie du Brabant actuel habitée par les anciens *Toxandri,* dans la Germanie inférieure.

Note 59

Dispargum, aujourd'hui Ducisbourg, sur la rive droite du Rhin, dans la régence de Clèves.

Note 60

Amiens, *Ambianum,* capitale des *Ambiani,* dans la seconde Belgique dont ils étaient un des peuples les plus considérables. Elle était baignée par la *Samara,* la Somme, qui a donné à la fin du dernier siècle son nom à un département de l'ancienne Picardie. Amiens qui a aujourd'hui 40,000 âmes, est le chef-lieu de préfecture.

Note 61

L'*Art de vérifier les dates* dit 448, peut-être eu égard au commencement de l'année. Il est bon de remarquer ici pour l'avenir qu'en France le commencement de l'année n'a pas toujours été pris de la même époque. Nous ne la commençons au 1er janvier que d'après l'ordonnance de Charles IX du 20 janvier 1564. — Sous la première race, l'année s'ouvrait le 1er mars, jour de la revue des troupes ; sous la seconde, c'était le jour de Noël, et sous la troisième, c'était le jour de Pâques. Cette différence est utile à observer pour comprendre beaucoup de passages de notre histoire, sans oublier surtout qu'en Aquitaine on ouvrait l'année au 25 mars, fête de l'Incarnation. (V. Bouchet, *Annal.*, p. 213, édit. de 1553.)

Note 62

Châlons, *Catalaunum,* capitale de la *Catalauni,* sur les deux rives de la Marne, dans la deuxième Belgique. Châlons, peuplé de 12,000 habitants, est la préfecture de la Marne.

Note 63

Nous abandonnons ici les données suivies jusqu'à présent sur les origines du monastère de Saint-Maixent qu'on a placé dès sa première apparition sur les rives de la Sèvre-Niortaise. Nous ne tarderons pas à voir pourquoi cette réforme des idées reçues nous a parue indispensable après un sérieux examen d'une autre question qui lui est connexe.

Note 64

V. Dufour, *Hist. génér. du Poitou*, p. 140. — Nous avons établi la preuve de notre opinion à cet égard dans l'*Art en province,* 1844.

V. aussi nos *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature,* t. II.

Note 65

Mém. des Antiq. de l'Ouest, t. XXXV... Le sol de Poitiers fut élevé à diverses reprises de plus de 40 pieds, dit Mgr de Beauregard dans ses *Recherches sur le Campus. Vocladensis*, p. 68. Ce mém. est à la Bibl. des Antiq. de l'Ouest, avec une carte qui l'accompagne.

Note 66

C'est parce que cette inscription avait été déposée dans l'église Saint-Jean, après avoir été découverte sans doute, et on ne sait quand, en quelques fouilles du voisinage, que M. de la Lande s'était décidé à regarder la petite église chrétienne comme ayant été le monument funéraire de la dame romaine. (V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. I, p. 195.) Rien n'est moins concluant que cette raison.

Note 67

On a un savant commentaire de cette règle de Victorinus par le P. Boucher, jésuite, imprimé à Anvers, in-f°, 1633. — V. aussi Hauteserre, *Rer. Aquit.*, lib. V, c. XIV.

Note 68

Vivonne, petite ville sur la Vonne qui lui a donné son nom *(Vicus Vedonæ)*, à cinq lieues au sud-ouest de Poitiers. Ce mot *Vicus* exprimait alors un village ou agglomération de maisons assez nombreuses pour composer ce que nous appelons maintenant une paroisse, un chef-lieu de commune. (V. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 16.) Vivonne devint aux IXe et Xe siècles une viguerie dite alors *Vicaria Vicvedonensis*. La voie de Poitiers à Saintes traversait son territoire, qu'observait un château bâti plus tard (au XIIe siècle), et dont l'enceinte ruinée est enpartie restée debout. Son église, rebâtie aux XIIe et XIIIe siècles, porte tous les caractères de ce temps. Elle fut d'abord entourée de villas nombreuses et considérables. Des bijoux païens trouvés récemment dans le sol, sont d'une époque antérieure au martyre de saint Aventin.

Note 69

V. *Propre de Tarbes*. — Mgr Guérin, *Petits Bollandistes* au 13 juin. — Une légende apocryphe, citée par Mgr Chevallier dans son *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, place le martyr de saint Aventin au IVe siècle, et fait de lui un compagnon de saint Gatien, martyr de la Touraine. Nos sources indiquées ici nous font

croire qu'il y a eu confusion entre cet Aventin et le nôtre que nous maintenons pour ce motif au temps que lui assignent les documents poitevins.

Note 70

Cheneché, Cheniché, au XIV[e] siècle *Ceniacum*, ancienne villa qu'on trouve nommée dans les chartes *Sedgesviacus*, en 929, et qui eut longtemps un château fort dominant la vallée qu'arrose la petite rivière du Palu. Celle-ci vient des environs de Mirebeau et se perd dans le Clain non loin de Beaumont, canton de Vouneuil-sur-Vienne. Le château en ruines est encore flanqué en partie de ses quatre tours angulaires, et repose sur un terrain qui dépendait de la paroisse. Cheneché est aujourd'hui du doyenné de Neuville, dans l'arrondissement de Poitiers, et à 15 ou 16 kilomètres de cette ville. Il a 350 habitants. Ce fut très anciennement un prieuré de Bénédictins dependant de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, lequel fut réuni au Grand séminaire jusqu'en 1790.

Note 71

C'est ce qui a fait croire à quelques hagiographes qu'ils étaient nés à Brescia, en Italie. Le martyrologe romain a sur ce point deux erreurs sous le 11 juillet qu'il importe de signaler. Il indique à la fois, ce jour-là, les deux saints martyrs Savin et Cyprien, martyrisés, dit-il, à Brescia (*Brixiæ*); puis saint Savin du Lavedan, confesseur dont nous avons raconté la vie ci-dessus (sous l'année 400), et sur ce dernier, il s'exprime en ces termes : *In territorio Pictaviensi sancti Sabini confessoris*. Il est évident que ce confesseur qui appartient réellement au territoire de Poitiers, est bien celui qui fut se cacher dans une solitude du Bigorre et y mourut. Mais ce qui est certain aussi, c'est que sa fête n'est point le 11 juillet, mais le 9 octobre dans le *Propre* de Poitiers, et que le 11 il est encore nommé parce que, sans doute, c'est le jour d'une de ses translations. Châtelain et Saint-Allais ont renouvelé cette grosse faute. Il faut la compter parmi celles très nombreuses signalées par le savant pape Benoît XIV, dans la préface de son édition du martyrologe donnée en 1748, (n[os] 2 et 4) : *Quædam subobscura vel incerta... — Non nulla sanctorum nomina deficiunt, ex oscitantia atque incuria eorum quorum intererat acta.... adire*. C'est une preuve de plus de l'indispensable nécessité des études locales, sources limpides d'où jaillissent les eaux toujours transparentes de la vérité historique.

Note 72

La Gartempe, *Vartimpa*, est une des grandes rivières du département de la Vienne. Elle prend sa source dans celui de la Creuse,

traverse la Haute-Vienne, puis l'arrondissement de Montmorillon du sud au nord, passe à Saint-Savin, et va se jeter dans la Creuse, à 1 kilomètre au-dessus de La Rocheposay.

NOTE 73

La Creuse, *Crosa*, appelée en 730 *Crosa fluvius*, donne son nom au département où elle naît, et se perd dans la Vienne, près Port-de-Piles, l'un des derniers villages du Poitou qui confinent au département d'Indre-et-Loire.

NOTE 74

Antigny, lieu d'origine celtique, *Antedicianacum,* puis *Antiniacum,* devenu un simple chef-lieu de communè du canton du Saint-Savin, après avoir joui d'une certaine notoriété sous l'ère mérovingienne. On y avait alors établi un atelier monétaire. — Le gué de Sceaux était le passage de la voie romaine de Poitiers à Bourges. L'église romane, remaniée au XVI[e] siècle, est sous le vocable de Notre-Dame de l'Incarnation. — *Le Cerisier* n'existe plus.

NOTE 75

Le Mont-Saint-Savin, devenu un simple hameau de la commune de ce nom, est le même lieu que les *Trois-Cyprès* dans la légende que nous venons de citer d'après le P. Labbe. C'était une ancienne dépendance de l'abbaye où une chapelle de saint Venant était indiquée comme bénéfice curial dans le *Pouillé* de Gauthier de Bruges. Cette paroisse, disparue en 1790, fut réunie en 1801 à celle de Saint-Savin dont l'abbé y avait toujours nommé.

NOTE 76

Sanctus Wasius. Il y avait aussi à Niort une paroisse de ce nom dont nous verrons l'origine, et qui fut réunie à Notre-Dame.

NOTE 77

Granzay, *Granzaium,* paroisse de 4 à 500 âmes, du canton de Beauvoir (Deux-Sèvres). L'ancienne église paroissiale de Saint-Vaize y était à la présentation de l'abbé de Saint-Liguaire, près Niort, et à la collation de l'évêque de Saintes. — La cure était en même temps un prieuré qui dépendait du même patronage. Un autre prieuré conventuel de saint Martin, existait sur le même territoire, qui après avoir dépendu du Chapitre de Saintes parce qu'il avait été fondé par

un des chanoines de cette église, était devenu un bénéfice de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean-d'Angély, dont l'abbé conférait le titre.

Note 78

Nommé en latin *Annarius, Annacius,* écrit quelquefois par erreur *Amantius* dans les vieux titres. Depuis la prétendue réforme, il y a dans cette paroisse beaucoup de calvinistes, comme dans toute cette contrée.

Note 79

Le *Propre* de l'abbaye de Saint-Maixent, imprimé sans date (mais probablement vers 1730), in-8°, par Léonard Dessables, imprimeur de l'abbaye et de la ville, ne parle point de saint Eanne, sans doute faute de détails sur sa légende, et que déjà son culte y avait été oublié. — Robert du Dorat, qui se fourvoie aisément sur tous les faits qui ne lui sont pas évidents, fait de saint Eanne un évêque de Poitiers, (V. D. Fonteneau, XXXIX, 307.) Il aurait dû dire chorévêque.

Note 80

Sancta Néomadia, Néomenia, Néomoie, à 4 kilomètres au sud. Le village avoisine les bords de la Sèvre et le chemin de fer de Poitiers à Niort. Il a 800 habitants. Le Chapitre de Poitiers y était patron de l'église, et l'évêque nommait de plein droit parce que probablement la paroisse avait été fondée par la Cathédrale. Une autre chapelle de la même sainte aujourd'hui disparue, existait en 1437 près La Plante, dans la paroisse de Thuré, en Châtelleraudais.

Note 81

C'était le territoire représenté depuis par le diocèse de Liège. — L'abbé Dubos *(Hist. critique de la monarchie française,* liv. II, c. VII) démontre que Procope, Grégoire de Tours, et par conséquent les historiens modernes qui les ont suivis, comme Velly, ont pris *Thuringia* pour *Tongria,* et il est certain que c'est là une erreur, Clovis n'étant jamais allé dans la Thuringe.

Note 82

Ce lieu de Tolbiac a trouvé quelques contradicteurs qui ont voulu, « par suite, disent-ils, de nouvelles études, » porter près de Strasbourg le théâtre de la fameuse bataille. Il est bon de constater ici que ces *nouvelles études* ont fait rire beaucoup à la Faculté des lettres de

Strasbourg, où nous avions dénoncé en 1872 le laborieux mémoire écrit sur cette question par M. Ravenez, et qu'on y tient toujours pour le Zulpich des environs de Cologne.

Note 83

Tournay, *Tornacum* et d'abord *Civitas Nerviorum,* capitale d'un peuple originaire de la seconde Germanie, représentée aujourd'hui par la Flandre. Tournay est sur l'Escaut, et renferme 25,000 hab.

Note 84

Soissons, *Augusta Suessionum, Noviodunum,* était la capitale d'un peuple considérable de la Gaule, appelé *Suessiones,* établi sur les deux rives de l'Aisne, entre Reims et Beauvais. Elle appartenait à la seconde Belgique. Aujourd'hui elle est, avec une population de 8 à 10,000 âmes, une sous-préfecture de l'Aisne, et un évêché de la métropole de Reims.

Note 85

On y trouve au reste un *Petrus de Palatio* qui signe ainsi et dont on ignore le siège. Longueval (*Hist. de l'Eglise gall.,* ad ann. 506) conjecture de là qu'il y avait dans le palais d'Alaric II un évêque pour les catholiques comme il devait y en avoir un pour les ariens. Adrien de Valois croit que ce Pierre était un évêque de Limoges qui aurait pris le nom d'une villa habitée par lui aux environs de la cité (*Gesta francor.,* ad h. ann.). Mais aucun evêque de Limoges ne porte ce nom à cette époque où siégeait Rurice II, quoique M. Marion, dans sa laborieuse et utile nomenclature des évêques de France (*Annuaire historique,* 1847, p. 167), ait indiqué ce Pierre comme le douzième évêque de ce siège. Enfin l'auteur de la *Notice sur le département de la Loire-Inférieure,* in-12, p. 235, affirme que cet évêque *de Palatio* était celui de Poitiers, habitant alors le lieu de ce nom, près Clisson, dans cette partie de la Bretagne qui appartenait au Poitou. Rien donc de plus obscur que ce fait; tout au plus pourrions-nous supposer en ce personnage un de ces chorévêques répandus en certain nombre dans le diocèse. Nous reviendrons bientôt sur ce point à propos d'un évêque de Poitiers et de son chorévêque *Adelphius,* sur lequel aussi planent quelques doutes que nous croyons avoir éclaircis.

Note 86

Le 18 janvier 499, d'après Lecointe (*Annal. ecclés.,* I, 202 et 231). On ne comprend pas comment le savant historien a pu méconnaître

cette conduite d'Alaric jusqu'à représenter Clovis pour l'agresseur. La suite prouva bien quel était l'esprit d'Alaric et sa mauvaise foi.

Note 87

L'ancienne *Ambecia,* petite ville d'origine gauloise, fondée par une colonie amenée par les druides du pays chartrain, vers 300 avant l'ère chrétienne. Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours, ayant 5,000 habitants. La première paroisse y fut établie par saint Martin.

Note 88

Agaunum, monastère célèbre depuis le martyre de la légion Thébéenne, au pied du mont Saint-Bernard, dans les Alpes. On l'appelle encore Saint-Maurice en Valais. Ce ne fut d'abord, comme toutes les institutions de ce genre, qu'une simple réunion de solitaires menant la vie commune en des cellules séparées, comme nous avons vu Saint-Jouin de Marnes, Ligugé, Marmoutier et Saint-Maixent. Le monastère d'Agaune proprement dit fut construit en 515 par Sigismond, roi des Bourguignons. (V. Dom Ruinard, *Act. Sinc.,* t. II, p. 63, in-12, Lyon, 1818. — Greg. Turon.*, Hist. Franc.,* III, 3.

Note 89

Pour ce récit, nous avons étudié avec soin, outre les lieux décrits, les nombreux critiques et historiens qui ont traité de la mémorable bataille que les uns ont placé à Vouillé, les autres à Voulon. Nous pensons en tous points comme ces derniers, dont les raisons, après mûr examen, ne nous semblent pas contestables, parcequ'elles ont pour elles les hommes les plus savants, et parmi eux ceux dont les connaissances locales et les études spéciales garantissent mieux la vérité. C'est Cordemoy qui, de Paris, où il écrivait l'*Hist. générale de France durant la première race* (2 vol. in-f°, 1685), avec une érudition que l'exactitude ne seconde pas toujours, traduisit le premier *Vocladum, Vogladense,* par Vouillé, qui pourtant, selon la juste remarque de l'abbé Lebœuf, est en latin *Villiacum* et plus tard *Volleiacum*. Pour se tromper ainsi, il fallait d'ailleurs méconnaître toute la géographie locale et ignorer que Vouillé n'est pas sur le Clain, indiqué par toutes les chroniques un peu détaillées, qu'il est près de l'Auzance et sur la Vendelogne ; qu'enfin il est bien plus près de Poitiers que Voulon, dont la position, eu égard à cette ville, s'accorde mieux avec les *dix milles* marqués par Grégoire de Tours plutôt comme une appréciation approximative que selon un calcul

d'exactitude géométrique. L'idée de Vouillé, donnée par Cordemoy dans un livre reçu avec faveur pour beaucoup de bonnes qualités, fut adoptée à la fin du XVIIe siècle, comme il arrive souvent à des nouveautés qu'on reçoit plus facilement qu'on ne les étudie. Il n'en est pas moins vrai qu'aucun des auteurs anciens, depuis Grégoire de Tours jusqu'au chroniqueur de Saint-Denys, au XIIe siècle, n'a tenu pour Vouillé, mais pour un *Vogladum* situé au bord du Clain. La carte du Poitou, éditée en 1627 par le géographe Nicolas Sanson, porte à côté du nom de Voulon les mots *campus Vogladensis*, qui auraient dû éclairer Cordemoy, écrivant cinquante-huit ans après. A la suite de Sanson vinrent, en 1730, l'abbé Lebœuf, et plus près de nous le P. Routh, Dom Fonteneau, Walkenaër, le docte évêque d'Orléans, Mgr de Beauregard, La Fontenelle, et en dernier lieu le commandant Saint-Hippolyte. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, II, 109, XI.) — Tous ont tenu pour *Voulon*, après exploration des lieux et un sérieux examen de la marche qu'avaient dû suivre les deux armées. La Société des Antiquaires de l'Ouest s'est prononcée dans ce sens toutes les fois qu'il s'est agi de ce fait important dans ses travaux écrits. Nous pouvons donc regarder comme bien appuyé le sentiment que nous suivons ici. On opposerait en vain à tant de raisons les prétendues exigences de la linguistique. D'aucuns ont trouvé de grandes irrégularités dans le passage du mot *Vocladum* au mot *Voulon*. Vouillé conviendrait-il mieux ? Et qui ne sait que dans la traduction des noms de lieux il y a trop de caprice et d'arbitraire, il faut trop accorder aux déformations de la prononciation populaire et aux désinvoltures d'un patois essentiellement variable, pour exiger toujours l'observance absolue de certaines règles voulues par le rigorisme des linguistes et des grammairiens ? — Ajoutons avec La Fontenelle (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, I, 92) que Voulon dut être assez considérable dès l'origine du christianisme pour avoir été le chef-lieu du territoire et de l'archiprêtré, transféré à Lusignan après le Xe siècle, quand cette dernière localité fut créée par une famille puissante. De là le nom de *campus Vocladensis* donné à la campagne environnante où toutes les églises relevaient de Voulon. Il est évident qu'ici le mot *Vocladensis* ne peut se rattacher à Vouillé. — Les notes qui vont suivre fortifieront les conséquences à tirer de celle-ci.

Note 90

Il était fils de saint Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, qui avait été marié avant son épiscopat. — Il devint lui-même évêque du même Siège.

Note 91

Ce lieu, dont le nom est probablement celtique, est très rarement placé sur les cartes locales, et occupe encore dans la vallée de l'Auzance, à mi-distance à peu près entre le village d'Auzance à l'ouest, et le bourg de Quinçay (Vienne) au midi, un espace dépourvu de toute habitation, qu'entoure en partie une sorte de muraille de 15 pieds de haut, formée d'un mélange de pierres et de terre ; il a 3/4 de lieues de circonférence, on l'appelle encore le *Camp de Céneret*. A peine défendu par la petite rivière d'Auzance qui coule au midi, et nullement protégé par aucun fossé, on voit bien que ce n'était ni un *oppidum* qui supposerait une ville fortifiée, ni même un retranchement sérieux d'où l'on pût tenir tête à des assiégeants. Néanmoins sa proximité de Poitiers explique bien comment Alaric avait pu y placer un camp provisoire d'observation, destiné à surprendre Clovis par ses flancs ou par ses derrières, pendant qu'un autre camp formé sous Poitiers l'aurait reçu en tête, avec une double chance de succès. Vouillé n'est qu'à une petite distance à l'est de ce camp. Il n'est pas impossible qu'un mouvement militaire s'y soit fait pendant l'action que nous allons raconter, et ait donné le change sur le nom qu'il fallait donner à l'action principale. Nous verrons ce même camp de Céneret servir plus tard à d'autres opérations militaires.

Note 92

Bourgeois, p. 2. — Dom Fonteneau, t. XXXII, avance que Clovis assiégea Poitiers ; mais on ne trouve pas le temps de ce siège qu'il a sans doute confondu avec le campement de Voulon.

Note 93

Cenon. C'est l'ancien *Sannoni* des gallo-romains. Un vieux cimetière de cette époque y fut employé pendant le moyen âge, et a laissé de nombreux débris à nos musées. Nous aurons occasion d'y revenir. — (V. ci-dessus, p. 171, note 79.)

Note 94

Vigenna, Vincenna. Elle a sa source dans le département de la Corrèze, en Limousin, donne son nom à deux départements, et arrose ceux de la Haute-Vienne et de la Charente avant d'entrer dans celui de la Vienne, qu'elle traverse du Sud au Nord. Elle baigne dans son cours plusieurs villes de cette province et du Poitou, et va se jeter dans la Loire, près de Candes, sur la limite méridionale de la

Touraine. (V. D. Ruinard, *in cap.* 43, lib. I, *Hist. franc.*, de Grég. de Tours.)

NOTE 95

Le Clain, *Clanum, Clinum, Clanus*, prend sa source dans la commune d'Hiesse (Charente), sur les confins du département de la Vienne. Il traverse du sud au nord les arrondissements de Civray et de Poitiers, et se jette dans la Vienne, près Cenon. Les vieilles chroniques qui racontent la bataille de Voulon l'appellent *Clinnus* (V. Dom Bouquet, *Scrip. Rer Gall.*, II, 551), et Grég. de Tours *Clennus* (*Hist. franc.*, IX, 11). — (V. Redet, *Diction. du départ. de la Vienne.*)

NOTE 96

Calviniacum; nous avons parlé de cette petite ville ci-dessus, liv. II, p. 141 et 171. Elle eut sous les Romains une voie de Poitiers à Bourges. Aux XIe et XIIe siècles, elle passa des Sires de ce nom, illustrés dans les croisades, aux Evêques de Poitiers, dont elle devint une baronnie, et alors deux remarquables églises, l'une de Saint-Pierre, l'autre du Saint-Sépulcre, furent construites, la première sur la hauteur féodale, au milieu de quatre châteaux aujourd'hui en ruines, l'autre dans la vallée où elle sert de paroisse à la ville inférieure. Par ses souvenirs, son histoire, les vues pittoresques de ses forteresses, et sa magnifique position sur la Vienne qui la baigne à l'occident, Chauvigny est une des plus intéressantes localités du Poitou.

NOTE 97

Lussac-les-Châteaux, *Lussiacus* dans une charte de 901. Son nom lui est venu sans doute de quelque *Lucius* romain, et son surnom d'aujourd'hui de la forteresse qui dominait son point culminant. Le pont, détruit par les Wisigoths, mettait les châteaux en correspondance avec la voie de Poitiers à Limoges. C'est encore une preuve que Clovis ne passa point par Vouillé, que cette circonstance rapportée en ces termes par saint Grégoire de Tours : « Porro ille (rex Chlodoveus), ad fluvium Vigennam cum exercitu advenisset, in quo eum loco transire deberet penitus ignorabat ; intumuerat enim ab inundatione pluviarum... Dominum deprecatus... Mane facto cerva ante eos, nutu Dei flumen ingreditur.... Quo transire possit agnovit. » *(Hist. franc.,* lib. II, 93.) Ce passage transporta inoffensivement Clovis de la rive droite sur la rive gauche de la Vienne. C'était son plan de tourner ainsi Alaric, encore renfermé à Poitiers, afin qu'apprenant l'arrivée des Francs il ne se portât point du côté de

l'Auvergne, d'où il attendait un secours, et dont la route lui était ainsi interdite.

Note 98

Mazerolles, *Maciriola, Mazerolium, Maceriolense,* dans les chartes, dérive de *Maceries,* muraille, amas de constructions ruinées, comme Mézières, Masières, Mazère et autres dont nous avons fait aussi *masure*. C'est une petite bourgade avec paroisse, autrefois dépendante de l'archiprêtré de Lussac, qui n'est plus qu'un chef-lieu de canton ou Doyenné ecclésiastique. Elle dut être plus importante dès nos premiers temps historiques, puisqu'un embranchement y reliait entre elle et le port de Lussac la voie romaine de Poitiers à Limoges. Un petit monastère, de très ancienne fondation, atteste que le christianisme y fut honoré de bonne heure, et nous avons découvert en 1843, sous l'abside obscurcie de sa petite église du xe siècle, un petit autel de forme primitive, l'un des plus anciens, sans contredit, des autels fixes du diocèse, lequel existait encore en 1868, et qu'une déplorable incurie a laissé périr. — (V. ci-dessus, p. 154, note 22.)

Note 99

Gentiacum, demeure ou villa d'un certain Gentius, dont le nom est dans Tite-Live et dans Pline, et qui revient en plusieurs inscriptions de Gruter. C'est une très ancienne localité que sa position, sur la vallée de la Clouère, rendait aussi agréable comme villa romaine, que forte sous le régime féodal. En 1095, elle était le siège d'une viguerie, ensuite d'un archiprêtré qui eut jusqu'à vingt-six paroisses ; aujourd'hui c'est un doyenné de 1,200 âmes, dans l'archiprêtré de Civray, à 6 ou 7 lieues au sud de Poitiers. Son château, dont on ne voit plus que des ruines, fut rebâti au xe siècle par le duc d'Aquitaine Guillaume le Grand. Son église est un édifice du xiie siècle dont elle conserve les beaux caractères. Des faits militaires se rattachent à son histoire. Nous retrouverons plus d'une fois Gençay dans celle-ci.

Note 100

La Clouère, *Clodera, Cludera* en 799 et 888, rivière qui commence dans la commune de Lessac (Charente), tout près du département de la Vienne, traverse l'arrondissement de Civray du Sud au Nord et va se jeter dans le Clain à 2 ou 3 kilomètres au-dessous de Vivonne. Cassini s'est trompé en indiquant outre la Clouère un autre cours d'eau, qu'il appelle le *Cloire*, et qu'il absorbe dans le Clain, près la Brunetière, commune de Saint-Martin-Lars. (V. Redet, *Diction. de la Vienne.*)

Note 101

Tous nos historiens locaux, Robert du Dorat, Bourgeois et les autres, décrivent la marche de Clovis par l'itinéraire que nous venons d'établir, et se rencontrent avec Mgr de Beauregard qui, plus habile et sans divaguer comme eux, en tire parfaitement pour l'histoire les conclusions qu'il en faut tirer forcément. — Ces mêmes chroniqueurs parlent aussi d'engagements partiels entre les troupes françaises et les garnisons de Wisigoths jetées dans les importantes forteresses du littoral. Ainsi, avant d'arriver à Lussac, il fallut franchir plus d'un obstacle en cotoyant la Vienne ; à Chauvigny, à Saint-Pierre-des-Eglises où était le gué des Chirets, à Sivaux, et enfin à Lussac même. Tous ces endroits sont mentionnés, même par Fauchet *(Antiquités gauloises et françaises,* 2e part.). Ce qui a pu faire croire à quelques-uns que l'action s'était passée à l'un ou l'autre de ces lieux. Mais quelque vagues et inexactes que soient ces données, elles servent toutes contre Vouillé, placé à 10 lieues de Chauvigny, à plus de 15 de Lussac, et dont Clovis, campé à Voulon, était encore éloigné de 11 lieues, occupant dès lors au Sud de Poitiers le dixième mille à peu près donné par Grégoire de Tours. Celui qui se trouva le plus rapproché de *Vouillé* était certainement Alaric par son camp de Céneret, au nord-ouest de sa capitale. Mais qu'aurait-il été y faire, sachant bien que Clovis l'attendait bien au-delà de cette ville, et à 8 ou 10 lieues vers le Sud.

Note 102

Ce *Mougon* ne doit pas être confondu avec un petit village de ce nom, encore connu dans la commune d'Iteuil. Nous verrons que ce nom était au IXe siècle celui d'une villa nommée *villa Malgone*, dont on a fait le *campus Mogotensis* d'Hincmar, que d'autres ont appelé *Vogladensis*, par la raison même de son voisinage avec Voulon. Ce lieu avait eu déjà une certaine importance avant les événements qui dès lors le rendirent célèbre. Il perdit ce nom quand un seigneur nommé Achard y bâtit un château qu'on n'appela plus que *Castrum Achardi*, puis Châtel-Achard, et enfin, à en juger par les débris, comme aujourd'hui encore Château-Larcher. On voit qu'il n'est pas facile de chercher ailleurs le lieu de Mougon.

C'est ce même lieu au reste qu'Hincmar, dans sa *Vie de saint Remy* (V. Dom Bouquet, *Rer. Gallic. Scrip.*, III, 379), indique simplement et sans nulle forme de controverse comme « le champ de bataille situé au bord du Clain, à dix milles de la ville de Poitiers, où le roi Clovis se mesura avec Alaric. » — Tout est là, jusqu'aux fameux *dix milles de Poitiers* qui, admettant qu'ils fussent plus ou

moins exacts à quelques mètres près, sont invoqués ici par le nouvel auteur d'après le récit même de Grégoire de Tours.

NOTE 103

Batteresse est l'ancienne *villa Batriacensis*, nommée dans les actes du vieux temps *Bateresia, Battericia, Batrizia* et *Batriacum*, ce qui ne ressemble pas absolument à *Baptismus* dont on a voulu la tirer. On y a trouvé des armes gallo-romaines et un autel païen portant sur les quatre faces les figures et les attributs de Mars, Mercure, Hercule et Vulcain. Ce curieux monument est catalogué dans le musée lapidaire de Poitiers. — Batteresse est de la commune de Château-Larcher.

NOTE 104

Ces levées existent encore, quoique cachées en partie dans les bois voisins qui en rendent l'accès difficile. C'est tout cet ensemble d'ouvrages militaires qu'on cite sous le nom de *camp de Sichar*, sans doute du général de Sigebert dont nous parlerons à l'année 573, et qui dut le mettre à profit pour un autre événement qui l'engagea à s'y abriter. L'ensemble de ces fortifications pourrait bien avoir été construit longtemps avant Clovis lui-même, si l'on considère que tout y rappelle parfaitement le caractère de la castramétation romaine.

NOTE 105

Une charte de 692 indique, sous le nom d'*Anciacum*, le village dont on a fait Anché. C'est un chef-lieu de commune d'origine romaine, à 2 kilomètres sud-est de Voulon. Nous l'avons fouillé en 1843 et nous y découvrîmes des restes considérables d'établissements de cette époque. C'est dans cette commune qu'est le camp de Sichar. (V. la note précédente.) La vallée est dominée par le château de Villenon, reconstruit à la fin du xv[e] siècle.

NOTE 106

Ceux qui ne veulent plus de miracles se sont ingéniés à chercher des explications très variées de cette apparition merveilleuse. La plus simple a été de supposer que les moines de Saint-Hilaire avaient élevé un fanal au-dessus de leur église pour avertir Clovis... de quoi? on ne le dit point, et on aurait bien dû colorier cette belle invention en en faisant un signal du départ d'Alaric quittant Poitiers pour aller à la rencontre des Francs. Malheureusement pour ce système, il n'y avait plus alors ni religieux, ni église de Saint-Hilaire à

Poitiers. Nous avons vu les Vandales ruinant celle-ci en 410 (Thibaudeau, *Abrégé de l'hist. du Poitou,* I, 134), et en 453, après une réédification que la piété des Poitevins n'avait pas fait attendre, les Wisigoths étaient survenus, qui avaient de nouveau rasé le saint édifice et chassé les moines (Thibaudeau, id., *ub. sup.*) C'est après cette dispersion que saint Agapit avait fondé sur les bords du Clain un petit monastère dont nous avons déjà parlé et sur lequel nous devrons bientôt revenir. Quoi qu'il en soit, et que le monastère existât ou non, l'apparition du globe de feu pouvait bien être attribuée à la protection de saint Hilaire, dont nous verrons que les reliques reposaient encore sous ces ruines.

Note 107

Non loin de ce camp de Céneret est encore un chemin connu dans le pays comme étant le *chemin des Goths*. Cette particularité est ici très significative et doit rappeler la présence des gens d'Alaric dans une circonstance qui n'a pu s'oublier, et que cette dénomination a naturellement consacrée.

Note 108

C'est l'avis de Sanson, de Lebœuf, de Routh et de La Fontenelle. M. Saint-Hippolyte suppose avec raison, croyons-nous, qu'Alaric vint ranger son armée vis-à-vis du camp de Clovis et en s'adossant au Clain. En effet, les gués qui laissaient la communication libre entre les deux rives durent être disputés par les Francs, mais ne tardèrent pas à être traversés, et ce dut être par ce premier conflit que la bataille s'engagea sur les deux rives à la fois.

Note 109

Champagné fut d'abord *Campaniacum* jusqu'à la fin du XIe siècle. La basse latinité en fit *Campania sancti Hilarii,* depuis que son territoire fut donné par Clovis aux Clercs de la célèbre collégiale. L'endroit resta dès lors sous son patronage. Le Chapitre nommait à la cure, dont l'église était sous le vocale des saints Gervais et Protais, ce qui la fait remonter à une haute antiquité. — Sur son territoire sont les ruines de l'ancienne abbaye de Moreaux, qui n'y montre plus que des restes informes de sa belle église romane.

Note 110

« C'est la tradition de la contrée, » dit le *Manuscrit de Bourgeois,* p. 120. — Remarquons ici que la *Fontaine du roi* étant au Nord-Est et à une très petite distance de Lussac, y plaide encore pour Voulon contre Vouillé, qui n'a rien de semblable à faire valoir.

Note 111

La Tour-aux-Cognons, ou *aux Cognoux* dans la prononciation populaire, n'a plus que les ruines remarquables d'un donjon de la fin du XIIe siècle. — Elle est de la commune de Civaux, où ses débris dominent un village sur la Vienne. L'ancienne châtellenie relevait du château de Calais à l'Ile-Jourdain. La plus ancienne mention qu'on en trouve est dans un acte de 1413. Elle y est nommée la Tour-aux-Connioux, et celui de *Conions, Cognons,* ne date guère que de la moitié du XVIe siècle.

Note 112

Cet épisode, qu'on avait placé jusqu'à présent dans la forêt de *Vauclair,* sur la Sèvre-Niortaise, et dans les bois où s'élève encore la malheureuse abbaye de Saint-Maixent, n'était ainsi expatrié que parce qu'on n'avait pas lu attentivement un auteur presque contemporain, et que nous ignorions nous-même quand nous l'avons écrit comme tant d'autres (*Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers,* p. 183). Cet auteur anonyme est du VIIe siècle (*Vita sancti Maxentii,* apud Bolland., 25 jun.), et avait encore toutes les informations capables de le guider sûrement. Un passage de cet écrit ne laisse aucun doute sur le lieu où Maixent avait remplacé Agapit comme abbé, sept ans auparavant, « il arriva, dit-il, que les Francs s'étant trouvés à la suite de Clovis pour se battre contre les Goths, ils vinrent jusqu'à un monastère que gouvernait le saint Abbé Maixent (près le village de Voclade), et parurent disposés à le piller. » C'est donc près de *Voulon,* et non près de *Vouillé,* où personne n'a jamais songé à donner un monastère à saint Maixent. — Grégoire de Tours, mort en 593, en avait parlé en termes qui complètent ceux de l'anonyme, quand il disait en racontant le même fait, « qu'il ne nomme pas ce monastère, situé au-dessous de Poitiers, *infra terminum Pictaviensem* (ce mot *terminum* exprime dans notre annaliste un rayon peu étendu autour d'une ville ou d'un château) (V. *Hist. franc.,* II, 37, — et *De glor. Confess.,* c. XI), parce que jusqu'à ce jour on ne l'appelle que *la Celle de saint Maixent.* » Ces deux textes prouvent très bien que l'abbaye de Saint-Maixent proprement dite n'existait pas encore ailleurs qu'à Voulon, et qu'elle y demeura sous cette forme modeste indiquée ici par l'historien jusque vers la fin du VIe siècle. Tout nous persuade donc qu'il faut attribuer à cette époque la translation qui s'en fit des bords du Clain à ceux de la Sèvre. Au reste, ces temps historiques sont fort obscurs pour le vrai monastère de Saint-Maixent, puisqu'il n'est pas même sûr que Didon, qui monta sur le Siège épiscopal de Poitiers en 626, et qu'on indique dans le *Gallia christiana* et dans du Tems comme

ayant succédé auparavant à saint Maixent dans la charge abbatiale, ait réellement occupé cette charge. On peut même conclure très nettement le contraire du récit de D. Pitra (*Hist. de saint Léger*, p. 92), et de ce que dit Ursinus, abbé de Ligugé, auteur d'une vie de ce même saint, suivie par notre savant Cardinal. — Enfin, une autre particularité non moins remarquable prouve que saint Maixent a résidé à Voulon. On ne peut expliquer autrement, en effet, que l'église paroissiale ait toujours été sous son vocable, et nous y avons vu, comme principale parure de l'autel majeur, un tableau du saint guérissant le soldat paralysé. Tout cela ne se serait pas trouvé à Vouillé, non plus que le Clain.

Note 113

Cette terre de *Milon* n'est plus connue depuis longtemps ; on ne sait où la trouver ; on manque même de conjectures à cet égard, ce qui l'a fait négliger par tous les géographes, dont pas un n'a songé à en faire même une simple mention. Les Bénédictins eux-mêmes, des *Historiens de la Gaule*, les Jésuites des *Acta Sanctorum*, ne songent à accompagner ce nom d'aucune note. Cependant quelques données l'indiqueraient comme ayant été un domaine impérial sous les Romains, et situé, à notre avis, sur l'emplacement même qu'occupe le monastère, et sur les bords même de la Sèvre. Clovis, en en disposant envers les moines de Voulon, faisait acte d'héritier de l'Empire romain. Ce fut peut-être l'importance de cette donation, dans laquelle se pouvait très bien confondre la forêt de Vauclair, dont l'acquisition engagea bientôt les moines à se transporter sur le bord de la Sèvre ; car il est remarquable que l'anonyme auteur contemporain de la *Vie de saint Maixent* parle de cette donation comme ayant eu une grande valeur. « *Rex vero*, dit-il, *multis impensis* Sanctum honoravit dedit que ei tunc temporis villam vocabulo Milon *necnon et alia multa.* » Tout cela nous paraît établir que ce nom, impossible à retrouver aux environs de la ville de Saint-Maixent, s'est confondu avec le monastère qui l'a fait oublier, et que la villa du Romain devint sur les bords de la Sèvre la seconde demeure des moines de Voulon. (V. ci-après, *ad ann.* 626. — Dufour semble aussi avoir eu quelque sentiment de cette disparition. Il dit (*Hist. génér.*, 112) « Que le monarque fit don aux religieux de l'emplacement où l'abbaye fut élevée. » — Au reste, il nous paraît très convenable ici de tenir notre lecteur au courant de ce qu'étaient alors, et seront dans la suite de notre histoire, les *villas* dont nous aurons souvent à parler.

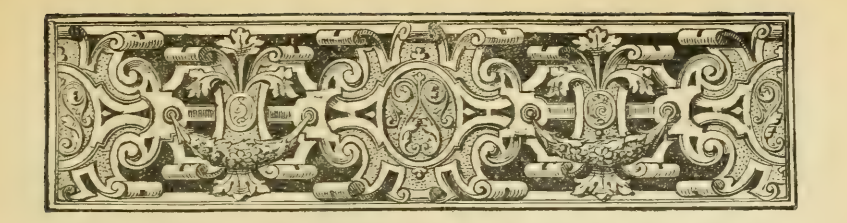
C'étaient donc chez les Romains des fermes entourées de plusieurs maisons et édifices, parmi lesquels une plus importante et plus

luxueuse pour la demeure des maîtres : habitations fort agréables telles que Cicéron, Salluste, Horace en avaient eu aux abords de Rome. Les Romains fixés dans la Gaule ne manquèrent pas d'y reproduire sur le terrain conquis les agréments de leurs belles demeures d'Italie. Ils annexèrent à leurs maisons de plaisance des cultures, des bois, des eaux, qui en faisaient le plaisir et le revenu. La villa de Milon devait être de celles-ci. Les riches propriétaires portaient le soin de ces maisons de campagne jusqu'à en faire de vastes parcs entourés de murailles. Tant de circonstances devaient faire apprécier d'autant plus à la nouvelle communauté la beauté de ses sites et les aménités de sa solitude.

Note 114

Robert du Dorat et quelques autres écrivains de Mémoires rapportent l'invasion du petit monastère par les coureurs de Clovis comme ayant eu lieu lors du retour de ses troupes, envoyées à Toulouse et à Bordeaux, sous la conduite de Thierry. C'est se mettre en opposition avec le plus grand nombre et avec toutes les données historiques qui établissent ce fait avant l'arrivée d'Alaric en présence des troupes françaises. Les termes employés par l'auteur anonyme, contemporain de saint Maixent, et qui a écrit sa vie (Bouquet, *Scrip. Rer. Gall.,* III, 390), ne laissent pas de doute que cette visite n'ait eu lieu aussitôt après la victoire, et du moment même où le roi put apprendre le fait. *Accurrens ocius ipse ad sanctum virum pervenit.* Ces mots *accurrens... ocius,* ne supposent pas une aussi longue course que de Voulon à Saint-Maixent, c'est-à-dire d'une dizaine de lieues. Ajoutons en passant que si l'affaire de *Voulon* se fût passée à *Vouillé,* cette visite si prompte fut devenue bien plus difficile, puisqu'elle aurait allongé le voyage de cinq ou six lieues de plus.



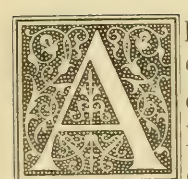


LIVRE V

Depuis la bataille de Voulon jusqu'a la fondation de Sainte-Croix

(De 507 à 546)

Politique chrétienne de Clovis après sa victoire de Voulon.

peine Clovis s'était-il assuré de sa conquête, qu'il voulut garantir à l'Eglise les fruits qu'elle en devait attendre. Le clergé et les fidèles de l'Aquitaine lui devaient la liberté du culte catholique; il voulut aussi qu'ils rentrassent dans les biens temporels qui assurent toujours l'indépendance de la religion, et dont les révolutionnnaires et les persécuteurs de tous les temps ne l'ont toujours privée que parce qu'ils comptent arriver ainsi à l'anéantir. C'était une grande tâche que de rappeler à leurs sièges les évêques exilés, de relever les églises ruinées, de reconstituer les monastères et de rendre par là aux contrées acquises à son sceptre la vie spirituelle avec les éléments de la foi. C'est dans cet esprit qu'il fit de riches présents à l'Eglise de Poitiers et à celle de Tours, pour remercier saint Hilaire et saint Martin du secours qu'ils lui avaient accordé dans cette campagne, pleine d'autant de périls que de gloire.

On a une charte dont les dates et quelques noms propres, évidemment altérés, n'empêchent pas que le fond n'en soit

vrai (1), et d'après laquelle Clovis donna au monastère de Saint-Hilaire de Poitiers la terre de Champagné, qui prit de là le nom du saint Docteur, et celle de Longré en Bourgogne (a). Ces fonds appartinrent au Chapitre jusqu'à son extinction par les prétendus réformateurs de 1789. Il fit plus ; désireux de réparer les injustices inséparables de la guerre, il écrivit aux évêques de l'Aquitaine, les autorisant à réclamer tout ce qui aurait été enlevé par les soldats aux églises, aux clercs, aux vierges consacrées, contrairement à la défense qu'il en avait faite avant de commencer les hostilités (2). Le roi très-chrétien, le fils aîné de l'Eglise, se croyait donc obligé dès lors à protéger sa Mère en lui conservant ses biens temporels, et nous allons voir d'autres preuves non moins éclatantes de son zèle pour le diocèse de Poitiers.

C'est, croyons-nous, après la victoire de Voulon et au commencement de cette période où le catholicisme se vit enfin délivré de ses entraves, qu'il faut attribuer la fondation d'une église de saint Vaise dans la ville de Niort, alors naissante, mais déjà chrétienne, et qui s'élevait sur le coteau méridional de la Sèvre. Les deux quartiers dont cette ville se compose étaient d'abord séparés par le cours de ce fleuve, sortant des environs d'Exireuil (3), à trois lieues nord-est de Saint-Maixent. Ces deux quartiers restaient assez étrangers l'un à l'autre, formant deux points différents, dont l'un, celui du Nord, où est la paroisse Saint-André, avait une garnison de Teifales et communiquait de ce côté avec le haut Poitou. L'autre formait avec la rivière qui baignait le pied de sa colline la limite naturelle de la Saintonge, à laquelle elle appartenait. Elle était donc du diocèse de Saintes, dont l'évêque saint Palais avait fondé à Taillebourg (4) un monastère en l'honneur de saint Vaise son prédécesseur. Nous ignorons la cause occasionnelle qui fit établir la dévotion à ce saint dans cette bourgade obscure.

(a) Nous avons parlé de cet établissement ci-dessus, p. 102 et 155.

Nous savons seulement que plus tard saint Vaise fut oublié et son vocable changé en celui de Notre-Dame (a).

Nous savons que l'établissement religieux fondé par saint Hilaire en mémoire de sa femme et de sa fille, sur l'emplacement même où il consacra plus tard une église aux saints martyrs Jean et Paul, avait souffert considérablement des assauts successifs donnés à la ville par les Vandales et les Wisigoths. Ces derniers surtout avaient fini par ruiner l'église et le petit moutier à peine rétabli, ils en avaient chassé les moines, et l'on ne voyait plus sur les saints tombeaux qu'un amas de décombres qu'on n'avait même pas osé déblayer pour en arracher les reliques : les maîtres, sans doute peu favorables à la mémoire du grand ennemi des ariens, y avaient mis obstacle. Mais aussi des jours meilleurs s'étaient levés sur l'Aquitaine, et le Poitou allait voir reparaître les plus légitimes objets de sa dévotion.

Les ténèbres que tant de guerres et de troubles continuels avaient jetés sur le siége épiscopal de Poitiers, et qui nous cachent la suite de ses prélats dans un long espace de cinquante ans, se dissipent aussi après la conquête de Clovis pour nous laisser entrevoir de grands événements de notre histoire ecclésiastique. Remontons de plusieurs années vers le passé et essayons d'y reconnaître quelques vestiges de notre vie religieuse.

A en juger par les analogies qu'ont toujours créées, à diverses époques de l'histoire, certains événements semblables, ceux de nos évêques tués, exilés ou obligés de fuir ou de se cacher devant la cruauté d'Evaric ou les caprices d'Alaric son fils, furent remplacés, pour le gouvernement du diocèse, soit par des prêtres délégués, comme saint Hilaire en avait désigné pendant son séjour en Phrygie, soit par d'autres évêques élus en secret, et administrant sans aucun signe d'autorité extérieure. Ainsi il aura été pourvu aux besoins de notre vaste territoire

(a) *Gallia christiana.*, II, col. 1059. — Briant, *Hist. de l'Eglise Santone*, I, 175.

pendant l'exil ou les empêchements quelconques des neuf prélats inscrits à la suite de saint Anthême. Nous ne les connaissons que par de rares et vagues renseignements assez confus, qu'on ne peut même attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre ; les dates manquant aussi bien que la plupart des faits. On voit, par exemple, un Antoine, le dernier de cette série inconnue dont nos annalistes ne citent que le nom, contesté par Besly (5), qui accuse Jean de la Haye de l'avoir introduit faussement dans la liste où le place pourtant le chanoine Fauveau, bien instruit des choses qui tiennent à notre histoire [a]. Voilà donc quelles routes embarrassantes nous suivons au hasard. Mais enfin le jour commence ici à se faire, et nous allons retrouver un haut dignitaire, un de ces évêques d'abord moins connus, mais qui, après avoir pris pendant plusieurs années une part considérable aux fonctions administratives et spirituelles, mérita bientôt par son activité et ses démarches la reconnaissance des Poitevins.

Suite incertaine des Evêques de Poitiers pendant cinquante ans.

Nous voulons parler d'Adelphius, qu'on s'est plu à inscrire sur les dyptiques de Poitiers comme en ayant été évêque en 511, et signant en cette qualité les décisions prises cette année au premier concile d'Orléans. On remarque surtout qu'il y prend le titre, non de Poitiers, mais de *Rathiatum* (6), qui ne fut jamais un siége épiscopal. De là un de ces problèmes historiques moins difficile à éclaircir qu'il ne l'a paru jusqu'à présent, si l'on cherche à rapprocher cette existence de certains usages du temps qui peuvent seuls expliquer la présence à une extrémité du diocèse d'un personnage épiscopal s'abstenant de prendre le titre du Siége dont on reconnaît pourtant qu'il a géré la vacance.

Adelphius et son prétendu siège de Ratiatum.

Dès le IIIe siècle, les annales de l'Eglise mentionnent l'existence des Chorévêques ou évêques régionnaires destinés à suppléer par leur surveillance, en divers points où ils résidaient, les évêques diocésains de qui seuls

Les Chorévêques et leurs fonctions.

(a) *Comtes de Poictou*, à la suite, p. 174.

d'ailleurs ils recevaient leurs pouvoirs. Ces pouvoirs étaient restreints, et ne leur permettaient qu'extraordinairement de consacrer des églises et de donner la confirmation (a). A plus forte raison ne leur permettait-on pas d'ordonner des prêtres et des diacres. On trouve assez rarement d'ailleurs leur signature à la suite des décisions conciliaires, et quand ils y exercent cet acte de présence, c'est sans doute comme délégués de leur évêque diocésain empêché ou qu'ils remplacent temporairement après sa mort (**7**). En 341, le concile d'Antioche (b) décrète que ceux qui sont dans les bourgs et les villages et qu'on nomme chorévêques se contentent, quoiqu'ils aient reçu l'ordination épiscopale, de gouverner les églises qui leur sont confiées. D'où l'on peut conclure que certains chorévêques n'étaient que de simples prêtres munis par leur Ordinaire des pouvoirs d'administrations qui sont encore confiés aux vicaires généraux, et que déjà quelques-uns de ceux qui avaient reçu le caractère épiscopal, ne restaient pas toujours dans les bornes de leur juridiction déléguée. Cet abus, malgré les lois de l'Eglise et la sévérité de ses règles, plusieurs fois rappelées dans les conciles, alla assez loin pour déterminer, dès le commencement du IXe siècle, à supprimer cette institution.

Souvent confondus dans l'histoire avec les Evêques titulaires.

Par là on voit très bien de quelles ressources durent être les chorévêques soit dans la marche régulière des affaires, soit aux époques de troubles où les communications devenant difficiles et souvent impossibles entre les Eglises et leurs chefs naturels, ils durent en prendre la direction dont les titulaires étaient dépouillés. Telle nous paraît avoir été la cause de beaucoup d'erreurs qui ont fait regarder comme des évêques titulaires quelques-uns de ces administrateurs secondaires qui, revêtus du caractère épiscopal et l'ajoutant à leur nom en des actes publics, ont

(a) *Can. Tabernaculum,* De consecrat., dist. I.

(b) Can. 10.

passé pour des évêques diocésains dont ils n'étaient que les représentants (8).

Adelphius, chorévêque de Ratiatum.

Adelphius fut un de ces chorévêques délégués pour le diocèse de Poitiers, et dont la juridiction s'exerça dans le pays de Retz. Sans savoir précisement quand cette mission lui fut donnée, on voit clairement qu'il l'avait déjà quand le Poitou fut occupé par Clovis. — Qu'était donc devenu l'évêque de Poitiers ? Avait-il, comme tant d'autres, cédé à la tempête, exilé par Alaric loin de son diocèse et sans doute mort en exil ? Adelphius était-il un de ses remplaçants, envoyé à une extrémité du Poitou pour gouverner avec le littoral de la Loire cette autre portion de notre pays qui s'étendait vers l'Est jusqu'aux limites de la Bretagne ? Ce sont autant de mystéres. Ce qui paraît indubitable, c'est qu'en 507, quand l'Aquitaine fut délivrée du joug des Ariens, Adelphius était l'un de ceux en petit nombre qui représentaient dans le diocèse la plus haute autorité ecclésiastique. Il devait être même préposé à l'action universelle de cette vaste contrée, et le premier des chorévêques s'il y en avait eu plusieurs, car ce fut lui qui, profitant du bon vouloir de Clovis envers les Eglises, alla trouver ce prince à Orléans pour revendiquer en faveur du monastère de saint Hilaire de Poitiers sa justice et sa protection.

Il s'emploie au rétablissement de l'abbaye de Saint-Hilaire.

Pour cette importante affaire il fut accompagné du saint abbé Fridolin, avec lequel il faut que nous fassions connaissance.

Saint Fridolin, abbé de Saint-Hilaire.

Fridolin était originaire d'Irlande, où il naquit dans la dernière moitié du v[e] siécle. Eclairé d'une lumière surnaturelle et en dépit des séductions de la fortune et d'un rang illustre, il se sentit porté dès son enfance vers l'humble pauvreté de l'évangile. De fortes et sérieuses études l'avaient préparé au sacerdoce. Il en fut à peine revêtu qu'on le vit s'appliquer avec ardeur à la prédication. Les louanges qu'il y mérita firent trembler le jeune prêtre. Il craignit que la vanité ne vînt le tromper, et songeant qu'il ne pouvait

suivre trop parfaitement le conseil du Sauveur, il vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, aux orphelins et aux églises. Ainsi débarrassé de toute entrave, il abandonna son pays et sa famille, s'arrêtant partout où il pouvait annoncer la foi. Ces courses apostoliques l'amenèrent jusque dans les Gaules, dont il évangélisa une partie considérable, et enfin à Poitiers, où il trouva une population disposée à l'accueillir et à l'écouter. Sa doctrine et ses exemples ne tardèrent pas à lui mériter la confiance publique. La renommée de saint Hilaire l'avait surtout attiré vers son tombeau. La sienne fit croire que personne n'était plus digne de gouverner le monastère déjà si célèbre où vivait la mémoire du saint patron des Poitevins. Il en fut donc nommé abbé. Ceci se passait sous le règne de Clovis, après l'an 481 et avant l'an 507.

Il seconde les efforts d'Adelphius.

Dans cet intervalle, il put y avoir pour le monastère quelque velléité de restauration que permet de supposer le gouvernement quelquefois plus doux d'Alaric II, et qui expliquerait comment saint Fridolin, quoique assez jeune encore, aurait pu être chargé de sa conduite. Mais cette gestion ne dut se faire qu'avec beaucoup de précaution et quand saint Agapit, comme nous l'avons raconté plus haut(a), se vit forcé de fuir ce même monastère, il fallait bien qu'une ruine complète l'eût rendu inhabitable en lui faisant le même sort qu'à l'église dont les décombres seules subsistaient. Nous devons donc croire que l'abbé séparé de ses frères sur lesquels il n'avait guère plus qu'une juridiction nominale se trouvait, tout en conservant son titre, obligé de n'agir comme chef de la petite compagnie qu'avec beaucoup de circonspection, et presque d'une manière secrète. Cette conjecture s'appuie des espérances que les Poitevins nourrissaient depuis longtemps d'une délivrance prochaine, et cet état des esprits se prouve d'ailleurs par l'empressement que mit le pieux abbé à relever les murs

(a) Page 275.

détruits de la sainte demeure. Cette restauration en effet se fit peu attendre.

Reconstitution du monastère.

Aussitôt que la province eut changé de maîtres, Fridolin mit ses premiers soins à réunir près de lui ses frères épars, et à s'occuper de leur rétablissement définitif. Il semble même, d'après le témoignage de saint Pierre Damien (**9**), qu'il réussit en très peu de temps à restituer parmi eux l'amour des saintes observances et de la règle monastique, jusque-là que l'étude et le travail des mains y occupaient toutes les heures que ne réclamait pas la prière. C'étaient d'excellentes raisons pour faire agréer par Clovis des réclamations auxquelles il avait encouragé les clercs, victimes des exactions wisigothes, et sans doute Fridolin songeait à sa supplique au moment où Dieu daigna lui en révéler le moyen.

Une nuit qu'il priait dans le silence, saint Hilaire lui apparut, et après lui avoir découvert le lieu où étaient ses reliques (**10**), il lui ordonna d'aller, accompagné d'Adelphius, trouver sans retard le roi des Francs, et de lui demander sans hésitation les sommes nécessaires à la reconstruction des bâtiments sur un plus vaste plan et plus digne de leur objet. Il voulait aussi que dans cette nouvelle demeure une église pût recevoir le corps saint aussi solennellement que possible.

Avec l'aide de Clovis.

Fridolin et Adelphius s'acquittèrent fidèlement de leur mandat. Le roi qui, nous l'avons dit, était alors à Orléans, les reçut avec bienveillance, accueillit leur demande, et les traita avec une générosité digne de lui en leur donnant des terres et de l'argent [a]. Ce prince était réellement pieux. Il aimait à seconder par de généreux secours les fondations des monastères qui commencèrent de son temps à fleurir dans la France devenue officiellement chrétienne. C'était faire un légitime emploi des trésors trouvés à Toulouse, comprenant parfaitement, avec un coup d'œil sûr, qu'éclai-

(*a*) Balterus, *Vit. Fridol.* — Longueval, *ad ann.* 508.

rait la Providence, que développer la foi par une prédication assidue, c'était consolider sous la protection même de Dieu les fondements de la société nouvelle qu'il venait de poser. C'est ainsi qu'auraient dû l'entendre certains auteurs, qui, sous prétexte de philosophie, ne savent que dénigrer dans les souverains les actions les plus sages et les plus utiles au bien de tous quand elles sont inspirées par la religion (a).

Fridolin revenu à Poitiers hâta son œuvre. Son premier soin fut d'y chercher les reliques et de déblayer par conséquent les terrains de l'ancienne église. On arriva promptement à la découverte espérée. Ce fut une grande joie et un bonheur public, lorsque l'abbé pénétrant, le 26 juin 508, dans la crypte où le saint corps reposait depuis cent quarante ans, il vit encore tout entier l'illustre pontife dans le même tombeau où ses pieux disciples l'avaient déposé (**11**). Entouré de nouveau de toutes les marques possibles de vénération, on le réserva pour en faire la translation solennelle quand la reconstruction de l'église serait achevée.

Découverte des reliques de saint Hilaire.

Cette église fut donc édifiée à grands frais. — Rien n'y fut épargné, et comme les fonds dus à la générosité de Clovis n'y auraient pas suffi, le clergé du diocèse y contribua de ses propres biens. Les auteurs du temps parlent avec admiration de la beauté de l'architecture et des décorations extérieures dont elle fut ornée en peintures et en mosaïques (**12**).

Leur première translation.

A peine ce grand œuvre achevé, Adelphius et Fridolin s'empressèrent de rendre au saint corps les honneurs qu'ils lui avaient promis. Cette translation ne fut, à proprement parler, que l'élévation de terre pour placer les reliques dans un lieu plus honorable. Elle se fit le 26 juin, jour anniversaire de la découverte, sans doute en l'année 510, c'est-à-dire avant le premier concile d'Orléans dont nous allons parler. La cérémonie reçut une plus auguste solen-

(*b*) Nous réfutons ici l'opinion de Velly, *ad ann.* 511.

nité des prodiges que Dieu daigna y opérer. Car l'évêque ayant accompli le Saint-Sacrifice, il pénétra avec l'Abbé dans la crypte, et aussitôt on en vit rejaillir une vive lumière ; une odeur suave s'en échappa. Les précieux ossements furent alors retirés de cette obscure demeure et renfermés dans une riche capse où ils furent vénérés jusqu'en 878 par le peuple de Poitiers, et non moins par un grand nombre de pèlerins et d'illustres étrangers. L'anniversaire de cette grande fête que signalèrent beaucoup de miracles, n'a pas cessé depuis lors de se célébrer tous les ans dans le diocèse (**13**).

Autres églises fondées en l'honneur de saint Hilaire.

Après cette importante restauration, Fridolin crut avoir accompli la mission providentielle qui l'avait poussé dans le Poitou, car peu après saint Hilaire lui apparaissant encore l'avertit de se diriger vers une île de la Ligurie, appelée en ce temps *Gallinaria* (**14**), pour y élever une autre église en son honneur. Le docile religieux remit le gouvernement du monastère à un de ses neveux, venu d'Irlande avec lui, et qui avait partagé en le suivant partout sa vie de prière et de travail (**15**). Puis ayant pris quelques portions des saintes reliques, il partit pour la Gaule cisalpine (**16**), et non content d'y reconstruire un second monument à la gloire de saint Hilaire, il éleva encore quatre autres monastères sous ce même vocable, dans les Vosges, à Strasbourg et à Coire (**17**) ; enfin le plus célèbre fut double, un pour les hommes et l'autre pour les femmes, dans l'île de Sekin, sur le Rhin. Il y vécut jusque vers l'an 540, et s'y éteignit renommé par ses vertus et ses miracles. Les Suisses du canton de Glaris, auxquels il avait prêché l'Evangile, l'ont pris pour patron, et le canton porte dans ses armes son image revêtue d'un habit monastique.

Mort de saint Fridolin.

Le Chapitre de Saint-Hilaire, qui lui devait tant, s'était sans doute procuré de ses reliques, car un acte de 1562 atteste que le saint avait dans l'illustre église un tombeau qu'on cite parmi ceux que détruisirent alors les huguenots.

Clovis, après avoir séjourné quelques mois à Orléans, s'établit définitivement à Paris, qu'il regarda comme une ville de défense, étant alors entourée d'eau de toutes parts et comme un point central d'où ses regards pouvaient facilement surveiller ses Etats depuis le Rhin jusqu'à la Loire. En deçà de ce fleuve nos ancêtres furent gouvernés sous sa dépendance par les officiers qu'il y avait préposés.

L'histoire nous montre ici la première apparition des ducs de Guyenne (**18**). Il paraît que le premier d'entre eux établi à cette époque et siégeant peut-être à Poitiers même, sinon à Limoges, fut un certain Basol, comte d'Auvergne, que le nouveau roi avait nommé gouverneur de l'Aquitaine seconde, et auquel cette marque de confiance fut bientôt, par suite d'une rébellion excitée dans l'espérance de se rendre indépendant, une cause de disgrâce ; car on le voit dépouillé peu après de cette charge. Clovis, d'après une chronique du temps (*a*), le fit arrêter et mettre en prison dans la ville de Sens. Peut-être y allait-il de sa vie, mais elle lui fut conservée et sa captivité même adoucie par les prières de Théodegilde, fille de Clovis, qui obtint de son père que Basol recevrait pour prison le monastère de Saint-Pierre-le-Vif, qu'elle venait de fonder à Sens (**19**). Le duc reconnaissant à Dieu de cette grâce et détrompé de grandeurs si périlleuses, se voua sincèrement à la vie monastique, et par son esprit d'obéissance et de régularité, il retrouva dans le service de Dieu la paix que n'avaient pu lui donner la gloire mondaine et d'ambitieuses illusions. Il y mourut saintement le 16 janvier 510 (*b*), après avoir donné à son couvent la terre de Mauriac (**20**) en Auvergne, où fut bâti en 511 un monastère d'hommes qui prit bientôt la règle de saint Benoît. Basol fut inhumé dans un oratoire de saint Barthélemy, qui devint dans la suite une église dédiée à Notre-Dame et à saint André.

Basol, premier duc de Guyenne.

Ses vicissitudes.

Après ce Basol, nous ignorons la suite des gouverneurs

Obscurité sur ses successeurs.

(*a*) *Ex. ms. chronic. sancti Petri Vivi Senonensis.* (V. Besly, *ub. sup.*, p. 9.)

(*b*) D'autres disent le 14.

du royaume d'Aquitaine, qui conserva ce titre après la conquête de Clovis sous la domination de ce prince. On ne trouve guère plus de traces de cette haute magistrature dans ce pays que vers l'an 560. Quoi qu'il en soit, on est très assuré que cette institution a fonctionné sans interruption sous les enfants de Clovis. Ce prince travailla puissamment à l'organisation de sa conquête, s'en occupa avec un zèle chrétien, et s'empressa d'abord d'y faire fleurir la discipline. Entouré de quelques-uns de ces évêques, que Montesquieu regarde avec raison comme les véritables fondateurs de la monarchie, il aima à consulter surtout saint Remy dont nous avons déjà remarqué l'heureuse influence sur sa conduite de roi et de guerrier. Saint Mélaine, évêque de Rennes, lui fut aussi d'un précieux conseil. C'est à ces deux grands hommes qu'il dut l'idée d'assembler à Orléans un concile dont les prescriptions pussent réparer les désordres dont la vie civile et la morale religieuse avaient le plus souffert, et comme cette assemblée était véritablement une sorte de Concile national auquel avaient assisté au nombre de trente-deux les évêques venus de toutes les parties de la France, ses prescriptions canoniques durent obliger tous les diocèses de l'Aquitaine et d'outre-Loire appartenant au territoire de Clovis. Ainsi nous ne pouvons douter que les prières publiques dites *Rogations,* que saint Mamert avait établies en 468 dans son Eglise de Vienne, ne fussent adoptées dès lors dans toute l'Aquitaine, par suite de l'obligation qu'en fit le vingt-septième canon. On y voit aussi clairement exprimé que les biens donnés aux églises, comme offrandes des fidèles, appartiendront entièrement à l'Evêque pour son entretien ; le reste servira à celui des clercs, selon leur rang dans la hiérarchie. Quant aux terres, vignes et autres domaines, aussi bien que les aumônes données en argent aux paroisses, ils ne seront employés que d'après l'avis de l'évêque [a] : c'était en assurer le bon

Conduite chrétienne de Clovis.

Premier concile d'Orléans, où siège Adelphius.

Etablissement des Rogations.

Règlement des revenus ecclésiastiques.

(a) V. Labbe, *Conc. Aurel.*, ad ann. 511, can. 5.

emploi, la conservation et l'usage conforme au bien commun. On voit ici comme un germe de la pensée qui créa plus tard les Fabriques. Cette initiative d'un prince laïque sur des mesures d'ordre public qui ne dépendent que des évêques, ne doit pas être considérée ici comme l'exercice d'un droit, non plus que dans beaucoup d'autres cas semblables que l'histoire nous offrira souvent. C'était seulement une preuve de zèle, à laquelle les évêques ne pouvaient que condescendre, puisqu'il devait seconder l'action royale pour l'avantage de la société chrétienne. Trente prélats s'assemblèrent donc dans ce but le 10 juillet 511.

Canons remarquables de cette assemblée.

La lecture des trente et un canons décrétés par les Pères, suffirait à un homme de bonne foi pour comprendre quelle salutaire influence l'Eglise exerça dès ces premiers temps de la monarchie sur le bien d'une société qui était toute à créer. C'est sous les saintes impressions de la foi que les lois de l'Evangile viennent s'imposer avec les lois purement civiles à ces laïques et à ces prêtres, et aux évêques eux-mêmes dont un si grand nombre, en face de tant et de si longs bouleversements, avaient besoin de se réformer pour le bien commun. Dans ce code plein de sagesse, les droits de tous sont reconnus, exprimés, consacrés. On déracine les abus, on frappe des délinquants à venir de peines corporelles ou spirituelles ; on sanctionne le droit d'asile dans les églises et les évêchés, contre la violence des forts. Ainsi les intérêts des hommes sont sauvegardés en même temps que ceux de la religion. Ces points établis, les Pères écrivirent au roi pour lui communiquer les réponses délibérées par eux aux articles qu'il leur avait proposés, l'exhortant à leur donner son approbation publique, afin que son autorité secondant la leur en assurât d'autant mieux la fidèle observation (a).

C'est le premier exemple donné en France par le concours religieux des deux pouvoirs, de l'union de l'Eglise et de

(a) *Concil. Gall.*, t. I, *ad h. ann.* — Carranzam, *Summa Concil.*, p. 277.

l'Etat, dont l'esprit satanique des révolutions modernes s'efforce de détruire l'action conservatrice : comme si le corps pouvait vivre sans l'âme, et la société humaine sans l'appui protecteur des lois de la conscience.

Nous retrouvons au nombre des évêques qui souscrivirent à ce concile, ce même Adelphius dont nous avons parlé et qui fit suivre son nom des mots : *Evêque de la ville de Rathiatum*. Evidemment ce n'était point là un évêque *de Poitiers*. Admettant qu'un titulaire de ce Siége eût été autrefois relégué, comme on l'a écrit sur de simples conjectures, dans une ville alors plus considérable qu'aujourd'hui (21), ce prélat aurait dû revenir à Poitiers dès que les Wisigoths l'eurent évacué, il n'eût pas été au concile d'Orléans prendre un autre titre que le sien. C'était donc en réalité le remplaçant de l'Ordinaire délégué par lui, légitimement empêché ; ou bien il gouvernait le diocèse pendant une vacance du Siége que ne mentionnent en ce temps-là aucuns monuments écrits (22). Toutefois une preuve existe qu'il devint enfin évêque titulaire dans l'intervalle de 511 à 533 : car en cette dernière année, ne pouvant assister au deuxième concile d'Orléans, sans doute à cause de son grand âge, on le voit représenté dans cette assemblée par un prêtre nommé Asclépius et qui y souscrit pour lui (23). On peut croire qu'après les miraculeuses circonstances qui accompagnèrent la découverte des reliques de saint Hilaire, à laquelle il avait eu tant de part, on s'empressa de le désigner définitivement pour le siége du grand Docteur, et de récompenser ainsi, avec son mérite, le soin généreux qu'il avait pris de son Eglise, en des temps pleins de difficultés et de périls. Tout ce que nous raconterons jusqu'en 533 ce sera donc passé en partie sous son épiscopat, et il aurait été le dix-huitième évêque de Poitiers.

Nouvelle preuve qu'Adelphius ne fut qu'un chorévêque.

Il devient le XVIIIe Evêque de Poitiers.

Si le droit de régale vient de Clovis ?

Il ne faut pas chercher dans le concile d'Orléans, comme l'a prétendu le président Hénault [a], la consécration du droit

[a] *Hist. de Fr.*, I, v, in-12, 1761.

de régale dont pas un canon n'a parlé. Ce droit a pourtant joué un rôle assez bruyant dans notre histoire pour que nous en disions quelques mots à cette occasion. La régale était le droit que s'attribuaient les rois de France de nommer aux bénéfices religieux dans les diocèses qui venaient à vaquer par la mort ou la démission du titulaire. Ceux qui en ont voulu chercher l'origine s'accordent sur ce point qu'on ne la trouve pas. Nous croyons qu'elle s'est établie insensiblement, peut-être même sous les rois de la première race, lorsque certains d'entre eux, comme Chilpéric, surnommé le Néron de son temps, s'attribuaient sans scrupule des droits qui procuraient de fréquentes jouissances à son avarice. Les évêques le souffrirent souvent, parce qu'ils n'auraient point réussi à le contester, et quoiqu'il n'y ait point de prescription contre le droit; l'usage prescrivit cependant à une certaine époque; et voilà comment s'établit une coutume à laquelle les souverains intéressés donnèrent force de loi.

Mort de Clovis; caractère de ce prince.

Clovis ne survécut pas longtemps au premier concile d'Orléans, étant mort le 27 novembre de la même année. Cette mort était prématurée, ce prince n'étant âgé que de quarante-six ans. Ardent, énergique, il tint de sa nature franque l'avantage de seconder sa force physique par sa valeur dans les combats, ce qui le porta à l'amour des conquêtes, et ne lui laissa regarder pendant sa jeunesse que la gloire de ces qualités païennes qu'il est rare d'unir à de grandes vertus. Devenu chrétien, il comprit mieux la mission divine qu'il avait reçue, il eut le bonheur d'apprécier ce titre et de l'honorer par son dévouement à la foi, pour laquelle on ne peut pas douter que Dieu ne l'ait conduit par la main. Heureux si, aigri en 509 par un revers devant Arles, où les Wisigoths étaient revenus après leur défaite, il n'eût cédé sur la fin de sa vie à des vues ambitieuses qui le rendirent sanguinaire envers les princes de sa famille, dont il envahit les Etats [a]. Ceux qui ont profité de

(a) Velly, t. I, p. 59. — Daniel, t. I, p. 71.

ces déplorables meurtres pour accuser Clovis d'hypocrisie ne font pas assez la part dans ce prince au caractère primitif et aux mœurs barbares d'un conquérant trop familiarisé avec le sang. En face de la mort, entouré de la pieuse reine Clotilde, de saint Remy, et de quelques autres évêques, il aura sans doute déploré ces tristes égarements, et Dieu aura oublié dans sa miséricorde ces grands crimes dont un vrai repentir obtient toujours le pardon. Ce doit être beaucoup aux yeux du souverain Juge d'avoir fondé le premier royaume chrétien de ce monde.

Administration créée par lui dans l'Aquitaine.

Nous avons vu que Clovis, en laissant l'Aquitaine, et après y avoir consolidé une administration civile et militaire capable de maintenir sa conquête, avait assuré à la France cette belle perle de sa couronne royale. Pour y parvenir, il n'eut pas à modifier considérablement le sage gouvernement imposé par la domination romaine et que les Wisigoths eux-mêmes y avaient su conserver. Des Ducs ou chefs militaires chargés de la conduite des armées y avaient le gouvernement des provinces; des Comtes y étaient sous leur dépendance, préposés à chaque cité et à son territoire; ils s'associaient à l'administration centrale, et au besoin secondaient le Duc dans les expéditions militaires.

Les Ducs, les Comtes, et autres Magistrats.

A ces branches principales d'administration, d'autres durent s'adjoindre pour mieux assurer l'action partielle de l'autorité (a). Demeurant donc le roi du pays, Clovis y constitua des officiers et des magistrats qui rendirent la justice en son nom, et qui durent aider l'autorité supérieure à repousser les entreprises possibles du dehors. En certaines provinces, ces deux pouvoirs furent laissés aux mains d'un seul et même délégué. Mais comme la force n'était pas moins nécessaire que la prudence dans une contrée enlevée à des maîtres qui vivaient plus au milieu des armes que sous les habitudes de la paix, l'habile guerrier voulut surtout affermir dans sa conquête ceux qui l'avaient secondé dans

(a) Cf. Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, c. XX. — Sidon.-Apoll., *ep.* XVII, lib. VII.

son triomphe. Il donna donc à ses principaux courtisans les terres, les châteaux, les grands domaines, les établissant avec leurs familles à la tête de chaque province, et ne demandant en retour que le service militaire, sous promesse d'une inviolable fidélité. Cette possession ne fut pas d'abord inamovible ; elle le devint plus tard et entraîna pour les possesseurs des titres le droit de succession et d'hérédité. Mais avec ces privilèges les seigneurs acceptaient l'obligation de continuer par leurs enfants le service du prince et le dévouement au pays. Il faut regarder dans cette sorte de contrat l'origine véritable de la féodalité et de la noblesse héréditaire, dont le principe était posé, et dont il fallut bientôt établir la législation, qui dut avoir des modifications successives. Le droit coutumier qui a régi nos anciennes provinces jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle avec plus de justice et de raison qu'on n'en a mis à l'abolir, date aussi de cette époque. Marculfe, bénédictin du VIII[e] siècle, auteur d'un Recueil des *Formules* des actes publics, nous a laissé une formule royale ordonnant aux ducs de juger les peuples qui leur étaient soumis, Francs, Romains ou Bourguignons, d'après les lois et coutumes qui leur étaient propres, sage respect des nationalités qui opérait leur fusion (a).

Origine de la noblesse héréditaire.

Ainsi le Poitou, comme toutes les provinces qui l'avoisinaient dans toute l'étendue de l'Aquitaine, jouit promptement de cette heureuse révolution. Par elle il se vit délivré à la fois de la persécution religieuse, des impôts excessifs qui le surchargeaient et des fréquents dénis de justice auxquels l'exposait une jurisprudence capricieuse et absolue de magistrats qui voyaient moins dans tout ce peuple des justiciables que des vaincus. De son côté, le clergé, la partie sans contredit la plus éclairée de ce peuple, et dont l'influence avait si légitimement secondé l'action de Clovis, vit la confiance du prince et de ses successeurs rehausser la prééminence de sa dignité, et son action entra dès lors

Rôle du clergé dans l'organisation du gouvernement public.

(a) Marculf., lib. I, *Form. Ducatus*. — Apud Baluzii *Capitul.*

pour une part plus considérable dans la direction des affaires publiques et dans le bon gouvernement de l'Etat. Les Archevêques, par leur position à la tête d'une province ecclésiastique, eurent le même rang que les Ducs ; dans leur diocèse, les Evêques furent assimilés aux Comtes (a). Ceux-ci, dont il faut bien déterminer le pouvoir, avaient dans les villes de leur ressort une sorte de dictature. Ils réunissaient à la fois dans leur personne les attributions judiciaires, civiles et militaires. Les conflits de leur autorité avec celle des corps municipaux dont les limites n'étaient pas nettement tracées, rendent difficile l'appréciation de leur action à cet égard : l'arbitraire en décidait souvent parce que leur influence venant toute du roi, c'est à lui qu'ils recouraient en cas de contestation, et il était fort rare que celui-ci n'adoptât point leur opinion. Aussi l'installation était-elle excellente en elle-même, et devenait un moyen puissant d'ordre et de bon gouvernement pour les provinces. Mais l'action tutélaire du prince se manifeste surtout par les conciles où les deux pouvoirs surent s'entendre pour composer et faire respecter une législation toute fondée sur les principes du droit naturel et de l'Evangile.

Idée de la loi salique ; ses principes et ses dispositions.

C'est le lieu aussi de revenir sur la publication de cette loi salique dont nous avons dit quelques mots en parlant de Pharamond, et dont on a tant parlé sans en connaître d'autres articles que le soixante-deuxième, qui excluait les femmes de la couronne de France. On croit qu'elle fut publiée par Clovis, après le premier concile d'Orléans, par conséquent cette même année 511, quoiqu'elle fût antérieure à l'arrivée des Francs dans les Gaules, et faite d'abord pour les Saliens, petit peuple de la Germanie qui faisait partie de la ligue des Francs au territoire de Liége. Enfin cette loi était bien plus une loi pénale, destinée à prévenir les violences de toutes sortes qu'à régler des interêts

(b) Walafrid. Strabo, *De Rebus Ecclesiasticis*, c. XXXI.

sociaux qui existaient à peine chez des peuples encore peu civilisés. Le meurtre, le viol, le larcin sont les principaux objets de ses dispositions, et pas un de ces délits n'est puni de mort. Toute la pénalité se réduit à des *compositions* entre le coupable et ses victimes ; la vengeance y est autorisée jusqu'à laisser exposer sur des pieux la tête de celui qui aura été tué, avec défense du juge de l'en retirer. Ce fut Childebert Ier, successeur de Clovis, qui voulant effrayer les criminels dont les entreprises devenaient de plus en plus nombreuses chez un peuple mêlé de deux nationalités encore rivales, ajouta aux décrets primitifs la peine de mort contre l'assassinat, le vol, l'inceste et le rapt. Dès lors des juges n'eurent plus la liberté de décerner aux parties plaidantes aucune composition pour ces crimes. — Ces sévérités indispensables à tout bon gouvernement étaient particulières aux Francs. Les Bourguignons n'en conservèrent pas moins leurs habitudes juridiques, et une de leurs prescriptions pénales les plus habituelles fut ce serment prêté par l'accusé qu'il n'avait point commis le crime en question, et si lui-même ou sa partie adverse le refusait, le juge pouvait décréter le duel qui par une pensée de foi était censé devoir être favorable à la bonne cause. Nous aurons mille occasions de voir l'application de ces législations diverses (a). Ces dispositions préventives ou pénales, recevaient de cette nouvelle publication par Clovis un caractère chrétien qui acheminait avec les progrès possibles alors, vers une législation qui ne devait pas tarder à devenir toute chrétienne. On le sentait déjà dans ce beau prologue, d'une foi si hardie, qui précède la rédaction de la loi salique et va jusqu'au grandiose de l'enthousiasme religieux. « Vive le Christ, y est-il dit, qui aime les Francs ! qu'Il garde leur royaume et remplisse leurs chefs de sa lumière et de sa grâce. Que le Seigneur Jésus-Christ dirige dans le chemin

(a) Voir, pour l'analyse de la loi salique, Montesquieu, *Esprit des Lois*, v. XV, c. XXII.

de la piété ceux qui le gouvernent! » (a). Quelle magnificence dans cette littérature en même temps si native et si élevée par le sentiment catholique! Quel peuple que celui qui s'épanouissait sous de tels auspices, et qui n'a cessé d'être grand que le jour où ce Christ *qui aimait les Francs* a dû cesser de garder leur royaume!...

Vie et mort de saint Maixent.

On connaît dejà quelque chose de saint Maixent, le saint abbé qui sauva par un miracle son petit monastère de la vallée du Clain, menacé par les coureurs de Clovis, et que ce prince honora d'une visite après la bataille de Voulon. On s'accorde à le faire mourir en 515, âgé d'environ soixante-dix ans. Il était né à Agde, ville de la Gaule narbonnaise, vers 445, et avait reçu au baptême le nom d'Adjuteur, qu'avaient porté plusieurs saints confesseurs et martyrs. Sa famille, distinguée parmi les plus nobles du pays, avait confié son enfance aux soins de saint Sévère, abbé d'un monastère qui florissait alors dans sa ville natale. Les progrès qu'il fit dans les sciences augmentèrent en lui les sentiments de la piété chrétienne; mais ses succès dans le monde où il était rentré après avoir achevé son éducation, lui firent craindre de céder à la vanité qui compromet toujours le salut, et après s'être caché inutilement dans une solitude voisine de la ville où l'avait retrouvé sa famille, il s'échappa encore et vint, pour éviter de nouvelles recherches, se réfugier en Poitou sous la conduite du saint abbé Agapit. Ce fut là qu'il changea son nom en celui de Maixent, se distingua par son amour de la règle, et parut enfin digne d'être accepté par la communauté comme successeur d'Agapit quand celui-ci, sentant venir la fin de sa carrière, se démit de sa charge et voulut la confier à ce disciple exemplaire.

Agapit ne survécut que très peu à sa démission, étant mort en 501, et Maixent persista encore près de quinze ans après lui dans la pratique de la sainteté monastique (**24**). Sa

(a) *Prolog. ad leg. Salicam*, dans Guizot, *Hist. de la civilisat.*, t. I, 9e leçon.

vie, écrite par un de ses religieux peu de temps après sa mort, est attachante par les miracles que Dieu accorda à son intercession, et dont plusieurs sont rapportés par Grégoire de Tours (a). Elle n'est pas moins édifiante par ce qu'elle nous apprend de son amour de la prière, de l'humilité et du silence. On l'honora d'un culte public aussitôt après sa mort, arrivée le 25 juin, et ses restes furent conservés au milieu de ses frères, jusqu'à l'époque incertaine où les anachorètes du Clain furent s'établir sur les bords de la Sèvre-Niortaise (**25**). On attribue à saint Maixent une *Vie de saint Vivence,* qu'il avait pu connaître dans sa jeunesse. Il est d'autant plus regrettable que ce livre soit perdu (b) (**26**).

Les sommes et les terres accordées par Clovis au saint patriarche durent faire naître parmi les disciples de saint Maixent l'idée d'un changement de résidence. Tout fait croire que la terre appelée *Milon* dans les chartes, et la forêt de *Vauclair,* qui en était peu éloignée, les porta à s'y faire un nouvel asile plus vaste et plus commode que celui où ils vivaient en de pauvres cellules, comme on l'avait fait dès le commencement à Ansion, à Ligugé, à Marmoutier et ailleurs. Cette prise de possession, à quelque époque qu'elle se soit faite, s'inaugura, comme toujours dans les familles monastiques, par la construction d'une église. Le souvenir de saint Agapit, qui avait dû professer une tendre dévotion pour saint Saturnin de Toulouse, fit dédier à cet illustre martyr ce premier sanctuaire, où les restes vénérés du saint abbé furent déposés. Bientôt après, ce fut à saint Maixent lui-même d'y trouver un tombeau. Ainsi s'explique le vocable et l'édification de ce modeste édifice qui donna alors son nom à l'établissement, et devint une église paroissiale dès que l'abbatiale eut été édifiée et put prendre le nom du premier abbé qui l'habita. L'église Saint-Saturnin conserva son titre paroissial jusqu'en 1789, sous le patronage de l'abbé qui en était curé primitif (**27**).

(a) *Hist. Franc.,* lib. II, c. XXXVII. — Bolland., 25 juin.

(b) V. D. Rivet, *Hist. litt. de la France, ad ann.* 515.

Saint Sévère et son monastère d'Agde.

Nous avons aussi nommé saint Sévère, qu'il faut mentionner particuliérement comme ayant eu un culte à Saint-Maixent pendant toute la longue durée de l'illustre abbaye. Il a cela de remarquable qu'aprés avoir été dans son monastére d'Agde le maître de saint Agapit, il y mourut le 25 août de l'année même où celui-ci mourait en Poitou. Saint Sévère, d'origine latine, avait perdu ses parents en Syrie où il était né. Se voyant à la tête d'une brillante fortune dont il craignait la séduction, il s'abandonna sur la mer au souffle de la Providence avec quelques serviteurs, et ils abordérent ensemble sur les plages de la Septimanie (**28**). Dans la solitude qu'il fonda à Agde sur les bords de l'Hérault, il réunit bientôt jusqu'à trois cents religieux auxquels il fut jusqu'à sa mort un modéle de mortification, d'abstinence et de zéle paternel. Les moines de saint Maixent ne durent pas oublier celui qui avait été comme le générateur de leur vie spirituelle, et au jour de sa mort, ils célébraient chaque année sa mémoire sous le rit double. Si cette pieuse coutume était une institution de saint Maixent lui-même, elle remonterait au-delà de l'année 515.

Ansion devient l'abbaye de Saint-Jouin.

Ce serait aussi vers cette même année, si nous suivons le docte Mabillon (a), que l'établissement d'Ansion, où nous avons vu saint Jouin réunir les cellules de ses disciples avant l'épiscopat de saint Hilaire, devint un monastére proprement dit : cette famille religieuse, comme toutes les autres dont il est temps de parler, avait souffert nécessairement du séjour des Wisigoths dans le Poitou, et à défaut de témoignages écrits, on peut bien croire que le soin mis par elle à cette nouvelle constitution de sa vie ascétique signalait une époque ou plus libre enfin, et dégagée de toute compression tyrannique, elle pouvait ressaisir les liens de la vie commune qui lui avaient presque échappé. Ce rétablissement des affaires matérielles, ce retour aux

(*a*) *Annal. Benedict.*, lib. I, p. 34, nº 84. — Dufour a encore accumulé des erreurs de chronologie sur ce point difficile, faute d'avoir consulté sérieusement les sources. (V. *Hist. génér. du Poitou*, p. 142 et suiv.)

habitudes régulières qu'il favorisa, donna l'élan à une ferveur nouvelle qui enfanta de grandes vertus et prépara des hommes de haut mérite, tels qu'il les fallait aux grandes dignités de l'Eglise et du monde pour contribuer à la création de la société occidentale. L'abbaye de saint Jouin ne tarda pas à payer sa part de cette grande dette sociale. Elle vit bientôt s'augmenter le nombre de ses pieux cénobites qui tous se formèrent à l'école ou aux souvenirs du saint fondateur. De ce nombre fut saint Paterne, qui devint plus tard évêque d'Avranches, saint Achard qui fut abbé de Jumièges en Normandie, et saint Généroux qui paraît avoir été dans la conduite du monastère l'un des premiers successeurs de saint Jouin.

Incertitudes de ses commencements.

Celui-ci n'ayant pas survécu longtemps à saint Hilaire comme on s'accorde à le dire, la liste des abbés qui se suivirent jusqu'au commencement du VI[e] siècle est certainement incomplète puisqu'elle ne nous offre dans ce long intervalle que Léonégisile et saint Généroux (a). Ceux-ci respirèrent la vertu sur la tombe de leur maître qui ayant été déposé d'abord dans une église de Saint-Christophe, élevée au milieu de la laure primitive, fut transféré ensuite dans celle, devenue plus grande et plus magnifique, d'abord consacrée par lui-même à saint Jean-Baptiste (**29**). On l'y garda jusqu'au IX[e] siècle, où les funestes invasions des Normands ruinèrent les saintes maisons et dispersèrent les religieux. A travers tant de catastrophes cependant le nom de Jouin ne s'obscurcit pas. Aussitôt après sa mort, les nombreux pèlerins qu'attirèrent ses miracles avaient tant prononcé son nom vénéré, qu'on s'accoutuma à ne plus connaître que lui et celui d'Ansion fut oublié. Un bourg se forma autour du moutier (**30**). L'un et l'autre éprouvèrent en traversant les siècles des infortunes successives. La belle église qu'on y admire encore, remplaça aux XI[e] et XII[e] siècles celle qu'avaient ravagée et détruite les Normands du IX[e]. Elle

(a) *Gall. Christ.*, t. II. — Arnault, *Monuments des Deux-Sèvres*, p. 104.

atteste encore par son magnifique ensemble et son intelligente ornementation symbolique le génie des savants et habiles Bénédictins qui y apportèrent, à la plus florissante époque de la sculpture monumentale, le double tribut de leurs études et de leur travail.

Saint Généroux.

Saint Généroux était Romain de naissance. On ignore quels motifs lui firent abandonner l'Italie, sinon qu'il voulut par amour pour la solitude aller chercher ailleurs un repos dont ne jouissait point sa patrie, ruinée par les invasions des Barbares. La réputation de saint Hilaire, celle du disciple qui s'était sanctifié à Ansion l'attirèrent dans le Poitou, et il y vint se ranger parmi les heureux compagnons de Léonégisile, autre étranger qu'avait attiré là un sincère désir de la perfection évangélique. C'est guidé par ce pieux directeur que Généroux prit l'habit religieux. Léonégisile étant mort, sa communauté confia à saint Généroux la continuation de sa tâche, que celui-ci remplit avec autant de prudence que de zèle. C'est sous son abbatiat que furent admis à Ansion Paterne et Scubilion qui commencèrent à s'y sanctifier comme nous allons le voir. Dans un village voisin de l'abbaye, Généroux avait fondé un prieuré dont l'église devint paroissiale, et qui reçut son nom après sa mort, laquelle précéda de beaucoup, quoi qu'en en ait dit, la fin du VI[e] siècle (**31**). C'est là que reposa son corps, jusqu'à ce qu'on le vit profané et perdu par la guerre ou l'impiété qui dépouillèrent l'église et dispersèrent son mobilier et ses reliques (a).

Commencements de saint Paterne et de saint Scubilion.

Saint Paterne fut à saint Jouin un religieux des plus fervents et qui devait devenir le plus illustre. Il était né à Poitiers en 480, d'une famille sénatoriale, c'est-à-dire, comme on l'entendait alors, d'un des membres du conseil supérieur réglant les affaires de la province et de la cité (**32**). Il montra de bonne heure les pensées et les habitudes d'un homme mûr, et dès l'âge de vingt ans il prit l'habit religieux à Ansion, y fut bientôt célérier (**33**), et s'acquit une telle

(a) V. nos *Vies des SS. de l'Eglise de Poitiers*, p. 245.

estime de ses frères, que redoutant les sentiments de la vaine gloire, il désira une solitude plus profonde. S'en étant ouvert à un de ses frères nommé Scubilion, ils partirent en secret et s'allèrent fixer dans la forêt de Sicy, aux environs de Coutances (**34**). L'évêque Léontien qui y siégeait depuis l'an 511, donna à Paterne le diaconat dont le saint usa en prêchant les vérités de la foi aux peuples de ces campagnes encore païennes en grande partie. Ces travaux pénibles n'empêchaient pas le saint missionnaire de s'astreindre à une rude pénitence. Sa nourriture, son vêtement, toutes ses habitudes se ressentirent de la plus étroite pauvreté. Du pain, de l'eau, quelques légumes qu'assaisonnait seulement un peu de sel, formait son ordinaire. Ainsi il se préparait au sacerdoce que Léontien lui imposa malgré sa résistance. Dès qu'il l'eut reçu, il se voua d'autant plus entièrement à la recherche des âmes, et marcha si bien dans l'humilité, le zèle et l'amour du prochain que les peuples voisins, entraînés par de tels caractères de sainteté, y trouvèrent avec raison les conditions essentielles de l'épiscopat, et ceux d'Avranche (**35**) l'appelèrent plus tard à cette dignité. Le pieux enfant du Poitou s'y fit admirer dans les moindres détails de son auguste ministère. Heureux le peuple à qui la Providence donne des pasteurs d'autant plūs dignes de l'être qu'ils en ont redouté davantage les honneurs et la responsabilité !

On voit que ces grandes vertus prenaient leur germe dans la foi vive de ces temps bénis, et se développaient dans les monastères, asiles vénérés des populations, où elles aimaient à aller chercher pour les honorer du sacerdoce et de l'épiscopat des hommes de foi, d'humilité, d'étude et de prière. C'est ainsi que dans ce même temps un des plus illustres évêques de Chartres préludait, dans une solitude de notre pays, à une vie remarquable, par les saintes amabilités de son enfance.

Leobinus, dont les modernes ont fait saint Lubin, était né dans un faubourg de Poitiers que nous croyons être

Saiut Lubin, moine de Nouaillé.

celui de saint Saturnin (**36**), de parents pauvres, et vers les dernières années du v[e] siècle. Un jour, qu'étant tout petit enfant, il gardait non loin de la ville les bœufs de son père, il fut rencontré par un religieux que sa gentillesse intéressa, et qui s'arrêta pour converser avec lui. Ce religieux ne devait pas être, quoi qu'on en ait dit, de ceux qui vivaient dans les laures de Saint-Benoît ou de Ligugé, peu distantes du lieu de cette rencontre. Tout fait croire, comme nous le verrons bientôt, qu'il était plutôt de ceux de Nouaillé, où déjà était établi une petite chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Mont-Vinard (**37**). Ce petit édifice, rebâti plusieurs fois depuis sur ses propres ruines, était construit sur le fonds d'un gallo-romain du nom de Nobilis (a). Ce fonds fut sans doute donné, on ne sait quand, au petit établissement. On connaît, dès le iv[e] siècle, ce modeste prieuré de Mont-Vinard qui n'est distant que de deux cents mètres de l'abbaye. Celle-ci fut fondée très près de là au nord de la chapelle et sur les bords du Miosson (**38**), par Aton, évêque de Saintes en 799.

A Nouaillé, comme dans toutes les demeures monastiques dont nous avons parlé, se pratiquait, avec la prière et le silence, le travail des mains par le défrichement des bois et la transcription des manuscrits.

Pour revenir à notre jeune Lubin, il eut avec le bon religieux une conversation qui rappelle assez bien celle qu'on rapporte d'un moine d'Ascoli (**39**) avec un autre berger qui fut plus tard Sixte-Quint. Il témoigna un vif regret de ne savoir pas lire et une grande envie de l'apprendre. Le saint homme suppléant au papier et aux tablettes qu'il n'avait pas, par la ceinture de cuir que portait l'enfant, y traça un alphabet à l'aide duquel celui-ci put apprendre ses lettres. Il en profita avec zèle, parvint rapidement à savoir lire, et sentit une soif toujours plus ardente de connaître Dieu et son service : à quoi le solitaire qui le

(a) D'où lui vient son nom de *Nobiliacum*, dont on a fait *Nouaillé*.

retrouvait souvent ne resta point indifférent. Ainsi encouragé, Lubin ne sortait plus de la maison pour conduire ses animaux au pâturage sans se munir d'un livre qui l'occupait jusqu'au soir ; et enfin il comprit le bonheur de ceux qui, retirés du monde et de ses dangers, jouissaient dans une solitude plus entière du repos et de la tranquillité sans lesquels on ne peut étudier à loisir, ni prier Dieu sans distractions. Ce sentiment le porta à solliciter son admission parmi les religieux de Nouaillé (a).

L'enseignement dans les écoles de ce temps.

C'est le lieu de dire ici que dès ce temps les monastères avaient leurs écoles où ils recevaient, avec les jeunes religieux qu'ils y voulaient dresser à la vie monastique ou cléricale, des enfants qu'ils formaient à la connaissance de Dieu et qui pouvaient leur offrir un certain nombre de novices. C'était pour le monde, ce qu'étaient pour les clercs la maison épiscopale où tout d'abord les jeunes gens employés au service des autels apprenaient les éléments de la lecture, de l'écriture et du comput ecclésiastique par lequel ils savaient calculer le retour annuel des fêtes mobiles, toutes basées sur l'époque de la Pâque. L'Eglise veillait ainsi avec une véritable sollicitude à ce que le sacerdoce se perpétuât par ce moyen en recommandant aux curés d'élever chez eux, en plus grand nombre qu'ils pourraient, des enfants capables de leur succéder un jour par la science compétente des choses saintes, l'habitude des cérémonies sacrées, l'estime et la pratique des bonnes mœurs. Plusieurs conciles antérieurs au VIe siècle avaient rappelé ce devoir aux ecclésiastiques, et en 529, celui de Vaison (**40**), composé de douze évêques présidés par saint Césaire d'Arles (**41**), ordonnait par son premier canon que tous les prêtres des campagnes rassemblassent ainsi chez eux des clercs encore jeunes pour leur apprendre les saintes Ecritures et les autres choses nécessaires au ministère

(a) Lecointe, *Annal. Eccles., ad ann.* 512.

des autels(a). En dehors de cette première instruction, il n'y avait pour le peuple que les enseignements de la chaire donnés dans les prédications par les évêques, les curés et les moines en langue vulgaire, c'est-à-dire en mauvais latin dégénéré, mais parlé avec cette onction qui se remarque dans les Péres, et qui, en inculquant d'autant mieux les notions de la foi, y maintenait les intelligences et les amenait à la pratique des vertus chrétiennes. Telle était alors la somme modeste, mais suffisante des connaissances à acquérir, et dont la source n'était que dans les maisons religieuses. Il fallait bien que ces éléments fussent sérieusement compris, pour qu'un si grand nombre de vocations monastiques vinssent établir, à l'avantage d'un monde encore si grossier, des principes et des exemples qui ne permettaient pas d'en chercher la source ailleurs que dans le ciel.

Vie de Lubin au monastère de Nouaillé.

Lubin fut reçu à Nouaillé en 512; il s'y fit remarquer par son esprit d'obéissance et son aptitude aux emplois difficiles qu'on lui confia. L'un des plus assidus fut de marquer les heures pour avertir la communauté des exercices communs : c'est-à-dire qu'on lui donna la charge de réglementaire. On voit que les horloges sonnantes, originaires de l'Orient, n'avaient pas encore fait leur apparition en Europe, où elles ne vinrent qu'au VIII[e] siècle. Quand notre jeune moine avait employé ainsi sa journée aux soins multiples de sa charge, il consacrait à la prière et à l'étude la plus grande part de ses nuits. On lui attribue même l'invention d'une sorte d'abat-jour dont il couvrait sa lampe pour qu'elle ne gênât point le sommeil de ses frères dans le dortoir commun où ils reposaient pendant qu'il y travaillait la nuit.

Nous avons vu combien il était ordinaire alors que certaines de ces hautes intelligences vouées à la vie monastique, ardentes au bien et méditant les moyens de

(a) Fleury, *ad h. ann.* — Longueval, III, 179. — Labbe, *ad ann.* 529.

perfectionner leur saint état, se missent à visiter les monastères les plus célèbres pour en étudier les règles, les comparant ensuite à celles qu'ils connaissaient, et cherchant à faire un tout plus utile des différents détails qu'ils avaient ainsi recueillis. C'était de la sorte qu'avait agi saint Benoît, qui florissait alors en Italie, mais dont la belle règle, bientôt adoptée généralement n'était pas encore connue en dehors du mont Cassin et des monastères qui en dépendaient. L'envie de voyager dans ce but vint donc à saint Lubin après huit ans de séjour à Nouaillé, sur ce qu'il avait entendu dire de saint Avit qui vivait retiré dans une solitude du Perche (42). Il obtint de ses supérieurs d'aller essayer de cette règle plus austère. De là il s'achemina vers l'île Barbe, près Lyon, dont saint Loup était Abbé. Il s'y trouvait en 525 quand les Francs, vainqueurs des Bourguignons et ravageant le territoire conquis, mirent en fuite la troupe éperdue des religieux. Mais là était un pauvre vieillard incapable de fuir et que Lubin ne voulut pas abandonner. Il tomba donc aux mains de ces implacables bourreaux qui, sur son refus héroïque de livrer l'argent du monastère, lui infligèrent de cruels supplices et le laissèrent pour mort. Enfin délivré de ses persécuteurs, il retourna vers saint Avit et se rangea sous son obéissance, à laquelle il resta fidèle pendant les cinq années que vécut encore le pieux abbé. Nous l'y retrouverons quand viendra le moment choisi par Dieu pour l'élever au siége épiscopal de Chartres.

Ses voyages dans divers monastères.

Plus près de nous, dans cette partie de l'Aquitaine où les montagnes fournissaient aux solitaires des retraites plus attractives et des antres plus nombreux et plus profonds, vivait aussi saint Junien, jeune homme à la fleur de sa vie, qui s'y était venu cacher sous la conduite de saint Amour, honoré à Limoges. Un fait mémorable le rattache à notre histoire, car sa sainteté, bien renommée en Poitou, lui attirait de nombreux visiteurs de cette contrée et une fois surtout, on put expérimenter son crédit auprès de Dieu.

Progrès de la vie monastique ; raisons de l'estime qu'en firent les Francs.

C'était vers l'année 520. Une maladie contagieuse désolait les deux provinces. On l'appelait le *mal des Ardents,* feu secret qui dévorait les entrailles, et dont l'ardeur ne pouvait être éteinte par aucun remède ; si bien qu'on ne tardait pas à en mourir. Cette maladie était bientôt devenue épidémique. De toutes parts on recourait à la prière, et l'on trouvait qu'elle tardait trop à désarmer la colère de Dieu. Comme on savait qu'un saint homme vivait dans la province voisine et avait déjà opéré plusieurs miracles de guérison, on se décida à l'invoquer, et un grand nombre de Poitevins arrivèrent à son ermitage, le conjurant d'obtenir par ses vœux la cessation du fléau. L'homme de Dieu qui ne se croyait rien, refusa d'abord de se rendre à ces supplications, mais sur des instances qui ne se rebutaient pas, il eut pitié de cette foule, demanda jusqu'au lendemain pour se préparer et passa la nuit en prières, entrant dans cette grande désolation et conjurant le Seigneur de l'écouter. Le jour suivant, lorsque la lumière commençait à poindre, il aperçut près de sa cellule une source d'eau vive, qu'il n'y avait jamais vue, jaillir abondamment et lui offrir un secours inattendu ; car l'ayant bénie, il exhorta les malades qui l'entouraient à en boire aussitôt, et tous furent guéris. Ceux-là, pleins de reconnaissance, emportèrent beaucoup de vases pleins de cette eau qu'ils mêlèrent à de l'eau commune, et obtinrent, de retour à Poitiers et aux environs, la guérison de tous leurs malades. De telles merveilles qui enthousiasmaient la foi des peuples, ne sont pas les seules de ce genre qu'on puisse lire dans l'histoire ecclésiastique. Elles se sont renouvelées souvent à travers les treize cents ans qui nous séparent de ce fait, et, de notre temps, les guérisons miraculeuses de la Salette et de Lourdes nous disent encore quelle foi nous pouvons y ajouter. Ce fait fut connu dans la chronique du pays sous le nom de *Miracle des Poitevins,* et chaque année, à l'époque de l'ostension des reliques, le Limousin envoie ses nombreuses populations vers la fontaine de saint Junien, où la même foi vient

Saint Junien du Limousin.

solliciter des grâces qui ne sont moins abondantes aujourd'hui, disait déjà un auteur du XIVe siècle, que parce que « nos péchés en ont fait cesser la vertu (a). »

Ce que nous venons d'exposer de ces saints personnages et de cette efflorescence des monastères, peut faire comprendre combien la vie monastique avait déjà pris de cette expansion qui devait servir si puissamment la civilisation chrétienne. On voit aussi quelle intelligence les rois avait des véritables intérêts de leurs peuples quand ils favorisaient si ardemment les communautés religieuses. N'était-ce pas, en effet, d'une habile politique d'opposer aux mœurs barbares de ces populations mêlées de tant d'éléments divers, le doux contraste de cette charité religieuse, de cette mansuétude patiente et de ce zèle surnaturel que la religion nouvelle pouvait seule lui inspirer? Les véritables vainqueurs de la Gaule n'étaient donc pas ceux qui ne l'avaient subjuguée que par la force armée : c'étaient surtout ces milices pacifiques formées d'évêques, de prêtres, de moines qui, tantôt dans leurs solitudes, mais plus souvent dans les missions des villes et des campagnes, opposaient à la rudesse et aux désordres la prière et la prédication. Les déclamations de la prétendue philosophie portent donc à faux quand elles dénigrent les efforts des religieux pour multiplier leurs saintes maisons et le zèle que mirent à les fonder et à les soutenir tant de princes et de seigneurs qui précédèrent ou traversèrent le moyen âge. Ils avaient des terres immenses à labourer, d'incommensurables forêts à défricher, des âmes plus précieuses encore à cultiver, l'idolâtrie à détruire, les ténèbres de l'ignorance à éclairer. Cette tâche multiple fut prise à la fois de tous ses côtés par les monastères d'hommes et de femmes qui se chargèrent en même temps de l'éducation de la jeunesse. De si généreux efforts, un zèle si louable et si pur, dont le monde recueillait les heureux fruits, ne valaient-ils pas la

(a) *Chronique de saint Junien*, éditée et traduite par M. le chanoine Arbellot, p. 16 et 112.

reconnaissance des grands et les encouragements des chefs de cette société naissante? n'inspiraient-ils pas légitimement les riches donations qu'on a tant reprochées à nos pères, qui les multipliaient dans ce but, et aux familles monastiques qui en usèrent si généreusement pour le bien public.

Services rendus par le clergé à la société franque.

C'est surtout quand l'Eglise se vit affermie par la puissance royale, qu'elle usa de sa liberté pour édifier en plus grand nombre dans les cités et dans les champs, les églises et les cloîtres dont le rôle social convenait si bien à ces temps agités. Là était un droit d'asile pour soustraire les coupables poursuivis justement où les innocents persécutés aux vengeances de leurs ennemis ou aux sévérités trop hâtives d'une justice impitoyable (a). Les revenus en étaient partagés entre les pauvres, qui en étaient nourris, et les captifs qu'ils servaient à racheter.

Là aussi, nous l'avons vu par l'exemple de saint Lubin, étaient déjà des écoles de clercs, qui se perfectionnèrent en avançant dans le moyen âge jusqu'à illustrer les XIIe et XIIIe siècles par tant de personnages dont les belles œuvres sont aujourd'hui d'un secours si puissant aux élaborateurs des études historiques et littéraires. Les cathédrales n'eurent pas un moindre rôle dans ce vaste ensemble d'influence méritée et d'incontestables bienfaits. L'évêque s'y entourait de ses prêtres et des ministres inférieurs qui formaient dans sa maison une sorte de communauté et de séminaire. Telles étaient au temps dont nous parlons les églises de Saint-Hilaire de Poitiers et de Saint-Martin de Tours. On y étudiait en commun les saintes lettres; on s'y partageait le travail de l'administration diocésaine; on préparait les conciles. De là sortaient même bien souvent, outre les évêques, des hommes assez éclairés pour devenir les ministres des princes, les précepteurs de leurs enfants et d'habiles gouverneurs de leurs provinces. Tels sont les services que le clergé fut appelé, dès l'origine de la monarchie, à rendre

(a) *Conc. Aurel.*, I, c. v. — *Capitul.* de Charlemagne, lib. V, cap. 90.

par sa position élevée et son pieux dévouement aux familles, à la société catholique et à l'Etat.

Cet exposé était nécessaire pour expliquer le crédit que nous verrons bientôt accordé par les rois à ces ministres de Dieu qui les secondaient si bien dans leur action gouvernementale. On peut affirmer que sans ce corps, dont la puissance morale s'appuyait du double bienfait des lumières et de la religion, la direction de ces peuples incultes et incapables de se soumettre longtemps à un pouvoir de ce monde, fut devenue impossible à des maîtres aussi incultes qu'eux. C'est donc le christianisme qui seul a fait la France et l'Europe. Comment la France et l'Europe s'en souviennent-elles aujourd'hui?

Mœurs barbares de ce temps, difficiles à corriger, même par le christianisme.

Malheureusement le cœur humain est ainsi fait, que si prompt à s'ingérer le mal, il ne se rend au bien que très lentement, et que les mœurs des nations barbares ne se modifient à l'avantage des grandes vertus qu'à force de temps, de patience et d'efforts laborieux. C'est ce que n'ont pas assez considéré certains critiques dont la sévérité n'a pu comprendre comment la foi sincère de Clovis n'avait pu dompter en quelques années les irritations de son caractère, et le garder contre les tragiques événements qui ensanglantèrent la fin de son règne. Nous n'avons pas eu à raconter ces faits, qui ne se lient pas nécessairement à notre histoire locale; mais les malheurs de cette famille royale, qui suivirent la mort de Clovis, et qu'on peut regarder comme un châtiment providentiel de son ambition irréfléchie, entrent pour une grande part dans les annales de notre pays.

Les rois de France devenus rois d'Aquitaine.

Tout en s'emparant de l'Aquitaine pour lui-même et par son fils Thierry ou Théodoric, l'illustre conquérant n'avait pu cependant s'en attribuer tout le territoire; les Wisigoths s'étant ravisés après leur défaite, avaient repris un certain nombre de villes considérables de la Narbonnaise et de la Septimanie; mais Clovis n'en était pas moins le maître de cette riche contrée, et peut en être considéré comme le roi nouveau succédant aux princes vaincus qui y avaient porté

ce titre. C'est pourquoi nos chroniqueurs regardent aussi comme roi d'Aquitaine Clodomir, celui des quatre fils de Clovis qui obtint, dans le partage héréditaire de ses Etats, le royaume d'Orléans, dont la seconde Aquitaine fit partie.

Saint Cloud ou Clodoald.

Nous ne savons ce qui se passa dans cette contrée durant les onze années que dura le règne de Clodomir. Mais l'histoire, après nous avoir raconté comment ce prince succomba malheureusement dans une guerre où il prétendait annexer la Bourgogne à ses Etats, ne peut omettre ici un triste épisode qui valut un saint de plus à la famille royale. Cette mort de Clodomir arrivait en 524. Il laissait trois fils en bas âge dont les droits à la succession de leur père gênaient l'ambition de ses deux frères, Childebert roi de Paris, et Clotaire Ier, roi de Soissons. Ceux-ci résolurent donc de se défaire de leurs neveux. Ces jeunes princes, Théodovald ou Thibaud, Gontaire et Clodoald, qui fut plus tard nommé saint Cloud, étaient les pupilles naturels de Clotilde leur grand'mère, qui fut d'abord sommée de les renfermer dans une maison monastique, où la profession religieuse leur eût ôté leurs droits à la royauté. Sur le refus qu'elle fit de condamner par son consentement les restes de sa maison à une déchéance injuste, Clotaire égorge les deux premiers à peine âgés de dix ans, et le troisième n'échappe à sa fureur que par les soins de seigneurs dévoués, qui l'enlèvent et vont le cacher à tous les regards.

On ne sait combien de temps l'enfant royal resta ainsi sous la garde secrète de ceux qui l'avaient sauvé : ce qui paraît certain, c'est que cinq ou six ans après, quand il eut grandi jusque vers sa quinzième année dans l'appréciation des vanités de ce monde, où il ne voyait que des crimes ou des malheurs causés par la cupidité et l'ambition, il se dégoûta de la vie éclatante à laquelle il paraissait destiné par sa naissance, et résolut d'abdiquer des espérances trompeuses. Suivant donc l'usage de ce temps, il se coupa les cheveux, ornement réservé aux seules familles royales, et se retira sous la conduite d'un saint solitaire, nommé

Séverin, qui vivait reclus dans un ermitage à peu de distance et au Sud de Paris (43). Il y vécut saintement dans l'habitude des austérités et dans l'étude de sa perfection. Ses oncles qui n'ignoraient pas sa retraite, et n'avaient plus rien à craindre de lui, lui donnèrent une partie considérable des revenus de son père. Le jeune saint les distribua aux pauvres et aux églises. Toutefois, soit que malgré ces générosités, il ne se crût pas à l'abri de toute persécution à venir, soit qu'il se sentît pressé de se soustraire à l'empressement des peuples enthousiasmés de sa vertu, il se retira secrètement en Provence, qui était hors de leurs Etats. Là il se construisit une cellule qui ne tarda pas à être découverte et attira de nouveau un grand nombre de visiteurs. Il en conclut que, selon l'usage, on ne manquerait pas de l'enlever à sa solitude pour le porter à quelque dignité ecclésiastique, et il revint se cacher à deux lieues de Paris, près d'un village nommé alors *Nogentum,* et qui depuis sa mort a pris le nom de Saint-Cloud. Eusèbe, évêque de Paris, déterminé par les vœux du peuple et du clergé de son Eglise, le força après quelques années à recevoir l'ordre de la prêtrise ; mais l'amour du silence et de la règle le fit bientôt retourner à ses bois de *Nogentum,* où il établit un monastère devenu célèbre par ses miracles plus encore que par les souvenirs royaux qui s'y rattachèrent. Le saint fondateur donna ce bénéfice à l'Eglise de Paris, qui plus tard en fit une collégiale. Saint Cloud mourut vers 568, âgé de trente-six ans. Il est honoré le 7 septembre sous le titre de confesseur (a).

On ne voit pas que ce saint ait eu d'abord quelque rapport direct avec notre pays. Cependant nous n'en parlons pas sans raison, puisqu'il en fut réellement par sa naissance et devait un jour devenir un des rois d'Aquitaine au nombre desquels il est compté par nos vieux annalistes (b). Son — Son culte à Poitiers.

(a) *Act. SS. Bened. Sæc.,* I. — Aimoin, *De Gest. Francorum,* c. XIII.

(b) Bouchet, *Annal.,* p. 68.

corps, conservé d'abord tout entier dans l'église de son monastère, y était encore au XVIII[e] siècle ; mais il faut sans doute attribuer à la possession de quelque portion de ses reliques le culte qu'on lui rendit très anciennement, au jour anniversaire de sa mort, dans les diocèses de Poitiers et d'Angoulême. Ce dernier possède une petite ville du nom de Saint-Claud, qui l'a pour patron (**44**), et dans le nôtre sa fête se célèbre au même titre dans les églises paroissiales de Beaulieu, de Raslay et de la Chapelle-Moulière, mais en de simples chapellenies (**45**).

Partage de l'Aquitaine.

Après le meurtre de leurs neveux, les trois frères qui avaient à en profiter se partagèrent l'Aquitaine : Thierry s'empara de l'Auvergne ; Clotaire s'adjugea le Poitou, le Limousin, l'Angoumois, le Périgord, et une partie de la Saintonge ; Childebert eut toute la Gascogne jusqu'aux Pyrénées. Sous l'autorité de Clotaire, rien ne paraît avoir changé daus le mode de gouvernement suivi depuis les rois francs pour notre province. En juin 527, le gouverneur de Poitiers, Francilion Vincilius, était, comme toujours, de famille sénatoriale. Le peuple devait être heureux sous ses lois, puisque sa piété, mobile des belles qualités qui brillaient en lui, porta le clergé et le peuple de Tours à le demander pour évêque, après la mort de Léon, qui avait été le premier Abbé de Saint-Martin. Honoré à Poitiers, dont il était orignaire, pendant tout le temps de son administration civile, Francilion cessa d'être heureux en changeant de condition ; car la veille de Noël, près de se rendre à la messe de minuit, il mourut subitement après avoir pris un breuvage qu'un de ses serviteurs lui offrit, ce qui fit croire qu'il avait été empoisonné. Lui et son épouse Clara, qui ne nous est connue que par ce nom, étaient fort riches. En léguant à leur famille une partie de leurs vastes propriétés, ils donnèrent le reste à la basilique de Saint-Martin, où Francilion fut enterré. Il n'avait siégé que deux ans et demi (a).

Francilion Vincilius gouverneur de Poitiers

(a) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. III, c. XVII ; — lib. X, c. XXXVI, n° 14.

Mode d'élection des évêques à cette époque.

Nous avons dit que Francilion avait été élu par le clergé et le peuple au siége métropolitain de Tours. C'était, en effet, ce vieil usage qu'on suivait encore ; mais il n'était pas rare de voir les rois francs user à cet égard d'un arbitraire que l'Eglise désapprouvait sans pouvoir toujours en triompher. Le caractère fougueux de ces souverains irascibles portait aisément la violence dans les choses même qui ne relevaient pas de leur pouvoir. Il avait bien fallu s'y accoutumer sous les rois wisigoths, qui n'accordaient aux catholiques qu'une sorte de tolérance, et les rois mérovingiens s'étaient facilement persuadé qu'en cela comme en toute autre chose leur arbitraire devait décider à leur gré. C'est ainsi qu'en 521 Clodomir, peu fidèle aux exemples de Clovis son père, avait fait nommer au siége de Tours Dionisius, puis deux ans plus tard Ammatius. C'était souvent à des officiers de leur palais que les princes accordaient cette faveur. Un grand abus en ressortait : l'épiscopat pouvant être donné trop souvent à des sujets indignes et à des courtisans dépourvus de toute piété. Les Conciles avaient voulu remédier à cette plaie, en imposant aux élections soit la présence du métropolitain, soit le choix de trois sujets présentés aux évêques de la province présidés par lui, ce qui n'excluait pas l'intervention du clergé et du peuple de la ville intéressée (a).

Commencements de sainte Radégonde.

L'année suivante est remarquable dans notre histoire par un fait dont les conséquences viendront nous occuper désormais à de fréquents intervalles.

C'était en 528. Thierry, roi d'Austrasie (**46**), et qui résidait à Metz, s'était ligué avec Clotaire pour ravir la Thuringe (**47**) à Hermanfroi, qui y régnait. Ce malheureux pays fut mis à feu et à sang par les vainqueurs. De nombreux esclaves furent emmenés avec un butin considérable, et parmi ces captifs étaient deux enfants, neveux d'Hermanfroi, qu'il élevait à sa cour après avoir tué leur

(a) Labbe, *Concil.*, t. V, p. 1603 et suiv.; — *ibid.*, p. 1649.

père. De ces deux jeunes captifs, encore engagés par leur naissance dans les erreurs du paganisme, Radégonde était l'aînée, à peine âgée de dix ans. Déjà belle, elle plut à Clotaire, qui l'exigea dans sa part du butin, et voulut lui faire donner une éducation que méritait son rang autant que son intelligence remarquable et le titre de reine qu'il lui destinait. Il l'envoya donc dans son domaine d'Athies (48), maison royale bâtie par les rois Mérovingiens sur les bords de la Somme (49), où l'on croit qu'elle fut accompagnée de son frère dont le nom est resté inconnu. Là, elle eut des maîtres qui, avec la langue latine devenue d'un usage commun chez les Francs depuis leur adhésion au christianisme, lui enseignèrent les saintes lettres et tout ce qui était capable d'orner son esprit et de la faire briller au premier rang. On pourrait même conclure d'un passage de Fortunat cité plus haut, qu'elle y apprit le grec, car elle comprenait très bien les auteurs qui avaient écrit dans cette langue. Enfin elle puisa dans la connaissance de l'Evangile l'amour des vertus chrétiennes, mais elle s'y fortifia surtout par la lecture des Pères et des auteurs ecclésiastiques dont elle se faisait une nourriture digne de son esprit élevé (a). Ainsi elle se prépara au baptême, qu'elle reçut des mains de saint Médard, évêque de Noyon (50). Ce fut une source nouvelle de lumières, qui développa dans la jeune vierge cet enthousiasme du bien que lui inspirait chaque jour l'héroïsme des martyrs et la charité des confesseurs. De là un zèle plein de douceur pour les pauvres, qu'elle aimait à réunir autour d'elle pour les instruire et les nourrir. Souvent elle les servait de ses mains virginales, pansant leurs plaies et soulageant leurs infirmités. Comme rien ne lui manquait de ce que l'amour de Clotaire pouvait accorder à ses désirs, elle fonda près de sa demeure d'Athies une école pour les enfants du pays, et souvent elle se plaisait à verser elle-même dans leurs âmes les notions de piété et de

(a) Fortunat, *Carmen 1*, lib. VIII.

science qu'elle acquérait avec tant de soin. A ces œuvres elle joignait la pratique de la prière, du travail des mains, et des mortifications corporelles. Ces soins pieux la portaient à l'entretien du culte et à la parure des autels. Elle aimait à balayer elle-même la chapelle où elle se remplissait de la présence du Sauveur. C'est ainsi qu'elle s'ouvrait la carrière illustre que Dieu lui préparait à travers tant de vicissitudes inattendues ; et si ce bonheur avait dépendu d'elle on l'eût vue, dès sa seizième année, prendre la plus humble place parmi les vierges consacrées à Dieu qu'elle ambitionnait par dessus tout. Nous verrons comment elle parvint à ce bonheur à travers des obstacles que la main de Dieu lui fit franchir.

Incertitudes sur les gouverneurs du Poitou

A cette époque, il est difficile d'établir une suite régulière des gouverneurs de notre province. Grégoire de Tours et les autres historiens de ce temps leur attribuent tour à tour les titres de ducs ou de comtes, c'est peut-être qu'ils exerçaient à la fois ces deux fonctions. De son côté l'Aquitaine se partage maintes fois entre plusieurs chefs qui la gouvernent à des titres différents ; les Wisigoths en occupent toujours une portion considérable dans sa partie méridionale qu'on avait mal gardée contre leurs retours ; il y a donc alors une confusion forcée dans l'histoire de cette vaste contrée ; notre pays participe de ces obscurités, et quelques noms, soit de nos gouverneurs civils, soit de nos évêques, surnagent à peine sans aucun entourage de faits sur cet océan, agité tour à tour de fréquentes tempêtes, ou calme et paisible au milieu de courts repos que remplacent bientôt de nouveaux troubles.

Episcopat et mort d'Adelphius.

Nous avons vu Adelphius revêtu du titre de chorévêque, lors de la conquête de l'Aquitaine par Clovis, chargé de l'administration du diocèse, et figurer au premier concile d'Orléans en qualité d'évêque habitant Rezé. Nous avons une preuve certaine que dans l'intervalle écoulé entre 511 et 533, il était devenu le XVIIIe titulaire du siége de Poitiers. Cette année en effet, qui était la vingt-deuxième du règne de

Childebert à Paris, ce prince, d'accord avec Clotaire qui régnait à Soissons, demanda aux évêques de leurs provinces de se réunir en concile à Orléans. Cette ville paraissait plus convenable, étant placée à peu près au centre de leurs territoires respectifs (51). Ce n'était pas sans besoin qu'une telle assemblée était convoquée. Les deux princes alliés avec leur frère Thierry, roi de Metz, s'étaient beaucoup agités depuis sept à huit ans. Des guerres d'invasion avaient sous leurs ordres porté le ravage dans les Etats voisins. La Thuringe, la Bourgogne, l'Auvergne, les avaient vus semer le désordre et la désolation dans les villes et les campagnes, et au milieu de ces tristesses, la discipline des clercs et des laïques, la vie des églises et des monastères avaient succombé aux rudes assauts de la licence, s'attaquant en même temps à la foi et aux mœurs. Heureux encore de tels gouvernants quand ils sentent le besoin de réparer ces grandes pertes, et qu'ils en confient le soin à l'Eglise. Celle-ci, quand ces lois ont été méconnues, ne refuse jamais de les affirmer encore et continue ainsi pour le bien des peuples la divine mission qu'elle a reçue de son Epoux.

Deuxième concile d'Orléans.

Il s'agissait donc de rétablir la discipline ecclésiastique, et c'est ce but que poursuivirent le 23 juin 533, les trente et un évêques de ce concile, dont six s'y firent représenter par leurs députés. Le président était Honorat de Bourges, et parmi ceux qui n'y assistèrent pas, nous trouvons notre Adelphius que son grand âge, sans doute, ou quelque infirmité força de s'y faire représenter par le prêtre Asclépius qui souscrivit en son nom. Les Pères firent vingt et un canons ayant pour objet la vie plus régulière des clercs et des religieux, la sainteté des mariages, l'abolition de certaines pratiques encore païennes des laïques, le choix et l'élection des métropolitains, l'ordre à tenir dans certains cas pour l'administration des biens ecclésiastiques. On voit que c'était là comme une reconstitution des bases de la société chrétienne, et c'est le retour

fréquent de ces prescriptions conciliaires qui, peu à peu, adoucissant les mœurs et ranimant le sentiment du devoir dans les masses si souvent ébranlées, élevèrent les esprits à une dignité réelle et y développèrent les éléments de la véritable civilisation.

L'année 533 qui vit ce concile, fut aussi celle où mourut Adelphius. Nous savons très peu les œuvres de son épiscopat. Elapius lui succède, sans doute cette même année, et ne laisse que son nom dans nos annales. Il dut siéger sept ans au plus, puisque nous verrons son successeur apparaître en 541 dans un acte public. Il fut témoin attristé des querelles sanglantes souvent éteintes et reprises par la politique de ruse et de cruauté que s'étaient faite les enfants de Clovis. Enfin il dut assister à un événement mémorable qui, à travers les mystères profonds d'un avenir encore impénétrable, fut pour lui et pour l'Eglise des Gaules une source de consolations et d'espérances. Nous voulons parler du mariage de sainte Radégonde.

Elapius, XIX[e] Evêque de Poitiers.

Clotaire, qui se l'était réservée, jugea enfin en 538 que le temps était venu de satisfaire ses desseins. Huit ou neuf années pendant lesquelles il avait épié les développements d'une amabilité dont il s'était tout d'abord senti l'esclave, la beauté modeste et pleine de charmes de la jeune fille que tous ses biographes se plaisent à louer comme des plus agréables, et que relevait encore une dignité accompagnée de simplicité et de noblesse, formaient un contraste remarquable, aussi bien que sa pieuse douceur, avec le caractère indomptable, les mœurs dissolues et les habitudes sanguinaires de ce Clotaire qui ne refusait rien à ses passions, et dont la religion semblait être beaucoup plus dans une foi aveugle et irréfléchie que dans les vertus qu'elle recommande comme premières conditions du salut. Aussi quelque accoutumée qu'eût pu être la jeune thuringienne aux prévisions de sa future grandeur, elle était loin de l'ambitionner, en pensant qu'elle devrait la tenir de

Mariage de Radégonde avec Clotaire.

Caractère de ce prince

ce prince si peu fait pour inspirer un attachement vertueux [a].

D'ailleurs que pouvait-elle voir dans cette nature corrompue qui ne l'éloignât d'un mariage avec lui? Outre que sa piété éclairée la portait de préférence vers un cloître où elle eût conservé dans une parfaite innocence une âme pure de toute atteinte du mal, quel époux pouvait-elle se promettre dans ce prince corrompu qui n'avait reculé, depuis un premier mariage légitime, devant aucun des caprices de l'adultère et de l'inceste? Quelque libre qu'il fût par la mort de sa première femme Ingonde, quatre autres n'ayant été que des concubines désordonnées, l'éclat d'une couronne pouvait-il effacer pour une âme élevée et aussi sainte que Radégonde, le hideux côté de ces liaisons illégitimes, et la vierge chrétienne n'avait-elle pas à craindre les profonds dégoûts que lui susciterait bientôt cette redoutable union?

Nous trouvons donc tout naturel que lorsqu'elle apprit à Athies que tout se préparait pour son prochain mariage avec le roi, elle n'écoutât que son aversion, et se décidât à éviter par la fuite le malheur qui la menaçait de si près. Une nuit donc, accompagnée seulement de deux ou trois confidentes, elle quitta sa chère solitude et se réfugia dans un village voisin d'où elle comptait aller plus loin pendant les nuits suivantes. Mais elle fut rejointe par les émissaires du prince, et voyant l'inutilité de ses efforts, elle crut devoir céder à des circonstances impérieuses, et se livra malgré ses répugnances au maître que le Ciel semblait vouloir lui imposer. Ce mariage se fit à Soissons.

Troisième concile d'Orléans.

Cette même année 538, Théodebert, roi de Metz, et son frère Childebert, qui régnait à Paris, firent tenir un concile à Orléans, le troisième qui s'assembla dans cette ville. En dépit de ses mœurs dépravées, le premier aimait la religion; le second était vertueux et s'appliquait à effacer de sa jeunesse le meurtre de ses neveux auquel il avait tant

(a) V. les *Bolland.*, *Vies de sainte Radégonde* et de *saint Junien*, au 13 août.

contribué. Vingt-six évêques se réunirent donc à la demande des deux rois et firent trente-deux canons dont la plupart regardent la conduite des évêques et des clercs. Nous mentionnons ce concile parce que ces prescriptions étaient obligatoires pour l'Aquitaine et par conséquent pour le Poitou. Mais presque tous les Pères qui y siégèrent appartenaient aux provinces septentrionales ; il n'y eut de notre pays que les évêques de Tours et d'Angers, Poitiers n'y est pas représenté par son évêque Daniel qui était alors à la tête de cette église.

Importance de ses décisions. — Daniel, XXe Evêque de Poitiers.

Le nom de ce prélat serait ignoré s'il n'avait été souscrit par lui-même dans un autre concile d'Orléans qui fut le quatrième (**52**), et s'assembla en 541. On y régla des matières purement ecclésiastiques. Cependant quelques-uns des canons indiquent des coutumes assez importantes pour que l'histoire ne les néglige pas. Ainsi on voit dans le treizième que les clercs, depuis l'Evêque jusqu'au dernier degré de la hiérarchie, étaient exempts des charges publiques, et le Concile s'appuie, contre certains magistrats qui méconnaissaient ce droit, de cette raison qu'il n'était pas juste de les imposer aux prêtres des chrétiens quand ceux des idoles en avaient toujours été dispensés. On voit par là l'origine toute religieuse de cette sorte d'immunité. Ce n'était pas seulement les personnes que la loi avait ainsi favorisées ; les églises elles-mêmes étaient exemptes de toutes charges, et cette faveur leur fut toujours maintenue (a).

On veut aussi que les esclaves chrétiens au service des Juifs qui seraient maltraités par ceux-ci puissent se réfugier dans une église ou chez quelque personne de leur religion où ils pourraient être rachetés à un prix raisonnable. On traita aussi de la Pâque qui devrait se célébrer partout le même jour et être annoncée à l'office solennel de l'Epiphanie comme on fait encore. Dans les doutes qui pourraient survenir sur ce point, le métropolitain devait consulter le

(a) V. *Conc. gén. Later.*, en 1179, can. 19.

Saint-Siége et s'en tenir à sa décision, ce qui prouve que dès ce temps-là, le Souverain Pontife décidait en dernier ressort des difficultés de la discipline.

Les serfs et le droit d'asile.

Le droit d'asile que nous voyons recommandé par le Concile, en faveur des esclaves, a besoin d'être bien compris pour qu'on juge sainement de beaucoup de circonstances où nous le verrons s'exercer. Les esclaves ou serfs étaient presque toujours des prisonniers de guerre que les coutumes du temps faisaient regarder comme aussi précieux que les dépouilles matérielles. Ils servaient de domestiques dans les familles, y faisaient les œuvres pénibles, et n'avaient pas le pouvoir de s'y soustraire, étant devenus par le droit conventionnel la chose propre du maître qui les possédait à titre de conquête. A ce titre donc on pouvait en acheter et en vendre. Comme ils étaient employés en grand nombre à la culture des terres et au défrichement des forêts, il en fallait beaucoup aux monastères et aux églises, et ce fut une des premières causes de l'allégement apporté peu à peu à leur position ; car les prêtres et les moines, bien loin de les regarder comme avaient fait les Romains, les traitaient comme des frères ayant une âme à sauver, les conduisaient plus doucement que les autres seigneurs, et très souvent les conciles condamnèrent avec une austère sévérité les maîtres qui les maltraitaient. Nous venons de voir qu'on ne permettait pas qu'ils fussent vendus à des Juifs, qui n'auraient pas manqué de leur faire oublier la foi ; mais au moins ceux que les Juifs possédaient et qui en étaient molestés, pouvaient recourir au droit d'asile et se réfugier dans une église où dès lors ils étaient à l'abri des persécutions (a).

Ce droit d'asile était encore une charitable invention destinée à atténuer l'effet de ces vengeances féroces, que les lois des Germains autorisaient comme la seule pénalité possible. Ce droit était sacré ; les conciles l'avaient sanc-

(a) Cf. Fleury, *Hist. eccl. passim.* — Daniel, *Hist. de Fr.*, t. I, p. 231.

tionné et en recommandaient fort l'observation. Il s'étendait jusqu'aux parvis des églises, aux maisons de l'evêque y attenant, et à tous les lieux renfermés dans leur enceinte. Cette extension s'était faite pour ne pas obliger les réfugiés à ne pas demeurer toujours dans l'église où il leur eût fallu manger et dormir. Ils avaient la permission de faire venir des vivres dans leur asile, et l'empêcher eût été violer une immunité ecclésiastique. C'était aussi une violation grave de ce droit et qui pouvait motiver une excommunication, que de livrer un réfugié à ses ennemis ou à ses juges. Sans doute beaucoup pouvaient abuser, et nous le verrons plus d'une fois, de ce droit crée en faveur des innocents persécutés ; mais de quoi n'abuse-t-on pas ? quelle bonne chose n'a pas son mauvais côté, et combien de fois, si de grands coupables en profitèrent, des âmes pures et injustement poursuivies s'en firent un port de salut, le seul qu'elles pussent espérer !

Mort de saint Césaire d'Arles.

Le 27 août 542, mourait à Arles, saint Césaire qui en était évêque depuis plus de quarante ans. On l'avait élevé malgré lui à cette grande charge. A peine en fonctions, il avait établi dans sa cathédrale, dédiée à saint Etienne, le chant journalier, par tous les clercs de sa maison, des offices de Tierce, Sexte, et Nonne, en faveur des laïques et des pénitents qui pouvaient y assister, et il voulait que tout le monde y chantât avec eux. Cette même église entendait tous les jours ses prédications, et pour les autres églises de la ville, il composait d'autres sermons qu'il y faisait lire. Né à Châlons-sur-Saône, d'une grande et riche famille, il craignit le monde dès sa jeunesse et se fit moine à Lérins (53) qui était devenu l'école publique de la piété pour les Gaules. Là il prouva si bien son énergie pour les vertus, son amour des saintes lettres, qu'Oonius, évêque d'Arles, pria son Abbé Porchaire de le lui céder pour son clergé (a). Bientôt

(a) Ce Porchaire, Abbé de Lérins, dont la fête se célèbre le 12 août à Châlons, n'est pas le même que celui honoré à Poitiers le 5 juin, dont nous parlons aux années 511, 590 et 600.

revêtu du sacerdoce, il fut, selon le vœu du prélat mort en 541, désigné pour lui succéder et devint l'un des plus illustres évêques de son temps par la sainte austérité de sa vie, sa continuelle vigilance sur son troupeau et sa courageuse patience dans les persécutions. Son Eglise le vit exiler trois fois par les rois Goths qui possédaient l'Aquitaine, et trois fois son innocence reconnue, lui ramena leur estime avec une plus grande vénération de ses peuples. Il aimait les pauvres, vendit les vases sacrés pour racheter des esclaves ; il présida plusieurs conciles de sa province, se montra doux avec les barbares, pacifique au milieu des guerres, père des orphelins, nourricier des pauvres, ce qui ne l'empêche point d'être la règle vivante de la discipline catholique.

Césaire avait une sœur religieuse à Marseille. Ayant construit dans sa ville épiscopale un monastère de vierges, il l'y fit venir, lui en confia le gouvernement sous une règle dont il était l'auteur, et dont le point le plus remarquable lors était d'obliger les religieuses à une clôture perpétuelle. C'est cette règle que nous verrons adopter en 570 par sainte Radégonde pour son monastère de Poitiers. C'est sans doute à cette circonstance qu'on doit le culte de saint Césaire, adopté dans le diocèse d'après le coutumier de Sainte-Croix. On y fait mémoire du saint le 27 août.

Episcopat de saint Lubin à Chartres.

Trois ans après le concile d'Orléans, un enfant du Poitou que nous connaissons depuis longtemps, fut appelé au siège épiscopal de Chartres. Toujours renfermé en diverses solitudes qu'il visitait et dont il étudiait les habitudes et la règle, saint Lubin, après la mort de saint Avit en 530, s'était retiré dans une forêt du Perche (54) nommée la Charbonnière. Ses vertus et ses miracles engagèrent Eutherius, évêque de Chartres à lui conférer le sacerdoce, et l'abbaye de Brou (55) qui venait d'être fondée. La règle de saint Césaire était alors en grande réputation. Eutherius engagea Lubin à faire le voyage d'Arles pour s'y entretenir avec le saint prélat qui vivait encore. Il s'y achemina avec saint Aubin,

alors Abbé de Tincillac (**56**). Ayant confié au saint évêque son dessein d'abandonner son abbatiat de Brou pour se retirer à Lérins en qualité de simple moine, il en fut détourné par lui, et retourna vers son monastère pour en reprendre le gouvernement. C'est de là que le roi Childebert, qui l'estimait, le tira pour l'élever sur le siège de Chartres, où il fut reçu à la grande joie du clergé et du peuple. C'était en 544. Le nouveau prélat, qui avait obstinément refusé ce poste éminent en prétextant des infirmités réelles, n'en garda que mieux ses habitudes de régularité et de mortification monastiques. Sa vie fut une suite de travaux non interrompus, utiles à son diocèse par ses visites pastorales, à la discipline par son assistance aux conciles. Dieu récompensa dès ce monde sa sainteté, admirée de tous, par le don des miracles : il rendit la vue à un aveugle dans le cours d'une de ses visites pastorales, ressuscita une jeune fille à Châteaudun (**57**), guérit par l'onction d'une huile qu'il venait de bénir Chaletric, l'un de ses prêtres qui fut son successeur ; et à Paris, où il solennisait la fête de Pâques après la mort de l'évêque saint Eusèbe, le feu ayant pris à l'église Saint-Laurent, le saint y alla prier, et l'incendie s'éteignit aussitôt.

Nous avons parlé d'un frère de sainte Radégonde élevé avec elle dans la résidence d'Athies, et qui, avec elle aussi, s'était vu transplanté à la cour de Clotaire après le mariage de sa sœur. Ce jeune prince ne tarda pas à exciter l'envie des courtisans dont les vertus de la reine condamnaient les mœurs dissolues. Indigné d'ailleurs des injustices du roi, dont l'amour maîtrisé par de mauvais conseils commençait à méconnaître les mérites d'une sainte, il supportait mal aussi la conduite de ces favoris ambitieux qui prétendaient servir leurs intérêts avec les passions de leur maître : il se fit donc mal venir de celui-ci qui l'accusa, sans aucune preuve, de vouloir reconquérir la Thuringe. De ce soupçon à un meurtre, il n'y avait pas loin pour un antagoniste aussi injuste que cruel, et le jeune prince fut assassiné.

Le frère de sainte Radégonde est assassiné par Clotaire.

Radégonde qui, au milieu de ses grandeurs forcées, ne perdait jamais le sentiment de ses peines de famille, ne put supporter sans un profond chagrin cette perte d'un frère tendrement aimé, en rapprochant ce grief de plusieurs autres, et en dernier lieu de l'avarice tyrannique d'un époux qui, ne reculant plus devant le sacrilége, venait de décréter à son profit un impôt des deux tiers du revenu de chaque église; elle ne sut plus contenir les répugnances qu'elle avait toujours ressenties contre les grandeurs.

La reine quitte la cour.

Elle avait vingt-quatre ans; il y avait six ans qu'elle subissait le joug d'une union contractée malgré elle. Spectatrice forcée des dissolutions de ce mari que ses exemples auraient dû ramener vers elle seule, témoin attristée de ses adultères et de ses violences, elle se voyait encore obligée de craindre pour sa propre vie, puisque ni sa parenté, ni son rang, n'avaient pu protéger celle de son frère, l'unique joie de son cœur, la seule consolation de ses amertumes. Un dégoût plus profond que jamais de ces contraintes continuelles et d'incessantes alarmes pour sa piété méconnue et bafouée, s'empara de son âme et lui fit sentir un irrésistible besoin d'abandonner un monde qu'il lui était si bien permis de haïr. Dès ce moment, elle résolut de ne plus se montrer en public que pour se rendre dans les églises ou visiter les pauvres de Jésus-Christ. Clotaire, déjà dégoûté d'elle par le sérieux de sa vie et par les railleries de ses courtisans qui trouvaient en elle, disaient-ils, plutôt une religieuse qu'une reine, lui montrait d'ailleurs une indifférence aussi grande que son amour avait été sincère et fort. Radégonde n'y vit qu'un motif de plus pour se déterminer à un parti qu'elle ne cessait de convoiter. La vie religieuse lui apparut comme un rempart que Dieu lui préparait contre tant d'orages. Elle fit donc part de ce désir à Clotaire, qui se trouva plus d'une raison pour y consentir, et s'y prêta même jusqu'à adresser la jeune femme à saint Médard pour qu'elle conférât avec lui de ce projet. Il alla plus loin et n'hésita pas à lui offrir pour

retraite la terre de Sais dont nous parlerons bientôt. Toutefois ce qu'il y avait de définitif dans ce dessein resta le secret des deux époux, et la reine en quittant la cour, ne sembla avoir aucun autre motif de ce voyage que d'aller à Noyon s'entretenir avec saint Médard, sous les apparences d'une simple visite (a).

Sa suite se composait d'un certain nombre de seigneurs et de gardes dont Clotaire, par honneur pour son rang, avait voulu qu'elle fut escortée. Quand elle arriva dans la ville épiscopale, le saint évêque, déjà presque nonagénaire, allait commencer l'Office divin dans son église. La reine descend de cheval à la porte du lieu sacré, y entre, accourt vers l'autel où se tenait déjà le pontife et lui demande avec fermeté et à haute voix sa bénédiction et l'habit religieux. Médard surpris, objecte le lien indissoluble du mariage et les lois de l'Eglise, qui ne permettent pas de donner le voile à une épouse encore engagée. Radégonde déclare le consentement de son mari, fond en larmes, insiste et rappelle enfin que son mariage fut une violence. Et pendant que l'évêque hésite, le clergé et le peuple redoutant son aquiescement qui les privera d'une reine aimée de tous, s'écrient et lui persuadent de ne point céder. De leur côté, les grands de l'escorte royale, craignant que Clotaire ne leur demande compte de son épouse, menacent le pontife. Quelques-uns, plus audacieux, vont jusqu'à s'emparer de sa personne et l'entraînent dans la nef pour entraver la liberté de ses fonctions. Pendant ce tumulte, Radégonde se précipite dans le vestiaire, se couvre la tête d'un voile, et revenant vers le pasteur, elle l'adjure de ne point fermer le bercail à une brebis dont le Maître souverain lui demandera compte. A cette parole prononcée avec la dignité d'une volonté résolue et la majesté de l'inspiration, les grands, la foule, se taisent stupéfaits et saisis. De son côté Médard se ranime, il cède à un sentiment nouveau qui le console

Elle va à Noyon, et prend le voile des mains de saint Médard

(a) Baudonivie, *Vita S. Radegond.*, c. v. — Mabillon, *ann. Benedict.*, c. XXII.

en l'affermissant, et il consacre Radégonde comme diaconesse. Alors les seigneurs eux-mêmes abdiquent leur audace, et deviennent tranquilles spectateurs d'une consécration qu'ils semblent enfin protéger.

Admirables voies de la Providence! L'union de Radégonde et du roi, l'âge de vingt-quatre ans seulement qu'avait la nouvelle diaconesse, quand l'Eglise n'en admettait pas avant la quarantième année (58); la condescendance de Médard qui pouvait attirer sur lui l'animadversion d'un roi dont la cruauté servait si bien les colères; tout cela fut oublié : le consentement seul de l'époux délaissé, que la pieuse reine avait justement attesté, parut, aussi bien que ses instances, suffisant à seconder ses larmes. Tant il est vrai qu'il y a souvent dans les choses humaines des lumières inattendues qui deviennent à point nommé pour les saints une récompense de leur habituelle fidélité.

Elle se dépouille des honneurs terrestres.

A peine satisfaite dans le plus cher de ses vœux, l'auguste reine, qui ne se regarde plus que comme une pauvre et simple femme, dépose sur l'autel, en témoignage d'un éternel renoncement, sa couronne, ses riches ornements et jusqu'au manteau royal qui la couvre. Elle distribua aux églises pauvres les bijoux nombreux, de formes si variées, dont se paraient les hautes dames mérovingiennes, où les perles, les diamants s'enchassaient dans l'or, et que les savants étudient aujourd'hui si curieusement dans les musées enrichis des dépouilles des vieux cimetières et des trésors longtemps enfouis par tant de vicissitudes humaines. Elle abandonne d'abondantes richesses aux églises et aux monastères des environs, y visite à la hâte quelques solitaires aux prières desquels elle se recommande; et afin de ne pas rester exposée aux bizarres caprices d'un maître qui pourrait bien être tenté de la rappeler, elle prend le parti de se cacher au monde.

Nous avons dit que Clotaire, ému d'un mouvement subit de générosité inspiré sans doute par la joie secrète qu'il éprouvait d'une espèce de délivrance, avait donné à

Radégonde une terre où elle pût se retenir. Parlons de cette retraite qui va prendre pour nous un grand intérêt.

Ce qu'étaient les villas des rois mérovingiens.

Les rois mérovingiens s'étaient crée sur le sol de la Gaule un grand nombre de résidences qu'on appelait palais, *palatia,* parce qu'ils y résidaient souvent avec leur cour, mais qui n'étaient pas, à beaucoup prés, établis avec cette magnificence que ce nom ferait supposer aujourd'hui. C'étaient de grandes fermes cultivées par des serfs, d'où les propriétaires retiraient à la fois et des richesses en nature pour l'entretien de leur maison et des impôts pour leur trésor. Des bois ou forêts plus ou moins vaste pour la chasse, des étangs poissonneux, des haras et des pâturages où les chevaux erraient presque toujours sans autre abri que les grands arbres des hautes futaies, prêtaient à la variété des sites et aux besoins de l'habitation. Des troupeaux nombreux y étaient sous la direction d'un intendant qui n'était presque toujours qu'un premier esclave. Ces palais étaient donc moins de véritables maisons de plaisance telles que les Gallo-Romains opulents s'en étaient faites d'abord, que de riches métairies où l'utile l'emportait de beaucoup sur l'agréable. Nos souverains y passaient la plus grande partie de leur vie, continuellement en voyage de l'une à l'autre. Ils s'étaient fait un droit de gîte sur leur route dans les villages, les châteaux et les abbayes où ils étaient défrayés très généreusement : cette hospitalité forcée, et les présents de grande valeur qu'on ne manquait pas d'y ajouter, formaient une portion considérable de leur revenu et de celui des gens de leur suite. Les maisons royales étaient toujours avoisinées de grandes forêts dont la plupart étaient fort considérables et servaient au plaisir de la chasse, les Francs ayant toujours été fort avides de ce délassement. Pour des hommes dont la guerre était l'aliment, c'était se ménager un moyen de ne pas s'allanguir dans les oisivetés de la paix. Aussi des lois sévères protégeaient les forêts contre les entreprises des serfs qui les gâtaient au besoin pour se procurer du bois, avec d'autant moins

de scrupules, qu'ils les croyaient inépuisables (a). Mais surtout la chasse elle-même était interdite à tout autre que le roi et ceux qu'il y daignait admettre par une singulière faveur. Des bêtes fauves pullulaient dans ce repaire : le cerf, le daim, le chevreuil, le sanglier, le buffle, comme les plaines environnantes abondaient en lièvres, en perdrix, en faisans, également recherchés. On se servait peu de l'arc pour chasser la grosse bête ; on préférait le javelot et l'épieu, et d'ailleurs, les chiens et les chevaux dressés avec soin, les oiseaux de proie pour le petit gibier, rendaient les prises moins difficiles et plus agréables.

Et les grandes forêts de la province.

Nos grandes forêts de la province voyaient souvent les rois mérovingiens se délasser par de grandes chasses à courre des soucis et des agitations de leur règne. Le moyen âge, qui divisa beaucoup le sol sous le régime de la féodalité, y vit souvent revenir nos comtes, enivrés des aboiements de leurs meutes et des sons de leurs cors et de leurs bouquins. Mais nous les verrons aussi, à partir du VIIIe siècle, en donner des portions remarquables à des communautés, soit pour augmenter leurs revenus, soit pour des fondations de monastères et de prieurés. Dans le haut Poitou, dès le VIe siècle, les forêts de Moulière (**59**) et de Châtellerault, de Lussac et de Lusignan, avaient déjà leur célébrité. Dans le bocage vendéen, à Vouvant et à Mervent, à Parthenay et dans la Gâtine, se trouvaient de magnifiques solitudes peuplées de chênes et de châtaigniers qui y formaient d'admirables futaies (b). Ces immensités, sous des noms divers, semblaient n'avoir pas de bornes ; elles ne changeaient de nom qu'à certaines éclaircies de peu d'étendue qui les séparaient, et où de rares et pauvres habitations contrastaient parfois avec des mansions plus riches que le maître de ces grands domaines avaient posées çà ou là, comme lieux de repos, au milieu des fatigues d'une journée

(a) V. *Legis Gallicæ*, c. XXXV, *De Venationibus*.

(b) V. Alfred Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule*, p. 239.

d'équitation et de combats. Ce sont ces énormes massifs d'arbres séculaires que la civilisation exploita peu après sous la hache des moines, et qui disparurent chaque siècle davantage pour faire place à d'humbles villages, à des villes plus importantes et à des abbayes autour desquels se groupèrent toujours avec empressement les habitations qui prirent d'elles, en se multipliant, leur nom, leurs habitudes, leurs industries et leurs travaux.

La villa de Sais donnée à sainte Radégonde. Elle s'y retire.

Clotaire possédait à l'extrémité nord du Poitou une terre considérable dépendante d'une de ses villas et choisie dans un des sites les plus riants de l'Aquitaine. C'était la terre de Sais (**60**). De grands bois, de belles sources en faisaient un séjour tranquille et agréable. Le roi, nous l'avons vu, venait d'en faire la propriété de Radégonde, et c'est là que naturellement celle-ci résolut de trouver une retraite. Elle s'éloignait ainsi du voisinage de Soissons et de la cour qui s'y agitait. Ce refuge avait d'ailleurs pour son âme un attrait que beaucoup d'autres n'auraient pas eu : tout y était plein des récents souvenirs de saint Hilaire et de saint Martin. Donc, en quittant les bords de l'Aisne (**61**), elle se dirigea vers Tours, qu'elle gagna par la Loire, et s'y arrêta d'autant plus longtemps qu'elle y trouva la pieuse reine Clotilde qui s'y était retirée et s'appliquait auprès du tombeau du thaumaturge des Gaules à effacer par ses prières et sa pénitence les crimes de ses enfants, sujets pour elle d'une si profonde douleur. Les âmes qui pleurent des malheurs communs comprennent mieux leurs amertumes mutuelles : et combien se devaient comprendre ces deux grandes reines qui ne l'avaient été que par une couronne d'épines !

Vertus qu'elle pratique.

Après avoir laissé de larges générosités à la basilique de Saint-Martin, Radégonde y ajouta la maison qu'elle avait habitée à Tours, et y fonda un monastère d'hommes qui, vers 1203, devait être érigé en paroisse sous le nom de Sainte-Croix ; puis elle reprit son voyage. Elle s'arrêta encore à Candes, où saint Martin avait rendu le dernier soupir ; elle

y pria avec ferveur, et n'étant plus éloignée que de deux lieues du terme de son pèlerinage, elle arriva enfin dans cette chère solitude où, n'ayant plus d'entraves, elle put se livrer à la contemplation des choses éternelles. Là elle se priva entièrement de l'usage de la viande, du poisson, des œufs et des fruits : Ainsi elle commença sa vie de charité et de pénitence qui lui faisait préférer à toutes les œuvres le soin des aveugles et des lépreux, qu'elle aimait à conduire et à panser de ses propres mains. Ce fut le prélude de sa vie religieuse et l'édification de tout le pays (a).

Elle demeura ainsi quatre ou cinq ans dans ces religieuses habitudes de perfection pour elle-même, et de charité active pour le prochain. Sa paix n'était troublée en rien dans ce réduit où le bruit des capitales ne parvenait jamais. Et cependant elle n'était pas encore dans les desseins de Dieu, qui la voulait ailleurs. Quand elle pensait le moins à de nouvelles épreuves, elle en vit survenir d'autres au milieu de son abandon héroïque d'elle-même. Clotaire, qu'elle avait bien jugé, eut une pensée de retour vers elle, et voulut la ravoir, par une de ces contradictions dont cette capricieuse nature était seule capable. Epouvantée de ce dessein qu'elle apprit bientôt, la pieuse recluse eut recours à la prière, redoubla ses mortifications, et fut consolée en apprenant d'un saint homme nommé Jean, qui vivait dans une solitude absolue près de Chinon, que Dieu dissiperait cette tempête, et que le roi renoncerait à son projet. Toutefois, ayant entendu dire que le prince devait venir en Poitou, où il possédait d'autres terres, elle craignit qu'il ne lui prît envie de la voir à Sais, et s'enfuit avec quelques-unes de ses femmes vers Poitiers, où la basilique de Saint-Hilaire pouvait lui offrir un asile inviolable (**62**). Ce départ eut lieu le 28 février 545. La sainte était demeurée plus d'un an dans sa solitude, tout embaumée quand elle la quitta, des

Elle fuit devant les nouvelles prétentions de Clotaire.

(a) Baudonivie, Greg. Turon. — M. de Fleury, *Vie de sainte Radégonde*, p. 56 et 80. — Fortunat, *ibid.* part. II. c. XIV et suiv.

douces vertus dont elle avait donné l'exemple, au milieu d'un peuple aussi émerveillé de sa piété que reconnaissant de ses bienfaits.

Episcopat de saint Pient, XXI[e] Evêque.

Quand la sainte femme arriva à Poitiers, saint Pient en était déjà le premier pasteur. Il dut succéder à Daniel entre l'an 540 où nos traditions prétendent qu'il siégea parmi les Pères du quatrième concile d'Orléans (a), et cette année 545 où nous le voyons accueillir sainte Radégonde avec les sentiments d'un respect affectueux et dévoué que la suite ne démentit pas. L'idendité de son nom avec une *Pientia* dont l'épitaphe datant de la même époque fut trouvée récemment dans l'ancien cimetière de Civaux, indiquerait peut-être entre eux des liens de famille et d'égales dispositions à la piété chrétienne (b). Au reste, il était, dit-on, fils d'un des *Coustres* ou gardiens de l'église cathédrale. C'était alors, et depuis longtemps, une charge inférieure destinée à seconder les fonctions secondaires des diacres. Ils veillaient donc aux soins des choses de l'église, à la bonne tenue des fonts et de la sacristie. Enfin ils avaient la garde des reliques, pour quoi on leur donnait le nom de *Martyrarii* (c). Ces fonctionnaires n'étaient revêtus d'aucun ordre sacré et pouvaient donc se marier. Le jeune homme y avait été admis à son tour et s'était vu élevé peu à peu au suprême rang par son mérite et sa piété (d). Pendant qu'il gouvernait avec autant de zèle que de sagesse son diocèse qui s'étendait de l'Océan à la Touraine et du Berry au Limousin, le Poitou avait pour duc un certain Austrapius qui jouissait de toute la confiance de Clotaire. Ce titre de duc n'était donné alors, et bien longtemps après, qu'aux

Austrapius, duc du Poitou.

(a) Petri Malleacensis, *Chronic.*, c. VI. — Besly, *Evesq.*, p. 9.

(b) *Mém. des Antiq. de France*, 1865, p. 88. — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, 1863, p. 161.

(c) Cf. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, c. XI. — *II. Concil. Aurelian.*, ann. 533 (Apud Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 276).

(d) *Bolland.*, 13 januar.

gouverneurs de l'Aquitaine, comme celui de comte à ceux du Poitou. On peut conclure de là qu'Austrapius résidait à Poitiers avec l'autorité, sinon le titre, de duc d'Aquitaine.

Quoi qu'il en fût, les bonnes dispositions de ce dignitaire secondèrent les desseins de Radégonde qui trouva en lui comme dans l'évêque lui-même un appui qui allait bientôt lui devenir nécessaire.



NOTES DU LIVRE V

Note 1

On a beaucoup et souvent contesté l'authenticité de cette charte dont l'existence pourtant n'est pas douteuse, étant mentionnée par tous les historiens. Elle était d'une trop grande importance pour qu'on négligeât d'en parler ici, et quelque altéré qu'ait pu être le texte primitif donné par Bouchet (p. 12 des pièces annexées aux *Annales d'Aquitaine* de 1713), on ne peut méconnaître, qu'en dépit de ces fausses dates et de ses autres erreurs historiques, elle a des conditions essentielles de son authenticité dans l'énumération des autres domaines appartenant à Saint-Hilaire, et qu'on ne lui a jamais contestés, non plus que Champagné lui-même. A quoi aurait servi un faux matériel, et comment ne pas comprendre que cet acte monumenté dans les archives du Chapitre, a pu être reconstruit de mémoire et par les souvenirs de quelques-uns de ses membres qui l'avaient pu lire souvent lorsque les ravages de la guerre ou les incendies ne l'avaient pas encore oblitéré ou détruit? Cette charte était fondamentale puisqu'elle établissait l'origine, en quelque sorte royale de l'abbaye : on devait s'empresser de la rétablir aussitôt que possible. Mais cet empressement même et le nombre des personnes y apportant leur témoignage, ont dû jeter certaines confusions dans ces reprises. De là, sous la plume d'un rédacteur qui n'était rien moins que contemporain, des aberrations qui n'effacent pas certaines traces de vérité incontestable quant à certains détails. Ainsi on y parle de ladite charte comme donnée au concile d'Orléans par Clovis en 524. Il est certain qu'il n'y eut pas de concile à Orléans cette année-là; mais il y en eut un qui y commença le 10 juillet 511, et Clovis ne mourut que le 17 novembre suivant. La fausse date est donc évidente, mais on voit bien qu'en reconnaissant ici une erreur de chiffres le reste demeure acceptable, et les maladresses des copistes n'infirment point le fond de l'acte qu'autorise très bien au contraire, outre des traditions non interrompues, la possession immémoriale de Longré par le monastère de Poitiers.

Note 2

Ceux qui ont voulu que saint Maixent eût été insulté par les soldats d'Alaric et non par ceux de Clovis, en objectant que ceux-ci avaient des ordres très sévères de respecter les personnes et les propriétés ecclésiastiques, ont ici la preuve que Clovis lui-même malgré la sévérité de ses défenses supposait toujours qu'on aurait pu y manquer. Il savait les entraînements de la guerre, et comme certains vainqueurs sont portés à se conduire dans un pays conquis. Tout le contexte des historiens indique d'ailleurs que l'opinion la plus suivie est ici la meilleure.

Note 3

Exireuil, *Exirolium,* bourg de 1,100 âmes, du canton de Sainte-Néomaye, avec une église paroissiale de Saint-Vincent dont les principaux caractères attestent une œuvre du XIIe siècle. Sa fondation primitive ou sa reconstruction à cette dernière époque, venait peut-être d'un évêque de Poitiers, car c'était l'Ordinaire diocésain qui y pourvoyait de plein droit d'après le Pouillé du XIVe siècle. Exireuil est dans une plaine riante que fertilise le ruisseau du Puits-d'Enfer. Ce nom lui est venu de son voisinage avec un gouffre de 20 mètres de profondeur, formé près du village par une cascade dont les eaux s'y précipitent. En hiver le ruisseau se change parfois en un rapide torrent qui se déchaîne sur la partie méridionale de la commune. Sa source est dans une gorge formée non loin de là au milieu de la chaîne de collines qui, se prolongeant des Cévennes à l'Océan, traverse le département des Deux-Sèvres, et va à une petite distance joindre ses eaux à celles de la Sèvre encore peu importante.

Note 4

Taillebourg, *Tabellicum, Tabeburgus,* gros bourg de 1,000 habitants sur la *Charente,* à 3 lieues Sud-Ouest de Saint-Jean-d'Angély, où saint Louis défit, en 1242, les Anglais de Henri III, que secondait Hugues de Lusignan (Xe du nom), comte de la Marche et d'Angoulême. Taillebourg est du canton de Saint-Savinien, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure).

Note 5

Calendrier manuscrit de la cathédrale, p. 227. (Notre bibliothèque.) — La raison que donne Besly, savoir que ce nom d'*Antoine* ne se trouve pas dans la nomenclature épiscopale donnée par le *Grand-Gauthier,* ne nous semble pas d'une grande force contre

le consentement général de nos chroniqueurs, qui nomment Antoine dans toutes leurs listes.

Note 6

Adelphius, *Episcopus de Rathiate.* Ce lieu qu'on croit aujourd'hui représenté par le bourg de Rezé, était, dit un auteur du temps, à 8 milles de Déas, petite ville et monastère bâtis par les moines de Noirmoutier au IX[e] siècle, sur les bords du lac de Grand-Lieu, au pays d'Herbauge. Cette distance de 8 milles a fait hésiter à croire que le *Ratiatum* fut notre Rezé, parce que ces 8 milles ne feraient guère que 4 lieues, et il y en a plus de 6 de Rezé à Grand-Lieu, qui est l'ancienne Déas. Mais la distance réclamée ne serait pas aussi considérable ; car le mille romain comprenait 1,500 mètres à peu près, ce qui donnerait bien les 6 lieues avouées ici. Nous aurons occasion de revenir sur Rezé.

Note 7

On en compte jusqu'à vingt siégeant en cette qualité au premier concile de Nicée en 325.

Note 8

Nous aurons bientôt occasion de revenir sur ce fait en parlant du premier concile d'Orléans. Mais dès à présent nous pouvons citer, quant à notre diocèse, l'exemple de saint René, prétendu évêque d'Angers, mort en 639 à Sorrento, au royaume de Naples. Il n'était probablement qu'un évêque régionnaire de l'Anjou, qu'il n'eût point quitté pour aller prendre si loin la conduite d'un autre troupeau, s'il y eût été attaché par des liens que les canons rendaient indissolubles. (V. Fleury, l. IV, n[os] 25 et 58.) Cf. notre *Dissertation sur les Chorévêques,* où nous établissons les rapports et les différences qui existaient entre ceux-ci et les archidiacres.

Note 9

Saint Pierre Damien, évêque d'Hostie, écrivit au XI[e] siècle, d'après des documents que semble n'avoir pas eu Grégoire de Tours, l'histoire de la découverte des reliques de saint Hilaire. (V. saint *Hilarii, opp.,* c. XI, in-f°, *Ed. Benedict.*)

Note 10

Cette circonstance prouve très bien que depuis longtemps on les avait perdues de vue, ce qui n'avait pu se faire qu'après de longues années de contraintes et d'oubli. La présence des Wisigoths inter-

disait les pélerinages d'abord si fréquents ; la dévotion locale était impossible, n'ayant plus de rendez-vous commun. Tant de causes avaient contribué pendant près d'un siècle à effacer l'influence de ce que la population catholique avait le plus aimé. — Lecointe, et après lui Dufour, prétendent que les faits racontés ici sont douteux (*Annal. eccles. Franc.*, t. I, p. 256. — Dufour, *Hist. génér. du Poitou*, p. 127) « parce que le récit du biographe ne repose que sur le témoignage verbal de *quelques* moines de Saint-Hilaire. » Singulier raisonnement qui exclut d'un procès les témoins occulaires ! Avec des arguments de cette force, le fondement de toutes les histoires se trouveraient ébranlé.

Note 11

Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, f° 25. — Notre *Dissertation sur l'origine de l'église de Saint-Hilaire. — Bullet. des Antiq. de l'Ouest*, t. VIII, p. 183.

Note 12

Saint Pierre Damien, *in cap. opp.*, *S. Hil.*, apud D. Coustant. — Grég. de Tours désigne souvent cette église sous le nom de basilique, ce qui suppose un monument remarquable.

Note 13

En 1870, quand on commença les opérations préliminaires de la nouvelle restauration de cette même église, on découvrit sous le chœur une sorte de crypte, pratiquée au niveau de la grande nef, et dont l'appareil et l'ornementation lapidaire remontaient à l'époque gallo-romaine. En rapprochant ces détails de ce que nous avons vu de la sépulture de saint Hilaire, de celle de sa femme et de sa fille, on se persuade aisément que l'église du XIe siècle ayant été reconstruite, selon les prescriptions liturgiques, sur les fondements des églises antérieures, cette crypte a pu être, du moins en partie, celle où le saint docteur fut déposé après sa mort, qu'on avait murée après sa translation au Puy, pour la soustraire aux profanations normandes de 847, et qu'on aura respectueusement conservée dans l'église commencée en 1030 et consacrée en 1049, d'après la *Chronique de Maillezais*. Bouchet mentionne que le lieu qui reçut, en 510, les reliques retirées de la *Voûte*, était *au milieu de l'église, ainsi qu'il avait été révélé à saint Fridolin*. Ce sont autant de raisons pour respecter encore ce *lieu* dont la restauration fut terminée en 1875, en dépit des inconcevables prétentions qui pouvaient faire oublier à quelques personnes de telles convenances archéologiques et religieuses.

Note 14

C'était l'île où saint Martin s'était retiré pendant l'exil de saint Hilaire. (V. nos *Vies des saints de l'Eglise de Poitiers.*)

Note 15

Thibaudeau, *Histoire du Poitou,* I, 37, 2e édit., appelle ce neveu *Scotigene,* sans s'apercevoir que ce nom est moins une appellation qu'un indice d'origine, et signifiant ici *né en Irlande* ou *en Ecosse,* les peuples de ce pays étant sortie de l'Hibernie, pour se fixer dans la partie septentrionale de la Grande-Bretagne. Au moyen âge, on ne distinguait pas entre l'Ecosse et l'Irlande.

Note 16

La Ligurie était cette ancienne portion de la Gaule cisalpine qui correspondait alors au territoire de Gènes et du Piémont, entre les Alpes, la Méditerranée, le Pô, et l'Arno qui la séparait de l'Etrurie.

Note 17

Coire, ancienne *Curia Rhætorum*, en Suisse, canton de Grisons.

Note 18

Le mot *Guyenne* fut très anciennement une corruption d'*Aquitaine* et s'employa dans le même sens, depuis la formation de la langue française, vers le XIIIe siècle. (V. Besly, *Comt. de Poict.*, 2e partie, p. 5.)

Note 19

Cette jeune personne est honorée à Saint-Flour comme sainte le 7 juin. Il ne faut pas la confondre avec une autre du même nom, honorée le 28 juin, ce qui a fait croire à Dufour que les deux manuscrits cités plus haut pouvaient être suspectés. (V. *Hist. générale du Poitou,* p. 65.) Cette dernière d'ailleurs n'était que l'homonyme de la fille de Clovis, et quelques obscurités que les historiens aient laissées sur l'ensemble des faits qui se rattachent à la fondation de Saint-Pierre-le-Vif, il est certain que ce monastère, indiqué sous des dates d'origine très variées, remonte, selon quelques-uns, au-delà de l'an 507. (Mas-Latrie, *Monastères de France,* dans l'*Annuaire historique* de 1838), ce qu'on croira toutefois assez difficilement, puisque Clovis, né en 465, n'aurait pu avoir, en 507, qu'une fille de quatorze ans, s'étant marié en 493. A quoi l'on pouvait encore objecter que cette fille serait née avant le mariage de Clotilde qui

n'aurait pas été sa mère, non plus qu'elle ne l'était de Thierry, premier fils de Clovis. Quoi qu'il en soit de ces difficultés, les monuments écrits que nous citons ici de Saint-Pierre-le-Vif ne paraissent point réfutables, et sauf l'incertitude toujours constatée sur quelques dates, il faut s'en rapporter à eux sur le fond historique.

Note 20

La terre donnée par Basol est désignée dans les chartes que nous suivons sous les noms de *Mauricium Vicum in Alvernia,* etc., et de *Mauriciacum* que nous croyons fautif. Un autre manuscrit de Saint-Pierre de Sens, dit mieux, selon nous, *Mauriacum,* car c'est le seul monastère d'Auvergne qui date de 511, et qu'on puisse traduire par Mauriac, devenu aujourd'hui une sous-préfecture du Cantal. C'est en 824 que l'archevêque de Sens, Jérémie, construisit cette église à la prière de Frodebert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, à qui appartenait le terrain de la chapelle. Besly (*Ducs de Guyenne sous la première lignée,* à la suite de ses *Comtes de Poitou,* p. 9) prétend que l'évêque fondateur de cette église lui donna le nom de *Noviacum.* Nous nous garderons bien de le croire, car il est plus probable que ce mot *Noviacum,* étant gallo-romain, avait précédé au contraire l'érection d'un monument du IXe siècle.

Note 21

On doit croire que l'évêque titulaire de Poitiers ayant été exilé au loin, où il sera mort sans laisser de souvenirs, Adelphius qui n'était que chorévêque se sera retiré vers les confins du diocèse d'où il gouvernait tout le territoire, et toujours prêt à passer dans une autre province si la persécution le poursuivait dans le poste qu'il avait choisi.

Note 22

C'est pourquoi sans doute Besly *(Evesq. du Poict.)* n'a pas mentionné Adelphius parmi nos évêques. Il est d'ailleurs très vrai que les historiens n'ont fait qu'embarrasser la question par les versions diverses qu'ils ont données sur le fameux texte de *Civitate Ratiatica, Episcopus de Ratiate,* etc. On se demande comment ces versions si explicites, quoique si différentes, tirées des manuscrits de Pithou, de Corbie, de Rheims et d'ailleurs, sont contredites si nettement par celles de Sirmont (*Concilia Gall.,* I, 177, et de D. Bouquet *(Hist. Rer. gall.,* IV, 104). Ces deux dernières élaguent toute difficulté, puisqu'elles portent : *Adelphius, Episcopus ecclesiæ*

Pictavorum, suscripsi. — Mais pourquoi ces contradictions entre des sources également sérieuses, et comment ne pas reconnaître que les ouvrages imprimés que nous citons ne peuvent pas valoir, quant à leur version un peu arrangée d'après l'idée personnelle des doctes écrivains, le texte original des quatre ou cinq manuscrits du moyen âge? Au reste, une singulière analogie se rencontre quatre siècles plus tard. Un Archambaud de Parthenay, qui d'Abbé de Saint-Maixent était devenu archevêque de Bordeaux en 1044, revint à Saint-Maixent en 1059, et on le voit signer cette année *Archambaldus, archiepiscopus de Sancto Maxentio.* Ceci ressemble on ne peut mieux à l'*Adelphius episcopus de Ratiate,* et comme Archambaud qui, de Saint-Maixent signait *archevêque* n'était plus sur son Siège, Adelphius aussi pouvait bien, étant d'ailleurs revêtu réellement du caractère épiscopal, signer à Orléans en qualité d'évêque *habitant à Rezé,* ce qui n'est pas la même chose qu'*évêque de Rezé.* (V. *Gall. christ.*, t. II. *Eccles. Pictav.* — Baudry, v° *Archambaud.)*

Note 23

« Asclepius presbyter, pro Adelphio Episcopo Pictavensi. » (Lecointe, *Annal. Eccl. Franc.,* I, 402.)

Note 24

La paroisse d'Andillé, *Andilliacum,* localité de l'époque celtique, commune du canton de la Villedieu, à 3 lieues Sud de Poitiers, a pour patron saint Agapit, dont elle célèbre la fête le 18 août. Ce vocable s'explique bien par le voisinage de Voulon qui avait le patronage de saint Maixent; et ce serait une preuve de plus que Voulon fut bien le berceau du monastère. Cette commune se forme de l'ancienne paroisse d'Andillé et de celle des Roches-Prémary, qui lui fut réunie en 1819. Ce lieu a eu pour premier nom *Pratum maledictum,* qu'on trouve en 1119 et en 1320. C'était alors une simple chapelle dans la paroisse de Nieuil-l'Espoir. Au xve siècle, on lit les Roches-*Prémalies* ou Prémaries; enfin, au xvie, c'est Prémary comme aujourd'hui. Depuis 1634, une chapelle de saint Nicolas y était desservie par un vicaire perpétuel de la Trinité de Poitiers, qui avait la seigneurie et la haute justice du lieu. — Andillé relevait, avant 1790, de l'archiprêtré de Lusignan et de la châtellenie de Château-Larcher. On ne dit pas pourquoi cette paroisse est indiquée dans un acte de Montierneuf de 1537, comme ayant pour vocable saint Eutrope. La cure, qui avait perdu son titre, l'a repris en 1843. Elle dépendait autrefois du Prieuré de Ligugé, dont le titulaire y nommait.

Note 25

On voit comment, d'après ces nouvelles données, doivent se modifier les idées reçues jusqu'ici sur la fondation au ve siècle du monastère et de la ville de Saint-Maixent dans la forêt de Vauclair. Ces données sont appuyées sur les préliminaires et sur les suites immédiates de la bataille de Voulon. En ce qui concerne saint Agapit, nous-mêmes avions admis les récits consacrés jusque-là dans nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers,* parce que alors nous n'avions pu étudier les documents qui aujourd'hui nous paraissent seuls admissibles. Une raison de plus pour cette nouvelle opinion, c'est que, entre saint Maixent mort en 515, et l'évêque Didon qui cesse d'être Abbé en 626, c'est-à-dire à cent onze ans d'intervalle, on ne trouve aucune mention des chefs intermédiaires de la communauté. Et comme nous ne voyons pas qu'en parlant de Didon, on lui ait jamais attribué la translation de la famille monastiques des bords du Clain à ceux de la Sèvre, il faut en conclure que le souvenir de cet événement s'est effacé dans les obscurités d'une époque sur laquelle il ne nous reste aucuns renseignements historiques. Voilà pourquoi et comment nous nous mettons ici en contradiction avec tous les historiens adoptés jusqu'à présent, mais que d'autres pourtant avaient contredits avant nous.

Note 26

V. D. Rivet, *Hist. litt. de la France, ad ann.,* 515. — Une singulière dérivation, quoique très régulière, du nom d'*Adjutor,* s'est faite chez nous, à une époque inconnue, mais très ancienne. Ce nom, qu'on rencontre dans les vieux *Pouillés* diocésains comme s'appliquant au même personnage que Maixent, a été traduit depuis le XIIIe siècle par *Ustre,* et Saint-Ustre est le même vocable que *Saint-Adjuteur,* de sorte qu'une petite paroisse de *Saint-Ustre*, réunie à Ingrande, dans l'archiprêtré de Châtellerault, laquelle n'avait que cinquante communiants et relevait de l'évêque avant 1789, a réellement son nom de lieu parfaitement identique à celui de saint Maixent, qui en est le patron au 25 juin. C'est le sentiment de M. Beauchet-Filleau, dans le *Pouillé du diocèse de Poitiers,* p. 399. — Mais M. Redet (*Mém. des Antiq. de l'Ouest,* XIII, 328) affirme que ce saint *Ustre,* tout en étant traduit d'*Adjutor,* était le nom d'un saint moine de Tiron au diocèse de Chartres. — Chastelain en place un au 26 juin à Clermont-Ferrand, sous le nom d'*Adjudon.* Quoi qu'il en soit, il y a bien des probabilités que le saint Ustre réuni à Ingrande soit quelque fondation de l'abbaye voisine de Saint-Maixent, et par conséquent s'applique bien au saint patron qui lui est propre.

Note 27

Saint-Saturnin possédait en bénéfices quatre chapellenies dont une de Sainte-Madeleine, annexée à la cure. Le seigneur de Saint-Maixent, dont les ancêtres en étaient fondateurs, y nommait sur la présentation de deux sujets par l'hôtel-de-ville. Par la même raison, l'abbé, curé primitif, présentait le curé qui devait le remplacer comme une sorte de vicaire. Saint-Saturnin avait une population de 1,500 âmes.

Note 28

Partie de la Gaule narbonnaise, appelée *la Première* et qui comptait *sept* villes principales : Agde, Béziers, Lodève, Maguelonne, Nîmes, Toulouse et Uzès. Elle comprend aujourd'hui le département de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, et une partie de celui l'Hérault. C'est de ce dernier qu'est devenu chef-lieu la ville d'Agde, *Agatha,* peuplée de 8,000 âmes.

Note 29

On remarquera par d'autres exemples que ces premiers couvents dédiaient leur église principale au saint Précurseur, regardé, à cause de sa vie de prédication et de pénitence dans le désert du Jourdain, comme le patron des solitaires, destinés aussi à répandre la parole divine. L'église de Marnes est encore sous le vocable de saint Jean-Baptiste.

Note 30

Saint-Jouin-de-Marnes est maintenant un bourg de 1,300 âmes du canton d'Airvault (Deux-Sèvres). Les vieux titres le nomment en latin *Sanctus Jovinus de Marnis.* Saint-Jouin est baigné par la Dive du Nord, et son église abbatiale est une des plus remarquables des Deux-Sèvres, sauf les restaurations dont elle a grand besoin...

Note 31

Aujourd'hui Saint-Généroux, bourgade de 5 à 600 âmes dans le canton d'Airvault, à l'Est et à 4 kilomètres de Saint-Jouin-de-Marnes. — Le droit de présentation à ce prieuré appartenait à l'Abbé de Saint-Jouin, et le roi, depuis le concordat de 1516, conférait le bénéfice. (*Pouillé de Poitiers,* 1782.) Son église, qui était fortifiée, fut la seule qui échappa dans ce pays aux ravages des Normands, contre lesquels les habitants du bourg se défendirent avec autant de succès que de courage.

Note 32

Cette dignité a été donnée d'abord par Auguste et confirmée par ses successeurs à quelques grandes familles gauloises qui avaient, en certaines villes principales, comme à Poitiers, à Tours, à Clermont, une sorte de prérogatives et de fonctions qui les rapprochaient des sénateurs de Rome, sans qu'il y eut en cela aucune affiliation à la dignité de ceux-ci. (V. Longueval, *Hist. de l'Eg. gallic.,* I, 162.)

Note 33

Le célérier parmi les moines était celui qui avait pour principal office le soin du temporel, et qui était comme le Père nourricier du monastère.

Note 34

Ville de Normandie qui était de l'ancienne Gaule lyonnaise, et déjà épiscopale depuis un siècle au temps dont nous parlons. C'était le *Constantia castra* des Romains. Aujourd'hui évêché de la métropole de Rouen, et sous-préfecture du département de la Manche. Elle a 10,000 âmes.

Note 35

Avranches, l'ancienne *Abricæ, Abrincatæ,* d'abord *Ingena,* dans la seconde Lyonnaise, à 2 kilomètres de la Manche. Cet évêché, qui datait du commencement du IIe siècle, fut supprimé en 1790 par les réformateurs constitutionnels qui prétendaient ramener les usages de la *primitive église.* Son territoire fait aujourd'hui partie de celui de Coutances, et Avranches avec ses 6,000 âmes n'est plus qu'un chef-lieu d'arrondissement de la Manche.

Note 36

Ce faubourg nous paraît être celui de Saint-Saturnin, comme se rapprochant plus, au sud de la ville, du monastère de Nouaillé.

Note 37

Mont-Vinard est le même nom que Saint-Genard ou Saint-Genou, solitaire qui vécut dans ce même lieu au IIIe siècle, et dans lequel une tradition locale veut retrouver le Zachée de l'Evangile, qui serait venu là passer les derniers jours de sa vie. Il est vrai que la même prétention se rattache au célèbre pèlerinage de Roc-Amadour, dans le Quercy. Mais quoi d'impossible à ce que le saint solitaire fût venu évangéliser notre pays après s'être arrêté dans cette dernière province où il serait retourné pour y mourir ? Pour peu qu'on connaisse cette

avidité de prédication dans les cénobites de ces premiers siècles, on changera facilement ces difficultés apparentes en des conjectures réellement très bien fondées sur la nature des choses.

Note 38

Le Miosson, *Milcione, Miltio, Miltiuns*, petite rivière qui a sa source dans une vallée au Sud de Gizay, canton de la Villedieu (Vienne), et va se jeter dans le Clain, vis-à-vis et à l'Ouest de Saint-Benoît-de-Quinçay.

Note 39

Ascoli, petite ville d'Italie, dans les Etats de l'Eglise, à 8 ou 9 lieues Sud d'Ancône.

Note 40

Vaison, *Vasio*, ancienne ville de la province Viennoise, capitale des *Vocontii*, et dont les ruines s'étendent encore sur 3 ou 4 kilomètres du sol, où elle n'est plus qu'un chef-lieu de canton de 2 ou 3,000 âmes, dans le département de Vaucluse.

Note 41

Arles, *Arelate, Arelas*, ville de 25,000 habitants, ancienne métropole de la Province romaine (Provence), et sous-préfecture des Bouches-du-Rhône. C'était une des villes les plus considérables de la Gaule narbonnaise. Elle fut beaucoup augmentée par César, et devint assez importante pour être appelée la Rome de la Gaule.

Note 42

Vers l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Châteaudun (Eure-et-Loir).

Note 43

Novigentum, d'après Aimoin. Ce village de Saint-Cloud est devenu une ville de 2,000 âmes du département de Seine-et-Oise, après avoir été un duché-pairie des archevêques de Paris. Un superbe château y appartenait à la couronne de France. Les Prussiens l'incendièrent avec une partie de la ville pendant l'invasion de 1870.

Note 44

Saint-Claud est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Confolens (Charente). Une assemblée célèbre s'y tenait avant 1789, reste d'un pèlerinage très fréquenté.

Note 45

Le Beaulieu dont il s'agit ici est Beaulieu-sous-Parthenay, canton de Mazière (Deux-Sèvres). Cette paroisse est sous le vocable de saint Benoît et a 900 habitants. C'était un ancien fief du château de la Meilleraye qui appartenait en 1403 à la maison de Liniers et devint plus tard la propriété du célèbre maréchal grand maître de l'artillerie sous Louis XIV. C'est dans la chapelle de ce château qu'était la chapellenie de Saint-Cloud appelée dans le pays de *Saint-Clouaud*, et dont le seigneur du lieu avait la présentation.

Raslay, *Raleium*, en 1125, village de 300 âmes, relevant jadis de l'Abbaye de Fontevrault et qui était avant 1790 comme aujourd'hui des commune et paroisse de Morton, canton des Trois-Moutiers (Vienne). Son église était de Notre-Dame. Il n'y a plus à Raslay qu'une maison et une chapelle isolée dédiée à saint Aventin, un des compagnons de saint Thomas de Cantorbery quand il se réfugia en France.

Quant à la Chapelle-Moulière, ainsi appelée de ce que son territoire comprend une portion de la forêt de ce nom c'est un chef-lieu actuel de commune du canton de Saint-Julien-Lars au nord-est de Poitiers. Le lieu et l'église de Sainte-Madeleine en avaient été donnés à l'abbaye de Moutierneuf lors de sa fondation en 1075, par Guy-Geoffroy (Guillaume VIII), duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Ce devint à la fois une cure et un prieuré qui firent partie de l'archiprêtré de Morthemer. La chapelle de Saint-Cloud y était à la nomination de l'évêque. Aussi bien qu'une maladrerie ou hôpital fondée au xve siècle par un des prieurs qui étaient seigneurs du lieu.

Note 46

L'Austrasie. C'était de ce vaste pays que les Francs étaient partis pour leurs envahissements des pays occidentaux. Ainsi, l'*Austrasie* était la France orientale, comme l'indique son nom. Les habitants de l'Austrasie sont appelés *Austrasii* dans Grégoire de Tours, et ce nom s'applique alors surtout au peuple de la Champagne rémoise. Metz en fut presque toujours la capitale. La *Neustrie*, qui jouera un rôle non moins important et tout parallèle dans l'histoire des temps mérovingiens, tirait son nom par corruption de celui de *Westria*, ou partie occidentale. Soissons, Paris et Orléans en furent tour à tour les capitales. (V. Mallebranche, *Géograph...*, I, 341.—Lougnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 103. — L'Austrasie avait

éprouvé de fréquentes modifications de son territoire aux VIe et VIIe siècles, par suite des guerres fréquentes qui s'y renouvelèrent. Vers 680, elle pénétrait jusque dans la première Aquitaine qui avait Bourges pour capitale, et possédait vers le midi Nevers, Autun et Châlons-sur-Saône, dont les historiens appellent souvent le territoire l'*Austrasie aquitanique.*

NOTE 47

La Thuringe était au VIe siècle un pays enclavé dans la Germanie, à l'Est de la Gaule supérieure, et séparée d'elle par le Rhin, qui prend sa source dans ses montagnes méridionales. Du temps de sainte Radégonde, ce petit royaume, qui appartenait à son père Berthaire, avait 90 lieues du Nord au Sud, et à peu près 70 dans la plus grande largeur de l'Est à l'Ouest. Il était borné au Nord par la Saxe, au Sud par la Bohême, à l'Occident elle avait les Ripuaires avec les villes considérables qu'arrosait le Rhin : Worms, Spire, Mayence, Cologne; au Levant elle s'arrêtait devant l'Elbe, qui lui vient des confins de la Silésie et de la Bohême et remonte, en traversant la Saxe, jusqu'à l'Océan septentrional, où il se perd entre la Suède et les îles britanniques. Aujourd'hui la Thuringe forme la partie Est du royaume de Hanovre, et appartient à la Prusse depuis l'envahissement de toute l'Allemagne par cette puissance en 1870.

Vers 527, le roi de Thuringe Bazin avait laissé par sa mort son royaume à ses trois fils Berthaire, Baldorie et Hermanfroi.

NOTE 48

Athies, à 8 kilomètres au Sud de Péronne, sous-préfecture de la Somme. Cette villa royale avait été bâtie sur l'emplacement d'un vieux camp romain. (V. *Bulletin monumental,* t. XXXII, p. 871 et suiv.) C'est aujourd'hui un simple chef-lieu de commune du canton de Ham. — Son érection en commune date de 1212, par une charte de Philippe-Auguste.

NOTE 49

La Somme, *Samara, Somona,* prend sa source dans la cour d'une ferme nommée Fervagnes, au département de l'Aisne ; elle traverse tout le département de son nom et va se perdre dans la Manche, entre le Crotoy et Saint-Vallery-sur-Somme, dans l'ancienne Picardie.

NOTE 50

Noyon, *Noviodunum,* ancienne ville gauloise du territoire de Nohan, sur la Vorse et au penchant d'une colline. Saint Médard en

était le quatorzième évêque, ce qui fait remonter ce siège jusqu'à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe. Il fut supprimé en 1790. — Belle et forte à cette époque, cette ville n'est plus qu'un chef-lieu de canton de 6,000 âmes du département de l'Oise.

Note 51

Orléans, ancienne *Genabum*, prit son nom actuel de l'empereur Aurélien, qui régna de 270 à 275. Ce fut donc *Aurélianum*, dans la quatrième lyonnaise. C'est l'ancienne capitale de l'Orléanais, peuplée de 45,000 âmes, et chef-lieu de préfecture du Loiret.

Note 52

Daniel, Episcopus Ecclesiæ Pictaviensis conscripsit et suscripsit. (Besly, *Evesq. de Poitiers*, p. 8).

Note 53

Lérins. Ce sont deux petites îles de la Méditerranée, voisines d'Antibes, dans cette partie de la Provence qui forme le département du Var. L'une de ces îles s'appelle Ste-Marguerite, l'autre St-Honorat. C'est dans cette dernière qu'une abbaye fut établie vers 410 par un saint Honorat qui, riche et puissant, avait fui le monde pour s'y vouer à la vie érémitique. Ce monastère acquit en peu de temps une grande célébrité. On y suivit d'abord la règle de saint Colomban, puis, à partir du VIIe siècle celle de saint Benoît. Il y eut à Lérins jusqu'à trois mille cinq cents moines. Cinq cents d'entre eux souffrirent la mort de la part des Sarrazins lors de leur invasion que ceux-ci y firent en 731.

Note 54

Le Perche, *Perticum*, petit pays qui tient de la Normandie et du pays Chartrain, aux départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir. Le sol y est couvert de grandes forêts.

Note 55

Brou, *Breiacum*. Cette abbaye date à peu près de 530 et fut établie en l'honneur de saint Roman au diocèse de Chartres et y devint un prieuré de Saint-Père. C'est maintenant un chef-lieu de canton de 3,000 âmes sur l'Ozane (Eure-et-Loir), qu'il ne faut pas confondre avec un autre Brou du département de l'Ain, renommé par sa belle église du XVe siècle.

Note 56

Ce lieu, nommé dans les auteurs du temps *Tinciliacum*, était d'après Longueval, non en Bretagne où on l'a confondu avec *Tinteniac*, chef-lieu de canton d'Ille-et-Vilaine, mais sur la route qu'on tenait de Poitiers à Angers, on ne sait plus où. Le P. Luchi, dans ses notes sur Fortunat (Migne, col. 473, 482 et 350) écrit *Tincillacense monastorium.*

Note 57

Châteaudun, *Castellodunum*, qui tire son nom de la position élevée qu'occupe son ancien château sur la rive gauche du Loir. Cette petite capitale de l'ancien Dunois a 6,000 âmes et est une des sous-préfectures d'Eure-et-Loir.

Note 58

Saint Paul, dans sa première épître à Thimothée, c. v, exige soixante ans des veuves qu'on voulait élever au rang de diaconesse. — Théodose, par un décret de 390, renouvela cette prescription. (Sozomène, *Hist. eccl.*, lib. VII, c. XVI). En 451, le concile de Chalcédoine imposa dans son quinzième canon la limite extrême de quarante ans, vu le nombre de diaconesses devenu nécessaire par l'extension de l'Eglise. — Observons ici que ni saint Médard, ni sainte Radégonde, ne manquaient à cette règle, qui n'était pas encore généralement observée dans cette partie de la Gaule.

Note 59

La forêt de Moulière, ainsi nommée des pierres meulières qu'on y exploita pendant longtemps, est restée domaine de l'Etat. Elle n'a plus qu'une superficie de 3,435 hectares sur les communes environnantes de la Chapelle-Moulière, Lavoux, Bignoux, Montamisé, Saint-Georges, Dissay et Bonneuil-Matours. Dom Fonteneau nous a conservé sous la date de 826 un diplôme de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, qui fut signé par ce prince en faveur de Sainte-Croix, dans le palais bâti au milieu de la forêt de Moulière. Les autres forêts dont nous parlons ici n'étaient pas moins fameuses par leurs chasses royales.

Note 61

L'Aisne, *Axona*, qui traverse Soissons, prend sa source dans le département de la Marne, et se jette dans l'Oise au-dessus de Compiègne.

Note 60

Baudonivie, *Vit. S. Radeg.,* c. v. — Sais est devenu depuis le temps même de la sainte une paroisse qui releva jusqu'en 1790 de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, aussi bien que ses vastes communaux. Elle est la dernière de celles du diocèse confinant à l'Anjou, dans l'archiprêtré de Loudun et du canton des Trois-Moutiers, et n'a pas plus de 3 à 400 âmes. Son nom primitif semble avoir été *Saodis,* de *Seis,* et *Suodus.* (V. Greg. Turon.) Après la mort de sainte Radégonde, un monastère fut bâti sur l'emplacement de la maison royale ; on le fortifia plus tard, sans doute contre les incursions des Normands. Son église actuelle indique une reconstruction du XIe siècle dont la nef fut refaite au XIIIe. Cette maison ne fut pas un de ces grands palais où nos premiers rois aimaient à résider une portion de l'année : elle était simplement une ferme dépendante du palais de Candes, qui en était proche. (Dufour, *Hist. gén.,* p. 148.)

Note 62

C'est dans ce trajet que serait arrivé ce que le peuple du pays a nommé, d'après une tradition fort ancienne, le *Miracle des avoines.* On racontait qu'à une petite distance de Sais, sainte Radégonde sentant que le roi la suivait de près, avait prié un laboureur rencontré dans un champ voisin de la route de dire, si le roi s'informait à lui de son passage, qu'il n'avait vu personne depuis qu'il avait ensemencé son champ, et aussitôt la sainte fugitive obtenait de Dieu que l'avoine ensemencée en ce moment même crût et s'élevât de manière à lui former un abri où elle fut soustraite aux recherches. Le roi n'aurait pu méconnaître ce qu'avait de merveilleux un champ d'avoine déjà mûr dans la saison où il aurait été à peine semé, et reconnaissant à cela la volonté manifeste de Dieu, aurait abandonné sa poursuite, ce qui laissait à Radégonde la liberté d'arriver à Poitiers. Ce fait, une fois vulgarisé, devint très populaire ; il fut longtemps l'objet d'une fête célébrée dans la collégiale, et très chère au peuple de Poitiers, qui persiste à l'appeler encore du nom de *sainte Radégonde des avoines.* Aujourd'hui, quand on a pu être mieux éclairé sur le fond de l'histoire, la fête qui se célèbre sous ce nom le 28 février n'est autre que celle de *l'arrivée* de la sainte à Poitiers, *de adventu,* qu'on aura copié *de avenis* dans quelque ancien manuscrit. Observons encore qu'à une certaine éqoque de notre langue, le peuple, au lieu de dire l'arrivée, disait *la venue,* ce qui explique encore mieux l'équivoque. Il est certain aussi que l'Office qui se faisait dans l'ancien Chapitre de Sainte-Radégonde, et à

présent encore dans la paroisse au dimanche qui suit le 28 février, ne mentionne plus en rien le miracle des avoines. On montre encore, non loin de Sais et sur le chemin de Poitiers, un emplacement qu'on appelle le *Champ-Carré ;* la dévotion populaire y est attirée par une chapelle, élevée de temps immémorial, en souvenir du fait raconté plus haut, et qui, relevée en 1853 par M. Bruneau, curé de Sais, fut bénite le 25 avril par l'évêque de Poitiers en tournée pastorale.

La légende de sainte Radégonde des avoines a eu en d'autres lieux son attribution à la sainte Vierge. Un vitrail de l'église de Tilloloy (Somme), dû à Bléville de Saint-Quentin, au XVI[e] siècle, représente un fait analogue : c'est la pousse miraculeuse des blés lors de la fuite en Egypte. « La sainte famille étant poursuivie par les soldats d'Hérode, saint Joseph fait croître instantanément la semence qu'un villageois vient de confier à la terre. Les hommes d'armes arrivent et demandent au laboureur s'il n'a point vu passer une femme portant un enfant. Celui-ci, tout émerveillé du miracle qui vient de s'accomplir, répond qu'il les avait vus passer en effet, alors qu'il semait le blé qu'il s'apprête à récolter. Les satellites déroutés rebroussent chemin et l'Enfant-Jésus est sauvé. » (M. l'abbé Corblet, *Hagiog. du diocèse d'Amiens,* IV, 369.) Il s'agit de savoir laquelle de ces deux légendes a servi de type à l'autre. On pourrait croire que celle où figure sainte Radégonde est la plus ancienne, et certainement elle est bien antérieure au vitrail qui la représente. Reste à savoir si cette dernière ne vient pas de quelque tradition de la Palestine dont nous aurions perdu la trace, et qu'on aura appliquée à la sainte du Poitou.





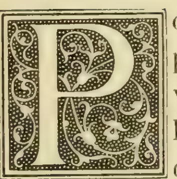
LIVRE VI

—

Depuis la fondation de Sainte-Croix de Poitiers jusqu'a la souveraineté en Poitou du roi d'Austrasie Sigebert

(De 545 à 562)

Physionomie de la ville de Poitiers à cette époque.

OITIERS que nous avons vu pris et démantelé par les Vandales au commencement du ve siècle, s'était relevé énergiquement depuis lors. On avait vu les Wisigoths s'empresser, quand ils le prirent en 453, de le fortifier à leur usage, et Clovis, après sa victoire de Voulon, l'avait rendu d'autant plus important, et replacé par là au rang des villes de premier ordre. A l'abri de cette paix et de la protection royale qui l'entretenait, ses établissements chrétiens s'étaient développés avec succès. Les cours publics d'études et d'éloquence n'avaient pas cessé longtemps d'y fleurir. La basilique de Saint-Hilaire surtout y brillait autant par sa réputation que par ses magnificences ; et comme si elle eût eu besoin d'une gloire de plus pour ses annales, Radégonde, en arrivant à Poitiers, s'y était choisi un refuge contre des persécutions redoutées : elle habitait une partie des vastes dépendances du monastère. C'est de là qu'enfin elle écrivit à Clotaire pour lui renouveler sa déter-

Comment Radégonde s'y établit.

mination de ne jamais rentrer dans le monde. Elle lui exprimait en même temps le désir de construire dans ce lieu béni un couvent où d'autres femmes pussent venir chercher avec elle un asile contre les dangers et les dégoûts de la vie publique. Enfin elle suppliait le roi de consacrer ce vœu par des largesses que Dieu ferait tourner à l'avantage de son règne et qu'elle comptait employer au plus tôt. Clotaire, qui vit bien qu'il ne pouvait plus compter sur la sainte femme qui lui parlait ainsi, se rendit à ses désirs avec une remarquable déférence, et il chargea l'évêque et le gouverneur de seconder la pieuse entreprise, et de fournir sur le trésor public tout ce qui serait nécessaire à son accomplissement. On y mit donc une grande diligence, et les travaux commencèrent vers 550, sans qu'on puisse affirmer positivement cette date. Mais ils durèrent huit ou dix ans, ce qui s'explique par la beauté et la grandeur de cette vaste entreprise.

Commencements du monastère de Sainte-Croix.

Cependant, pour concilier ce laps de dix années avec l'assertion de Baudonivie, qui dit, en parlant de l'activité que mirent l'évêque et le duc à hâter les travaux : *celeriter fecerunt*, on peut supposer que la construction fut poussée jusqu'à pouvoir admettre en peu de temps un certain nombre de religieuses. Car il ne faut pas oublier que ce fut seulement en 559 que Radégonde la fit accepter par les évêques de la province, dans la lettre qu'elle leur adressa à ce sujet (a). En effet, non seulement on vit s'élever sous le vocable de Notre-Dame un monastère assez vaste pour pouvoir contenir, outre d'immenses jardins et de larges et nombreuses dépendances, un logement qu'occupèrent bientôt plus de deux cents religieuses, avec une église proportionnée à tout le reste ; il fallut aussi pourvoir aux soins spirituels de cette grande famille par une collégiale de prêtres qui en fut voisine ; de là la construction d'un

Et de la collégiale de Sainte-Radégonde.

(a) Voir un manuscrit du XII[e] siècle provenant des archives de Sainte-Croix, à la Bibliothèque de Poitiers, ou dans M. de Fleury, p. 420.

autre monastère d'hommes avec une seconde église, celle-ci destinée à la sépulture commune des religieuses. Cette destination la rejetant, par une obligation légale, en dehors des murs de la ville, où nous savons qu'il n'était pas permis d'inhumer, il fallut que les nouveaux religieux destinés à la desservir eussent une demeure qui les y annexât. Le couvent des femmes, au contraire, placé en arrière de l'église-cathédrale et aussi à l'orient de la cité, était protégé par une enceinte murale. Une protection de même genre fut donnée au monastère extérieur qui, selon les besoins de ces temps, agités si souvent de guerres ou d'attaques inattendues, s'entoura avec son église Notre-Dame de murailles épaisses, flanquées de tours nombreuses, et sembla ajouter ainsi un complément remarquable à ce côté de la ville, qui, par là, se rapprocha du Clain presque jusqu'à ses rives (a).

Au reste, nous devons remarquer ici que ces deux fondations simultanées d'un couvent de femmes et d'un couvent voisin de religieux, destiné à seconder la vie spirituelle de celles-ci, fut un des premiers exemples de ces deux vies monastiques destinées à marcher parallèlement. Les reproductions de ce système se multiplièrent bientôt, et au siècle suivant, il était rare de voir une maison considérable de femmes se former ainsi, sans qu'aussitôt une autre d'hommes fût chargée de sa direction. En 661, une autre sainte Radégonde, abbesse de Maubeuge (1), institua et dota richement dans l'église de Saint-Quentin (2) douze chanoines (3), afin qu'ils prissent soin des filles de Sainte-Marie de Maubeuge, dont la maison touchait presque à la leur. Dans le même siècle, le nom de Sainte-Marie-hors-les-Murs était donné aussi à une communauté d'Auxerre (4), et en 692, ce monastère de Moutier-en-Der (5) en Champagne, avait à desservir un couvent de vierges. Les Bénédictins

(a) V. D. Fonteneau. — Baudonivie. — De Fleury, *Hist.*, p. 103 et suiv. — 418 — De Bussière, p. 98.

prirent cet usage auquel ils tiennent encore. C'est un moyen très puissant que la règle soit mieux suivie et mieux comprise quand elle est surveillée par des directeurs qui la suivent eux-mêmes et en étudient l'esprit et le sens.

On voit aussi comment, dès ces premiers temps de l'efflorescence chrétienne, les communautés aimèrent à se ranger sous le vocable de la sainte Vierge.

Nous avons dit que pendant tout le temps que durèrent ces importants travaux, Radégonde habitait la basilique de Saint-Hilaire. Là, solitaire autant que possible, et ne sortant que pour suivre et activer les ouvriers, elle poursuivait ses bonnes œuvres tout en vivant déjà en recluse. De fréquents miracles continuaient, comme à Athies et à Sais, de lui attirer la vénération et la confiance des peuples et à ceux de la province tout entière s'associaient dans leurs louanges ces innombrables pèlerins qui se pressaient fréquemment des contrées lointaines, afin de prier près des cendres de l'illustre docteur de la Gaule.

Origines de la paroisse de Saint-Vincent-sur-Jard.

C'est vers les premières années de saint Pient, en 542, qu'on trouve en Vendée les origines de la paroisse de Saint-Vincent-sur-Jard. Ce lieu s'appelait alors *Becciacus* et était, non une villa, mais un *vicus*, espèce de bourg du pays d'Herbauges, où Clotaire, revenu d'Espagne avec son frère Childebert, fit bâtir une belle église pour y déposer une portion de la tunique de saint Vincent. Cet illustre diacre, martyrisé en 304 à Sarragosse, y était fort honoré, et l'on y conservait dans la cathédrale, avec son corps, beaucoup d'objets qui lui avaient appartenu, entre autres sa tunique, partagée entre les deux rois, qui l'obtinrent de l'évêque, à condition qu'ils n'attaqueraient pas sa ville épiscopale. Selon l'usage, le nom du lieu, où les reliques du saint attirèrent bientôt les pèlerins, se changea en celui de Saint-Vincent, auquel on ajouta *sur-Jard*, parce qu'il se trouve à une petite distance à l'Est de ce bourg, autrefois considérable, et qui fut le chef-lieu d'un territoire. Ce lieu devint aussi une paroisse où fut établi plus tard le prieuré

de l'abbaye bénédictine de Talmont, lequel passa ensuite au Chapitre, puis au séminaire de Luçon (6).

Il faut nous arrêter maintenant à plusieurs faits intéressants qui se passèrent entre l'arrivée de sainte Radégonde à Poitiers et l'achèvement de son monastère.

L'année 545 fut surtout pour elle une source de pieuses et profondes douleurs, et aussi pour la France : car la sainte reine et le pays perdirent sur la terre deux saintes âmes qui y laissèrent d'universels regrets.

Mort de sainte Clotilde, veuve de Clovis.

Sainte Clotilde, l'auguste veuve de Clovis, n'avait pas toujours pu éviter à son époux de trop célèbres injustices, et avait eu à gémir plus d'une fois sur des crimes et des malheurs dont s'étaient ensanglantés ses propres enfants. Rétirée à Tours, près du tombeau de saint Martin, elle y acheva ses jours dans la prière et les aumônes. Elle y avait été visitée par Radégonde, avait mêlé ses larmes à celles de sa noble et sainte bru, et quand les événements les eurent séparées, elles ne cessèrent pas d'entretenir des rapports qui furent bien moins ceux de la famille que ceux de la sainteté. On devait à Clotilde plusieurs fondations monastiques à Auxerre, à Tours, à Chelles (7), aux Andelys (8), et aussi dit-on à Rouen, où le célèbre monastère de Saint-Ouen serait son ouvrage, sinon celui de Clotaire. Après sa mort, arrivée le 3 juin, son corps fut porté à Paris et placé par ses deux fils Clotaire et Charibert dans l'église des Saints-Apôtres qu'elle avait fait bâtir de concert avec Clovis (9). Ses reliques furent à diverses époques répandues en beaucoup d'églises de France (10).

Saint Médard, sa vie et sa mort.

Le 8 juin de la même année, saint Médard, un autre ami de sainte Radégonde, fut aussi recevoir au ciel la récompense des pasteurs fidèles. Nous avons vu que la sainte avait reçu de lui le voile des diaconesses lorsqu'elle était venue le trouver à Noyon, où Clotaire lui-même l'avait fait conduire par ses officiers, avec tous les honneurs dus à son rang suprême. Dans ses jours de retraite, dans les appréhensions qu'elle avait éprouvées plus d'une fois des

capricieuses exigences de Clotaire, la reine avait souvent recouru aux prières du saint évêque et à ses sollicitations toujours fructueuses près du roi de Soissons. Médard était né à Salency (**11**), dont ses parents étaient seigneurs, et avait donné dès son enfance les prévisions d'un avenir que les plus hautes vertus devaient sanctifier. Devenu évêque de Vermaud (**12**) en 530, une invasion des Huns ruina sa ville vingt ans après, et il transporta son siége à Noyon, auquel fut bientôt uni celui de Tournay, et cette réunion dura jusqu'en 1146. Ce fut le premier exemple de deux diocèses gouvernés par le même évêque, le vœu du peuple et du clergé l'ayant ainsi déterminé par estime pour la sainteté de Médard. A peine chargé de cette double tâche, Médard se dévoua à l'œuvre périlleuse et difficile des peuples encore barbares des bords du Rhin qui habitent aujourd'hui la partie occidentale des Pays-Bas. Ce fut une grande œuvre que le Ciel bénit par d'innombrables conversions. Après tant de fatigues le saint prélat mourut à quatre-vingt-six ans, plein de jours et de vertus, illustrés par de nombreux miracles qu'ont racontés ses glorieux contemporains saint Fortunat et saint Grégoire de Tours [a]. Le roi Clotaire, qui appréciait mieux les vertus chrétiennes qu'il ne les pratiquait, voulut que son corps fût enseveli à Soissons, dans un superbe tombeau, et reçût de magnifiques funérailles auxquelles se rattache le souvenir de nombreux prodiges. C'est sans doute aux pieuses intimités du saint avec Radégonde que le diocèse de Poitiers dut, vers cette époque même et plus tard, un certain nombre d'églises consacrées sous son vocable (**13**).

Saint Gilles honoré en Poitou.

Le 1er septembre 547, qui était un dimanche, mourut près de Vismes, dans une abbaye honorée bientôt après de son nom, un saint abbé dont la dévotion se répandit promptement au loin et ne fut pas oubliée dans notre diocèse.

(a) Venantii Fortunati, *opp.* pars secunda, p. 533. — éd. Migne, — S. Greg. Turon., Episc., *De Glor. Confess.*, c. xcv.

Saint Ægidius, ou Gilles, était sorti d'une famille royale de la Grèce, mais craignant le monde et ses périls pour les âmes chrétiennes, il avait quitté Athènes à l'insu de ses parents, et s'était venu établir aux côtes du Languedoc, près de l'endroit où le Rhône se jette dans la Méditerranée. Saint Césaire était alors évêque d'Arles. Sa réputation porta Ægidius à rechercher sa conduite, qui ne lui fut pas refusée. Après être resté deux ans sous la direction et les exemples de ce grand maître, il se retira dans une forêt qui porte encore son nom aujourd'hui : il y vécut de racines auxquelles il put joindre le lait d'une biche qui sembla venir tout exprès habiter sa caverne. Le roi Childebert, dont les chiens poursuivaient un jour l'intelligent animal, découvrit sa retraite, honora l'humble solitaire, et le força d'agréer qu'on lui bâtît un monastère sur le lieu même qui lui servait d'asile : nouvel exemple de l'empressement des princes à multiplier ce moyen d'action civilisatrice. Beaucoup de miracles du saint autorisèrent cette confiance. Gilles vit augmenter rapidement en quelques jours le nombre des religieux qui voulurent se joindre à lui ; il devint leur Abbé, forcé par leurs instances, reçut la prêtrise devenue indispensable au gouvernement de ce troupeau, et il y atteignit une vieillesse avancée.

Ses reliques sont conservées à Toulouse. Le Poitou en a dû recevoir à diverses époques d'assez nombreuses portions, si l'on en juge par le nombre des lieux de dévotion qui y sont répandus. Une petite ville de la Vendée porte son nom (**14**), où se trouve encore une cure, et autrefois un prieuré y relevait de Saint-Michel-en-l'Herm. Sur l'ancien territoire d'Herbauges, un autre prieuré dépendait en 1087 du château de Rié (**15**), un troisième enfin de celui de Lusignan. Dans Poitiers, trois chapellenies de ce nom étaient à la nomination du Chapitre de Saint-Hilaire ; deux autres existaient à Maulay (**16**) et à Saint-Maixent. L'Eglise de Poitiers fait mémoire de saint Gilles au 1er septembre, anniversaire de sa mort.

Revenons à sainte Radégonde et à ses œuvres.

Les auteurs contemporains que nous sommes obligés de suivre, varient sur la date précise qu'il faut donner à l'achèvement du monastère dans lequel il tardait à Radégonde de s'enfermer. Ils hésitent entre les années 554, 556 et 559 ; on paraît pencher vers cette dernière date, depuis que l'histoire, mieux étudiée, a mieux rapproché en sa faveur certains détails qui se corroborent mutuellement. On se tait pourtant sur ce qui se passa de remarquable dans un espace de près de dix ans entre l'arrivée de la sainte à Poitiers et la clôture de son monastère. Il faut nous y arrêter quelque peu.

Le séjour que fit Radégonde dans l'asile de Saint-Hilaire était pour elle un moyen de grande paix. Elle y continuait sa vie de prières et de bonnes œuvres, sous la pieuse et attentive direction du saint évêque Pient, qui lui en avait ouvert les portes. Heureusement secondé par Austrapius, il obtenait de la cour des sommes considérables pour hâter la construction des deux monastères poitevins, et de son côté, la reine témoignait sa gratitude par une condescendance qui ne se démentit jamais. Elle aimait à lui confier d'abondantes aumônes pour ses pauvres et ses églises ; c'était elle aussi qui lui fournissait les pains de pure farine qu'elle faisait de ses propres mains pour le service de l'autel. Quant à l'essaim de jeunes filles qu'elle espérait voir partager bientôt sa vie cloîtrée, il est reconnu qu'il se forma bien vite autour d'elle. En ces temps de foi vive, où tant de solitaires s'isolaient du monde, à l'abri des montagnes et des forêts, les femmes avaient aussi leur vie religieuse à part, laquelle consistait à rester dans la famille sous la protection de leurs parents, mais faisant avec le vœu de chasteté profession d'une vie retirée et étrangère à toutes les pratiques mondaines. Beaucoup s'étaient sans doute promises déjà à sainte Radégonde et des plus élevées par leur rang dans la société franque. On le conclut naturellement de la supplique de la pieuse reine

demandant à Clotaire la liberté et les moyens de fonder une maison où elle pût réunir autour d'elle de nombreuses vierges consacrées au Seigneur. On pense bien aussi que pendant les années qu'elle habita à Saint-Hilaire, il se fit beaucoup de recrues, touchées par ses vertus autant que par le désir de se réfugier autour d'elle contre les tristesses et les périls de ce monde si étrangement bouleversé. Tout le faisait craindre, en effet, aux âmes pures, sans que rien contribuât à le leur faire aimer. Nous verrons bientôt les preuves de ces inductions.

Un fait curieux et qu'il ne faut pas omettre dans l'histoire de ces origines de Sainte-Croix, c'est qu'à la tête de la communauté naissante, Radégonde, qui ne pouvait suffire aux innombrables détails d'une administration compliquée, se fit remplacer d'abord à titre d'Abbesse par une de ses sœurs du nom de Richilde, et lui confia la direction spirituelle du monastère, se soumettant elle-même à sa conduite. Cette première Abbesse aura été sans doute bénie par saint Pient (**17**).

Au commencement de ce siècle, la ville de Niort, dont il nous faut parler maintenant, était à peine connue sur l'emplacement qu'elle occupe. Là venait aboutir, à travers les terres inondées de la Saintonge et de l'Aunis, ce promontoire des Pictons que nos auteurs les plus compétents s'accordent aujourd'hui à y reconnaître. Un fait récent a semblé constater la justesse de cette opinion, lorsque, vers 1883, on découvrit dans le faubourg de Bessac, appartenant à la paroisse de Saint-André, un banc d'huîtres fossiles, aux valves unies, dont la présence exclut désormais, selon nous, toute indécision sur ce point.

Origines de la ville de Niort.

La Sèvre, cachée au milieu de marais profonds, coulait entre les deux collines, sans avoir encore de nom. C'est vers l'an 550 qu'on attribue soit à un détournement de son cours, devenu indispensable dans ce but, soit au retrait des eaux, occasionné par quelque événement oublié (**18**), la réunion des deux points opposés, déjà habités depuis longtemps,

et que cet état des lieux rapprochait plus ou moins au moyen de barques venant de l'une et de l'autre rive. Ce qui paraît certain, c'est que ces deux villages, posés, l'un au nord, l'autre au sud de la rivière, avaient un seul et même nom qui prouve la fréquence de leurs relations : c'était *Noiordum,* dont l'origine celtique prouverait en même temps l'antiquité du lieu et l'intéressante topographie, car il viendrait de *novioritum,* c'est-à-dire *nouveau gué, nouveau passage* (**19**). Toujours est-il qu'aprés ce desséchement des terres marécageuses, les deux points extrêmes se rapprochèrent pour ne faire qu'un même centre d'industries agricoles et de travaux communs.

Nous savons que la partie méridionale de la ville avait vu s'élever pour elle, par les soins de saint Palais, évêque de Saintes, une chapelle où fut honorée la mémoire de saint Vaise, son prédécesseur ; c'est la première mention du culte chrétien que nous offrent les souvenirs de cette contrée qui appartenait à la Saintonge. Sur la colline du Nord, on érigea une autre chapelle en l'honneur de l'apôtre saint André et dont la date nous est absolument inconnue. La population qui appartenait au Poitou était donc chrétienne, et des deux côtés la foi devait avoir été annoncée par quelques-uns de ces premiers missionnaires, envoyés dès le premier siècle par saint Martial, vers toutes les limites de notre pays (**20**). Quel étonnement ne nous saisit pas quand on compare aujourd'hui cette ville de vingt mille âmes, florissante par le commerce et toutes les industries de notre civilisation, avec ces deux bourgades vivant en des cabanes de roseaux des produits de leur pêche dans les eaux qui faisaient de chacune une presqu'île, et de leurs chasses dans les forêts incultes qui les entouraient! Du côté de Saint-André était une mansion assez nombreuse de Teifales, que nous avons vus établis par les Romains sur d'autres points de la province et qui, dès le IVe siècle, s'étaient gardés de fuir avec eux devant les invasions des Barbares dont ils auraient plutôt secondé l'établissement.

Mais les événements qui, au commencement et pendant la première moitié du VI[e] siècle, changèrent la face politique de la Gaule, les virent invariablement attachés à cette position, où il est bien probable que saint Senoch, leur compatriote, sera venu les visiter au VI[e] siéle. Quoi qu'il en soit, ces Teifales, mêlés à la race gallo-romaine, s'implantèrent si bien de ce côté de la ville, qu'ils s'y mêlèrent plus tard aux indigènes, entrèrent dans leur vie sociale, et y perpétuèrent jusqu'à nos jours par les mœurs autant que par leur conformation physique, sur le côté oriental de la Vendée, un caractère germanique dont les traits n'échappent pas à l'observateur.

Telles sont les origines de Niort, où des fouilles récentes ont fait découvrir les traces d'une civilisation et d'un commerce qui, du côté de Saint-André surtout, supposèrent à certains points de son voisinage une existence bien antérieure peut-être à la ville primitive de *Novioritum* (a), dont les progrès se sont développés rapidement au point d'en faire depuis six ou sept siècles la seconde ville du Poitou.

Commencements de saint Junien.

Ici se placent, nous semble-t-il, les commencements de l'union que Dieu se plut à former entre sainte Radégonde et saint Junien. Celui-ci était né au commencement du VI[e] siècle, à Champagné (**21**), une propriété de famille que ses parents, d'origine noble et distinguée, possédaient sur le territoire de Brioux (**22**). Son enfance, intelligente et studieuse, fit présager ses rapides progrès dans les sciences humaines et dans les saintes lettres, qu'il étudia sans doute à Poitiers où depuis saint Hilaire les écoles n'avaient cessé d'être en réputation (b). Ces études lui inculquèrent de bonne heure, sous des maîtres chrétiens, l'estime des vérités divines, trésor préférable à tous ceux que l'esprit

(a) Cf. *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres,* 1864, p. 38.

(b) De Ferrières, *Etat des lettres dans le Poitou,* in-8°, p. 23. — Wulfin Boëce, *Vit. S. Juniani,* ap. Mabillon, p. 300.

d'orgueil fait tant rechercher parmi les hommes. Aussi songea-t-il, encore très jeune, à se retirer dans la solitude, en dépit d'autres projets que ses parents avaient formés. Et après s'être coupé lui-même les cheveux (a) en signe de renoncement au monde, il habita quelque temps la villa de Champagné, y donnant par une vie vraiment cléricale un témoignage évident de sa vocation. La grâce n'y fit que de plus touchants effets dans son cœur et lui inspira d'embrasser le silence plus strict des anachorètes. Il passa donc de Champagné dans les bois de Chaunay, qui n'étaient pas loin et dont l'épaisseur, comme le silence absolu, devaient mieux favoriser sa retraite (23). Il y resta quelque temps, y vécut en reclus, s'occupant uniquement à la psalmodie et à la contemplation. Mais Dieu a toujours quelque chose à faire de telles vertus, et elles ne demeurent pas longtemps ignorées. Leur bonne odeur s'exhala dans la contrée, et Radégonde fit manifester à Junien son désir de le connaître et de l'entretenir. Junien, de son côté, n'ignorait pas les miracles de piété qui brillaient dans cette vie si illustre et si humble. Des rapports suivis s'établirent dès lors entre eux ; mais ils n'eurent pour but que leur avancement mutuel dans la vertu. Ainsi Radégonde se chargeant de fournir de vêtements le solitaire, celui-ci, pour sa part, confectionnait quelques-uns des instruments de pénitence dont la fervente reine se servait. Au IXe siècle on gardait encore dans le monastère de Sainte-Croix un cilice de poils de chèvre et une chaîne de fer, dont elle avait entouré son corps. De ces témoignages de céleste intimité résulta la promesse mutuelle que le premier des deux qui mourrait en ferait prévenir l'autre par un messager disposé d'avance, afin que le survivant priât pour le défunt (b). Nous verrons de quelle façon extraordinaire ce pacte touchant dut plus tard s'accomplir.

Ses relations avec sainte Radégonde.

(a) *Prop. dioc., Pictav.*, 1682, p. 77.

(b) Wulfin Boëce., *Vita S. Juniani.*

Saint Aubin, évêque d'Angers.

En dehors de notre province, mais après y avoir fait un bien qu'elle ne doit pas oublier, mourait le 1er mars 550 saint Aubin, évêque d'Angers, qui fut une des lumières de son époque. Breton d'origine et né au diocèse de Vannes en 470 d'une famille considérable, il était entré dès sa jeunesse au monastère de *Cincillac*, récemment fondé en Anjou (**24**), et ses heureuses qualités, secondées d'une piété soutenue, lui en firent donner la direction. Il avait alors trente-quatre ans. Il s'acquittait de cette charge avec beaucoup de succès depuis vingt-cinq ans, lorsqu'il fut élu évêque d'Angers en 529. Son zèle se manifesta dès lors pour le maintien de la discipline ecclésiastique, sans laquelle il n'est point de clergé possible, et contre les mariages incestueux qui désolaient alors l'héritage du Seigneur. Il trouvait cette sainte ardeur dans son habitude du recueillement et de l'oraison. Il avait fallu l'enlever de son monastère pour lui imposer le fardeau de l'épiscopat : il n'y changea rien à sa vie pénitente, on lui vit la même patience, la même charité. En 538 il assista au troisième concile d'Orléans, qui laissa d'importantes règles pour les mœurs des laïques et du clergé, et afin de consommer cette œuvre pour son diocèse, il fit avec saint Lubin de Chartres le voyage d'Arles pour y consulter saint Césaire, qui était alors, nous l'avons vu, un des flambeaux de la Gaule chrétienne. Ce fut à lui que l'on dut, en 543, l'établissement à Glanfeuil-sur-Loire de la première abbaye de Bénédictins qui vinrent en Anjou sous la conduite de saint Maur. L'abbaye prit le nom du saint Abbé, et celui d'Aubin en devint inséparable. Celui-ci mourut plein de jours et de mérites, déjà octogénaire, et fut inhumé dans un petit oratoire de sa ville épiscopale. Ses reliques furent transportées par son successeur Eutrope, dans une église plus convenable qui prit le nom du saint et devint la célèbre abbaye si renommée du XVIIIe siècle et à laquelle se rattache le souvenir d'un grand nombre de miracles que Dieu accorda à la sainteté de son digne confesseur.

Le zèle de ce bon pasteur dut s'exercer dans le Poitou, car notre diocèse conserve des monuments en assez grand nombre qui en rendent témoignage et y glorifient sa mémoire par un culte non interrompu. Sa fête s'y célèbre le 1er mars.

La Vendée a ses paroisses de Saint-Aubin-les-Ormeaux (25) et de Saint-Aubin-la-Plaine (26). Dans la portion de ce beau pays qui est restée à l'Eglise de Poitiers, on trouve les églises paroissiales de Saint-Aubin-le-Clou (27), de Saint-Aubin-de-Baubigné (28), Saint-Aubin-du-Plain (29). Le prieuré de Saint-Aubin-du-Dolet (30), près Mirebeau, relevait de l'abbaye de Bourgueil du diocèse de Tours. Un autre prieuré, dépendant de Saint-Cyprien de Poitiers, existait dans la paroisse et sur les confins mêmes de celle de Vivonne (31) (Vienne).

C'est vers ce temps qu'apparaissent les premiers revers d'un homme qui honora peu le Poitou, et qui dut sa trop fameuse célébrité à son ambition malheureuse et à ses crimes justement expiés.

Il s'agit du comte Leudaste, un de ces parvenus qui n'ayant pu atteindre à la dignité des sentiments que supposent toujours mieux une haute naissance et l'éducation qu'elle admet, tomba de toute sa hauteur, comme tant d'autres, dans l'abîme creusé par ses intrigues, son ambition et son orgueil. Il était né en 537, dans l'île de Ré (32), où son père Léocade était serf de l'intendant des vignobles du fisc. Il joignait à une intelligence peu commune une humeur altière qui lui fit supporter difficilement sa condition, et il nourrit longtemps le projet d'en changer. La première tentative qu'il fit ne lui réussit pas. Il fut pris après s'être échappé de l'île, ce qui ne l'empêcha pas de recommencer deux autres fois sans plus de succès. Mais enfin il y gagna des coups en grand nombre et une oreille de moins, dont l'absence devait à jamais rappeler sa faute et signaler son état d'esclavage. Il n'en fut pourtant pas découragé. Le roi Charibert, toujours docile à ses mauvais instincts, avait abandonné Ingoberge, sa femme légitime et

vertueuse, pour la remplacer par une femme de bas étage, depuis quelque temps au service de la reine. Cette femme nommée Marovefe, était aussi de l'île de Ré, où son père vivait d'un commerce de laine ; elle y avait connu Leudaste qui ne manqua pas de se faire présenter à elle. — Grégoire de Tours qui la connaissait du reste, et de qui nous empruntons les circonstances de ce récit [a], raconte qu'il fut d'abord employé dans les cuisines du palais, puis à la boulangerie. Mais c'était là trop peu de chose pour le mérite qu'il se croyait, et grâce au bon vouloir de son obligeante compatriote, le roi lui confia quelques soins de ses écuries. Il s'avança avec une assez grande habileté dans ce métier pour arriver bientôt aux fonctions principales de cet emploi, équivalent à ce qu'on appela plus tard connétable.

Cette faveur ne fut qu'un moyen de plus de se livrer à ses vices qui devinrent bientôt de honteuses passions. Son ambition et sa vanité n'eurent plus de bornes, quand il se fut mis par ses relations journalières si avant, dans les bonnes grâces du roi, que rien ne devait plus lui être refusé. Il s'achemina surtout vers ces succès en flattant par des présents habilement choisis et offerts l'avarice de ce maître qui joignait ce défaut à tant d'autres qui ne valaient pas mieux. Par là aussi, il comptait arriver plus haut, et ne cacha plus ni ses intrigues, ni ses espérances. C'est probablement à cette époque, et vers 555, que venu à Poitiers par quelque motif que nous ignorons, et logé dans les dépendances du monastère de Saint-Hilaire, il s'y comporta de telle sorte, et attira l'attention publique par une conduite si méprisable que Radégonde ne pouvant plus ni les ignorer, ni les souffrir, exigea que l'indigne personnage quittât la ville : ce que son crédit n'eut pas de peine à obtenir. Cette disgrâce dont une âme basse n'a jamais de peine à se consoler, ne l'empêcha pas plus que la hon-

(a) *Hist. Franc.*, lib. V, c. XIV, XLVIII et suiv. — Lib. VI, c. XXXI et suiv.

teuse mutilation de son oreille de continuer ses manœuvres. Devenu homme libre par son titre de Comte des écuries, sa vanité n'en fit qu'augmenter. Il se mêla à toutes les affaires du temps, qui pouvaient à la faveur de sa protectrice, lui ménager de la considération et des richesses; il en abusa pour afficher toujours plus un faste insolent, capable de l'élever à d'autres charges où nous le trouverons bientôt.

L'Idolâtrie en Poitou à cette époque.

Plus ces contrastes sont communs à cette époque entre les natures comme celles de Leudaste et de saint Aubin, mieux on comprend que le christianisme ne triomphait pas encore des mœurs et des habitudes païennes, malgré les mémorables exemples qui en faisaient prévoir le succès. Le paganisme opposait encore librement ses orgies, à l'austérité de la morale et des pratiques de la loi de Dieu. Un grand nombre de païens existaient encore qui gardaient le culte des idoles, et à l'occasion de leurs fêtes sacrilèges, on passait les nuits à s'enivrer, on se livrait à des plaisirs désordonnés, à des chants et à des danses de femmes. C'était surtout à la campagne que ces scènes scandaleuses se passaient; il n'était pas rare d'y voir élever des chapelles ou des statues aux fausses divinités; et quand les prêtres catholiques s'efforçaient de détruire ces superstitions, on les repoussait violemment, et l'idolâtrie continuait. Les rois, sur la demande des évêques, y mirent cependant obstacle, et en 554 Childebert I[er], qui régnait à Paris, prit l'initiative de mesures sévères dans une lettre au clergé et au peuple où il ordonna la destruction des idoles érigées sur les terrains particuliers et interdit toute pratique païenne, toute résistance aux prêtres qui les condamneraient, et défendait aux fauteurs de disparaître du lieu sans avoir donné une caution (a). Ces mesures devinrent communes aux autres royaumes des Francs, et dans le Poitou, on en dut la divulgation aux soins et à l'influence de sainte

(a) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, c. XX. — Migne, *Patrol.*, t. LXXI, col. 1159.

Radégonde que la sainteté de sa vie rendait vénérable à tous les princes de la famille royale.

Commencements de St-Martin de Vertou.

En ce même temps et vers l'année 550, nous rencontrons un moine illustre dont nous avons à parler comme d'une des gloires de son siècle.

Quoique né à Nantes en 527, saint Martin de Vertou, appelé ainsi du monastère qu'il fonda sur les bords de la Sèvre, à deux lieues de sa ville natale, appartient bien plus au diocèse de Poitiers où commencèrent ses travaux, qu'il y continua jusqu'à sa mort. Il était d'une famille riche et honorée, son père étant gouverneur de Rezé, ville alors bien plus considérable qu'aujourd'hui, et assise sur les bords de la Loire. Le nom de Martin, qui lui fut donné au baptême, était d'un heureux présage pour un avenir de sainteté. Sa jeunesse se passa dans l'étude des lettres sacrées, dans une régularité et une ferveur religieuse qui firent de lui le modèle des jeunes gens de son âge par la dignité de ses mœurs et le calme heureux qui étouffa ainsi le germe des mauvaises passions. Dieu récompensa cette fidélité à la grâce baptismale en l'appelant à son service, et il reçut vers 550 le diaconat des mains de l'évêque Eumérius, qui mourut cette année. Saint Félix ayant succédé à celui-ci, fut pour le peuple de Nantes, en même temps qu'un génie bienfaisant, un pasteur remarquable de zèle et de piété, que Fortunat connut et aima, et auquel il adressa plus d'une fois ses poétiques encouragements. A peine cet excellent pasteur put-il disposer de Martin, qu'il l'éleva au diaconat. C'était en 552, et bientôt après il l'adjoignit à titre d'archidiacre pour s'en aider dans son administration et ses fonctions sacrées.

Les archidiacres et leur rôle dans les diocèses.

Les Archidiacres étaient des diacres, chefs des autres clercs du même Ordre, et ajoutaient à la direction de ceux-ci d'autres soins du ministère ecclésiastique ou de l'administration diocésaine. Ils suppléaient par là dans la ville épiscopale ou dans les autres paroisses au petit nombre des prêtres occupés à des devoirs ou à des fonctions qui n'étaient

possibles qu'à leur Ordre. Ils réglaient donc, sous l'autorité des évêques, la marche des affaires, surveillaient l'accomplissement des canons, visitaient les paroisses, et remplissaient enfin les devoirs et la charge de nos Vicaires Généraux actuels, qui, par suite de cette ancienne coutume, conservent encore le titre d'Archidiacres par rapport à telle contrée dont le soin et la surveillance leur sont dévolus. L'élévation de ce rôle, dont on voit l'importance dans ce siècle, s'accrut bientôt en proportion du respect qu'il inspirait, et il finit par se continuer même pendant la vacance du siége. L'âge de Martin ne fut pas un obstacle à cette entière confiance de Félix qui, entouré d'un grand nombre de clercs du même ordre, beaucoup plus âgés, partagea de préférence avec le saint jeune homme les offices de sa charge laborieuse. C'est que la sainteté peut suppléer à l'expérience, qu'elle acquiert d'ailleurs plus vite par les dons de conseil et de force qui sont les fruits nécessaires du caractère sacré.

Saint Martin de Vertou évangélise la Vendée.

L'éloquence naturelle de Martin, secondée d'une instruction solide et d'un zèle ardent du salut des âmes, persuada à saint Félix de lui confier le ministère de la prédication. Il y eut du succès, d'abord dans les diverses îles qui, autour de celles de Bouin et de Noirmoutier, forment un archipel sur la côte occidentale de la Bretagne et du Poitou. Ces îles étaient habitées par des pirates saxons, et devenaient par cela même inabordables à quelque étranger que ce fût. Partout ailleurs, dans le pays qui formait entre la Loire et l'Océan la première marche du Poitou, des peuples à demi-sauvages n'avaient d'autre culte que le paganisme obstiné, quoiqu'ils eussent été visités dès le temps de saint Hilaire par saint Vivence et d'autres missionnaires dont nous avons parlé.

Herbauge y résiste, son châtiment providentiel.

Une ville principale s'y distinguait surtout par ses mauvaises mœurs et son impiété, rebelle depuis deux cents ans à la parole sainte dont elle avait même perdu le souvenir. C'était Herbauge, élevée à la pointe méridionale du lac de Grand-Lieu, et dont l'impor-

tance avait fait donner son nom au territoire qui l'entourait. Si nous en croyons les vieilles traditions du pays, elle avait été fondée par les habitants de Nantes après la destruction de leur ville par les lieutenants de César. Sa position sur la Boulogne (33) y favorisait le commerce en lui donnant de faciles communications jusqu'à la Loire et à la mer. Avoisinée par les deux *pagus* de Retz et de Mauges, cette cité devint considérable par ses relations que favorisait la vaste étendue de sa partie méridionale. Rezé surtout avait alors une grande position. Le chorévêque Adelphius, avant son épiscopat, et pendant que les Wisigoths ariens occupaient Poitiers, n'avait pas manqué d'évangéliser ces cœurs endurcis. Ils n'en valaient pas mieux soixante ans après, et ce fut vers eux que se porta d'abord le zèle du jeune missionnaire. Il y fut très mal accueilli, se vit obligé de fuir un peuple qui menaçait sa vie en blasphémant, et les souvenirs de la contrée attestent que leur ville, assise sur les bords du lac, y fut engloutie aussitôt par un châtiment du Ciel qui ne laissa plus d'elle aucune trace. Ce grand revers affligea notre saint, qui rentra à Nantes, s'y prépara au sacerdoce, et bientôt, âgé de trente-sept ans, s'en alla porter la parole de Jésus-Christ à des populations mieux disposées, et parcourut dans ce but la Neustrie, l'Angleterre et l'Italie pendant une dizaine d'années.

Ce dernier pays semble avoir été sa plus laborieuse station, et ici se présente encore un côté à ne pas négliger dans l'étude des hommes et des choses de ces temps si peu connus. Martin, après avoir passé quelques mois à Rome et puisé près du tombeau des Apôtres comme à la source du zèle et de la force sacerdotale, s'arrêta dans les Alpes pour y goûter encore la solitude religieuse qu'il aimait tant. Ce qu'il y fit nous porte à croire qu'il s'arrêta alors sur la limite où ces montagnes séparent le Piémont et la Savoie, et dans la chaîne que forment le Grand et le Petit-Saint-Bernard. Là devait encore s'exercer pour le bien-être du prochain cette charité que les saints exercèrent

toujours jusqu'à l'héroïsme de l'abnégation, et qui leur fit oublier si souvent leur propre repos pour joindre au salut des âmes des soins matériels qui importaient au bonheur et à la civilisation de leurs contemporains. Dans le pays sauvage que Martin venait d'aborder, de formidables glaciers coupaient comme autant de précipices ou de blocs inaccessibles les rudes sentiers qui menaient à de rares cabanes de bergers isolés tout l'hiver, vivant à part, et condamnés, par les insurmontables difficultés des chemins, à rester presque toujours privés des communications nécessaires d'une famille à l'autre. Les saints, quand la Providence les attirait en de telles solitudes, appréciaient ces difficultés et plaignaient ces pauvres habitants privés de tout. Plus familiers qu'eux avec la science des constructions qui suppose la connaissance des calculs, des mesures et de la dynamique, ils les poussaient à frayer sous leur direction des routes et des sentiers praticables, à élever des ponts sur les torrents ou les rivières, très rapides en ces localités montueuses, et ne manquaient pas de s'attirer la reconnaissance avec l'admiration de leurs protégés. Ainsi saint Senoch le Teifale avait multiplié de semblables ouvrages autour de son ermitage aux confins de la Touraine et du Poitou (a). Ainsi au XII[e] siècle saint Bénezet, surnommé saint Benoît du Pont, outre beaucoup de travaux semblables, avait construit sur le Rhône le fameux pont d'Avignon qui y perpétue son souvenir (b). Vivifiés par de telles œuvres, les contrées où s'arrêtaient plus ou moins ces merveilleux ouvriers changeaient de face pour ainsi dire. Que devient l'entêtement hostile des philosophes devant cette religion du moyen âge capable par sa foi de tels prodiges, et que les peuples reconnaissants suivaient avec une si admirables simplicité?

(a) Greg. Turon., *Vita Patrum,* c. XV. — *Bolland.,* 28 octob., V, p. 770.

(b) Cf. Mgr Guérin, *Vies des Saints,* ou *Petits Bollandistes,* au 14 avril. — *Propres* d'Avignon et de Viviers.

L'exemple de cette vie aussi dévouée que pénitente attirait la foule autour de Martin. A ces peuples ravis il prodiguait aussi la prédication ; mais le génie de cette vie solitaire qui était alors le céleste mobile de si grandes choses n'en vivait pas moins en lui, et il se disposait sans le savoir, encore, par la visite de nombreux ascètes à devenir le fondateur d'un des plus illustres monastères de son temps. Nous l'y retrouverons pour goûter la pieuse suavité de sa sainteté et de ses travaux.

Revenons à sainte Radégonde et à la part qu'elle devait prendre nécessairement aux grandes agitations du monde, qu'elle avait fui, et qui l'atteignaient toujours malgré elle.

La pieuse et énergique princesse ne laissait pas d'avoir bien des déboires à subir de ceux-là même qui ne lui refusaient pas leurs hommages de respect. Elle n'était plus mêlée aux tumultes, disons mieux, aux désordres des cours, mais elle n'en ressentait pas moins les profondes tristesses causées par ce qu'elle savait chaque jour des discordes des rois qui s'étaient partagé la France, et de leurs fils dont l'ambition effrénée ne reculait devant aucun acte de violence et de déloyauté. De là des guerres incessantes, des envahissements de territoires, des usurpations sanglantes et des persécutions contre l'Eglise dont les évêques, même en conciles, étaient maltraités, nous l'avons vu, en dépit de leur caractère et de leurs droits. C'était pour Radégonde d'assez graves chagrins, qui lui devinrent de fréquents sujets de gémissements devant Dieu.

Révoltes de Chramne contre son père Clotaire.

Cependant Clotaire, toujours roi de Soissons, s'entendait mal avec ses frères, dont il cherchait à s'attribuer les Etats. Sa conduite morale n'avait aucune retenue, et, dès ce monde, lui attira de justes sévérités de la Providence. Celui de ses fils qu'il aimait le mieux était l'aîné, Chramne, né d'une union illégitime. On remarquait sa beauté, son courage et ses belles qualités de l'esprit. Clotaire lui ayant donné le gouvernement de l'Austrasie, le malheureux, qui s'était fixé à Clermont, n'y donna bientôt que des preuves inces-

santes de sa dépravation et de sa débauche, de sa violence et de son impiété. Le roi auquel des plaintes arrivaient de toutes parts contre ses crimes réitérés chaque jour, n'y put résister, et rappela près de lui cet étrange dépositaire de son pouvoir dans une de ses plus belles provinces. Chramne refusa d'obéir, se prépara à la résistance, et inspiré par Wiliacaire, ancien gouverneur de l'Auvergne, et qui résidait à Clermont, en qualité de duc d'Aquitaine, il quitta Clermont à la dérobée et vint s'établir à Poitiers où l'attirait aussi bien un certain de ses favoris nommé Léo, homme cruel, violent, du plus mauvais conseil et dont le nom, dit un historien (a), indiquait parfaitement le caractère. A Poitiers, Chramne n'eut pas honte de continuer sa vie de débauche, sans égards pour Radégonde qui, vénérée de tous, devenait en quelque sorte le témoin forcé de ses scandales, et sous les yeux même de saint Pient qui donnait l'exemple des plus saintes vertus. Mais un tel homme ne s'arrêtait devant personne. Austrapius, lui-même, en qualité de premier officier du roi dans le Poitou, avait dû montrer au jeune prince une opposition officielle et désapprouver sa conduite. Chramne se porta contre lui à des violences, et il ne lui eût pas échappé s'il n'avait eu soin de se réfugier à Tours dans la basilique de Saint-Martin. Ce refuge inviolable n'en fut pas moins surveillé par son ennemi, qui l'y suivit, l'y tint étroitement assiégé, et veillait à ce qu'on n'y laissât point passer de vivres. Le malheureux gouverneur y serait mort de faim sans un miracle qui aurait fortifié au besoin la confiance du peuple dans le saint protecteur de l'illustre église. Un juge, forcé par Chramne de s'y introduire, osa répandre par terre un verre d'eau qu'une main charitable venait d'apporter au captif; mais le méchant homme fut saisi aussitôt d'une fièvre qui l'enleva dans la nuit suivante. Quant à Austrapius, le moyen employé contre lui servit à sa délivrance, car à la faveur de l'émotion générale, il put

Son séjour à Poitiers.

Austrapius se réfugie à Saint-Martin de Tours.

(a) Greg. Turon., *Hist, Franc.,* lib. IV, c. XVI.

s'évader et s'éloigner de cet ennemi acharné : ceci se passait en 557.

Pendant que le jeune prince s'attirait ainsi la haine et le mépris des honnêtes gens, Clotaire était occupé à une guerre injuste contre les Saxons. Il s'empressa de dépêcher contre ce fils rebelle ses deux autres fils Charibert et Gontran. Ils le rencontrèrent plus tôt qu'ils ne l'avaient soupçonné, car déjà Chramne, sorti furieux de Tours où le peuple s'était prononcé pour Austrapius, s'était avancé dans le Soissonnais, et y dévastait tout avec des troupes levées en Auvergne et en Poitou. Pendant que Radégonde qui gémissait de ces conflits sacrilèges, priait avec ardeur, un orage empêcha les deux armées d'en venir aux mains. Après divers incidents, Chramne se réfugia à Paris dont son oncle Sigebert était roi. Celui-ci l'encourageait dans sa révolte, lui faisait jurer par les reliques des martyrs, de ne jamais se réconcilier avec Clotaire, se vengeant ainsi du roi de Soissons qui venait de s'approprier les Etats de son neveu Théobald, roi de Metz, mort sans enfants cette même année.

Chramne cependant, malgré ces menaces, ne tarda pas à se voir à bout de ses ressources. Il fit avec son père une paix de mauvaise foi qui ne pouvait être de longue durée, il en profita au moins pour retourner à Clermont, où il épousa une fille du duc d'Aquitaine Wiliacaire. Toutefois son action dans le gouvernement de la province ayant soulevé de nouvelles animadversions en ranimant les anciennes, il songea à s'éloigner encore, renoua ses intrigues contre son père et s'apprêta à une nouvelle révolte. Il fallait bien songer dès lors, contre cette nature qui poussait la perfidie jusqu'au parjure, à une répression aussi sévère qu'efficace. Et pourtant une longanimité de trois ans fit encore reculer le père devant les crimes du fils ; mais un dernier excès de celui-ci détermina enfin une prise d'armes. Clotaire, devenu héritier de toute la monarchie française par la mort de Childebert, s'avança contre son

fils jusque sur les terres de la Bretagne, dont le comte Chonobort l'aidait dans sa rébellion. Un combat sanglant se livra où Chramne, vaincu et pris, fut condamné à mort par son père, qui fit mettre le feu à une chaumière où il s'était réfugié avec sa femme et ses filles. Pour en finir avec ces tristes événements, nous avons un peu anticipé sur les dates, cette mort cruelle étant arrivée en 561 (a).

Mort de Chramne.

Troisième concile de Paris.

Au milieu de ces commotions guerrières dont la Gaule septentrionale était depuis si longtemps agitée, la discipline ecclésiastique souffrait de cruelles atteintes, les biens de l'Eglise étaient pillés sans merci, les temples sacrés consumés par les incendies, les inimités s'enflammaient et produisaient des dissentions toujours renaissantes. A ces malheurs, à leurs déplorables conséquences, on ne pouvait opposer que le ferme langage de l'Eglise et les saintes règles qu'elle ne manquait jamais d'y opposer. C'est pourquoi Childebert, aussitôt que la paix s'était faite après la première révolte de Chramne, avait réuni en 557, à Paris même, qui était le siége de son gouvernement un concile, le troisième tenu en cette ville, ou quinze évêques renouvelèrent les anciens canons contre les envahisseurs des biens de l'Eglise, contre les mariages incestueux dont les princes eux-mêmes donnaient de trop nombreux exemples. On condamnait aussi les nominations abusives faites par les rois à des évêchés dont ils pourvoyaient leurs favoris, en dépit des canons et de la dignité sacerdotale. Rien n'est imposant comme ce zèle de la vérité et du bien qui s'oppose aux infractions des plus saintes règles quand elles sont violées par ceux qui devraient les défendre. On sent toujours là l'esprit de Dieu dans l'impartialité d'une justice surhumaine.

Parmi les quinze évêques qui assistèrent à ce concile, nous ne trouvons d'en deçà de la Loire que Léonce de

(a) Greg. Turon., lib. XV, c. XVI. Epithom., c. LII. — De Bussière, *Hist. de sainte Radégonde,* p. 128.

Bordeaux, deuxième du nom, dont Fortunat parle avec éloge dans ses poésies (a). Saint Pient, encore évêque de Poitiers, n'y parut point, sans doute parce que la seconde Aquitaine avait eu moins à souffrir des maux qu'il y fallut réparer ; mais surtout aussi parce que déjà l'abbaye de Sainte-Radégonde s'achevait à Poitiers, et que plus que jamais la sainte reine avait besoin de son assistance et de ses conseils (b).

Le 14 mars de cette même année, l'Eglise de Chartres perdit son digne pasteur saint Lubin dont nous avons déjà parlé plus d'une fois. Il avait assisté au cinquième concile d'Orléans, tenu en 549, et au second de Paris deux ans après. Ses dernières années furent éprouvées par de cruelles souffrances, ayant une partie du nez rongé par un chancre. La patience fut son grand remède et son principal mérite : il en donna l'exemple en se réfugiant dans l'agonie et la passion de Jésus-Christ. C'est ainsi, dit saint Fortunat, qui écrivit sa vie, qu'il expira en offrant au souverain Maître avec les talents reçus de Lui, ceux qu'il avait su y ajouter pour sa gloire. Il fut enterré dans l'église de Saint-Martin-en-Vallée, située dans un des faubourgs de Chartres. Le saint lieu devint dès ce temps un rendez-vous de prières où Dieu daigna accorder maintes fois à ses serviteurs des grâces nombreuses et de remarquables guérisons. Ces miracles multipliés firent lever son corps de terre afin qu'il pût être vénéré plus facilement par les fidèles. Il y fut en effet conservé en entier jusqu'en 1568. Les huguenots le brûlèrent alors en saccageant la ville et les églises. La tête seule fut sauvée de leurs fureurs, reportée dans la cathédrale et reconnue juridiquement en 1587, sous l'épiscopat et par les soins de Nicolas de Thou. Plusieurs paroisses portent son nom dans le diocèse de Chartres et ailleurs.

(a) *Miscellan*, lib. IV, c. IX.

(b) *Concil. Gall. rom.*, t. I, p. 313.

On l'honore à Poitiers sous le rit double, le 15 septembre, qui est l'aniversaire d'une de ses translations (a).

Pendant que les désordres de Chramne et les dissensions intestines des princes français retentissaient dans le Poitou, un événement d'un autre genre venait étonner le diocèse par ce qu'il avait d'inattendu, autant que d'inusité. Le duc Austrapius, par une de ses singularités qui prouvent combien les idées chrétiennes étaient encore mêlées de mondanité dans les chefs d'une nation à demi-civilisée, s'était dégoûté en apparence, de la belle position qu'il occupait dans la magistrature guerrière du pays. On peut croire que ce dégoût lui venait surtout de ses dernières aventures, de son séjour forcé dans la basilique de Saint-Martin, au péril qu'il y avait couru de sa vie lorsque Chramne l'y avait fait garder de si près, enfin de ce secours inattendu qu'il y avait reçu de saint Martin, vengeant son asile de l'officier qui le violait. Ces faits purent lui sembler autant de motifs pour se ménager dans un avenir prochain un poste où moins de périls menaçassent sa vieillesse. Chramne parti de Poitiers et Clotaire revenu de ses guerres contre les Saxons, le gouverneur du Poitou fût dédommagé par un accueil d'autant plus cordial des avanies que lui avait values le service de son maître. Il profita de ce surcroit de faveur pour tracer la nouvelle voie qu'il avait méditée et s'ouvrit au roi du désir qu'il nourrissait de succéder à Pient sur le siége de Poitiers. Un ambitieux qui s'exprime ainsi devant un roi tout-puissant, à qui rien ne résiste, quand un roi croit devoir payer par de telles faveurs l'attachement d'un sujet fidèle, arrive toujours à son but, en dépit des plus hautes difficultés morales. Clotaire n'hésita pas à promettre son influence pour l'élection du favori aussitôt après la mort du saint évêque; peut-être même comptait-il mettre en jeu le peu de scrupule que les rois ses contemporains ressentaient comme lui-même, à

(a) *Vit. Leobini*, ap. Bolland., 14 mars. — Lecointe, *Annal. Benedict.*, ad ann. 557.

remplacer par leur bon plaisir les moyens canoniques usités dans le choix des évêques. Austrapius reçut donc la prêtrise, peut-être de saint Pient lui-même, à qui il avait bien pu s'ouvrir de la nouvelle vocation, sans lui confier l'usage qu'il en comptait faire. Mais en voyant de quels succès ultérieurs fut suivie cette introduction dans la cléricature, on comprend que ce simple premier degré du sacerdoce ne devait pas suffire à un homme déçu, qui n'avait renoncé à des grandeurs terrestres que pour trouver mieux dans un autre ordre de choses. Le duc obtint donc de l'évêque, et encore plus du roi, de recevoir la consécration épiscopale et de devenir un de ses chorévêques destiné à le seconder dans ses travaux d'administration diocésaine (**34**). Ce titre arrivait très bien là pour justifier en apparence les prétentions d'un avenir qu'on croyait prochain. C'était un moyen très bien ménagé pour réaliser l'arrière-pensée que nous supposons, et pour le comprendre, il ne faut que bien concevoir l'organisation ecclésiastique de ce temps-là. Ainsi semblaient se concilier les aspirations d'Austrapius avec le droit inattaquable de l'évêque donnant un titre canonique à un nouveau clerc, comme à un coadjuteur de son ministère. C'est pour la même raison que Pient lui confia un certain nombre de paroisses en quelque partie de son diocèse, que Grégoire de Tours nomme *Castrum Sellense*, sur la situation duquel on discute encore, mais où nous ne pouvons voir que la localité connue aujourd'hui sous le nom de Celle-l'Evêcault (a) (**35**).

Une telle concession, très inusitée, ne pouvait résulter que d'une pression exercée par le roi sur la volonté de Pient, lequel abandonnait ainsi une portion de son diocèse que rien ne pouvait l'autoriser à démembrer, ou bien elle ne mettait lesdites paroisses aux mains d'Austrapius qu'en l'établissant surveillant secondaire, toujours subordonné à l'autorité légitime du chef du diocèse, n'altérant par cela

(a) Jacobs., *Geogr. de Grég. de Tours*, p. 149. Cet auteur pense aussi que le *Castrum Sellense* était Celle, doyenné du pays de Melle. C'est une erreur.

même aucun des droits inaltérables de l'Eglise, et ne laissant réellement à Austrapius qu'une délégation qu'il avait acceptée provisoirement, ne pouvant avoir mieux. Ce n'en était pas moins une affaire, traitée entre un prince et un favori aux dépens d'un tiers, et devenant un acte arbitraire d'un côté, une usurpation de l'autre. C'était donc là une de ces combinaisons toutes dressées en dehors de la Providence et qu'Elle se plaît à déjouer, comme il ne manquera pas d'arriver à celle-ci.

Wiliacaire, duc d'Aquitaine, complice de Chramne.

Une autre ordination de ce genre, mais qui n'éleva point jusqu'à l'épiscopat celui qui en fut honoré, vint presque aussitôt après offrir à un grand personnage du même temps un refuge passager contre les fatigues d'une vie agitée. Nous avons vu Wiliacaire encourager l'infortuné Chramne dans ses révoltes, lui donner sa fille Chalda en mariage, et, par ses complaisances, ménager son propre avenir dans les bonnes grâces d'un héritier de la couronne. Ce Wiliacaire étant duc d'Aquitaine, aurait dû conserver sa province au roi, qui la lui avait confiée. Y recevoir un prince révolté, souffrir à Poitiers même ses plus grossiers désordres et contracter avec lui une alliance de famille, c'était donner à Clotaire autant de motifs de le frapper d'une juste sévérité (a). Ce n'était donc pas sans raison que voyant son ami vaincu, recourant à un moyen qui avait si bien profité à celui-ci, il se sauva à Tours pour s'y abriter dans le refuge ordinaire. Il n'y prit cependant pas tant de précautions qu'il ne se hasardât trop en dehors de la basilique. Des soldats avaient ordre de le guetter, et quand il avait cru pouvoir un jour se relâcher de sa réserve habituelle, ils se jetèrent sur lui, l'enchaînèrent, lui lièrent les mains sur le dos, et le conduisirent au palais. Le captif se mit alors à invoquer par des cris son céleste protecteur, le conjurant à haute voix de ne pas l'abandonner. Saint

(a) Cf. Besly, *Ducs d'Aquitaine sous la première lignée.* A la suite des *Comtes de Poitou*, p. 9, édit., 1644. — Aimoin, lib. II, 28 et 30. — Paul-Emile, *De reb. gest. Francor.*, Ob. I.

Euphrone, alors évêque de Tours depuis deux ans, se trouvait précisément sur les remparts voisins de la basilique, il fut témoin de ce désespoir mêlé de tant de confiance, et priant avec lui, il vit soudain tomber ses chaînes et ses mains redevenir libres. L'escorte n'en conduisit pas moins son prisonnier jusqu'au palais, où l'on dut le charger de nouvelles chaînes. Mais à une invocation du pauvre duc, elles se rompirent encore. Témoin de ce prodige, Clotaire n'y résista point et rendit à Wiliacaire ses bonnes grâces. C'est de celui-ci que Grégoire de Tours tenait ce fait qu'il a consigné dans son ouvrage *Sur les Miracles de saint Martin* (a).

Il est ordonné prêtre.

A la suite de ces événements, et peut-être forcé par Clotaire de prendre un parti qui semblait lui interdire toute ingérance ultérieure dans les conspirations de son fils, le trop heureux officier se jeta dans la cléricature, reçut bientôt la prêtrise et parut se tenir quelque temps dans les convenances de ce saint état. Mais de telles vocations ne résistent guère aux assauts des vieilles passions ou des hommes qui s'en sont fait un calcul. La dernière révolte de Chramne arrivée trois ans après, trouva l'ancien duc d'Aquitaine trop disposé à la seconder encore. Comme ce maître parjure, il succomba dans sa défaite. Une fois de plus la basilique de Tours devint son asile, et il réussit à s'y prémunir contre la vengeance royale : mais ce salut ne fut pas de longue durée. Les gens de guerre chargés de le surveiller et de le prendre s'il était possible, se décidèrent, voyant l'inutilité d'une longue attente, à en référer au roi, qui, n'écoutant alors que sa colère, ordonna de brûler le saint lieu. Wiliacaire y périt, laissant un terrible exemple d'une grande ambition déçue et du châtiment mérité que le Ciel réserve souvent ici-bas à la perfidie et à l'impiété. Grégoire qui rapporte cette grande catastrophe, nous apprend que son prédécesseur saint Euphrone vit la

Il meurt dans l'incendie de Saint-Martin de Tours.

(a) Lib. I, c. LIV.

belle basilique se relever. Honteux de sa colère sacrilège, Clotaire céda aux remontrances de saint Germain de Paris, et reconstruisit avec plus d'éclat[a], l'église vénérée qu'il fit couvrir de lames d'étain, selon l'usage de ce temps. Il paraît par la charte déjà citée, que le prince coupable en ordonnant l'incendie, avait cédé à un mouvement de vengeance contre les évêques de ses Etats qui lui avaient contesté le droit de s'attribuer le tiers du revenu de toutes les églises (**36**).

Nouvelles tentatives de Clotaire contre sainte Radégonde.

Ce prince, en qui la foi dominait malgré les intempérances de sa vie, ne savait pas plus se garder contre ses flatteurs, que vaincre la tyrannie de ses caprices indomptés. Ses générosités en faveur du monastère élevé par Radégonde, avaient permis, aussi bien que les sacrifices personnels de la sainte reine et de nombreuses familles patriciennes, de conduire à bonne fin cette œuvre immense qui bientôt allait ajouter une importance de plus à la cité des Poitevins. Déjà la renommée avait porté au loin la réputation de ces beautés architecturales que les étrangers admiraient, et à la cour on ne se préoccupait pas moins de l'opinion que le roi pouvait s'en faire. Celui-ci, par un de ces retours qui lui étaient trop fréquents, sentait renaître les anciennes oppositions de son cœur à mesure que s'approchait le jour d'une séparation irrévocable. Quelques courtisans saisirent l'occasion de flatter ce penchant, et n'eurent pas de peine à lui persuader de nouveaux efforts pour rappeler près de lui une femme dont les charmes n'avaient rien perdu de leur attrait. Trop docile à ces impressions, Clotaire se résolut à un coup de main et disposa tout pour l'accomplir. Mais astucieux autant qu'avide, il feignit un pèlerinage à Tours, où le tombeau de saint Martin semblait l'attirer. De là il serait facile de simuler une visite à saint Hilaire, un pieux désir de voir comment s'achevaient les grands travaux des deux monastères de Poitiers, et ce fut le double

(*a*) Greg. Turon, *ub. sup.*, lib. V, c. XX. — Fredegar., *Epithom.*, c. L. — Chalmel, *ad h. ann.* — Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, éd. 1644.

motif donné à ce voyage. Il fut splendide par le cortège qui accompagna le prince ; mais le prétexte n'en resta pas si complètement secret que certains amis que Radégonde avait toujours gardés à la cour, ne se crussent pas obligés de l'avertir des idées que nourrissait le roi, et comment d'habiles courtisans l'y entretenaient. Epouvantée par ce nouveau danger au moment où elle croyait toucher au terme de ses efforts, la triste princesse se jeta au pied de la croix, invoqua le secours du Ciel, redoubla ses pénitences, et mit en prières avec elle toutes les ferventes filles qui déjà l'entouraient, et s'étaient accoutumées avec elle à servir Dieu dans la retraite. En même temps elle crut sage de recourir aux moyens de la prudence humaine, et sachant que saint Germain, évêque de Paris, accompagnait le roi, elle lui écrivit par son homme d'affaires Proculus pour qu'il joignît ses instances aux siennes, afin qu'elle continuât d'être oubliée et que le prince abandonnât ses déplorables desseins. Ce fut à Tours même que le prélat reçut la missive de cette reine suppliante. Sans tarder, il se rendit près du roi qui priait au saint tombeau, le conjura avec larmes d'abandonner son projet, lui représentant que cette violence serait un sacrilège capable de hâter sur lui la justice de Dieu, qu'il devait au contraire fléchir par une piété fervente et désormais irréprochable. Ces paroles dites avec l'autorité inspirée d'un vieillard vénéré l'emportèrent sur la pensée d'un nouveau crime, et le repentir revenant, le roi chargea le saint d'aller lui-même porter à Radégonde la promesse qu'il ne songerait plus à elle : il y ajouta de riches présents pour son entreprise.

Comment elle en triomphe.

On voit par certaines expressions de ce récit emprunté à l'historien Grégoire et à Baudonivie que déjà était près de se terminer la glorieuse abbaye, qui allait prendre un rang si distingué parmi celles de la France ; qu'il devait y avoir une partie du bâtiment servant déjà de demeure à Radégonde et à un certain nombre de religieuses ; que la maison avait un homme d'affaires chargé des soins matériels ; et par là

Commencements de la vie régulière au monastère de Poitiers.

s'explique ce que les biographes nous rapportent de la vie commune où la pieuse reine se faisait l'amie de tous, gouvernait par sa surveillance intelligente, exhortait par ses entretiens journaliers, et donnait en tout ses chers exemples d'édification, de pénitence et d'humilité. Ces détails supposent nécessairement une communauté déjà formée, et expliquent fort bien comment saint Germain, envoyé à Poitiers par Clotaire pour implorer son pardon d'une épouse si souvent outragée, put procéder à la bénédiction de la seconde abbesse.

Mort de Richilde, Ire Abbesse.

En effet, la première que sainte Radégonde avait mise en fonction, cette Richilde, que quelques historiens ont regardée à tort comme douteuse, venait de mourir, et le peu de détails que nous avons de sa vie et de son administration s'explique par le soin même qui lui en fut confié avant l'établissement définitif de la communauté en un corps dont les membres ne devaient plus se séparer. Ce fut donc pendant six ou huit ans que la jeune Franque y dut garder la direction des affaires (**37**). Son gouvernement ayant commencé avec la vie commune vers 552, il avait fallu qu'une règle dirigeât toutes les habitudes de la nouvelle congrégation, et rien n'avait paru plus convenable que d'adopter celle que l'évêque d'Arles, saint Césaire, mort en 542, avait donné au monastère fondé par lui dans sa ville et que gouvernait sa sœur sainte Césarie. Richilde l'avait demandée à cette abbesse qui s'était fait une joie de la lui envoyer, et dès lors on s'y était conformé dans tout ce qui en était déjà appréciable à l'œuvre naissante. C'est ce que constate une lettre de Césarie en réponse à la demande de Richilde (a).

La mort de cette dernière ne changea rien à la résolution que Radégonde avait prise d'abdiquer tout gouvernement supérieur. Elle voulait toujours qu'une autre devînt sa mère et sa maîtresse. Rejetant tout titre et toute action qui

(a) Cf. Bolland., t. III, aug., p. 61. — D. Martène, *Thesaur. anecd.*, I, IV et s. q.

l'élèveraient au-dessus de ses sœurs, nulle part elle ne voulait plus avoir ni sceptre, ni couronne.

Elle avait parmi ses religieuses compagnes, une jeune fille nommée Agnès qu'elle avait aimée dès son enfance à la cour de Thuringe, qui l'avait suivie dans sa captivité, qui avait dû à ses soins une éducation distinguée et quelques années après, le bonheur de sa vocation. Sous une direction si complète, la jeune vierge n'avait pu tarder à faire de grands progrès dans les voies de la perfection; elle devint l'objet de l'admiration de ses sœurs, et l'humble reine qui avait fait triompher la grâce dans son propre cœur jusqu'à se perdre dans un cloître, se sentait pour elle une telle vénération qu'elle n'hésita pas à lui confier le soin absolu de sa grande famille. Ce fut donc sur la proposition de l'auguste fondatrice, du consentement unanime de ses sœurs, ratifié par les évêques de la province, qu'Agnès fut choisie pour Abbesse, et l'on fit coïncider cette élection avec la présence à Poitiers de saint Germain qui lui donna la bénédiction abbatiale en présence de plusieurs autres prélats. Ainsi fut inaugurée la seconde Abbesse de ce grand couvent poitevin qui portait alors le nom de Sainte-Marie, et qui ne prit celui de Sainte-Croix qu'un peu plus tard, au milieu de circonstances solennelles que nous raconterons bientôt. Sainte Agnès, IIe Abbesse.

Saint Germain dont nous venons de parler, et que l'Eglise de France regarde comme un de ses plus grands évêques, n'est pas moins cher à celle de Poitiers par la pieuse amitié qui l'unit à quelques-uns de nos saints les plus illustres. Il mérite donc ici nos pieux souvenirs et la même reconnaissance qui rendit son culte précieux à nos ancêtres. Saint Germain de Paris.

Il était né en Bourgogne, sur le territoire d'Autun, dans les dernières années du ve siècle. Après une enfance pleine d'innocence et de ferveur, il reçut en 533 d'Agrippa, évêque d'Autun, le caractère sacerdotal, et de son successeur saint Nectaire, la direction de la célèbre abbaye de Saint-Symphorien. Il y vécut dans un si constant respect de la

régularité monastique et dans une si parfaite pratique des vertus chrétiennes, qu'il fut honoré du don de prophétie et de celui des miracles, au témoignage de son ami saint Fortunat qui écrivit sa vie et que nous suivons ici (a).

Childebert, roi de Paris, l'avait en grande vénération et, en 554, il usa de son influence pour le faire nommer à ce siége qui venait de vaquer par la mort de saint Eusèbe. Heureux les rois qui, chargés par une pieuse condescendance de l'Eglise de la redoutable mission de distribuer les dignités ecclésiastiques, ne consultent ainsi dans leurs choix que le mérite et la sainteté de leurs sujets! Au reste Germain, avait vu en songe quatre ans auparavant, un vénérable vieillard qui, en lui présentant les clefs d'une ville, lui annonçait que c'étaient celles d'un lieu célèbre que Dieu confierait à sa garde. Quoi qu'il en soit, le saint Abbé donna dans sa nouvelle charge l'exemple d'une vie qui n'en fut que plus mortifiée et plus sacerdotale. Assidu à la prière qui est l'âme de tout apostolat, il se rendait chaque soir à neuf heures dans son église où se chantait le saint office, y assistait jusqu'à la fin, et n'en sortait qu'à l'aurore, demeurant ainsi devant le Seigneur tout le temps pendant lequel les clercs y revenaient jusqu'à trois fois. La splendeur du culte divin, la pompe des cérémonies sacrées, ne furent jamais plus touchantes que dans ces beaux jours de son pontificat, dont Fortunat nous a laissé de si poétiques tableaux (**38**).

Le roi Childebert lui permettait de puiser à pleines mains dans ses trésors pour le soin des pauvres et le rachat des captifs qui alors était une des œuvres de charité auxquelles on attachait le plus d'importance. Ces largesses furent récompensées dès ce monde, car ce prince étant tombé dangereusement malade à Chelles (**39**), maison de campagne qu'il possédait non loin de Melun (**40**), Germain lui rendit la

(a) Vid. *opp. Venant. Fortun.*, Migne, col. 453 et suiv. — *Miscellan.*, lib. II, c. XIII, col. 102.

santé par ses prières. Childebert consacra le souvenir de cette guérison en faisant don à l'Eglise de Paris de cette magnifique demeure (a). Les choses changèrent bien après le décès de ce prince. Etant mort sans enfants en 558, Charibert lui succéda et fit monter sur le trône avec lui la sœur de sa propre femme, nonobstant les salutaires avis de son évêque. Ce fut alors qu'aussi ferme contre le vice qu'il avait été doux et charitable en toutes les rencontres, Germain excommunia le prince scandaleux qui mourut prématurément, après avoir résisté aux avertissements de la grâce. Par les soins de ce prélat, s'était réuni le troisième Concile de Paris, dont nous avons parlé, et dont les canons 4, 5 et 6 désignaient ostensiblement aux regards de tous les princes qui, plus que personne, se rendaient coupables d'inceste ou d'adultère.

Culte de sainte Geneviève à Poitiers.

Les raisons qu'avait le diocèse de Poitiers d'honorer saint Germain, lui firent probablement adopter aussi le culte de sainte Geneviève, la jeune vierge de Nanterre, qui, par son courage et ses inspirations surnaturelles, sauva Paris assiégé par Attila, en 451. Son culte ne consiste à Poitiers que dans une simple mémoire, ajoutée le 3 janvier à l'office de l'octave de saint Jean l'Evangéliste. Nous n'avons aucune église sous son nom, ni même une simple chapelle. Mais ne semble-t-il pas qu'après avoir été si longtemps et si souvent favorable à la France, tous les diocèses y devraient honorer sa mémoire? — Et qu'en a-t-on fait!...

Saint Mandé, honoré en Poitou.

Un autre saint du même temps a droit aussi à notre souvenir, parce qu'il a encore dans notre diocèse un culte qui ne s'est pas entièrement effacé. Il s'agit de saint Mandé dont le nom originaire semble avoir été Mandés ou Méen. Il est honoré en Bretagne, dans l'Ile-de-France, en Berry, en Poitou et en Aunis. Fils d'un roi d'Hybernie (Irlande), il avait été consacré à Dieu avant sa naissance par ses pieux

(a) V. la charte datée de janv. 528, l'an quinzième de son règne : *Cartulaire de N.-D. de Paris,* t. I, p. 276, in-4o, 1850.

parents, comme étant le dixième enfant de leur famille. Il devint donc prêtre, mais il ne quitta pas alors son pays où la prédication évangélique lui sembla plus nécessaire qu'ailleurs : il resta à la cour, et de là s'employa avec zèle à l'apostolat et aux œuvres de charité. Mais enfin l'amour de la solitude le poussa vers l'Armorique où de profondes retraites pouvaient seconder cet attrait. Saint Tugdual, qui venait de fonder son monastère de Tréguier (41), l'y accueillit avec joie ; mais bientôt le nouvel hôte, importuné par les nombreux visiteurs que ses miracles attiraient autour de lui, passa un bras de mer et se réfugia avec deux disciples dans une des nombreuses petites îles qui bordent les côtes septentrionales de la Bretagne. Là, de nombreuses bêtes venimeuses disparurent par ses prières, ce qui le fit invoquer dès lors contre la morsure des serpents. On l'invoque aussi contre la phthisie. C'est vis-à-vis de cette île que fut établie, après sa mort, sur la terre ferme et au bord de la Manche, une chapelle où son corps fut déposé. Il s'y est formé un village nommé aujourd'hui Saint-Mandé, qui marque la pointe la plus septentrionale des Côtes-du-Nord, et constitue une paroisse de 400 âmes, dans le canton de Plélan.

Ceci s'était passé sous le règne, en Neustrie, de Childebert Ier, c'est-à-dire de 511 à 558.

Saint Mandé mourut à la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe.

Il ne fut point Abbé proprement dit d'un monastère en règle ; mais les iconographes lui ont donné la crosse, insigne de cette dignité, parce qu'il eut sous sa conduite un petit nombre de disciples qu'il forma à la vie parfaite. Son costume de bénédictin va bien à l'usage de son temps, où l'on commence à suivre la règle de saint Benoît (42).

En Poitou, saint Mandé avait une chapellenie dans l'église paroissiale de Tessonnières (43), dont il est le second patron, la fête principale étant Notre-Dame de l'Assomption. Il y a aussi un village de ce nom dans la paroisse

d'Avanton, canton de Neuville (Vienne). Là était une chapelle qui dépendit en 1782 de l'évêque de Poitiers. Elle était mentionnée en 1484 parmi les revenus de Moutierneuf, pour l'entretien du luminaire.

Une autre chapelle du même vocable n'est plus, dans l'ancienne paroisse de Chassaignes réunie à celle de Monterre, au canton de Loudun, qu'une ruine s'appauvrissant tous les jours. C'était l'ancien rendez-vous d'un pèlerinage qui attirait une grande foule le 18 novembre de chaque année (**44**) ; rien n'en garde plus le souvenir. Et il n'y a plus qu'à Tessonnières où la mémoire du saint reste honorée sous son titre de patron : le reste du diocèse l'a laissé périr, ce qui est regrettable.

Maintenant nous avons besoin, pour bien juger les événements qui vont suivre, de considérer l'état de la monarchie française et celui de notre province en particulier, à l'époque où nous arrivons.

Clotaire, roi de toute la France par la première application de la loi salique.

En cette même année 558 où Clotaire venait enfin de promettre à Radégonde une entière et irrévocable liberté, un grand événement modifiait la face de ses Etats et en augmentait l'étendue. Deux ans auparavant, et de concert avec Childebert, roi de Paris, il avait donné une édition définitive de la loi salique, laquelle jusque là n'avait été qu'une réunion de diverses règles fondées sur le droit coutumier des Francs, conquérants de la Gaule (a). Dans cette œuvre des deux princes, les femmes continuaient d'être exclues du gouvernement comme incapables d'en soutenir le droit par l'épée, et l'application de ce principe ne tarda pas à se faire, par suite de la mort de Childebert qui expira le 25 décembre, ne laissant que deux filles de sa femme Ultrogothe. Ses Etats échurent alors légitimement à Clotaire, qui joignit ainsi aux possessions de Clovis le royaume de Thuringe, celui de Bourgogne et la Provence.

(a) *Art de vérifier les dates*, t. V, p. 381. — G. Gley, *Langue et littérature des anciens Francs*, p. 89, in-8°, 1814.

Il devint donc, en même temps que roi de la France proprement dite, le plus puissant des princes qui eussent régné depuis le commencement de la monarchie. Il s'étendit de l'Océan à la Méditerranée par l'Ouest et le Midi, au Nord et à l'Est par la Frise, la Saxe, la Bohême et la Lombardie. Paris devint le centre de cette toute-puissance qui semblait devoir exclure toute autre ambition, et cependant il ne fallut à ce roi que de minces prétextes pour faire une seconde guerre aux Saxons, devenus ses voisins. Pendant qu'il était tour à tour vainqueur ou vaincu chez ces peuples peu faciles à dompter, Chramne, avide d'indépendance, se révoltait deux fois et périssait misérablement comme nous l'avons vu dans le récit d'ensemble qu'il nous a fallu faire de ces terribles événements.

Comment s'expliquent les pénalités judiciaires de ce temps.

L'histoire juge sévèrement ces affreuses cruautés dont fut souillé trop souvent l'âme de ce prince au caractère violent, au cœur hautain, en qui les spontanéités de la colère ne laissaient aucun moment à la réflexion et dont le dernier crime surtout se ressentait d'une soif déraisonnable de vengeance et d'un insatiable besoin de punir. Il ne faut cependant pas oublier que ces exécutions habituelles d'une justice sanguinaire ne lui étaient pas personnelles ; elles étaient dans les mœurs publiques, elles s'exerçaient presque toujours sans préalables judiciaires, sur un mot d'un roi ou d'un officier, et avec une variété de supplices que n'autorisaient aucunes lois écrites. Arracher les yeux, couper les mains et les pieds, assommer à coups de bâton, déchirer de lanières de cuir, n'étaient alors que des pénalités banales contre les méfaits ou les résistances d'un inférieur. A ce sujet nous devons citer une assez singulière façon de justice royale, plusieurs fois mentionnée dans Grégoire de Tours, et que les traducteurs ne nous semblent pas avoir toujours comprise dans son véritable sens. Il s'agissait de coups de poings et de coups de pieds infligés à de certains coupables, en présence même du prince, à qui ils étaient amenés pour être jugés par lui. On croirait

à entendre ces traducteurs que le prince lui-même se portait contre eux à cette extrémité : et en effet le texte semble parfois l'établir. Mais on peut conclure d'autres passages semblables, que ce genre de châtiment était infligé sur l'ordre du roi par quelqu'un des officiers qui l'entouraient ; ce châtiment était bien administré en quelques occasions par le juge lui-même, mais il fallait qu'il manquât de dignité et qu'il exerçât une vengeance personnelle où sa colère avait une trop grande part. Ainsi notre historien tourangeau raconte que Rainulfe, qui s'était emparé de son évêché, en avait distribué les charges et les biens à ses créatures, et ceux qui refusaient ces faveurs sacriléges n'avaient de lui que des coups de bâton donnés de sa propre main (**45**). Leudaste, au contraire, ayant calomnié le saint évêque devant Chilpéric, celui-ci, exaspéré, le fit charger de fers et mettre en prison « après l'avoir fait accabler de coups de pieds et de coups de poings par des officiers présents à l'audience (**46**). »

Telles étaient les mille expressions d'une justice sommaire abus cruels d'une autorité absolue et irrésistible, que n'éclairait pas plus les lumières d'une raison impartiale que les saintes règles du droit qui n'existait pas.

C'était une conséquence fatale et très difficile à modifier de ce système de la force brutale seule capable de conduire des nations barbares et d'y maintenir un pouvoir suprême qui valait encore mieux que l'anarchie. Les rois, à qui rien ne résistait, ne semblaient pas excéder leur droit en agissant dans toute l'étendue de cette pénalité dont ils étaient seuls juges, et nous croyons que malgré son horrible exagération, la sentence qui punit un fils deux fois révolté, toujours hypocrite et déloyal, ne dut pas sembler aux contemporains de Clotaire plus extraordinaire que la sanglante colère de Clovis à propos du vase de Soissons (**47**). Envers des hardiesses ou des crimes comme ceux de cette époque, on doit reconnaître que la terreur d'une législation arbitraire pouvait seule maintenir l'ordre dans un gouvernement quelconque

avec la soumission aveugle sans laquelle il ne pouvait y avoir de gouvernement. Mais une législation peut mettre sa sévérité à la hauteur des crimes sans être barbare ; le génie du législateur est tout entier dans cette exacte appréciation d'une pénalité qui ne soit ni injuste contre le mal ni faible dans ses moyens de répression.

Le christianisme seul remède possible aux désordres de la société barbare.

Et c'était le but providentiel du christianisme. Lui seul pouvait opposer l'humilité, la charité, la pauvreté volontaire et la chasteté parfaite à une société où nous ne voyons dominer qu'un indomptable orgueil, une ambition égoïste, une insatiable avidité du pouvoir et des richesses, et une luxure que rien ne savait modérer. Ce grand combat ne pouvait s'exercer que par le double apostolat de la prière et de la prédication, que par la vie morale des pasteurs et par l'action non interrompue de l'épiscopat jetant dans ses décrets conciliaires les bases d'une législation civilisatrice et, redisons-le, ce fut une des grandes raisons qui portèrent les rois et les seigneurs à seconder par de généreuses largesses les institutions ecclésiastiques. C'est de leur sein en effet que sortaient les hommes doués de charité patiente et de lumières fécondes dont le monde ne pouvait plus se passer.

Clotaire que ses égarements n'avaient pas empêché d'admirer les saints, s'était vu plus d'une fois inspiré par eux d'opposer des actes louables aux emportements de ses passions, à peine saint Germain l'avait-il fait renoncer avec éclat à ses extravagantes prétentions sur une épouse abandonnée par lui depuis quinze ans, qu'une autre occasion lui fut donnée de favoriser un nouvel établissement dont notre province devait bientôt s'énorgueillir.

Possessions domaniales de Clotaire.

Le Poitou qui, avec la Touraine, avait fait partie du royaume d'Orléans, était tombé sous la domination de Clotaire quand ce prince et son frère Childebert s'étaient partagé en 526, la dépouille des petits-enfants de Clovis massacrés par eux. Notre pays n'avait pas cessé depuis lors d'appartenir à Clotaire. Nous avons vu qu'en 544 il y

avait donné à sainte Radégonde la terre de Sais. Il en possédait plusieurs autres dans la même contrée, entre lesquelles il faut distinguer, outre Niort et le Vieux-Poitiers, celle de Vouillé (48) que nous verrons donnée par lui à la collégiale de Sainte-Marie-hors-les-Murs, et aussi Javarzay (49), près Chef-Boutonne (50), comme ayant en même temps un château royal et un atelier monétaire. Nous ne tarderons pas à l'y voir. Mais il est bon de signaler à cette occasion l'existence et le fonctionnement de ces établissements monétaires dont le nom reviendra souvent dans notre histoire.

Des ateliers monétaires sous les Mérovingiens dans le Poitou

Les Romains depuis l'occupation de la Gaule s'y étaient créé plusieurs officines où les monnaies étaient frappées soit en or, soit en argent et en billon. Elles portaient d'un côté l'image du prince, de l'autre quelque symbole ou emblême des armées, de la victoire ou du culte public. Antigny (51), Brioux (52), Cenon, peuvent être regardés comme des plus anciens ateliers du Poitou auxquels il faut joindre peut-être le Jard *(Iartovico)*, et certainement Poitiers lui-même, comme nous le verrons. Plusieurs de leurs types reproduisent des têtes impériales. Plus tard, ces mêmes types sont ornés des formes variées de la croix grecque ou latine. Les établissements d'où ils sortent sont donc passés aux rois chrétiens, et nous trouvons un grand nombre de ces monnaies qu'on peut reporter aux ve, vi^e^ et viie siècles. A cette même époque, Poitiers avait son atelier; Melle, qu'enrichissait ses mines de plomb argentifère, datait aussi dès ce temps ses premières pièces, qui devinrent beaucoup plus nombreuses et plus célèbres au siècle suivant. Voutegon (53), cité par Grégoire de Tours, Chemillé (54) et Rezé (55), dont l'un dans le Maine et l'autre dans la Bretagne faisaient alors partie du Poitou, ont jeté dans nos musées de numismatique des témoins irrécusables de leur importance avec les noms des ouvriers qui les avaient confectionnés. Mais Javarzay, que nous venons de nommer, figure surtout ici dans nos souvenirs historiques.

Les monétaires étaient placés par les rois francs dans la plupart de leurs palais établis en grand nombre dans la province où ils venaient résider en villégiature, ou bien ces artistes étaient entretenus par les villes. Les évêques en avaient aussi maintes fois ; puis les monastères et quelques seigneurs. On doit conclure que beaucoup d'orfèvres travaillaient pour leur propre compte, par des noms très variés qu'on lit encore sur leurs productions. Ajoutons que tous, outre la confection des monnaies courantes, s'occupaient aussi de la vérification et de l'affinage de l'or et de l'argent.

Il fallait, pour de telles fonctions, des hommes relativement habiles, ce qui n'empêche pas que certains types sont d'un horrible dessin. On devait les vouloir aussi des artistes d'une probité reconnue, et cependant un grand nombre ne tiraient pas moins des matières précieuses un profit qui altérait la valeur intrinsèque des espèces. Sous Clovis, on ne fit guère que des monnaies d'or, grâce sans doute à l'énorme quantité de lingots et de monnaies de ce métal pris sur les Wisigoths et les Allemands. Mais l'improbité des fabricants obligea de se méfier d'eux, et les pièces d'or se firent très rarement jusqu'au xe siècle (**56**).

Quoique Javarzay ne nous ait guère laissé, et en grand nombre, que des monnaies de la seconde race, son atelier fonctionnait cependant sous la première [a]. Là, nous l'avons dit, était un domaine royal. Nos traditions constatent que Clotaire y fit un séjour de quelque temps en 558, sans doute lorsqu'après avoir renoncé près du tombeau de saint Martin à troubler la solitude de sa sainte femme, il avait senti le besoin de retrouver la liberté d'esprit en des lieux moins fréquentés de la foule. Peut-être aussi voulait-il recourir à l'action de ses monétaires pour les riches présents qu'il destinait à la reine. Quoi qu'il en soit, son séjour y attira un hôte inattendu dont l'histoire allait entrer dans une nouvelle et intéressante phase.

(*a*) D'Achery, *Spicileg.*, V, 158.

Fondation par saint Junien du monastère de Mairé-l'Evècault.

Saint Junien n'avait pu se cacher si bien dans sa solitude de Chaunay qu'il y restât longtemps isolé des hommes ; la bonne odeur de ses vertus s'exhala, ses exemples excitèrent le zèle d'un certain nombre de justes et de pécheurs qui, soit pour avancer dans le bien, soit pour travailler à leur conversion se portèrent vers lui, le conjurant de prendre soin de leurs âmes. Junien, dont la chère cellule n'était plus pour lui un lieu de méditations tranquilles, résista à ces assauts méritoires qui menaçaient de changer sa vocation ; mais, sur des instances réitérées et chaque jour plus nombreuses, il consentit à recevoir des disciples. Dès lors ceux-ci se multiplièrent bientôt autour de lui en des cellules séparées et obtinrent que pour leur être plus utile il fut honoré du sacerdoce. Cette auguste dignité, dont il s'était toujours cru indigne, devenait en effet, une ressource indispensable à son zèle. Sa consécration dut se faire par les mains de saint Pient ; elle ne fit qu'augmenter sa famille d'anachorètes et changea ses habitudes solitaires en un véritable apostolat.

Quelques années s'écoulèrent, et déjà le désert de Chaunay ne suffit plus : il fallut songer à une demeure où la vie religieuse eut plus d'uniformités par l'observance d'une régularité mieux suivie. Près de là était un endroit retiré qu'ombrageaient des bois et des collines où de nombreux monuments druidiques attestaient les antiques superstitions des Gaulois, et qui devait devenir plus tard le lieu fort de Château-Larcher (**57**). Junien n'hésita pas à s'y transporter. Mais il ignorait que ce lieu appartenait au roi Clotaire, et dès qu'il y eut commencé son établissement son dessein fut traversé par des officiers de ce prince qui lui contestèrent le terrain en l'accusant d'usurpation sur le domaine royal. Junien, heureusement, apprit par là que le prince était alors dans son palais de Javarzay [a] ; il y alla aussitôt, se justifia devant lui, et gagna si bien ses

(*a*) V. sur ces détails, *Vit. S. Juniani,* apud Bouquet, III, 447 et suiv. — Mabillon, *Ann. Bened.,* I, lib. v, p. 152, n°s 56 et 57, — lib. VII, p. 194, n° 42.

bonnes grâces que celui-ci, tout en le maintenant dans le territoire contesté, lui fit présent, en outre, d'une autre de ses terres, située à trois lieues au levant de Javarzay, où s'élevait un château entouré de murs. On désignait alors cette ancienne villa, devenue une propriété royale, sous le nom de *Mariacum*, et nous la connaissons encore aujourd'hui sous le nom de Mairé-l'Evêcault (58).

Au comble de ses vœux, et mis en possession d'un monastère presque tout fait, le saint ne dut pas songer à poursuivre sa première entreprise sur un terrain encore inculte, et il s'établit à Mairé avec ses frères. Il suivit dès lors en grande partie la règle de saint Benoît que sa perfection faisait admirer déjà dans tout l'Occident[a] et ce fut une des premières maisons de France qui les reçurent. Ainsi dans cette nouvelle fondation l'on put s'occuper tour à tour de la prière, du travail des mains et de l'étude. Pour être plus à soi-même, le saint, revêtu du titre d'Abbé, et sans rien diminuer de la vigilance que ces importantes fonctions lui imposaient sur son monastère, se retirait autant que possible dans son ermitage de Chaunay. Là, par ses jeûnes plus rigoureux, par une oraison plus assidue il cherchait à se sanctifier pour lui et pour les autres, les inférieurs profitant toujours plus de leurs supérieurs quand ceux-ci ne se contentent pas de prêcher la ferveur, mais s'efforcent d'en donner l'exemple.

Le don de prophétie et celui des miracles récompensèrent, même avant sa mort, une vie si fidèle à la grâce. Il prédit à une pauvre femme enceinte qu'elle aurait un fils de grand avenir, et ce fils, dont il fut le parrain, devint le bienheureux Ruremond, dont nous aurons plus tard à parler. Une autre fois, poursuivi dans un chemin isolé par des païens qui l'insultaient et menaçaient de le frapper en haine de sa religion, il s'arrêta à quelque pas d'eux, leur défendit de dépasser certaines limites qui les séparaient de

(a) Nous parlerons plus au long de cette règle au volume suivant.

lui, et quelques-uns ayant méprisé cet avis tombèrent morts, ce qui fut le signal de la fuite des autres (a).

Sainte Radégonde n'apprit pas sans une grande joie de quelles faveurs Junien avait été comblé. Elle avait vu se clore ainsi, sous l'impression des meilleures espérances, l'année 558 et commencer la suivante. Elle même reçut une nouvelle preuve de la sincérité de Clotaire dans le don qu'il fit à son couvent de la terre de Vouillé que Sainte-Croix possédait encore en 1789. Cette donation fut faite à l'intention du prieuré d'hommes fondé en dehors de la ville pour le service du monastère ; elle consistait d'abord dans la villa possédée par le domaine royal à Vouillé, puis en plusieurs fermes et possessions adjacentes. Tous les droits de justice et de juridiction seigneuriale étaient remis par lui aux mains des clercs de cette église. Un peu plus tard il y joignit, à la prière de sainte Radégonde, le château de Berthegon (59) ; et le bourg des Murs (60) avec les mêmes avantages, à titre d'entretien des clercs destinés au service de l'église. Le roi Clotaire dote la communauté de Ste-Marie de Poitiers.

D'après cette même charte, il paraît que l'église et le monastère dotés ici étaient d'un travail remarquable et vraiment royal. Il rassurait d'autant plus les espérances de l'illustre donateur dans les miséricordes divines qu'il conjure ce nouveau clergé d'implorer pour lui.

Quant au grand monastère de Sainte-Radégonde qu'on nommait déjà de *Notre-Dame,* aussi bien que la collégiale *Hors-les-Murs*, il se terminait lorsque ces grandes choses se passaient à Mairé. C'était le premier monastère de femmes où la clôture dut être établie comme une indispensable condition, jusque-là inusitée pour les agrégations nombreuses, de la vie plus parfaite qu'on y allait mener. De là aussi la nécessité des vœux de pauvreté et d'obéissance qui n'auraient pu s'observer dans la liberté du monde, mais qui, dès lors, devenaient indispensables. Achèvement du monastère de Sainte-Radégonde.

(a) V. nos *Vies des Saints de Poitiers,* p. 199 et suiv., et Mabillon, 1 *sec.*

Chaque vierge venant se joindre à la fondatrice apportait donc son patrimoine, suivant l'exemple de celle-ci, qui ne s'était rien réservé, consacrant d'avance sa fortune princière à l'œuvre grandiose qu'enfin elle terminait heureusement après dix ans de fatigues, de travaux et d'anxieuses contradictions. Ce fut un jour de deuil public à Poitiers que celui où toute la cité, accoutumée aux gracieuses amabilités de la sainte reine, la vit se renfermer pour n'en sortir plus, derrière ces murs qui la séparaient pour toujours de la vie extérieure, mais quelle joie aussi pour ses nombreuses compagnes qui l'y suivirent, venues la plupart de patries diverses et éloignées, et d'autant plus heureuses de ne plus se séparer d'elle, de ne plus rien perdre pour ainsi dire de ses vertus ! D'après Fortunat, son biographe, une émotion générale s'empara de la population. La sainte fit à pied, suivie de deux cents jeunes filles, le trajet de la basilique de Saint-Hilaire à leur nouvelle demeure. Elles appartenaient en plus grand nombre, aux plus riches et plus considérables familles de la noblesse gallo-romaine ; quelques-unes étaient même de race royale, et on voyait ainsi se grouper autour d'une reine qui dédaignait le monde pour le roi des rois, de nobles imitatrices qu'avaient attirées vers Lui, avec elle, ses douces vertus et ses éloquentes exhortations (a). C'était là pour beaucoup d'entre elles une vocation choisie par préférence aux séductions de la vie mondaine, pour d'autres une expiation de beaucoup d'entraînements et de concessions faites au siècle : toutes y cédaient au saint attrait qui ravit les âmes, en dépit des époques les plus difficiles, vers les saints refuges où elles prieront pour le monde en s'unissant plus étroitement aux douleurs du Christ. Quand les grands du royaume, quand Clotaire et ses fils s'empressaient de s'allier à ce dévouement par de généreuses largesses, ils participaient eux-mêmes à

Son inauguration.

(a) Fortunat, *Vit. S. Radégond.*, c. XXI. — Mabillon, *Ann. Bened.*, t. I, lib. V, p. 125. — Bolland., 13 aug., c. III, p. 71. — Greg. Turon., *De Gloria Confess.*, c. CVI.

l'édification commune, ils compensaient pour la société si péniblement enfantée, les déplorables malheurs qu'ils lui causaient, et peu à peu la France s'acheminait à cette grandeur chrétienne qui l'a placée si longtemps à la tête de l'Europe civilisé, et qu'elle n'a perdue qu'en profanant ses primitives, ses plus glorieuses traditions.

Mœurs et habitudes des religieuses.

Il importe, pour la connaissance des mœurs monastiques de ce temps, que nous pénétrions dans le cloître de Poitiers, pour y étudier les occupations des sœurs et la vie, devenue plus austère que jamais, de Radégonde elle-même. Tout s'y fit, dès le jour de la clôture, avec l'ordre parfait qui en était la première condition. La prière commune s'y pratiquait nuit et jour à des heures régulières, la psalmodie s'y observait en des Offices réitérés, la nourriture y était sobre et commune; les religieuses, en dehors des heures canoniales, s'y partageaient les travaux de la maison; tout s'y faisait par elles, les unes travaillant pour les autres, et chacune pour toutes, quant à ce qui regardait les soins des repas, la confection des vêtements et des tapisseries destinées au saint lieu, enfin l'entretien des locaux où se faisaient les différents exercices. Les semaines se succédant voyaient les mêmes personnes reprendre à leur tour les mêmes charges, contribuer à l'ensemble de ce gouvernement où tout le monde obéissait avec joie à une autorité unique, toujours écoutée, toujours aimée, et dans cette dépendance volontaire il n'y avait personne qui ne se dépensât avec générosité. Au milieu de ce grand nombre de femmes qu'animait un même esprit de zèle et de sacrifice, beaucoup, ayant reçu les éléments d'une éducation distinguée, étaient adonnées pendant quelques heures de chaque jour à la lecture et à la composition de manuscrits. Dans de vastes salles, d'immenses tables étaient dressées, couvertes de feuilles de papier et de parchemin (61), d'encriers, de plumes, de petits vases à peintures diverses, destinés à orner les majuscules de minium, d'azur et d'or, et aussi de quelques arabesques

Travail et prière.

Confection des manuscrits.

dont s'enrichissaient déjà les bords de ces pages merveilleuses dont pas une de cette époque n'a résisté aux ravages des hommes, des insectes et du temps. C'était ainsi que se formaient les bibliothèques où les ouvrages des Pères se reproduisaient nombreux, quoique lentement, avec le texte des livres sacrés, les chartes de fondations et de propriétés, types précieux, plus rares alors que jamais après les déprédations des Barbares, et dont beaucoup fussent demeurés inconnus à la postérité sans cet instinct providentiel qui, à toutes les époques, a porté l'homme à la conservation de ce qui honore sa nature.

Vertus et humilité de sainte Radégonde. Son éloquence.

De tant de soins qui divisaient les phases régulières de chaque jour, Radégonde se réserva toujours ce qu'il y avait de plus désagréable et de plus bas. On ne nous dit point qu'elle se soit imposée cette tâche de l'écriture et des livres qui eut si bien convenue à sa belle intelligence. On ne la voit pas travailler aux tapisseries qui devaient parer les murs et le pavé des sanctuaires. Elle aimait mieux les plus infimes offices de la maison, s'humiliant jusqu'à choisir les ouvrages qu'on impose ordinairement aux dernières servantes. C'était à ses yeux l'expiation de ces jours déjà si lointains qu'elle avait passés, disait-elle, dans l'oisiveté et l'abondance. Et à ces travaux qui fatiguaient son corps elle ajoutait les excessives rigueurs d'une pénitence continuelle dont la seule pensée effraie notre délicatesse (a). Mais à ses yeux tant d'actions méritoires n'eussent été rien sans la pratique d'une charité qui ne se lassait pas. Devenue pauvre volontairement, et n'ayant plus rien dont elle pût se dépouiller pour les indigents, elle obtenait beaucoup pour eux des princes ses parents. L'Abbesse Agnès lui accordait aussi quelques moyens d'assister les pauvres du monastère, où se faisaient de très larges aumônes, et quand la sainte reine en eut obtenu une fois un petit tonneau de vin à distribuer aux malades[1], elle ne put parvenir à le vider

(a) *Bolland.*, c. III, p. 71.

pendant toute une année, quoique en donnant tous les jours. Dieu accordait ce miracle à sa foi et à son amour des indigents (a). Mais un des emplois qu'elle remplissait volontiers et dont sa sainte supérieure Agnès ne manquait pas de la charger, c'était de faire à la communauté assemblée des conférences sur l'Ecriture et les Pères que son esprit élevé et son zèle des âmes lui rendaient faciles. Elle s'y exprimait avec autant de netteté que de douceur ; on voyait cette aimable éloquence jaillir comme d'une source limpide et rafraîchissante d'une âme qui aimait les âmes et qui, en abdiquant toute souveraineté sur elles, n'en sentait pas moins vivement le désir de les perfectionner dans l'amour et le service de Jésus-Christ (b).

L'église de Sainte-Marie-hors-les-Murs.

Il paraît que le monastère voisin des prêtres destinés au service de la grande communauté n'avança pas aussi rapidement que celle-ci. Sans doute le logement des religieux dut s'y faire tout d'abord, mais l'église resta longtemps sans être achevée, et nous verrons que plus de vingt ans après l'autel du cimetière destiné à la sépulture des religieuses dans la crypte pratiquée au-dessous du sanctuaire n'était même pas encore consacré (c). Il est avéré pourtant qu'un certain Arnégisile fut mis dès le commencement à la tête des clercs de Sainte-Marie avec le titre d'Abbé, c'est-à-dire de *Père,* ce qui suppose que le personnel de la collégiale s'instituait en même temps que le monastère des femmes s'installait près de lui.

C'était pendant que Radégonde consolidait sa sainte maison que les déplorables querelles dont nous avons parlé se renouvelaient entre Clotaire et Chramne, ce fils dénaturé qui succomba enfin dans l'horrible supplice qu'il avait trop mérité. Ce tragique événement fut un de ceux qui signalèrent le cours de l'année 560. A peine cette barbare sévérité était-elle consommée, et la guerre finie,

(a) Fortunat, *Bolland.* et autres,
(b) V. les mêmes auteurs.
(c) Cf. Greg. Turon., *De Gloria Confess.,* c. CVI.

Pénitence et mort de Clotaire.

que Clotaire, qui n'avait que soixante-quatre ans, mais qu'avaient usé beaucoup de guerres et de passions brûlantes, se trouva accablé par ces derniers chagrins. A ces angoisses du cœur vinrent bientôt se joindre celles de la conscience. Sa colère apaisée par quelques jours de repos ne laissa plus de place dans son âme qu'au remords que lui inspira toute une vie d'usurpations, de débauches et d'assassinats. Pour calmer ces agitations, il voulut faire un pèlerinage à Saint-Martin de Tours, dont il venait de relever l'église incendiée (**62**). Il y fut accompagné de quelques saints évêques, et entre autres de saint Germain qui ne le quittait guère. Là, plus rapproché des pensées austères de la foi, inspiré par les exhortations de son vénérable entourage, et sans doute aussi à la pensée des vertus que pratiquait non loin de lui l'auguste reine dont les prières l'avaient si souvent aidé, il ouvrit son cœur au repentir chrétien, il versa des larmes sur ce tombeau dégagé par lui des ruines dont il l'avait couvert. C'était peut-être aux yeux d'un Dieu de miséricorde une pénitence efficace par laquelle il pouvait mériter un pardon que les hommes lui eussent justement refusé, et qui pût le disposer à une fin prochaine. En sortant de Tours, il se dirigea vers Compiègne, maison royale qu'avoisinait une forêt où il aimait à prendre le plaisir de la chasse (**63**). Dans un de ses violents exercices, une fièvre ardente s'empara de lui, le consuma en peu de jours, et il mourut dans le courant de novembre 561, après un règne de cinquante ans dont il avait terni la gloire par ses cruautés et ses excès (a). C'était au jour anniversaire du meurtre de Chramne, bien fait pour exciter ses derniers repentirs.

La monarchie partagée entre ses enfants.

A une époque où les royaumes n'étaient guères acquis que par des conquêtes, ils étaient nécessairement regardés comme une propriété particulière ; et si le roi mourait, ses enfants se partageaient, avec ses dépouilles, les pays qu'il avait gouvernés. Les quatre fils de Clotaire, nés de

(a) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, *sub. fin.*

différentes femmes plus ou moins légitimes, prirent donc chacun leur part de son héritage, et le royaume de France, qui n'était resté que trois ans entre ses mains dans l'unité qu'il lui avait faite, se trouva de nouveau divisé. Il y eut encore les royaumes de Paris, d'Orléans et de Bourgogne, de Metz et de Soissons. De ces quatre princes, Charibert, qui était l'aîné, devenu roi de Paris, eut dans sa part le Poitou et la Touraine avec la seconde Aquitaine presque entière. Le roi de Soissons, Chilpéric, étant mort sans enfants mâles en 567, un nouveau partage fit échoir notre province à Sigebert, roi d'Austrasie, qui siégeait tantôt à Reims et tantôt à Metz.

Le Poitou échoit à Charibert, roi de Paris

Puis à Sigebert, roi d'Austrasie.

Ce prince l'emportait beaucoup sur ses frères par la bonté de son caractère, par sa piété sincère et par les vertus chrétiennes dont il donna l'exemple. C'est ce qui le rapprocha beaucoup de sainte Radégonde, en qui il honorait l'épouse de son père, et lui fit aimer le séjour de Poitiers, où il vint souvent. Cette ville et le pays qui relevait d'elle fut pourtant, durant une longue période, aussi bien que toute l'Aquitaine, ensanglantée par ces guerres civiles où l'ambition cruelle de la malheureuse race de Clovis eut toujours la principale part. Nous verrons bientôt se développer la trame de ces lugubres événements.

Mort de saint Pient; sa vie dans l'épiscopat.

Une perte sensible affligea le diocèse en 564, et Radégonde non moins que lui. Saint Pient, son père spirituel et son ami dévoué, le saint évêque dont le zèle avait soutenu la grande œuvre de ses monastères et conduit son peuple dans les voies de la sanctification, fut appelé par Dieu à la récompense de sa belle vie. Tout ce qui nous reste de son souvenir atteste son zèle pour la régularité de la vie épiscopale et l'accomplissement de ses devoirs. Il est le premier de nos évêques dont l'histoire mentionne les visites pastorales : il paraît s'en être acquitté avec sollicitude malgré la vaste étendue du diocèse, dont le territoire se développait alors depuis l'Océan jusqu'aux limites de la Touraine, du Berry et du Limousin. Une fois, en naviguant

vers les parages de l'île de Maillezais (**64**), il fit naufrage avec les mariniers qui guidaient sa marche, non loin du bourg de Maillé qui était déjà une église paroissiale (**65**). Plusieurs de ses serviteurs y périrent, et lui-même ne fut sauvé que miraculeusement, car au milieu du péril il fit vœu de construire un monument sacré à l'endroit même où il aborderait, si Dieu lui en faisait la grâce. Ce vœu fut accompli, et cette chapelle, dont les dernières traces ont disparu, porta son nom pendant plus de dix siècles, étant devenue chaque année, au jour anniversaire de sa mort, le rendez-vous d'innombrables pèlerins. Jusqu'au XI[e] siècle, Pierre de Maillezais, le moine qui écrivit au XII[e] siècle l'histoire de cette île, affirme que les pêcheurs de la côte ne partaient jamais pour leurs expéditions maritimes sans aller se mettre, par une station à la chapelle de Saint-Pient, sous la protection de celui qui était regardé comme le patron de la contrée. Le petit monument ayant été ruiné, cette dévotion fut transportée à l'église paroissiale de Maillé, et c'est là qu'elle existe encore tout entière dans la confiance des peuples, qui y viennent chercher la guérison des maux d'oreilles et de la surdité.

Sa chapelle à Maillé.

Ce fut aussi au milieu d'une de ces courses charitables que la mort vint arrêter le cours de ce zèle édifiant. Il parcourait le pays de Melle (**66**) ; la maladie l'y surprit et il mourut à Melle même le 13 mars 564. Il y fut enterré dans l'église de Saint-Savinien qui était la plus ancienne de cette ville (**67**). Le nom de saint Pient était placé entre ceux de saint Anthême et de saint Fortunat dans nos anciennes litanies, et notre plus vieille liturgie a conservé son souvenir.

Austrapius privé de son évêché de Celles.

On sait comment l'évêque de Celles, Austrapius, avait obtenu ce poste singulier de la faiblesse de Clotaire avec la promesse de succéder à saint Pient. Il ne manqua donc pas de faire valoir ses prétendus droits aussitôt que celui-ci eut quitté son siège avec la vie. Mais l'accomplissement de cette faveur dépendait alors de Sigebert, d'autant moins

facile à prévenir que Pient lui-même, Radégonde, Fortunat, Agnès sans doute aussi, n'avaient pas dû manquer d'entretenir le nouveau souverain du Poitou de ce qu'ils redoutaient le plus après la mort du saint, auquel comptait succéder un homme qui ne l'était guère. Sigebert refusa donc à Austrapius de sanctionner les conventions faites entre son père et lui. Il dut être soutenu encore dans cette détermination par saint Germain et les autres évêques de sa cour auxquels devait peu sourire l'intronisation dans un tel diocèse d'un chef dont la vocation tenait si peu de compte des lois de l'Eglise et du respect de soi-même. Tant de raisons devaient déterminer l'arrêt définitif qui débouta l'intrigant. Le roi d'ailleurs en avait une de plus. Il avait songé à donner pour successeur à saint Pient un ecclésiastique dont le mérite n'était pas à contester. Ce devait être un Abbé de saint Hilaire.

Nous avons vu dès les dernières années de la vie du saint docteur, comment il avait établi sur les tombeaux de sa femme et de sa fille l'église de Saint-Jean et Saint-Paul, avec une communauté de clercs voués au service divin. Cette institution s'était continuée sur la tombe même du saint fondateur dont l'église avait pris le nom. De vastes et nombreux annexes s'y étaient ajoutés. La basilique restait toujours un refuge vénéré comme Saint-Martin de Tours. Nous avons vu sainte Radégonde s'y réfugier après sa fuite de Sais, et y habiter avec ses premières filles pendant qu'avait duré la construction de son abbaye. C'était donc aussi un vrai monastère que cette maison florissante où des Abbés s'étaient succédé depuis deux siècles. On comptait des saints parmi eux dont quelques-uns figurent sur les dyptiques de l'abbaye sans avoir pour ce titre toutes les preuves désirables, mais que la tradition a posés dans l'opinion des savants comme ayant droit d'y figurer : ainsi outre saint Just, disciple de saint Hilaire, saint Fridolin, qui aida l'évêque Adelphius à relever les ruines causées par les Vandales et les Francs; saint Gelais, saint Thaumast

Abbaye de Saint-Hilaire à Poitiers.

et saint Agapit, peut-être même saint Maixent, avaient contribué à la gloire de l'illustre maison. Un autre imitateur de saint Hilaire allait être appelé à l'héritage de saint Pient, ce fut l'Abbé Pascentius que la plupart des historiens s'accordent à indiquer comme le deuxième du nom. Quand saint Pient mourut, ce saint homme était à Paris, ce fut là qu'il reçut sa nomination au siége qu'Austrapius avait convoité sans succès.

Nous ne pouvons guère douter que l'influence de sainte Radégonde n'ait été pour beaucoup dans ce choix de Pascentius qui lui était connu et sur lequel tout nous dit qu'elle devait compter pour le bien de sa maison beaucoup plus que sur l'intrigant qui venait d'être si cruellement déçu.

Quant à celui-ci, forcé de lâcher prise, on nous le représente comme revenant à son château tout désolé d'avoir vu briser ses plus chères espérances. Qu'allait-on faire de son petit diocèse? Quelle deviendrait sa condition prochaine? De telles inquiétudes trop fondées lui montraient un avenir peu riant. L'obscurité et le silence d'une vie retirée semblaient seuls lui convenir désormais. Mais un sort plus triste encore l'attendait, et il ne devait pas survivre longtemps à ces cruelles épreuves. Nous avons dit qu'une garnison de Teifales était placée autour de lui. Soit qu'il y fût resté étranger, soit que ses anciennes humeurs militaires eussent trouvé à exciter parmi eux des mécontentements, à un moment donné une émeute éclata parmi ces troupes parfois difficiles à conduire, et comme il voulut se montrer pour rétablir l'ordre, un des rebelles le frappa d'un coup de lance dont il ne tarda pas à mourir. La paix et l'unité furent rendues alors au diocèse à qui revinrent les quelques paroisses qui en étaient séparées depuis neuf ans (**68**).

Mort d'Austrapius.

Les Teifales.

On voit que cette colonie des Teifales n'avait pas cessé d'être fort remuante et peu facile à contenir. Isolée presque de la civilisation chrétienne dans ce fond de la Vendée où d'autres populations indigènes étaient encore hostiles au christianisme, elle semble être demeurée païenne en plus

grand nombre et peut-être, si l'on en croit quelques monuments peu honorables à ses mœurs, vivait-elle dans une sorte d'autonomie sous le gouvernement de ses officiers, et n'ayant d'autres lois que celles de la discipline militaire, tout en restant à la disposition des chefs de la province... Ce qui ne paraît pas moins certain, c'est que l'autorité sous laquelle ils furent introduits dans la Gaule et les rois francs qui lui succédèrent avait songé à diviser cet essaim parfois dangereux d'étrangers encore peu dociles, et en avait formé des garnisons qui, en les disséminant, entravaient leur penchant à la rébellion tout en les maintenant utiles au service public. Lusignan, chef-lieu de viguerie en 775, et qui ne devenait une baronnie qu'au XIe siècle, devait cependant avoir une forteresse dès le VIe, et peut-être même bien avant, par l'avantage même de sa position. Les Teifaliens peuvent passer pour avoir occupé ce point important, si l'on considère que dans un rayon de plusieurs lieues à la ronde, certains endroits portent encore leur nom plus ou moins défigurés, mais très significatifs dès qu'on les rapproche du fait historique raconté ici. Ainsi dans la commune de Lavoux (**69**), le village des *Tiffailières ;* près Montreuil-Bonnin (**70**), la Tiffaille ; non loin de Vivonne, deux moulins existaient encore vers 1120. Un étang de Tiffauges (a). Dans les Deux-Sèvres, le Tuffaut, village de la commune de Genneton (**71**), au nord, et à 9 kilomètres d'Argenton-Château (**72**). — Nous ne parlons pas de la *Tiffardière,* près Niort, ni même de la Tiffaudière, près Celle-l'Evêcault, parce que ces lieux dits semblent plutôt venir de Tiffart et de Tiffaneau que de Tiffauges. Mais ces noms propres d'individus n'indiqueraient-ils pas eux-mêmes des rapports entre ceux qui les portèrent et quelques traditions de la contrée où les Teifales durent avoir un établissement?

Toutefois il arrive souvent que dans ces débris informes, Saint Sénoch.

(a) *De Teofaugiis,* Cartul. de St-Cyprien, *Archives histor. du Poit.,* III, 69.

Dieu suscite une perle précieuse qu'il expose pour sa gloire aux regards du monde qui n'y comptait pas : c'est ainsi qu'à l'époque dont nous parlons, saint Sénoch sortit de ce peuple si peu conforme aux principes de la sainteté. Né en 539 de race teifale, il fut éclairé des lumières de la grâce et se convertit. Admis au rang des clercs, il s'éloigna de son peuple dont ses nouveaux principes excitaient peu la sympathie. C'était en 576. Il passa donc en Touraine et se forma un petit monastère dans les ruines d'une vieille solitude des bords de l'Indre, au-dessous de la ville actuelle de Loches. Saint Martin l'avait jadis habitée quelque temps. Sénoch s'y adjoignit seulement trois religieux, ce qui fait qu'on peut regarder ce petit établissement plutôt comme un simple ermitage. Y ayant posé un autel enrichi de reliques, il pria saint Euphrone, alors évêque de Tours, de venir le consacrer. Ce prélat s'y étant prêté, il profita de cette occasion pour ordonner diacre le nouveau solitaire ; puis quelques temps après il lui conféra le sacerdoce. Ses trois associés qui vinrent servir Dieu avec lui dans cette solitude, donnèrent à la fois les plus fervents exemples d'abnégations et de pénitence et aussi du plus grand désintéressement ; car des sommes considérables leur ayant été données à diverses reprises, Sénoch les distribuait aux pauvres, payait les dettes des prisonniers, ou en rachetait les captifs. Plus tard, lorsque saint Grégoire l'historien eut succédé à saint Euphrone, Sénoch fut très estimé de l'illustre évêque, dont la direction lui fut plus utile, et qui reçut son dernier soupir. Ce fut le 24 octobre 579. Le saint n'avait alors que quarante ans. Grégoire écrivit sa vie et raconte qu'il fut lui-même témoin à son tombeau de la guérison de trois aveugles et de plusieurs paralytiques (a). Le nom est resté à une paroisse de la Touraine, où il est honoré le jour de de sa mort (b).

(a) Greg., *Vitæ patr.*, c. xv.

(b) C'est Saint-Sénoch, bourg de 600 habitants, dans la canton de Ligueil, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire).

Influence des saints à cette époque.

Mais sa mémoire est liée surtout à celle des grandes vertus de son temps. En dépit des superstitions barbares encore existantes, et de la disposition morale que tant de désordres publics jetaient abondamment dans la société nouvelle comme autant d'oppositions aux vertus du christianisme, Dieu se réservait des âmes d'élite dont la vie contrastait par la chasteté et la douceur avec les débauches et les emportements de la vie sociale. L'histoire de l'Eglise n'a pas de période plus édifiante que celle de ces saints anachorètes qui, de toutes parts, priaient et travaillaient alors dans le silence, méprisant les joies du monde, et le sauvant dans l'œuvre secrète de leur propre sanctification. La Touraine, le Maine, l'Anjou, la Bretagne avaient aussi leurs thébaïdes où nous rencontrerons, avant la fin de ce siècle, des modèles mémorables de cette perfection qui va dans les saints jusqu'à l'idéal.

De leur côté, les évêques ne manquaient pas non plus à leur tâche plus extérieure, mais non moins efficace, outre qu'ils étaient aussi les hommes de la prière et de la sainteté, la dignité de leur caractère, leur crédit sur les populations converties par eux, devenaient pour leur ministère de puissants moyens de succès. Adonnés à la prédication populaire, ils n'en gouvernaient pas moins les hauteurs où s'énorgueillissait la gloire mondaine, ils maintenaient la discipline dans le clergé, imposaient aux rois mêmes le respect de l'Eglise, s'élevaient contre les audaces de leurs désordres et continuaient chaque jour la mission réparatrice du divin Réformateur.

Mort de saint Paterne,

L'un d'eux, que nous avons vu plus d'une fois se signaler par d'éminentes vertus, fut recevoir la récompense des saintes impressions qu'il avait faites sur les âmes. C'est saint Paterne, dont la vie avait été semée pour ainsi dire d'autant de miracles que de vertus. Pour remplir cette charge épiscopale, dont les justes sollicitudes ne se comparent qu'à sa responsabilité, il épuisa ses dernières forces après avoir blanchi sous les travaux de la vie

monastique et de l'apostolat, ne changeant nullement ses habitudes austères, ne ralentissant en rien son activité, construisant ou réparant des églises, et continuant par sa charité de se faire le père des pauvres et des petits. Il avait alors plus de soixante-dix ans. Etant tombé malade le lundi de Pâques 565, il mourut après treize ans d'épiscopat, âgé de quatre-vingt-trois ans, le 5 avril. Une remarquable coïncidence fit mourir dans la même nuit Scubilion, ce vieil ami avec lequel nous l'avons vu partir d'Ansion et qui succomba quand il se disposait à venir le voir. Paterne avait abordé avec lui, à cinquante ans au-delà, ces mêmes confins de l'Océan ; ils s'y étaient fait un oratoire solitaire, près du village de Scicy où ils avaient commencé, dès leur arrivée en Normandie, à convertir un grand nombre de païens. Scubilion, qui avait secondé tous les travaux apostoliques de son vieil ami jusqu'au moment de son épiscopat, resta dans son humble demeure d'où il continua d'évangéliser la contrée. La mort qui les unit le même jour, les réunit aussi dans le même tombeau, sous l'abri du petit oratoire qui devint une église paroissiale, connue encore sous le nom de Saint-Pair ou Saint-Paterne-sur-Mer. On y possède une portion de leurs reliques, plusieurs fois transportées en divers lieux, pour les soustraire aux profanations des guerres. On en a quelques parcelles à Orléans et à Issoudun.

Et de Scubilion.

On peut s'étonner que nos vieilles archives ayant conservé si fidèlement la mémoire de saint Paterne, on n'ait rien de ses restes à vénérer dans le diocèse qui lui donna le jour, et qu'aucun lieu sacré n'ait porté son nom à aucune époque. La seule gloire qui lui reste aujourd'hui parmi nous, est que saint Fortunat ait écrit sa vie (a).

(a) Inter. opp., part. 2. — Migne, p. 487. — Surius, 16 april.



NOTES DU LIVRE VI

Note 1

Maubeuge, *Malbodium,* ancienne et forte ville de 5,000 âmes, du Hainaut, sur la Sambre. Cette abbaye était devenue une collégiale de chanoinesses nobles à la nomination du roi.

Note 2

Saint-Quentin, *Oppidum sancti Quintini,* prit ce nom vers 650 lorsque saint Eloi y eut découvert les reliques du saint martyr de ce nom. Posée sur la Somme, avec 15,000 habitants, elle était l'ancienne capitale du Vermandois, et d'abord l'*Augusta Veromanduorum* des Romains, dans le centre de la seconde Belgique. Aujourd'hui sous-préfecture du département de l'Aisne.

Note 3

Duodecim Canonicos. Ce nom, par l'idée même d'une règle qu'il suppose, fut donné dès le ve siècle aux cénobites, puis à tous les clercs vivant en communauté, et enfin demeura aux chanoines seuls lorsqu'après leur sécularisation ils conservèrent cependant, quant au service divin, les habitudes d'une régularité qui disposait l'Office du jour et de la nuit en plusieurs *heures* qui restèrent toujours les mêmes.

Note 4

Auxerre, *Autisiodurum,* était dans la quatrième Lyonnaise, représentée aujourd'hui par la Bourgogne, et appartenait aux *Senones* ou habitants de Sens. Sa population de 12,000 âmes occupe la rive gauche de l'Yonne, et elle est le chef-lieu du département de ce nom.

Note 5

Dervum, Dervinse, fondée en 673, pour des bénédictins, au diocèse de Châlons-sur-Marne. (V. à la suite des *Œuvres de S. Fortunat,* Migne, t. LXXXVIII, *Monum. ecclesiast., Sæc.* VII, col. 1162 et 1225.

Note 6

M. Longnon, qui a fait un bon livre sur la *Géographie de la Gaule au VI[e] siècle*, veut que le *vicus Becciacus* dont il s'agit ici soit aujourd'hui le village de Bessay, situé un peu au sud-ouest de Jard, dans le canton de Mareuil, près Luçon. Saint Grégoire de Tours affirme de plus qu'à Bessay on faisait de son temps la fête de saint Vincent le 22 janvier, comme on la fait encore. D'où vient que dans les *Pouillés* du XVIII[e] siècle on trouve pour patron de cette paroisse saint Jean-Baptiste? Il n'est peut-être pas facile de l'expliquer, sinon en supposant que saint Vincent de Jard aura été créé dans le voisinage de Bessay à une époque peu éloignée de la première fondation ; ou bien encore qu'après la fondation faite par Clotaire à Saint-Vincent même, sur le territoire de son *vicus* de Bessay, on aura honoré dans l'église de ce dernier lieu une autre relique de ce même patron, et qu'on ait fait ainsi une succursale de *Becciacus,* en faveur des pèlerins, au grand nombre desquels la première église ne suffisait pas. Il n'y a pas d'ailleurs à expliquer ici l'appellation de Saint-Vincent-sur-Jard par la disparition du nom primitif de *Becciacus,* puisqu'on s'accorde à le reconnaître dans le Bessay actuel, dont le premier vocable est fort à considérer.

Quant au mot *Jard,* c'est un nom signifiant *occident, Err* ou *Iard,* en gaëlique. Ainsi Err-in, l'Irlande, signifie *île de l'Ouest.* Ainsi encore l'île d'*Err,* vis-à-vis la côte occidentale du Poitou, dont on fit plus tard *Ermoutier.* (V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* première série, VII, 84.) — M. Levisval a cité une monnaie mérovingienne qu'il attribue au *vicus* du Jard, et qui doit remonter à cette époque (*Numismatique du moyen âge,* t. I, p. 65, n° 35 de la planche III).

Disons aussi que sur ce même canton de Talmont était un autre établissement religieux qui portait le surnom de Jard. C'était Sainte-Radégonde-en-Jard, prieuré de Sainte-Croix de Poitiers, auquel était jointe, dans le même lieu, une cure à laquelle l'évêque de Luçon pourvoyait sur la présentation de l'abbesse. Ce mot *Jard* a été écrit très diversement à différentes époques : au XIII[e] siècle on a dit *Gard* et *Jard,* au XIV[e] *In-Jardo ;* au VII[e] *Jarto.* — Au XII[e] quand fut posée sur ce même territoire l'abbaye de Notre-Dame-du-Lieu-Dieu, les chartes l'établirent sous le nom de *Locus-Dei in-Jardo,* et depuis lors elle fut toujours nommée *Lieu-Dieu-en-Jard.*

Note 7

Chelles, *Calœ,* aux bords de la Marne. Village aujourd'hui de 1,500 habitants où une abbaye de femme fut créée en 684, par sainte

Bathilde, femme de Clovis II, dont nous parlerons. La forêt voisine possédait un palais royal, et n'était qu'à 4 lieues et demie à l'Est de Paris.

Note 8

Les Andelys, *Andeliacum*, petite ville de la Normandie (Eure), sous-préfecture de 6,000 âmes, dont le nom pluriel vient de ce qu'elle est partagée en deux par la route de Paris à Rouen. Son abbaye de Notre-Dame fut fondée vers 525.

Note 9

Cette église occupait l'emplacement où fut construite plus tard celle de Sainte-Geneviève.

Note 10

On s'accorde peu sur l'année où mourut sainte Clotilde. Les uns disent vers 513, comme les *Bollandistes* et le président Hénault, Longueval dit vers 545, l'*Art de vérifier les Dates* tient pour cette même année, et Chalmel le suit dans ses *Tablettes de Touraine*, qu'il a puisées à des sources locales. C'est cette date que nous préférons ; car si Radégonde trouva Clotilde à Tours quand elle y passa en 544 pour se rendre à Sais, la mort de cette dernière n'a pas pu arriver avant 745.

Note 11

Salency, bourg de l'Oise, canton de Noyon. Saint Médard, succédant à ses parents en qualité de seigneur, établit dans son lieu natal l'institution des Rosières, et couronna la première année sa sœur, jugée par tous la plus vertueuse des jeunes filles du pays.

Note 12

Vermand, aujourd'hui simple village de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne), n'a plus que 1,200 habitants et les restes d'une ancienne abbaye de Notre-Dame, fondée au VIIIe siècle, et reconstruite en 1091. C'est le *Civitas-Veromanduorum*, ancienne ville principale du Vermandois. Du temps de saint Médard, c'était une ville de troisième ordre de la Gaule Belgique.

Note 13

La prononciation populaire et les inexactitudes des copistes ont fait du mot *Medardus* les mots Saint-Mars, Saint-Mard, et même Saint-Marc. Il est certain que tous ces noms, comme Saint-Médard-

des-Prés en Vendée, Saint-Mard-la-Lande (Deux-Sèvres), l'aumônerie de Saint-Mars, près Châtellerault, Saint-Médard-en-Gâtine, prieuré non loin d'Archigny, aussi bien que la Pile-Saint-Mars (Indre-et-Loire), ont tous la même origine et rappellent le patronage du saint évêque de Noyon.

Note 14

Saint-Gilles-sur-Vie, chef-lieu de canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne. Bourg de 1,500 habitants. C'est dans les titres latins et dès 1218 *Sanctus Ægidius super Viam*. Ce surnom lui vient de la Vie, petite rivière de 40 kilomètres de cours qui prend sa source à 2 lieues au nord de la Roche-sur-Yon et va jusqu'à Saint-Gilles même se jeter dans l'Océan. L'église paroissiale était un prieuré de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. La cure appartenait d'abord à l'abbaye de Saint-Gilles de Rié en Provence, mais dépendait dans les derniers temps (au XVIIIe siècle) de l'évêché de Luçon.

Note 15

Rié, Rie, Rue, *Riacum, Riedum, Riedia Insula,* ancienne île du littoral vendéen, aujourd'hui réunie au continent. Il y avait un château avec une cure dépendante de Saint-Cyprien de Poitiers, puis un prieuré de Saint-Michel-en-l'Herm sous le vocable de Saint-Hilaire.

Note 16

Maulay est aujourd'hui un chef-lieu de commune de 400 habitants, au canton de Loudun, avec une église de Saint-Martin dont la structure est du moyen âge gothique. Maulay est cité dans les chartes dès 987 : *de curti Maleciaco*. Avant 1790, la cure était à la nomination de l'évêque. Supprimée en 1791, elle fut rétablie en 1872. Le fief avait haute et basse justice qui relevaient de la châtellenie voisine de Parnon. — Maulay avait sur son territoire le château de Dercé, dont il n'y a plus que des ruines, et où était un prieuré de Saint-Jean-Baptiste relevant de l'abbaye de Bourgueil en Touraine. On y visite aussi des souterrains-refuges qui paraissent fort anciens.

Il ne faut pas confondre ce Maulay avec son homonyme du canton de Thouars (Deux-Sèvres) dont le vocable est Saint-Pierre-ès-Liens.

Note 17

Cette assertion d'une abbesse qui ait précédé sainte Agnès dans cette dignité paraît d'autant plus hasardée que ni Grégoire de Tours, ni Fortunat n'ont parlé de cette Richilde qui exista pourtant, si nous

nous en rapportons à une sérieuse dissertation que D. Liron a insérée dans ses *Singularités hist. et litt.*, t. I, p. 257 et suiv. Il est vrai que ce même critique conteste le voyage que Radégonde et Agnès firent à Arles pour en rapporter la règle de Saint-Césaire : ce voyage n'est douteux pour personne. Du Temps adopte aussi l'abbatiat de Richilde, d'après D. Liron lui-même, et fait observer que le *Gallia christiana* a eu tort de l'omettre, et Dreux du Radier (*Bibl. du Poit.*, I, 116), partage cet avis. — Nous reviendrons en son temps sur cette remarque. M. de Fleury, *Hist. de sainte Radég.*, 1re édit., p. 383, dit : « Nous ne comptons point Richilde qui, *si elle est une abbesse différente d'Agnès*, n'est point assez connue. » — Ce n'est point tout à fait une raison de *ne point la compter;* c'est au contraire établir implicitement son existence ; après quoi l'on n'en dit en effet que ce qu'on sait et paraît certain ; c'est ce que nous faisons ici.

Note 18

Une vieille tradition dénaturée, et que les historiens modernes ont trop acceptée, voudraient que les masses d'eau qui avaient envahi le littoral de la Saintonge et de l'Aunis, se fussent retirées tout à coup au commencement du vie siècle, et eussent mis à découvert tout le terrain qui forme aujourd'hui la ville de Niort. Mais cette révolution géologique est d'un âge bien antérieur à celui qu'on voudrait lui attribuer ici. La superficie de certains marais des environs est en contrebas sensible du niveau minimum des eaux douces ; elle serait à peine couverte par les plus grandes marées. Sans donc savoir où les partisans de ce système auraient découvert une telle origine, on peut assurer qu'elle doit remonter à des temps préhistoriques, ce qui n'encourage pas beaucoup à accepter le commerce maritime que les Niortais auraient pratiqué à l'époque mérovingienne. (V. M. Favre, *Hist. de la ville de Niort,* in-8°, 1880, p. 12.)

Note 19

Un tiers de sou d'or mérovingien porte comme lieu de fabrication *Niordum,* qui confirmerait à la ville de cette époque une certaine importance. (Favre, *ibid,* p. 21.)

Note 20

M. Favre, *ub. sup.*, p. 13, assigne trop tard l'introduction du christianisme dans notre pays. Nous avons dit pourquoi il faut le faire remonter jusque vers le dernier quart du premier siècle. (V. ci-dessus, p. 38 et suivantes.)

Note 21

Campaniacum, auquel on ajouta l'épithète *siccum,* Champagné-le-Sec, pour indiquer la nature de son terroir calcaire et argileux. C'est un chef-lieu de commune au Sud-Est de Chaunay, canton de Civray. Elle est située au bas d'une côte boisée, et a de 5 à 600 âmes. Son église romane est du vocable de Saint-Léger. D'autres ont dit, mais sans preuves, que le Champagné de Saint-Junien est un hameau qui porte encore ce nom dans la paroisse de Périgné, à 2 lieues au Nord-Ouest de Brioux ; d'autres encore, que c'était Champagné-Saint-Hilaire, à 3 ou 4 kilomètres de Couhé. Aucune de ces opinions ne nous semble fondée, ne fut-ce qu'en considération des distances.

Note 22

Brioux est le *Brigiosum* de la carte de Peusinger : il se trouvait sur la voie romaine de Saintes à Poitiers. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), ayant 1,200 habitants. — Ce lieu était fort considérable sous les Romains et sous la première race des rois Francs. Il fut la capitale d'une vaste portion du Poitou qui s'étendait de l'extrémité sud de cette province jusqu'à ses limites occidentales. Brioux fut aussi, dès avant le VIIIe siècle, un archidiaconé du diocèse, et devint ensuite, sous le titre de *pagus,* le chef-lieu d'nn grand nombre de vigueries.

Note 23

Chaunay, *Coloniacum, Colniacum, Chonoyum,* commune et paroisse de Saint-Pierre, au sud et dans le canton de Couhé (Vienne), population de plus de 2,000 habitants. La *Bouleure,* dont la source part de la limite sud-ouest de la commune (dans celle de Clussay (Deux-Sèvres), et coule jusqu'à la Dive et au Clain près de Voulon et de Couhé, se répand dans le vallon qui traverse le bourg de Chaunay, placé anciennement sur la voie romaine de Poitiers à Angoulême.

Chaunay fut autrefois un des vingt-quatre archiprêtrés du diocèse. L'évêque y nommait de plein droit. On trouve sur son territoire quelques traces de l'ancienne voie dont nous parlons. Son église porte les caractères du XIIe ou XIIIe siècle. D'autres enfin, ont voulu changer Chaunay en Caunay, autre localité du canton de Lezac (Deux-Sèvres), et ainsi éloigneraient beaucoup trop notre saint du lieu auquel toutes les traditions le rattachent.

Note 24

Cincillac. Ce lieu est resté douteux dans les historiens. On ne sait même pas par quelle localité il est représenté aujour'hui. Ce

qu'en a dit l'anotateur de saint Fortunat qui y était passé en allant de Saintes à Angers, n'élucide point la question. (V. S. Fortunat, *app.*, éd. Migne, p. 479 et 359.

Note 25

Saint-Aubin-les-Ormeaux, petit bourg de 800 âmes du canton de Mortagne (Vendée) dont la cure relevait du doyenné ou décanat de Saint-Laurent-sur-Sèvre, un des quatre qu'on avait distraits de l'archidiaconé de Thouars pour former en 1317, avec ceux de Vihiers, de Fontenay et d'Ardin (qui était archiprêtré) le nouveau diocèse de Maillezais.

Note 26

Saint-Aubin-la-Plaine, *Sanctus-Albinus-de-Plana*, est une toute petite commune de 350 âmes dans le canton de Sainte-Hermine (Vendée). Le service spirituel a été réuni à Saint-Jean-de-Beugné dans le voisinage. Jusque-là l'évêque de Luçon avait nommé à la cure.

Note 27

Saint-Aubin-le-Clou, ou en-Gâtine, bourg de 1,500 âmes, canton de Secondigny (Deux-Sèvres), ayant plus de 1,500 habitants, était un prieuré-cure de Moutierneuf. On ne voit guère l'origine de son surnom orthographié très diversement, Saint-Aubin-*le-Clou, du-Clou, du-Cloud, du-Cloux, Sanctus-Albinus-de-Clouro.*

Note 28

Saint-Aubin-de-Baubigné, *de-Bambiniaco,* commune du canton de Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres). Jolie paroisse de 1,800 âmes avec une église bâtie en 1517 en style ogival de la Renaissance. C'est l'ancienne sépulture des La Rochejaquelin, qui habitaient le château voisin de la Durbellière. La cure avait pour patron l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes. Sur le territoire de la paroisse était aussi le prieuré de la Grande-Boissière, appartenant à l'abbaye de la Réau, près Chaunay, et mentionnée à ce titre dès 1218.

Note 29

Saint-Aubin-du-Plain, est du canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres), a 500 habitants, et indique par son surnom (*De Patuis*) sa position découverte. L'évêque de Luçon nommait de plein droit à la cure.

Note 30

Saint-Aubin-du-Dolet, *de Daleto*, paroisse de 500 âmes, dans l'ancien archiprêtré de Mirebeau, réunie à celle de Saint-Jean-de-Sauves en 1813. Son nom lui vient apparamment d'une ancienne maison seigneuriale du voisinage, qui a disparue après lui avoir été annexée longtemps, mais le *Pouillé* de Gautier de Bruges citait l'église sous le nom de Saint-Olympe *(Olompi)*, qui était sans doute ou le martyr qui souffrît à Rome au IIIe siècle, ou le saint évêque de Thrace, qui mourut au IVe, et qui est honoré sous le titre de confesseur. Il est souvent question de Saint-Aubin-de-Dolet dans des actes du XIIIe siècle, et depuis jusqu'au XVIIe. La cure était à la nomination de l'abbé de Bourgueuil, en Touraine.

Note 31

Ce prieuré est mentionné dans une charte de 1098 par laquelle saint Pierre II, évêque de Poitiers, confirme à l'abbaye de Saint-Cyprien la possession des églises que l'abbé Régnaud et ses prédécesseurs avaient acquises avant et depuis son épiscopat. (V. D. Fonteneau, VII, 204, et M. Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 434.)

Note 32

Radis, *Ratis*, *Ratina insula*, *Rocacum*, ou *Rea*, ou *Reatum*, et même, d'après Grégoire de Tours, *Gracina*, qui fut sans doute son premier nom. C'est une île de l'Océan, à 2 lieues à l'Est de la Rochelle et de la côte de l'Aunis. Les géographes antérieurs au VIe siècle n'en parlent pas, et au IVe elle était encore ensevelie sous les flots. Quoi qu'il en soit, elle était déjà du temps de Leudaste aux rois Francs qui y tenaient au profit de leur fisc un receveur des droits sur les vins blancs du terroir, meilleurs alors qu'aujourd'hui. Elle faisait partie de la deuxième Aquitaine lors de la conquête de 507. Il n'y apparaît de seigneurs que sous Eudes, duc d'Aquitaine, que nous verrons régner de 888 à 898. Exposée pendant le IXe siècle aux ravages des Normands, elle se vit bâtir plusieurs forteresses qui donnèrent naissance à des villes dont Saint-Martin fut la principale. Celle-ci est aujourd'hui le chef-lieu du canton, et possède une ancienne église dont le vocable a donné son nom à la ville. Un couvent de Bénédictins y fut fondé en 735. Entourée de récifs, cette île est d'un abord dangereux. Elle mesure une longueur de 4 à 5 lieues sur une largeur de 2 à 3, ce qui lui donne une circonférence de 12 à 15. Quelques géographes l'ont confondue avec l'île de Noirmoutier, située à l'extrémité nord du Poitou, et que les vieux titres appellent

Herio, Herus, d'où l'on fit *Hermoutier* et plus tard *Noirmoutier,* après la venue des Bénédictins qui y bâtirent un monastère en 674. Celui-ci était du Poitou, et fut plus tard au diocèse de Luçon; celui-là de l'Aunis, et encore du diocèse de la Rochelle.

Note 33

La Boulogne, petite rivière très réduite en été qui commence à 3 ou 4 kilomètres au Sud-Est des Essarts (Vendée) et va se perdre dans le lac de Grand-Lieu, au-dessus de Saint-Philbert. Elle a aussi un cours très tortueux de 75 à 80 kilomètres.

Note 34

Tous ceux qui ont parlé de ce singulier épiscopat d'Austrapius l'ont pris pour une de ces excentricités capricieuses qui entrent dans la tête d'un favori, et passent dans l'histoire sans y laisser d'autres traces que celles d'un fait à peine digne d'attention. Ils n'ont pas songé surtout à ce titre de chorévêque qui entrait alors pour une si grande part dans le gouvernement des Eglises ; et cependant c'est le seul point à envisager pour expliquer cette hardiesse sans exemple sous les apparences d'une condition légitime et respectable. Ce qui paraît certain, c'est que pendant la durée de cette prélature, le fier titulaire se reposait dans son château fort ; il semble que l'esprit sacerdotal ne l'y gênait pas trop, et que ses habitudes y furent moins celles d'un homme qui se repent de son premier métier. Nous reparlerons de ce château et de sa situation.

Note 35

Greg. Turon, *Hist. Franc.,* lib. IV, c. XVIII. — D. Ruinart dans ses notes sur cet endroit de Grégoire de Tours, pense que ce *Sellense castrum* dont parle l'historien est le lieu qu'on nomme encore *Celle,* gros bourg de 15 à 1800 âmes, sur la Belle, dans l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), où une abbaye de chanoines réguliers, fondée vers l'an 1090, existait encore en 1789. De prieuré qu'elle était en 1100, elle était devenue abbaye en 1148. L'église de Notre-Dame, réparée par Louis XII, est une des plus belles du diocèse. D'autres, comme Dufour (*Hist. du Poit.,* p. 66), et Bouchet (*Annal.,* p. 71), croient que le lieu mentionné ici est Celle-l'Evêcault, village du canton de Lusignan, où passait alors la voie romaine de Poitiers à Saintes, et dont on prétend que le surnom (l'Evêcault) vint, depuis le VIe siècle de ce qu'un évêque s'était établi dans cet endroit. Ne serait-ce pas plutôt parce que de temps immémorial, et

probablement aussitôt après la mort d'Austrapius, l'évêque de Poitiers rentrant en possession de ses paroisses usurpées aurait acquis en même temps le lieu dont il fit un domaine de l'évêché ? Ce qui est certain, c'est que cet endroit a déjà, en 1218, le nom d'*Episcopalis cellula,* et qui plus est nous verrons saint Hilaire vers 365 y faire acte de propriété en établissant sur son territoire la cellule de sainte Florence. N'oublions pas enfin que c'était une des baronnies des évêques de Poitiers et qu'un Chapitre de cinq canonicats y existait encore en 1769, dont tous les titres étaient à la nomination de l'évêque de Poitiers.

Nous préférons ce dernier sentiment, non parce que le surnom donné à cet évêché viendrait de cet établissement d'un évêché transitoire, mais parce que cette localité fut dès le IVe siècle une propriété de l'évêque de Poitiers saint Hilaire, qui y donna à sainte Florence une cellule, remplacée plus tard par une chapelle encore existante, en l'honneur de la sainte recluse. Ce nom de l'Evêcault était donc donné à cette *Celle,* au même titre qu'à Mairé-l'Evêcault. C'est le sentiment soutenu par Etienne Mognot dans sa *Vie de sainte Radégonde,* publiée par Charles Pidou (in-12, 1621, p. 86).

Celle-l'Evêcault est maintenant le centre d'un canton de 1500 âmes. On y voit une belle église de la transition sous le vocable de saint Etienne. La commune est bornée au nord par la Vonne qui vient, par une vallée sinueuse et encaissée, des plus hauts massifs des collines de Ménigoute (Deux-Sèvres), et rejoint la rive gauche du Clain, près de Vivonne.

Venons-en maintenant à une opinion plus récente, nouveauté scientifique à laquelle on pourrait attacher quelque importance, à cause même de sa singularité, mais qui bientôt ne semblera pas à nos lecteurs plus acceptable qu'à nous-même.

En effet, d'après Besly, qui cite la chronique de Maillezais (*Evesq. de Poit.,* p. 8. — *Gallia christ.,* II, col. 1444), ce lieu se serait appelé non pas *Castrum Cellense,* mais *Castrum Celsum,* lequel d'après M. Longnon (*Géographie de la Gaule au VIe siècle*), se trouve tout à fait à l'extrémité occidentale de l'Anjou, dans l'arrondissement de Beaupréau (Maine-et-Loire), et qui alors était du diocèse de Poitiers. M. Longnon, qui a fait là un livre très estimable, s'efforce, non sans quelque apparence de raison, de faire de son *Castrum Celsum* un Chantoceau dont le suffixe se fût quelque peu dénaturé à travers les âges, mais répondrait encore suffisamment, selon lui, aux exigences d'une étymologie légitime. Resterait à savoir jusqu'à quel point le mot *Celsum,* qui ne remonte pas à la plus ancienne mention du lieu, n'aurait pas été dans la

Chronique de Maillezais, qui n'en parle que quatre cents ans après Grégoire de Tours, une mauvaise copie du *Sellense* de cet auteur? Il y a plus, M. Longnon s'appuie sur le voisinage de Chantoceau et du pays des Teifales, qui y tuèrent Austrapius dans une émeute, et ne se persuade pas facilement que ces circonstances puissent rattacher cette catastrophe à un autre endroit. Mais d'abord il y avait assez loin de Tiffauges, où habitaient les Teifales, à Chantoceau qui en était séparé par tout le territoire qui formait les *pagus* de *Mauges* et d'*Herbauges,* ce qui ne fait guère moins d'une vingtaine de lieues. De telles distances ne supposent pas entre les Teifales et Austrapius des relations fréquentes et faciles. Ajoutons que ce Chantoceau d'aujourd'hui, *Castrum Celsum*, quoique ayant l'agrément de certains érudits, ne semble pas avoir une grande affinité avec le *Castrum Sellense* des Mérovingiens, non plus qu'une grande notoriété à la même époque où rien ne paraît le désigner dans les chartes connues jusqu'ici ni comme lieu monétaire, ni comme appartenant au domaine fiscal. Ceci resulte de ce qu'en dit M. Célestin Fort dans son *Dictionnaire historiq. et géogr. de Maine-et-Loire,* I, 607. Nous préférons donc voir l'habitation épiscopale dans ce *Castrum Sellense,* qu'on a traduit par *Celle-l'Evêcault.* Car si l'on a répugné à poser cet évêché si près de Poitiers, c'est qu'on a pu considérer qu'il ne s'était agi qu'une fois d'Austrapius, un simple chorévêque dont l'autorité était essentiellement restreinte et dont la rivalité n'était pas à craindre pour l'évêque diocésain. D'autre part il ne faut pas oublier que dans ces cantons de Melle et de Lusignan il y avait des garnisons de Teifales, dont le chef habitait à Poitiers et devait avoir sous sa main un certain corps de ces troupes avec lesquelles ses rapports étaient plus faciles et plus fréquents. Ce sont de sérieuses raisons de revenir à l'opinion qui plaça Austrapius près de Poitiers, et que le *Castrum Cellense* lui appartenant il avait trouvé bon de s'y retirer jusqu'à ce que les événements vinssent couronner ses espérances. Tout bien examiné, nous ne pensons pas qu'on puisse croire autrement.

Note 36

L'authenticité de cette charte est soupçonnée, peut-être avec raison, pour son style qui peut avoir été remanié, mais non quant à la teneur, qui reste conforme aux documents historiques.

Note 37

Ceux qui ont voulu faire de Richilde et d'Agnès une seule et même personne, n'ont pas assez compris que les deux noms ont une origine

toute différente et ne laissent aucune possibilité à une confusion quelconque : le premier est tout germanique, et signifie une fille riche et puissante ; le second est purement grec et exprime la chasteté ou l'innocence. Quant à croire avec M. de Fleury que Richilde « pourrait bien être le nom barbare, et Agnès le nom de religion », ce serait une grosse erreur. Les *religieux* et religieuses du IVe siècle ne changeaient pas de nom en prenant le voile, comme il est facile de le voir par Radégonde elle-même, et par l'usage continué jusqu'à présent à Sainte-Croix de Poitiers. Remarquons d'ailleurs que cette coutume est aussi celle des bénédictins, qui suivent la même règle.

Note 38

Miscell., ub. sup., col. 103 et suiv. — Il est intéressant pour les époques suivantes, et notre siècle plus que tout autre pourrait se renseigner, pour mieux faire, à ces sources vénérables qui nous montrent comment, dès les premiers temps du christianisme dans les Gaules, on aimait et respectait le culte public, dont la beauté majestueuse importe tant aux succès de la religion dans les âmes. Dans ces belles églises du VIe siècle, fondées et dotées par les rois, dans celle de Paris surtout dont il est ici question, la psalmodie grave, sagement modulée, était assidue autant qu'habile et bien dirigée. Les instruments s'y mêlaient aux voix pour les soutenir, non pour les couvrir et les effacer. Ce n'était pas la confusion d'un tapage inintelligible et rebutant ; c'était le pieux accord d'une parole calme, accentuée, célébrant les louanges de Dieu avec l'amour qu'elles inspirent, et non une langue sans mesure ni correction, précipitant des syllabes jetées sans plus de discernement que de dignité au milieu des sons rauques ou cuivrés qui font plus de bruit que d'harmonie. Des enfants de chœur aux voix justes et éclatantes, accompagnaient celles du peuple tout entier, célébrant sur des tons pieux et recueillis les louanges des Confesseurs, des Pontifes et des Martyrs. Voilà ce que les vers de Fortunat nous font encore goûter aux pompes sacrées de la musique de son âge. Quelle dignité dans ce bel ensemble, et que nous en sommes loin dans la plupart de nos églises d'aujourd'hui, livrées à des chantres incultes et à des mercenaires grossiers dont la tenue et la voix sont la honte de la maison de Dieu et le chagrin des fidèles qu'ils en éloignent !

Note 39

C'est mal écrire ce nom que de l'appeler *Celles,* comme l'ont fait plusieurs historiens. Cette ville était bien Chelles, *Cala,* dont nous

avons parlé dans la note 7 de ce sixième livre et sur laquelle nous reviendrons. La position toute seule de ce lieu sur la Marne, et à 18 ou 19 kilomètres de Paris, détruirait tout doute à cet égard.

Note 40

Melun, *Melodunum*, ancienne ville de la Gaule chez les *Senones*, qui occupait la rive droite de la Seine, à 12 lieues Sud-Est de Paris. Sous la première et la deuxième race elle eut un atelier monétaire dont les pièces portent le nom *Meclidone*. Au VIIe siècle elle possédait encore un palais royal. Chef-lieu actuel du département de Seine-et-Marne, elle a de 7 à 8,000 habitants.

Note 41

Tréguier, *Trecor*, *Trecorium*, *Lautriguerium*, qui se traduit bizarrement sur quelques cartes par *Lantriquet*; ancienne ville épiscopale, érigée vers 811 par Noménoé, duc des Bretons, et dont le siège fut réuni en 1790 à celui de Saint-Brieuc. Ce n'est plus qu'un chef-lieu de canton des Côtes-du-Nord, dans une presqu'île qui s'avance dans la mer, et qui probablement alors n'était pas réunie au continent.

Note 42

Quant à ces noms défigurés sur les anciennes bannières ou socles de statues, ce sont des maladresses de peintres qui écrivaient sans doute comme on prononçait dans le pays, *Saint-Mainde, Saint-Mande*. On voit bien qu'ici c'est l'oubli d'un accent aigu. Ne quittons pas ce sujet sans établir ici l'historique du village d'Avanton, où se trouve le hameau de Saint-Mandé. Ancienne seigneurie dont les plus anciens titres sont du XIe siècle, et nommée souvent *Aventum* et *de Aventonio*, sa paroisse de Saint-Laurent semble avoir été une fondation, datant à peu près de cette époque, du Chapitre de Notre-Dame de Poitiers, qui nommait encore à la cure en 1789. Les seigneurs, dont le plus anciennement connu était un Adhémar d'Avanton, qu'on trouve en des actes de 1085, avaient le droit de haute justice, qui relevait de la châtellenie de la Tour de Béaumont. L'ancien château existe encore; il semble une construction des XVIe et XVIIe siècles, ce qui indiquerait une restauration après des avanies éprouvées pendant les guerres civiles du XVIe. Ces renseignements se fortifient du grand nombre de débris sculptés provenant des ruines du château voisin de Bonnivet et qui furent employés au pavage ou à la décoration des appartements. L'église pourrait être du XIIe siècle, à en juger par quelques-uns de ses caractères très mutilés et malgré la

dégradation que lui a infligée le mauvais goût d'ornementation moderne. On y voit un autel de Saint-Mandé. — Sur le territoire de la paroisse se trouve aussi un village de *Paché, Pachiacum,* qui figure dans un acte de 1105. (D. Fonteneau, XIX, 117.) — Avanton a aujourd'hui 700 habitants, et est situé à 12 kilomètres au Nord-Ouest de Poitiers, dans une plaine découverte que dominent les hautes tours du château.

Les anciens seigneurs d'Avanton ne nous sont connus qu'imparfaitement, les papiers et archives de la paroisse ayant été brûlés par les *savants* de 1793. Feu M. Faye, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a recueilli dans les *Bulletins* de cette Société, t. V, p. 100 et suiv., quelques détails sur les dernières familles qui ont possédé le fief et la seigneurie depuis le commencement du XVe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe.

Note 43

Texoneria (?) Paroisse de 7 à 800 habitants, au canton de Saint-Loup (Deux-Sèvres), sous le vocable de Notre-Dame. Cette église dépendait de l'abbaye bénédictine d'Airvault bien avant 1095.

Note 44

Les vieux hagiographes français disent qu'on l'invoque aussi pour les « enfants qui sont en chartre », et Borel, dit (*Trésor des recherches et antiquités*, p. 89) « être en chartre, c'est être phthisique ».

Note 45

Fustibus plagisque multis, etiam manu propria affecit.

Note 46

Iratus hunc cœsum pugnis et calcibus, recludi præcepit oneratum ferro in carcere.

Note 47

Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, lib. II, c. XXVII et XXVIII) raconte que Clovis, après sa victoire sur Syagrius et arrivé à Soissons en 490, demanda à ses soldats un vase magnifique pris à l'Eglise de Reims et que l'évêque saint Remy l'avait prié de lui faire rendre. Ce vase, faisant partie du butin, devait être tiré au sort, selon la coutume, comme tous les autres objets saisis pendant la guerre, et le roi n'y avait pas plus de droit que qui ce fût de ses guerriers. Personne ne résista pourtant à ce désir exprimé par le prince, et on le lui céda

par acclamation. Seul, un soldat irrité de cette concession, s'y opposa et brisa le vase d'un coup de hache en déclarant que le roi lui-même ne l'aurait que si le sort le lui adjugeait. Clovis dissimula ; mais l'année suivante, passant au champ de mars une revue des troupes et arrivé au soldat qu'il reconnaît, il lui reproche le mauvais état de ses armes, lui arrache des mains sa hache qu'il jette par terre, et pendant que le soldat se baisse pour la reprendre, le roi, d'un coup de la sienne, lui fend la tête en disant : « Souviens-toi du vase de Soissons. » Personne ne murmura de cet acte de justice ; on n'en redouta que mieux l'autorité se vengeant ainsi d'une insolence qui, au moment même de l'injure, eût été punie aux applaudissements de tous. La justice était donc alors le droit. Mais qu'eût été le droit sans la sanction de la force !

Note 48

Vouillé, en 560 et 562, est appelé *Villa Villiaci;* au XIe siècle, c'est *Volliaco, Vollac,* même *Voillec,* et ainsi à travers beaucoup de variantes jusqu'à notre temps, mais où ne se rencontre jamais le *Vogladum* qu'on a voulu lui attribuer en l'enlevant à Voulon, pour lequel nous l'avons revendiqué en racontant ci-dessus la bataille de l'année 507. Cette terre de Vouillé était donc au temps de Clotaire une villa du domaine royal. Nous la voyons donnée à Sainte-Croix ; celle-ci la reçut du Chapitre de Sainte-Radégonde, qui en devint plus tard seigneur châtelain et haut justicier, et nommait à la cure. En 1377 ce Chapitre avait obtenu pour Vouillé du comte de Poitou Jean, duc de Berry et frère de Charles V, quatre foires par an et un marché par semaine. En 1431 il fit fortifier l'église et le bourg contre les attaques des Anglais. Au reste, le bourg et ses environs sont pleins de souvenirs des croisades par les tours et autres restes d'habitations féodales posées sur la rive gauche de l'Auzance. Une population de 17 à 1,800 habitants se groupe autour de l'église romano-ogivale de Sainte-Radégonde, et non loin de là se trouvent des souterrains-refuges.

Note 49

Javarzay, Gavarciacum, Iavarciacum, village à 1 kilomètre de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), ancien prieuré bénédictin de l'abbaye de Montours, citée par le *Pouillé* de M. Bauchet, mais dont il n'indique pas la position et que nous croyons être le village de ce nom placé près de Fougères (Ille-et-Vilaine). L'église avait pour patron saint Chartier, prêtre, honoré en Berry sous le nom de saint *Carterin.* Cette église romane est du XIIe siècle, a trois nefs et fort belle par sa

disposition générale et ses magnifiques sculptures. Elle fut restaurée au XVIe, après les ravages des protestants. Il y a à Javarsay un beau château de la Renaissance, qui appartint aux Mortemart.

Note 50

Chef-Boutonne, *Caput-Vultonæ,* dont Javarsay n'est éloigné que d'un kilomètre et s'y relie par une agréable avenue de beaux arbres. C'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), voisin des limites de l'Angoumois et peuplée de 2,300 habitants. Le nom de cette localité lui vient de la belle rivière qui y prend sa source en sortant d'un rocher, devient navigable à Saint-Jean-d'Angély, et après avoir parcouru 100 kilomètres dont 40 dans le département des Deux-Sèvres, se perd dans la Charente au hameau de Candé, à 2 lieues de Rochefort. L'église construite en 1829 sur l'emplacement de l'ancien château n'a pas de style chrétien, et ne se prête en rien au charme du paysage frais et varié qui l'environne.

Note 51

Antigny, *Antiniacum, Antignacum,* près Saint-Savin (Vienne), sur la rive gauche de la Gartempe. Sa voie romaine de Poitiers à Argenton formait un gué de cette rivière appelé le gué de Sceaux, et se prolongeait sur toute l'étendue de la commune, du couchant au levant. On y voit les restes, fréquemment exhumés, d'un cimetière gallo-romain dont les tombes forment plusieurs couches. Il a été fouillé en 1885 par le R. P. de la Croix qui en a extrait un grand nombre de pierres tombales mérovingiennes portant des épitaphes chrétiennes des premiers temps de la monarchie. Une lanterne-des-morts avoisine l'église qui est sous le vocable de Notre-Dame de l'Incarnation (25 mars). C'est à Antigny que saint Cyprien fut martyrisé par les Barbares. La population d'Antigny ne s'élève pas à 400 âmes.

Note 52

Brioux, *Brigiosum,* est le *Brigios* d'une monnaie gallo-romaine. C'était sous les Romains une mansion de la voie de Poitiers à Saintes, qui la traverse encore, changée en une route nationale. Des pièces mérovingiennes gardant encore une certaine importance portent le nom de *Brigiosum mansio.* Ces anciens souvenirs subsistèrent dans le cours du moyen âge. Nous verrons Brioux devenir un chef-lieu de *pagus* du Poitou et le centre de treize vigueries, qui composeront

jusqu'au xe siècle sa juridiction judiciaire. Quatorze archiprêtrés ou doyennés formèrent ensuite sa circonscription ecclésiastique qu'on a souvent appelée de *Briançay* dans les *Pouillés*, *Archipresbyteratus Briocensis*. Il n'y a plus à Brioux que 1,200 âmes. C'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Melle. La Boutonne y passe, on y trouve depuis 1885 une station de la voie ferrée de Niort à Ruffec.

Note 53

Voutegon, Vultacotnum, Vultegonium, et même *de Vultu-Hugonis* (ce qui est très fort!..) bourg de 600 âmes, canton d'Argenton-le-Château (Deux-Sèvres). Eglise de Saint-Pierre en petit appareil et très ancienne. C'était un prieuré de l'abbaye de la Trinité de Mauléon. Il y avait à Voutegon un hôpital des pèlerins de Saint-Jacques. On y a découvert plusieurs de ces tombeaux en pierres destinés à deux personnes, et que les antiquaires appellent *Bisomum*. Son atelier monétaire nous a conservé des types remontant à la seconde race. Grégoire de Tours raconte deux guérisons miraculeuses arrivées dans l'église de Voutegon par l'intercession de saint Martin. *(De Mirac. S. Martini,* lib. II, c. XLV.)

Note 54

Chemillé, *Camiliacum, Cameliacum,* avec une paroisse de Saint-Pierre (Maine-et-Loire), église du XIe siècle remaniée aux XVIe et XIXe, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaupréau. Ce nom indique bien qu'une villa gallo-romaine a été l'origine du lieu.

Note 55

Rezé, *Ratiate.* — D. Ruinard en parlant dans une note sur le chapitre LIV *De Gloria Confessorum,* de cet endroit dont on a déjà plusieurs fois parlé ci-dessus, p. 219, 248, 356, se trompe singulièrement en disant « que plusieurs évêques de Poitiers ont pris le titre d'évêques de Rezé. » — On ne connaît de ceux-là qu'Adelphius, et nous avons dit pourquoi.

Note 56

Nous empruntons beaucoup de ces détails au savant *Essai* de M. Lecointre-Dupont *sur les Monnaies du Poitou.* Voir ce travail, où la justesse des observations critiques ne le cède pas à l'intérêt du sujet. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* t. VI, p. 263 et suiv.

Note 57

Château-Larcher, que le peuple prononce Châtelacher, *Castellum Achardi, Castrocardum* et *Castus locus,* dans l'origine; aujourd'hui paroisse du vocable de Notre-Dame, canton de Vivonne, avec un ancien prieuré de Bénédictins relevant de S[t]-Cyprien de Poitiers. Il y eut aussi un autre prieuré de S[t]-Jean-Baptiste fondé sur son territoire en 971, au lieu nommé alors *de Scrugeliis* (qui est Ecrouzilles), par Ebbon, noble homme de Poitiers, sa femme Odda et leur fils Achard. Ces trois personnes avaient sans doute déjà la propriété seigneuriale, et c'est peut-être de cet Achard que sera venu son nom au château qui l'a porté jusqu'à présent. En cette année 971, Launus, archidiacre de l'Eglise de Poitiers, et abbé de Notre-Dame, donna à l'abbaye de Saint-Cyprien le lieu des Crouzilles où fut bâti ce prieuré de Saint-Jean-Baptiste pour des religieux de cette même abbaye. (V. D. Fonteneau, t. VI et VII, *Abbaye de Saint-Cyprien.*) Ce lieu est devenu le village des Ecrouzilles, dans cette même commune de Château-Larcher, lequel était d'abord une commune distincte et lui fut annexée en 1819. On l'indique en 969 dans le cartulaire de Saint-Cyprien comme étant de la viguerie de Vivonne. Ce lieu était déjà alors une seigneurie. Le prieuré était sous le patronage de saint Jean-Baptiste.

Note 58

Mairé, paroisse de 12 à 1,300 âmes, canton de Sauzay-Vaussais (Deux-Sèvres). Elle appartenait à l'ancien archiprêtré de Chaunay. L'église sous le vocable de saint Junien, releva plus tard de l'abbaye de Nouaillé. Son surnom lui vient de ce que, avant d'appartenir à Nouaillé, elle releva de l'évêché de Poitiers, qui l'avait donnée à l'abbaye, mais non sans y conserver des droits au patronage dont on trouve la preuve au XIV[e] siècle, dans le Grand-Gauthier. Il en est de même en 1326, d'un prieuré de Saint-Junien, ordre de Saint-Benoît, qui y est distinct de la paroisse, et dont nous voyons ici l'origine certaine. Il ne faut pas confondre cette paroisse avec celle du même nom, ancienne cure à la collation de l'évêque, qui a été supprimée en 1802, et réunie à Aiffres, canton de Prahech (Deux-Sèvres.)

Note 59

Cf. Titres de l'église collégiale de Sainte-Radégonde de Poitiers à la fin des *Annales d'Aquitaine,* p. 27, édit. de 1611. Berthegon, *Bertegonium,* on le voit, avait alors son château, et par cela même certainement, une paroisse ou du moins une chapelle qui acquit

aussitôt ce titre sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption. C'est un bourg du canton de Monts-sur-Guesnes, en Loudunais, qui en est séparé de 6 kilomètres au Sud-Est. On y compte de 4 à 500 habitants. En 560 on trouve ce lieu sous le nom de *arx de Berthegonio.* Avant 1789 le Chapitre de Sainte-Radégonde était seigneur de Berthegon et de Meurs et nommait à la cure, rétablie en 1815. Un petit ruisseau qui surgit dans cette commune et disparaît à peu de distance dans le Machefer, aussi ignoré que lui, a donné son nom à cette localité. — Il faut dire ici que le diplôme attribué à Clotaire et à son fils transmettant cette propriété à Sainte-Croix, a paru faux à M. Pardessus, savant et judicieux auteur d'un recueil de chartes relatives aux affaires des Gaules et de la France. (*Diplomata, Chartæ, Epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia,* 2 vol. in-f°, Paris, 1843-1849.) Mais nous avons vu comment beaucoup de pièces de ce genre, perdues et reconstituées de mémoire, n'en renferment pas moins les véritables intentions des donateurs.

Note 60

Oppidum de Muris, ce n'est plus qu'un simple hameau, nommé les Mours par Cassini, et les Meurs par les géographes modernes, de la commune de Berthegon, et à 12 ou 1,500 mètres de ce chef-lieu. Le fief relevait du château de Saumur.

Note 61

Les Mérovingiens et la France sous cette dynastie, t. I, p. 84, 2 vol. in-8°, Paris, 1846. — Ce livre est rare et peu connu. Nous l'indiquons ici comme renfermant de sérieuses études que nous avons pu contrôler, et qui nous ont paru généralement d'une grande exactitude, sauf quelques appréciations peu fondées et dont il faut se méfier.

Note 62

Quelques auteurs ont confondu ce voyage tout de repentir avec celui de 558, dont le but réel, quoique caché, était d'aller reprendre sainte Radégonde à Poitiers. — V. les deux derniers historiens de de la sainte, M. de Fleury, p. 122, et M. le vicomte de Bussière, p. 113 et 132.

Note 63

Compiègne, que Grég. de Tours appelle *Compendium, compendio palacio,* existait du temps des Gaulois, était devenu l'un des

séjours favoris des rois mérovingiens, et joua un rôle important à cette époque et plus tard. Il était pourvu d'un atelier monétaire. Située au confluent de l'Aisne et de l'Oise, avoisinée par la vaste forêt de Guise, abondante en gros gibier. Compiègne fut une des maisons de plaisance les plus fréquentées par la cour de Paris aux VIe et VIIe siècles. Charles le Chauve la dota au IXe d'un monastère de Bénédictins qui appartint plus tard à la congrégation de Saint-Maur. Aujourd'hui Compiègne est une sous-préfecture de l'Oise, et contient de 8 à 10,000 habitants, à 18 lieues au Nord de Paris.

Note 64

Maillezais, *Melleacum, Malliacum, Malliacensis Insula.* Petite ville, chef-lieu de canton de la Vendée, au milieu des marais formés par la Sèvre, l'Autise et l'Océan. Elle était encore entourée par la mer, qui couvrit ces marais pendant le cours du XIIe siècle. En 980, Guillaume IV, comte de Poitou, y fonda une abbaye de bénédictins sur les ruines d'une ancienne de Saint-Hilaire. Ce monastère devint un évêché en 1317, par une bulle du pape Jean XXII, puis le diocèse fut incorporé en 1624 à celui de la Rochelle. L'emplacement de l'ancien port où saint Pient aborda après son naufrage, est occupé aujourd'hui par le village de la Pichonnière, à 2 lieues au sud de Maillezais. — Au nord, et à peu de distance de la ville, est l'ancienne église prieurale de Saint-Pierre-le-Vieux. — Maillezais a 1,200 âmes.

Note 65

Maillé, *Malliacum,* qu'il ne faut pas confondre avec le lieu de même nom que Grégoire de Tours mentionne en Touraine, ni avec un autre qui se trouve dans la Vienne, canton de Saint-Savin, est encore appelé dans les vieux titres *Malicæ, Mallée,* ce qui accuse une haute antiquité. La cure de Saint-Nicolas de Maillé dépendait de l'évêché de Maillezais, et plus tard de celui de Luçon. C'est aujourd'hui une commune de 1,100 âmes, dans l'archiprêtré de Fontenay-le-Comte. Pendant les guerres civiles du XVIe siècle, Agrippa d'Aubigné, qui était gouverneur de Maillezais, fit bâtir un fort à Maillé, sur la rive droite de la Sèvre, et y établit une imprimerie d'où sortit, croyait-on, son *Histoire universelle,* où la satyre et la plaisanterie tiennent une trop grande part. Cette histoire en trois volumes in-f° fut imprimée de 1616 à 1620 à Saint-Jean-d'Angély, quoique le titre la dise imprimée à Maillé.

Note 66

On doit conclure de ce voyage pastoral dans le pays de Melle,

dont le *pagus* renfermait le territoire de Celles, où quelques auteurs ont placé le siège épiscopal d'Austrapius, que ce n'était pas là réellement qu'avait été posé cet éphémère évêché. Nous allons revenir sur cette question.

Note 67

(V. Bouchet, *Ann.,* f° 40.) — Cette église était le chef-lieu de l'archiprêtré, et l'archiprêtre y prenait possession de son titre. On y avait aussi les églises de Saint-Hilaire, de Saint-Pierre, de Sainte-Radégonde, près de laquelle on voit encore deux tours qui servent de palais de justice, et qu'on désigne toujours sous le nom d'*évêché*. C'est peut-être une réminiscence de Saint-Pient. Avant 89, on voyait à Saint-Savinien une cloche datée de l'an 1100.

Note 68

Dufour (*Histoire génér. du Poitou,* 67) s'est trompé de beaucoup en faisant mourir Austrapius en 567 ; cette date fausserait une foule de détails quant à la chronologie que notre auteur a fort maltraitée en général. Pour nous, terminons ici ce qui regarde cet épiscopat exceptionnel d'Austrapius, en remarquant que Longueval l'a assez mal apprécié parce qu'il lui manquait une connaissance suffisante des faits locaux, qui lui apparaissaient mal de si loin. L'estimable auteur semble reprocher à Charibert (nous avons vu que Sigebert aurait maintenu ses répugnances) d'avoir manqué aux promesses de son père. Il regrette que les services du duc aient été si mal reconnus. Mais des promesses, dont nous avons pu juger le caractère, pouvaient-elles consacrer une infraction aussi flagrante à la justice et à la religion? Il faudrait plutôt se réjouir de n'avoir pas vu cet ambitieux abuser d'une vocation plus qu'équivoque pour occuper définitivement un siège dont rien ne le rendait digne, et qu'il n'eût possédé que contrairement aux lois canoniques qui voulaient non l'élection par le roi, mais par le concours des évêques et du peuple.

Note 69

Lavoux, appelé en 1068 *Lavatorium,* devenu Lavoux depuis le XIVe siècle, avait un prieuré-cure de St-Martin relevant de St-Hilaire-de-la-Celle à Poitiers. Elle était autrefois de l'archiprêtré de Morthemer. C'est une commune du canton de Saint-Julien-l'Ars (Vienne), de 1,100 habitants. On y voit à Bois-Doucet un château du XVIe siècle, à Lavoux un autre qui accuse la même époque, et aux Bradières, non loin de là, une colonie agricole exploitée par des enfants

trouvés. — Lavoux s'appelle encore *Lavoux-Liniers* depuis que cette dernière commune, qui avait été un chef-lieu de viguerie en 937 *(Alinarensis vicaria)*, fut réunie à Lavoux en 1819 et rétablie en 1847.

Note 70

Montreuil-Bonnin, commune de 1,600 âmes du canton de Vouillé (Vienne). Ce nom double, tel qu'on l'écrit aujourd'hui, n'apparaît dans les actes que vers 1221, époque sans doute où la terre passa à un propriétaire du nom de Bonnin, *Mosterolium (Monasteriolum) Bonini*. Au XIe siècle c'était *Castrum Monsteriolum*. On parle en 1085 d'une église nouvelle de Saint-André (c'est encore son vocable), bâtie sous les murs du château de Montreuil et d'une autre de Saint-Pierre en dehors du château, laquelle n'existait déjà plus à la fin du XIIIe siècle. Ces deux églises sont données à la fin du XIe par Roger Batrel, seigneur du lieu, à l'abbaye de Saint-Cyprien dont elle était un prieuré et qui en avait le patronage. La paroisse était de l'archiprêtré de Sanxay. Les comtes de Poitou acquirent Montreuil avec sa belle forêt où retentirent souvent leurs cors de chasse. Quand Richard Cœur-de-Lion occupa le Poitou il y établit un atelier monétaire, que possédèrent après lui Alphonse, frère de saint Louis, Philippe le Hardi et les rois ses successeurs, jusqu'à ce que les Anglais l'ayant repris en 1316, le domaine recouvré par Charles VII fût aliéné par lui en 1423 pour la rançon d'un seigneur fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Ainsi la terre passa successivement à plusieurs familles relevant toujours de la Tour de Meubergeon comme domaine royal, et finit par être réuni à l'apanage du comte d'Artois en 1784. La châtellenie était fort étendue au moyen âge. Elle avait 16 fiefs de sa mouvance. Les ruines du manoir féodal sont encore aussi remarquables par les plus émouvants souvenirs de notre histoire locale, que par le pittoresque de ses abords, que baignent dans une profonde vallée les eaux sinueuses de la Boivre et qu'encadrent des collines garnies de bois épais et de charmantes clairières. (V. Redet, *Dict. de la Vienne*. — Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*. — *Mém. des Antiq. de l'Ouest.*, XXXIV, 23 et suiv.)

Note 71

Genneton, *Geneston*, dans les vieux titres qui ne remontent guère au-delà du XIVe siècle, village de 800 âmes, dans le canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire-Thouars (Deux-Sèvres). L'église de Saint-Hilaire paraît être une suite de reprise depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIe, sans aucun intérêt architectural. L'histoire se tait à peu près sur cette localité.

Note 72

Argenton-Château, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), au confluent de l'Ouère et de l'Argenton. Un vieux château y fut reconstruit par Philippe de Comynes, qui y écrivit ses mémoires et y mourut en 1509. De cette belle œuvre on ne voit plus que les ruines. Elle avait donné son nom à ce lieu que rendent agréable de beaux sites entourant une colline très escarpée sur laquelle est posée la petite ville. On ne la connaît guère au-delà du moyen âge, où ses premiers seigneurs tenaient leurs fiefs de l'illustre maison de Thouars. Argenton doit la ruine de ses monuments à la guerre de la Vendée où elle fut prise et reprise plusieurs fois par les républicains. Sa belle église du XIe siècle se recommande surtout par son magnifique portail encore paré de riches et intéressantes sculptures. La population est de 1,200 âmes.

FIN DU TOME PREMIER



TABLE DES MATIÈRES

DU I[er] VOLUME

LIVRE I[er]

ORIGINES DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A LA FONDATION DU DIOCÈSE DE POITIERS

(De l'an **56** avant Jésus-Christ à l'an **272** de l'ère chrétienne.)

LIVRE II

—

DEPUIS LA FONDATION DU DIOCÈSE DE POITIERS
JUSQU'A L'ÉPISCOPAT DE SAINT HILAIRE
ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA CITÉ GALLO-ROMAINE

(De **272** à **353**)

LIVRE III

DEPUIS L'ÉPISCOPAT DE SAINT HILAIRE JUSQU'A SA MORT

(De **353** à **368**)

LIVRE IV

DEPUIS LA MORT DE SAINT HILAIRE JUSQU'A LA BATAILLE DE VOULON

(De **368** à **507**)

LIVRE V

Depuis la bataille de Voulon jusqu'a la fondation de Sainte-Croix

(De **507** à **546**)

LIVRE VI

—

DEPUIS LA FONDATION DE SAINTE-CROIX DE POITIERS
JUSQU'A LA SOUVERAINETÉ EN POITOU
DU ROI D'AUSTRASIE SIGEBERT

(De **545** à **562**)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

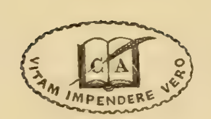


TABLE DES NOMS DE LIEUX

DONT IL EST PARLÉ DANS CE PREMIER VOLUME

T

V



Fontenay-le-Comte. — Imprimerie L.-P. Gouraud.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

—

Histoire de la Cathédrale de Poitiers. — 2 vol. gros in-8° ornés de 30 planches. — Poitiers, 1848-1849. . . . . . . 10 fr.

Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie de la Roche-sur-Yon. — Vol in-8°. — Poitiers, 1849 . . . . . . 3 f. 50

Recherches historiques et archéologiques sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-des-Eglises, près Chauvigny-sur-Vienne. — 1 vol. in-8°, planches. — Paris, Didron, 1852.. . 3 f. 50

Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature. — 4 vol. in-8°. Extraits des journaux et recueils scientifiques auxquels l'auteur a coopéré, tels que les Mémoires de plusieurs Sociétés savantes, le *Bulletin monumental;* celui du *Comité des Arts et Monuments ;* la *Revue de l'Art chrétien;* l'*Art en province* et autres . . . . 40 fr.

Biographie de Jacques de Hillerin, poitevin et conseiller-clerc au Parlement de Paris. — In-8°. — Poitiers, 1850. . . 2 fr.

Biographie de M. Guéry-Champneuf, avocat du barreau de Poitiers. — In-8°. — Poitiers, 1852. . . . . 1 fr.

Biographie de Girouard, sculpteur poitevin. — In-8°. — Poitiers, 1841. . . . . 1 f. 50

Biographie de M. le comte de Bastard d'Estang. — In-8°. — Tournay, 1884 . . . . 2 fr.

Recherches sur la vie de Simon de Cramaud, cardinal, évêque de Poitiers. — 1 vol. in-8°. — Poitiers 1841, complétées (en 1857) par une relation de la découverte des restes du cardinal dans la cathédrale de Poitiers. — In-8°. — Portrait . 4 fr.

Instruction de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la construction, les restaurations, l'entretien et la décoration des églises, adressée par Monseigneur l'Evêque, président, au clergé de son diocèse. — 1 vol. in-8°. — Poitiers, 1851 . . . . 3 fr.

Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers, avec des réflexions et des prières à la suite de chaque *vie.* — In-18. — Poitiers, 1858, avec une table générale analytique et raisonnée, imprimée seulement pour 200 exemplaires. . . . . . . 2 fr.

Table générale, analytique et raisonnée du *Bulletin monumental.* — 2 vol. in-8°. — Paris, Derache et Didron, 1846 et 1861. — Ouv. couronné par la Société française d'archéologie. 12 fr.

Histoire de Saint Martin, abbé de Vertou et de Saint-Jouin-de-Marnes, et de ses fondations en Bretagne, en Vendée et dans les pays adjacents. — 1 vol. in-8°, de VI-223 pages, avec 3 planches. — Poitiers, 1869 . . . . 3 f. 50

— Deuxième édition. — In-18, de 300 pages . . . 1 f. 50

Notice sur un reliquaire de l'époque romane. — In-8°, planches. — Poitiers, 1845 ; Amiens, 1860.

Notice sur un poignard du XVI[e] siècle et sur la famille de Black-Wood. — In-8°. — Poitiers, 1843, avec une planche. 1 f. 50

Comme quoi la fameuse Mélusine n'est autre chose que Geneviève de Brabant. — In-8°. — Poitiers, 1842. . . . . . 1 fr.

De la signification du mot IEURU, et du sens qui lui revient dans les inscriptions votives du Vieux-Poitiers, d'Alise et de Nevers. — In-8°. — Poitiers, 1859, avec 2 planches. 2 fr.

Essai de critique littéraire, théologique, politique, historique et grammaticale sur un *Volume* de 56 pages in-8°, de M. Poupot, pasteur, ayant pour titre : Lettre à M. l'abbé Auber, en réponse à trois articles sur Calvin insérés dans le *Journal de la Vienne.* — In-8°. — Poitiers, 1842. . . . . 1 fr.

Adolphe et Mélanie, ou la Persévérance après la première communion. — 1 vol. in-18°. — Paris et Poitiers, 1835-1841 1 f. 50

Les Trois Vocations, lettres dédiées aux mères chrétiennes. — 1 vol. in-12. — Paris, Gaume, 1837. . . . . . . 2 fr.

Vingt examens particuliers sur les principaux exercices de la perfection chrétienne, — 1 vol. in-32. — Poitiers, 1837. 60 c.

Aventures de Télémaque, édition classique, réimprimée sur les plus correctes qui ont paru jusqu'à ce jour, à l'usage des collèges, séminaires et pensionnats des deux sexes, avec un discours sur l'usage de ce livre dans les classes ; des notes sur l'histoire, la mythologie, la géographie comparée ; la distinction, en caractères italiques, des maximes les plus importantes du texte ; une table des discours, descriptions, narrations et portraits qui peuvent servir de modèles de compositions françaises et un résumé, au commencement de chaque livre, des principes moraux qui en découlent. — 1 vol. in-12. — Paris et Lyon, 1837-1844, et plusieurs autres éditions. 1 fr. 50

Consolations du Sanctuaire, ou Méditations avant et après la communion, tirées des Offices de l'Eglise, de l'Ecriture sainte et des S. S. Pères, pour les prêtres et les fidèles. — Dédiées à Monseigneur de Beauregard, évêque d'Orléans. — 2 vol. in-18. — Paris et Lyon, 1839 . . . . 3 fr.

Un Martyr, ou le Sacerdoce catholique à la Chine, poème en cinq chants, tiré des Annales des Missions étrangères. — 1 vol. in-12. — Paris et Lyon, 1839 . . . . 2 fr.

Dissertation sur l'ASCIA. — In-8°. — Poitiers, 1869 . . 1 fr.

Histoire et Théorie du Symbolisme religieux. — 4 vol. in-8°. 24 fr.

Etude sur les historiens du Poitou, depuis ses origines connues jusqu'au milieu du XIX[e] siècle. — 1 vol. grand in-8° tiré à 100 exemplaires. — Niort, Clouzot, 1871. . . . . 10 fr.

